

FOR USE IN
LIBRARY
ONLY

PQ
1603
A1
1873
v. 1
c. 1
ROBA

UNIVERSITY
OF
TORONTO
LIBRARY

SEEN BY
PRESERVATION
SERVICES

DATE.....

For use in
the Library
ONLY

ŒUVRES COMPLÈTES

de Théodore

Agrippa d'Aubigné

77
A8937

OEUVRES COMPLÈTES

de Théodore

Agrippa d'Aubigné

publiées pour la première fois

D'APRÈS LES MANUSCRITS ORIGINAUX

Accompagnées

*de Notices biographique, littéraire & bibliographique,
de Variantes, d'un Commentaire, d'une Table
des noms propres & d'un Glossaire,*

Par

EUG. RÉAUME & F. DE CAUSSADE

Tome premier.



31124
4/12/93

PARIS

ALPHONSE LEMERRE, ÉDITEUR,

27-29, PASSAGE CHOISEUL, 27-29

M. DCCC. LXXIII

PQ

1603

A1

1873

21

ELECTRONIC VERSION
AVAILABLE

NO. 302 00071

17-363 A



INTRODUCTION



SAINTE-BEUVE écrivait en 1854¹ qu'Agrippa d'Aubigné était désormais connu, que bientôt « on aurait tout dit sur lui, & pour & contre, & alentour; on l'aurait embrassé dans tous les sens. » Une condition manquait pour ce jugement définitif, la publication d'environ 1,500 pages entièrement inédites. Aujourd'hui cette lacune est comblée par notre édition. Que ne pouvons-nous en faire hommage à l'éminent critique qui, il y a quarante-cinq ans, par ses premiers travaux sur le XVI^e siècle donnait à ce genre d'études une si vigoureuse impulsion !

Notre premier devoir est de dire les sources où

1. Causerie du lundi 17 juillet 1854.

nous avons puisé, le concours prêté à notre œuvre, les indications fournies par d'Aubigné lui-même, le système que nous avons adopté pour notre travail.

En octobre 1863, M. J.-H. Merle d'Aubigné¹, l'auteur de l'Histoire de la Réformation en Europe, publiait dans le Bulletin de la Société de l'Histoire du protestantisme français une note sur « les œuvres inconnues de d'Aubigné à rechercher & sur ce qui reste de ses manuscrits. » L'énumération de leur contenu devait tenter un admirateur de d'Aubigné, mais d'autre part nous lisons dans le même article les lignes suivantes : « Ces précieux documents, conservés jusqu'en 1855 à Lavigny, & depuis lors à Bessinges, ne sont sans doute pas d'une communication facile, puisqu'il faut se rendre dans la localité, y rencontrer le propriétaire & y résider un temps suffisant pour compulsier une volumineuse collection, besogne toujours si longue. C'est aux difficultés résultant de ces circonstances qu'il faut évidemment imputer les obstacles que des personnes désireuses de consulter les papiers de M. Tronchin ont pu rencontrer dans l'accomplissement de leur désir, & de là les regrets qu'ils en ont vivement sentis & trop vivement exprimés. » Cette note, pleine de révélations peu encourageantes, rappelait la déconvenue de MM. Prosper Mérimée & Ludovic Lalanne. Nous savions pourtant que M. Sayous pour ses études littéraires, MM. J. Bonnet, H. Bordier & Ch. Read²

1. Au moment où nous écrivions ces lignes, nous apprenions la mort du vénérable descendant d'Agrippa d'Aubigné (octobre 1872).

2. M. Ch. Read nous a devancés dans la publication des *Tragiques*. Il vient d'en faire paraître une nouvelle édition

avaient pu depuis consulter quelques-uns de ces manuscrits, mais aucun dans ses intéressants travaux n'avait fait jusqu'ici une publication même partielle des œuvres de notre auteur. Seul M. Th. Heyer, avec le concours de M. Bordier, a publié (Genève, 1870), dans une brochure d'un intérêt spécial & local, soixante lettres de d'Aubigné, in-extenso ou par fragments, sur son séjour à (Genève 1620-1630), séjour que notre réfugié payait en conseils de soldat & d'ingénieur.

M. Merle d'Aubigné terminait sa note par ces mots : « J'eus d'abord la pensée de publier les manuscrits inédits, avec la permission de M. Tronchin, mais j'y renonçai pour diverses raisons. Il me semble pourtant que, d'Aubigné reprenant peu à peu dans la littérature française du XVI^e siècle & du commencement du XVII^e la place qui lui est due & dont les préjugés & les haines du siècle des dragonnades l'avaient privé, il y aurait quelque intérêt à ce que le travail que j'indique fût fait par d'autres¹. » Nous n'avions point à nous préoccuper des « diverses raisons » qui avaient détourné le descendant de notre auteur d'élever ce monument à la mémoire de son aïeul; il voulait d'ailleurs, comme il nous l'écrivait

pour laquelle il a pu mettre à profit les leçons du manuscrit Tronchin.

1. M. Th. Lavalée dans le volume consacré à *La famille d'Aubigné* n'est pas un juge indulgent pour l'homme; il y écrit cependant : « Ce n'est que de nos jours qu'on a rendu justice à cet écrivain original dont on peut apprécier différemment la conduite & les actions, mais qui est incontestablement l'une des gloires littéraires de la France. » (P. 5.)

Michelet appelle ses écrits « une œuvre capitale de la langue. » (*La Ligue & Henri IV*, p. 327.)

en avril 1870, « s'acquitter du legs que Th. Agrippa avait laissé à sa postérité, d'écrire l'Histoire de l'ensemble du temps de la Réformation. J'écris le onzième volume, j'en aurais encore un ou deux, & je suis plus près de quatre-vingts ans que de soixante-dix. » L'écrivain, pressé de donner le reste de ses forces à son Histoire de la Réformation, abandonnait définitivement à d'autres le soin de publier les manuscrits inédits de son illustre ancêtre. C'est cette pensée que nous avons recueillie & voulu réaliser en coordonnant dans notre édition des œuvres complètes d'Agrippa d'Aubigné, avec les œuvres déjà imprimées, les matériaux inédits des manuscrits Tronchin.

Étranger, n'appartenant pas au culte réformé, dépourvu de cette notoriété qui ouvre bien des portes, ce n'est point sans une certaine appréhension que nous avons tenté une démarche auprès de M. Merle d'Aubigné. Il ne fut point insensible à l'appel que nous lui adressions dans l'intérêt des lettres, de l'histoire, au nom même de la gloire de son aïeul, & voulut bien user en notre faveur de son affectueuse intimité avec M^{me} la douairière Tronchin.

Qu'on nous permette donc d'acquitter une première dette en associant ici trois noms dans un même sentiment de gratitude : M. Merle d'Aubigné qui, par sa note au Bulletin, éveilla notre attention, par ses lettres raffermi notre courage hésitant, échauffa notre zèle, & voulut bien frapper pour nous à la porte du château de Bessinges; M^{me} la douairière Tronchin, qui nous l'ouvrit toute grande avec cette bonne grâce & cette bienveillance particulières à la Suisse; enfin M. le pasteur Theremin, le bibliothécaire ami, le vigilant

*gardien des manuscrits qui, non content de nous livrer pendant quatre mois, du matin au soir, nous a, pour une scrupuleuse collation des Tragiques, prêté le plus dévoué, le plus amical concours*¹.

En présence des nombreuses richesses de la collection Tronchin, nous ne pouvions espérer mener seul à bonne fin notre entreprise. M. F. de Cauffade, alors bibliothécaire au Louvre, & depuis au Ministère de l'Instruction publique, voulut bien partager avec nous les difficultés de la lecture, de la transcription, de la collation des manuscrits. Son expérience bibliographique, sa connaissance du dialecte gascon de Fœnesté, sa scrupuleuse exactitude nous ont été du plus utile secours, & si nous ne l'en remercions pas ici, c'est qu'il endosse devant nos lecteurs, par sa collaboration continue, une part de responsabilité.

Ce n'était pas toujours une tâche facile de copier toutes les parties inédites des manuscrits, de collationner les imprimés sur les brouillons & les minutes originales. D'Aubigné jette sur des feuilles de garde & un peu partout, comme Pascal ses Pensées, son inspiration rapide & parfois incohérente. Son écriture sénile affecte la forme de bâtons irréguliers & mal formés; on en pourra juger par les fac-simile du dernier volume, bien que nous ayons encore choisi parmi les pages les plus lisibles. Au reste nul ne se rend plus justice sous ce rapport que d'Aubigné lui-même :

1. Nous devons d'autant plus de gratitude à M. Theremin, que le même travail lui avait été demandé peu de temps auparavant par M. Prosper Mérimée. Son obligeance n'a pas reculé pour des amis devant une seconde collation qui a nécessairement profité de l'expérience acquise.

nous lisons dans la préface des Tragiques aux lecteurs : « Je desrobay (c'est l'éditeur, mais sous ce nom d'Aubigné qui parle) de derrière les coffres & dessous les armoires les paperasses crottées & déchirées desquelles j'ay arraché ce que vous verrez. Je failli encore à quitter mon dessein sur tant de litures & d'abbreviations & mots que l'auteur mesme ne pouvoit lire, pour la precipitation de son esprit en escrivant. » Il est vrai que nous avons assurément consacré à cette lecture plus de temps & de patience que le poëte & son éditeur. D'ailleurs nous avons eu la bonne fortune de rencontrer à Genève le savant M. H. Bordier & un des meilleurs élèves de l'École des chartres, M. Th. Dufour, dont l'expérience paléographique nous a plusieurs fois aidés à déchiffrer quelques-unes de nos plus inextricables énigmes. Puisse notre scrupuleuse exactitude qui a tout lu, tout transcrit, avoir réussi à reproduire un texte qui soit, autant que faire se peut, le calque & en quelque sorte la photographie des manuscrits !

La bibliothèque du château de Bessinges renfermait des richesses assez nombreuses pour satisfaire notre curiosité de textes inédits ; toutefois, jaloux de justifier le titre d'éditeurs des œuvres complètes de d'Aubigné, après de vaines recherches dans les bibliothèques de Paris, nous avons cru devoir interroger tous ceux qui pouvaient nous apporter quelque document nouveau. M. Jules Bonnet, le savant éditeur des lettres de Calvin, n'avait pas plus tôt signalé notre entreprise dans le Bulletin de la Société de l'Histoire du protestantisme français, que son appel était entendu de plusieurs côtés à la fois. M. P. Marchegay, non-

seulement mettait à notre disposition son expérience d'archiviste & sa profonde connaissance de la Vendée & du Poitou, mais il intéressait à notre publication son ami, M. le duc de la Trémoille, — le descendant de Claude de la Trémoille, l'intime confident des pensées d'Agrippa d'Aubigné, — qui voulait bien nous apporter huit lettres, dont sept inédites, extraites de son précieux chartrier de Thouars. Nous devons également à sa gracieuse obligeance communication d'une correspondance autographe de son aïeul avec Charlotte Barbantine de Nassau, sa femme. Nous avons été dédommagés des difficultés de cette lecture par le parfum de simplicité & de vertus domestiques que respirent ces lettres, autant que par une vingtaine de passages concernant la biographie intime de d'Aubigné. C'est encore à l'intermédiaire de M. Marchegay que nous devons la découverte d'un manuscrit inconnu qui n'était pas même attribué à son auteur : le conservateur de la bibliothèque de l'Université de Leyde, M. du Rieu, a pris la peine de copier pour notre édition une lettre de quinze pages adressée à « Messieurs de Genève » qui est un véritable petit traité de fortifications, & il a bien voulu y joindre un calque du plan de la ville fortifiée, tracé de la main de d'Aubigné ; nous en donnons, à la suite de la lettre, une réduction indispensable à l'intelligence du texte.

En même temps, M. Gustave Masson, professeur de littérature française au collège d'Harrow, se mettait en quête pour découvrir quelques papiers vendus au commencement de ce siècle par un membre de la famille Tronchin & transportés en Angleterre. Ses re-

cherches sont demeurées jusqu'ici infructueuses, mais il nous a envoyé les variantes d'un manuscrit des Tragiques du British Museum, & la collation de deux livres d'épigrammes.

M. Benjamin Fillon, de Fontenay (Vendée), antiquaire connu dans le monde artistique & savant par des travaux d'histoire & de numismatique, nous a communiqué les copies ou les originaux de quatre lettres, dont une seule a été publiée dans ses Souvenirs d'un voyage à Poitiers. Un de ses amis, M. Abel Bardouet, en exhumaît pour nous une enfouie dans les archives municipales de Niort. La collection de M. Feuillet de Conches nous a également fourni une lettre autographe.

Nous ne pouvions dans cette enquête négliger l'auteur de l'Histoire de M^{me} de Maintenon, petite-fille de d'Aubigné. M. le duc de Noailles devait, pensions-nous, posséder des papiers intéressant notre publication. Il voulut bien nous écrire deux lettres à ce sujet & nous apprit que ces documents, transportés au château de Mouchy, puis à la bibliothèque du Louvre, avaient péri avec elle dans l'incendie de 1871. Nous avons pu cependant collationner sur les originaux appartenant à M. le duc de Noailles quatre lettres publiées en partie par M. Th. Lavallée. Le propriétaire du château de Mouchy a fait aussi à notre intention dans ses archives des recherches demeurées sans résultat. Nous avons découvert dans celles du château de Chamarande la copie de quelques actes officiels, relatifs au premier mariage, aux propriétés, aux titres & aux pensions d'Agr. d'Aubigné. Enfin l'héritière de M. Th. Lavallée a mis sous nos yeux

les papiers de son beau-père, mais nous n'y avons trouvé aucun document nouveau.

On le voit, bien que livrés à nos seules ressources, nous avons poursuivi notre enquête dans tous les lieux qui pouvaient garder quelque souvenir, quelque trace de notre écrivain. Partout, en France comme à l'étranger, nous avons rencontré le plus bienveillant empressement, & si quelque rare épave a échappé à nos recherches, elle ne saurait, croyons-nous, apporter un contingent d'une grande importance à ceux qui seraient tentés de compléter notre travail.

L'œuvre de d'Aubigné se compose de deux parts : l'œuvre imprimée, l'œuvre inédite. Les ouvrages imprimés en formats divers variant de l'in-folio au petit in-12 sont : Vers funèbres de Th. Agrippa d'Aubigné sur la mort d'Étienne Jodelle (1574). Les Tragiques (1616). Les Aventures du baron de Fœnelste (1617-1630). Histoire universelle¹ (1616-1620). Petites œuvres mêlées (1629-30). La Confession catholique du Sieur de Sancy (1660). Histoire secrète de Th. Agr. d'Aubigné, écrite par lui-même (sa Vie à ses enfants) (1729). Le Traité des douces afflictions (lettre à Madame, sœur unique du Roy), publié vers 1600, est une rareté bibliographique dont nous ne connaissons que deux exemplaires, celui de M. Frédéric Chavannes & celui de M. le duc d'Aumale. Enfin M. Th. Heyer a publié, nous l'avons dit, en 1870, soixante lettres de notre auteur, relatives à son séjour à Genève de 1620 à 1630.

1. Nous espérons pouvoir publier dans une deuxième série l'*Histoire universelle*.

Nous ne citons pas après les auteurs de la France protestante la Lettre du sieur d'Aubigné sur quelques histoires de France & sur la sienne (1620). Cette plaquette, que nous avons eue entre les mains à la bibliothèque de Fontainebleau, n'est qu'un tirage à part de la préface de l'Histoire universelle.

Le Livre Discours sur l'estat present des Eglises reformees en France (1619), que Brunet & MM. Haag nomment parmi les œuvres de d'Aubigné, pour la forme comme pour le fond est indigne de lui. M. Benjamin Fillon a bien voulu nous prêter un exemplaire de ce volume fort rare; il l'attribue à Pierre de la Valade, enragé controversiste qui aurait rempli un cadre tracé par d'Aubigné. Nous en doutons, mais ce que nous refusons d'admettre, c'est que le Livre Discours soit sorti de la plume de notre auteur. Tout y est froid, terne, logique; la passion ne s'échappe par aucun endroit. L'auteur y parle presque sans colère du massacre de Vassy & de cette conjuration d'Amboise, dont les victimes arrachaient à d'Aubigné enfant son premier serment de haine & de vengeance. Nous savons bien que l'historien dans son loyal désir d'impartialité, se pique d'écrire « sans louanges & blasmes, fidelle témoin & jamais juge. » Il faisait, dans sa vieillesse, pourrait-on dire encore, œuvre de réconciliation; mais d'Aubigné, que l'âge n'adoucit jamais, l'eut-il entreprise & sur ce ton & de ce style? A chaque pas on se heurte à ces métaphores médicales & maritimes, si fréquentes chez les prédicateurs & les apologistes chrétiens; jamais une de ces comparaisons militaires sentant le métier & le maréchal de camp. Nous ne croyons pas que d'Aubigné ait inspiré, encore moins

écrit, d'un langage soumis, suppliant, parfois de courtoisan, 325 pages pour « préparer le chemin à une union spirituelle sous une même foy » & pour « estindre le schisme tant en ce qui concerne la religion que la police. » Nous nous sommes donc, après une étude attentive, décidé à rejeter le Libre Discours de notre publication.

Le P. Lelong, dans sa Bibliothèque historique de la France, attribue à d'Aubigné une Histoire du siège de la Rochelle (1572-73). Le biographe s'est contenté de lire au frontispice le lieu de l'impression : « à Maillé, sur les ruines du d'Oignon, 1621. » S'il eût seulement ouvert ce plat journal de siège écrit par un témoin catholique qui « prie Dieu venger & punir la rebellion de nos mutins & desnaturez François, » le P. Lelong n'eût pas commis cette erreur. D'Aubigné, qui n'avait guère que vingt ans lors de ce siège, écrit d'ailleurs dans sa Vie à ses enfants que « faute de moyens l'empescha d'estre dans la Rochelle. »

On ne trouvera pas dans notre édition le lourd & grossier pamphlet du Divorce satirique, quelquefois attribué à d'Aubigné, sans autre raison que son inimitié bien connue contre Marguerite de Navarre.

La seule œuvre importante dont nous n'ayons point rencontré trace à Bessinges est le Baron de Fœnelte : nous en reproduirons la dernière édition donnée par l'auteur, l'année même de sa mort. Les manuscrits ne renferment que quelques fragments de l'Histoire universelle avec corrections & correspondance relatives à cet ouvrage. Nous y avons aussi cherché vainement ce ballet de la Circé, composé vers 1576, dont l'exé-

cution fut jugée trop coûteuse par la reine de Navarre. Mentionnons encore l'absence d'une pièce en vers Sur les divers prodiges de ce temps & d'un petit traité sur les Comètes, composé à la prière d'une dame, que d'Aubigné lui-même déclare perdu¹.

Les œuvres inédites que nous offrons au public sont : Livre des missives & discours militaires, Lettres & memoires d'Etat, Lettres d'affaires personnelles, Lettres familières, Lettres de points de sciences ou de theologie; lettres diverses tirées de différentes collections; quatre traités politiques ou religieux : 1° Instruction d'Etat & avis salutaires aux Princes. Républiques & Peuples; 2° Traité sur les guerres civiles; 3° Du devoir mutuel des Roys & des sujets; 4° Le Caducee ou l'ange de paix; un roman allégorique : Suite des amours du brave cavalier, le fort Loys & la belle dame Rochelle; deux grands poèmes : le Printems (trois livres), la Creation (quinze chants); deux livres d'épigrammes; enfin des pièces de différents genres en prose ou en vers.

Nous devons nous borner ici à une simple énumération : notre collaborateur, M. François de Cauffade, s'est chargé de donner une description détaillée des œuvres imprimées & manuscrites. On trouvera cette notice bibliographique au dernier volume, à la suite de l'étude biographique où nous jugeons d'Aubigné au point de vue moral, politique & littéraire.

La lecture des œuvres de d'Aubigné, l'examen de

1. M. Ch. Read vient de publier sous le nom d'Agrippa d'Aubigne une petite fatire en prose, l'*Enfer*, « dans le goût de Sancy. » Nous ne reproduirons pas cet opuscule, faute de raisons sérieuses pour l'attribuer à la plume de d'Aubigne.

ses manuscrits fournissent quelques indications & sur les retranchements qu'ils ont pu subir & sur les intentions de l'écrivain pour leur publication. Ouvrons son testament, nous y lisons (t. I^{er}, p. 222) l'article suivant : « Il me reste à disposer de mes enfants spirituels, à savoir mes livres, lesquels sans ma nonchalance, pertes & retranchements que j'ai faits. egaleraient le nombre de mes années. Je recommande à mes amis la protection des premiers & la réimpression de mes Tragiques & autres, s'ils la trouvent à propos. Quant aux manuscrits, je mets en la commission de mes amis les deux mots « ure, seca », exhortant la Fosse (Nathan d'Aubigné, son fils naturel), d'être en ceci partisan, sans les précédents qui, devant Dieu, sont lepidités, renvoyant l'ordre de leur impression au mémoire que j'espère en dresser. » Ce mémoire qui eût été précieux ne semble pas avoir été dressé. La seule pièce de ce genre, tracée de la main de d'Aubigné lui-même, est une table fort incomplète qui nous a aidés à mettre quelque ordre dans la distribution des livres de son Printemps. Il faut, croyons-nous, entendre & comprendre sous ce titre, outre l'Hécatombe à Diane, une foule de vers de différents genres, écrits presque tous en sa jeunesse, de même qu'il intitulait son Hyver, une des pièces de sa vieillesse recueillie dans les Petites œuvres meslées.

Rappelons aussi un inventaire qui se trouve au vol. III des manuscrits de Bessinges, & qu'a reproduit le Bulletin (novembre & décembre 1863). C'est un récépissé des papiers de d'Aubigné, remis trois ans après sa mort par son fils Nathan à Théodore Tronchin, qui en héritait. Les dix-sept paquets ou

fascicules qui ont plus tard formé nos dix manuscrits y sont désignés en général d'une façon vague & sommaire, mais la comparaison de cette pièce avec le contenu des manuscrits de Bessinges nous a du moins permis de constater que le legs précieux a traversé deux siècles & demi à peu près intact.

Dans la préface des Tragiques citée plus haut, l'éditeur annonce aux lecteurs de nouveaux « larcins, » c'est-à-dire un certain nombre d'œuvres nouvelles : « J'ai encore par devers moy deux livres d'épigrammes françois, deux de latins, que je vous promets à la première commodité¹; & puis des Polemiques en diverses langues, œuvres de sa jeunesse; quelques romans; cinq livres de lettres missives : le premier, de familières pleines de railleries non communes, le second, de poincts de doctrines desmeslez entre ses amis. le troisieme, de poincts theologaux, le quatriesme, d'affaires de la guerre, le cinquiesme d'affaires d'Estat. » Dans la Vie à ses enfants, d'Aubigné leur parle « de plusieurs choses qu'ils pourront voir dans les Espîtres familières qui s'imprimeront. » Enfin dans le petit avis au lecteur qui précède le IV^e livre de Foënelte, l'imprimeur, par la plume de d'Aubigné, annonce qu'il « espère mettre la main sur quelques autres livres qu'il nomme : τὰ γελῶνα, de plus haut goust que ceux-ci. » Cette promesse date de 1630 : la mort allait en dégager l'auteur. L'accueil sévère fait à l'ouvrage par le Conseil de Genève eût sans doute

1. D'Aubigné écrit à M. d'Expilly (1^{er} juin 1623) : « Je fais transcrire mes épigrammes latins, desquels le langage sent un peu la meche & la poudre, mais l'agréable malice de leurs subjects me donne courage de les faire voir. » (T. 1^{er}, p. 367.)

refroidi sa verve. Que sont devenues ces plaisanteries de plus haut goût? Si elles ont été couchées sur le papier, l'enquête qui suivit la mort de d'Aubigné a bien pu les anéantir. De ces œuvres promises au public à plusieurs reprises, aucune n'a vu le jour¹. La préface, sans compter d'autres raisons que nous signalerons plus loin, en donne un premier motif : « Mais tout cela attendra l'édition de l'Histoire. » L'Histoire universelle était en effet, aux yeux de d'Aubigné, l'œuvre maîtresse; il l'a dédiée à la postérité, c'est de ce monument qu'il attend gloire pour lui-même, justice pour son parti.

Si l'on compare à la liste des œuvres inédites publiées par nous celle de la préface des Tragiques, on se convaincra que, sauf quelques lacunes regrettables, nous en avons rempli & au delà la promesse; nous nous sommes faits à deux siècles & demi de distance les exécuteurs testamentaires de l'écrivain. L'ordre de publication des cahiers de lettres est modifié, nous avons suivi celui du manuscrit préparé pour l'impression; ce point importe peu; ce qui est plus grave, c'est la disparition de presque toutes les Lettres familières « pleines de railleries non communes. » Hélas! c'est sans doute leur esprit même qui les a fait condamner! La plume satirique qui écrivit la Confession de Sancy ne se gênait guère dans le commerce familier pour appeler « un chat un chat. » Des

1. Pourtant dans une lettre à M. Certon, l'auteur le renvoie à son *Traité des doulces afflictions à Madame*, & semble désigner les *Petites œuvres meslées* en ces termes : « Depuis j'en ay fait un petit livre que vous pourrez voir quelque jour. » (T. 1^{er}, p. 455.)

scrupules rigoureux, les susceptibilités de quelque famille, une indélicate curiosité ont pu faire déchirer ces feuillets qui manquent au manuscrit, & dérober un cahier dont l'absence était déjà signalée dans l'inventaire remis à Théodore Tronchin. Quoi qu'il en soit, il faut bien avouer que nous avons perdu, sinon les lettres les plus intéressantes, au moins les plus piquantes.

Les traités que nous publions sont probablement de ceux que la préface des Tragiques désigne sous le nom de Polemiques en diverses langues; les nôtres sont tous en français. Plusieurs avaient été supprimés du vivant même de l'auteur; c'est d'Aubigné qui nous l'apprend dans une lettre à M. de Montausier: « On achete les impressions entières, comme on a fait de deux livres polemiques miens, pour les jeter au feu. » (T. I^{er}, p. 383.)

La promesse que faisait l'éditeur de 1626 de publier quelques romans nous a expliqué la présence parmi les papiers de d'Aubigné du roman politique & allégorique que nous avons annoncé.

On comprend que nous ayons insisté sur ce passage de la préface des Tragiques, qui ajoute une preuve à tant d'autres irréfutables de l'authenticité des œuvres inédites que nous publions.

Nous ne devons pas négliger un passage d'une lettre de Renée Burlamachi, seconde femme de d'Aubigné, adressée à son gendre, M. Villette¹: « Les députés

1. Bien que La Beaumelle ne fasse plus autorité, nous n'avions aucune raison pour ne pas user ici d'une lettre que M. Ludovic Lalanne a reproduite après lui dans son édition des *Mémoires* d'Agrippa d'Aubigné. Ce témoignage

de la Seigneurie (de Genève) vinrent visiter les papiers, où ils trouvèrent un brouillon de la Vie de feu Monsieur (son mari), là où ils ont effacé, comme vous verrez par la feuille que je vous envoie, ce qui parle des affaires de la Rochelle¹. C'est ce qu'ils tiennent être dangereux & qui pourroit porter préjudice à quelques particuliers. Ils m'ont fait commandement que je vous envoie ladite feuille, & vous prier, & M. d'Ade aussi (autre gendre de d'Aubigné), d'en faire autant aux livres que vous avez. » Ainsi trois mois après la mort de d'Aubigné (la lettre est datée du 8 août 1630), la censure diplomatique fait une descente officielle chez sa veuve; on visite les papiers & l'on efface des passages dangereux & compromettants pour des intérêts politiques & privés. La Vie, c'est-à-dire les mémoires de l'écrivain, n'a-t-elle pas eu à subir quelque grave atteinte dans cette perquisition? D'Aubigné semblait pressentir le danger, car il écrivait à ses enfants dans la préface de cette Vie : « J'ay encores à vous ordonner qu'il n'y ait que deux copies de ce livre, vous accordants d'estre de leurs gardiens, & que vous n'en laissiés aller aucune hors de la maison. » Toutefois il semble que le plus rigoureux censeur des œuvres de d'Aubigné, c'est d'Aubigné lui-même : « Attendez ma mort qui ne peut

est d'ailleurs confirmé par les registres du Conseil de Genève (notice de M. Th. Heyer citée plus haut, p. 50-51).

1. D'Aubigné, si nous l'en croyons, ne manquait pas de griefs contre les Rochellois, qui des 1617 « sollicitèrent violemment par homme exprez de raser le Dognon, offrant leur artillerie pour cela. »

(Lettre à M. de La Tour, t. I^{er}, p. 364.)

être loin & puis examinez mes labeurs; chastiez-les de ce que l'ami & l'ennemi y peuvent reprendre, & en usez alors selon vos équitables jugements. »

Ainsi parlait-il à ses lecteurs en sa préface de 1626. « Ure, seca, » brûlez, coupez, tels sont ses ordres plus impérieux encore à ses exécuteurs testamentaires. Il est vrai qu'il ne faut pas se fier à ces impitoyables arrêts. Tout en parlant avec dédain des poésies qu'il a « autrefois brouillées en sa jeunesse, » d'Aubigné n'en témoigne pas moins une certaine faiblesse pour ces premiers essais auxquels il trouve « quelque fureur qui sera agréable à plusieurs. » Bien portant, l'homme d'épée ne veut pas paraître attacher trop de prix aux délassements de sa plume; au lit de mort ou du moins « averti & proche de sa mort, » il brûle ce qu'il a adoré. A ce moment, qui ne songe à se mettre en règle du côté du ciel? L'auteur n'était-il pas d'ailleurs rassuré au fond du cœur par le choix qu'il avait fait, par le « partisan » qu'il désignait en son testament? Son ami, le pasteur Théodore Tronchin, Nathan d'Aubigné, lettré, soumis, respectueux, son vrai fils enfin, pouvaient bien négliger une publication difficile ou inopportune, ils n'en devaient pas anéantir les matériaux.

Quelle méthode avons-nous suivie pour essayer de ramener à l'uniformité la publication d'œuvres composées d'éléments si divers? Nous devons reproduire des ouvrages imprimés à différentes époques, depuis 1574 jusqu'en 1630, à Amsterdam (Genève), à Paris, à Maillé, & en même temps des manuscrits dont la plus grande part n'avait pas vu le jour. Des dix manuscrits Tronchin, aucun n'est tracé de la main de d'Aubigné, mais presque tous portent des corrections

& additions nombreuses de l'écriture de notre auteur ; d'où, sans compter le séjour constant de ces papiers dans la famille de l'héritier, une preuve absolue d'authenticité. Ces minutes, dictées ou recopiées à des dates diverses, postérieurement réunies en dix tomes, appartiennent quelques-unes à la fin du XVI^e siècle, la plupart aux trente premières années du XVII^e siècle, qui furent les trente dernières de la vie de d'Aubigné ; aussi les écritures & l'orthographe diffèrent-elles autant que les dates. Sans pouvoir, sauf pour Grivel & le Royer¹, nommer les instruments anonymes, l'œil s'habitue à retrouver çà & là dans les volumes les différentes mains, avec plus ou moins de plaisir, suivant l'intelligence ou la netteté du secrétaire. Les copistes n'ont ni le même degré d'instruction, ni le même âge. Sont-ils contemporains de d'Aubigné ? Les serviteurs reproduisent l'écriture & l'orthographe archaïques ; car les vieillards ne modifient rien des habitudes prises pendant leur jeunesse ou leur maturité. Les secrétaires sont-ils jeunes ? Ils s'éloignent des vieux usages, ils appartiennent à une époque de transition, ce sont déjà des hommes du XVII^e siècle. Nous n'étions pas seulement en présence de fautes d'orthographe provenant de l'ignorance, de fautes d'oreille inhérentes à l'ignorance ; la prononciation du pays, l'accent poitevin ou saintongeais pouvait défigurer l'orthographe, car, sans compter l'introduction de mots particuliers au

1. M. B. Fillon nous a envoyé copie d'un acte de mariage du 15 febvrier 1599, où figure, comme père de l'epoufée, maître Eustace le Royer, qualité « l'ung des secretaires de M. Théodore Agrippa d'Aubigné, gouverneur & commandant pour le Roy, du château de Maillezais. »

terroir, le secrétaire conformant son orthographe à la prononciation du maître, de son entourage, & surtout à la sienne, écrivant, comme dit E. Pasquier, selon le ramage de son pays, altère singulièrement la physionomie de certains mots. Il faut donc aux causes générales d'erreurs & d'incertitude : variation de l'orthographe encore flottante, époque de transformation, ajouter de nombreuses causes particulières : obscurité fréquente de l'auteur, corrections confuses & surchargées, additions peu lisibles, double nature d'œuvres imprimées & manuscrites, ignorance, provincialismes de secrétaires inintelligents.

Fallait-il, par amour de l'uniformité, établir une orthographe factice, prendre une sorte de moyenne se rapprochant des habitudes générales de l'époque? C'est l'un des deux systèmes conseillés par Brunet aux futurs éditeurs de Rabelais. Mais il n'est pas besoin d'une longue expérience pour se convaincre qu'un tel système entraîne peu à peu aux décisions les plus arbitraires, aux plus graves inexactitudes. Sur cette pente, on ne fait plus où s'arrêter; c'est aux mots d'abord, puis à la phrase, à la pensée que violence est faite, sous prétexte de clarté. L'éditeur devient un correcteur, un interprète, sans cesse en contradiction avec lui-même, embarrassé à chaque pas, s'il est consciencieux. Qui ne fait le résultat de ces lectures ingénieuses, spirituel commentaire où l'imagination s'aiguise & se donne carrière, mais où le texte mal lu ou non compris disparaît? Nous ne sommes plus au temps où il fallait fabriquer des lectures courantes & polir à l'usage des gens du monde des phrases jugées inintelligibles à première vue. Quand le bénédictin dom

de Foris publié en 1771 pour la première fois les sermons de Bossuet, l'abbé Maury s'indigna contre « le superstitieux aveuglement avec lequel l'éditeur avait copié & publié sans discernement & sans goût la totalité de ces sermons, où il n'y aurait eu qu'un triage & des retranchements à faire pour les rendre dignes des autres chefs-d'œuvre de l'auteur. » C'est ce triage sans doute que Maury appelle « corriger les négligences de style de l'auteur. »

Mais pourquoi aller chercher des exemples hors de notre sujet? Il suffit de voir ce que les éditeurs de 1729 & 1731 ont fait des *Mémoires de d'Aubigné*. Cette vigoureuse autobiographie qu'ils intitulent, pour affriander le lecteur, *Histoire secrète*, n'est plus, suivant l'expression de M. Ludovic Lalanne¹, son premier éditeur sérieux, qu'une paraphrase du texte original. L'étude de la philologie, le goût des textes vrais se sont tellement imposés, qu'un éditeur ne peut plus donner de nos jours au public que des textes absolument conformes aux manuscrits. On pardonnera plutôt la reproduction d'une erreur manifeste, mais bien lue, que la correction d'une prétendue faute qui peut devenir un curieux renseignement pour la langue.

Nous savons l'objection qu'on ne manquera pas de nous faire : « Respectez servilement, si bon vous semble, les erreurs, les bizarreries du maître; corrigez les bévues des domestiques! » Rien de plus simple en apparence que cette formule : « Corriger les

1. M. Lud. Lalanne a publié, en 1854, les *Mémoires d'Agrippa d'Aubigné*, d'après le manuscrit de la bibliothèque du Louvre, aujourd'hui détruit.

erreurs évidentes. » En théorie, c'est le cri du bon sens, dans la pratique il n'en va pas ainsi. Que de fois un mot qui semblait un lapsus inexplicable, une évidente bévue, s'expliquait à la lumière d'un autre passage! Telle expression inintelligible dans un manuscrit reparaisait dans un autre, & le second passage expliquait le premier. Un mot avait défié tout effort d'interprétation, au moment de risquer une correction, nous apprenions que ce mot, identique ou à peine altéré, avait persisté dans le bas Poitou. Bref, plus nous apprenions, moins nous osions corriger. Notre expérience personnelle nous ayant démontré que mieux valait laisser un mot douteux, une erreur même, si la sagacité des philologues peut l'expliquer¹, nous avons scrupuleusement reproduit dans leurs moindres détails les manuscrits, sauf pour quelques cas extré-

1. Qu'on nous permette un exemple entre cent pour montrer que l'orthographe même fautive, même exceptionnelle au xvi^e siècle, doit souvent être respectée. On connaît la tentative de Louis Meigret & de Jean Pelletier, renouvelée plus tard par Pierre Ramus & J. Ant. de Baïf, qui consiste à retrancher les lettres superflues, & conformer l'orthographe à la prononciation. Ce système, bien que définitivement repoussé, dut avoir ses adeptes, d'autant qu'il paraissait simplifier la grammaire & l'orthographe pour les illettrés. D'Aubigne lui-même le défend dans une de ses lettres (t. I^{er}, p. 456). Les mots quoy, quelquefois, &c., si fréquemment écrits par nos secrétaires *qoy*, *quelqfois*, sont donc une faute grossière, si l'on veut, mais une faute raisonnée, systématique, & comme l'écho prolonge d'une tentative avortée. A ce titre, elle peut avoir un intérêt philologique. Ajoutons qu'un grand nombre d'anomalies orthographiques se peuvent expliquer, en remontant parfois jusqu'au xiii^e siècle, par des exemples tirés de nos vieux auteurs.

mement rares. Encore, quand nous avons, par exception, modifié un mot ou une syllabe, n'avons-nous jamais manqué d'avertir le lecteur dans les notes du dernier volume¹. Nous aurions, pour notre part, hésité à séparer du texte, pour les reporter dans un dernier volume, presque toutes les notes explicatives. A ceux qui nous reprocheraient ce système, nous n'avons qu'un mot à répondre : nous avons dû nous conformer au cadre d'une collection en cours de publication, appréciée par les bibliophiles, & accepter des conditions que nous n'avons pas dictées. Le lecteur y gagne du moins un texte d'une plus symétrique ordonnance, d'un plus bel aspect typographique. Disons, puisque nous voulons acquitter ici toutes nos dettes, que, si notre passion littéraire est largement récompensée par le seul honneur d'élever un monument à la gloire d'Agrippa d'Aubigné, quelque reconnaissance est due à l'éditeur assez courageux pour risquer en des temps si peu propices la publication des œuvres complètes de notre grand écrivain.

Le lecteur pourra s'étonner de ne pas retrouver dans nos volumes imprimés en caractères du xvi^e siècle un usage typographique à peu près constant aux xvi^e & xvii^e siècles : si nous avons renoncé à la confusion des i & des j, des u & des v minuscules, nous y avons été autorisés par les deux éditions de l'Histoire universelle (Maillé, 1616, Amsterdam, c'est-à-dire Genève, 1626). Imprimée sous les yeux de l'auteur, cette dernière, pour les détails de signes typographiques, a généralement

1. Le signe du double crochet a été réservé pour désigner l'addition d'un mot indispensable à l'intelligence de la phrase.

servi de base & d'exemplaire à notre travail. Sans doute on s'habitue promptement à la confusion de ces deux lettres, mais l'œil du lecteur n'en est pas moins véritablement soulagé par cette rectification.

La ponctuation des manuscrits d'Agrippa d'Aubigné est, en général, nulle ou à contre-sens. Tout en admettant le système de M. Marty Laveaux qui la veut, au XVI^e siècle, plus oratoire que grammaticale, c'est-à-dire indiquant moins les incises grammaticales que les repos obligés de la voix, nous avons dû nous rapprocher de l'édition qui nous a servi de prototype. L'éditeur de 1626 a presque prodigué la ponctuation. Nous avons pris une moyenne & ménagé ces signes, car l'abus leur ôte toute valeur explicative & trop souvent la pensée de d'Aubigné a besoin de lumière!

Nous ne prétendons pas prévenir toutes les objections : il en est une cependant que nous avons prévue. Quelques esprits délicats ne goûtent d'un écrivain que la fleur de son esprit. & tout ce qu'il ne s'est point donné la peine de publier lui-même leur semble, par cela seul, à jamais indigne de voir le jour. N'est-ce point l'injuste privilège du droit d'aïnesse transporté dans le domaine littéraire? Pas plus que ces dédaigneux, nous ne préférons aux bons morceaux les rognures, les épluchures, bien que rien ne soit à négliger d'un grand écrivain. Un auteur n'est pas toujours le meilleur juge du mérite de ses écrits; ceux dont il attend la gloire peuvent être les plus faibles, & la postérité trouve parfois plus d'intérêt dans une seule lettre d'un poète qu'aux douze chants de son poëme épique. Mais ces considérations générales sont ici le moindre argu-

ment. D'Aubigné a vécu d'une existence agitée, sa vie ne fut qu'un combat : homme d'action plus encore qu'homme de lettres, soldat ou controversiste, toujours sur la brèche, comment eût-il en des temps si calamiteux trouvé le loisir de faire imprimer tout ce qu'il souhaitait? Nous avons prouvé qu'il était loin d'avoir publié ce que lui-même destinait à l'impression¹. Ses chagrins domestiques, la trahison de son fils Constant, sa position de malcontent & de suspect, la vente forcée de son gouvernement, les tracasseries & les poursuites que lui suscita l'impression de son Histoire, sa fuite précipitée en Suisse, ses embarras pécuniaires, autant de motifs qui firent indéfiniment ajourner des publications projetées.

L'exil même ne laissa guère de loisirs à l'écrivain, qui y fut plutôt ingénieur qu'homme de lettres. Sa correspondance avec les Rohan & autres personnages politiques l'a plus occupé, croyons-nous, en ses dernières années, que l'impression de ses œuvres. Il s'en fallait d'ailleurs beaucoup qu'elle fût aisée même à Genève. Si d'Aubigné, un an avant de mourir, publia sans encombre ses Petites œuvres meslees, livre de piété & de tentatives profodiques, la dernière édition de son Baron de Fœneste alarma le Conseil de Genève & attira, écrit madame d'Aubigné, « une bourrasque » sur la tête de l'incorrigible railleur.

En admettant d'ailleurs que nous ayons pu songer à

1. Nous avons dû ne nous occuper que des œuvres reconnues & signées par d'Aubigné. Dans une lettre à M. Goulard (1616), il avoue que de ses études de théologie « font eschapper quelques livrets anonimes ou imprimez sous d'autres noms. » (T. 1^{er}, p. 474.)

faire « un triage, » quoi de plus variable que ce qu'on appelle le goût littéraire? Notre d'Aubigné lui-même, estimé aujourd'hui le plus vigoureux esprit du XVI^e siècle, comment a-t-il été traité par le XVII^e & le XVIII^e siècles? Si l'on se place au point de vue du théologien, de l'érudit, du philologue, de l'historien, que de révélations, que de lumières sur mille points imprévus dans ces matériaux, dans la minute en apparence la plus insignifiante! Hâtons nous d'ajouter que, pour la verve, l'énergie, la grandeur d'âme, bon nombre des nouvelles pages sont parmi les plus belles dans l'œuvre entière du poète & de l'historien.

Dans cette pensée, nous ne devons rien négliger; aussi avons-nous lu tout ce qui était lisible, déchiffré tout ce qui se pouvait déchiffrer, ne négligeant les brouillons que si nous en retrouvions ailleurs une reproduction plus nette, recueillant encore dans les premiers quelques variantes intéressantes. En un mot nous nous sommes efforcés de ne pas rester au dessous d'une tâche délicate & laborieuse, & si nous avons commis des erreurs inévitables dans un travail de ce genre, laissé quelques lacunes à combler, des énigmes à déchiffrer, nous avons la conscience de mériter l'indulgence des juges les plus compétents.

Sans empiéter ici sur les considérations morales, qu'il nous soit permis, en terminant, de dire qu'au milieu des épreuves imposées à la France, quand le présent & l'avenir réclament des cœurs solidement trempés, ce n'est pas faire œuvre étrangère aux nécessités de l'époque & consacrer ses loisirs à une vaine exhumation, que de rajeunir la mémoire d'un caractère aussi ferme, aussi énergique que celui d'Agrippa

d'Aubigné. En relisant les beaux vers & les pages éloquentes de notre inflexible huguenot, nous nous sommes rappelés les paroles que Tacite prête à Thra-séas condamné à s'ouvrir les veines. L'intrépide stoïcien, offrant à Jupiter Libérateur une libation de son sang, fait approcher le questeur pâle d'effroi : « Tu es né, lui dit-il, dans des temps où il convient de fortifier son âme par des exemples de fermeté ! »

Et nous aussi, pouvons-nous dire, nous vivons à une époque où il convient de retremper les âmes & de les relever par l'exemple de courages indomptables, de consciences qui ne savent pas capituler.

EUGÈNE RÉAUME.

Juillet 1873.



S A V I E

A

S E S E N F A N T S

[Publiée pour la première fois d'après le manuscrit original de la
Collection Tronchin, Mss. d'Aubigné, T. V.]



P R E F A C E

A

CONSTANS, MARIE, ET LOUISE D'AVBIGNÉ.



ES *Enfans*, vous avez de l'anti-
quité de quoy puiser dans les
vies des *Empereurs* & des *Grands*
exemples & *enseignements* com-
ment il se faut desmesler des
attaques des ennemis & des sub-
jets desobeissans : vous voyés comment ils ont remedié
aux presses du costé & aus souslevemens du deffous ;
mais vous n'y apprenets point à porter les fardeaux du
deffus : & ceste troisieme sorte d'affaires requerant plus
de dexterité que les autres deux, vous avez plus de
besoing d'imiter les mediocres que les *Grands*, pource
qu'en la luitte que vous avés avec vos pareils, vous n'avés
à vous garder que de l'adresse, laquelle manquant aux
Princes, ils se laissent cheoir de leur pesantour.

Henri le Grand n'aimoit pas que les siens s'amussassent trop aux Vies des Empereurs : & ayant trouvé Neuuy trop attaché à son Tacite, & craignant que ce courage eslevé prinst l'effort, il l'admonnestoit qu'il cherchast quelque vie d'un sien compagnon.

C'est ce que je fais en ottroyant vostre requeste raisonnable; & voicy le discours de ma vie, en la privauté paternelle, qui ne m'a point contrainct de cacher ce qui en l'Histoire Univerfelle eust esté de mauvais goust : donc ne pouvant rougir envers vous ny de ma gloire, ni de mes fautes, je vous conte l'un & l'autre comme si je vous entretenois encores sur mes genoux. Je desire que mes heureuses ou honorables actions vous donnent sans envie l'emulation pourveu que vous vous attachiés plus exprés à mes fautes, que je vous descouvre toutes nues, comme le point qui vous porte le plus de butin. Espuis espeluchez les comme miennes : mais les heurs ne sont pas de nous, mais de plus haut. J'ay encores à vous ordonner qu'il n'y ait que deux copies de ce livre : vous accordants d'estre de leurs gardiens & que vous n'en laissiés aller aucune hors de la maison. Si vous y faillez, vostre desobeissance sera chatice par vos envieux, qui esleveront en risec les merveilles de Dieu en mes delivrances & vous feront cuire vostre curieuse vanité.





SA VIE

A

SES ENFANTS.



THEODORE AGRIPPA D'AVBIGNÉ, fils de Jean d'Aubigné, Seigneur de Brie en Xaintonge & de Damoiselle Catherine de l'Estang, naquit en l'hotel Saint-Maury près de Pons, l'an 1551, le 8^e de Fevrier, sa mere morte en accouchant, & avec telle extremité, que les medecins proposerent le choix de mort pour la mere, ou pour l'enfant. Il fut nommé Agrippa (comme *agre partus*) & puis nourri en enfance hors la maison du pere, pource que Anne de Limur, sa belle mere, portoit impatiemment & la despense, & la trop exquise nourriture que le pere y employoit.

Dés quatre ans accomplis le pere luy amena

de Paris precepteur Jean Cottin, homme astorge & impiteux, qui luy enseigna les Lettres Latine, Grecque & Hebraique à la fois, ceste methode suivie par Peregim, son second precepteur, si bien qu'il lisoit aux quatre langues à six ans. Après on luy amena Jean Morel Parisien, assés renommé, qui le traita plus doucement.

En cest aage Aubigné veillant dedans son liët pour attendre son precepteur, ouït entrer dans la chambre, & puis en la ruelle de son liët, quelque personne de quy les vestemens frottoyent contre les rideaux, lesquels il veit tirer aussi tost, & une femme fort blanche, qui luy ayant donné un baiser froid comme glace, se disparut. Morel arrivé le trouva ayant perdu la parole : & ce qui fit despuis croire le rapport de telle vision fut une siebvre continuë qui luy dura quatorze jours.

A sept ans & demi il traduisit avec quelque aide de ses leçons le Crito de Platon, sur la promesse du pere qu'il le feroit imprimer avec l'effigie infantine au devant du livre. A huit ans & demi le pere mena son fils à Paris, & en le passant par Amboise un jour de foire, il veit les testes de ses compagnons d'Amboise encores reconnoissables sur un bout de potence, & fut tellement esmeu, qu'entre sept ou huit mille personnes il s'escria, *Ils ont descapité la France, les bourreaux.* Puis le fils ayant picqué près du pere pour avoir veu à son visage une esmotion non accoustumee, il luy mit la main sur la teste en disant : *Mon enfant, il ne faut pas que ta teste soit espargnee après la mienne, pour venger ces chefs pleins d'honneur; si tu t'y espargnes, tu auras ma malediction.* Encore que cette troupe fust de vingt chevaux, elle eut peine à se desmesler du peuple, qui s'esmeut à tels propos.

[1562] Cest escolier fut mis à Paris entre les mains

de Matthieu Beroalde, nepveu de Variable, très grand personnage. Au mesme temps ou bien tost après, le Prince de Condé ayant faisi Orleans, les persecutions redoublées, les massacres & brulements qui se faisoient à Paris ayant contrainct après de très grands dangers Beroalde de s'enfuir avec sa famille, il fâcha bien à ce petit garçon de quitter un cabinet de livres couverts somptueusement & autres meubles, par la beauté desquels on luy avoit osté le regret du pais; si bien qu'estant auprès de Villeneuve Saint George, ses pensees tirerent des larmes de ses yeux, & Beroalde le prenant par la main luy dit, *Mon ami, ne sentez vous point l'heur que ce vous est, de pouvoir dès l'aage où vous estes perdre quelque chose pour celuy qui vous a tout donné?*

De là ceste troupe de quatre hommes, trois femmes & deux enfants, ayant recouvré une coche au Coudret, (maison du President l'Estoile) ils prirent leur chemin au travers du bourg de Courance, où le Chevalier d'Achon qui avoit là cent Chevaux Legers les arresta prisonniers, & aussi tost les mit entre les mains d'un inquisiteur nommé Democares. Aubigné ne pleura point pour la prison, mais oui-bien quand on luy osta une petite espee bien argentee & une ceinture à fers d'argent. L'inquisiteur l'interroqua à part, non sans colere de ses responce : les Capitaines qui luy voyoient un habillement de fatin blanc, bandé de broderie d'argent, & quelque façon qui leur plaisoit, l'amenerent en la chambre d'Achon, où ils luy firent voir que toute sa bande estoit condamnée au feu, & que il ne seroit pas temps de se de dire estant au suplice : il respondit que l'horreur de la Messe luy estoit celle du feu. Or y avoit il là des violons; & comme ils dançoient, Achon demanda une gail-

larde à son prisonnier, ce que n'ayant point refusé il se faisoit aimer & admirer à la compagne, quand l'inquisiteur avec injures à tous le fit remener en prison. Par luy Beroalde adverti que leur procès estoit fait, se mit à taster le pouls à toute la compagne, & les fit refoudre à la mort très facilement. Sur le soir, en apportant à manger aux prisonniers, on leur monstra le bourreau de Milly qui se preparoit pour le lendemain. La porte estant fermee la compagne se met en prieres, & deux heures après, vint un Gentil-homme de la troupe d'Achon, qui avoit esté moine, & qui avoit lors en garde les prisonniers. Cestui-ci vint baiser à la jouë Aubigné, puis se tourna vers Beroalde disant, *Il faut que je meure ou que je vous sauve tous, pour l'amour de cet enfant : tenez vous prêts pour sortir quand je le vous diray : cependant donnez moy cinquante ou soixante escus pour corrompre deux hommes sans lesquels je ne puis rien.* On ne marchanda point à trouver soixante escus cachez dans des fouliers. A minuit ce Gentilhomme revint accompagné de deux ; & ayant dit à Beroalde, *Vous m'avez dit que le pere de ce petit homme avoit commandement à Orleans ; promettez moy de me faire bien recevoir dans les compagnies.* Cela luy estant assuré avec honorable recompence, il fit que toute la bande se prit par la main, & luy, ayant pris celle du plus jeune, mena tout passer secrettement auprès d'un corps de garde, de là dans une grange par deffous leur coche, & puis dans des bleds, jusques au grand chemin de Montargis, où tout arriva avec grands labeurs & grands dangers.

La Duchesse de Ferrare les receut avec son humanité accoutumee, mais sur tous Aubigné qu'elle fit trois jours durant asseoir sur un carreau auprès d'elle

pour ouïr ses jeunes discours sur le mespris de la mort. Puis elle les fit conduire commodement à Gien, où ils demurerent un mois chez le Procureur du Roy, Chazeray. Mais La Fayette y amena le siege. Il falut gagner les batteaux & se sauver à Orleans, au peril des arquebusades que la commune leur tira vers Boteilles.

Beroalde arrivé fut par la faveur du Sieur d'Aubigné, commandant à la ville sous Monsieur de Saint-Cire, logé favorablement, premierement chez le President l'Estoile, où Aubigné le premier se sentit de la contagion qui fit mourir trente mille personnes. Il veit mourir son chirugien & quatre autres en sa chambre, entre autres Madame Beroalde : son serviteur nommé Eschalart, qui depuis est mort Ministre en Bretagne, ne l'abandonna jamais, & sans prendre mal le servit jusques à la fin, ayant un pseume en la bouche pour preservatif.

Le Sieur d'Aubigny, ayant fait un voyage en Guyenne pour haster les forces, trouva son fils guery, mais un peu desbauché, comme il est difficile *Pacis artes colere inter Martis incendia*. Vn jour il envoya au compaignon par son despensier, un habillement de bureau, avec charge de le mener par les boutiqueques pour choisir quelque mestier, puisqu'il quittoit les lettres & l'honneur. Nostre escolier print à tel cœur ceste rude censure, qu'il en tomba en sievre frenetique & faillit à en mourir : & puis estant relevé alla prononcer à genoux devant son pere une harangue, de laquelle les lieux pathetiques arracherent des larmes des escoutants, & sa paix fut marquee par quelque despence qui excedoit sa condition.

[1563] Sur la fin de l'annee le siege estant venu, & Beroalde estant logé dans le logis de la Royne ou

cloître Sainct Agnan, les foldats du pere desbauchoyent le fils, & le menoyent meſmes dans les motines, comme il y eſtoit lors que M. de Duras fut tué. Un jour il fut mené par ſon pere voir le Sieur d'Achon, qui auſſi bien que le Conestable eſtoit entre les mains du dit Sieur d'Aubigny, comme les ayant amenez prisonniers de la bataille de Dreux; Achon logé dans la tour neuve qui avoit deux colevrines ſur le plancher de ſa chambre, bien eſtonné de voir ſon petit prisonnier luy reprocher ſon inhumanité, & toutes fois ſans injures : car il reſpondit à ceux qui luy en vouloyent faire dire, qu'il ne pouvoit *inſultare afflicto*.

En ces jours là quatorze Capitaines touchent en la main pour effayer la reprise des Tourelles, mais il n'y eut que ſix qui teindrent promeſſe & ſauterent dans le retranchement. Là le Sieur d'Aubigny eut un coup de picque au deſſoubs de la cuiraffe, & ſa playe eſtant à demi guerie, il fut choiſi pour la negotiation de la paix qu'il traitta paſſant en batteau à la Poule Blanche du Portereau, où eſtoit logé la Royne; auſſi fut il le quatrieſme, qui de ſon party entra dans le pavillon violet de l'iſle aux Bœufs, où ſe fit la paix.

En faveur de ce traité & de ſes autres ſervices, luy fut donné l'eſtat de Maistre des requestes, pour ſervir de Chancelier en la Cauſe. En quoy le Sieur de Chavagnes ſucceda après ſa mort.

La paix faiſte, il ſe retira, dit à Dieu à ſon fils, luy recommanda ſes paroles d'Amboiſe, le zele de ſa Religion, l'amour des ſciences, & d'eſtre veritable ami, le baiſa hors ſa couſtume, puis demeura malade à Amboiſe d'un ſac qui ſe fit en ſa playe. Là il mourut, ne regrettant rien des affaires du monde ſinon que l'aage de ſon fils ne luy permettoit pas de ſucceder à ſon Eſtat : & dit ces choſes tenant les lettres

au poing, lesquelles il renvoya au Prince de Condé, avec priere de ne donner ceste charge à homme qui ne fust resolu de mourir pour Dieu. Il arriva que six ou sept jours après sa mort deux de ses gens s'en retournerent à Orleans pour faire inventorier les armes & autres hardes qu'il y avoit laissees. Ceux-ci trouverent sous le portail du logis Aubigné qui ne les vit pas tost arriver que la mort de son pere luy frappa au coeur. Il se cacha pour voir leur contenance en establant leurs chevaux : & de là se confirma tellement en son opinion, qu'il fut trois mois se cachant pour pleurer, & nonobstant les assurances qu'on luy donnoit, ne voulut porter habillement que de deuil.

Il eut pour Curateur Aubin d'Abeville, lequel pour les dettes immenses du pere, le fit renoncer à la succession de quatre mille livres de rente, & l'entretint aux études du bien de sa mere, le laissant encore un an entre les mains de Beroalde; & puis l'envoya à treze ans à Geneve, pour lors faisant plus de vers latins qu'une plume diligente n'en pouvoit escrire. Il lisoit tout courant les Rabins sans poincts : & explicquoit une langue en l'autre sans lire celle qu'il expliquoit. Il avoit fait son Cours de Philosophie, & des Mathematicques; & nonobstant, sur l'ignorance de quelques dialectes de Pindare, on le remit au college ayant esté deux ans des publicques à Orleans : cela luy fit hair les lettres, prendre les études à charge & les chastiments à despit : il s'adonna à des postiqueries qui mesmes le faisoient admirer Monsieur de Beze les vouloit pardonner, comme tout estant de levron & rien du renard, mais les precepteurs estoient des Orbilies. Dont advint que ayant esté deux ans à Geneve, il s'en vint à Lion sans le sceu de ses parans, & se remit aux Mathematicques.

& s'amusa aux theoricques de la Magie, protestant pourtant de n'essayer aucun experiment. L'argent luy ayant manqué à Lion, & son hoteffe luy en ayant demandé, il prit à tel contre coeur son manque que n'osant retourner au logis, il fut un jour sans manger, & ceste melancolie fut extreme. Estant en peine où il passeroit la nuit, il s'arresta sur le pont de la Saone, passant la teste vers l'eau pour passer ses larmes qui tumboient en bas, il luy prit un grand desir de se jeter après elles; & l'amas de ses desplaisirs l'emportoit à cela, quand sa bonne nourriture luy faisant souvenir qu'il falloit prier Dieu devant toute action, le dernier mot de ses prieres estant la vie eternelle, ce mot l'effraya & le fit crier à Dieu qu'il l'assistast en son agonie. Lors tournant le visage vers le pont, il veit un valet duquel il cognut premierement la male rouge & le maistre bientoist après qui estoit le Sieur de Chillaud, son cousien germain, qui envoyé en Allemagne par Monsieur l'Amiral portoit à Geneve de l'argent au petit desesperé.

[1567] Bien tost après commencerent les secondes guerres. Aubigné retourna en Xaintonge chés son Curateur, lequel voyant son pupile se battre à la perche pour quitter les livres, à bon escient le tint prisonnier jusques à la prise des troisiemes armes.

Lors les compagnons luy ayant promis de tirer une harquebufade de quand ils partiroient, le prisonnier duquel on emportoit les habillements sur la table du Curateur tous les soirs, se devala par la fenestre par le moyen de ses linceulx, en chemise, à pieds nuds, faulta deux murailles, à l'une desquelles il faillit à tumber dans un puis; puis alla trouver auprès de la maison de Riverou les compagnons qui marchoient bien estonnés de voir un homme tout

blanc courir, & crier après eux, & pleurant de quoy les pieds luy faignoient. Le Capitaine Sainct Lo, après l'avoir menacé pour le faire retourner, le mit en croupe avec un méchant manteau sous luy, pource que la boucle de la crierie l'escorchoit.

A une lieuë de là, au passage de Reau, ceste troupe trouva une compagnie de Papistes qui vouloyent gagner Angoulesme : cela fut desfaict avec peu de combat, où le nouveau foldat en chemise gagna une harquebuse & un fourniment tel quel, mais ne voulut prendre aucun habillement, quoy que la necessité & ses compagnons luy conseillaissent ; ainsi arriva au rendez vous de Jongfac, où quelques Capitaines le firent armer & habiller. Il mit au bout de sa sedulle, *A la charge que je ne reprocheroys point à la guerre qu'elle m'a despoillé, n'en pouvant sortir plus mal équipé que j'y entre.*

Le rendez vous de toutes les troupes fut à Xainctes, où Monsieur de Miranbeau, Gouverneur du pais, incité par les parens, le voulut retirer, premierement par remontrance, & puis par son autorité, mais le compagnon rompit le respect, & ayant dit pour raison qu'il estoit de garde, quitta le dit Sieur & Soribrand son Capitaine qui consentoit à sa retention, perçea malgré toute la compagnie, s'enfuit & portant l'espee à la gorge d'un sien cousin qui le suivoit de plus près, gagna le logis du Capitaine Anieres qu'il scavoit estre en querelle avec le Sieur de Mirambeau, & le lendemain à une esmeute qui se fit entr'eux, fut le premier qui coucha la melche & faillit à tuer son cousin du parti de Miranbeau.

Durant cest hiver qui fut fort rude, un soir que le corps de garde d'Anieres à la teste de l'ennemi estoit sur le bord d'un marest gelé, si bien qu'ils trancissoyent

loing du feu, & auprès estoient en la fange, un vieil Sergeant Daulphin vint faire allumer la mesche au jeune homme, & voyant qu'il trembloit luy presta son escharpe, ce que le morfondu accepta joyeusement. Mais les plus grands labeurs qu'il sentit furent en Perigort, à la suite du regiment de Piles, puis au retour du siege d'Angoleme, où il avoit donné à l'affaut du parc & gagné un fourniment dans la ville; mais par les chemins en venant à Pons, la lassitude le faisoit trainer la nuit de feu en feu : puis ayant au matin trouvé sa compagnie, il oyoit battre aux champs de tous costez : tous ces maux ne l'empeschoyent point qu'il ne tournast le visage, quand il voyoit passer ses cousins bien montez, craignant leurs reproches.

[1569] Estant à Pons, il fut encore à l'affaut & à la prise, vengea une sienne tante qu'un Capitaine Banche-reau avoit voulu forcer : il se trouva aux escarmouches de Jazeneuil, à la bataille de Jarnac, au grand combat de la Rocheabeille, mais il perdit l'occasion de la bataille de Moncontour, s'estant retiré avec ceux de son pais, où il ne courut point moins de risque qu'à la bataille, pource que en mesme temps le Sieur de Savignac fit l'entreprise que vous voyez escrite au premier tome de son Histoire, livre 5, chap. 16 : où il n'a pas voulu exprimer comment en ceste nuitce, il courut tant de risques qu'il se souvint de ses desobeissances à ses parens, & priant Dieu en ses angoisses, il dit, en s'accusant, *L'homme indompté sera dompté de mesmes par les maux*, &c.

Ayant passé la Drongne par le moyen d'un païsan qui estoit venu pour le tuer, son cheval contre toute esperance la passa après luy, qu'il tira à grand peine des vazes, & puis ayant passé l'Isle à l'Auberdemont, son guide le mena jusques à l'entree du bourg de

Coutras, mais n'osa passer plus avant ; soit dit en passant, que à la maison de Savignac on fit venir à Aubigné le païsan nommé Peirot de Fargue, lequel il reconnut entre six qu'on luy presentoit, tant la peur a de bonnes tablettes. A l'entree de Coutras, Aubigné enfila la ruë, & puis descendit au quay, mais voulant prendre conseil du passage, il vit courir à luy quatre harquebusiers auprès du moulin, qui couchoyent la mesche, & d'autres encor qui suivoient : cela le fit jetter dans le guai sans marchander, où il se trouva à la nage, il leva celuy de ses pistolets qu'il n'avoit point tiré à la charge, & ayant trouvé terre, passa maugré ceux qui le canardoient en l'eau & ceux qui venoyent au devant. Les perils qu'il courut en cest affaire se firent encor sentir, comme vous verrez en quelque lieu.

Mais tout cela ne le corrigea point, & pour vous donner un exemple de sa liberté trop affectee, un jour passant entre cinq cents harquebusiers devant le Prince de Condé, il appelloit bisognes ceux qui ostoyent le chapeau : de quoy s'appercevant le Prince, & l'ayant voulu reconnoistre, luy fit offrir place en sa maison. Cet honneur presenté par Monsieur de la Caze en ces termes, qu'il le vouloit donner à ce Prince, la responce de l'estourdi fut, *Meslez vous de donner vos chiens & vos chevaux* : seconde chose que je vous marque d'une rustique liberté.

[1570] Il passa le reste des troisièmes guerres en Xaintonge, se trouva à la desfaiete de deux compagnies Italiennes, & de deux de l'Herbette à Jonfac : & là on commença de se fier en luy de mener vingt harquebusiers enfants perdus : la barriquade très esleevee & avantageuse fut bien desfendue & forcee par la vertu de Boifron.

Clermond d'Amboise, Ranti & autres estants venus se retrancher dans Archac, la Riviere Puitaillé, qui estoit à Pons avec cinq cornettes italiennes & quatre françoises, vint plusieurs fois attaquer l'escarmouche à ceste noblesse, où il s'en passa de fort belles & où les gardes d'Acier servoyent de precepteurs aux Xaintongeois. Là Aubigné eut l'honneur d'attendre un cavalier qui le desfiloit, & tira de si près qu'il le porta par terre; dès lors il refusoit plusieurs enseignes, mais il vouloit (comme il l'eut après) avoir celle de la premiere compagnie.

Archiac fut assiégré, luy estant lors à Cognac, mais il trouva moyen d'entrer dedans, & d'y mener des soldats chargés de poudre, desquels l'ung ayant voulu porter meche, mit le feu en son paquet, & en fut quitte pour la perte des yeux.

Estant Enseigne d'Anieres, Blanchard, depuis nommé Cluseau, & luy menerent les enfans perdus au siege de Cognac, où estant reçus resolument par des Sergeans dans la hale, ils furent meslez encor plus resolument, principalement Aubigné, qui estant en pourpoint, commença la barricade sur le bout du pont levis, enlevant un buffet & deux coffres, & l'amena ainsi à contre poil, non sans perte de bons hommes vers le bourg pour ceste folie; Aniere l'honora de luy faire faire la capitulation: à cest affaire un Gentilhomme fut enlevé par le pont levis en la place & ne fut rendu qu'avec elle: & puis pour dernier trait de ces guerres, vous voyez sa prise de Pons à la fin du 24^e chap. du 5^e livre.

Mais encor faut il dire qu'au retour de là, durant que la paix se menageoit, le regiment d'Anieres, passant avec grande crainte auprès de Royan, nostre Enseigne nouveau ayant eu congé de mener à la

guerre trente arquebusers à cheval, fit une si belle contenance à la teste du Baron de la Garde, qui marchoit pour desfaire le regiment, que tournant sur soy l'eschec, il sauva ses compagnons, mais deux heures après, une fiebvre continuë le mit au lit; & là estimant mourir, il fit dresser les cheveux à la teste des Capitaines & des soldats qui le visitoient, ayant principalement sur son coeur les pilleries où il avoit mené ses soldats, & notamment de n'avoir peu faire punir le soldat Auvergnac, qui avoit tué un vieux païfan, sans raison : là il faisoit valoir sa faute d'avoir osé commander avant que l'aage lui eust donné autorité. Ceste maladie le changea entierement & le rendit à luy mesmes.

La paix des troisièmes guerres civiles faite, son Curateur luy donna peu d'argent & un bail de sa terre des Landes pour tous tiltres, & avec cela (accompagné d'une fiebvre quarte) il s'en vint à Blois, où il trouva que un Maître d'hostel du Duc de Longueville s'estoit rendu son heritier, jouissoit de son bien, & ainsi l'ayant reçu comme affronteur, offrit à luy prouver qu'Aubigny avoit esté tué à la charge de Savignac, dont il avoit bonnes atestations. Ce jeune homme print ceste nouvelle & autres fortes de peines tant à coeur, qu'ayant eu recours à ses parens maternels de Blois, & qui tous luy tournerent le dos en hayne de sa religion, sa maladie le mit en l'estat qu'on n'en pouvoit plus esperer que la mort. Aux fureurs de sa fiebvre, il leur predict qu'un jour ils luy feroient hommage : son fermier l'ayant visité, le reconnut estre bien luy mesmes à un charbon qu'il avoit eu au coing du front, à la grand' peste d'Orleans; mais le voyant en si mauvais estat & sans apparence de vie, ce meschant se rallia avec les heri-

tiers pretendus , de peur de paier trois annees à la fois, & lors le miserable, à qui les parents, l'argent, la faveur & la santé desfailloyent, se fait porter demi mort par batteau à Orleans , & de là dans l'auditoire, où estant dans une chaire fort basse, il eut permission de plaider sa cause. Son exorde fut si pathetique, & tellement aidé de sa misere, que le juge regardant d'un oeil furieux les parties, ils se leverent de leur place, & s'estant escriés qu'autre que le fils d'Aubigné ne pouvoit parler ainsi, luy demanderent pardon.

Ayant son peu de biens entre les mains, il devint amoureux de Diane Salviaty, fille aisnee de Talcy. Cet amour luy mit en teste la poésie françoise, & lors il composa ce que nous appelons son *Printems*, où il y a plusieurs choses moins polies, mais quelque fureur qui sera au gré de plusieurs.

[1572] Les guerres de Mons en Hainaut commencerent, pour lesquelles il dresseoit une compagnie, & comme il estoit à Paris en la saison des nopces pour avoir sa commision, servant de second à un sien ami en un combat près la place Maubert, il bleffa un Sergeant qui le vouloit prendre : ce qui luy fit quitter Paris, & la Saint Barthelemy fut trois jours après.

Je veux donner un exemple de ce que Dieu s'est reservé sur les courages : c'est que sur la nouvelle du massacre, Aubigné accompagné de quatre vingts des siens, entre lesquels on pouvoit trier une douzaine des plus hazardeux soldats de la France, ceste troupe se pourmenant sans deffaing, à une voix qui cria sans raison & sans advis, *les voicy*, tous fuirent comme une troupe de moutons, si bien que l'haleine leur faillit plustost que la peur : puis s'estants pris par la main trois ou quatre, chacun tesmoing du

courage de son compagnon, se regarderent couverts de honte & avoüerent que Dieu ne donnoit pas le courage & l'entendement, mais les preitoit. Le lendemain la moitié de ceux là allerent au devant de six cents massacreurs qui descendoient par eau d'Orleans & de Boijansi ; ils attendirent derriere la levee qu'une bonne troupe eust mis pied à terre, & se voyans descouverts, les menerent tuants jusques deffous les batteaux, & sauerent le pillage de Mer.

Aubigné se retirant à Talcy envoya quarante de sa compagnie dans Sanferre, & luy se reservant pour la Rochelle avec ceux qui aimoyent mieux prendre ce costé, se cacha à Talcy quelques mois. Un jour il contoit au pere de sa maîtresse ses miseres, & comment faute de moyens l'empeschoit d'estre dans la Rochelle. Le vieillard repliqua, *Vous m'avez dit autres fois que les originaux de l'entreprise d'Ambroise avoyent esté mis en de'posit entre les mains de vostre pere, & de plus, qu'en l'une des pieces vous aviez le seing du Chancelier de l'Hospital, qui pour le present est retiré en sa maison près d'Estampes : c'est un homme qui ne sert plus de rien, & qui a desadvoüé vostre parti. Si vous voulez que je luy envoie un homme pour l'avertir que vous avez cest acte en main, je me fai fort vous faire donner dix mille escus, ou pour luy, ou pour ceux qui s'en serviroient contre luy.* Sur ses paroles, Aubigné va querir un sac de veloux fané, fit voir ces pieces, & après y avoir pensé, les mit au feu : ce que voyant le Sieur de Talci le tança ; la responce fut, *Je les ay bruslees de peur qu'elles ne me bruslassent, car j'avoys pensé à la tentation.* Le lendemain ce bonhomme prit l'amoureux par la main avec tel propos : *Encor que vous ne m'avez point ouvert vos pensees, j'ay trop bons yeux pour*

n'avoir point descouvert vostre amour envers ma fille; vous la voyez recerchée de plusieurs qui vous surpassent en biens. Ce qu'estant advoüé, il poursuit ainsi, Ces papiers que vous avez bruslez de peur qu'ils ne vous brussassent, m'ont eschauffé à vous dire que je vous desire pour mon fils. Aubigné respond, Monsieur, pour avoir mesprisé un tresor mediocre & mal acquis, vous m'en donnez un que je ne puis mesurer.

De là à quelques jours, Aubigné ayant mis pied à terre en un village de Beoce, un homme qui le chevaloitoit monté sur un turc, ayant failli de le tuer dans la porte d'une hostellerie, Aubigné arracha l'epee d'un garçon de cuisine, & avec des pantouffes, courut au devant de l'autre qui retournoit à luy : la rencontre de la telle du cheval chocqua le pieton, & l'estourdit; puis se reprenant, porte un coup d'espee dans le corps à l'homme de cheval qu'il trouva armé; redoublant, luy preta demi pied d'espee au desaut de la cuirasse, puis tumba en se jettant à quart sur la glace : l'autre ne fut paresseux à le venir relever & le blesser de deux playes, l'une profonde dans la telle; le blessé se rejeta à l'autre & le corça, mais le repart du cheval le laissa à terre, & puis ayant cognu sur soy aux mines du chirurgien que sa playe estoit douteuse, sans souffrir qu'on luy ostast son premier appareil, il partit avant jour, pour vouloir venir mourir entre les bras de sa maitresse. La courvee de vingt deux lieuës qu'il fit luy causa une fluxion de tout le sang, si bien qu'il demeura sans sentiment, sans veüe & sans pouls. Il demeura sans appareil & sans manger deux jours; enfin il reprit vie avec les restaurants, & on a jugé de luy que sans ce changement de sang, il n'eust peu soy

mefmes fe supporter en la petulence naturelle qui le dominoit.

Ses parens firent que l'Eveſque d'Orleans envoya fon Promoteur avec fix officiers de juſtice, pour contraindre le Sieur de Talcly de mettre fon hoſte entre leurs mains, mais n'en ayant ſçeu tirer aucune confeſſion que palliative, le Promoteur s'en retourna, & ayant refusé ceux de la maifon d'une attestation, s'en alla menaçant de la deſtruire. Aubigné monte à cheval, joint ce train à deux lieuës de là, & avec le piſtolet dans les dents, fait renoncer au Promoteur tous les articles de la Papauté. Ce bourreau rachetta fa honte en faiſant dans le chemin l'attestation qu'on demandoit.

L'amour & la pauvreté ayant empêché Aubigné de ſe jeter dans la Rochelle, le Chevalier Salviaty rompit le mariage ſur le différent de la religion, dont le deſplaiſir d'Aubigné fut tel, qu'il en tomba en une maladie ſi extreme, qu'il fut viſité de pluſieurs medecins de Paris, & outre de Poſtel qui ayant convié le malade à ſe confeſſer, demeura à le garder pour l'empêcher d'eſtre maſſacré.

[1573-1575] La paix de la Rochelle eſtant faite, & les menées de Monſieur & du Roy de Navarre ayants commencement, le Maître d'hoſtel du dernier, nommé Eſtounau fit ſouvenir ſon Maître des ſervices de deſſuné d'Aubigné, & lui conſeilla de ſe ſervir du fils comme d'un homme qui ne trouvoit rien de trop chaud; ce marché ſe fit en ſecret, ſur le point des guerres de Normandie, & pour ce que ce Roy prifonnier eſtoit eſclairé de trop près, il voulut qu'Aubigny fiſt quelque voyage avec Fervacques, lors grand ennemi des Huguenotz, comme s'il l'eût reçu de ſa main; & d'ailleurs Poupeliniere & un

Ministre de Normandie mirent en teste à Aubigné d'entreprendre de sauver le Conte de Montgomery, ce qu'il pouvoit faire sans fraude, pourveu qu'il ne prestast point serment : vous voyez ce qu'il fit pour cela sous le titre de Guidon de Fervacque & de l'Equier du Roy de Navarre, au second livre, 11^e tome, chap. 7.

Le Roy de Navarre adverty de ces choses, & sur le point de la mort du Roy Charles, rappela son jeune homme, qui voulant voir la mort du Roy, fut trouvé par la Roine mere sortant de chambre, elle advertie par Matignon qui haïssoit Aubigné pour luy avoir présenté un pistolet à la teste, & qui estoit d'ailleurs criminel de son nom en la memoire de ceste Roine; elle l'attaqua, reprochant qu'elle avoit de ses nouvelles de Normandie & qu'il sembleroit son pere. Le galand ayant répondu, *Dieu m'en face la grace*, & ayant reconnu aux mines de la Dame, accompagnée de Lanfac seulement, qu'il ne luy manquoit qu'un Capitaine des gardes pour luy mettre la main sur le collet, fit sa retraite, & la vouloit faire de tout point sans les conjurations qu'il reçut de son Maistre; & Fervacques de retour, lequel avec force reniements répondit pour son guidon qu'il ne laissa encor guerres en la Cour, mais l'emmena avec tous les officiers du Roy de Navarre prisonnier. Cela fut cause qu'il se trouva à la prise d'Archicourt en Allemagne, où il entra le premier, l'escarmouche & combat du pont d'Aine, & le lendemain à la bataille de Dormans, toujours sans prester aucun serment, pour le desir qu'il avoit de sauver le Conte de Montgomeri.

En ceste meslee, où il entra trente pas devant les rangs, il ne luy peut tomber aucun chef entre les

mains, mais seulement un Gentilhomme de Champagne, nommé de Verger, qui importuna son Maître de recevoir rançon : il la refusa, quoy qu'il n'eust pas un escu, comme aussi un cheval, quoy que le sien fust blessé à la teste : mais il dit à son prisonnier,

*Helas ! combien m'est ennuyeuse
Ceste demeure mal'heureuse,*

avec le reste du couplet.

Ce voyage donna une grande familiarité à Aubigné avec Monsieur de Guise, ce qui ne nuisit point à le maintenir en la Cour, & en accroistre une plus grande entre son Maître & le Duc. Ces deux Princes couchoyent, mangeoyent, & fai'oyent ensemble leurs mascarades, balets & carouëls, desquels Aubigné seul estoit inventeur, & dès ce temps il dressa le project de la *Circé* que la Royne mere ne voulut pas executer, pour la despence : & depuis le Roy Henri troisieme l'executa aux nopces du Duc de Joyeuse.

Il se rendit cognu parmi les Dames par ses bons mots : comme un jour estant seul assis sur un banc, Boudeilles, Beaulieu & Tenie, trois filles de la Royne, qui toutes trois fai'oyent cent quarante ans, le sentens assez nouveau, controloyent ses habillements, & une des trois luy ayant effrontement demandé, *Que contemplant vous là, Monsieur?* cela en parlant nazard, luy, respond de mesme, *Les antiquitez de Cour, Mesdames.* Ces filles plus honteuses luy allerent demander son amitié & ligue offensive & deffensive. Ce mauvais mot, suivi d'autres, le mit en la familiarité des Dames. Diverses querelles, une charge que luy quatrieme fit à trente badauts, la pluspart halebardiers, une autre pour sauver les

enfans du Marquis de Tran pourfuivi de trente hommes, une autre sur les gardes du Marefchal de Mommorançi qui avoyent affiegé Fervacques dans le Chapeau Rouge, une autre, comme luy mefme & luy, accompagnez d'un page & valets, furent chargez de gayeté de coeur par treife matois armés de jacques & de fegetes, là où les deux furent bleffés dans le corps : d'autres charges faiçtes avec Buſſi au guet à cheval, la privauté qu'il prit avec ce Cavalier après avoir eſté ſecond de Fervacques contre luy, & encor la folie le pouſſa amener quelques jeunes Seigneurs de la Cour, comme le Conte de Gurſon, Sagonne, Pequigni & autres, à mettre dans les Corps de garde de la ville l'eſpee à la main, & fortir en les perſant, & puis rentrer de mefme par une autre porte : à ce jeu ce compagnon fut enfin pris à la barriere de Sainct Jacques de la Boucherie & quelques gens qu'ils avoyent appellé à leurs ſecours ; il fut bleffé, & comme on l'emmenoit prifonnier, il trouva moyen de deſſivrer ſon eſpee, ſe fit encore faire place, & ſe ſauva.

En un tournoy où le Roy de Navarre, les deux Guifars & l'Eſcuier de ce Roy parurent, Diane de Talci aſſiſta, lors promiſe à Limeux, les premiers accords eſtants rompus à cauſe de la Religion. Cette Damoiſelle apprenant & voyant à l'eſtime de la Cour les differences de ce qu'elle avoit perdu & de ce qu'elle poſſedoit, amaffa une melancholie, dont elle tumba malade, & n'eut fanté juſqu'à la mort.

La Royne mere ayant reproché à ſon gendre que Faleſche, ſon premier Maiſtre d'hoſtel, & ſes Equiers n'alloyent point à la Meſſe : pour remedier à cela, un Mardi d'après Pacques, comme les Princes jouoyent à la paume, le Roy de Navarre demanda à

Aubigné arrivé à la gallerie, s'il avoit fait ses Pasques; luy surpris respondit, *Eh quoy donc, Sire!* mais quand on redoubla, & à quel jour? La responce fut, *Vendredi*, pour avoir ignoré qu'il n'y avoit que ce pauvre jour en toute l'annee sans messe. Monsieur de Guise disant tout haut que pour ce coup il n'estoit pas bien catechisé, les Princes se mirent à rire, mais non pas la Royne, qui le fit espier de plus près. Or avoit elle de ce temps là de vingt à trente espions, presque tous revoltez; un de ceux là, nommé le Buiffon, avoit feint de suborner l'ainné d'Anjou, pour prendre le Duc de Guise. Aubigné ayant decouvert comment ce galand vouloit perdre un homme de bonne maison, le conta à Fervacques à Lion, qui conseilla de le tuer dans une ruelle, où il menoit ordinairement d'Anjou conspirer: ce que s'exécutoit, sans que Nambut fut tué au mesme lieu pour un autre fait presque semblable, comme le Buiffon arivoit en ambuscade.

Depuis estant arrivé que Aubigné, en franc Gaulois, avoit fait des remonstrances à la Dame de Carnavalét, sur son inceste avec Fervacques, & sur l'empoisonnement de sa mere la Contesse de Morevert, Fervacques jura de le faire mourir. Ce que pour executer au peril d'autruy, il avertit le Duc de Guise que le Buiffon qui estoit sien, avoit voulu avec d'Anjou le trahir, & le prendre, & que Aubigné luy maintiendrait, & cela quoy qu'il sceust le dessein de Buiffon. Aubigné engagé trouve le Duc [de] Guise à son coucher, & vint s'offrir à maintenir ce qu'avoit dit Fervacques, qu'il pleust au Duc l'enfermer avec ce traistre dans le jeu de paume, qui, au commencement du propos, avoit une main sur une des pommes de la chaire. Le Duc de Guise fut si discret, qu'il

envoya le Buiffon voir ce qu'on faisoit au Louvre, & dit : *Aubigné, mon ami, ce n'est pas tout de l'espee & du pognard, duquel tu penses desmesler cest affaire, ce seroit combattre la Royne, car il se mesle d'un mestier que tu ne sçais pas, mais il ne mangera jamais de mon pain.* Il falloit que ce Prince joignist beaucoup d'amitié à sa discretion.

De là à quelques jours, Fervacques voulant tenir promesse à sa cousine de tuer son advertisseur, contrefit un soir le desesperé, & pria Aubigné de s'aller pourmener derriere la Couture de Sainte Catherine, luy donnant quelque soupçon pour l'avoir voulu empescher trop expressement de prendre un pognard que portoit son lacquais. Comme ils furent en un petit pont de voirie qui depuis a esté changé, Fervacques commença tel langage, *Mon ami, estant resolu de quitter le monde, je n'i regrette rien que toy, je suis venu ici pour me tuer, donne moy une embrassade, & puis je mourrai content.* Aubigné, se deltoarnant d'un pas, luy respond, *Monsieur, vous m'avez dit autrefois que le plus grand soulas que vous sauriez prendre en mourant, seroit d'emmener avec vous d'un coup de poignard le plus grand de vos amis, je vous conseille de ne mourir point, & pour un sujet duquel l'estosse & la façon ne valent rien; mais treve d'embrassade pour ce coup.* A ce point, Fervacques tire l'espee & le poignard, & donne la telle baissée vers Aubigné, en reniant Dieu, & disant, *Puisque tu te desies de moy, nous mourrons tous deux.* — *Ce sera vous tout seul* (dit l'autre), *si je puis;* & en reculant trois ou quatre pas, se met en garde, laquelle Fervacques n'enfonça point, mais jettant son espee & son poignard à terre se mit à genoux, & s'escriant qu'il estoit hors du sens, pria sa partie de le tuer, de quoy

refusé ils se séparèrent. Mais Aubigné ayant esté si jeune de se reconcilier, de là à quelque temps il l'empoisonna dans un potage, qui luy fit faire quatre vingt felles en un jour, tomber les cheveux & peler la peau, & dequoy il ne sçeut l'auteur que longtemps après par un medecin, nommé Stellatus, qui l'avoit traité en cest accident, & luy avoit conté comment Fervacques l'avoit menacé de coups de poignard s'il disoit que ce fust poison. Depuis il print une humeur à cest homme, refusé de Gouvernement de Normandie, de se donner au Roy de Navarre, n'ayant oublié aucunes flateries pour se reconcilier à Aubigné, lequel lors possédoit l'esprit de ce Prince entierement, & de là vint la deliberation que vous verrez despeinte au 2^e tome de l'*Histoire*, livre II, chap. 18.

Les choses trop particulieres, qui n'estoyent pas dignes de l'Histoire, sont celles ci : le Roy de Navarre fit une petite repeuë en un village près Montfort l'Amorré, où luy estant arrivé de faire ses affaires dans une mait, une vieille qui l'y surprit luy fendoit la teste par derriere d'un coup de serpe, sans Aubigné qui dit à son Maître pour le faire rire, *Si vous eussiez eu ceste honorable fin, je vous eusse donné un tombeau en stile de Sainct Innocent; c'estoit :*

*Cy gist un Roy par grand merveille,
Qui mourut, comme Dieu permet,
D'un coup de serpe, & d'une vieille,
Comme il chioit dans une met.*

Il eut encore une occasion de rire la mesme journee, ce fut qu'un Gentilhomme voyant approcher ceste troupe de son village, vint picquer l'avoine pour l'en destourner, fut en grand peine de choisir

le Capitaine, enfin choisit Rocquelaure, qui avoit le plus de clinquant. Son village luy fut accordé à la charge de guider la compagnie jusques à Châteauneuf, qui estoit seulement afin qu'il ne portast pas nouvelles par les chemins. Il entretint le Roy de bonnes fortunes de la Cour, & sur tout des Princesses, où il n'espargnoit pas la Royne de Navarre. En arrivant la nuit au port de Châteauneuf, il arriva à Frontenac de dire au Capitaine l'Espine, Marechal des logis de ce Prince, comme il parloit par dessus la muraille, *Ouvrez à vostre Maître*; le Gentilhomme, qui sçavoit à qui appartenoit Châteauneuf, entra en une grande peur, & Aubigné lui fit prendre un chemin esgaré pour se sauver, & ne retourner de trois jours chés luy.

Le Roy de Navarre ayant par Alençon gagné Saumur, & vivant sans profession de religion, nul ne communiqua à la Cene que la Rocque & Aubigné qui à l'arrivée de Laverdin s'en alla avec luy à la guerre au Mayne, dont il rapporta la cornette de Saint Fales au Roy de Navarre à Touars, plus desbaucha à la Cour trente des galants, se trouva au combat & affaires descriptes au chap. 19 du susdit 11^e livre.

De là le Roy de Navarre fit son voyage en Gascogne, où Fervacques fit plusieurs entreprises sur la vie d'Aubigny, lors mesmes que ne pouvant demeurer près de ce Prince, il demeura trois mois après congé pris pour excecuter sa vengeance; sur ce point estants commencez les amours dudit Roy & de la jeune Tignonville, qui tant qu'elle fut fille resista vertueusement, le Roy vouloit y employer Aubigné, ayant posé pour chose seure, que rien ne luy estoit impossible. Cestui ci, assez vicieux en grandes choses, & qui peut-estre n'eust refusé ce service par

caprice à un sien compagnon, se banda tellement contre le nom & l'effect de macquereau, qu'il nommoit vice de basace, que les carelles desmesurees de son Maître, ou les infimes supplications, jusques à joindre les mains devant luy à genoux, ne le peurent esmouvoir. Ce Prince, changeant de batterie, se servit de la querelle de Fervacques pour se rendre necessaire, si bien qu'un jour en bonne compagnie il dit à Aubigné, *Fervacques dit qu'il n'a point commis contre moy la trahison que vous avez declaree, & qu'il vous combattra là dessus.* La responce fut, *Sire, il ne me pouvoit faire porter ceste honorable parole par un homme de meilleure maison; j'ay esté honoré de son guidon, en ceste consideration je mettrai la main au chapeau avant que la porter à l'espee; & puis ce Roy faisant fort l'empesché pour la reconiliation, Aubigné fit souvenir son Maître du serment d'inimitié qu'ils avoyent presté, quand il baïsa à la jouë les compagnons.*

En passant par le Poitou, un joueur de lut nommé Tougiras, qui avoit servi le pere d'Aubigné & lors estoit à la Boulaye, donna la recognoissance de son Maître & de son cousin de S. Gelais à Aubigné, dont advint que ces deux convierent d'autres Seigneurs & Gentil'hommes, comme Montdion, Bertauville & autres à attendre sur des coffres & dans la garderobbe jusques à une heure après la minuict Aubigné, & l'accompagner aux ambuscades que Fervacques luy dressoit, premierement descouvertes un soir à Lectore que le guetté s'en retournant seul trouva Sacquenay, Gentilhomme bourguignon, de l'autre, qui avec deux pistolets, le chien abattu, estoit au guet en un coin de ruë; il luy fauta à la gorge si dextrement qu'il luy osta les deux pistolets, & ne

luy voulut faire autre desplaisir, pource que Sacquenay, qu'il avoit autres fois mené à la guerre, luy tesmogna estre là à contre coeur, & luy decouvrit les autres desseings de Fervacques, lequel les ayant tous failli, abandonna ceste Cour, ayant premierement dit à Fecquieres, fille de Madame, qu'il avoit son coeur affligé des meschancetez commises envers son ancien ami, & qu'il vouloit lui aller dire à Dieu pour luy demander pardon. Ce jeune homme courut au logis du meschant pour prevenir ceste bonne volonté; mais comme il montoit le degré de la chambre, La Rocque, qui en fortoit, le fit retourner bien viste, luy disant, *Il vous a donné cette amorce & n'attant plus que à vous tuer pour s'en aller.*

Dés lors declina la faveur d'Aubigné, ce que recognoissans ses amis, ils luy faisoient plusieurs harangues affin qu'il s'accommodast au plaisir de son Maître. Un jour entre autres, Fonlebon & un autre l'entreprirent, six lieüs durant, allegants que les Papistes, ne faisants pas tant de difficultez, gagneroyent le coeur de leur Maître par ses plaisirs, ce qui seroit dommage à sa Religion & aux Esglises. Le Sieur de la Personne luy desdaissant l'excellence de son eloquence en discours, en vers, & en prose, & aux gentillieffes de la Cour, disant & concluant qu'il falloit employer ces choses pour posseder les bonnes graces de son Maître, il respondit en descendant de cheval à tous les deux : au premier, *Vous dites donc qu'il faut se bander pour le bien des Esglises, & vous, que Dieu m'a desparti de grands dons & graces, pour en faire un maquereau.*

Le Roy de Navarre continuant en son desseing & jugeant que le point d'honneur retournoit à Aubigné en son opiniaftreté, se servit de ce qu'une nuit

il avoit failli de tirer l'espee contre des batteurs de pavé, & pource que cestuy ci s'eltoit jetté au devant de son Maître, & avoit fait son debvoir, il l'engageoit pour sa seureté à l'accompagner à quelques amours, & puis le contoit aux Ministres & principaux Seigneurs de son parti. La malice le pouffoit à luy faire toutes sortes de querelles, & luy empescher tout payement, & mesmes à luy galter tous ses habillemens pour le reduire à necessité.

[1577] Il fut despesché pour preparer à la guerre les Provinces & Gouvernemens de Guiene, Perigord, Xaintonge, Angoulmois, Aunis, Poitou, Anjou, Touraine, le Maine, le Perche, Beauce, l'Isle de France, Normandie, Picardie, & puis pour donner dans l'Artois, par quelques intelligences fort dangereuses. Aussi tost despesché, aussi tost la Roynne mere advertie luy mit à dos plusieurs dangereux revers, comme vous voyez décrit à la fin du 4^e chap. & 3^e livre du tome 2. Nous adjoustons seulement qu'en passant, il fit la harangue que le baron de Miranbeau prononça, & qu'en achevant son voyage, ayant trouvé une troupe de Noblesse qui marchoyent à Saint Gelais, pour une entrepryse, il se fit leur prisonnier pour aller plus seurement trouver son ami Saint Gelais, à qui ceux de Vansai le menerent prisonnier sur le point que Monsieur d'Anville marchoit à l'entrepryse des Rois, & Saint Gelais bailla à son prisonnier les coureurs à mener, & luy, donnant dans la porte de Saint Gelais en pourpoint, eut sa casaque bruslée d'une harquebusade.

Arrivé en Gascoigne, ce fut luy qui excuta avec la Nouë la sole charge que voyez descrite au chap. 6^e du mesme livre, allegué sous le tiltre du Lieutenant de Vachoniere. Seulement faurez vous

deux de ses vanitez qui ne valoyent pas l'Histoire, l'une que se voyant seul de la troupe avoir des brassars, il les despouilla avant la charge : l'autre, qu'au milieu du peril, ayant dans le bras gauche un brasselet de cheveux de sa maitresse, il mit l'espee à la main gauche pour sauver ce brasselet qui brusloit d'une harquebufade. Le Capitaine Bourget, à qui il eust affaire entre autres, luy manda qu'il avoit recognu cela, & l'autre pour luy montrer une pareille froideur au combat, luy designa un monde & une croix qu'il avoit sur son espee. De ce peril il ne demoura gueres à courir celuy de Saint Macaris; vous le voyez descript à la fin du meisme chapitre, sous meisme titre assés au long.

Les diverses recherches de peril & d'honneur brigues à toutes occasions adjoustant l'envie à la colere du Maître, cependant ce Prince estant en doute de l'estat de Languedoc, il y fut despesché & mit à fin la negociation que vous voyez descripte au long au 7^e chapitre du meisme livre, & au retour de là, il courut des risques en beaucoup de façons. Il fit une faute notable, comme passioné partisan, car il ne devoit de l'entree specifier les infidelles sinon à Monsieur de la Nouë qui fut son auditeur, mais les devoit laisser tomber en la cognoissance d'un Maître, par divers accidens que vous voyez descrits au 12^e chap. du meisme livre.

Icy veux je seulement specifier, que Aubigné ayant sceu la resolution de le poignarder, & le jeter en l'eau, prit un jour son Maître au souper, & en grand-compagnie, luy tint ce langage : *Vous avez donc, Sire, peu penser à la mort de celuy que Dieu a choisi pour instrument de vostre vie, service que je ne vous reproche point, non plus que ma peau percee en plu-*

seurs endroits, mais bien de vous avoir servi, sans que vous ayez peu faire de moy, ni un flatteur, ni un maquereau. Dieu vous veuille pardonner ceste mort recherche; vous pouvez cognoistre au langage que je vous tiens, combien je desire de l'avancer. Cela fut suivi de telles aigreurs, que le Roy quitta sa table; soit dit cela pour vous chastier de telles libertez.

Nous n'avons pas aussi spécifié en l'*Histoire* qu'Aubigné n'estant encor bien relevé d'une sievre de huit jours, il prit pour armes de duel, à cause de sa foiblesse, un poignard en une main & un pistolet en l'autre; l'affaire estant rompuë, ses amis luy conseillerent de se retirer, ce qu'il fit à Castel-Jaloux, où il avoit charge; & est à noter que plusieurs Gentilshommes de la cour de Navarre, Constant, Sainte-Marie, H. Arambure, leur servant d'exemple, l'accompagnerent à un à Dieu qu'il alla présenter à son Maître, revenant du promenoir, & sans descendre du cheval. Arrivé à Castel-Jaloux, il escrivit à Laverdin en ces termes, *Monseigneur, je vous fay resouvenir de ma franchise d'avoir contre tous advertissemens marché sur vostre parole qui est d'avoir mis l'avantage de l'apel de mon costé: or quelque douteuse que vous ayez rendu, sinon vostre foy, au moins vostre prevoyance; si le Sieur de la Magdelaine a envie de fournir sa poincte, il y a beau sable entre ci & Nérac, dans lequel je prendray telle heure & telle place que vous voudrez assigner sans autres cautions.*

Après ce jour là se passa le perilleux combat que vous voyez décrit au mesme chapitre 12^e, au retour duquel Aubigné estant au liçt de ses bleffes, & mesmes les Chirurgiens les tenants douteuses, fit escrire sous foy par le Juge du lieu les premieres clauses de ses *Tragiques*.

Il ne faut vous cacher une grand'marque de l'envie des Princes : le jeune Bacouë estant arrivé à Agien, & interrogué de Roy de Navarre comment ce combat estoit passé, ne garda aucune modestie à louer Aubigné, ou pour ce que les jeunes gens ne mettent point de bornes à louer ny à blâmer, ou bien pource qu'il croyoit que ses compagnons & luy tenoyent la vie de celui qui, par ses charges, avoit païé pour eux. Comme donc ce jeune homme disoit, qu'il avoit veu Aubigné faisant entrer la moitié de son pistolet entre la cuirasse & le colet de buffle du Capitaine Metau avant que tirer, le Roy l'appela menteur, qui fut cause que cestui ci ayant des parents à Castel-Jaloux, les pria de luy en escrire ce qu'ils en sçavoient. Il communiqua la lettre de réponse à Laverdin qui portoit cela mesmes, adjoustant que les deux Meges, Bastavets & trois autres monstroyent les playes qu'ils avoyent reçues de luy au visage, la plus part le voulant tuer par terre. Laverdin ayant dit ces choses au Roy, y replicqua que le Capitaine Dominge y estoit, & que cestui là y auroit esté à bon escient. Or ce Capitaine avoit fait serment de ne retourner à la Cour qu'il n'eust aidé une fois à battre les ennemis ; & pourtant Aubigné guery les mena à la guerre vers Bayonne, au combat que vous voyez décrit au chapitre 13^e.

Dominge fatisfait alla trouver son Maistre à Agien, dans un jeu de paume, avec Laverdin, qui quitterent la partie pour l'interroguer. Cestaici parla de cest affaire avec des louanges de son Capitaine, non si eslevees, mais plus judicieuses que celles de Bacouë, & de ce coup perdit entierement l'amitié de son Maistre & la recompense de trente-huit harquebu-

faides qu'il avoit fur luy. Marquez à quoy efchappent les grands, voire les meilleurs.

Après la mort de Vachonniere, ceux de Castel-Jaloux voulurent demander Aubigné pour Gouverneur, ce qu'il empescha bien à propos, voyant la colere de ce Prince tellement envenimée contre luy, qu'ayant pris par escalade Castelnau de Maumes, avancé vers Bourdeaux, la Dame du lieu s'estant infinuée au liêt & en la bonne grace de Laverdin, fit aisement desavoüer les preneurs de tout ce qui s'estoit passé, quoy que les Sieurs de Meru & de la Nouë, au nom du Party, s'opposassent au defadveu. Ceux de Castel-Jaloux s'opiniâtrèrent à la guerre; la Dame de Castelnau sollicita à Bourdeaux, & fit avancer l'Admiral de Vilards avec quatorze picces, sur promesse du Roy de Navarre qu'il n'y auroit point de secours. Comme l'Amiral faisoit ses approches, Aubigné entra dedans avec cinquante salades & près de deux cents harquebusiers à cheval, qui s'estant jettez à terre & ayant baillé leurs chevaux à ramener, cela fit une telle monstre que l'Amiral croyant que ce fust un secours contre la promesse, battit aux champs, & s'elloigna vers Mansiet.

Despuis, quelques soldats de la garnison furent subornés par Laverdin, leur remontrant qu'en obeissant au commandement de leur Colonel, on ne les pouvoit tenir pour traistres. Ce commandement estoit de prester la main à La Sale du Ciron du parti contraire, pour reprendre la place. Ces soldats allerent rapporter tel propos à leur chef : & instruits par luy, il fit aller la garnison à la guerre, & luy, estant entré de nuit, reçeut les Papistes, à quoy il fut blessé, & y demeura quarante-fix des entrepreneurs. Le Roy de Navarre prit cela à tel contre-

cœur, qu'il envoya fommer Castelnau qui tenoit pour luy, avec menace de quatre canons; la responce fut qu'ils en avoyent mesprisé quatorze.

[1577] Peu de temps après, la paix se fit, & Aubigné se retirant escrivit un à Dieu au Roy, son Maître, en ces termes :

Sire, Vostre memoire vous reprochera, douz' ans de mon service, douze playes sur mon estomac : elle vous fera souvenir de vostre prison, & que ceste main qui vous escrit en a dessuict les verrouils, & est demeurée pure en vous servant, vuide de vos biens-faits & des corruptions de vostre ennemi & de vous ; par cet escrit elle vous recommande à Dieu, à qui je donne mes services passez, & vouë ceux de l'advenir, par lesquels je m'efforceray de vous faire cognoistre qu'en me perdant, vous avez perdu vostre tres fidele serviteur &c.

En passant Agien pour remercier Madame de Roques, qui luy avoit servi de mere en ses afflictions, il trouve chés elle un grand epagneul, nommé Citron, qui avoit accoustumé de coucher sur les pieds du Roy, & souvent entre Frontenac & Aubigné. Ceste pauvre beste qui mouroit de faim luy vint faire chere: de quoy esmeu il le mit en pension chez une femme, & luy fit coudre sur le collet qu'il avoit fort frisé, le sonnet qui s'enfuit.

*Le fidele Citron qui couchoit autrefois
Sur vostre lit sacré, couche ores sur la dure :
C'est ce fidelle chien qui apprit de nature
A faire des amys & des traistres le chois :*
*C'est luy qui les briguans effrayoit de sa voix,
Et des dents les meurtriers ; d'où vient donc qu'il endure
La faim, le froid, les coups, les desdains & l'injure,
Payement coustumier du service des Roys.*

*Sa fierté, sa beauté, sa jeunesse agreable
Le fit cherir de vous, mais il fut redoutable
A vos haineux, aux siens, pour sa dexterité.*

*Courtisans, qui jettez vos desdaigneuses veuës
Sur ce chien delaiissé, mort de faim par les rues,
Attendez ce loyer de la fidélité.*

Ce chien ne faillit pas d'estre mené le lendemain au Roy qui passoit par Agien, & qui changea de couleur en lisant cest escrit; mais plus, quand de là à quelque temps, à une Assemblée generale de Sainte Foy, ceux de Languedoc demanderent où estoit Aubigné qui avoit sauvé leur province; à leur requeste & sans contredit, furent despeschés vers ce Prince les Sieurs d'Yolet & de Pagezy, pour demander de la part des Esglises qu'estoit devenu un si utile serviteur de Dieu. Il répondit, qu'il le tenoit encor pour sien, & qu'il donneroit ordre à son retour. Or le desseing de Aubigné estoit de dire à Dieu à ses amis de Poitou en passant, vendre son bien, & s'attacher au service du Duc Casimir; mais il en advint autrement: car arrivant à Saint Gelais, mesmes avant descendre de cheval, il vit par une fenestre Susanne de Lezay, de la maison de Divonne, de l'amour de laquelle il fut tellement picqué, qu'il trouva son Allemagne chés les Sieurs de Saint Gelais & de la Boulaye, qui prindrent ceste occasion aux cheveux, pour mettre entre les mains de leur ami divers desseings que l'un & l'autre avoient; d'autre part, cest amour nouveau fut meslé d'impatience de repos; en outre, le desir de se rendre necessaire ne luy permit de rien laisser en arriere pour se rendre recommandable aux siens & regrettable à son ingrat.

Il alla donc reconnoître Nantes, & y faillit d'estre pris : despuis il n'y bastit point de desseing, oui bien sur Montaigu & sur Limoges, où il fut appelé par les Sieurs du Prinçai & du Bouchet, cerchans en luy, comme ils disoyent, outre la suffisance, la creance des Huguenots; or vous trouvez ceste entreprise toute au long au livre [4^e], chapitre [4^e], à laquelle je n'adjouterai que la prediçtion qu'il fit aux deux miserables, de leurs testes pretes à trancher, jusques à specifier combien de coups chacun auroit.

Les reproches des Esclises pour Aubigné, & le sentiment de son absence avoient apporté du regret au Roy; quelques infidelités de ses ennemis descouvertes l'augmenterent : à quoy se joignit la jalousie, & la crainte que print ce Prince de voir au duc Casimir la protection des Esclises; & puis plusieurs bons contes, qu'à tous coups ce Prince oyoit, ou faisoit luy-mesme. Tout cela reduisit le Roy de Navarre à le rapeler par quatres lettres, qui toutes furent jetees au feu en les recevant; mais le mutiné ayant sçeu que son Maistre adverti du fait de Limoges, & le tenant pour prisonnier, avoit faict mettre à part des bagues de sa femme pour le delivrer, ne s'esmeut point pour tout cela, mais oui bien quand il fut adverti que le Roy le tenant pour avoir eu la teste tranchée, en montra un grand deuil, & en perdit quelques repas.

La Boulaye devisant un jour avec la Magdelaine touchant leur querelle, & cet homme ayant confessé comme on les avoit voulu commettre sans raison, la Boulaye encor fort jeune le picqua, & se convia à faire venir son ami pour le mettre aux mains. Aubigné en estant adverti par luy voulut faire ceste

entree en la Cour de Navarre. Il eſcrivit à la Boulaye, qu'il donnaſt à ſouper & coucher à la Magdelaine, afin qu'ils peuſſent partir enſemble au matin, & ſe trouver à moitié chemin de Barbaſte & Nerac avec l'eſpee & le poignard en chemiſe. Pour ceſt effect, il vint en poſte de Mer, près de Orleans, à Caſtel-Jaloux, & de là deſpeſcha un lacquais qui luy rapporta lettres à Barbaſte, par leſquelles la Boulaye l'aſſuroit que le marché eſtoit bouclé, & que la Magdelaine coucheroit avec luy pour ne manquer à l'aſſignation. L'autre ayant prié Dieu & bien deſjuné, ſe trouve à la place, où ayant eſté demie heure, il vit venir deux chevaux. La Boulaye, qui galopoit devant, luy cria de loing, *Miracle & point de guerre*, pource que ſon homme eſtoit tombé à la minuit d'un catterre, perclus de tous ſes membres. *Voila* (dit le compagnon) *l'effect de mes prieres*. Et de fait, huit ans après, Aubigné trouvant la Magdelaine à Montauban avec une eſpee & cheminant fort roide, luy envoya Frontenac, ſçavoir s'il eſtoit aſſez bien gueri pour tirer des armes, dont il faiſoit grande profeſſion : ayant reſpondu que non, Frontenac vint querir ſon homme, qui l'attendoit hors la ville, ce deſſeing contre les conſeils de Reniers & Favart, mais ce qui le mouvoit à ceſt excès, c'eſtoit la grande reputation de ſon ennemi, qui avoit tué Gentilſ-hommes ſans perdre une goutte de ſang.

La jeune nobleſſe de la Cour, qui avoit fait une partie dans elle, & s'apeloit *Dæmogorgoniſtes*, comme ils avoient apelé le chef de leur folie *Dæmogorgon*, vint au-devant du reconcilié : & encore faut-il conter commant un valet de chambre nommé de Cour, homme très plaifant & très vaillant, ayant eſté donné au Roy par Aubigné, ne peut jamais eſtre

retenu par les prieres de son Prince, ni par celles de Aubigné mesmes, qu'il ne le suivist en son advertité. Mais ceste paix estant faite, il estoit retourné huit jours auparavant : le Roy luy demanda d'où il venoit, il respondit qu'ouy; & ayant respondu le mesme *Ouy* hors de propos à toutes questions. *C'est enfin*, dit-il, *que ce qui oste les gens de bien d'auprès des Roys, est de n'avoir pas tousjours dit Ouy.*

[1580] Aubigny receu du Roy avec careffes & promesses expiatoires, la Royne le receut en grande familiarité, esperant de luy ce qu'elle n'i trouvoit pas; & dans peu de temps, le Roy de Navarre voulant refoudre une guerre, sur le terme de la reddition des places, n'appela à ceste deliberation, que le Viconte de Touraine, Favas, Constants & luy. De ces cinq, les quatre estoient amoureux, & prenans leur amour pour conseil delibererent la guerre que vous voyez despeinte au chapitre 4^e du 4^e livre, tome 2.

J'ay dit, que l'entreprise de Limoges estoit un moyen de reconciliation entre le Maître & le serviteur : je vous convie donc à lire ceste entreprise tout du long, au commencement du susdit chapitre, où il y a des notables instructions; & en suivant celuy d'après, vous verrés la prise des armes, & puis au sixiesme, la prise de Montaignu jusques à la fin du chapitre, où vous verrez les employs & perils de celuy que nous descrivons; mais sur tout au chapitre 10^e du mesme livre, lisez fidelement l'entreprise de Blaye, où s'il faut advoüer quelque faute au fait de Aubigné, ce fera, que estant revenu en la troupe qui avoit conclu le retour en son absence, il devoit s'asseurer mieux de ses eschelles, & puis remarquez son esclat de vanité,

& la parole audacieuse, que Dieu châtie : parole qui luy cousta bien cher, quand Pardillan dit au Roy de Navarre, qu'il se donnaft bien garde de donner jamais gouvernement à cest esprit audacieux.

Le Conte de la Rochefocaud ayant mené à Nerac Vifson, Gouverneur de Pons, les amis de Aubigné l'advertirent qu'il avoit conté le fait de Blaye au defavantage de l'entrepreneur ; luy donc prit avec foy Lallu & trois Gentilshommes qui l'avoient assisté à cest affaire, & avec grands dangers fit quatre vingts lieues, qu'il y a de Montaigu à Nerac ; & estant là, pria le Roy de les affronter Vifson & luy au conte de cest affaire, lequel ayant esté deduit par sa bouche & advoüé mot à mot par Vifson, il luy fut permis de donner un dementir à ceux qui voudroyent y changer : & pource qu'il y eut quelqu'un gourmandé de la fuite d'Vifson, il en fallut faire un accord, & de là une declaration du Roy de Navarre, que vous trouverez aux papiers du pere, & garderez comme tilre d'honneur.

Ce voyage fut cause que Aubigné se trouva à Nerac à la bravade que luy fit le Marechal de Biron, marquee en l'uniesme chapitre, & là trouvant une epidemie de peur aux Huguenots de Gascogne, il ramassa quelque vieille cognoissance de Castel-Jaloux, & fit l'honneur de la maison, qui parut plus qu'il ne meritoit aux yeux des Princeffes & des gens qui n'estoyent pas lors en bon humeur ; puis s'en retournant, accompagné de quinze harquebuziers à cheval de Castel-Jaloux, fut chargé par soixante chevaux legers de La Hait, auprès de Cours. Nostre Aubigné choisit si bien ses avantages, que l'attaquant laissa trois Gentilshommes, & de l'autre part n'y eut que deux blessés. Mais il faillit à recevoir une

grande honte en fuivant fon voyage dans les vignes de Saint Preux vers Jarnac ; car marchans à minuit dans un fantier estroit, les cinq de Montaigu seulement, Aubigné le premier vit venir à luy des gens de cheval, qui sans marchander, vindrent aux coups d'espee : & est certain, que si ses gens, qui ne vouloyent que passer, eussent peu prendre le large, ils l'eussent fait, estants entre quatre garnisons ennemies, & n'ayants rien de favorable au pays. Cependant c'eust esté une honte notable ; car ce n'estoyent que deux prestres, & deux autres yvrongnes qui avoyent laissé leurs fourreaux en une taverne, s'estoyent jurez de charger tout : de quoy ils furent assez honnestement chaitiez.

[1580] Ceste année se passa à Montaigu en gentils exercices de guerre. La Cavallerie qui estoit dedans, couroit en trois brigades, l'une à la Boulaye, Gouverneur, l'autre au Sieur de Saint Estienne, & un peu plus du tiers à Aubigné ; ceux là furent nommez aux pays *Albanois*, pour ce qu'ils estoyent toujours le cul sur la selle. A une de leurs courtes, fut chargé Pelissoniere, Cornette blanche du Duc du Mayne, qui ayant perdu huit des siens, se sauva avec un bras cassé d'un coup de pistolet. A une autre course, ils desfirent une compagnie du regiment de Bruerre vers Angers, & cependant Montaigu fut allié.

Vous verrez aux chapitres 15^e & 16^e les exploits & les preparatifs jusques à la fin. J'adjousterai seulement que dix entreprises faites sur Montaigu en un an, & qui toutes firent jouer la corde ou le pognard, furent desouvertes par la science qu'Aubigné avoit en la physionomie ; après, qu'en trente sorties qu'on fit, au tiers desquelles on vint aux mains,

Aubigné les conduisit toutes, horsmis une que Saint Estienne fit avec les Bas-Poitevins, pour contrepetter les actions de ceux qu'ils appelloient les *Albanois*, mais ils luy fervirent de lustre seulement, & sachez pour la fin que ce Capitaine, que le Conte du Lude envoya querir, fut Aubigné, comme aussi les actions despeintes sous un nom caché font à remarquer estre de luy.

Après la paix, il trouva à Libourne une grosse Cour de Princes, & l'occasion de traicter tout ce que vous trouvez au 2^e chapitre du 5^e livre, mesme tome que dessus. J'ay seulement à adjouster quelque galanterie que je n'ay osé donner à l'*Histoire*. C'est que le Connestable de Portugal se promenant avec Aubigné au bord de la Drongne, commença à jeter de grands soufpirs, arracha de l'escorce, comme lors estants les arbres en seve; sur ceste escorce, apres plusieurs soufpirs & discours Espagnols sur les regrets d'une dame, il escrivit ce qui s'ensuit :

*Oceani foelix properas si flumen ad oras,
Littus & Hesperium tangere fati sinunt :
Siste parium, & liquidas qui jam dissolvat in undas,
Me extinctum lachrymis ad vada nota feres;
Sic poterit teneras quæ exurit flamma medullas
Mersa tamen patriis vivere forsan aquis.*

Comme il le vouloit jeter dans l'eau à genoux, & fondant en larmes, Aubigné le prit par le poing, & promptement ayant prononcé ce distique, il traduist sur la mesme ecorce, en un sonnet lyrique, l'exattique latin :

*Fleuve, si le cours de tes eaux
Va rendre l'Ocean prospere,*

*Si la Fortune moins amere
 Après tant de morts & de maux
 Permet aux bien heureux ruisseaux
 De l'Espagne, ma douce mere,
 Mesler leur onde belle & claire
 Avec tes flots, & mes flambeaux :*

*Fay une pose pour me prendre,
 Et me prens affin de me rendre
 A ces bords distillé en pleurs :*

*Le feu qui brusle mes moëlls
 Pourra, sans noyer ses ardeurs,
 Vivre en ses ondes naturelles.*

Ses promptitudes concilierent une grande amitié du Conestable, & esmeut entre les deux d'estranges Dialogues sur le fait de la Religion.

[1584] Suit maintenant le service qu'Aubigné rendit au fait de l'Ore, que vous voyez descript au chapitre 4 du livre courant. En mesme temps le Roy de Navarre fut en peine pour un grand amas que faisoit d'une part le Sieur de Lanfac, de l'autre le Viconte d'Aubeterre, sous couleur d'avoir querelle l'un contre l'autre. Luffan qui estoit de la partie, pour ne voir pas un partage à son gré, en la peau de l'Ours qu'on divisoit avant la mort, vint tout seul trouver le Roy de Navarre à la chasse, luy descouvrit l'entreprise qui estoit sur la Rochelle, par la grille qui est au devant des moulins de S. Nicolas. Aubigné despesché pour cela, estant en la Maison de Ville de la Rochelle, demanda qu'on en choisist trois, avec lesquels il peult communiquer un secret. Les Rochelois ayants respondu qu'ils le desiroyent sçavoir tous, sans choisir, qu'ils estoient tous fidelles, la responce fut que Jesus-Christ n'a-

voit donc pas si bien choisi, & qu'il leur baïsoit les mains, s'ils ne vouloyent faire autrement. Par là estants contrains d'essire les trois, ils trouverent les grilles toutes limees, horsmis deux barreaux, mais il ne peut jamais les refoudre à dresser une trappe aux entrepreneurs.

De là à un mois, ces mesmes troupes remonterent à cheval, & Aubigné ayant promis à son Maître de rompre le desseinc quel qu'il fust, print quelques uns des gardes & autres jusques à dix bien choisis, cella meflé de ces troupes vers la Rochelle, & parce qu'ils marchoyent de nuit, il marchoit avec eux, prenant le jour quartier à part avec deliberation de se jeter de nuit aux portes de la ville qu'ils voudroyent attaquer, & s'estant fortifié de quelques harquebuziers, venir recevoir les entrepreneurs à un quart de lieuë, qui est un beau moyen de rompre toutes entreprises.

Le Roy de Navarre passant à Cadillac, pria le grand François de Candalle, assez connu par ce nom, de lui faire voir son excellent Cabinet : ce qui fut accepté, à la charge qu'il n'i entreroit point de morgueurs. *Non, mon oncle,* dit le Roy, *je n'i meneray aucun qui ne soit plus capable de le voir que moy.* Estant donc entré avec les Sieurs de Clervaut, du Pleffis, Sainct-Aldegonde, Constant, Pelliffon & moy, cependant que la troupe s'amusa à faire lever la pesanteur d'un canon par une machine entre les mains d'un enfant de six ans, Aubigné gagnant le devant, s'arresta à un marbre noir de sept pieds en carré, qui servoit de tablettes à ce bon homme. Là, ayant trouvé les pinceaux, & ce qu'il falloit, Aubigné en prit un, & oyant qu'ils disputoyent des fardeaux, escrivit :

*Non isthæc, Princeps, Regem trahere doceto :
Sed doctâ Regni pondera ferre manu.*

Cela fait, il tira le rideau, & puis se mesla dans la troupe, qui estant arrivee à la table de marbre, M. de Candalle dit au Roy, *Voici mes tablettes* ; mais les ayant descouvertes & leu le distique, il s'escria par deux fois, *O il y a ici un homme !* Le Roy ayant replicqué, *Tenez vous le reste pour des bestes ?* pria son oncle de choisir à la mine celuy qui auroit faict le coup : sur quoy il y eut d'affés plaisants propos, auxquels je m'amuserois trop.

La Cour vint conduire la Royne de Navarre jusques à Sainct-Maixens pour aller en Cour ; elle qui depuis Libourne faisoit tousjours de mauvais traitemens à Aubigné, l'ayant soupçonné d'une *sfrifatu* faicte à Madame de Duras, ou au moins de l'avoir conseillée à Clermont-d'Amboise, fit joindre la Royne mere à sa demande, se jetta à genoux devant le Roy, son mari, pour le prier que, pour l'amour d'elle, il ne vist jamais Aubigné, ce qu'il luy promit. Elle avoit sur le coeur quelques bons mots, entre autres cestuici : la Marechalle de Retz avoit donné à Entragues un coeur de diamant ; la Royne en ostant Entragues à la Marechalle avoit eu aussi le coeur de diamant pour en triompher, & comme Aubigné maintenoit la Marechalle contre la Royne, elle replicqua trop souvant, *Mais j'ai le caur de diamant. Ouy*, dit le bon Compagnon, *il n'y a que le sang des boucs qui y puisse graver.*

Luy donc, feignant d'avoir quitté la Cour, passoit les nuicts en la chambre de son Maître, & par cette fausse alarme, fit preuve de ses faux amis. Il

prit ce temps pour aller faire l'amour ; durant lequel le Roy escrivoit des lettres à sa maistresse, lesquelles estants tenuës pour contrefaites par les rivaux & par quelques parents, le Roy vint luy mesme, & avec mascarades, & course de bague, honora la recherche de son domestique. Cest amour mit en lieffe tout le Poictou pour les balets, combats à la barriere, carrouzels & tournois, qu'entreprit l'amoureux, & à quelques-uns se trouvoient le Prince de Condé, le Conte de la Rochefocaud & autres Grands, & en grand nombre. Cela ne faisoit que doubler l'envie & blasphemer le pais contre un courtifan, qui au lieu de plaire aux yeux des rustiques, les esblouissoit seulement. Je vous conteray entre plusieurs une ruse d'amour.

Il emboucha Tifardiere, son ami, lequel feignant se reconcilier de quelques riottes avec Bougoïn, Curateur de la fille, luy tint un jour tels propos ; *Vous estes importuné de plusieurs Princes & Seigneurs pour le mariage d'Aubigné ; je sçay que vous avez vos promesses & volontés ailleurs : si vous voulez m'asseurer de ne me deceler point, je vous ouvriray un moyen de vous desfaire de luy, sans que personne s'en puisse plaindre.* Après les promesses & ambrassades il fuit : *Il faut donc que vous luy disiez l'assurance que vous avez que c'est honneur à vostre pupille de l'espouser, comme estant très accompli Gentil'homme & de bonne part ; mais comme il advient aux estrangers, ses rivaux font courir des bruits contraires qu'ils n'osent maintenir devant luy ; que vous le priez de se souvenir, comment en un festin ; où quelques-uns avoyent apporté des lettres de Monsieur de Fervaques contre luy, il leur dit en barbe, que si il ne pouvoit leur enfler le cœur avec des desmentis,*

il enseroit leurs jouës avec des soufflets; il sçavoit qu'aucun ne repartit, il sçavoit aussi que telles affaires l'ont contraint d'envoyer un desmentir au Sieur de Fervacques, & tout cela estant venu aux cognoissances de Madame d'Ampiere, de la Duchesse de Rets, de Madame d'Estillac, de la Comtesse de la Rochefoucaud, & autres parents de telle estoffe, il desiroit monstrer qu'il n'i avoit point procedé legerement. Il seroit besoing de faire un compromis, par lequel les parents s'obligeroient de signer le contract, ayant esté mis par devers eux quelques tiltres de noblesse & d'antiquité: avec promesse aussi, cela n'estant point, de s'en despartir. Je sçay très bien, dit Tifardiere, qu'il ne sauroit fournir de telles piéces.

Bougoin embrassé, & remercié le messager, luy tardoit bien qu'il n'eust excecuté, selon son advis, le compromis fait. Aubigné, qui ne s'estoit jamais focié, ni de biens, ni de maison, ni de titres, les avoit recouvez avec quelques meubles du Chateau d'Archeac, où ils avoyent esté mis en garde; & par là ayant appris son origine, il avoit dressé ceste fourbe, & pour l'amener à poinct, il choisit le Sieur de Corniou, parent de sa Maistresse, pour luy mettre en main son tresor, protestant, si quelqun des parents en aage de combat s'en mesloit, qu'il auroit affaire à luy. S'estants donc assemblés les Sieurs des Marets, de Bougoin, La Taillee & Corniou, ils trouverent une curieuse recherche faite sur un proces & querelle, qu'avoit eu le Sieur d'Aubigné pere avec un Gentil'homme, nommé Ardene, pour s'estre battus aux honneurs d'une procession, que il estoit de la maison d'Aubigné en Anjou, & pour ce que le dit Ardene mit sur les bras à sa partie les francs siefs & les gens du Roy,

le procès ayant coûté plus de mille escus & duré trois ans; il fallut produire les contrats de mariage & les partages de six lignes, le tout descendant d'un Savari d'Aubigné, commandant pour le Roy d'Angleterre au Chateau de Chinon, jusques à faire visiter une chapelle bastie par luy, bordée des armes de la maison qui porte : *de gueules à un Lion d'argent rampant, armé & lampassé d'or.* Ceux de la Jouffelinierie, descendus de meisme tige, ont depuis herminé leur Lion. Ces choses estant ainsi trouvées, & Aubigné ayant exigé promesse que ces vieillards escriroyent, & signeroient leur jugement, afin qu'il eust à qui se prendre, Aubigné à son retour de la Cour de Navarre selon son compromis espouza sa maîtresse.

Trois semaines aprez, estant de retour à Pau, il trouve son Maître en une merveilleuse colere pour les vilains affronts que sa femme avoit reçeus à Paris. Vous lisés le dangereux voyage qu'il entreprit à son regret au chap. 3^e du 5^e livre, où il n'a pas voulu mettre en public une estrange resolution qu'il avoit prise de tuer à gauche & à droite dans le Cabinet, si on l'eust voulu pognarder : & aussi que passant à Poitiers, & ayant fait copier & vidimer sa commission, il avoit envoyé en garde à sa femme l'original dans une boëtte cachetée avec deffence de l'ouvrir, ce que contre l'ordinaire de son sexe elle observa. Encor diray-je que Sainct Gelais, qui estoit à Pau, receut une telle melencolie du voyage de son ami, que les cheveux & la barbe luy creurent outre mesure, dont le Roy de Navarre voyant arriver son messager au jardin de Pau, dit pour premiere parole à un Gentil'homme, *Allez dire à Sainct Gelais qu'il se fasse bretauder.*

Le Duc d'Espéron quelque année après, travailla puissamment à cause de ses affaires pour reconcilier les deux Roys ; & les Papistes qui estoient près du Roy de Navarre dresserent plusieurs artifices pour luy donner un caprice d'aller à la Cour ; à quoy Segur, chef du Conseil, s'opposa vigoureulement, & tousjours par l'industrie d'Aubigné. Les entrepreneurs, cognoissants le naturel de Segur, trouverent moyen de luy faire faire un voyage en Cour ; & là luy preparerent tant de douceurs, qu'ils emporterent cest esprit extreme à tout, si bien qu'il promit d'y mener son Maître, & à son retour n'avoit autre langage, sinon que le Roy estoit un Ange, & les Ministres des Diables. Luy donc s'estant rallié de la Contesse de Guiche, laquelle il diffamoit peu auparavant, voilà la Cour de Navarre fort estonnée du voyage que leur Maître meditoit. Voici le remede qu'i apporta Aubigné qui sur tout cognoissoit bien Segur ; c'est qu'un jour, comme il passoit par la sale, où la jeunesse de la Cour tiroit des armes, Aubigné eschauffé de cest exercice prit Segur par la main, le mene à une fenestre qui regardoit sur les Rochers de la Vayse, & luy montrant ce precipice, luy tint ce langage, *J'ay charge de tous les gens de bien de ceste Cour, de vous faire voir ce faut, qui est vostre passage, le jour que vostre Maître partira pour aller à la Cour.* Segur fort estonné dit pourtant, *Qui oseroit faire cela ? Si je ne puis le faire seul* (dit l'autre), *voilà les compagnons qui y sont résolus.* Segur ayant retourné la teste vit en mesme temps une dizaine des plus redoutables, qui enfoncerent le chapeau, instruiets à celle contenance, sans sçavoir la particularité du discours. Cest homme effrayé s'en va trouver le Roy, ne luy conta pas

sa peur, mais ouy bien qu'Aubigné appelloit ouvertement la Contesse de Guiche forciere, l'accusant d'avoir empoisonné l'esprit du Roy, comparant son horrible face à l'estrange amour qu'elle avoit embrassé, & que là dessus le mesme avoit consulté le Medecin Hottoman sur les filtres, à son occasion. Il adjousta qu'un Prince des Huguenots avoit autant de controlleurs que de serviteurs. Chés le Roy, les fales voluptez du Maître estoient honorables aux plus grands; luy conta de plus que Monsieur de Bellievre, logé vis à vis de la Contesse, & la voyant aller à la messe accompagnée seulement d'un macquereau, d'un bouffon esprit, d'une Maure, d'un valet, d'un singe & d'un barbet, ayant allegué à Aubigné les honneurs qu'on rend à la Cour aux amies des Roys, & luy ayant demandé comment les courtisans de Navarre n'estoyent plus honnestes, & pourquoy ceste Dame alloit avec si mauvais train : *C'est* (respondit ce medisant) *qu'il y a en ceste Cour une fort genereuse noblesse, mais il n'y a de macquereau, de bouffon, de valet, de singe & de barbet, que ce que vous voyés là.*

Aubigné là dessus ayant fait une course en Poitou, fut adverti à son retour par la Boulaye & par Constant qu'il se gardast bien de retourner, & que sa mort estoit promise à la Contesse & à Segur; ayant reçu ceste lettre à Montlieu, il laissa là son equipage, print la poste, & arrivant tout boté, il trouve sous le logis de Madame, la Boulaye, qui effrayé, le pria à jointes mains de remonter à cheval; mais l'autre ayant mis un poignard à sa ceinture outre sa coutume, puis, suivant son dessein surprit par les huis segrets le Roy & la Contesse seuls,

dans le cabinet de Madame ; le Roy chancela, comme quoy il le devoit recevoir. Aubigné avec un front d'airain, usant du terme de ses privautez, luy dit : *Qui a il, mon Maistre? Pourquoi un Prince si brave se laisse il emporter à tant de doubtes? Je suis venu voir si j'ay peché, & si vous voulés payer mes services en bon Prince, ou en Tiran.* Le Roy, tout troublé, repliqua : *Vous sçavez bien que je vous aime, mais je vous prie de r'habiller l'esprit de Segur ;* ce qu'il alla faire de ce pas, l'estonna tellement des reproches de sa lascheté & de la veuë de ce poignard, que Segur vint dire au Roy : *Sire, ce garçon est plus homme de bien que vous & que moy ;* & pour preuve de ceste reconciliation, luy fit payer deux mille cinq cents escus, qui luy estoient deus des voyages, & qu'il n'esperoit jamais avoir.

La Royne de Navarre estant retournée à son mari, se reconcilia avec tous, hormis avec Aubigné ; & toutesfois, luy appelé en un conseil, pour faire mourir cette Royne, rompit par ses remonstrances une telle action, de quoy son Maistre le remercia.

Par son mariage il avoit donné assurance d'acheter une terre en Poitou, qui fut le Chaillou. Le Roy estant adverti par le secretaire Parisiere, qu'il falloit empêcher trois choses en ce pais là, le mariage du Prince de Condé à cause de Taillebourg, celui d'Aubigné à cause de Marfay, & celui de La Personne à cause de Denant, il y eut lettres despêchées pour ces trois affaires. Ces trois menées se firent, & celle du Chaillou vaincue par la honte que fit Aubigné aux gens du Roy à Poitiers, que choses si indignes & si basses feussent donnees pour tâche aux Rois de ce temps.

[1585] Bien tost après commença la guerre des *Barricades* : sur le point de laquelle les Princes de la Religion firent une notable assemblée à Guitres ; vous avez au 6^e chapitre du 5^e livre du 2^e tome ce qui s'i passa amplement descript & au 6^e le perilleux & bigearre combat de Saint Mandin ; je n'ay rien à y adjouster.

Et pour ce qui est du voyage du duc de Mercure en Poitou, je diray seulement que Aubigné y servant de Sergeant de bataille, commença là à faire desirer les picques aux gens de pied, contre l'opinion de son Maistre qui les haïssoit. Et tout cela est descript sous le titre d'un Maistre de camp.

Tost après Saint-Gelais, & Aubigné avec dix Gentilshommes, & l'autre quinze soldats, firent rendre trois compagnies de gens de pied à Briou, & en leur faisant signer leur capitulation, y fut employee ceste clause, renonçant pour cest effect au detestable article du Concile de Constance.

[1585] Le prince de Condé ayant assiegé Broüage, fit l'entreprise d'Angers, que vous voyés descrite au 12^e chapitre du 5^e livre, avec des grandes risques d'Aubigné. Ce que vous en aurez de plus particulier est que Madame d'Aubigny ayant sceu par le bruit commun continué trois semaines, que son mari estoit mort en un des combats que nous avons deduits, vit arriver en sa basse cour quinze chevaux & sept mulets de son mari, son chapeau, son espee, & pour tel spectacle tomba à la renverse. C'estoit qu'en desmessant le fauxbourg d'Angers, son equipage avoit suivi le regiment par son commandement, & luy n'avoit gardé qu'une coëffe à mettre sous le casque, pris une espee fort courte & une pertufane ; & puis quand il arriva au pais, il partagea

la joye de sa venuë à sa femme par deux billets, l'un de dix lieuës, apprehendant que d'une prompte joie on peut mourir.

[1586] Arrivé en son pays, il esperoit tirer de son dommage le proffit du repos; mais le Duc de Rohan, les Rochelois & surtout les Ministres en corps, le conjurerent au nom de Dieu de redresser son Regiment, & de relever l'enseigne d'Israël; & cela avec presents necessaires pour cest effect. Il commença donc par ses quatre compagnies qu'il avoit au siege, puis ayant choisi l'isle de Roche-Fort pour la seureté de son commencement, ayant mis ensemble onze cents hommes, marcha dans le Poitou, où il executa ce que vous voyez descript au commencement du tome 3^e, [livre 1^{er}], chapitre 2^e. Est à noter qu'il s'alloit fortifier dans les isles de Vas & de Sainct-Philibert, sans les prieres du Sieur de Laval. Estant lors en danger les affaires de Xaintonge & Poitou, il se saisit d'Oleron, où je vous veux conter une faute notable : c'est que Aubigné voyant quelque resistance à l'isle, deffendit à ses Capitaines, que nul ne fust si hardi de mettre pied à terre avant luy, & sur ceste vanité print un bateau, & avec soy Monteil de l'Isle, & le Capitaine Prou qui ramoit. Estant à trois cents pas de son navire, & approchant une barque de pescheurs, il fut tout esbahi que c'estoit un vaisseau de guerre, dans lequel estoit le Capitaine Medelin, renommé & habille soldat. Cestui-ci avec soixante mousquets seulement, cognoissant bien la manœuvre & les sables de l'abord, guinde ses voiles, & donne droit au Gouverneur futur d'Oleron. Prou luy crie : *Vous estes perdu, le seul moyen de vous sauver est d'aller passer sous le beaupré du traversier.* Cela accepté, Prou donne droit à eux, Medelin

cognoiffant fa refolution, fait ajutter fa mufqueterie, qui defcharge à plomb de vingt pas dans l'efquif; la chaleur de tirer fit que Monteuil n'eut que fes habillemens percez, Prou une legere bleffure, le tiers rien; & comme ils eurent passé de dix pas la pointe du traversier, Prou fe leva debout en criant : *Pendez-vous, bourreaux, car c'est le Gouverneur d'Oleron.* A ce fpectacle les navires n'oublierent point de laiffer leur volée, mais inutilement. Ceux de Broüage ayant pris les rames jufqu'aux fables arrefterent leur batteau, & l'efquif frappa à terre, où accompagné de foldats qui fe jetterent en la plage, le peuple de l'ifle s'enfuit. J'adjoufteray encor à ce que dit l'*Hiftoire*, que le premier foir de la prefentation de l'armee qui estoit de cinquante vaiffeaux, deux chaluppes d'Oleron, chacune de vingt hommes. allerent au milieu de la flotte, faifirent deux barques chacune de quarante tonneaux, & parmi les canonades des deux galeres les tirerent à part; l'une des deux fut recourue, & l'autre amenee à Oleron. Voilà ce que j'adjouste au discours du 1^{er} livre, tome 3^e.

Sçachez encor qu'à tout le combat d'Oleron, Aubigné ne fut qu'en chemife, horsmis deux fois qu'il prit un casque, pour recognoître une approche. Ceux de l'isle avoyent amaffé quatre charretees de vivres, où il y avoit trois douzaines de faifans pour en venir refjouir Monsieur de Sainct-Luc; mais quand ils furent près de la bourguade, ayant veu la chance tournee, ils s'en voulurent retourner; à quoy s'opposa un Rougé Bontemps de Procureur de l'isle, qui amena les vivres avec ceste harangue; *Monsieur, il ne faut point desguifer les affaires, c'est pour celuy qui demeurera maiftre, que nous avions amaffé ce present.*

La premiere action après la delivrance, fut de casser le Capitaine Bourdeaux Sergent-major, pour ce qu'ayant à deffendre la meilleure piece de ses retranchements, il avoit resolu avec sa compagnie capituler à part : dont la resolution avoit esté prise de les mettre en pieces. Mais un vieux Capitaine, nommé la Berte, ayant remonstré que la saignée n'estoit pas bonne durant un si grand accès, Aubigné fit couler dans les corps de garde vingt Gentilshommes qui rassurerent la compagnie. L'excuse de Bourdeaux fut que sa troupe estoit de Papistes la plus part. De là on commença une citadelle, qui fut en desfence en quinze jours, & en trois mois eut un double fossé, l'un desquels s'emplit d'eau de fontaines, & l'autre d'eau de mer avec poisson de deux eaux.

Le Roy de Navarre, arrivé à la Rochelle, vint visiter Oleron, sans vouloir voir les soldats de l'isle au soir à leur parade, pour avoir esté adverti par le Conte de la Rochefoucaud, qu'il y avoit deus cents paires de chausses d'escarlatte avec le passément d'argent, ce qu'ils avoyent gagné à la marine. D'ailleurs les magnifiques festins, que Aubigné fit à tous les courtisans, luy acquirent l'envie du Maistre & des serviteurs.

Ceux de Broüage firent cinq descentes en l'isle, auxquelles ils furent tous jours battus, si bien qu'il n'i avoit gueres de soldats signalez qui n'eussent esté prisonniers, & tous quittés pour la paye hormis ceux qui furent pris au grand combat, qui furent obligés à retirer des galeres le Capitaine Boiffeau & ses compagnons. Ceste felicité fut terminée par la prise du Gouverneur comme vous la voyez descrite à la fin du chapitre 5^e. De là suivit la resolution du

retour en prison, où Aubigné donna exemple notable de sa foy. En l'extremité de son peril, il fit une priere à Dieu, laquelle le lendemain, se voyant delivré, il tourna en un epigramme que vous verrez entre les siens, & commence : *Non te cæca latent.*

Je vous ay dit un mot de l'envieuse nature du Roy de Navarre; en voici quelques eschantillons. Un enfant de bonne maison de la Rochelle, desdaignant un pauvre soldat, l'Anspesade de la Colonelle, avoit outragé celuy qui luy pouvoit commander dans le corps de garde; sur la moindre offence qui estoit, *Je ne te cognoy point pour me commander*, les Capitaines d'Oleron assemblés, après que cestui-ci eut confessé avoir esté mené deux fois en faction par l'Anspesade, fut condanné à estre passé par les armes, ceste sentence depuis, à la priere des Enseignes, moderee à estre dégradé & banni des bandes. Une tante de ce soldat qui produisoit une cousine au Roy, luy conta la rigueur dont son nepveu se plaignoit; le Roy print ceste occasion pour faire un affront à son homme, envoya l'huissier du Conseil, pour l'y faire venir.

Le Gouverneur d'Oleron ayant estimé que c'estoit pour prendre son advis sur l'approche du Marechal de Biron, fut bien estonné quand il veit son galand, bien couvert de soye par le gaing de sa cousine, & accompagné du maire Guiton & de vingt autres parents, qui attendoyent à la porte du Conseil. A ceste porte le Roy fit force reverences de rísee à Aubigné en disant : *Dieu vous gard, Sertorius, Manlius, Torquatus, le vieux Caton, & si l'antiquité a encore quelque plus severe Capitaine, Dieu vous gard cestui-là.* L'autre à sentir la morsure, respondit promptement; *S'il y va d'un point de dis-*

cipline, contre laquelle vous estes partie, permettez-moy de vous recuser; ce qu'il fit & passa en l'autre chambre. Aubigné ayant refusé de s'asseoir, supprima les autres excés, n'allegua que le desni d'obeissance, & se teut. Les advis pris, Monsieur de Voix, qui y presidoit, après un grand remerciement à Aubigné, & un encouragement à deffendre la discipline des mauvaises mains où elle estoit, adjousta : Une seule chose avons-nous à corriger, c'est qu'ayant tant justement condamné un rebelle en lieu de faction, à mourir, vous ayez pris la hardieffe de commuer la peine, ce qui n'appartenoit qu'au General. Aubigné, bien aise d'estre censuré de ce costé, remonstra au Conseil, que la séparation de la mer, & sa commission qui portoit de fondre artillerie & donner bataille, luy avoit permis le pardon, ce qui fut reçu, & le Roy honnestement & longuement censuré pour son inimitié à la police & juste gouvernement. Telles picoteries, & sur tout la vendition du Gouvernement d'Oleron aux ennemis, que Aubigné ne pouvoit endurer pour l'avoir acquise si cherement, le reduisirent en sa maison, & un juste desir de vengeance, l'amenerent à une injuste pensée, que l'affliction & les perils n'avoient peu exciter en luy; ce fut de prendre un congé formel, & puis mourir en la peine d'un des services grand & signalé. Mais voyant que le Parti estoit attaché à la Religion, & luy à elle, là le Diable prenant le temps à ceste occasion, il se resolut de fouler aux pieds toute preoccupation d'enseignements & de nourriture, & estudier à bon escient aux controverses des Religions, & chercher avidement si en la Romaine il se pourroit trouver une miete de salut. La colere le fit eschapper & esclatter son desseing, qui donna envie au Sieur de

Sainct-Luc, de Lanfac, d'Alas, & autres ennemis Papistes de luy envoyer livres de tous costés. Le premier qu'il entama fut Panigarole, qu'il rejetta comme bavard. Le second fut Campianus, duquel il admira l'eloquence : ce n'estoit pas ce qu'il cherchoit, & pourtant en le rejetant, il mit sur le titre *Declamations* au lieu de *Rationes*. Puis luy tomba en main ce qu'on avoit lors de Bellarmin. Il embrassa la methode & la force de ce livre, & prent goust à la candeur apparente de laquelle les lieux adversaires sont cités par cest autheur; il espere avoir trouvé ce qu'il cherchoit. S'estant pourtant mis à une curieuse analyse, avec le secours de Witaker & de Sibrand Lubert, il s'affermir plus que jamais en sa Religion, & respondit à ceux qui s'enqueroient du fruit de sa lecture & de son desseing, qu'il l'avoit destruit par son labeur, pour ce qu'il mettoit les genoux à terre auparavant.

Au bout de six mois les affaires du Parti devindrent en miserable estat : son Maistre le recherche & luy estant né un bastard, il en voulut faire un present de reconciliation. Aubigné n'en fit conte, puis il le convia à la recognoissance de Talmont.

[1587] Ce fut au point que le duc de Joyeuse s'apprettoit pour son premier voyage en Poitou, que les Albanois envoyerent demander un coup de lance à vint Gentilshommes Escossois, comme vous le voyez descript au chapitre onze, premier livre, dernier tome. J'y adjouste que Rouzilles, parrin des Albanois, ayant dit que si un des Escossois mouroit, que les Albanois ne vouloyent point diminuer la troupe de vingt; à quoy Aubigné repartant qu'en ce cas il estoit Escossois, l'autre ayant dit qu'il seroit aussi Albanois, Aubigné repart : *Nous serons Escossois*

et Albanois sans que personne meure, & là se toucherent à la main.

Ce voyage, avec l'honneur de l'armée, servit à la desfaite des deux principales troupes du Duc de Joyeuse, comme vous voyez au chapitre 12^e du livre suivant. De ces courvees & combats, nostre homme tomba en une grande maladie de quatre mois avant la fin de laquelle ayant advis de la bataille qui s'approchoit, il s'achemina à Taillebourg, & trouvant l'armée partie, faute de meilleure escorte, ramassa quinze arquebuziers desbendez, huit hommes de cheval & forces valetailles, de quoy craignant les ambuscades de Xaintes, il fit la plus longue file qu'il peut : ce qui luy fut bien aisé pour le desordre accoustumé à telles gens, & qui luy servit bien, ayant rencontré trois compagnies en trois ambusquades, à minuit, en bois fort espés & chemin estroit : la longue file fut cause de lever les trois ambusquades, sans que ses bons hommes feussent enfermés, desquels il fit deux charges, & à la faveur de quelque coup d'espée la canaille se desmesla; ceux de Xaintes emporterent un Lieutenant & une Enseigne de compagnie morts, & quelques blessés de coups d'espée, de l'autre costé n'y en eut qu'un. Ceste fusée desmeslée heureusement, Aubigné empoigna l'armée comme elle sortoit de Montguion & le lendemain servit le Roy d'Esquier à la bataille tant qu'il fut sur ses courtaux, & fut cinquieme à la disposition de l'armée, où le Roy ne refusa point ses advis; & se trouva bien sur tout de garnir la main gauche, comme vous voyez descript au chapitre 14^e. Le combat aprochant, le Roy changea de cheval; & lors Aubigné print place avec les Mareschaux de camp. Après le premier effort à un ralliement, il eut affaire à Monsieur de Vaux,

Lieutenant de Monsieur de Bellegarde, qui luy voyant le visage descouvert, ce qu'il avoit pour le reste de sa foiblesse, il luy donna un grand coup d'espée qui rencontra à la mentonniere, & Vaux en receut un au defect de la falade, dans l'œil droit, qui luy percea la teste. Il avoit eu affaire au mesme trois ou quatre fois en lieux signalez. A la poursuite se rallierent à luy dix Gentil'hommes de marque, qui le prierent de les mener, ce qu'il fit en trois lieux de poursuite, où ils donnerent le coup d'espée & empescherent un ralliement.

Le Roy de Navarre ayant ses coudees un peu plus franches voulut excecuter un dessein en Bretagne, qu'Aubigné avoit voulu mettre quinze ans auparavant entre les mains de Monsieur de la Nouë, & depuis du Viconte de Turaine. Ce dernier mit le genoux à terre devant le Roy pour le prier qu'il en fust l'excecuteur, mais ce Prince qui ne vouloit rien adjouster, ni à la gloire de l'un ni à la puissance de l'autre, supprima longtems ce dessein, & puis le voulut faire excecuter par un instrument plus fragile pour le casser quand il reluiroit trop. Il mit donc l'affaire entre les mains du Plaisis Mornay, & força Aubigné, comme autheur & necessaire à la besogne, d'y assister. Par ce monstre d'honneur, il l'accepta, & remonstra au Roy qu'il faudroit [en] ce dessein, pour ce qu'il avoit assubjetti l'armee de mer au progres de la terrestre, ce que devoit estre au rebours ; & en arriva ainsi.

[1588] Cependant ce Prince assiegea Beauvois-sur-Mer ; où il voulut faire une trenchee à l'envi des Maîtres de camp, mais se voyant gagné par eux, il donna sa besogne à Aubigné qui, pour gagner les devants, choisyt huit Capitaines, & à chascun six fol-

dats portants des mantelets faits à la halle, alla commencer sa trenchée par le bord du fossé. Vous en voyez quelque chose au 7^e chapitre du livre 2^e.

Au retour de là, entre Saint-Jean & la Rochelle, le Roy de Navarre ayant fait mettre à ses côtés Monsieur de Touraine & Aubigné, leur conta les perplexités où il estoit pour se marier à la Contesse de Guiche à laquelle il avoit donné une promesse absoluë, pria l'un & commanda à l'autre de se tenir près, pour le retour du lendemain, à luy en donner leur advis, comme l'un de bon ami & l'autre de fidele serviteur. La nuit, Monsieur de Touraine apprehendant ce paquet, fit nestre une occasion pour donner vers Marans : l'autre attaché au mestier d'Equier se resolut à son devoir. Au matin, dès le fortir de la ville, le Roy ayant deffendu que nul n'approchast près, prit son homme, & ayant dit un mot de la desfaite du Visconte, fit un discours de deux heures & demie dans lequel il employa trente histoires des Princes anciens & modernes, qui s'estoyent bien trouvez de s'estre mariez pour leur plaisir à personnes de moindre condition, puis il toucha autant d'autres mariages par lesquels la recherche des grandes alliances avoit esté ruineuse à la personne & à l'État, achevant par l'iniquité de ceux qui vouloyent sans passion disposer d'un esprit passionné. Enfin le Roy dit à Aubigné : *J'ai à cette fois besoin de vostre rude fidelité.* Et luy qui avoit pensé la nuit à sa leçon, estant commandé de dire franchement, commença par la detestation des mauvais serviteurs qui avoyent recherché telles histoires pour leurs maîtres, inexcusables pour ce que sans passion ils fomentoient une passion excusable : *Ces exemples* (dit-il), *Sire, sont beaux & inutiles*

pour vous; car les Princes que vous avez nommez estoient en estat paisible, non deschassez, non errants comme vous, de qui l'ame & l'estat n'ont support que la bonne renommee. Vous devez, Sire, considerer en vous quatre conditions qui font autant de differences: Henry, le Roy de Navarre, le successeur de la Couronne & le Protecteur des Esglises. Chacune de ces personnes ha ses serviteurs à part, & lesquels vous devez paier en diverses monnoyes selon leurs divers buts. Vous devez à ceux qui servent Henry, commettre Henry, affavoir les estats de vostre maison. Aux serviteurs du Roy de Navarre, les offices de vostre souveraineté. A ceux qui suivent le Daulphin, les payer de l'esperance comme l'esperance les attire, & par ceste beauté les allecher dans la monstre de vostre fortune. Mais la monnoye de ceux qui servent le protecteur des Esglises est difficile à un Prince, c'est le zele, l'integrité, les bonnes actions: payement de ceux qui sont vos serviteurs en quelque esgard, en autres sont vos compagnons, mais à ceste condition qu'ils vous laissent la plus petite part des dangers qu'ils peuvent, & des honeurs & avantages de la guerre l'entiere disposition. Je ne vous soupçonne pas, haissant la lecture, comme vous faictes, d'avoir amassé les mauvais exemples que vous avez recitez. C'est un labeur infidelle qui debvroit estre le dernier à ceux qui ont pris ceste peine pour vous plaire en vous nuisant. Car tous ces Princes alleguez n'avoient point de serviteurs considerables qui fussent juges & suppots de leur Maître. Mais il saloit que les leurs passassent leur colere & leur gronderie en picquant le bahu. Que vos pensees donc, Sire, soyent mi-parties, & que vous en donniés la moitié pour le moins aux serviteurs par lesquels vous subsistez. Or

ay je esté trop amoureux pour penser pouvoir, ni vouloir briser vostre cœur par mes raisons ; vous estes possédé d'un amour violent ; il ne faut plus consulter si nous chasserons ceste passion, mais bien pour jouir de vos amours, je dis qu'il faut vous rendre digne de vostre maistrresse. Je voy à vostre contenance que vous trouvez ce mot estrange. Je l'explicque ainsi, que vostre amour vous serve d'éperon pour empogner vos affaires vertueusement, aimez vos Conseils que vous fuyés, employez le meilleur temps aux actions nécessaires, surmontés les petis vices domestiques qui vous font tort : & puis estant victorieux de vos ennemis & de vos miseres, vous prendrez l'exemple de ces Princes quand vous leur semblerés de condition. Monsieur est mort, vous n'avez plus qu'un degré à surmonter jusqu'au throne ; recevez encor un point de ma fidelité, que ne faciez point à demy les affaires presentes sur l'esperance venteuse de l'advenir : vous avez diminué le soing de l'Estat qui est pour celuy qui sera (Dieu aidant). Mais si vous avez un pied levé pour monter l'eschelon avant qu'il soit vuide, comme il advient en tirant des armes, un coup vous portera par terre, s'il vous trouve le pied en l'air. Le Roy de Navarre le remercia, luy promit avec serment de faire deux ans treves de ses pensées avec la Contesse.

A l'arrivee de Sainct-Jean Aubigné ayant descendu son Maistre, & sachant que Monsieur de Touraine s'estoit mis au liét de lassitude pour le detour de son chemin, luy alla faire ce discours, la fin duquel fut interrompue par le Roy qui conta au Viconte tout le mesme ordre des propos susdits, non comme venus de la bouche d'autruy, mais de ses imaginations.

L'entreprise de Niort estoit sur le bureau. Aubigné partant le dernier, & ayant pris deux laquais pour renvoyer à son Maître, arriverent nouvelles de la mort de Monsieur de Guise, laquelle il porta aux compagnons à trois lieuës de l'entreprise. La partie qu'il eut à la prise fut de tenir par le poing le Capitaine Christophe, aller mettre le feu au premier petard, & puis s'estant fait toucher à la main aux Sieurs de Saint-Gelais & de Parabere d'estre fuivi, il mena la premiere troupe, & par mal'heur se battit avec celle d'Arambure où de part & d'autre se perdirent, trois Gentil'hommes & deux soldats, & l'œil de son grand amy. Vous avez au chapitre 16^e du 2^e livre, les prises de Niort & de Maillezais, où Aubigné demeura Gouverneur au regret de son Maître, qui luy ordonna le plus miserable estat qu'il peut, pour le faire desmordre : mais il estoit trop las de courir.

Il falut aller au secours de la Garnache, où Monsieur de Chastillon ayant fait sa desmarche contre le conseil d'Aubigné, il mit en route luy-mesme son armee à la nuict, & une partie s'en perdoit sans les ralliements d'Aubigné. Au retour de là, le Roy qui estoit demeuré malade à la Motte, voulant rire à sa guerison, avoit fait preparer un billet d'une grande entreprise sur Maillezais; mais le Gouverneur en avoit fait contre faire un tout pareil à ses gens pour se despestrer du Roy à telle occasion. Comme donc l'advis arrivoit, le Roy luy dit, *Nous pensons vous donner l'alarme à faux, mais il est venu un advertissement vray, qu'il faut que vous retourniez à vostre place promptement.* Ceste retraite faite en riant fut le premier repos, ou plustost le premier intervalle de labeurs que cest homme eust essayé despuis l'aage

de quinze ans jusques à trente sept ou environ qu'il avoit lors, pouvant dire avec verité que hormis les temps des maladies & des blessures, il ne s'estoit point veu quatre jours de fuite sans courvee.

Après l'entreveuë des Roys, & le combat de Tours où Aubigné arriva, le Roy ayant assiegé Gergeau, ce fut Aubigné qui sous le nom d'un autre avec Frontenac, fit ce que vous voyez escrit au chapitre 21^e du mesme livre, qui mena les enfans perdus au siege d'Estampes, & puis posé devant Paris entre les cinq vedettes que le Roy mena de sa main, & encor estant levé, & voulant faire apeler Sagonne, se desroba seul vers le Pré aux Clercs, où appellant le Chevalier le plus avancé qui se nommoit L'Eronniere, Marechal des logis du Conte de Tonnerre, cestui-ci ne respondit qu'injures & reniements, le desfiant au combat, lequel il pensoit pourtant impossible, à cause d'un fossé hors de toutes mesures qui estoit entre deux. Aubigné qui vit à cest homme des armes argentees, se resolut de le voir de plus prés, mais à cause de l'Orge qui estoit entre deux, il n'avoit pas recognu le fossé, bien estonné, quand il s'en veit sur le bord de si prés, que voulist ou non, il luy falut donner de l'esperon, & hasarder tout. Bien luy servit d'avoir un cheval grand fauteur, l'autre le reçeut sur le bord d'un coup de pistolet, mais tout aussi tost il sentit celuy de son ennemi au defaut de la gorge qui luy fit demander vie & se rendre de tout point, quoy que huit ou dix chevaux s'avançassent à son secours; il fut amené vif au Prince de Conti & à Monsieur de Chastillon, qui n'estoyent point plus prés que Vaugirard. Le Roy, au commencement de sa blessure, resjouy de ceste action voulut voir le prisonnier, mais Aubi-

gné quoy que son Maître luy eust commandé, ne voulut faire (comme il disoit) le charlatan.

Le Roy de Navarre, maintenant Roy, avoit mené la nuit dans la chambre du Roy mourant huit des siens avec la cuirassine sous le pourpoint, & parmi les diverses peines où il se trouva, enferma dans une chambre La Force & Aubigné qui parla comme vous voyez au chapitre 23^e du livre 2.

[1590] Le premier soir que les armées françoise & Espagnole se virent entre Cheles & Lagny, le Roy commanda à Aubigné de lever les vedettes qui avoyent servi le jour : les Carabins Espagnols le prenant pour homme de commandement l'engagerent en une escarmouche, où il falut se mesler en la desmeslant. Le lendemain estants sous la cornette du Roy, Picheri & luy se desroberent pensants aller rechauffer l'escarmouche qui leur sembloit trop froide, puis servirent à Roulet de ce que vous voyez à la fin du 7^e chapitre, livre 3^e; & encore au mesme lieu c'estoit luy qui faisoit le tiers entre le Roy & le Marechal de Biron.

Au mesme livre, chapitre 10^e, il executa les choses que vous voyez desduites au titre de Marechal de Camp, & encor ce qui est dit du Capitaine qui causa la prise de Montrueil.

Au 14^e chapitre, c'est de luy que l'Ambassadeur Edmont s'avança pour retirer de luy; encore ce qui est d'un qu'Arambure sauva, jetté du bas de la chaussee par deux coups de lance.

En ce siege de Roüan le Roy l'honora de Sergent de bataille à la presentation du duc de Parme, & vous voyez l'honneur qu'il fait à son Maître aux despens de Roger Wilhens & de luy; au chapitre 22^e, la harangue qui suit celle d'O est de sa façon. A

quoy faut adjouſter que à l'eſcarmouche devant Poitiers ayant recognu Pluzeau, il le reprit de trotter aux arquebufades : de quoy il fut payé d'une grande muſquetade que ſon cheval reçeut à l'eſpaule droite, & qui fortit près la cuiſſe derriere, ſans perdre courage ; c'eſtoit le meſme cheval qui avoit fauté le foſſé du Pré-aux-Clercs, appelé le *Paſſeport*.

Aubigné arriva pour le ſiege de la Fere à Chauny, portant le deuil de ſa femme morte quelques mois auparavant, & pour laquelle il fut trois ans, ne paſſant gueres nuit ſans pleurer : Or pour ce que ſ'en voulant empêcher, il ſe preſſoit avec les mains le coſté de la ratte, il ſe fit un amas d'un ſang recuit, duquel il ſe deſchargea un jour par le derriere en forme d'un ſaumon de plomb. Ce qui le fit aller à ce ſiege fut qu'ayant travaillé en quelque Aſſemblée aux choſes que vous verrez ci-aprés, ſes collegues diſoyent que ſa fermeté n'eſtoit que pour deſeſpoir de n'avoir jamais la bonne grace du Roy, ni s'oſer preſenter devant luy : & pour ce que le Roy avoit juré en pleine table de le faire mourir, luy, pour lever ceſte opinion, a fait ſix voyages dont ceſtuy-ci en eſtoit un. Eſtant donc arrivé au logis de la Duchefſe de Beaufort où l'on attendoit le Roy, deux Gentilſhommes de marque le prierent aſſeçtionnement de remonter à cheval pour la fureur où le Roy eſtoit contre luy ; & de fait, il entendit quelques Gentilſhommes diſputants ſi on le mettroit entre les mains d'un Capitaine des gardes, ou du Prevost de l'hoſtel. Luy ſe mit au ſoir entre les flambeaux qui attendoient le Roy : & comme le carroſſe para au perron de la maiſon, il ouit la voix du Roy diſant : *Voila Monsieur Monſeigneur d'Aubigné*. Quoy que ceſte Seigneurie ne luy fuſt pas de bon gouſt, il l'avança à

la descente : le Roy luy mit la jouë contre la sienne, luy commanda d'aider à sa maistresse, la fit demasquer pour le saluer, & on oyoit dire aux compagnons : *Est-ce là le Prevost de l'hostel?* Le Roy donc ayant desfendu d'estre suivi, fit entrer Aubigné seul avec sa maistresse & sa sœur Juliette; il le fit promener entre la Duchesse & luy, plus de deux heures; ce fut là où se dit un mot qui a tant couru : car comme le Roy monstroit sa levre persee au flambeau, il souffrit, & ne print point en mauvaise part ces paroles : *Sire, vous n'avez encore renoncé Dieu que des levres, il s'est contenté de les percer; mais quand vous le renoncerez du cœur, il vous percera le cœur.* La Duchesse s'escria : *O les belles paroles, mais mal employees!* Ouy, Madame, dit le tiers, *pour ce qu'elles ne serviront de rien.*

Ceste dame amoureuse de telle hardieffe, & desirant l'amitié de l'auteur, le Roy la voulut establir avec de grands desseins pour l'elevation & manutention du petit Cæsar, aujourd'hui Duc de Vandosme, lequel il fit apporter nud pour le mettre sur les bras d'Aubigné qui le devoit à trois ans emmener en Xaintonge pour le nourrir, & appuyer entre les Huguenots; & pour ce que ce desseing s'en alla au vent, nous y envoyons aussi les discours.

Plus utile sera d'adjouster à la fin du 12^e chapitre comment le Roy frappé de ceste grande maladie fit chercher Aubigné partant, l'ayant enfermé en sa chambre; après avoir mis deux fois le genouil en terre, & prié Dieu, il luy commanda sur toutes les verités qu'il avoit autre fois aigres, mais utiles en sa bouche, de luy prononcer s'il avoit peché contre le Sainct Esprit. Aubigné, après avoir essayé de mettre un Ministre en sa place, s'estendit sur les quatre

marques de ce peché; la premiere, sur la cognoissance du mal en le commettant; la seconde, d'avoir tendu une main à l'Esprit d'erreur, & de l'autre repouffé celui de verité. La troisieme marque estoit d'estre sans penitence, laquelle n'estoit veritable, s'elle n'avoit la haine parfaite du peché, & de nous mesmes à cause de luy; la quatrieme & derniere estoit quand la confiance en la misericorde de Dieu estoit perduë par ces moyens. Le Roy fut r'envoyé à la cognoissance de soy-mesme pour vider la question. Après un discours de quatre heures, & s'estre mis six fois en prieres, ce Dialogue fut separé, & le Roy se trouvant mieux le lendemain ne voulut plus l'ouïr parler.

Vous avez ouï que les coleres du Roy s'estoyent esmeuës pour les affaires de la Religion. Sachez donc que quelques mois auparavant, à un Synode de Saint Maixant, Aubigné avoit relevé les affaires toutes perduës, en commenceant par un souper de table ronde, dont vous voyez les effets despeincts au chapitre 10^e & 11^e du livre que nous courons.

Depuis, à la grande Asssemblée qui dura près de deux ans, à Vandosme, à Saumur, à Loudun, & à Chastelleraut, Aubigné toufjours choisi entre les trois ou quatre, qui s'affrontoyent sur le tapis aux deputed du Roy, fit plusieurs traitts qui envenimerent l'esprit de son Maistre, & plus encor toute la Cour contre luy. Le President Canaye, autrement le Fresne, en passant pour s'aller revolter, & estant admis par le Duc de Bouillon, autres fois Viconte de Touraine, en la place des grands, cestui-ci voulant emporter plus de gloire que les grands hommes d'Etat, qui traittoient à Chastelleraut, fit des grandes propositions à l'exaltation de la puissance

fouveraine & au rabais du Parti; sur quoy Aubigné voyant que six, qui opprimoyent avant luy, avoyent grandement rabaisé leur ton, il prit le sien plus haut que de coutume. Le Fresne Canaye se leva au milieu de son discours, s'escriant. *Est-ce ainsi qu'on traite le service du Roy?* Celuy qui parloit repart, disant, *Qui estes vous, qui nous voulez enseigner que c'est que du service du Roy, lequel nous avons eu en main avant que vous fussiez escolier? Esperez-vous parvenir pour faire chocquer le service du Roy & de Dieu l'un contre l'autre? Apprenez à ne rompre point les voix, & à vous taire quand il faut.* Ils vindrent à de grandes aigreurs; & comme le Fresne s'escria : *Où sommes nous?* L'autre respondit : *Vbi mures ferrum rodunt.* — Cela releva les avis de l'Assemblée bien à propos, estant lors question des feuretés.

Ce President mal respecté fit mal les affaires d'Aubigné près du Roy; & comme le Duc de Bouillon voulut remonstrer qu'il falloit reverer un tel magistrat : *Ouy*, dit Aubigné, *qui s'en va revolter*; ce que l'autre fit dans trois mois. Enfin toutes les aigreurs & duretez de l'Assemblée luy furent imputées, & pour cela fut appelé le *Bouc du desert*, pource que tous deschargeoyent leur haine sur luy.

Les coleres que le Roy prenoit de telles choses n'empescherent point qu'estant mis sur le bureau, où on logeroit le Cardinal de Bourbon, le Roy déclaré de la Ligue, & qui battoit monoye en France, sous le tiltre de Charles dixieme, qu'on ne l'ostast de Chinon à M. de Chavigny pour le mener à Maillezais. Et comme Monsieur du Plessis Mornay allega les grands mescontentemens d'Aubigné & les perpetuelles riottes avec son Maître, luy fut respondu

que sa parole, prise comme il faut, estoit suffisant remede à tout cela.

Ce Roy Cardinal estant donc prisonnier, la Duchesse de Rez envoya un Gentil'homme italien, qui ayant pris fauf conduit à deux lieues de Maillezais, porta cete lettre au Gouverneur :

Mon cousin, je vous prie recevoir par ce porteur en bonne part les tesmoignages que nous vous pouvons rendre, Monsieur le Marechal & moy, de l'amitié parfaite & du soin cordial, que nous vous avons de vostre eslevation, & du bien de nos cousins vos enfans. Montrez à ce coup que vous estes sensible aux injures, en ayant chere l'occasion par laquelle je desire me prouver V & cæt.

L'Italien ayant exposé sa charge qui estoit de deux cents mille ducats content, pour fermer les yeux à laisser sauver le prisonnier, ou bien du Gouvernement de Belle Isle avec cent cinquante mille escus : la responce sans escrire fut, *Que le second offre me seroit plus commode pour manger en paix & en seurété le pain de mon infidelité; mais pource que ma conscience me suit de si prés qu'elle s'embarqueroit avec moy quand je passerois en l'Isle, retournez-vous en tout assurez que sans ma promesse je vous enverrois au Roy.*

Il y avoit à Poitiers un capitaine Daufin, qui exerçoit une grande pyratie dans les marais de Poitou & Xainctonge. Cettui-ci mal traité pour une querelle par le Comte de Brissac eut envie de s'en venger sur le point que les Ligués faisoient force entreprises sur Maillezais pour sauver leur Roy, cettui-ci ayant fait sçavoir à Aubigné qu'il desiroit parler à luy en segret, il vint deux advertissements de Poitiers, & un de la Rochelle fort exprés, que ce

Daufin estoit employé par le Comte de Briffac pour tuer Aubigné. Nonobstant ne voulant pas rompre un dessein qu'il avoit d'empoigner le Comte, il voulut s'asseurer de Daufin par une estrange façon : c'est que luy ayant donné rendés-vous en une maison abandonnee pour s'i trouver au point du jour, le Gouverneur sortit tout seul de sa place, fit lever les ponts après luy, & ayant trouvé son homme, luy tint ce langage : *On m'a voulu desbaucher de parler à toy, comme employé pour me tuer, je n'ay pas voulu rompre nostre entreprise, mais purger ce soupçon par la voye de l'honneur : voilà un poignart que je t'apporte pour choisir cettui-là ou le mien, affin que à pareilles armes tu accomplisses ta promesse : si tu veux, tu le peux, avec honneur ; voila un batteau que j'ay fait venir pour te sauver de là le marais.* Daufin oyant ce propos jetta son espee au pied d'Aubigné avecque les honnestes sommissions que pouvoit un brutal, & ainsi entrèrent en confiance : marqués ce conte pour une de mes grandes fautes.

Le Plessis Mornay eut quelque temps après sa conference avec l'Evesque d'Evreux. Aubigné arrivé quinze jours après à Paris, le Roy le commit avec le mesme, où la dispute ayant duré cinq heures en presence de quatre cents personnes de marque, l'Evesque s'eschappant des arguments par des grands discours ; son adversaire forma une demonstration, de laquelle il avoit pris les deux premisses dans les susdicts discours en paroles conceütés ; ce nœud travailla tellement l'esprit de l'Evesque, qu'il luy tomba du front sur un Chrysofome manuscript autant d'eau qu'il en pourroit ranger en la coque d'un œuf commun : la fin de ceste dispute fut par ce syllogisme :

Quiconque est faux en une matiere ne peut estre juste juge en ceste matiere :

Les Peres sont faux en la matiere des controverses, comme il paroist en ce qu'ils se sont contredits :

Donc les Peres ne peuvent estre juges en la matiere des controverses.

L'Esvesque approuva la forme & la majeure, la mineure demeurant à prouver. Aubigné escrivit son traité *De diffidiis Patrum*, auquel l'Esvesque ne respondit point, quoy que le Roy se fust rendu pleige pour luy.

[1601] Vous avez à la fin du 13^e chapitre du tome 3^e, un discours notable sous tître d'un Gouverneur de place, estimé violent partisan. C'est Aubigné qui monstra par là comment sa violence aux affaires des Reformez ne le faisoit point consentir aux iniques moyens.

Bien tost après mourut le Duc de la Trimouille accablé des haines du Roy; & Aubigné ne voyant plus personne à cause des corruptions & pensions, à qui il püst se conjoindre pour deffendre sa vie en cas d'oppression, fit preparer un traversier à Éname, où il avoit delja envoyé quatre de ses bahus; & comme il faisoit charger les deux derniers, il luy arriva un courrier du Roy avec lestres escrites de sa main, suivies d'autres du Duc de Bouillon, lors auprès de sa Majesté, & encor du Sieur de la Varenne, confirmatives de sa bienvenuë à la Cour. Les lestres du dernier, & du moins digne, luy donnerent plus d'assurance, quoy que le Roy lui escriviſt de sa main, avec les familiaritez du temps passé, & desquelles ses enfants ont plusieurs billets, pour tesmognages d'une non commune familiarité. Luy donc appelé, sous couleur d'ordonner à la Brouë,

& à Bonouvriers (au premier les joustes & tournois, & au second les combats de barriere) fut deux mois en Cour, sans que le Roy ouvrist la bouche du passé : mais un jour que Monsieur le Premier de Liancourt, fit que l'Esquier qui estoit en quartier presenta sa place au Doyen des Esquiers, il l'accepta, & en entrant dans le bois, le Roy lui tint ce discours : *Je ne vous ay point encore parlé de vos Assemblies, où vous avez failli à tout gaster car vous estiez bon, & je corrompois tous vos plus grands, si bien que j'en ay fait un mon espion, & vostre traistre, pour six cents escus. Combien de fois en voyant que vous ne suiviez pas mes volontez, ay-je dit :*

*O que si ma gent
Eust ma vois ouïe !
Et puis, j'eusse en moins de rien
Peu vaincre & deffaire & cœt.*

Mais quoy, pauvres gens, vous estiez peu qui travaillez aux affaires, & le reste à leurs bources, & à gagner mes bonnes graces à vos despens. Je puis me vanter qu'un homme des meilleures maisons de France ne m'a cousté à corrompre que cinq cents escus.

Après plusieurs tels propos, Aubigné respondit ainsi : *Sire, je suis tombé en election, que j'ay fuyie quand les autres la practiquoyent. On a tiré le serment de moy qui eschet en tel cas ; je ne sçay que c'est de l'oublier, ni de l'explicquer ; seulement je sçay que tous nos plus apparents, hormis Monsieur de la Trimouille vendoyent leur peine à vostre Majesté, comme estant là pour ses affaires : je mentirois si je vous en disois autant ; j'y estois pour les Esglises de Dieu, avec autant plus de juste passion, qu'elles*

estoyent plus abaiſſees & plus affoiblies, vous ayant perdu pour protecteur. Dieu misericordieux ne veuille pas laiſſer d'eſtre le voſtre : Sire, j'ayme mieux quitter voſtre Royaume & la vie, que de gagner vos bonnes graces en trahiſſant mes freres & compagnons. La replicque du Roy fut eſtrange; Cognoiſſez-vous (dit-il) le Preſident Janin? Sur la negative il pourſuivit : C'eſt celuy ſur la cervelle duquel toutes les affaires de la Ligue ſe reſpoſoyent; voila les meſmes raiſons deſquelles il me paya; je veux que vous le cognoiſſiez, je me fieray mieux en vous & en luy, qu'en ceux qui ont eſté doubles.

A ce diſcours j'en veux joindre un autre qui ſe fit au deſpart; après une grande ambrassade, Aubigné congedié retourna au Roy, & luy dit : *Sire, en regardant voſtre viſage, il me donne les anciennes hardieſſes ſuivant leſquelles j'oſe demander à mon Maître ce que l'ami demende à l'ami; defaites trois boutons de votre eſtomac, & me dites pourquoy vous m'avez peu hayr? Le Roy ayant paſſi, comme il faiſoit à tout ce qu'il prononçoit d'affection, dit : Vous avez trop aimé la Trimouille. Reſponce, Sire, ceſte amitié s'eſt faiçte à voſtre ſervice. Demande, Ouy, mais quand je l'ay hay vous n'avez pas laiſſé de l'aimer. Reſponce, Sire, j'ay eſté nourri aux pieds de voſtre Majeſté attacquee de tant d'ennemis & d'accidents, qu'elle a eu beſoyn de ſerviteurs amateurs des aſſligez, & qui n'abandonnaſſent pas voſtre ſervice, mais redoublaiſſent leur affection au prix que vous eſtiez accablé par une puissance ſuperieure; ſupportez de nous ceſt apprentiſſage de vertu. Il n'y eut autre reſponce que l'ambrassade d'à Dieu.*

Il eſt bon, puisſque nous avons parlé de Monſieur de la Trimouille, duquel vous verrez la probité au

[tome 3^e, livre 5^e, chapitre 1^{er},] de vous conter comment ceux qui tenoient bon pour le Parti, courants sans cesse grande risque de leur vie, & ayants serment de mourir ensemble, le Roy ayant faict demarcher quelques forces pour investir le Duc dans Touars, il escrivit à Aubigné : *Mon ami, je vous convie suivant nos jurements à venir mourir avec vostre tr. f.* La responce fut, *Monsieur, vostre lestre sera bien obeye, quoy que je la blasme d'une chose, c'est d'avoir allegué nos promesses qui doivent estre trop presentes pour les ramentevoir.* Eux deux courant pays pour rallier leurs amis, passerent par une bourgade où le jour auparavant on avoit coupé quelques testes & mis sur la rouë quelques assassins. Aubigné s'appercevant que son Duc changea un peu de couleur en regardant cest equipage, le prit par la main, luy disant, *Contemplez cela de bonne grace; car faisant ce que nous faisons, il se faut apprivoiser à la mort.*

De là à deux ans se fit un' Assemblée à Chastelleraut, à laquelle fut envoyé le Duc de Sully. Monsieur de la Nouë & Aubigné furent en leur absence deputez à Saint Maixent. Ce fut pourquoy ce dernier estant arrivé à Chastelleraut pour s'excuser sur l'election non acoustumee, & sur ce que la hayne de sa personne nuiroit aux affaires qu'on luy mettoit en mains, comme il estoit sorti, cependant qu'on adviseroit là dessus; au lieu d'accorder sa demande, quelques excuses qu'il peust apporter, on donna la commission d'aller advertir le Duc de Sully (qui pretendoit de presider) à ce que il s'abstint de l'Assemblée, sinon aux occasions, selon lesquelles il voudroit parler de la part du Roy.

A la fin de ceste Assemblée, le Duc de Sully luy

ayant fait commendement, de par le Roy, de se desjoindre par les menees d'Aubigné qui seroyent longues à deduire, le Duc de Sully fut contraint de partir, luy mesme ayant laissé à l'Assemblée le brevet des places qu'il nioit avoir, & puis refusoit l'ayant monstré. En ceste mesme action, la compagnie ayant esté trois jours à desmesler un affaire pour Oranges, tellement implicite, que les interets du Roy, du prince d'Oranges, des Esglises de Dauphiné & du Languedoc, du Marechal des Diguières, de la ville d'Oranges à part, du Sieur de Morges, du Sieur de Blacons, & d'autres Seigneurs notables du pays se chocquoient : la compagnie ne voyant chemin de desmesler ces contrarietez, quelq'un propofa qu'on commandast à un seul d'en faire la resolution, & qu'il seroit plus aisé de corriger sur l'escrit que sur les paroles qui s'en alloient en l'air. Aubigné choisy pour cela, demanda trois jours de terme, & des lors sortant de l'Assemblée, prit du papier, & sur la memoire fresche esbaucha sa besogne, & puis ayant considéré qu'après y avoir pensé plus long temps, qu'elle ne lairroit pas d'estre bien controllee & lituree, il rentre dans la compagnie, blasmé de n'aller pas travailler à sa besogne. Il la leur mit sur la table, & dans demie heure rappelé, après la censure, trouva qu'on luy avoit troublé une silabe seulement, & a tousjours estimé cest escrit le plus heureux de tous les siens

Trois mois avant la mort du Roy, Aubigné arrivé à Paris alla decendre chez Monsieur du Moulin, où il trouva Messieurs Chamier & Durant, & quatres autres pasteurs jusques à sept. Ceux cy luy dirent qu'il estoit venu en un temps où on avoit la teste bien rompuë pour l'accord des Religions,

duquel on murmuroit plus que jamais, qui estoit signe de quelques nouveaux prevaricateurs gagnez ; sur quoy, ils accorderent à ce nouveau venu quelques poincts qu'il leur proposa pour rompre ces traittez frauduleux, mais surtout il leur demanda si ils le soubstiendroyent en un offre qu'il avoit pourpensé. Cest de reduire toutes les controverses de l'Esglise aux regles qui se trouveroyent avoir esté fermement establies en l'Esglise primitive jusques à la fin du quatriesme siecle & commencement du suivant.

Chamier s'advança de promettre qu'ouy : & ayant esté suivi de tous, Aubigné va faire son entree, trouve le Roy au cabinet, qui avant tout autre propos luy commanda d'aller voir de ce pas du Perron. Estant obey, le Cardinal receut l'autre avec des careffes, & baisemens de jouë non acoustumés. Ces deux ne furent pas plus tost assis que le Cardinal fit le pleureur sur les miseres de la Chrestienté, & demanda, s'il n'y avoit point moyen de faire quelque chose de bon. Responce, *Non : car nous ne sommes pas bons.* Demande, *Monseigneur, obligez la Chrestienté de faire quelque ouverture pour la mettre à un de tant de pernicieuses controverses qui mipartissent les esprits d'un chacun, les familles, & ensuite le Royaume, & l'Etat.* Responce. *Monseigneur, les ouvertures sont inutiles, là où la derniere piece que vous avez alleguee veult maistriser sur les doubts des grands.*

Après plusieurs tels exordes Aubigné s'estant fait presser s'advança en ces termes : *Puisque vous desirés que je m'advance outre ma suffisance & ma condition, il me semble, Monseigneur, que la sentence de Guicciardin se debvroit praticquer en l'Esglise aussi bien*

qu'en l'Etat; c'est que les choses bien ordonnées venant en decadence se restituent en les amenant à leur premiere institution. Je vous feray donc une ouverture que vous qui couchez toujours de l'ancienneté, comme si c'estoit vostre avantage, ne pouvez refuser: c'est que vous & nous prenions pour loyx inviolables les constitutions de l'Esglise establies & observees en elle jusques à la fin du quatriesme siecle, & que sur les choses que chacun y pretend corrompues, vous, qui vous dites les aïsnez, commenciez à remettre la premiere piece que nous vous demanderons; que nous fassions de mesme de la seconde, & aussi consequitivement, tout soit restabli à la forme de ceste antiquité. Le Cardinal fit de grandes exclamations sur le desadveu que les Ministres feroient de telles propositions à quoy l'autre ayant replicqué, Qu'il engageoit sa teste & son honneur à la faire valoir, le Cardinal pensif luy ferra la main, disant: *Donnez-nous encor quarante ans, outre les quatre cents.* Responce; *Vous en demandez plus de cinquante, je voy bien que c'est le Consile de Calcedoine; mettez nous sur le tapis, & ayant concedé la these generale nous accorderons ce que vous demandez là, & non pas icy.* Demande; *De grace, dites moy ce que vous nous demanderiez premierement, car vous n'oseriez accorder à nostre premiere demande l'eslevation des Croix reçues sans difficultés au terme que vous avez prefixé?* Responce; *Nous les mettrons à l'honneur qu'elles estoyent lors, pour le bien de la paix; mais vous n'oseriez, je ne dy pas accorder, mais seulement traicter sur nostre premiere question, qui seroit de restabli l'autorité du pape au point des quatre siecles, & pour cela nous vous donnerions deux cents ans pour vos espingles.* Le Cardinal, qui avoit esté

empoisonné à Rome, & en estoit revenu en colere, s'escria, Qu'il falloit faire cela à Paris, si à Rome il ne se pouvoit.

Tels propos remis à une autre fois, Aubigné s'en retourna au cabinet, s'arrestant fort peu de temps en son chemin pour parler au President L'Anglois. A l'arrivee le Roy luy demande, S'il avoit donc veu son ami, & de quoy ils avoient traité? Luy en ayant discouru, le cabinet estant lors tout plein de Grands, il eschappa au Roy de dire : *Pourquoy avez vous dit à Monsieur le Cardinal, sur la demande du Concile de Calcedoine, que vous luy donneriez sur le tapis, & non pas là.* La responce fut que, *Si après les quatre cents ans confedez, les Docteurs en demandoyent encor cinquante, ce seroit une tacite confession, que les quatre premiers siecles ne seroyent pas pour eux.* Quelques Cardinaux & Jesuites, qui estoient dans le cabinet, commencerent à gronder grandement, & le Conte de Soissons, à qui ils avoient parlé à l'oreille, dit tout haut, que tels pernicieux propos ne se devoient point tenir. Le Roy cognut qu'il les offensoit, & fasché d'avoir descouvert comment le Cardinal avoit envoyé leur privé propos avant l'arrivee d'Aubigné il luy tourna l'eschine, & passa en la Chambre de la Royne. A quelques jours de là le Prince conseillé d'arrester, ou d'esteindre un homme qui avoit troublé l'affaire de l'accord (car despuis il ne s'en parla plus) dit au duc de Sully, Qu'il falloit mettre ce brouillon dans la Bastille, & qu'on trouveroit assez de quoy luy faire son procès. Vn soir Madame de Chastillon l'envoya prier qu'elle luy dist un mot : ce fut, qu'après les obstetations de ne la ruiner point, elle le pria de partir en ceste nuit, ou qu'il s'assurast d'estre perdu. Aubigné ayant

respondu qu'il feroit ce que Dieu luy conseilleroit, & qu'il l'alloit prier, ne print point ses advis, mais de bon matin va trouver le Roy, luy fait un petit discours de ses services, & luy demande une pension, ce qu'il n'avoit jamais fait. Le Roy bien aise de voir en ceste ame quelque chose de mercenaire, l'embrasse & le luy accorde : & le lendemain, le compagnon estant allé à l'Arſenal, le Duc de Sully le convia, & le mena voir la Bastille, luy jurant qu'il n'y avoit plus de danger, mais depuis un jour seulement. Au sortir de la Cene, le Dimanche d'après, Madame de Chastillon bien esmerveillée d'un si estrange remede, donna à dîner à Monsieur du Moulin, à Aubigné & à Mademoiselle de Ruvigny, femme de celuy qui commandoit à la Bastille. Cestecy oyant à table un propos qui luy plaisoit, entre ces deux regardant fixement le second, se mit à pleurer, & pressée de la cause de ses larmes, dit, Qu'elle avoit par deux fois accomodé une chambre, & la derniere attendu à minuit le condamné.

Le Roy en peu de temps changea bien d'opinion, & reprit Aubigné en telle grace, qu'il delibera de l'envoyer en Allemagne comme Ambassadeur general avec charge aux agents particuliers de luy rapporter deux fois l'an toutes leurs negociations; & puis ce desseing changea, lors que ce Prince eut pris le sien grand, qu'il luy communiqua tout du long, contre les remonstrances, qu'Aubigné faisoit que telles pieces ne se devoient commettre qu'à ceux qui en portoyent le fardeau. Or pource que lors il estoit Vice Admiral de Xaintonge & de Poitou, il ne voulut point demeurer oizeux en un si grand mouvement; il pressa le Roy de vouloir jeter une branche de ses desseings vers l'Espagne, & donnant

de tous cottez sur les ongles à son ennemi, luy envoyer une fleche vers le cœur; & quand le Roy rejettant telle ouverture eut allegué le vieil proverbe, *Qui va foible en Espagne y est battu, & qui y va fort, il meurt de faim*; Aubigné luy ouvrit un marché auquel il obligeoit un million d'or vaillant, pour faire deux flottes qui rendroyent, par le circuit d'Espagne, dans les magazins du Roy les vivres au prix qu'ils estoyent lors à Paris. Il adjoignit à son parti d'Escures; & cela fut arreté après que le Duc de Sully eut fort traversé l'affaire au commencement.

[1610] Dont en prenant congé pour venir en Xaintonge y travailler, le Roy ayant dit ces mots : *Aubigné, ne vous y trompés plus, je tiens ma vie temporelle & spirituelle entre les mains du Sainct Pere, veritablement vicair de Dieu*, il s'en revint tenant non seulement ce grand desseing pour vain, mais encor la vie de ce pauvre Prince condamnee de Dieu; ainsi en parla il à ses confidants, & dans deux mois après arriva l'effroyable nouvelle de sa mort. Il la reçeut au liçt, & le premier bruit estant que le coup estoit dans la gorge, il dit devant plusieurs qui estoyent acourus en sa chambre avec le messager, que ce n'estoit point à la gorge, mais au cœur, estant assuré de n'avoir point menty. Voila la Royne desclaree Regente par un contentement des Assemblees Provinciales, nul n'y resistant en celle de Poictou q'Aubigné, qui maintint que telle election n'appartenoit point au Parlement de Paris, mais aux Estats; & quoy qu'il fust remarqué pour ceste parole, il ne laissa pas d'estre envoyé de sa Province pour faire les submissions.

Estant à Paris, les desputez de divers endroits

s'attendirent jusques à ce qu'estants de neuf provinces, ils resolurent ensemble de se faire presenter par le Sieur de Villarnoux lors deputé general. La dispute fut grande pour leur entree & façon de parler : enfin tous s'accorderent d'Aubigné comme du plus vieux & plus experimenté, pour leur servir de miroir en ceste action. Le conseil du Roy fut scandalisé de ce que pas un ne s'agenouilla, ni au commencement ni à la fin de la harangue, que Rivet eut ambition de faire, & la fit en tremblant, & mal à propos. Au sortir Monsieur de Villeroy s'attaqua à Aubigné, demandant pourquoy il n'avoit fleschi le genouil. La responce fut qu'il n'y avoit en leur troupe que Nobles ou Esclesiastiques, qui ne devoient au Roy que la reverence, & non pas l'agenouillement.

Il prit un caprice à la Royne quatre mois après, de vouloir parler en privé avec Aubigné. Sur un billet qu'il en eut, contre l'advis de ses amis, il y alla en poste, & fut deux heures enfermé avec la Royne, la porte gardee par la Duchesse de Mercure ; elle feignoit vouloir prendre instruction de luy sur certain point, mais en effet c'estoit pour le rendre infidelle ou soupçonné à son party.

Nous voila à l'Assemblée de Saumur, à l'ouverture de laquelle Monsieur de Boissise ayant fait des grandes promesses à Aubigny eut pour responce, *J'auray de la Royne ce que j'en desire : c'est qu'elle me tiendra pour bon Chrestien & bon François.* Depuis on de'pelcha exprés la Varenne pour luy, qui le courtiça d'une façon delme'uree ; si bien qu'un des corrompus luy disant devant Montieur de Bouillon, *Qu'est allé faire la Varenne en vostre logis, douze fois depuis hier matin?* la responce fut, *Ce qu'il fit au vostre dès*

la premiere & n'a sçeu faire au mien en douze fois.

Là il perdit l'amitié de Monsieur de Bouillon, qu'il avoit acquise & conservée depuis trente ans en bonnes occasions. Ce fut pource qu'il l'empescha de presider & s'opposa à luy en toutes les propositions curieuses qui le perdirent de reputation : sur tout, sur ce que le dit Seigneur Duc ayant fait une longue harangue pour faire que le Party se dessaisist de toutes asseurances pour se remettre en la disposition de la Royne & de son conseil. Pour cest effect, après une longue & affectée loüange de la saison du martire, il oyt un autre discours tout contraire au sien duquel la fin fut telle ; *Ouy, le martire ne se peut eslever par assés de loüanges ; bien heureux sans mesure qui l'endure pour Christ : se preparer au martire est le faict d'un vray Chrestien, mais y engager ou y mener les autres, c'est de traistre & d'un bourreau.* A la fin de l'Assemblée, Aubigné qu'on tenoit pour ne dire jamais à Dieu qu'à ceux qui se vouloyent revolter ou mourir, dit devant tous à Dieu à Ferrier, ce qui fust reçu fort aigrement de Ferrier & de plusieurs de la compagnie jusques à sa revolte qui fut dans deux mois.

Dés lors commencerent les affaires de la Religion, & le Parti tout entier à prendre une grande decadence, premierement par la plus part des Grands & puis par l'avarice des Ministres, desquels trois ayant esté infidelles, Ferrier & Recent furent punis de honte, mais Rivet descouvert en Poitou, pour avoir pension sous le nom de son fils, fut detesté de peu de ses vieux confreres, courtizé des jeunes ; ce qui fut comparé à un mastin qui a mis la teste dans un pot de beurre, & les autres petits chiens, qui luy viennent lecher les barbes par congratulation ; si bien que à l'Assemblée Sinodale de Touars qui estoit pour

la reddition de compte de Saumur, les fermes y receurent quelques atteintes. Là on veit du milieu de deux cents personnes assemblees le Ministre de Parabelle, nommé la Forcade, se lever debout huit ou dix fois pour interrompre les voix en s'escriant, *Messieurs, gardons nous bien d'offencer la Royne.* Là on voulut grabeler les Gouverneurs qui mettoyent leur garnison en la bourse, quelques jeunes Ministres dirent, *Ils sont pourvoyants & pacifiques.* On voulut toucher à ceux qui aux despens du Party prenoyent des pensions. Vn autre Ministre disoit ;

Principibus placuisse viris non ultima laus est.

Sur ceste nouvelle farce, Aubigné prit congé de la Compagnie, prenant occasion de son aage, disant qu'il estoit quitte des Assemblees publiques estant devenues telles que des femmes publiques.

Le Duc de Rohan hay & defavorilé pour avoir bien fait à Saumur, se retira à St Jean, faisant mine de se fortifier d'amys ; Aubigné de qui la garnison non plus que celle de St Jean n'estoyent plus payees, sept mille francs de pension otez, pour avoir refusé augmentation de cinq mille, fut contraint d'aller querre son payement sur la riviere de Sevre. A ceste occasion estant menacé de siege, & ayant reconnu l'affiète du Dognon, se resolut de n'estre point la forcé d'un pertuis, il achepta la petite isle, fit bastir une maison dans Maillé pour deux mille escus. Parabelle eut commission de l'aller visiter ; Aubigné s'y trouva & le traitta.

L'annee d'après, Parabelle ayant mesme commission pour visiter des vacheries qui se faisoient au Dognon, il convia le bastisseur à se trouver à la visi-

ter, l'autre respondit que la besogne ne valoit pas la peine, & que le Commissaire cherchast qui luy donnast à dîner : Ceste eslevation aprit à ce Commissaire le mespris de l'affaire, & respondre à la Cour que ce n'estoit rien : mais un matin arriverent à la place trente massons, cinquante ouvriers, des tentes de toile, trois colouvries & un magazin. Cela mit l'alarme au camp, fit envoyer & escrire : & lors, n'y eut de responce que des resolutions à toutes extremitez.

Le Duc de Rohan ne demeura gueres à estre convié au premier remuement du Prince de Condé, & du Duc de Bouillon, rassembla ses amis à Saint Jean, & Aubigné ne pouvant abandonner sa besogne fut prié de donner aux compagnons une responce au Prince & aux siens. Il leur envoya pour toutes lettres ces deux lignes ; *Nous voulons bien mettre sur nos espauls le fardeau de vostre guerre, delivrés nous de celui de vostre paix.*

Ceste premiere esmeutte s'esvanouit en accord & oubliance pour tous, hormis pour Aubigné qui pour tout remede fortifia ces deux places, & mit la dernière en estat de prester le collet. Ceste annee passée en diverses menées, vint à esclorre la guerre du Prince de Condé, qui ayant choisi Aubigné pour son Marechal de Camp, lui envoya les despesches ; mais luy ne les voulut pas recevoir de sa main, ouy bien des Esglises assemblees à Nîmes.

Le Duc de Sully, Gouverneur de Poictou, estant à Poitiers s'obligea à la Royne avec douze principaux du pays, que la province ne branleroit point pour le Prince de Condé, & vint à Maillezais pour faire consentir à mesmes choses, par promesses & par crainte, disant au Gouverneur que tous les grands de Poictou maintiendroyent bien leurs promesses. Il eut pour

réfponce qu'il avoit oublié en ceste Affemblée un grand homme qui en diroit fon advis le lendemain : il vouloit dire le premier tambour du regiment qu'il drefloit pour fon fils, & qui le lendemain matin batit aux champs. Le jour mefme le Sieur d'Ade avec la garnifon de Maillezais prit Moureille par petard. De là à quinze jours le Duc de Sully ayant armé de fon côté, il arriva que quatre compagnies de ce regiment, & la compagnie du Duc avec une autre de Carabins arriverent en mefme temps à Vouilley pour loger; mais les gens de pied chafferent la Cavallerie comme il appartenoit.

Monfieur de Soubize fit fon amas, & marcha au devant du Prince de Condé avec fept regiments faifants plus de cinq mille hommes. Vn matin le Duc de Bouillon marchant pour le fiege de Luzignan, rencontra Aubigné allant à la mefme befogne comme Marefchal de Camp; là s'appointerent les differents de Saumur. Il n'y eut rien en ceste guerre qui vaille la peine d'eftre efcript, feulement à la fin Aubigné contre la volonté du Prince de Condé fit tant qu'on affiegea Tonay-Charante, où s'eftant brulé la moitié du corps par un accident, il fe fit porter aux tranches. Ce mouvement n'apporta plus que le traité de Loudun, qui fut une foire publique d'une generale lâcheté & de particulieres infidelitez.

Le Prince de Condé dans les confeils appelloit Aubigné fon pere; luy ayant fait banqueroute comme à tout honneur, luy cria par une feneftre, *A Dieu en Dognon*. La réfponce fut, *A Dieu à la Bafille*. Le Prince arrivé en Cour luy rendit pour fes bons fervices, pour luy avoir caufé un fecours de cinq mille hommes, avec despenfe de feize mille efcus bien advoiiiez & comptez & point payez,

& pour les salutaires confeils qui l'ont fait fouspirer depuis en fes prisons, luy rendit ce tefmoignage dans le confeil fecret, qu'il estoit ennemi de la Royauté & capable d'empescher un Roy de regner abfolument, tant qu'il vivoit.

Le mefme Prince fit envie au duc d'Efpernon de lire les *Tragiques*; & luy ayant expofé les traicts du fecond livre, comme efcrits pour luy, fit jurer la mort de l'auteur, comme aufli elle fut pratiquee de là & d'ailleurs en plusieurs façons.

Ce Duc vint en ce temps faire la piafe de la Rochele. Les Rochelois ayant prié Aubigné d'armer, luy firent congедier & ramaffer fes troupes jufques à trois fois, felon les incertitudes de leurs traitez avec leurs ennemis, qui enfin s'avancerent lors qu'il n'i avoit plus à Maillezais que cent cinquante hommes. On fçeut tout à coup que les forces de Xaintonge avoyent passé, & estoient à Mozé, ce que Aubigné ayant fçeu & le departement d'un regiment pour la ronde, il eut grand mal au cœur de laiffer piller une de fes dix paroiffes qu'il avoit comme les autres desfendues exemptes de toute incommodité de guerre. La fechereffe de ceste annee faisoit qu'elle n'estoit plus ifle : ayant donc recogneu que cent chariots de front pouvoient passer le mareft, il ne laiffa pas de s'i presenter avec ce qu'il avoit, & depuis pour faire bonne mine en mauvais jeu voyant arriver fix compagnies de Cavalerie au logis de Courfon, il leffa les payfans du pays armez en monstre fur un terrier, & luy avec ies cent cinquante hommes marcha à deux heures après midy à la veuë des ennemis faire un logis à Morvain, faifant filer fes hommes à veuë & au prix qu'ils arrivoyent se defrober au trot par derriere le

village pour venir encor joindre la queue, si bien que Reaux qui commendoit comme Marechal de Camp aux troupes qui s'avançoient en ces quartiers, despeche à son Duc l'advertir qu'il avoit sur les bras pour le moins huit cents hommes. Cest advis le fit fortifier de quatre compagnies ; encore Aubigné ayant recogneu la misere de l'effroy, leur fit quitter quelque logis où ils venoyent fourrager, & ayant recognu le logis de la greve, alloit la seconde nuit pour l'enlever : il reçeut en marchant advis par ceux du Duc de l'accord qu'avoient fait les Rochelois.

Deux Gentils hommes luy aporterent cest advis, se convierent effrontement à venir dîner à Dognon, & entrèrent en discours de la haine que leur Duc portoit à leur hoste : racontant qu'il avoit dit tout haut devant cinq cents Gentils hommes, que s'il ne le pouvoit avoir autrement, il le convieroit à venir voir en un pré une des bonnes espees de France ; la responce fut telle ; *Je ne suis pas si mal nourri que je n'aye appris les avantages des Ducs & Pairs, ce que nous leur devons, & le privilege qu'ils ont pour ne se battre point ; je sçay encore le respect que je doy au Colonel de France, sous lequel je commande des gens de pieds, mais si un excès de colere ou de valeur avoit poussé Monsieur d'Espéron à me commander absolument d'aller voir ceste bonne espee dans un pré, certes il seroit obey. Il m'en a autres fois monstré une, sur les gardes de laquelle il y avoit pour vingt mille escus de diamants ; s'il luy plaisoit y porter celle-là, je la tiendrois encor pour meilleure.* Un des Gentils hommes replicqua que Monsieur le Duc avoit des qualitez dont il ne se pouvoit despoiller pour venir à une telle espreuve de sa valeur. Responce : *Monsieur, nous sommes en France, où les*

Princes qui font nés en la peau de leur grandeur s'escorchent quand ils la despouillent ; mais sachez qu'on se peut desvestir de ses meubles & acquets : le Duc d'Espernon n'a rien qui ne soit de telle nature pour se rendre impareil à moy. Le plus vieux des Gentils hommes adjousta, Or bien, Monsieur, quand tous ces poincts seroyent d'accord, il y a tant de Seigneurs & Gentils hommes autour Monsieur le Duc, qu'ils l'empescheroient de pouvoir vous asseurer un pré. Aubigné eschauffé ne se peut empescher de dire qu'il l'osteroit bien de ceste peine, & qu'il s'en asseureroit un dans le Gouvernement du Duc auquel luy mesme apporteroit la seureté contre les amis de son ennemi ; là finit le propos, lequel rapporté au Duc d'Espernon luy fit faire nouveau serment de vengeance, avec execrations.

Il y avoit long temps qu'Aubigné se rendoit ennuyeux par advertissements à tous ceux qui manioient les affaires ; & il n'y avoit Assemblée où il n'escrivist ce que le long usage luy avoit appris. Mais plus particulièrement il avoit veu un tableau de tout ce qui est arrivé depuis entre les mains de Galpard Baronius, nepveu du Cardinal, lequel ayant esté apelé à la cognoissance de Dieu pour avoir jugé à mort le petit Capuchin à Romme : cestui ci parvenu par la faveur de son oncle, & par les grands dons qu'il avoit, à estre de la congreagation qui s'appelle de la *Propagatione della Fede*, fut choisi pour un des trois que ce Conseil envoie tous les ans aux trois coings de l'Europe, avec memoires de tout l'estat de la Chrestienté. Sur son partement pour Espagne, bien garny d'or & de despelches autentiques, il se sauva à Briançon entre les mains de Monsieur d'Esdiguières, qui le fit conduire par un Consul du lieu

à Paris, & là le presenta à une Assemblée qui se faisoit au logis de Monsieur de Bouillon. Aubigné & Monsieur de Feugré estants choisis par ceste troupe pour auditeurs du Seigneur Gaspard, il leur mit sur table les memoires de toute la Chrestienté, distinguée par provinces, leur monstrant de chacune deux cayers, sur l'un desquels estoit escrit, *Artes pacis*, & sur l'autre, *Artes belli*. Ces deux ayants demandé de voir les affaires de la province menacée de plus près, cest homme leur fit voir premierement *Rhetorum Commentarios*, comme debvant la persecution commencer par là, & avant arborer l'estendard de la Croisade. Voila où Aubigné s'estoit fait sçavant en predicions, & importun par elles, & non pas pour avoir eu chez luy le muet qu'on luy reprocha. Or est-ce chose assez merueilleuse, pour à ceste occasion vous faire cognoistre ce muet.

C'estoit un homme (si homme se peut dire, car les plus doctes l'ont tenu pour démon encharné) qui se montroit aagé de dix neuf à vingt ans, sourd & muet, l'œil tres horrible, la face livide, qui avoit inventé un alphabet par les gestes & par les doigts, par le moyen duquel il s'expliquoit merueilleusement. Il a esté quatre ou cinq ans dans le Poictou, se retirant à la Chevreliere & puis aux Ouches, admiré de tous pour deviner tout ce qu'on luy proposeroit, faire recouvrer les pertes du pays. On luy amenoit quelque fois trente personnes, auxquelles il contoit toute leur genealogie, les mestiers des bisayeulx, ayeulx & grands peres, combien de mariage chacun, combien d'enfants, & enfin toutes les monoyes piece à piece que chacun avoit en sa bource. Mais tout cela n'estoit rien au prix des choses avenir & des pensees les plus occultes, desquelles il faisoit

rougir & pâlir chacun; & sachent Messieurs les Theologiens (de qui la censure est à craindre en cest endroit) que ce furent les Ministres les plus estimés en ce pays qui donnerent cognoissance de ce monstre à Aubigné : estant arrivé en sa maison il fit deffences à ses enfans & domestiques sur peine de punition de ne enquerir le muet sur les choses à venir, & comme *Nitimus in vetitum*, ils ne l'enqueroient que de cela.

Il faudroit une histoire à part pour vous dire comment cest homme là monstroit ce que faisoient tous les Grands de la France. les propos qu'ils tenoyent à l'heure qu'on l'enqueroit. On eut soing de sçavoir de la Cour un mois durant, les heures des promenades du Roy, qui avoit parlé à luy le long du jour; & cela confronté de cent lieuës avec les réponses du muet ne manquoit jamais. Les filles de la maison l'enquirent combien vivroit le Roy & de sa mort. Il leur marqua trois ans & demi, le carosse, la ville, la ruë, & trois coups de cousteau dans le cœur. Il leur marqua tout ce que fait aujourd'huy le Roy Louys, comme les combats maritimes de la Rochelle, son siege, son desmantellement, & les ruines du Parti, & plusieurs autres choses que vous pourrés voir dans les *Espitres familiares* qui s'imprimeroat. Vous saurés par plusieurs, nourris en la maison où vous estes, la verité de ces choses.

Les ennemis d'Aubigné pour rendre inutiles ses prevoyances, dirent qu'il les avoit apris du muet, & par tel soupçon rendirent vains ses salutaires advis. Or la verité est qu'il observa religieusement de ne demander jamais à cest organe une seule chose avenir; mais son employ aux affaires & sa longue experience luy faisoient dire ce qu'on a senty depuis.

Il se pourveut donc à deux Assemblees de la Rochelle

pour déposer ses charges & places entre mains de personnes fideles, & les offer au Duc d'Elpernon, & à l'Esvesque de Maillezais, qui par hommes interposez faisoient traiter avec luy. Vne partie de l'Assemblée y entendit volontiers, mais la Maison de Ville de la Rochelle se rendit partie contre luy & les Saindics du peuple, qui estoient pour luy, ayants choyli l'advocat Bardonin pour se joindre à ses demandes, l'advocat corrompu conclud au raselement du Dognon & de Maillezais s'il se pouvoit : si bien que de là à un mois, Monsieur de Villeroy escrivit à Maillezais en ces termes : *Que diriez vous de vos amis, pour lesquels vous avez perdu huict mille francs de pension, refusé augmentation de cinq mille, perdu encore la bonne grace du Roy, & vous mesmes tant de fois : ils nous demandent importunement qu'on vous rase vostre maison sur vos oreilles. Je ne change rien aux termes de vos amis ; si c'estoit à vous à faire responce à une telle demande, quelle seroit-elle ? J'en demande vostre avis.*

La responce fut, *Monsieur, s'il vous plait que je fois vostre commis pour la responce à la requeste des Rochelois, elle sera en ces termes : Soit fait comme il est requis aux despens de qui le requiert.* Monsieur de Villeroy ayant porté au Conseil ses deux lignes le President Janin dit en jurant, qu'il les entendoit bien ; *C'est à dire (dit-il) qu'il ne craint ni nous, ni eux.*

Telles paroles accompagnées d'eslecs & de pourvoyances à la defence des places, firent qu'on donna charge à Vignoles, Marechal de l'armee du Roy, de voir sur quoy se fondoit l'audace d'Aubigné. Il le vint donc voir comme amy, & comme ayant esté nourry chez le Roy sous luy. Il rapporta deux

choses, l'une l'importance & la force du Dognon, disant pour le premier point, que la Rochelle, de laquelle le siege se meditoit des lors, ne pouvoit estre assiegee que la riviere de Sevre possedee par ces deux places, & qui nourrit les deux tiers d'Espagne. ne fust libre pour le pain de l'armee du Roy, laquelle d'ailleurs auroit le pain bien cher, s'il falloit que les vivandiers passassent, à la misericorde de ces places, le destroit d'entre Surgeres & Mozé, & qu'elle ne receust vivres, qui ne fussent escortez ou perdus. Il adjousta d'autres choses à la consequence; mais pour la force il rapporta que Maillezaïs cousteroit tousjours un bon siege Royal, & le Dognon plus à estre assiegeé que la Rochelle à estre prise. Voila sur quoy on despescha des Meistres de requestes pour traiter. Monsieur de Montelon en eut la premiere charge, & au desfaut de luy, la Vacherie. Il feroit bon voir toutes les règles par les quelles ce traité [fut] protelé environ deux ans, sur la fin desquels le Duc d'Espèron, par le moyen du Marquis de Bresé, fit offrir jusques à deux cents mille francs contant, & en payement fait sur la foy du vendeur. Mais Aubigné deposa ses places entre les mains de M. de Rohan pour cent mille, moitié contant, moitié à venir. De là il fit sa retraite à Saint Jean d'Angeli, où s'estant meublé, il acheva l'impression de ses *Histoires*, tout à ses despens, tint à grand honneur de les voir condempnees & bruslees au College Royal à Paris.

Ce fut à ce point que commença la petite guerre de la Royne Mere pour laquelle M. de Rohan fit venir le Gouverneur de Saint Jean, Aubigné & huit autres amis du Duc à Saint-Maixant, comme pour prendre advis d'eux, s'il se devoit engager en

ceste guerre; mais la proposition qu'il mit sur table n'estoit point de ceste sorte; il demanda particulièrement à Aubigné les prevoiances & pourvoiances qu'il falloit à l'armée de la Roïne, pour avec soixante mille hommes assiéger Paris. Aubigné répondit, qu'il avoit eu l'honneur d'estre appelé deux autres fois pour les préparatifs de ce mesme siege, & qu'il se souvenoit à peu près comment on s'en estoit aidé; mais qu'au lieu de répondre à ceste inespérée proposition, il prioit le Duc de regarder à la confusion qui dissiperoit ce grand party dès son entrée: & pour luy faire provision d'un bon pis-aller, & pour se rendre encor plus fâcheux, protesta qu'il ne porteroit point les armes pour le Party, & ne tireroit point sa petite espee hors du crochet.

Or en prenant congé du Duc, il dit aux deux freres. *Je vous ay protesté n'estre point du parti de la Roïne, mais je seray du party de Rohan à vostre extremité, & vous me trouverez bien à propos.* Cela fait, il se retira à Sainct-Jean où les mutins de la ville ayants sçeu comment les assiegeurs de Paris avoyent esté mal menés au pont de Sef, se souleverent & chasserent l'authorité du Duc, son Lieutenant, & ses Capitaines.

Le Duc escrivit à son amy pour le faire souvenir de la promesse d'extremité. Aubigné trouva les deux freres, & la Nouë avec eux, avec deux regiments qui faisoient quinze ou seze cents hommes & quelque cent chevaux en tout. Tout cela n'ayant où se retirer que Sainct Maixent & s'acheminant vers le Bas Poictou, sans avoir lieu préparé pour resister deux jours, il prit par la main ces deivoiez & leur tourna la teste à un desseing asseuré, que luy qui s'estoit avancé executoit la nuit, dont le soir aupa-

ravant arriva la paix faite avec la Royne mere, & ceux de son party qui s'en voudroyent servir.

Là dessus le Roy ayant en diligence rempli le Poitou de son armee, Aubigné prit sa resolution de venir prendre le chevet de sa vieillesse & de sa mort à Geneve. Ceux de la faveur qui le cerchoyent par tout, ayants envoyé billet aux principales villes pour l'arrester, & sur tout au passage des rivieres, il partit avec douze chevaux bien armez, & usant de la bonne science qu'il avoit des chemins, passa la premiere nuit dans trois regiments, & trois corps de garde de l'armee; & eut en son voyage quelques heurs bien à propos, comme trouvant un regiment qui l'arreta dans les faubourgs de Chalteau-Roux, un payfan de rencontre luy fit passer la riviere en lieu inespéré, de mesmes son train ayant été coupé par la moitié au passage de Bourges, en lieu non accoustumé, par une guide de rencontre, le mesme heur luy arriva en ce que plusieurs Gentils hommes & Ministres aux quels il s'adreffoit pour leur demander des guides, sans le cognoître, pouffez de quelque sentiment, luy en servoyent eux mesmes.

Le Pasteur de Saint-Leonard le conduisant à Conforgien, le destourna pour luy faire voir en un village le miracle d'une femme de septante ans, de qui la fille estant morte en couche, elle pressa son petit fils contre son sein, s'escriant, *ó Dieu, qui te nourrira?* à ces mots l'enfant empoigna un des bous de sa grand'mere, & les deux mamelles furent à l'instant pleines de lait, duquel elle l'a nourri dix huit mois parfaitement bien. Ceste histoire avant qu'estre imprimée a esté verifiée par l'acte public de l'Eglise.

A Conforgien, le Baron du lieu ayant employé un nommé Petit Roy pour la conduite de son hoste, ce

galent amassa la nuit quelques Gentils hommes du pays pour leur mener dans une ambuscade. Petit Roy au matin ayant parlé à Aubigné, il luy prit un mal de cœur, se desista de la conduite, & donna un autre guide qui changea de route : & ceci fut confessé par un jeune Gentil homme, qui en demanda pardon en mourant à sa mere, laquelle l'avoit nourri à la Religion.

Faisant passer dans Mascon les gens deux à deux, un vieillard au milieu de la ville arresta un des siens, luy disant à l'oreille, *Vous faites bien de passer ainsi deux à deux.* De là Monsieur Fosliat luy donna adresse à Monsieur d'Anieres, & l'accompagna jusques à Geneve : & encores y eut une mutinerie à Gex, qui luy fit courir fortune pour le port des armes qui n'estoit pas permis en ce pays là : ceux de la garnison sauterent au collet de quelques Gentils hommes qui l'accompagnoient fort habilement & luy en faisoient autant sans sa resistance. Il fut si heureux qu'il se desmella sans tuer aucun ; autrement il estoit pris & perdu, car il n'eust peu estre si peu arresté, que le Marquis de Cypieres, qui le poursuivoit ayant son portraict, ne l'eust enlevé comme Lieutenant de Roy.

Enfin il arriva à Geneve, le Jeudi premier de Septembre 1620, où il fut reçu avec plus de courtoisie & d'honneur que n'en cherchoit un réfugié. Outre les courtoisies ordinaires que recoivent en ceste ville tous les estrangers notables, il fut visité en son logis par le premier Syndic ; & le mesme le mena au presche pour le loger en la place du premier de l'an passé, qui est le siege que l'on donne par honneur aux Princes & aux Ambassadeurs de Roys ; on luy fit un festin public, auquel la Seigneurie entiere

& quelques estrangers furent conviés. A ce festin y eut de fort grands malpans, portant les armoiries du nouveau venu. Après avoir esté quelque temps chez les Sieurs Peliffary & de Tournes, le logis de Monsieur Sarrafin, de pais acheté par les Princeses de Portugal, luy fut loué aux despens de la ville, jusques à ce qu'il en eut acquis un par mariage. On luy fit voir tous les magasins & secrets; & ayant desiré voir en montre toutes les bandes qui sont faize, cela luy fut accordé, chose qui n'avoit esté faicte depuis vingt ans. On fit un conseil de guerre de sept testes seulement, auquel on luy donna toute autorité, & dura cet ordre jusques à ce que on demanda à cette compagnie serment de fidelité & de segret. Aubigné ayant appris que ses collegues estoient obligés de communiquer les principaus affaires au petit conseil, consentirent de prester serment de fidelité, mais non celuy de segret, si les colegues n'estoyent exemts de reveler les choses qu'ils auroyent jugees dignes d'estre tués à tous. Les forces de Savoye s'estant esloignées, le conseil cessa pour les susdites dificultez.

En ce temps, toute la ville fut employee aux fortifications qu'il luy plut ordonner tant devers Saint Victor que vers Saint Jean.

Il ne fut point fix semaines à Geneve que l'Assemblée generale de la Rochelle ne luy despeschast par deux voyes un teimoignage notable combien ils se repentoyent de l'avoir iniquement traité : car ils luy envoyerent premierement par la voye de Paris, & puis par le Sieur d'Avias, un des deputez qui estoit de leur corps, premierement une procuration generale pour engager tout ce que les Eglises pouvoient en corps, & tout le pouvoir des Rochelois en particulier, pour les affaires que nous deduirons; puis

après lettres de creance à chascun des quatre Cantons protestans, à la ville de Geneve, en general aux Hansiaticques, à tous les Princes protestants, vingt des dites lettres, le nom en blanc, le cachet volant nouvellement mis en usage par la dite Asssemblée, & encore lettres à part pour les corps des Eglises & Ministres signalés, tout cela aux fins d'autorizer leur Procureur.

Après, il y avoit ses instructions tandantes à esmouvoir les Souisses au present d'une levee gratuite, & à favoriser le passage des forces que le dit Procureur pourroit lever par autres moyens, joint à cela commission pour commander l'armee; & de toutes les pieces y avoit quatre copies en parchemin, deux par chacune des voyes. hormis des lettres missives, desquelles il n'y avoit qu'une copie seulement.

Le Sieur d'Avias estant arrivé, habillé en paysan, à Saint-Julien, envoya son homme vestu de mesme, pour prendre lieu de conference, estant bien adverti combien le respect de la France tenoit Geneve en sujettion, il fut logé dans les cabanes faites de nouveau pour la fortification, & là se firent les responces à l'Assemblée. Aubigné avoit demandé aux Ving Cinq eslection de deux, auxquels il pust commettre quelque segret, mais ces deux voulans dire tout au gros, il fut contraint de les fortifier des deux principaux.

En ce temps là, Monsieur Sarrasin avoit receu lettres du Conte de Mansfeld, qui mal-mené en Boheme luy demandoit un maistre. Ceste demande reiteree, Aubigné traicta avec luy conjointement avec les deux Ducs de Wimar. Après plusieurs voyages d'une part & d'autre, & grandes despences sur la bource du procureur, les trois furent obligez à amener douze mille hommes de pied, six mille chevaux,

douze pieces d'artillerie, moitié de batterie, pons & atelages neccessaires, jusques à la riviere de Saune, pour y joindre trois regiments de chascun deux mille hommes, tels que les pourroit amasser Aubigné : lequel, tant que les forces seroient jointes, serviroit de Marechal de Camp general : & tout devoit marcher sur la foy de l'Assemblée, jusques à ce que l'armee estant en Forest recevroit deux monstres qui n'estoyent qu'une, pource que par le traicté, ils ne devoient recevoir que la moitié de leurs payes jusques à une paix qu'ils toucheroient le tout affiné sur les salines de Esquemortes & Peguais, lors encor possedees en aparences par le Party.

Toutes ces choses agrees d'une part & d'autre, & Mansfeld avancé jusques en l'Alsace, Aubigné qui attendoit deux cents mille livres par lettres de change de la Rochelle, fut adverti que quelque gentil esprit de la Rochelle avoit proposé que ce grand affaire seroit mieux entre les mains de Monsieur le Duc de Bouillon : ce qui fut suivi gaillardement. Le Conte tourna donc vers Sedan, & en arriva ce que vous apprendrés en l'*Histoire* : le premier marchand demourant en croupe avec cinq cens pistoles de despence. Ses enfans seront soungeux de garder les pieces justificatives de tout ce que dessus.

[1621] Les Bernois avoyent durant cette negotiation envoyé à Geneve le fils du premier Avoyer, requerir Aubigné de les visiter, sur le point que Frankendal estoit assiegé, ce qu'il accorda, & fut refusé avec festins partout, canonnades, & autres honneurs, desquels il blasme l'insolence : & ce premier voyage l'obligea à un segond, qui fut de trois à quatre mois.

En jettant l'œil sur Berne, il entreprit (contre l'advis de tous les grands Capitaines qui l'avoient

veü) de la fortifier : c'estoit encore contre le vouloir des principaux du Conseil du peuple, contre leurs loyx & ferment, mais selon le beoind. Le Duc de Bouillon luy en escrivit, & à quelques uns des principaux Conseillers, alleguant la desfaveur de la situation, & que elle estoit au cœur du pais : il eut pour responce que le fit se trouveroit très avantageux, & que ce cœur n'estoit que à un doigt des costés.

Le peuple de la ville estoit tellement ennemy du mot de fortifications, & imbu de celui de bataille, que aux premieres promenades qu'ils virent faire, quelques yvrougnes porterent leurs halebardes, criants qu'il falloit jeter dans l'Ar les François qui estoient venus pour violer leur coutumes. A tous ces empeschemens, l'entrepreneur porté par Grafenried, d'Erlac, & quelque peu d'autres, praticqua les Ministres ; desquels le principal ayant accompagné la Seigneurie pour aller visiter le dessein, sur quelque esmoussion de volloatez, demanda de rendre graces à Dieu sur le champ de la bonne & salutaire deliberation, & en ce disant & mettant le genouil à terre, la Seigneurie & la grand foule qui les avoit suivis de mesme, & par là engagés. Presque toute la ville se trouva le lendemain au mesme lieu, où le Ministre ayant fait une exhortation, après un chant de psaume & un grande priere, Aubigné fit avancer ses picquets ; avec une profonde reverence, en presente un à Monsieur Manuel, premier Advoyer, qui voulant ceder ce premier ouvrage à l'inventeur, qui le refusa, il fallut tenir conseil sur ces courtoisies : & lors contraint à le poër, à accepter cet honneur, il jetta son chapeau à terre, y mit un genou, & dit tout haut en donnant le premier coup de maillet, *Soit à la gloire de Dieu, à la conservation de son*

Esglise, & pour arreter les ennemis des Souiffes confederés. Ainfi le premier Avoyer & tous les Seigneurs de fuite planterent les picquets de la fortification, que aucune de l'Europe ne fûrpaſſe en avantage naturel. Sous couleur de venir à ce travail, les Bernois firent voir les forces de tous leurs Bailliages, eſtimés juſques à quarante huit mille hommes.

En après, ſe fit la viſitation de toutes les villes du Canton, la recognoiſſance des campemens declarés juſques à ſept, & un reſervé pour relever une conſtarnation. Monsieur de Graffenried, dans le Conſeil, mit la plume entre les mains de Aubigné pour ſigner le ferment de Capitaine general : ce qu'il refuſa, s'excuſant ſur l'ignorance de la langue : & lors eſtant preſſé d'en nommer un aux Bernois, il leur bailla le choiſ de trois, aſſavoir du Vidame de Chartres, du Sieur de Monbrun & du Compte de la Suſe. Le dernier fut choiſi.

La Seigneurie de Baſle voulut eſtre conſeillée de meſme main, le Sieur de Lutzelman envoyé pour la conduite ; mais de vint deux baſtions qui leur furent traſſez par le Sieur de La Foſſe, ils ſe contenterent d'en faire quatre, leſſant leur ville en l'imperfection où elle eſt.

Durant ces voyages, l'Ambaſſadeur Squaramel entra en traité de la part de la Sereniſſime Seigneurie pour le faire General des François à leur ſervice : & tout ſe concluoit favorablement quand Myron, Ambaſſadeur du Roy en Souiſſe, fit eſcrire à celui de Veniſe qu'ils ſeroient en l'inimitié du Roy, ſi ils le ſervoyent d'un homme tant hay de ſa Majelté. Les amis eurent beau alleguer, que les cauſes de la haine des Roys devoyent eſtre aux Republicques cauſe de charité, la

crainte prevalut sur le desir d'accepter la fidelité.

Myron ayant rompu ceste affaire entreprit de desloger Aubigné de Geneve par quatre diverses menees. La premiere en se plaignant que il semoit la ville de mauvais propos : à quoy le remede fut d'en demander une exacte inquisition. La seconde attaque fut par lettres du Roy, lesquelles dezignoyent la personne sans la nommer. A ceste fois, la Seigneurie avec advis de l'accuzé, escrivit ainsi après les affaires de la ville :

Quand au reste de vostre lettre qui s'employe contre quelques uns retirez en ceste ville, convaincus & condamnez de crimes atroces, & de plus d'avoir fait des traités & des menees contre l'Estat de France, & n'avoir pas porté le respect deu à la majesté du Roy, nous vous dirons en faisant distinction de ces deux poincts, que jamais aucun particulier n'est venu former plainte en ceste ville (ce que vous pouvés sçavoir estre arrivé à plusieurs) qui n'i ait reçu bonne justice, aussi prompte & aussi severe qu'en lieu où il se fust peu arrester. Quand il plaira à ceux qui se plaignent envoyer en ce lieu homme capable de se rendre partie avec les pieces necessaires à cela, & principalement sur le commandement du Roy & vostre recommandation, nous nous efforcerons de respondre au renom de la bonne justice que ont acquis nos devanciers. Mais en ce qui regarde le Roy directement, nous nous y porterons avec la vigueur & rigueur qu'il faudra, pour monstrier à quel pris nous avons un nom si precieux. Nous la fisme paroistre l'an passé, lorsque un Gentilhomme retiré en ceste ville nous fit plainte d'un raport qui vous avoit esté fait de mesme ce que vous touchez; promptement furent delegués deux des Seigneurs du Conseil, anciens

Sindics pour faire une soigneuse perquisition ou à la descharge ou à la condamnation de l'acqué : ceste enqueste a duré six mois, durant lesquels le Gentil-homme ha gardé pour prison les murs de la ville.

Durant ces choses Aubigné achetta & bastit la terre du Crest qui en tout luy revint à onze mille escus. Et est à marquer que étant par dessus le cinquiesme estage & ayant rompu d'un faut l'échafaud, il s'empoigna d'une main à une pierre pas plus groce que le poing, assise fraichement: ceste main blessée de deux playes porta tout le corps, & luy donna loisir de voir deux bois tres pointus qui l'attendoient pour l'empaller, si le secours des siens eut tardé : Dieu ne voullans en aucun temps ny lieu le laisser sans perils.

Ces attintes continuelles de la Cour luy firent desirer son esloignement, pour n'estre point en charge à une ville à laquelle il avoit voué sa vie : mais les perpetuelles menaces & apparences d'un siege l'y retenoyent : tellement qu'il se servoit du Crest pour une absence que ses amis luy conseilloyent.

La troisieme attaque fut rude, car sans estre adjourné, encore moins ouy, on le fait condamner à avoir la teste tranchée, pour avoir revestu quelques bastions des pierres d'une Eglise ruinee l'an 1562 : qui estoit le quatrieme arrest de mort pour crimes pareils, qui luy ont tourné à gloire & à plaisir. Ce fut une invention pour le rendre odieux à Geneve, & outre cela une pratique pour empescher un mariage qu'il avoit commané à traicter.

C'estoit avec la vefve de Monsieur Balbany de la maison des Burlamasqui de Luques. Ce mariage fut commencé par la voix du peuple, qui n'avoit rien à

souhetter pour une personne grandement aymee, tant pour la probité, charité & bienfaic̄ts envers tous, que pour la race très noble & les biens & commodités à suffisance de ceste nouvelle vefve. Le jour devant qu'on pensoit passer le contract, le persecuté pensa ainsi; *Sy j'ay affaire à un esprit & courage commun, & qui ne soit pas prest à exposer sa vie pour les causes qui font condamner la mienne, elle rompra sur cest effroy: mais si j'ay rencontré un ame par dessus le commun, & telle qu'il la faust à un courage resolu de ne ployer point. voici de quoy me la faire paroistre, & me rendre bien heureux.* Sur ceste résolution, il porte luy mesme la nouvelle & eut pour responce: *Je suis bien heureuse d'avoir part avec vous à la querelle de Dieu: ce que Dieu a conjoint, l'homme ne le separera point.* Ainsi fut accompli le mariage le 24 d'avril 1623 sur lequel Monsieur Foissia donna ces quatre vers:

*Paris te dresse un vain tombeau,
Geneve, un certain hymence:
A Paris, tu meurs en tableau,
Ici, vis au sein de Renee.*

Quelque temps avant son mariage, il congedia & contenta quatre Gentilshommes qu'il avoit jusques là entretenu, & se reduisit au menage avec sa femme, quittant aux Seigneurs l'honneur & commodité de leur logis: comme aussi ne voulant plus estre en butte pour les places de preiche pour lesquelles des Comtes allemands murmuroyent contre luy. La Seigneurie luy donne le lieu le plus commode du temple, où il avoit veu autre fois un Prince palatin, & plusieurs grands Capitaines françois.

Il est temps de dire, qu'ayant trouvé aux fortifications de Saint-Victor deux cornes merveilleusement bien placees par Monsieur de Beune, mais faictes à la haste & à l'espargne, il les vouloit affermir par les pieces qui s'i peuvent voir : & pource que le flanc de courtine estoit trop esloigné pour les dedans des cornes, il designa entre les deux une piece de jonction, sans la vouloir excecuter que à la necessité : tant pource que elle se pouvoit faire à la veüe des ennemis, comme aussi pour e pargner les possessions & l'inimitié qui naît de telles choses. Mais le possesseur puissant en la ville (comme fils d'un des meilleurs Syndics qu'eut eu Geneve) & luy Procureur general, ayant parlé de son interest trop haut au gré des Seigneurs, ils firent un arrest prompt, commandans à leur Ingenieur de tracer dans deux heures la piece de jonction selon l'ordre qu'il en avoit, sur peine d'estre cassé. La Seigneurie marcha pour y mettre promptement les ouvriers ; & Aubigné accourut pour faire differer : mais ses prieres & raisons furent emportees par la resolution. Et luy ne laissa pas d'avoir pour ennemis une famille si puissante, que quand l'un d'eux avoit un procès en Deux Cents, les proches estoient recusés jusque au nombre de soixante.

Ceste animosité se continuant prit diverses occasions pour se vanger : comme sur l'impression de l'*Histoire*, de laquelle la haine irritoit (comme ils disoyent) la France, comme aussi à la premiere retraitte que fit à Geneve le vieux Marquis de Baden, on fit courir le bruit qu'il venoit par la pratique de Aubigné pour dresser une armee, & par là irriter l'Empereur ; mais il parut que jamais il n'y avoit eu entre ces deux ny cognoissance de veüe ni pratique par escrits. Ceste

accufation fit voir une mauvaife volonté en plufieurs qui en ont eu honte, voyant le Marquis très bien reçu & veu à Geneve depuis cinq ans, hormis fon voyage en Dannemarck.

On luy fit encores plufieurs niches, comme perfuader au peuple que cet eſtranger avoit confeillé aux Seigneurs de le tenir bas, inventé quelques foules, & autres telles chofes, trouvees fauffes, & luy recognu pour celuy qui eſtoit hors de France pour avoir eſté trouvé & nommé Republicquin.

Mais la derniere entrepriſe eſchauffa le plus ſes ennemis, & eſtonna preſque ſes froids amis ; c'eſt que Rozet deſputé en Cour avec Monsieur Sarraſin meſnagea ſi bien Herbaud, Secretaire d'Eſtat, par ſes lettres & celle qu'il fit eſcrire au Deſputé meſme, au temps que la perte de la Rochelle, les affaires de Languedoc, & les ruines d'Allemagne effrayoient les moins fermes, que le Seigneur du Creſt y paſſa trois mois, non ſans peines : pour ce qu'en meſme temps quelqu'un qu'on ſouſpçonne eſtre le Duc d'Efpernon, ou l'Archeveſque de Bourdeaux, ou les deux, deſfrayerent juſques à dix aſſaſſins, qui ont par deux ans fait grand vacarme dans le païs, renians leur ſalut (où ils n'avoient guere part) s'ils ne le mettoient à mort. Mais celuy qu'ils guettoient s'accompagnoit, & les cherchoit, & eſcrivit à Monsieur de Candales. le priant d'avertir ſon pere qu'il employaſt de meilleurs ouvriers. Enfin il ne fut rien prononcé à Geneve qui fiſt la ſéparation, pource que les meilleurs prevalurent, & l'amitié du peuple fut conſiderable.

Quelques temps auparavant Monsieur le Conneſtable eſtant à la guerre de Gennes, envoya le Conſeiller d'Eſtat Bullion vers Aubigné, quoy que

leur dernière veüe qui avoit esté à Saumur les eut laissez en une grande querelle. C'estoit pour une entreprisé pour la Francheconté : à l'exécution de laquelle on devoit donner à ce pauvre *desterrado* trois vieux regiments & à luy un nouveau, avec une compagnie de Gendarmes, mais cela se sentit de la fingardise qui parut au reste de cette guerre là.

Peu après passerent par Geneve le Comte de Carlile, Ambassadeur extraordinaire, & le Chevalier [Thomas Rowe] revenant de Constantinople : desquels Aubigné ayant reçu des honneurs outre mesure, & esté convié avec beaucoup d'ardeur de faire un tour en Engleterre, le desir luy en prit. ayant obtenu place au bateau que le Comte faisoit faire à Straïbourg pour son retour.

De quoy il fut destourné par la mesme raison qui desja par deux fois luy avoit fait rompre ce projet : c'estoit pour la grande apparence qu'il y avoit d'un siege à Geneve, laquelle cette année là estoit desporveüe de toutes choses à la fois. Or ce nom d'Engleterre, & ce qui se passa entre le Comte de Carlile & luy, m'engage à un recit que j'eusse bien voulu supprimer.

Comme Dieu ne veust pas que ses graces soyent attachees à la chair ni au sang, Constant fils aîné & unique de Aubigné fut nourri par son pere avec tout le soin & despenſe qu'on eust peu employer au fils d'un Prince, institué par les plus excellents precepteurs qui fussent en France, juiques à estre choisis & soustrais des meilleures maisons, en doublant les gages. Ce miserable, premierement desbauché à Sedan par les hivrougneries & les jeux, & puis s'estant destracqué des lettres. s'acheva de perdre

dans les jeux dans la Hollande. Peu de temps après, en apcence de son pere, se maria à la Rochelle à une mal'heureu.è femme que des'p'ais il a tuee. Le pere le voulant engager hors de la Cour, luy fit donner & luy drestà à ses despens un regiment à la guerre du Prince de Condé : mais rien ne pouvant satisfaire à l'insolence d'un esprit perdu, il se jetta à la Cour, où il perdit au jeu vingt fois ce qu'il avoit vaillant : & à cela ne trouva remede que de renoncer sa religion. Il fut très bien receu, pour estre un esprit sublime sur tous ceux de son siecle. Le pere adverti de sa grande frequentation avec les Jesuistes luy defendit par lettres telles compagnies : il respondit qu'à la verité il entretenoit le Père Arnou & du May. Le vieillard replicqua que ces deux noms fai'oyent *αρνησι-μοι* [Je renie]. Tant y a qu'il eut un Bref du Pape pour frequanter les presches & participer à la Cene de la Religion pretendue Reformee. Et là dessus vint en Poictou pour empougner les places de son pere, qui pour le mieux retirer luy donna sa Lieutenance dans Maillezais ; & luy s'estant retiré au Dognon luy en laissa l'entiere administration. Maillezais fut bien tost un berland, un bourdeau, & une boutique de faux monnoyeurs ; & le galant se vante à la Cour qu'il n'avoit plus de soldats qui ne fussent pour luy contre son pere : lequel adverti de toutes ces choses par les Eglises du pais, & plus particulièrement par une dame de la Cour, met des petars & quelques eschelles dans un bateau, & arrivé dans les derrieres de Maillezais, s'avance seul, travesti, pour gagner la porte de la citadelle : à quoy la sentinelle voulant faire refus, il luy fauta au colet avec un poignarg, se fit maistre, & chassa ceux qu'il estimoit infidelles. Ce meschant desloge se

retire à Niort à l'ombre du Baron de Navailles, revolté comme luy : & là commença à faire des entrepriës sur le Dognon, qui dès lors e toit vendu à Monsieur de Rhoan & gardé par le Sieur de Haute-Fontaine qui avoit un lieutenant bien fidelle, mais inutile à toutes factions.

Vne après disnee, le Gouverneur de Maillezais estant dans son liët detenu de la sievre, ouït un Capitaine revolté, & qui suivoit son fils, mais qui se sentant obligé des biens faiëts du pere, luy apprit qu'il marchoit avec quatre vints hommes par eau, & une troupe par terre, pour preadre cette nuit là ou Maillezais ou le Dognon : le malade demande ses chausses, & avec trente six hommes qu'il peut tirer de la garniön, de pourveu lors de Lieutenant & de Sergent, monte sur un bided, re òlat d'aller guetter son fils à un passage commun à l'une & à l'autre entreprië : ayant faiët demie lieuë, & la sievre redoublant, vint à luy au galop Monsieur d'Adé, son gendre avec deux hommes : cetuici se mit à genou devant luy, & à grand peine impetra avec plusieurs raisons de le renvoyer en son liët ; & luy, ayant pris la leçon du pere, à deux heures de là trouva son beau frere marchant à l'entreprië du Dognon, deux fois plus fort que luy, le charge, & prend seiëse prisonniers mis entre les mains de Monsieur de Rohan, lors Gouverneur de la province, qui ne peut jamais en obtenir justice.

Constant à qui le Roy avoit dit qu'ayant perdu son pere, luy seroit le sien, se trouva en peu de temps en execration à tous les siens, & en horreur, & mespris à ceux qu'il servoit ; chassé de tous hormis de la Brosse, signalee maquerelle, & de putins qui le nourrissoient. Il fit parler à son pere de reconciliation,

la réponse fut que la paix étant faite avec le pere celeste, le terrestre y souffrieroit. Il vint à Geneve, se presenta aux Ministres, fit là, en Poictou, & à Paris toutes les recognoissances qui luy furent jointes, escrivit en vers & en prose furieusement contre la Papauté, obtint de l'argent, & une pension, telle que pouvoit donner un pere de hors de son bien.

On luy conseilla d'aller trouver le Roy de Suede, avec un moyen certain d'i avoir charge incontant après son arrivee : mais cela estoit trop esloigné de ses pretentions ; il convertit donc ce voyage en celuy d'Angleterre. Notés que le pere soupçonnoit tellement ce meschant esprit, qu'il ne peut obtenir de luy lettres ny au Roy, ni au Duc de Bouckingham, mais seulement à quelques amis, avec toutes restrictions.

Luy se presenta, excusant son manque de lettres sur le danger des chemins. C'estoit au temps que sur les affaires de la Rochelle, le Roy d'Angleterre, pour résoudre, la guerre n'apela que le Duc de Bouckingham, quatre Milhords, le Sieur de Saint Blancard envoyé de Monlieur de Rohan, & ce mal'heureux comme despesché de son pere : cette Asssemblée resolut la guerre, & les plus pressantes particularitez. L'une fut d'envoyer querir Aubigné ; la commission s'en donnoit au Chevallier Vernon, mais le galand la luy osta, comme fils.

Arrivé à Geneve. après avoir rendu compte à son pere de sa charge, enquis plusieurs fois s'il n'avoit point passé dans Paris, & l'ayant nié avec toutes fortes de serments, car c'estoit la clause plus esprelle de la continuation d'amitié juree par serment du fils au pere, qui savoit bien que la cervelle de ce miserable n'estoit plus sienne dans le bourdeau : il fallut

parler du voyage, dans la description duquel le pere prit un soubçon en choses de fort peu, & d'elles resolution de ne faire point le voyage, renvoya son messager chargé de choses bonnes & generales, mais non de la particularité qu'il tenoit precieuse; ce que le fils sentit, s'en pleignit, & n'eut autre chose.

En venant il avoit passé à Paris, veu de nuit Monsieur de Schomberg, & au retour luy & le Roy, de nuit aussi, & leur descouvrit les affaires d'Angleterre, en payement d'avoir receu tant d'exces d'honneur. Voila ce qui a deschiré l'amitié d'entre le pere & le fils.

Le vieillard pour garentir sa personne des puantes actions de son proche, deliberoit de passer en Angleterre, & avoit accepté la commodité du batteau du Comte de Carlile; mais la guerre de Mantouë ayant rempli d'armees les bordures de France, d'Italie, & d'Allemagne, en une annee où Geneve estoit à sec de blé, de sel, & autres necessités, pour ne pouvoir porter le siege un mois, les ennemis sachant toutes ces necessitez à point nommé; & luy estant hay, pour avoir despuis cinq ans crié & importuné pour y apporter des remedes, jugeant bien qu'il n'y avoit point de capitulation pour luy, ne laissa pas de se resoudre de quitter tous autres desseins, pour chercher dans Geneve une honorable mort.



TESTAMENT

DE

TH. AGRIPPA D'AUBIGNÉ



TESTAMENT

DE

TH. AGRIPPA D'AUBIGNÉ¹.

[Mém. de d'Aubigné. Ed. Lalanne, p. 421.]



SOIT notoire à tous qu'il appartiendra que feu haut & puissant Seigneur Messire Théodore Agrippa d'Aubigné a fait son testament secret par lui écrit & signé de sa propre main, en date du 24 avril 1630, & du même jour fait un codicille reçu par moy, notaire soussigné, estant après passé avec, sur le repli dudit testament, par lequel il auroit fait declaration vouloir ses dits testament & codicille avoir lieu & effet valables, joignant ledit codicille au dit testament, & après le décès

1. L'orthographe de d'Aubigné n'a pas été conservée dans cette copie.

dudit seigneur deffunt auroit ledit testament été rapporté en justice, & là ouvert, infinué & homologué avec ledit codicille comme par acte d'homologation.

Signé Chabrey en date du 17 may 1630. Desquels testament, codicille, acte de declaration & acte d'homologation la teneur s'enfuit.

TENEUR DUDIT TESTAMENT

Au nom de Dieu, je Théodore Agrippa d'Aubigné, certain, & par les octantes années où il a plu au Seigneur me conduire, averti & proche de la mort, incertain de son heure, ne la désirant, ne la craignant : son nom & ses effets ne m'apportant que douces pensées, libre d'esprit & de corps, en mon secret j'écris à ma postérité ce testament. Ce titre authentique de ma dernière volonté, commandant à mes enfans qu'ils ayent mes derniers désirs pour règles des leurs, qu'ils reconnoissent mon ordonnance pour loi naturelle, leur père pour légitime magistrant, priant aussi tous juges fortifier de leur autorité l'équitable disposition de mes biens. Quand donc il plaira à Dieu appeler mon ame lassée de vains travaux, en son véritable repos, rassasiée & non ennuyée de vivre, s'il plait à Dieu exaucer mon souhait de mourir à Genève, je laisse à ma femme & à mes alliés de demander ma fosse au cimetièrre de Saint Pierre ou au commun de la Coulouvernrière, mais si j'ai une maison de reste de neuf que j'ai bâties, j'aurai pour agréable qu'ils m'y construisent un sépulcre qui ne surpasse point vingt cinq écus d'or en dépense, y faisant graver l'inscription qui suit. « *Deo optimo, maximo. Quam vobis nactus, solo favente numine, adversis ventis, bonis artibus,*

irrequietus, quietem eam colere! Si Deum colitis, si patris satis, contingat; si secus, accidat. Hæc pater, iterum pater, per quem non a quo vobis vivere & bene datum, studiorum hæredibus monumento, degeneribus opprobramento scripsit. »

Je laisse à mes enfans l'exemple de ma vie, de laquelle ils ont pour livre domestique le plus véritable & plus exprès discours que ma mémoire ait pu fournir. Sur tout je les exhorte à l'amour de Dieu, à être ardents, pathétiques & constans en sa cause, pour elle faire jonchée de la vie & des biens, affecter de perdre tout pour celui qui a tout donné, prodiguer sa vie pour la querelle du Prince de vie, mais pour leur intérêt ménager toutes ces choses, comme j'ai fait, & Dieu les délivrera & tirera leur vie du port du bas tombeau de la mort, comme il m'a fait : qu'ils soient tardifs à prêter serment pour n'en violer ni seulement expliquer aucun, non plus que leur père : qu'ils gardent surtout celui du mariage quand Dieu les y aura appelés afin d'hériter à la rare bénédiction de laquelle ils sont sortis d'une mère sans reproche, honorée de tant de vertus, à laquelle j'ai gardé foy & loyauté & chasteté trois ans devant & quatre ans après la durée de sa vie & du mariage, pouvant jurer ne l'avoir enfreint ni par désirs ni par effet. Voilà pour les exemples à suivre ; en voici à fuir :

Car si viens maintenant à donner gloire à Dieu par la confession de ma honte, c'est que quatre ans après mon mariage [l. veuvage], le vicieux désir de maintenir ou croître sans trouble le bien de mes enfans, surtout de l'aîné que j'aimois outre mesure, m'empêchèrent un second mariage, & me firent recher-

cher la compagnie de Jacqueline Chayer, laquelle, non fans grandes suasions, eut de moy un fils né & nourri à Nancray en Gâtinois, baptisé en l'église de Gergeau. Je le fis nommer Nathan, & lui donnai pour furnom Engibaud, premièrement montrant par le nom qui retourné se trouve de même à retourner le furnom aussi, & trouver celui du père.

En second lieu, j'ai voulu que ce nom me fut un Nathan, qui signifie *donné*, & que le nom du censeur de David repréentât mon ord péché aux yeux & aux oreilles incessamment. Les miens remarqueront le soin & les dépenses que j'ai apportées pour éloigner de ma famille l'odeur de mon péché. J'avoue donc Nathan pour mien & fils naturel; il s'est marié, je l'ai partagé selon sa condition. Au même temps que mon aîné s'est rendu ennemi de Dieu & de son père, a renoncé & trahi l'un & l'autre & a produit infinis exemples d'horreur : l'autre, Nathan, s'est rendu recommandable par probité de vie, doctrine non commune, m'a accompagné en mes périls contre l'autre. Je lui ai permis de porter lui & les siens le nom d'Aubigné, & veux que les miens autorisent cette bonne volonté.

Premièrement je déclare Constant d'Aubigné, mon fils aîné & unique pour le destructeur du bien & honneur de la maison, & en tant qu'en lui a été, & pour avoir mérité d'être entièrement deshérité par plusieurs offenses énormes, particulièrement pour avoir été accusateur & calomniateur de son père en crime de lèze-majesté; c'est pourquoi je le prive de tous mes meubles & acquets de quelque qualité qu'ils soient : toutefois, s'il se présente quelque enfant bien légitime de lui, à ses enfans,

non à lui, je laisse la terre des Landes près Guinemer près Mer, qui est mon seul patrimoine.

Je donne aux pauvres écoliers étrangers, étudiant en théologie à Genève, qui seront par la compagnie des Ministres jugés dignes d'assistance, la somme de mille florins pour les despandre par cinq années subsécutives à deux cents florins par an.

Je fais don de la même somme aux pauvres soldats étrangers, tenant garnison en ladite ville, pour être distribuée à deux cents florins par les Gouverneurs de la bourse française, y appelant les Capitaines de la garnison & non autrement.

Je donne à l'église de Jussi la somme de cinquante florins pour le maître d'école, pour cinq ans, à dix florins par an.

Je donne à Boifron, mon Page, cent cinquante florins.

Je confirme le don fait à ma fidèle & bien aimée femme, à savoir : de la somme de six mille livres tournois, desquelles je veux qu'elle soit payée sur les premiers & plus liquides deniers, sans avoir égard si j'ai été payé tout à fait des dettes sur lesquelles le dit don est conditionné, & en cas qu'il en fut besoin, je lui redonne la dite somme de six mille livres de nouveau.

Je fais mes héritiers de tout ce qui me reste d'acquêts ou meubles de quelque nature qu'ils soient :

Premièrement, les quatre enfans de ma fille ainée Marie, à savoir : Arthémise, Louise, Josué &... de Caumont, pour partager entre eux les trois quarts de ce qui me reste à disposer également, hormis trois mille livres que je donne par préciput à mon petit-fils Josué ; & pour ce que Arthémise, à l'âge de quatre ans & demi, me dit une parole que je

promis faire valoir mille écus : je lui donne mes quatre cents perles, mon gros diamant & le petit en pointe, mes deux grandes émeraudes, & un nœud où il y a vingt-cinq diamans enchassés que je lui ordonne recevoir & compter pour les mille écus promis.

Quant au quart qui reste du total, je le donne à ma bien aimée fille, Louise, femme de M. de Villette, pour en partager ses enfans selon sa pure volonté : que s'il y a quelque disproportion entre les enfans de Marie & les siens, je la prie donner cela à la pauvreté de ceux-là & à quelques avantages, quoique bien méritez, ci-devant faits à mon fils, son mari, & à elle.

Je déclare que tous mes meubles, même les bijoux que je donne, seront censés & comptés en la masse de tout le bien.

Item, que si un des quatre enfans de mon aînée venoit à décéder, ceux de ce lit en soient seuls héritiers, & de même touchant les deux de M. de Villette, mais que si une des branches venoit à faillir, l'autre lui succédera selon le droit & coutume du Poitou. Que s'il y a quelque disproportion au partage que je fais, par lequel il semble que ma seconde fille ait de quoi se plaindre, je la prie d'en donner la cause à la pauvreté des enfans de sa sœur, considérant aussi quelques avantages, quoique bien méritez, que son mari & elle ont reçus de moi. Excuser si cette clause est répétée.

Il me reste à disposer de mes enfans spirituels, à savoir : mes livres, lesquels sans ma nonchalance, pertes & retranchement que j'ai faits égaleroient le nombre de mes années. Je ne puis en ce lieu m'étendre à l'énumération & distinction de mes

écrits, réservant cela au mémoire exprès que j'espère donner à leurs tuteurs. A cette charge, je convie & prie M. Tronchin, le pasteur & docteur en théologie, & lui donne pour coadjuteur Nathan d'Aubigné, dit la Fosse, auquel j'ordonne de travailler soigneusement. Je désire donc que ma femme, ou ceux qui auront mes papiers entre les mains, ayant mis à part ce qui concerne les affaires de la maison, mette confidentement tout le reste entre les mains de M. Tronchin, & en son absence, dudit Sieur de la Fosse, pour accomplir mon juste désir.

Sous le terme de mes livres, sont compris ceux que j'ai ci-devant fait imprimer, les manuscrits & ceux de divers auteurs qui sont pour le présent en mon cabinet. Je recommande à mes amis la protection des premiers & la réimpression de mes *Tragiques* & autres, s'ils le trouvent à propos. Et quant aux mille exemplaires qui sont à Rolle, je désire qu'ils soient vendus & leur prix mis à ma succession, hormis deux cents desquels je fais don par moitié à M. Tronchin & à la Fosse, à chacun cent.

Quant aux manuscrits, je mets en la commission de mes amis les deux mots : *Ure, Seca* ; exhortant la Fosse d'être en ceci partisan, sans les précédents qui devant Dieu sont lépidités, renvoyant l'ordre de leur impression au mémoire que j'espère en dresser.

Quant aux livres de mon cabinet, je donne tous les françois & italiens à ma femme, & ceux des autres langues au sieur de la Fosse ; tiré de tout, mon grand livre des cartes, imprimé par Ortelius, duquel je fais don au Sieur Louis Callandrin.

Quant à tous mes meubles, desquels je n'ai point disposé, y compris toute ma vaisselle d'argent, je

donne le choix à ma femme, s'ils valent plus que six mille livres qui lui adviennent, de les retenir pour son payement, sinon les mettre à la masse & se prendre aux premiers deniers liquides, comme il est dit.

Pour l'exécution du présent testament, je nomme ma très-aimée & très-fidèle femme Renée Bourlamachy, & prie le Sieur Louis Callandrin lui vouloir être conducteur, ou si une absence ou autre accident l'en empêchoit, je permets à ma dite femme de faire élection de quelqu'un de ses proches non héritiers.

Je désire que quiconque, lors de mon décès, fera mon homme de chambre, soit payé, outre l'année qui courra, d'une autre année encore, de laquelle je lui fais don, selon que ses gages seront connus.

Pour les pauvres qui se trouveront ensemble lors de mon enterrement, je veux qu'il leur soit départi la somme de cent florins. Si je suis en lieu où les gens de guerre me veulent porter, je tiens à honneur leur peine & prouver que ma famille a eu l'honneur d'une couverture de velour noir ; je la demande aussi, remettant cet article & des autres petites dépenses & cérémonies à la prudence & bonne conduite des exécuteurs de mon testament. Or, à Dieu qui m'a sauvé de périls innombrables, des ennemis généraux & particuliers, de toutes sortes d'afflictions d'esprit & de corps, des défaits de la guerre, des embûches de la paix, des mains longues des princes, qui a converti mes péchés en bien, quand eux ont changé mes services en crime, quand ils m'ont ôté honneurs & biens, il m'a élevé & donné de quoi & à qui pouvoir donner les fruits de sa bénédiction, à lui je tends les bras & consigne mon âme qu'il a

relevée de ses chutes, fortifiée dans les persécutions, changé ses terreurs en hautes espérances, & la gardant du précipice aussi chèrement que la prunelle de l'œil, l'a conservée comme sienne & pour foy, à lui seul, tout bon, tout juste & tout puissant, soit gloire, règne & puissance ès siècles à jamais.

Fait & signé, écrit de ma main, ce 24 avril 1630.

Signé : D'AUBIGNÉ.

TENEUR DUDIT CODICILLE

L'an 1630 & le vingt-quatrième jour du mois d'avril, avant midi, par devant moy François Dunant, notaire juré, bourgeois de cette ville de Genève, souffigné, & témoins sous nommés, fut présent & personnellement établi haut & puissant Seigneur, Messire Théodore-Agrippa d'Aubigné, Maréchal de camp des armées du roy de France & ci-devant gouverneur, pour Sa Majesté, aux îles de Maillezais, Seigneur du Crest, étant de présent en cette dite cité, malade en son corps, & toutefois sain d'esprit & de bonne mémoire, grâces à Dieu, comme est apparu & appert : lequel se ramentevant d'avoir écrit & signé son testament & disposition de sa dernière volonté, de son bon gré & libre volonté, a dit & déclaré, dit & déclare vouloir que sondit testament forte son plein & entier effet & soit valable par forme de testament secret & par écrit & par tous autres genres de disposer en dernière volonté qu'il pourra mieux & plus sûrement valoir ; suppliant notre très-honoré Seigneur de cette cité le vouloir approuver & homologuer, entendant qu'il soit remis, après son décès, à moy dit notaire,

auquel il en commet les expéditions en faveur de qui il appartiendra, & ajouter à fondit testament, qu'il veut & ordonne que les sept enfants de Mesdemoiselles, ses deux filles, partagent sa succession par têtes sans autre distinction, sinon qu'il donne & lègue en préciput & prérogative aux deux fils de ses dites deux filles, à chacun mille écus de dix florins pièce; & par semblable préciput donne & lègue à mademoiselle Arthémise de Caumont, sa petite fille, selon ses promesses, la somme de mille écus tels que dessus, à devoir être prélevés, lesdits prélegats, sur ses biens, après son décès.

Item, donne & lègue au Sieur Duchat, son médecin qui l'a bien soulagé en sa présente maladie, 500 florins pour ses vacations, peines & salaires, payables par ses héritiers nommés & institués en fondit testament, deux mois après fondit décès.

Item, donne & lègue à Antoine Prudhomme, son valet de chambre, 300 florins, payables comme dessus, deux mois après fondit décès.

Item, donne & lègue au Sieur Jean-Jacques Guerra, sa robe fourrée, & à la Judith, sa femme, douze serviettes & une nappe.

Item, augmente le légat fait par son testament à Boiron, son page, d'un habit de deuil & de 100 florins, pour les frais de son voyage à son retour en son pays.

Item, donne & lègue à Perrinette, sa servante & à la petite Henriette, à chacune 10 florins; tous les dits légats payables comme dessus par ses héritiers, deux mois après fondit décès.

Item, déclare qu'il veut qu'après son décès toutes ses bagues soient vendues & encantées, excepté celles qu'il tient en dépôt ou gage. Approuvant, quant au

furplus, tout le contenu en fondit testament, qu'il veut être valable comme dit est; comme aussi ce présent codicille.

Fait & prononcé audit Genève, dans la maison d'habitation dudit Seigneur. A ce présens : honorable Abondio Pero, Jean Sicard, Jean Baudouin, Jacques Gogat, David la Fleur, Simon Grange & Claude de la Rue, tous tant citoyens, bourgeois que habitans dudit Genève, témoins requis & priés d'être recors. — Ainsi signé sur la minute : d'Aubigné, Abondio Pero, David la Fleur, Simon Grange & Dunant, notaire.

TENEUR DUDIT ACTE DE DÉCLARATION

L'an 1630 & le vingt-quatrième jour du mois d'avril avant midy, par devant moy François Dunant, notaire juré, bourgeois de Genève, soussigné, & témoins sous nommés, fut présent & personnellement établi, haut & puissant Seigneur Messire Theodore-Agrippa d'Aubigné, Maréchal de camp des armées du roy de France, & ci-devant Gouverneur pour Sa Majesté, aux îles de Maillezais, Seigneur du Crest, étant de présent en cette cité, lequel de son bon gré étant, grâces à Dieu, sain d'esprit & de bonne mémoire, quoique malade en son corps, a dit & déclaré, dit & déclare que l'écrit en ses deux feuilles de papier, cousues & cachetées sur le repli de son cachet, est son testament secret, contenant l'ordonnance de sa dernière volonté, qu'il supplie nos très-honorés Seigneurs & Messieurs de la justice de cette cité vouloir ouvrir, insinuer & homologuer en temps & lieu, commettant l'expédition d'icelui & des clauses y contenues, à moy dit notaire, sans

déroger au codicille par luy ce jourd'hui peu avant s'être fait par devant moy dit notaire, qu'il veut être joint à fondit testament.

Fait & prononcé audit Genève, dans la maison dudit Seigneur testateur. A ce présens : noble & honoré Seigneur Jean Sarrazin l'ainé, Seigneur, premier Syndic ; les Sieurs Jean Detourners, noble Michel Liefme, honorable François Maillard, Simon Grange, Ifaac Tricon & Jean Bellami, tous tant citoyens, bourgeois que habitans dudit Genève, témoins requis, lesquels, avec ledit Sieur testateur & moy dit notaire, se sont souffignez sur le repli dudit testament, cacheté en sept endroits du cachet dudit Sieur testateur.



LETTRES

[Recueillies pour la première fois & publiées d'après les Mss. originaux.]



LIVRE DES MISSIVES

ET

DISCOURS MILITAIRES.

[Collection Tronchin, Mss. d'Aubigné, T. II, f^o 1.]

I.

A M. D'ARSENS [1621].

Monfieur, je reviens à traverser vos ferieufes occupations par mes lettres. Prenez-vous en à la memoire de vofre douce converfation, & à deux de vos signalez bienfaits; peut eftre auffy que quelque tefmougnage que vous avez rendu de vofre bonne affection envers moy a caufé à Messieurs Deodati, Turetin & Calandrini que j'accompagnaffe leur lettre de la mienne. Quoy que ce foit, je n'ef-time pas qu'il foit befoin de grandes fuafions, ny à vous faire cognoiftre la neceffité, ny à vous faire defirer les remedes que vos mains pourront contri-

buer à la generale calamité. Vous savez mieux que moy (bien que vos prevoyences vous feroient sentir le mal plus tard qu'aux aultres) comment en la conjuration, union & contribution de toutes les parts de l'Europe occidentale, tout s'ameute à la destruction des fideles : & si c'est avec divers pretextes & moyens differents, tout aboutist à mesme point. Vous voyez encores à regret que ceste union en laquelle nous avons autrefois excellé & par elle subsisté, s'en est fuie aux ennemis qui la nourrissent mieux que nous de leurs puissances, tresors & autoritez. Les meilleurs de nous courent & soupirent aprez, la desirent, la rapellent : mais elle ne revient pas *ad singulorum vota*, & desquels chascun couche de foy. C'est à vous qui estes puissants conjointz, & qui parlez par nous, & pouvez mettre la main au desordre avec efficace & honneur ; dans une desroute nul ne se veult rallier aux particuliers separez, mais au gros, & là où les drapeaus paroissent arborez. Faites nous passer dans vos distances, & nous voila ralliez pour reprendre le combat. Ne nous desdaignez pas. Nostre vertu fume encor & preste à se rallumer, & n'avez point esgard l'eslougnement de ceux qui vous requerent, puisqu'il est conjoint de l'ame ne peut estre separé. Encor oseray-le dire, que ceste ville est situee en un endroit d'où nous oyons le cliquetyz des armes, & voyons passer les troupes qui s'achement contre vous à morceaux, & à divers reletz, par des chemins precipiteus que peu retrancheroyent aisement & tout au coup : il y a outre cela quelque pont commandé de rochers, où beaucoup moindre troupe que l'ennemie les pourroit combattre demy passez avec le choix de la teste ou de la queuë. En tout je dis que Geneve

propre à loger & nourrir une troupe gaillarde, y adjoustant son peuple courageux, romproit ou detourneroit de plusieurs journees le chemin des armées. Cela voudroit une plus longue deliberation, un discours plus exact, duquel j'importunerois son Excellence, si je pouvois apuyer mes hardiesses de son absolu commandement. Je say que les plus froids esprits feront difficulté d'estendre si loin vos puissantes mains, & mettront en avant ceste sentence vulgaire, que *celuy qui trop ambrasse mal estreint*. Mais nous dilons [qui] prend pas sa brassée n'estreint point. J'en prens à tesmoin vos conquestes victorieuses, honorables & utiles à 3000 lieuës de vous. C'est assez : Dieu vous veille preserver, conserver du dehors & du dedans. Je suis assuré que pour le principal subject de ma lettre, vous employerez de bon cœur vostre autorité, & que vous estendrez vos mains benites de Dieu pour le service de son Eglise. Honorez de vostre souvenance
Vostre...

II.

A M. DU PARC D'ARCHAC [1621].

Monfieur, nous ne faurions dire pis de la tempeste dont le ciel se descharge, que ce que nous en avons attendu voyant l'amas des nuees & surtout de celles que nos pechez ont enlevees entre le ciel & nous : mais aussi nous pouvons nous attendre

[à] moins de duree par la vehemence de l'orage. L'Orient s'esclaircist & encor cest Orient qui tire vers le Septentrion. C'est de là que les mariniers attendent le beau temps. Toutes les nouvelles que nous en avons font de la defaicté [de] Buquoy, & de sa mort, du siege de Riga par le roy de Suede avec perte de quelques Poulonnois qui aussy ont eu quelque revanche sur des Tartares coureurs, la retraite des Polonnois vers la Prusse, l'acheminement de trois armées du grand Seigneur, luy en personne, l'entiere desconfiture de Colalto par Budean, celle de 1200 hommes sur la retraite de l'armée de Baviere par le Conte Mansfeld, que les Estats ont commencé & entrepris de payer, les excellents progresz, combats & prise du Marquis Gegendorf, & de plus prez les nouvelles resolutions de nos Grifons en fureur des ruses des Ambassadeurs. Leopold, qui avoit mis l'estendart au vent, mesnage accord pour aller succeder, selon quelques-uns, au Conte de Bucoy, selon les autres, à l'Archiduc. Adjoustez à cela que l'armée de Holande a assiegé deux villes du Roy d'Espagne au destroit. Toutes ces choses confirmées par quatre depeschés nous font regarder cest aube en essuyant nos pleurs. Les prosperitez de France font tenir à nostre voisin quelques langages à nostre profit, s'ils estoient dits *fida oratione, non in speciem composita*. Bien heureux en tout cecy qui ne perdra point le temps sur les exultations qu'on nous escrit avoir esté prononcées à Toulouze, à sçavoir qu'ayant estourdy les affaires de France, il fault aller regler les desordres d'Allemagne. Ceux de ceste ville travaillent assez bien, & pourroyent se garantir des menaces de tout autre que du grand Seigneur. Vous n'aurez de

moy que cela pour la haste de vostre excellent voisin qui m'a promis de vous faire tenir les pensees de Vostre...

III.

A M. DE BOÜILLON [1621].

Monseigneur, la difficulté des chemins ayant entre-rompu le contentement que j'avois de vous escrire, j'ai eu chere ceste occasion pour communiquer ce qui se peut en ce temps. Vous avez feu la dernière resolution des Grisons, qui se voyants trompez devoient partir le 29^e d'Aout, pour donner dans la Valteline avec 12000 hommes ; nous en attendons le succez. Nous & nos voisins sommes reveillez par force. Vous aurez feu les conversions ordonnees par le Pape pour les interets du Roy & du Duc à la conqueste de ces pays & d'Orange. Le Duc, craignant que sa part n'en fust pas raisonnable, a pris l'occasion du siege de Montauban, & a eu je ne say comment, les forces que le Pape avoit payees tant à Milan que deffendues à Villefranche prez de Genes, & marchent droit à nous à jeu descouvert, estimant qu'ayant commencé la besougne tant desirée à Rome, on n'en donnera pas l'avantage au Roy comme l'on faisoit sans ceste anticipation. Il nous trouvera n'avoir pas esté du tout paresseux, & c'est là où il faudra faire la harangue de Trasee. Je ne fais pas de doute que ce Duc, qu'on doit tenir entre les

premiers Capitaines, s'estant veu tant de fois eschaper des mains ses desseins, ne fera rien precipitamment, & viendra paré à tous les manquements passez : contre quoy je maintiens n'y avoir rien si fain que les nouveautez, & mesmes celles qu'on fait voir à l'*armata vista*, pourveu qu'elles soyent suivies confidemment. Je me souviens d'avoir veu de tres lourdes inventions bien suivies, & en assurance qu'elles estoient bonnes, prosperer grandement, & d'autres delicates, subtilement inventees, n'avoir pas reussy pour avoir esté essayees en tastant, & soupçonnees pour la mauvaise creance de l'entrepreneur. Si on me la donne telle qu'il fault, j'engage ma teste, que j'estime beaucoup, & mon honneur qui vault encores mieux, que par une sorte de dehors peu ou point veüe jusques icy, je feray faire aux assiegeans ce que firent les muguets de Penelope, qui se contentants des servantes, laisserent la maistresse en paix. Je ne parlerois pas si hardiment à un moindre maistre du mestier, & d'ailleurs je suis prest à payer. Or, Monseigneur, comme vous aplicastes à une lettre que vous escriviez au Roy, la fin du Pseaume 30^{me}, je vous adresse le verset du Pseaume 44^{me}, en vous reveillant la memoire des franchises que a tousjours aufees envers vous Vostre...

IV.

A MM. DE GRAFFRIER ET DE SPITZ [1622].

Messieurs, n'imputez point à paresse si je vous écris ensemble; c'est la crainte que j'ay eüe que l'un de vous deus fust à Zeuric, & puis je prends cette permission de vostre consentement au bien. J'ay receu des lettres de M. de Mayerne, & par elles appris que le jugement de M. le duc de Boüillon confirme mes advis en tout, hormis quelque difference en deux poinçts. Le premier est que la despençe & le labour qui s'employeront à la fortification de Berne seroyent plus utilement tournez à quelques frontieres. Mon escript fera foy que j'ay commencé par là, & dis encor qu'il faudroit prendre ce dessein sans laisser cestuy ci; mais plusieurs raisons appuyent le choix que vous faites pour le commencement. De ces raisons, les unes ne sont pas bonnes pour le papier. Voicy ce qui s'en peut écrire. Il ne fault pas imaginer vostre territoire comme un rond, ou un quarré, au centre duquel la capitale soit posée; mais elle est tellement au cœur, qu'elle est prez de vos costés gauches, & de ses remparts estend sa veüe sur le pays ennemi: j'adjouteray à cela, outre la bienfiance & la reputation, la necessaire garde de vostre arsenal & de ce qui le fait mouvoir; & certes M. le Duc ayant veu ce que j'ay veu, en diroit autant. Donc, en vous souvenant de la premiere these à laquelle il n'appartient qu'à vos Souverainetez de toucher, à favoir, *si pacis aut*

belli artibus utendum fit, en la liberté que vous m'avez donnée, nous demourerons, s'il vous plaît, fixes au premier project, sauf à deliberer pour les coins de vostre patrie, ce que vostre prudence avifera au premier temps commode; peut-estre que vos subjects, quoy que instruits aultrement par les emissaires des deux colleges voisins, apprendront à faire leur desir du contre-cœur des ennemis, & ayans veu que leur deffensive deplaist à quelques-uns, & bien entendu ce que cela signifie, enverront par une crainte bien formee leur prieres au devant de vos commandemens.

L'autre point, sur lequel M. le Duc a quelque chose à dire, est sur la charge du General. Je suis bien joyeux de quoy il a approuvé nostre ouverture sur le Generalissime. Pour ceste seconde personne, je prie vos prudences d'en aviser & resouldre, & là dessus n'oublier point nos meditations.

Tout à propos, ceste lettre estant commancee, est arrivé M. du Moulin, que M. le Conte de la Suze m'a envoyé. Nous croyons que M. Desdiguieres condescendra à ce qu'il vous face service; mais il veust que ce soit avec le mouvement du Roy, afin que vous en sachiez gré à Sa Majesté & à luy, vers lequel ce fera assez de depescher. Cependant il le veust employer à un traitté pour le Languedoc: tout cela est honorable. Le principal esgard fera à vos commoditez, ou incommoditez. J'en ai confidemment discouru avec M. du Moulin, en attendant que je puisse recevoir l'honneur de vos commandemens de vive voix, & par elle estre instruit de vos volontez. Je vous prie, comme j'ay fait cy devant, me prescrire jusques où je me dois estendre vers mon dict Seigneur le Conte. Ne

blasmez point la crainte & le respect avec lequel j'ay marché en cest affaire dès le commencement : c'est pour l'experience que j'ay des symptomes qui acompagnent la charité des Grands. Or, en attendant vos plus expressez volontez, j'assurera ce Seigneur que vous les avez trez bonnes envers luy pour convertir en effect les propositions d'une part & l'autre, autant qu'il vous plaira me rendre la main, & alonger mes reines, & non plus. Remettez moy pour les nouvelles à M. Stek. J'adjouteray à ce qui est de M. le Conte de la Suze, que le consentement que portera à cest affaire M. le Marechal est une faveur couverte ou descouverte pour une levee en Dauphiné, & une grande ayde au Capitaine Baignols que vous luy avez demandé. Vostra...

V.

A M. TURETIN [1622].

Monfieur, avec l'honneur que je reçois au soin que vous avez de moy, vostre lettre m'oblige à respondre aux poincts qui suivent : à la grande besougne que nous avons depeschee en un esté qui peut avoir retardé les choses plus necessaires ailleurs, à ce que nous avons estendu la corne droite, luy donnant ce que nous appelons la mitre, de laquelle le labour eult peu estre employé à l'agrandissement des fossez qui sont faitz : pourquoy la piece de conjonction ne meritant point de diligence a esté

haste, pourquoy advancee plus avant. Ce m'est un grand contentement que les aultres poinçts ayent esté approuvez par son Excellence, qui est le seul Capitaine du monde duquel je voudrois dire *αὐτός ἐστι*; car pour les meilleurs Ingenieurs qui n'ont que la theorie, il faut qu'ils laissent aux Capitaines experimenter par plusieurs juges resoudre ce qu'il fault faire, où, & combien il fault entreprendre, & qu'ils se contentent de dire leur advis sur le comment. MM. Erard & Vendasme avoyent theorie & pratique, & pouvoient parler en Capitaines & en Ingenieurs. On dit du premier qu'il a trop deféré aux commandemens. A la verité les experiences nous ont deschargé de les craindre trop, mais avec de bons esgards; car les commandemens qui ne vous desavantagent qu'en front, & ne peuvent favoriser les atakes d'affault ou de pied à pied, qui se font à la droite ou à la gauche, ceux-là sont peu considerables : mais les aultres ne se peuvent trop éviter, & corriger.

La premiere fois qu'on me mena promener à vos cornes, je m'escriay : *Voicy de la besogne d'un Capitaine*, ne sachant point que ce fust M. de Betune. Ce qui me fist parler ainsi fut, que vos deux cornes comprenoyent les deux lattes de la croupe, & avoyent la droite sa courtine droite, & la gauche sa gauche sur un penchant precipiteus : & partant, ne leur restoit en jalousie que leur deux fronts, estant hors de toute apparence qu'un assiegeant engageast ses aproches dans l'estroit de leur entre-deux. J'ay estimé, sans parler de Saint Gervais, que Geneve estoit franche de tout siege ailleurs, pour ce que le lac vous oste le soucy d'un tiers, le Rhosne d'un tiers : & le Plein-Palais, qui fait l'aultre demy tiers, a deux choses qui

empescheront tous bons Capitaines de travailler : premierement la grande renaille que la place bien fortifiee constituë entre les haultes fortifications, & son corps ; secondement que tel desavantage des assiegeans leur oste le reste de leur espoir, pour [ce] qu'il leur faudroit aller gratter aux pieds d'une montagne.

Ce que je viens de dire respond à la premiere question de la trop grande besougne en un lieu ; à quoy j'adjouste que quoy que la besougne soit tres grande, n'y comprenant point ce que j'appelle les esbattemens de la ville, le calcul de la despense est venu pour tout à trois mil deux cents escus. Je viens à ce que nous appelons la mittre, qui est un nom donné à plaisir. La verité est que tout ce qu'avoit fait faire M. de Betune assisté de M. de Vendasme estoit bien selon l'art, & fort joly, mais j'ay appris à n'aymer rien de joly contre un Prince qui menace de 40 canons ; & le front commandé par un furieux rideau eslevé de 20 pieds à 400 pas de loin, n'ayant son parapet que d'une toise & demie, n'avoit son couridour que de douze à treze toises : c'est à dire pour estre en poudre dans huit heures de battrie. Je lui ay donné à chascque main un front de 100 pas geometriens, & ses parapets, le plus hault & le premier de 17 pieds, & trois banquettes qui adjoustant chascune trois pieds, quand le foudroyement nous reduira à la derniere : le tout sans faune, ni gason, & la terre bien purgee de ses cailloux. La troisieme question est de la piece de jonction, que là on a jugee bien à propos n'avoir point de estre hastee. Auffy je vous prie de vous souvenir que c'est un erreur populaire, ou plus tost une colere contre les declamations que faisoient les

propriétaires du champ, *me multum reclamante*, & a fallu se laisser aller à ce desir. Pour ce dernier, à favoir pourqoy nous l'avons advancee plus qu'elle n'estoit marquee dans le plan, la raison en est claire & courte : c'est qu'elle estoit fort bien logee pour flanquer de mousquetries la vieille fortification ; mais ayant poussé nostre befougne 50 pas plus avant, nous l'avons aprochee de 25 ou trante pour defendre nostre labour avec le mousquet. Quant au flanc qu'elle devoit tirer du bastion du Pin, nous ne trouvons rien de cela, & y a encore d'autres avantages que nous en pouvons tirer quand il faudra partager la corne, lesquels ne se peuvent guere bien comprendre qu'à la veuë, à cause du sit. A la verité je cede en science aux excellentes personnes à qui vous en pouvez communiquer, mais j'ose dire que un moindre medecin, qui a l'œil & la main sur son malade, en doit mieux ordonner qu'un suffisant, à qui on en porte l'urine bien loin. Voila mon apologie. Il reste que je vous tesmougne l'impatience de tous les gens de bien pour vostre absence, les grandes craintes que nous avons pour vostre retour, & les ardentes prieres à celuy auquel a esté dit une fois & bien à propos : *tu fais l'endroit par où je dois*, & cœt. par Vostre...

VI.

A M. SARRASIN.

Monsieur, l'incertitude en laquelle sont mes trez honorez Seigneurs pour la construction du fort de Saint Jean, ou de leur serviteur au quel ils ont commandé d'en mettre son advis par escrit, dict ce qui s'en suit. Premièrement, fault cognoistre les difficultez qui ont retardé cest affaire jusques icy. Elles sont la despenſe, le degast des possessions, la furcharge de la garde, & l'avantage que les ennemis prendroyent de ceste piece, l'ayants mise entre leurs mains.

Au premier est à noter que l'estenduë des fortifications pourra venir aux deux tiers de ce qui a esté fait à Champet; mais pour ce que la teste demande un fossé de 100 pieds au lieu de 40, qu'il faudra quelques massonne[ries] pour une bande de muraille d'une toise par le pied, & aussy pour la porte, & pour une tourette de garde, il fault conter la despenſe au double de ce qui a esté employé à Champet, qui seroit 6000 escus, sans conter l'exercice du peuple de la ville qu'on appelle les Terraus.

Pour les possessions, il est juste de recompenser ce qui sera gasté aux bordures, le milieu ne recevant point de dommage, sinon lorsqu'on voudroit bastir une ruë ou deux, & en ce cas, faudroit que la vente des maisons fust establie au profit des propriétaires.

Pour la garde, il fault une tourelle construite de

façon que douze mousquets logez dedans puissent empescher l'assiette de l'armee ennemie, jusques à plus grand secours de la ville, & que de trois coups de canon du bastion neuf, elle puisse estre renduë inutile. On estimeroit que la patriiille logee là dedans pourroit de là faire ses rondes en espargnant une nouvelle despenfe.

Quant à l'eslevation, pour ce qu'il fault donner deus toises de rempart, tant pour le parapet que pour maistriser l'eslevation d'une toise que peut prendre la campagne sur nostre niveau, il est certain que l'ennemi se trouveroit eslevé d'autant, ce qui semble luy donner plus de commandement.

Les utilitez ou necessitez, qui semblent vincre les considerations cy dessus alleguees, sont que la ville de Geneve ne peut guere bien subsister sans la garde de Saint Gervais, tant pour la communication des deus costez que pour les battries à feu, & que pour la conservation des moulins. Saint Gervais paroist aussy de trez petite & meurtriere desfenfe, estant dominé du monticule de Saint Jean, qui est un cavalier formé à 480 pas, & d'où encores on peut oster les moulins sans la prise de Saint Gervais.

On peut encore conter quelques unes des commoditez qui sont deduites au memoire fait pour Champet; et de plus, les avantages que nature contribuë à ce monticule, bien remarquables, soit pour Geneve, soit contre elle : ce qui ne seroit pas à propos d'estre mis en escript.

C'est donc à mes trez honorez Seigneurs à mesurer à leur forces la depense & la recompense, à voir si ce qui est proposé pour la surcharge de la garde est suffisant, & quant à l'eslevation de la quelle nous

avons parlé, remarquer qu'elle s'eslougne de cent pas des battries que ceste colline peut presenter à la ville de plus prez : & puis, que deus toises de haul-teur n'espargnent le labour des ennemis que de quatre journees. Enfin il n'appartient qu'à la Seigneurie d'aviser à la premiere these, & puis demander à leur Serviteur le comment.

VII.

A M. LUBZETMANN [1622].

Monfieur, pour la peine continuelle où je fuis du falut de Basle, où j'ay receu tant d'honneur & de tesmougnage d'amitié, j'ay esté trez aise d'avoir des nouvelles, tant de mes trez honorez Seigneurs que de vous en particulier. Je respondray premierement à ce que vous demandez pour vos fortifications, pour dire de vostre estat un peu trop pour un estranger, mais trop peu pour un cœur passionné à vostre conser-vation. Vous ne sauriez rien faire de plus prompt, de plus necessaire & qui defroge moins, ou à pour-suivre vostre dessein, voulants subsister, ou à vous contenter de peu, flottans comme vous avez faiçt, que l'apfondissement de vostre fossé de deux brasses, si vous pouvez, pour mesurer nostre rempar à ce qui en proviendra. Je suis de vostre opinion à laisser quelque vide entre le dict rempart & la muraille, jettant à l'endroit des guerites & des

tours quelques planches, afin que les rondes passent la teste dans le fossé. Quant à remplir les dictes tours de terre, il y a 50 ans que cela ne se fait plus, n'ayants affaire des dictes tours que contre les surprisës : vos mousquetaires seront aussy bien portez d'un plancher de bois, & la tour estant plus vide, vous vous servirez mieux du hault & du bas. Les remplissages des tours les rend inutiles, & quand le canon les verse dans le fossé, la terre qui estoit dedans remplit d'avantage & faict explanade. Tout cela est mieux que rien, mais ce n'est que cracher sur une playe qui s'en va en gangraine.

Nous gemissons pour vous, en considerant Basle pour la conqueste la plus proche, la plus honorable, la plus riche, la plus utile, soit pour les arcenauls, soit pour le pont : oseray-je dire la plus facile à laquelle Leopold puisse jeter l'œil. Nous regardons que la perte d'Heidelberg n'est receuë ny de vous ny de nous, ny avec la crainte ny avec l'horreur qu'elle eust esté sentie, quand Dieu ne nous avoit pas frapé d'un esprit d'insensibilité. Ceux qui ont les yeux moins fermes voyent bien combien ce malheureux lethargue vous aporte d'autres malheurs.

Je discoure avec ceux qui vous ayment, quel moyen il y auroit de pourvoir aussy bien que prévoir au peril de vous & de vos voisins, sous lequel je voudrois mettre l'espaule, la teste & la vie, même n'en estant pas requis. Et certes, apres avoir demandé conseil à Dieu, nous apprenons une chose que je crains qui nous soit dure à ouïr : c'est que voyant combien petits sont les remedes que nous apportons à de si grands maux, nous voyons plus d'esperance (comme j'ay escrit à vos voisins) à vous relever qu'à vous garder de choir. J'escrivois ces

jours à M. le Conte de la Suze, que si nos bras foibles ne peuvent empescher un si pesant corps & tant penchant à sa ruine de donner du nez en terre, encor faut-il, aprez nostre devoir du premier mal, nous preparer au relevement. On dit là dessus, ne seroit-il pas plus aisé d'apuyer avec de bons fulcres, que de relever un corps cassé & brisé de sa cheute? Je dis que non, pour ce que ceste grande masse a pris son branle & accablera ses amis soubz soy, estant les volontez bandees au precipice. Nous aymons mieux tomber malades que de nous purger, nous aymons mieux esperer de nos traittez & de la perfidie de nos ennemis que de nostre vertu. Les valeureux estrangers nous sont suspects, & ne mettons point difference entre les trahitres & les trahis, entre les persecuteurs & les persecutez, & nous contons pour profanes ceux qui abandonnent biens, familles & vies pour la religion qu'ils ont semblable à nous. D'autre costé, nous recourons à des pactions & accords frivoles, cerchans dans les seins infidelles la foy qui n'y est point, mais plustost un vipere pour punir nos doits de leurs erreurs : nous touchons à la main qui goutte encor du sang de nos freres & voisins. Voila ce que j'appelle le branle & le vouloir tomber.

Mais peut-estre que les esprits s'estants fait mal à la cheute, nous ayderont au relevement, ce qu'ils ne font pas à l'appuy. Excusez moy si je suis un criard sur les dangers, où je ne suis obligé d'aucunes conditions que de l'ame, qui est un grand bien. Je regarderay pour les canonniers que vous me demandez. Souvenez vous de mes propos touchant Fartsbourg, si vous en voulez user comme je vous en ay dict, & mesmes pour estre le relais

d'un secours qui iroit à vous, je vous enverrois quelque homme bien instruit de moy, bien marry que ma vieille carcasse donne trop de peine & de coust. Je vous supplie d'affurer Messieurs qu'il se peut rien adjouster à ma bonne volonté pour leur service, ouy bien au moyen de l'exploiter, & me faire voir en leur general, & en vostre particulier, Vostre...

VIII.

A MM. DE GRAFFENRIED ET DE SPIETZ

[1622].

Messieurs, le silence de vos lettres n'a pas encore ordonné le mien, & bien que je n'ay eu aucunes respones à celles que je vous ay adreesées, je l'impute à la multiplicité de vos affaires, & non pas que vous ayez eu desagreable mon impunité. Je continuë donc à remercier les trez honorez Princes & Seigneurs du soin qu'ils ont eu de moy. Lorsqu'ils me feront l'honneur de m'appeler, j'espere avoir celuy de les servir fidellement. Le delay de mon voyage a esté fort à propos pour le mauvais temps qui est revenu, & pour ce que les Seigneurs de ceste cité ayant longtems differé la fortification de Saint-Jean, l'ont enfin resoluë & commencee, sur les continuels advertissements qu'ils ont eu, que toutes choses se preparent à leur extreme peril. Le peuple, d'un commun accord, se faigne à l'execution,

& comme on leur a presenté deus desseins, un moindre à l'espargne & un plus grand à plus de vigueur, ils ont voulu avoir le plus grand, si bien qu'ils prennent plus de pays que n'en contient Saint-Gervais. Nous craignons bien que cela haste les ennemis, mais nous esperons en peu de jours avoir fait de quoy les arrester, & parachever le reste à leur veü. La lettre qui est venuë de vers vous, portant la response du Conte Mansfeld, a merueilleusement esmeu les esprits. Nous y aprenons premierement la correspondance du Roy de France & du Duc de Savoye en la recherche de ce Capitaine, & qu'ils ne font point d'accord en cela, qu'ils ne le soyent en aultre chose; comme aussi nous en avons esté advertis de deux notables endroits, particulièrement par le Conte Mansfeld qui, à ce conte, le devoit bien favoir. En second lieu, nous y marquons la puissance que le Duc s'est reservee, & là dessus on voit comment le Duc ayant osé s'en servir ouvertement pour la jalousie de France, le donne à la France pour s'en servir sans jalousie, & tout pour venir à bon conte, ce que nous n'avions pas voulu croire, en estans advertis. Pour le tiers, nous voyons comment le Duc l'ayme mieux employer à la besougne du Roy qu'à la sienne; c'est pour ce que l'une se fera à l'ombre de l'aultre. Au quart, le Conte montrant la crainte qu'il a d'estre forcé à se jetter entre les bras des Reformez, montre de quelle foy il procede envers les Princes qu'il fait semblant de respecter. Pour le quint, le terme de General en Almagne montre que le Roy veust faire, & pour ce dernier nous voila instruits sur la question qu'on faisoit tousjours: quelles forces pouvoit avoir le Duc pour venir à bout de ses menaces & appa-

reils. Vous marquerez, s'il vous plaist, la clause touchant Orange, qui fut dernièrement copiee dans les nouvelles adressees à M. Stek, en vous souvenant des tiltres pour ceste principauté que devoit fournir le Duc au Roy, & pour lesquels on dict maintenant, qu'à l'entreveuë de Lyon, il doit donner en ce pays à Madame sa seur, Getz, Vaux, Roman & Baugé. Voila les interpretations de ce lieu; peut estre que toutes choses seront à meilleure fin. Vn Ministre de vostre pays escrit icy, que le conseil de Messieurs les Ambassadeurs a prevalu à Berne, & qu'un Ingenieur vous a dict qu'il demanderoit plus de vingt ans pour executer ce que nous avons marqué. On ne peut mieux respondre à telles villonnenies, finon que de montrer les effects au lieu des parolles, & faire voir nostre besougne de cinq mois, qui a un tiers plus d'estenduë que ce que nous pretendons devoir estre fait à Berne.

Dieu vous donnera de penser vostre mieux, voulant vous conserver comme je l'espere par sa grace, & l'en requiers de tout mon cœur. Vous me trouverez paré à toutes vos volontez, pourveu que j'aye moyen de vous faire paroître, par utiles & honorables actions, Vostre...

IX.

A M. MANUEL [1622].

Monſieur, vous aurez, à mon advis, part de ce que j'écris à M. le Conte. Vous ne communiquerez ce petit mot qu'à M. l'Advoyer voſtre pere, Meſſieurs de Spiets, & aultres que vous choiſirez. Je fay jugement que ces douze mille hommes de pied, & 2000 chevaux feront licenſiez ou en gros, ou en détail ſur la frontiere de Savoye, pour en faire le Duc heritier, & ce qui me faiët meſcroire ceſte demeure de ſix mois dans voſtre frontiere, c'eſt que je n'ay jamais veu menacer ſix mois l'ennemy d'un project ouvert, ny arreſter ny entretenir une armee pour donner un eſchec de ſi loin; d'ailleurs vous auriez desja eu, par ſon ambassade pour le moins ordinaire, la participation de tels deſſeins & demande pour contribuer paſſage, hommes, vivres & munitions de guerre. Je croy bien que le Prince de Condé ait avancé ceſt affaire juſqu'au poinët où il eſt, mais il pourra eſtre tondu en une partie de ces affaires, comme il paroïſt eſtre en celle de la paix, & on ſe contentera d'une partie de ſes promeſſes faiëte. Dieu vous face la grace, que ſi on procede avec vous aux offres & demandes, les vrais Suiffes ſoyent les mieux eſcoutez en voſtre conſeil. Je vous prie de bien faire peſer le tout & l'interpreter au fidelle ſoin que nourriſt en ſon cœur pour voſtre Republique, Voſtre...

X.

AU CONTE DE LA SUZE.

Monsieur, je viens de recevoir vostre derniere qui m'a donné joye de vostre promenade : vos bons yeux vous apprendront que je ne ay point désiré cela sans raison. On dira quelque jour que je ne refvois pas en disant qu'il faloit deffendre la Suisse par campements, non pour tousjours, mais en attendant que ces peuples, vaillents de foy mesme, se foyent affermis à la dureté de la guerre, & rendus pareils à leur peres. Vous saurez bien voir les trois appanages qu'il fault à un campement : assiette qui combatte, ville qui accomode, & chemin qui favorise les vivres. Certes nous devons donner nos vies jusques au dernier fumeau à maintenir ce dernier resort de refuge à la verité. Si Dieu donne le vouloir, vous y verrez le parfaire ; ce qui est de saison, quelque calme qu'il soit, est le magasin des bledz : soyez leur facheus de cela, comme je le suis icy. Excusez mon soin vieillard, car il est de Vostre...

XI.

A M. DE VAUBECOURT.

Monfieur, j'ay travaillé à la cognoiffance des liens des peuples, des factions qui les feparent, des diverfes pretentions, & quand des traversantes volonteZ de leurs voifins, à favoir : qui font les partifans d'Autriche, comme ils en ont de puiffants, où les intelligences les peuvent diffoudre & les noftres les nouër, ou par promeffes ou par craintes, ou par leurs interetz : favoir où les dominations Françoises, ou Hefpagnoles, ou Italiennes font defirees, ou abhorrees ou indifferentes, d'où il fault tirer des gens de guerre, & d'où non : quels font les foupçons? comment ils fe doivent guerir? par qui proprement, & non par ceux qui y ont deja mis il *toffico*? & puis y a une aultre forte de recognoiffances qu'un bon chef de guerre eftimera les principales, à favoir les paffages des monts & des eaux avec les concessions des cantons, les magazins de bouche & de guerre, la facilité des convoys, leurs affiettes, leurs furetez, la garde de cette fureté fans jaloufie & fans foibleffe, les places & fortereſſes que l'ennemi a faiſies : quelles il veuſt garder par contenance, quelles à l'extremité, & aultres telles choſes deſquelles je viens d'inſtruire le Chancelier, & un Colomnel du pays pour retourner travailler le premier; c'eſt celuy que j'envoyai à Lyon pour inſtruire de ces choſes les Miniſtres de l'Eſtat qui n'en firent pas leur profit, pour ce qu'ils avoyent aultre but. Je retiens

d'autres particularitez à dire, desquelles je voudrois obliger l'oreille d'un General, sans vouloir aultre recompense que d'avoir fait encor un service à la maison de Bourbon avant mourir. Ne craignez point de dire un mot hardiment, qu'un de mes meilleurs services doit estre reçu au commencement sur la seconde question qu'on propose au conseil d'une armee : avancez encor jusque là que si on desseigne des sieges, où l'ennemy vous puisse affronter de plein pied, avec bonnes places de suport à son cul, vous [serez] contraint de vivre à dos de mulet. C'est parler de la perte & de l'armee & de l'entreprise. Je ne say pas si la faveur du ciel n'appelleroit point celle des peuples par où vous aurez passez comme ayant esté fidelles aux prosperants. Vostre...

XII.

A M. LE CONNESTABLE [1625].

Monseigneur, les deux commissions & commandemens desquels vostre Grandeur m'a honoré me font grandes obligations. J'y vay mettre les deux mains, Dieu aydant. Cependant puisque vous honorez mes plus fidelles que subtils advis, de les demander sur la plus haulte entreprise & plus difficile besougne à laquelle les François ayent esté decouplez depuis Charles 8^e, je dis que si vostre conseil passe le Rubicon de la guerre d'Hespagne, les

lieus où vous la devez faire, puisque la justice est par tout, sont ceux par lesquels vous eslongnez le moins les frontieres & les commoditez de vostre royaume, où le pays peut nourrir sa guerre, & où le succez est plus apparent. Ces trois points auront leur explication quand il vous plaira; mais pour aller au devant d'une objection pleine de justice & de bienfiance apparente, à sçavoir : si vous ne donnez aux Grisons, vous ne secourez vos amis, laissez aux ennemis leur possession & le siege de la guerre où vostre justice doit fleurir. Je dis à cela qu'il y a moyen avec une petite troupe choisie de partager par les deux tiers la conqueste Hespagnole, & à l'ombre de vos actions generales, faire que les Grisons se rachètent eux-mêmes sans jalousie que les preneurs ne les prennent : & cela par un ordre qui merite le secret avec le succez duquel je rendrois ma vie pour plege, quand les Venitiens & les François, & tous leurs autres amis ne les voudroient secourir que de 200,000 escus. Et pour ce, Monseigneur, que selon le precepte de Mucian, il fault que le bon conseilier adjouste son peril à ses suasions, je vous prie ne me conter point pour si vieux, que je ne trouve encor une gayeté de cœur du temps passé, & une disposition de corps, pour donner ma vie à une œuvre pleine de pieté & d'honneur, & mesmes sous vos auspices, puisque je suis, &c.

XIII.

AU MARQUIS DE CASTELNAULT
ET AU SIEUR DE CAMPET,
SERGENT-MAJOR AU MONT DE MARSAN.

Messieurs, puisque vous me prenez pour arbitre de vostre different, je m'efforceray de vous contenter ; mais pour ce que, depuis l'an 1567 que j'ay pris les armes, j'ay veu ce qui est de vostre question changer en tant de façons, que ce que plusieurs me demandent par curiosité, je leur fais distinguer le temps duquel ils cherchent la coustume : j'en diray un mot plus generalement, aprez avoir satisfaiët au particulier de la demande.

Vos Caporauls veulent recevoir le mot de tous sans distinction à leur corps de garde : ils eussent eu raison aux guerres de Piedmont, & à toutes les nostres civiles jusques à la fin du regne de Henry III^{me}, où l'on exempta deus personnes de chasque garnison, à savoir le Gouverneur & le Sergent-major, aux armées le General, à l'avant garde le chef d'avant garde, à l'arriere garde de mesmes, le premier Marechal de Camp par tout, le Colomnel de l'infanterie aux corps de garde des gens de pied, le Colonel & le Maitre de Camp de la cavalerie legere. Tous ceux là ont obtenu de recevoir le mot, au lieu de le donner : cela changé sur les remontrances que les chefs ont faiëtes, disants qu'il estoit bon de savoir si leur mot n'avoit point esté changé. J'ay contredieët

quelquefois cet ordre, le voulant restreindre à ceux là seuls qui l'avoient distribué aux armées & aux garnisons, & c'eust été le General & le premier Marechal de Camp, sans plus. Je laisse ceste question pour fouldre la vostre, c'est que le mot vous est deu, & que l'on veust aujourd'huy que, aux camps & aux villes, les visages & les voix des deux principales personnes soyent cogneuës de tous.

Quant aux rondes, de mon premier temps, celui qui parloit le premier recevoit le mot : tefmoin que, durant le grand siege de Saint Jean d'Anjely, nous estans jettez dans Cougnac, & moy lors Enseigne de M. d'Anieres, faisant la ronde, je rencontray sur la muraille M. de Tors, vieil, brave & rude Capitaine s'il en fut onques : à l'aproche il me tend l'oreille, & moy à luy comme ayant parlé le premier; aprez un grand contraste, il me donna le mot, & m'embrassa, disant que si j'eusse fait autrement, il m'eust envoyé en prison. Depuis on advisa pour les rondes que ny l'un ny l'autre ne le donneroit : mais que, en cas de mesfiance, tous deus rendroyent conte de l'ordre au corps de garde le plus prez, tousjours en exceptant les personnes qui doivent estre cogneuës, comme nous avons dict : mais il n'y a rien d'exempt vers les Anglois, s'ils n'ont changé de coustume. Depuis le roy Henry 4^{me}, avec lequel je me suis trouvé faisant patrouille dans ses armées, & comme nous aprochions des gardes de ceste nation, pour qui que ce fust, il faloit qu'on s'avanceast & alast respondre, en ayant l'espee du Caporal, dont la pointe chatoüilloit la gorge. Nos jeunes gens trouveront mauvais, que au lieu de *ordre* je ne dis mot : car depuis qu'ils ont appris des Hefpagnols *tenemos orden*, ils n'ont plus voulu parler

de mot, qui est pourtant une partie de l'ordre : car quand les Sergents-majors des regiments, ou bien hommes advoüez & presentez pour eux, vont au logis des Marefchals de Camp prendre ordre pour la nuit & le landemain, cet ordre consiste bien en aultre chose qu'au mot : & c'est pourqoy j'ay pris plaisir en mes bandes, & aux armées où j'ay distribué les ordres, de distinguer le particulier mot de l'ordre general. Je vous en donne plus que vous ne m'en demandez, c'est le vice des vieillards : &, s'il y a excez, il est en l'amitié que vous porte Vostre...

XIV.

A M. DE SAINT GELAYS.

Monsieur, en peu de paroles on ne peut fatifaire à vostre desir, qui est de vous instruire quel est à bon effiant l'office de Marefchal de Camp. C'est de qoy j'entens toucher generalement, car pour deduire tous les particuliers devoirs de cet office, il faudroit un bon volume plus gros que celui qu'a fait le vieil Marefchal de Biron intitulé : *Le Marefchal de Camp*, lequel il m'a fait lire, comme le tenant d'une main, pour le reserrer puis aprez. Je dis de cet estat ce que l'Escriture diët du juste : à favoir qu'il peche sept fois le jour : il est l'œil de l'armée qui fait faillir tout le corps de ses moindres faultes, qui fait le premier ce qu'il faut faire, qui estant loin des ennemis, ha son siege auprez du

cœur, qui est le General; mais quand il fault affronter les armées, sa place est entre les Coureurs; car sa vertu principale est d'estre present à tout. Vous ne voulez de moy que favoir où s'estend son autorité : à cela je ne puis respondre absolument; mais comme j'ay dit d'autres choses, il fault de nouveaux preceptes en changeant de temps & de lieux. Je diray donc, comme qoy je l'ay veu pratiquer par les trois Generaux, qui l'ont possédé en France ainſy qu'il apartenoit, à favoir : le vieil Seigneur de Biron, le Viconte d'Auchy, & M. de Fervaques. Le premier & dernier desquels ont de là monté à la Mareſchauffee de France, comme en estant le plus proche eschelon.

Cest office prend la cognoissance des quatre elements de l'armée, à favoir du conseil, des vivres, de l'artillerie & de la mareſchauffee. Au premier doit presider le Mareſchal general, ou le premier : sinon, quand un Prince ou Mareſchal de France, ou celuy qui commande l'avant ou l'arriere garde y sont presents, & lors il leur laisse la place d'honneur, mais non pas la direction, ce qu'il fait de bonne grace, comme en soulageant son chef des choses pesantes. Ainſy se sont conduits les deux premiers des trois que j'ay nommez, aux armées de Monsieur, jusques au voyage de Poulougne, & ainſy le tiers, sous M. d'Alaçon au voyage de Flandres. Si d'autres ont pratiqué autrement, je le mets au rang des abus, de tous lesquels je ne puis rendre conte.

Pour les vivres, il n'y a nulle partie d'affaires par le defaut de laquelle perissent tant d'armées que par cestuy là, principalement en ce temps où on y met des hommes, qui sont plus de profession du lucre que

de l'honneur. Et c'est pourquoy les Grands du Royaume ne se sont pas desdeigné autrefois de cette charge, tesmoins ce grand Capitaine, le Vidame de Chartres, qui ne refusa pas le nom & la peine de Commissaire general. Je dis donc, qu'il n'y a ny chef, ny commis de vivres, qui ne rende conte bien exact, soit pour l'amas, soit pour la despenſe & le departement.

C'est en l'artillerie où j'ay veu le plus de corruption arriver, par deus moyens, ou par la trop grande suffisance des Grands Maistres, ou pour leur faveur auprez des Roys. M. de Biron estant fait Grand Maistre, & exerçant son office au camp de La Rochelle, avoit si bonne opinion de soy, & si mauvaise des aultres chefs, (comme aussy il honoroit la charge plus qu'elle luy), qu'il osta aux Mareschauls d'armee la cognoissance du placement de l'artillerie, la direction des tranches, & ne daigna pas mesmes en conferer. Nous luy avons quelquesfois dict qu'il avoit pris cela sur l'autorité personnelle, & non sur celle de l'Estat : nous n'eusmes pour responce à cela qu'une soufris portant adveu. De là est arrivé, que les Lieutenants de l'artillerie, & aprez eux les Commissaires, ont voulu par tout representer le Grand Maistre, & ont respondu aux Mareschaulx de Camp, qu'ils ne vouloyent pas laisser perdre l'autorité de leur Grand Maistre, & qu'ils savoyent bien leur metier. Cela s'appelloit, qu'au lieu de placer pour une batterie avantageuse, breche de ruine basse, beau chemin à l'affault, deslogement des pieces du dedans, & batteries en courtine, leur esgard principal estoit que leur plates-formes & tranches, & les chemins pour y aller, fussent choisis à la commodité, & au moins de peril. Eux mesmes se sont voulu

attribuer la façon de toutes les tranches : mais presque tousjours les Mestres de Camp, chascun en son logis ou poste, s'en est fait croire, & non sans raison. L'ordonnance de tout cela appartient au Marechal de Camp.

Pour le quatriesme point, que j'ay nommé la Marechauffee, j'y comprends la justice de l'armee (comme estant exercee par les Prevofts), le taux, & la police des vivandiers, le fait des hopitaux, medecins & chirurgiens, les estats de Capitaine des Guides, & l'autorité des passeports importants, qui n'appartient qu'au General & à luy.

On trouvera force endroits où elle est eschapee, sur tout aux petites armees : mais principalement en Hollande, où il y a eu un si grand Capitaine general, & bien souvent de si mauvais subalternes, que cet excellent Prince, faisant toutes les fonctions d'armee, a rendu les officiers deschargez de beaucoup de choses avec peu d'employ & d'autorité. Or pour ce que vostre demande est pour vous conduire entre les armes françoises, je ne me suis point chargé de vous conter comment en usent les Italiens, Espagnols & Allemans; les derniers des quels font leur Marechauls generaux chefs d'avant garde & secondes personnes de l'armee, si quelque peu n'en usent autrement.

XV

A LUY MESMES [M. DE SAINT GELAYS].

Monsieur, après vous avoir donné les autoritez & les soins generauls du Marefchal de Camp, vous me demandez encore quelque discours abregé des demarches de cette autorité, & certes cette seconde est encore plus consequentieuse & difficile que la premiere. Vous savez que cela voudroit un livre entier. Pour donc ne vous desdire ny ennuyer, & n'entreprendre point sur ceux qui en ont escrit au long, je vous donneray une journee de ce mestier là, à la commancer par la foiree, & par les preparatifs du lendemain jusques à l'arrivee du mesme point.

J'employeray en cecy plusieurs soins qui ne serviroient de rien dans les armées qui logent au piquet : c'est le paradis des Officiers & l'abregé de leurs peines ; condition heureuse, & qui nous a mille fois, en faisant la charge, fait escrier, *ô bien heureux ceux-là*. Or en vous deduisant la besougne plus difficile, l'autre vous fera douce quand vous y pourrez parvenir.

Nostre Marefchal de Camp estant logé avec les cautions que nous gardons pour demain, ayant fait avancer son Capitaine des Guides pour prendre & lier une douzaine de guides, les fait tous venir en sa chambre, met sa carte de provision sur table : & puis, ayant marqué l'Est, le Sud, l'Oüest & le Nort, & quelques vents moyens s'il veult, met l'affiette de

fon General en telle partie de fon papier, qu'il y ait place fuffifante pour marquer tous les quartiers qui couvrent le cœur de l'armee : & puis, interrogué les hommes qu'on luy a amenez, libres, fi c'est en pays amy, fi autrement, captifs comme nous avons dict : les enquierit chascun à part, & à l'oreille, des distances des parroiffes & villages pour s'arrefter au plus de voix, des rivieres, des ponts, des guaiz, des bois, des roches, des passages difficiles & mauvais chemins : enquefte qu'il aura enjoincte par departemens aux Capitaines, pour luy mander ce qu'ils auroyent trouvé de non preveu par ceux qui viendront tantost querir l'ordre. Sur telles instructions il fait fa carte particuliere pour le logis du lendemain, & après l'affiette, fait les departemens, defquels un ayde de Camp ou Marefchal des logis d'armee prend la charge de la distribution, & un aultre le contrerole : que une curieufe recherche des vilages, qui font logés sur les rivieres bien defignez, font la principale caution d'une carte bien faite, & furtout pour marquer les finuofités des fleuves.

Icy je fuis contrainct, fans m'amufer aux mutations que j'ay veuës depuis, [de dire] comment j'ay veu les bonnes armées compofées d'officiers. J'ay esté en une armée de 40,000 hommes, où il y avoit le Marefchal General des armées de France, quatre Marefchaux de Camp, quatre Aydes, quatre Marefchaux des logis d'armee, & huit Fourriers d'armee, & n'y avoit rien qui n'eust fon office distingué. Des quatre Marefchaux de Camp, un estoit attaché à l'avant garde, un à la bataille, un à l'arriere garde, & un auprez de fon Marefchal general, ou qui lui gardoit fon logis entre les Chevaus legers.

Ce n'est pas que je vouluffe observer cette mefme

quantité dans les moindres armées, mais tout à proportion. Je donne advis que là où le Mareſchal general ne fera point, il eſt beſoin que un des autres porte le titre de premier, ou autrement vous verrez de belles confuſions. On a depuis inſtitué un Mareſchal de la carte pour complaire à Des Eſcures, qui certes en favoit beaucoup : mais l'invention eſt ridicule, comme trouvee quand on a fait des Mareſchaux de Camp de faveur & ignorans à faire leur carte, que le Mareſchal de Camp qui fait ſa carte luy meſme a le portrait du pays en ſa cervelle, celuy qui la reçoit d'autruy ne l'a qu'en papier. De toutes ces mutations j'en prononceray une ſentence, de laquelle les Compagnons du meſtier n'appelleront point : c'eſt que toutes les nouveautez que les defaults & les neceſſitez ont produites, ſont à recevoir : celles de faveur à eſteindre par les gens de guerre qui affectent les armées, & non pas la Cour.

Il a falu fournir cela cependant que les Capitaines & Sergents majors viennent prendre l'ordre pour le landemain matin. Là eſt l'excellence du Mareſchal de Camp pour faire les rendez-vous où rien ne retrograde, où aſſez toſt & à propos les troupes, qui doivent marcher enſemble, ſe joignent ſubſecutive-ment, & ſans deſroger à l'ordre de marcher. C'eſt une 'grande incommodité, quand l'armée eſt toute obligee à un chemin : en ce cas, il fault faire les journées courtes, comme de trois lieuës françoïſes : & en pays couverts & bocageus, ne jeter de Chevaux legers à la teſte de l'armée qu'autant qu'il en fault pour venir faire allumer la meche, faire voſtre teſte d'infanterie, ſur tout de piquiers, & gens choiſis en ceſte façon.

Il y a en toute armée deux ſortes d'ordre, ou

celuy que les bandes & regiments ont par preeminence & avantage sur les aultres, ou celuy qui se fait alternativement; car ceux qui l'ont voulu aux premiers arrivez excitent bien la diligence, mais ruinent tout par la confusion.

Là où les primautez font alternatives, je ne veus rien tirer du regiment qui doit aller le premier; mais des deus ou trois qui se suivent, je veus de chascun 200 mousquets & 200 piques, ou au moins à proportion. Ce corps de 600 ou 900 hommes doit estre au cul des Chevaux legers avec une prattique pour les piquiers que je recommande grandement, c'est de faire des fronts de cinq rangs tout de pique, avec deux relais de mesme, & vint-cinq bons pas entre chasque peloton : ma raison est, que si tout estoit contigu, le trouble à la teste est aussy tost au cul; mais en ces intervalles, la gloire des noms differents donne à chasque Capitaine de qoy porter le nom du mal ou du bien faire : & d'ailleurs ce qui a rompu le premier corps vient si defordonné au second, qu'il est aisé de le malmener.

Quant à la mousquetrie en des lieux tout farcis de hayes & buissons, je ne leur donne place que celle qu'ils pourront gangner en advanceant s'il se peut, fauf leur recours à leur forest cheminante, avec une admonition aux Capitaines qui les menent, de ne farcir point les hayes front à front l'un de l'autre, pour ne s'entretuer : & c'est à qoy il fault un Marechal de Camp ou Aide de Camp, pour marquer les places du bout du baston.

Je voy quelqu'un qui me demande à qoy cette peine de trier les hommes d'entre les regiments, & s'il ne seroit pas meilleur de les laisser en leur forces. Je responds que les hommes choisis sont

necessaires dans des lieux estroits, où la qualité l'emporte, & non la quantité : & puis, laissant marcher le premier regiment plein de foy mesme, j'oblige plus particulièrement les aultres à avoir bon soin de leurs elites; car sans doute les plus beaux auront brigué d'estre à la teste.

Encor ne faut-il pas oublier la depesche des *extradios* que je desire à petites troupes, pourveu qu'elles passent 12, estant le nombre limité pour la difference de l'homme de guerre & du voleur. Et ainſy fait-on le procez à ceux qui vont à moins : il fault à ces gens là donner trois choses quand vous le pouvez, le logis principal de la cavalerie legere, un mot general pour estre reçeus des vedettes sans alarmes, & quelque guide, si le Capitaine des Guides en peut fournir. Mais il fault tout cela plus expressement à ceux qui vont à la guerre pour lever un logis. Icy je diray que M. de la Nouë, le bras de fer, observoit pour la seureté de ses logemens de donner tousjours quelque alarme à ceux des ennemis, avec charge d'en taster l'effroy pour ne faire pas la faulte, que nous fismes à Coüé, descritte au ch. [XV] du livre [cinquiesme] tome [premier] de l'*Histoire*. Il fault donc que cela soit disposé dès le soir avant marcher, & que là-dessus nostre Marechal de Camp, aprez avoir communiqué sa disposition au General, s'aïlle reposer content de sa soiree.

Voicy en qoy je seray fâcheux à quelques esprits, comme je l'ay esté à plusieurs aux petites armées esquelles j'ay eu charge. C'est que je tiens une armée trez mal menée qui n'est achevée de loger avant midy. En voicy les profits : c'est qu'on jouist à plein des commoditez des lieux, desquelles sont privez ceux qui arrivent au soir : c'est que les loge-

ments & retranchements se font parfaitement & pour une utilité notable; cela ne se peut faire que les boute-selle & les premiers coups de baguette ne se fassent entendre un'heure & demie ou deux heures avant jour, & en ce temps là, qui est le dangereux pour les attaques, vous avez toute l'armee sur pieds.

Tout ce qu'on peut m'opposer est que les ambuscades des ennemis sont moins descouvertes qu'elles ne seroyent au plus hault du jour : cela est à craindre aux petites troupes qui marchent avec incertitude, & non pas à une armee qui va resoluë à tout. On dict que les chefs principaux des armees doivent estre les premiers à cheval & les derniers à pied : car il fault que nostre Marechal de Camp, avant que aucune troupe batte la marche (j'entens quand on est voisin des armees ennemies), soit à la teste de tout : si son armee fait plusieurs files, il fault qu'à la teste de chascune il ait un Ayde de Camp : si c'est en plaine pousser loin coureurs sur coureurs, pour donner loisir aux files d'aprocher le grand chemin de l'armee & la force du milieu. Soit dit qu'aux grandes plaines il suffist que les avant-coureurs foyent à veuë des coureurs, & les coureurs à la troupe de soustien de meme : mais aux pays couverts, chascune troupe doit estre à la veuë, & à l'ouyë de la parole de l'autre.

Nostre Marechal de Camp sera accompagné du tiers de sa cavalerie legere, à qoy elle sera obligee par ordre tousjours prattiqué, ou bien d'un choix de dix ou quinze hommes de chascune troupe, ce que j'aymerois mieux. Il fault qu'il ait avec soy les gardes de tous les Princes ou principaux chefs de l'armee, & les siennes : & outre (puisque nos armees ne s'en peuvent dedire) les Seigneurs volon-

raires qui cherchent à donner le coup de pistolet; tout cela au pays de campagne peut s'escayer devant l'armée : mais aux lieux estroits, je leur donne leur place avec la foule des Chevaux legers entre le premier & second regiment horsmis à 20 ou 30 que le chef de guerre choisira prez de sa personne, ayant bien instruits ces premiers fantassins à fendre & à remplacer pour les recevoir au besoin. Vous avez une aultre troupe fascheuse, qu'il fault encor eslougner de vous : ce sont les Marefchaux des logis de cavalerie & d'infanterie, & avec eux une race de Fourriers, qu'il fault chasser jusques à la premiere cavalerie qui marche aprez les regiments, si ce n'est que vous en recognoissiez quatre ou cinq capables de porter vos advis & ce que vous ordonnerez, froidement & sans changer les termes que vous aurez prononcez.

Vostre armee arrivee, vous ferez subsister vostre infanterie & quelque gros de cavalerie durant que les logemens se feront. Si vous faites vostre teste d'infanterie comme il fault aux pays couverts, vous ne vous ferez en aucun Capitaine de ses postes & corps de gardes : vous les luy marquerez, l'avance des sentinelles perduës, & leur refuge, s'il y en a.

Si vostre teste est de cavalerie, vous leur placerez leur corps de gardes aux quarrefours avancez & jusques où leurs premieres & secondes vedettes se pourront estendre : mais surtout vous designerez à vos Chevaux legers leur place de bataille derriere la bourgade, & au contraire aux Gens d'armes leur place d'armes au devant. On fait ainfy aux premiers, pour ce que chargez vivement ils ne pourroyent se mettre en ordre : & puis, pour profiter de la confusion que aporte le vilage avec cette maxime, que la

perte du bagage ne l'est pas de l'honneur : mais les autres de pesante armure sont obligés de recevoir les Chevaux légers sans la confusion qu'apporterait le village, de donner le loisir à leur gens de déplacer s'il est besoin. Marquez qu'en tout ce que je dis icy de Gens d'armes & de Chevaux légers, ce n'est pas que j'ignore que les titres en sont confus aujourd'hui, mais non pas les factions.

Si en cheminant, ou sur le logement, les coureurs rapportent de nouvelles que l'ennemy paroît, il la doit envoyer à son General comme elle est, étant incertain, si ce sont troupes qui aient fait partie pour aller à la guerre, ou si c'est l'armée ennemie : & pour demesler le doute, il doit promptement se mettre à veüe, & pousser à droite & à gauche deux vieux Capitaines, chascun prenant le large au plus qu'il pourra, pour voir les costez, & ne faire pas comme le duc de Parme au levement du siege de Roüan, que M. de Bouillon empêcha de voir ses flancs dextrement, & faisant prendre une troupe de retraite pour l'armée mesme, fit perdre une grande occasion : il faut encor pousser au cul de ceux qui prennent l'escart quelque petite troupe pour répondre les premiers, & les ramener quand il faudra. Or voicy les choses à quoy doivent avoir l'œil ceux qui reconnoissent, pour savoir si l'armée marche en corps.

Premierement, si les troupes que vous descouvrez portent leur drapeaux, si après les premières, secondes ou troisièmes, vous voyez du bagage & principalement des chariots : si en esté les grosses pousfieres se levent derriere & au loin, si vostre oreille reçoit quelque bruit en l'air, comme on l'oit sur les grosses villes : mais surtout si on voit sur le passage

d'un hault, ou d'un hault en une plaine, une file d'artillerie que un bon œuil cognoiftra de trois quarts de lieuë, pour ce qu'elle fait une ligne esgale plus grosse que l'infanterie & plus platte que la cavalerie. Si vous n'y voyez rien de tout cela, mais seulement un, ou deus, ou trois gros, faites par un de vos Aydes de Camp fendre l'infanterie de vostre teste, passer ce que vous avez de cavalerie preparee, mettez à la tete de vos coureurs un bon fou avec 20 chevaux : soustenez le de 50, renforcez le de 100, & donnez commandement à tout de meller & engager.

Si c'est l'armee, vous ne devez point avoir marché que vous n'avez tousjours l'œuil sur les affiettes par lesquelles vous passez : si vous en avez trouvé quelque avantageuse, à quelque espace raisonnable derriere vous, vous devez comme en devisant l'avoir fait recognoistre à un vieux Ayde de Camp, qui en porte l'advis au General, afin que luy & ses principaux conseillers de guerre viennent prendre ces avantages, & faire executer par son Sergent de bataille ce qui sera ordonné. Cependant il sera aisé au Marechal de Camp d'amuser la teste de l'armee ennemie, laquelle ayant mesme besougne à faire, ne le pressera point de son honneur. S'il n'y a autre choix de place que celle où est la rencontre, il faudra commencer de s'ellargir à gauche & à droite, former les cornes des premiers pour laisser aux derniers le milieu. Si aucuns de ces accidents n'arrive, nostre Marechal, ayant laissé pour luy un logis parmy les Chevaux legers, vient au quartier general, designe le logis de la personne de son chef & de ce qui l'approche, des vivres, de l'artillerie, sans oublier le quartier des chevaux, marque le parc

des munitions de guerre, & l'affiette du corps de garde principal pour le General, celuy des poudres, & mesmes de la sentinelle sans meche, qui doit y faire faction : & puis nous lui donnons congé d'aller dîner, pour aprez aller voir à l'œil l'exécution de ses ordonnances, si le conseil ou affaire de l'armée l'empesche y envoyer ses meilleurs seconds : & puis je luy permets de se desrober une heure pour dormir, afin de reprendre les evres & le labeur par lequel nous avons commencé.

Or encor que la cognoissance des querelles est proprement de son gibier, je vous laisse à penser s'il doit en estre soulagé en ce temps dangereux. Il vault mieux le laisser travailler à toutes les entreprises que les Capitaines de l'armée ont en main, & desquelles l'une ne luy doit estre cachée, quand ça ne seroit que pour empescher la concurrence, & pour le congé des troupes qui vont aux exécutions.

Il reste le mesnagement des espions & serviteurs secrets, de qoy il ne doit faire part qu'à son General. Certes il faudroit un traité à part, pour dire à qoy on doit choisir un espion, & pour ce que les doubles sont les meilleurs, par quels moyens il fault se prevaloir de sa duplicité; comment on fait les uns de ce mestier contraires des uns, & pleiges des autres, du choix des advertissements qu'on leur permet veritables, & mesmes avec quelques dommages des particuliers pour un grand bien general; où il fault leur recompenses & esperances pour les tenir engagez : à qoy sentir leur faux ou veritables rapports, quel secret observé à les oüyr. J'eusse deschifré tout cela sans la crainte de vous ennuyer, & moy aussy.

XVI.

AU MESME.

Monsieur, tant me pressa vostre homme à la dernière de mes lettres, que j'ay pensé vous devoir un supplément, quoy que non demandé. Je vous ay montré de quelle fatigue est l'estat de Marechal de Camp, sous lequel tous dorment, & qui ne doit dormir sur aucun aux choses importantes, sans mépriser les moindres qui se trouvent quelquefois importantes en effect. Je say un de vos amis qui n'a jamais esté un mois en cette occupation, sans que la terre luy soit venuë sur le visage.

Je veus maintenant vous dire ceux que j'ay cogneus capables de ce fardeau. Je mets le premier & sur tous, aux premières guerres, M. de Fequieres, & des trois Generaux que j'ay nommez en France, les deux premiers. Le Roy a eu aussy Chantemesle & Paban, collegues & s'accordants bien; nous avons eu de leur nourriture un vieux Fourrier, qui en fa-voit encor par delà tout ce que j'ay dit : il n'avoit la mine que d'un boucher, & gras & vilain qu'il estoit, il faisoit l'estat & la leçon au Seigneur de Fervaques, quoyque mal endurant, avec toutes rudesses & injures, & l'autre en souffroit les utiles coleres. Et pour moy, si peu que Dieu m'en a donné, je le tiens de ce vieillard. Entre les petits compagnons, j'ay aussy cogneu Mignonville, mon collegue, que le Roy tira d'entre les serviteurs du

Prince de Condé, à contrecœur, par mes importunités. Si vous avez veu, en ces derniers temps, tant d'armées auxquelles il n'a point falu de bataille pour les destruire, prenez vous en à ce que on a donné les estats [non-seulement] à des gens de bonne maison ou de faveur, mais à des *poc' in testes*, qui ne meritoient le tiltre de gens de guerre en aucune façon.

Et pour ce que ce terme nous vient à la main souvent, je veus vous dire à qui j'estime un tel tiltre appartenir. Je demande premièrement : si celuy entre les mains duquel on met le commandement sur tant d'offices, a passé par ces degrez, & s'il fait, quand il commande à un Caporal de mettre une sentinelle perduë, à un Sergent d'entreprendre sur celle de l'ennemy, à quelques Lieutenants d'aller faire brusler l'esmorche devant leurs bataillons, à un Capitaine d'en sortir par file ou par rang, & d'y rentrer de mesme, à un Sergent-Major de faire faire l'exercice de Holande, à un Mestre de Camp de refreschir à son rang un assault, à un Capitaine de cavalerie pour ses gardes & pour ses combats que je m'ennuye de deduire par le menu : c'est à favoir, dis-je, s'il a faittes toutes ces choses pour les commander dignement, sachant ce qui se peut & qui se doit.

On a institué aux villes policees les Maistrises des mestiers jurez, ordre bien à propos, quand il est bien pratiqué : c'est de quoy le mestier de la guerre auroit le plus de besoin qu'aucun, pour estre l'estoffe qu'on y met en besougne, à favoir, l'honneur, la vie & le bien, plus precieux qu'aucune marchandise; or pour ce que ces choses ne se peuvent employer à exercer ny à esprouver un aprenty qu'aux occasions generales, je ne voudrois pas que, pour faire le chef d'œuvre de celuy qui veust estre Maître,

on fist des combats nouveaux. Mais les besougnes, qui ont passé par les mains des pretendants aux hautes charges, n'ont point esté faites en des boutiques secretes. Il n'y a rien de ce que je veus exiger qui n'ait eu pour tesmoins nos soldats, nos compagnons & nos superieurs. Il n'y a nulle de ces conditions, furtout entre les François (peu exceptez), qui n'atenuë les belles actions plus tost que de les eslever, & qui n'exagere les faultes plus tost que de les excuser. Ainly les actions d'un chascun sont estalees à la cognoissance de tous.

La guerre consistant en effects, & non point en discours, entre plusieurs chefs d'œuvres sur lesquels je voudrois donner à un Capitaine le titre de homme de guerre, il y en a trois que j'ay choisis, sur lesquels, ou partie d'iceux, vous pouvez passer Maître celuy qui s'en fera bien aquitté. Le premier & le plus commun est une retraitte de foible contre le fort, faiçte sans desordre devant des gens de guerre & mauvais garçons. Le second est l'entree dans une ville bien assiegee, & furtout quand l'action garantist la place. Le tiers est le logement fait à la vuë ou au moins à la cognoissance d'une armee puissante, (ce qui s'appelle la truelle en une main, & l'espee en l'autre). Je ne pense pas mal à propos de vous montrer du doit des exemples des trois, sans y employer l'antiquité, mais des choses que nous savons bien estre vrayes, & en quelques-unes desquelles nous pouvons avoir eu quelque petite part.

XVII.

A L'AMBASSADEUR DE VENIZE [1625].

Monfieur, j'attendois pour vous efcrire, que j'euffe receu quelque certitude de ce qui me vient le plus à la main pour vous en donner advis, & de quoy peut-eftre, dans une heure après le partement du meffager, je recevray expreffes nouvelles. Vous eftes mieux adverty que moy, & des deux armées qui entrent en Italie contre l'Heſpagnol, & des deux aultres qui ſortent d'Almagne, dont l'une eſt desja en Flandres, & l'autre menace Lindau de ſon premier logis; à cela ſeulement j'adjouſteray que M. le Conte de la Suze m'ayant adverty, que ceux de Lindau avoyent deſir de ſe deffendre, & demandoient ſecours, demie heure aprez avoir ſeu ces nouvelles, je m'envoyay offrir pour me jeter dedans. J'ay eu reſponſe que c'eſtoit trop tard. Cela fait que je me donne à quelque taſche que M. le Conneſtable me donne pour le ſervice de la ligue; j'ay lettres frequentes de luy par leſquelles il montre une brave gayeté de cœur. Si je puis ſervir vers vos quartiers, je ne lairray pas d'y teſmougnier ma bonne volonté. J'euffe voulu vous pouvoir rendre conte du facheus & intempetiſtiff affaire de M. de Soubize; mais le trouble où nous en ſommes ne nous permet pas de vous en eclaircir: ceſte nuee ſe levera bien toſt, & nous donnera moyen de vous y faire voir plus clair. Cependant diſpoſez en general & en particulier de celuy qui eſt Voſtre...

XVIII.

A M. DURANT [1625].

Monfieur, je ne voulois point vous efcrire, & vous laiffer en doute de l'intempeftif & fâcheus trouble de Xaintonge & de Bretagne, qui nous fait beaucoup de maux en general & en particulier ; mais tant plus nous allons en avant, tant plus cefte affaire nous vient obscure : le fort de Blavet eft une trop bonne place, pour croire que M. de Soubize foit allé en efpérance de la forcer avec 800 hommes. C'eftoit pour prendre les grands vaiſſeaux du Roy, qui ne pouvoient eſtre à leur aife en aucun havre de France que en cettuy là. Ces vaiſſeaux eſtants quaſi prêts pour quelque deſſein du Roy, que je vous ſpecificeray quand je le ſauray mieux, ne furent pas plus toſt faiſis, que le fort de Blavet fut remply de nobleſſe & foldats qui y accoururent pour le ſervice du Roy. Les Ducs de Vandofme & de Rez, auparavant ſouſſonnez, y furent auſſy toſt, comme le Seigneur de Manty qui promptement jetta quelques obſtacles dans le havre à la faveur de la fortereſſe, ſelon leſquels il manda au Roy, que Soubize & ſa priſe eſtoient pris, qu'il eſperoit luy mener vif ou mort ; mais au premier bon vent, Soubize a prins le large avec ſix vaiſſeaux qu'il avoit amenez de la Tranche, où il s'eſtoit embarqué, & non à la Rochelle, huit aultres qu'il a pris à la mer, & cinq grands du Roy : il en [a] encore bruſlé un grand & quelques petits dans le havre, dont il ne ſe pouvoit

accommoder, il est venu vers la Rochelle qui avoit envoyé le desavoüer, comme la plus part des Eglises, & demandé congé d'armer contre luy; leur protestation & demande a esté receüe avec rîsee, mais non pas des aultres villes. Ces enragez font allez vers la riviere de Bourdeaux, & maintenant on doute si les menaces contre les Rochelois les auront apointez avec ce pirate de bonne maison. J'attendray à estre plus savant pour vous en dire davantage. Je m'estois offert à ceux de Lindau pour essayer de rendre la place-montre de l'armée de l'Empereur champ de combat; mais on m'a remercié comme de chose qui n'estoit plus de saison. Vous entendrez parler du bon affaire proposé aux Cantons, & depuis par eux à Geneve. Je vous prie que l'excellent Fulgence reçoive mon nom par vostre bouche. On imprime l'*Histoire* persecutée en quelque lieu d'Allemagne qui vous donnera des premieres pretes. Honorez de vos commandemens Vostre...

XIX.

A M. LE CONNESTABLE.

[LE 2 APVRIL 1625, N. ST.]

Monseigneur, j'ay pris cy devant la hardiesse d'avertir Vostre Grandeur du premier passage des Almans, dont l'avis fut à Turin avant qu'estre à Berne, par le moyen d'un homme de creance qui

avoit logé avec eux. Il est arrivé que la teste de ces troupes n'a pas esté suivye du reste par les mandemens contraires qu'elles ont receu, & V. G. n'est pas à effayer que c'est que de mener des gens de guerre, & estre commandé par un conseil eslougné. Ce corps donc qu'on estimoit lors à 17,000 hommes se suit & se rejoint, & selon les nouvelles que nous en avons, doit excéder plus tost la quantité que la diminuer. Nous en avons le vent dès Nuramberg. M. le Conte de la Suze m'en escrit d'hyer au soir en ces termes. Ils nous mettent en doute si estants joints avec les petits cantons, qui les attendent en bonne devotion, ils tourneront à droite sur nous, ou à gauche sur la Valteline, ou s'ils perceront le Gothar, là où on dict qu'il avoit esté mis des gardes, qui ont esté ostées par quelque autorité que je n'ose nommer, pour ce que je ne puis encor certifier la chose. Or, Monseigneur, je pense que le tiers avis est le plus apparent, & qu'il regarde de plus prez vostre action; c'est pourquoy je vous supplie avoir mon soin agreable, puis que je suis condamné à ne porter que des paroles à vostre entreprise genereuse que Dieu veille benir, & me donner la grace de contribuer quelque petit labour au plus excellent dessein dont la France se puisse vanter, comme estant Vostre...

XX.

A M. DE TOUVERAC, MON LIEUTENANT
A MAILLEZAIS.

Mon Cousin, je crois bien ce que vous m'escrivez, que les Gouverneurs mes voisins n'aprouvent pas ma nouveauté pour les gardes ; ils ne savent pas quelles raisons m'ont conduit à cela, dites leur en deux que voicy : la premiere est que nos garnisons estant foibles, & ne me souvenant, depuis 60 ans que j'ay veu de la guerre, d'avoir jamais veu entreprise à portes fermant, je desire avoir à la Diane, qui est l'heure où il y a communement plus de danger, les deux tiers de ma garnison sur leurs armes ; ce qui se fait en changeant la garde au matin, car ce qui entre & qui en sort est en estat de servir. Voilà la cause la plus honorable, mais non celle qui m'a le plus pressé : c'est pour vray l'ivrougnerie, à laquelle nos soldats s'en vont si debordez, qu'il fault, ou recevoir en faction des hommes pleins de vin, ou, si vous les refusez, diminuer par trop vostre nombre, là où ceux qui ont demouré la journee en faction, & n'ayant point taverné, sont des hommes. On dira là dessus qu'il fault punir : & je responds que les punitions qui vangent le passé, & n'aportent pas de correction pour l'advenir, sont ruineuses. Je demandois un jour à un Capitaine des mutinez, pourquoy ils recevoient toutes nations hormis les Almans : *Pour ce*, dict-il, *que nous les aurions plus tost destruits qu'amandez*. Je vous recommande que

vous fassiez faire la découverte par ceux qui sortent de garde, & que les autres ne mettent point leurs armes au rastelier qu'après le retour. Dieu vous garde des courtoisies & du mespris.

XXI.

A M. HUGUETAN, ADVOCAT A LYON.

Monsieur, vostre demande est que je vous deduisse toutes les choses qui font besoin en un siege. La demande est trop generale : & pourtant il m'a falu expliquer que vous entendez d'une place où il faille tout porter, comme le Seigneur de Vignoles me demanda il y a 45 ans pour la place de Talmont, où le Roy de Navarre le jetta.

Ne m'ayant point esté fait mention de la grandeur de la place, je feray mon conte sur l'une des plus petites, afin que vous puissiez vous estendre selon l'occasion, toutefois en ne vous trompant pas : car au prix que les places se trouvent plus grandes, & principalement aprochantes de la forme ronde comme fait l'octogone, & celle qui va du quarré au six doublent, & celle des huit bastions veult quatre fois autant d'hommes que celles de quatre, presques à la mode des carrats de diamans.

Je pose donc une place quarrée de 200 pas ou 600 pieds de diametre, ayant quatre bastions chacun, 70 pas de courtine, & peu de dehors. Je dis à commencer par les hommes, comme il fault là de-

dans 600 hommes de guerre, 200 hommes de service & 200 pionniers ; si vous demandez leur logement & castrametation, je vous l'envoyeray : mais pour ceste heure je me contente de dire ce qu'il fault pour les armes, & puis pour le ventre.

Premierement, il leur fault pour l'artillerie, en contant avec menage, 16 pieces assez bonnes & courtes pour les flancs-bas, 4 canons & 6 coulvrines lointaines : outre les armes de chascun, 800 mousquets bien garnis, un millier de piques, 200 armures à preuve, quatre milliers de meche, autant de plomb : & pour ce qu'on charge aujourd'huy l'artillerie de poudre fine, je mettray de poudres pour tout 1000 quintaux. ou, si vous voulez faire vos magasins de salpestre, qui est le mieux, quand les sieges ne sont pas preparez, je ne voudrois que le quart de poudre battuë avec le soufre & fagots de bourdaine, ou à faute, de vigne, faule & figuier-Argilles, & ce qu'il fault à fondre quelques pieces ou boites de mine de celles qui se casseront. Pour eviter 200 articles à qoy tous les instruments necessaires se montroyent, fault être soigneus de loger en bon lieu, c'est-à-dire hors le boulet des ennemis, deux forges de mareschal avec ce qu'il fault pour les œuvres blanches, & deux boutiques de ferruriers bien garnies, autant de menuisiers avec 500 madriers de bon bois, pour pouvoir entretenir la moitié des pyonniers que j'ay dict, entre lesquels fault qu'il y ait 50 massons, 20 charpentiers, 10 mineurs, & le reste des ouvriers que nous avons dits : & pour tant fault au magasin trois milliers de fer & un millier d'acier : ne fault oublier papier fort, cartons, soufres, canfre, huile de lin, huile de petrole, fer blanc & autres matteriaus que vous avez plus diligemment recherché que moy.

Si il fault loger feurement les forges, de mefme des fours, pour lefquelz il faut ferrer des matieres, & les refaire quand ils feront uzés. Il fault venir à la chirurgie, laquelle je mefure à la mode de la mer, où, pour le long cours qui eft de 8 mois, ils donnent à chafque centaine d'hommes un cofret de chirurgie. Tous les chirurgiens de marine vous en donneront un memoire, s'il en eft de befoin, & vous le ferez faire à un medecin, 2 apotiquaires qui auront auffi boutique ordinaire, & quatre chirurgiens qu'il fault en la place. Mais n'y oubliez pas le moyen d'avoir des œufs, & deux grands cofres de linge ufé, les ferrements de chirurgie. Je mets entre les memoires de guerre & de bouche 4 milliers de chandelle, & huiles à brulser : fuyez ceux de poiffons, pour ce que toute puanteur eft dommageable, & ne mefpri-fiez poin d'obliger quelques gens à curer les immon-dices : car la garnifon eft groffe pour la place, tel-lement que fi c'eftoit un camp de hutes, il faudroit en chafcune quatre foldats.

Pour les memoires de bouche, cefte place doit avoir pour un an 2000 charges de froment, 600 de febves, 400 de poix, 200 de ris. Eftimez grandement les affiettes, où quelques ruisseaux precipiteus vous peuvent donner des moulins, ou une roche des moulins à vent hors la battrie : à default de cela, ceux à cheval, comme on les fait aujourd'huy : ceux à bras font fi importuns que j'ay veu les foldats plus toft que d'y travailler, manger du bled bouilly, & mourir bien toft. De pourceaux falez 2000 quin-taus, de beus ou vaches autant, 200 charges de fel pour faler l'autre bestail qu'on pourra recouvrer : beurre fondu ou salé, 500 quintaus : jambons, joués de porceaux & langues de beufs, ce qu'on peult.

Faites des nourritures de tourtres, perdrix, faisans & levraus, pour au besoin, & sur le point de la capitulation faire bonne mine, comme à Lusignan. Employez tout soin pour avoir quelques jardins, pour vendre à la place jusques aux bouquets, huile d'olives & de noix, capres, & olives, & noix, vinaigre mesmes pour les incendies, mettre encor en veuë oranges, citrons & petits artifices de four, pour ce qu'il fault que le soldat repaïsse, aprez le ventre, les yeux : il fault un soin necessaire aux commoditez des buees, à faulte desquelles les pestes viennent au galop.

Oultre qu'il fault faire entrer les compagnees bien vestuës, fault de plus 4000 aulnes de toutes fortes de draps, 4 ou 500 pieces de toutes fortes de toiles, quelque quantité de draps de soye, 1000 chapeaux, 3000 paires de souliers ou cuirs pour les faire. J'approuve fort pour l'hyver quantité de fabots, bois & outils pour les former, *item* en chaque garde dix robes de grosse estoffe que les sentinelles se quittent l'une à l'autre, ceintures ou porte espees, & ce qu'il fault pour remettre des charges aux bandolieres : & pour ce que la vanité est l'element de la guerre, j'y desire une quelle de pennaches, non pas pour les souffrir dans l'ordinaire des gardes, mais pour les arborer aux habillements de teste des chefs & hommes armez aux assauts & sorties d'importance, principalement vers la fin du siege. Je fay une espreuve notable de ceste inutile folie. Parmy la pottrie qu'il fault amasser pour la cuisine, fault mettre à part une centaine de pots longs, ou de cruons, comme pour l'huyte, lesquels on convertist en un bon usage pour les artifices de feu.

Cela fait, donnez ordre à l'entree du siege de

faire lire les ordonnances militaires, & planter une estrapade pour leur donner vigueur.

Faites justice pitoyable hormis aux propos de lâcheté, rebellion, cry de nation & trahison. Je mets au dernier le plus honorable des prescheurs excellents, qui souffrent les gayetez, non les crimes, difants bien pour la juste cause, & pour le mespris de la mort : bien heureux qui en peut trouver comme j'en ay heu autre fois qui montroyent, l'espee à la main, en faisant la pratique de ce qu'ils avoyent enseigné.

XXII.

A M. DE BREDERODE.

LE 22 SEPTEMBRE 1625.

Monsieur, vous voulez que je m'explique sur ma derniere, respondente à vos demandes en ce que j'ay dict, que le plus difficile & necessaire magazin, qu'il fault donner au Roy de Boheme pour la reconqueste de son pays, est une liste d'hommes de bataille. Voicy que j'entens par ce nom. Premièrement, il luy fault deux Princes, s'il se peut (presuposant que luy tiendra sa partie), un bon Chef d'avant garde & un d'arriere garde, un premier Marechal de Camp ou General, si vous le voulez, & duquel la place est en cheminant au cul des coureurs, mais à une grand' journee & à la bataille

tient par la main son General, un bon grand Maître d'artillerie, surtout un Sergent de bataille plus tost choisi à la suffisance qu'à l'auctorité. Aprez il fault, s'il se peut, que ce nom soit merité par tous les Chefs des escadrons, aufquels il ne fault pas laisser le choix & marques des raliments : mais qu'ils les prennent tous du Sergent de bataille, de peur des grandes confusions.

Du temps que nous faisons des bataillons de 4 & 6,000 hommes, j'eusse lors désiré de ceste estoffe tous ceux qui en avoyent commandement principal : mais aujourd'huy nous nous contentons de les faire de 500 hommes, quelques fois de moins. Je desire qu'aux trois bataillons qui filent l'un par l'autre, qu'il y ait un vieil Mestre de Camp qui pousse le premier au combat & qui pour faire passer les autres par leurs intervalles, ne combatte qu'au dernier.

Quant au Chef des enfans perdus, je ne le mets pas de ce nombre, mais la partie qu'on luy demande le plus est d'estre d'un courage esprouvé, qu'il ait le jugement de donner à ses gens un ordre sans ordre, pour troubler celuy des bataillons qu'on va affronter ; car cela est leur principal mestier. Mais je requiers en chascun d'eux qu'ils ayent autre fois en une bataille, ou tenu leur partie aux charges que j'ay dites, ou ayent esté seconds de leur chefs en mesme affaire. Je me suis trouvé à bien voir un grand Prince suffisant & courageux pour autre chose, lequel menant au combat un escadron de nobleffe tourna le cul à la manjouaire, & son principal drapeau Couronnel le contrefit, & nous allait faire perdre le guain de ceste journee, sans deux bons seconds qui le choquerent en disant : *Voicy le che-*

min, & non pas là, & relevant son default le mirent dans le combat. Je nommerois ceux-cy, si je le pouvois sans designer l'autre, duquel je ne veus pas offenser la renommee. J'ay veu de pareils exemples ailleurs, qui m'ont fait dire qu'il y a deux choses que les peintres n'ont jamais suffisamment representees, à favoir : une grande bataille & une grande tormente de mer.

Et nos jeunes gens ne les ont pas veuës en effect ; qoy que leur courage suffiroit pour une galanterie, n'ont pas si tost acquis la piece qu'il fault à tout homme de bataille, qui est de n'avoir pas seulement du courage pour foy, mais en suffisance pour en distribuer par paroles & par exemples à ceux qu [ils] voyent branler.

Je vous ferois quelque catalogue de ceux que j'ay cogneu de telle marque, si *l'Histoire* ne m'en relevoit.

XXIII.

A MONSIEUR DE SAINTE-MARTHE.

M. le Marechal de Biron, duquel vous me demandez ce que j'en ay cogneu, vault à bon effiant la peine que sa vie soit au rolle des illustres, & non pas ceux qu'on y a mis pour avoir esté regents de classe, ce que je vous prie en passant de remontrer à ceux qui en veulent escrire, & pour qui vous requerez cela de moy. J'ay commencé à favoir de ses nouvelles dès les premieres guerres, & des

autres aprez, où il fut employé à faire une paix laquelle, pour son mauvais succez, pour ce qu'à luy qui estoit boiteus, on avoit adjoint le Seigneur de Malafize, fut nommée : *la paix boiteuse & mal assise*. Il fut soupçonné d'avoir intelligence avec les Huguenots, pour ce que par franchise naturelle il louoit quelquefois les actions de M. l'Admiral & des bons Capitaines de ce party, se moquoit des fulminations des prescheurs, avec quelques paroles pleines de liberté, comme celle qu'il dict à Chartres voyant le frere Ange chargé d'une croix de bois : *Cet homme, dit-il, cherche paradis par un bizarre chemin, & seroit bien eslonné s'il n'en trouvoit point* ; mais la nourriture de ses enfans à la Religion refformee, qu'il permettoit à sa femme, augmenta les soupçons, pour guerison desquels il fit cette diligence merveilleuse que vous voyez pour la bataille de Gernac : & encor fit gayement la guerre au Roy de Navarre, comme vous lisez à la bravade de Nérac & à la charge de Tonnins.

Depuis, vous trouverez son amitié & services utiles au Roy de Navarre, sur tout à la mort de Henry III, où il obligea tellement le Roy nouveau, qu'il devint trop importun demandeur, ou son Maistre donneur trop retenu : d'où nasquirent plusieurs querelles entre eux, ausquelles presque toutes je fus employé par le Roy, & assez heureux aux reconciliations. Je ne diray pas de luy comme de *primus Antonius*, qu'il fust *raptor largitor*, mais au lieu de *raptor*, je voudrois dire *postulator*.

Pour rendre l'excessive despenſe qu'on luy reprochoit tolerable, comme un vice de Capitaine, j'ay un conte à vous faire que vous ne trouverez pas de mauvais goùt.

Ce chevalier, ne sentant rien d'abject, ne refusoit à son service domestique aucun qui luy fust donné, ou qui se donnast foy mesme : si bien qu'au premier siege de Paris, sa maison se trouva pleine de 300 & quelque bouches. Il avoit un Maître d'Autel nommé Philolie, lequel il aymoit grandement pour sa valeur ; les officiers utiles de la maison luy firent souvent remontrer par luy qu'ils estoient contraints d'abandonner tout, pour ne pouvoir mesmement dans une armee entretenir une telle multitude. Apres plusieurs inutiles remontrances, Philolie se joignit aux aultres à remontrer que de ces 300 il n'y en avoit que 40 utiles, que le reste empeschoit leur Maistre d'estre bien servy, & la derniere clause qui estoit de quitter tout, s'il n'y avoit reformation, contraignit ce brave vieillard de demander un role de ceux de qui il se pouvoit passer. Ce cathalogue fait, presenté vingt fois, ne peut estre veu de trois mois ; en fin quelques officiers necessaires ayants quitté, il fallut voir l'estat des inutiles qui se montoit à 260. M. de Biron demande : « *Me jurez-vous en foy d'homme de bien que je me puis bien passer de tous ceux là? — Ouy,* respond Philolie, *& que c'est le seul moyen que vous soyez servy. — Or bien,* dict le Maistre, *voilà un poinct vidé, que je me peus bien passer d'eux : mais, M. le Maistre, dites moy en conscience, si eux se peuvent bien passer de moy? »* Je vous ay donné ce tableau pour vous faire un peu cognoistre l'ame & le courage de l'homme duquel nous parlons.

Cette despense le rendit pesant sur les bras du Roy, pour ce que luy ayant donné l'Abaye de Marmotier promise par Henry troisieme à M. le Grand Marquis d'O, & une troupe unie du vieux

cabinet poufferent Henry III à luy offer cette belle piece, comme obligé à maintenir les dons du Prince deffunct. Le Marefchal difoit que c'estoit un don feinct, par ce que l'Abaye apartenoit au Cardinal de Joyeuse, auquel Henry III ne l'avoit duë ny peu offer, luy ayant esté fidele : qu'il avoit pour sa querelle receu un soufflet dans le Consistoire de Romme, dont il advint un soir que le Roy estant à Creil, ils entrerent en de tres hautes & vives paroles, & le Baron de Biron m'ayant envoyé querir pour souper, je fus esbahy que son pere sortit de table sans avoir mangé ny parlé, sinon une fois qu'il me demanda tout brusquement comment s'appeloit le compagnon de Bellizany : ce que je feignis ignorer. Au sortir de table il me prend par la main avec ces termes : « *Je voy bien que vous estes venu icy pour y apporter la paix, comme vous avez fait quelquefois.* » L'ayant assuré que j'estois venu sans commission, « *Vous en estes mieux venu,* » dit-il ; « *mais ce fut vous qui me vintes apporter les excuses du Roy, quand il donna l'Abaye de Saint Pere despendante de Marmontier à Frontenac, & à Bez; il la tenoit donc bien pour mienne. Qu'est-ce qu'on dira en voyant qu'un Prince encore conquerant ait osté à un Capitaine, à qui il est obligé, le pain de la main pour le donner?* » — Je coupe là d'estranges discours, auxquels sa colere faconde l'emporta, & puis il suivit : « *Il me refouviend du nom que je vous ay demandé; vous avez fait ignorance de discretion; c'estoit Narcez qui conquist à l'Empereur [Justinien] toute l'Italie, & le chemin pour y aller. L'imperatrice [Theodora] jalouse de la gloire de ce pauvre escouillé...* » — je ne puis pas changer ses termes — « *luy manda qu'il s'en vint filer avec ses chambrières.* » Le compagnon respon-

dit, « *M^{me} la putain, je vous vay filer un escheveau que vous & vostre cocu de mary n'ourdirez de vostre vie. — Cettuy-la, dit-il, redonna l'Italie & les autres provinces à qui il les avoit ostées.* » Là dessus il ferma d'un silence menaçant tels propos, auxquels (comme à faire bien un conte il estoit trez eloquent) joints à ce qu'il dict à son fils devant Rouïan : « *Tu fais litiere de ta vie, Baron, pour un homme qui t'ostera la teste un jour,* » mirent le Roy en telle fantaisie qu'il nous disoit fort souvent : « *Ne sortiray-je jamais de la tyrannie du Marechal de Biron.* » Il en fut delivré tost aprez par un coup de canon devant [Epernay].

C'estoit un excellent Capitaine sur le tapy, & le cul sur la selle : tant qu'il fut Marechal de Camp nul ne l'a esgalé, & il m'a montré un livre portant pour nom le tiltre de cet office. Il disoit que la vanité estoit un cinquieme element, & celuy des soldats : aussy en avoit-il sa part, tesmoin un trait que j'ay encore à vous dire. Nous estions à Vaugirard : il ouït dans un fonds, à sa gauche, l'attaque d'une assez bonne escarmoufche : ayant demandé qui commandoit là bas, & eu pour responce, *M. de Chastillon y est.* — *Il falloit,* dit-il, *y envoyer un homme de guerre.* — Et ceux qui avoient feu les escarmoufches de Montpellier, & qui tenoyent M. de Chastillon maistre en cella, s'offencerent grandement de ce propos. C'est assez pour parer bien la besogne de vostre homme, s'il en fait bien user. Advisez en quoy peut tesmougnier son obeissance Vostre...

XXIV.

A M. LE DUC DE CANDALES.

1^{er} NOVEMBRE 1626.

Monseigneur, je loüe fort vostre pensée de vous fervir du pic & de la pale, mais il vous faudra travailler aux lieux eslevez où il n'y a rien à gratter, il faudra changer d'estoffe & de façon. Je voudrois de bon cœur pouvoir communiquer à vostre Grandeur une invention, que j'ay apprise dans les montagnes, pour loger & couvrir une grosse troupe en quatre heures en plus de seureté qu'elle n'en auroit dans les bourgades qui se fortifient contre des gens de guerre. J'en avois instruit suffisamment le Gentilhomme duquel je vous avois parlé. Je m'assure que si vostre Grandeur avoit pris mon project qu'elle ne l'executeroit point sinon au grand besoin, pour ne faire point part aux ennemis de chose tant utile. Je vous exhorte à une autre chose; c'est que le Marechal de Camp qui prendra soin de vos troupes se face contrerolleux du General des vivres, comme il luy appartient; c'est une grande caution pour ne perir point. Honorez de vos commandemens Vostre...

XXV.

A MON FILS [1626].

Mon fils, de vos trois questions, j'ay respondu aux deux dernieres comme il fault, à favoir que ce n'estoyent que des propositions sur lesquelles je n'ay pas voulu me rendre ridicule, comme un Capitaine de ceste ville qui s'estoit engagé à une compagnie de gens d'armes, & une de Chevaus legers, & n'eust peu mettre quatre hommes ensemble. Je voy bien que les hommes levez icy vous esparneroyent beaucoup; mais c'est icy que les chemins rompent de gens qui se sauvent des troupes de Venize, aussy bien que de celles de Piedmont, & crient la faim, la peste, & le non payement. Toutefois, je vous ay mandé que je vous trouverois un de vos premiers membres & quelque douzaine d'hommes quand vous auriez l'argent; quant à pleger vostre levee, j'aymeroie mieux pleger la chose pecuniere que l'honoraire, & estre quitte pour rendre l'argent, principalement au ruineus marché que vous m'escrivez. Il a passé trois regiments icy que la difficulté des estappes estropia de leurs moitez, & sans le credit des Venitiens qui les ayderent de leur faveur à la frontiere de Suisse, ce peu qui restoit s'en retournoit desbandé. Vous ne sauriez pour tout l'argent qu'on vous promet, & encor autant, fournir de vivre à vos gens pour passer le pays des Cantons. Vous dites une autre chose, que

les longues années qu'on vous entretiendra remplaceront vos avances : vous ne sauriez mettre à cheval 70 hommes, quelque épargne qu'il y ait, à moins de 6000 escus. Je suppose qu'on vous donne les armes, car ce seroit encor 2500 escus. Mais la despenſe de laquelle il ne faut point douter, laissant la France à part, où je veux que vous teniez les champs, vous avez vingt journées de pays à faire, de chacune desquelles vous ne ferez pas quitte pour 200 livres, & puis la despenſe de vous & de vostre fuite par les bonnes villes. Tout cela reviendroit pour le moins à 8000 escus : la ressource en est sur trois années d'entretien, c'est-à-dire trois années où il faudra encore mettre du vostre, pour les chertez & ruineuses conditions que reçoivent le François. Je conclus par là que j'ay bien veu reussir des voyages entrepris temerairement, & comme l'on dit, des ambarquements sans biscuits, à ceux qui n'y portoyent que leurs personnes, & non pas à ceux qui ont plus de charge d'ames qu'un Curé, qui ne faillent point à ruiner leur troupe, leur credit pour l'argent, leur creance pour les hommes, & quelquefois la vie & l'honneur. Vostre...

XXVI.

AU CAPITAINE RUFIGNY.

Monsieur, encor que le Marefchal de Biron diët, en montrant fon plumet, que la vanité estoit le cinquiefme element des gens de guerre, fi est-ce qu'elle a fes differences : car celle qui pousse à plus faire, & plus estre du mestier, fera une honorable vanité : mais celle qui conduiët au parestre fans estre, est la peste des gens de guerre. J'ay esté merueilleusement ennemy des honnestes hommes & des volontaires. Les premiers estoient certains galands, qui aprez avoir desrobé une bonne jument, armez d'une grande espee de duel & d'un vilain poignard à coquille & avec freses dentelees, nous venoyent offrir leur service avec un langage matroüillant, comme pour dire Capitaine, ils disoyent *Quepitaine, Caitaine, Guiritaine*, & enfin *Quitaine* : qui avoyent aussi diminué le *Qui va là*, à ne dire plus qu'*Oüa*. J'en dirois force autres, si mon but estoit de vous faire rire : j'ayme mieux vous apprendre le mal que ces gens là font : ils veulent estre apointez, & ne faire aucune faction, s'ils n'y font pas commandez par un Capitaine. Ils vont aux escarmouches avec une espee en la main, capables d'être tuez & de ne tuer aucun, propres à la gloire de vostre ennemy & à vostre honte, en vous engageant à la fuitte, qu'ils prennent les premiers. Comme j'estois en Oleron, je m'advifay d'une tour massive à laquelle on montoit par une eschaile, qui de la muraille du chateau

penchoit dessus : j'y mis en faction un honneste homme toute la journee, à la rifee de tous les compagnons , & puis je l'envoyai honteusement. A une escarmouche, un M. de la Valee qui faisoit le fiolent avec une espee doree, & ne vouloit pas aller querir d'autres armes, je le fis tirer pour le tuer par un des compagnons, qui luy emporta la ceincture avec la peau. Je vous fais ces deux petits ¹.....

1. La feuille qui contenait la fin de cette lettre manque dans le manuscrit.





II

LETTRES

ET

MEMOIRES D'ESTAT

[Collection Tronchin. Mss. d'Aubigné, T. II, fo 38.]

I.

A MONSEIGNEUR LE DUC DE ROHAN [1621].

Monseigneur, ayant reçu par M. du Parc vostre lettre au Roy, elle a esté reveuë, jugée utile, & admirée en ce pays, sur tout pour vostre souplesse & dexterité à confirmer vos hardiesse & fermes advertissements en la douceur des respects & du devoir. Certes, nous avons plus appris par elle que par tout ce que nous avons eu d'ailleurs. Ce n'est pas en ce temps vaine curiosité, que de vouloir savoir le cours du marché : c'est une pressante nécessité ; & pour-

tant en la generale attaque qui se fait par tout, vous feriez un grand bien de nous instruire à plein fonds de vos conditions, craintes, esperances, & resolutions pour l'advenir : de crainte, comme il advient en pareilles choses, que l'ignorance nous face passer une occasion de vous servir, ou mesmes choquer vos interets en un negoce incogneu.

Pour ce qui est de nous, il semble qu'on nous prepare un grand siege, à quoy nous nous parons avec un courage sans mesure, & des preparatifs mesurez à ce que nous pouvons, si ma creance avec ces gens de bien n'est point traversée, & que nous ne doutions plus d'un engagement à nous assieger. J'espere donner une grande confusion aux desseins de Son Altesse, en la troublant par un trait plus hardy & plus difficile que ce que je preparois pour les Rochelois, mes deserteurs & persecuteurs.

Pour vous, Monseigneur, je ne me puis lasser de vous recommander vostre utile, seur, & honorable logis. Et si vous l'entreprenez en saison, où il paroisse à Geneve un calme qui m'ouvre la chaine d'honneur dont je suis attaché icy, certe, je hasarderay le paquet pour m'y faire porter ou trainer. Cest homme de creance vous fournira de nouvelles : n'en esparnez point un choisy pour instruire des vostres & des occasions qui se presentent. Vostre...

II.

A M. LE DUC DE BOÜILLON [1622].

Monseigneur, estant de tous costez si bien adverty que vous estes, il me reste peu d'espace pour conferer quelque chose à vostre cognoissance. Ce sera de l'accord par partage que font nos voisins avec les Fribourgeois, constituans en cela toute seureté contre tous accidents, quoy que ils voyent les sept petits Cantons maintenant declarez de tout poinct pour l'Espagne, & que les articles proposez de Milan pour laisser la Valteline en paix, les doivent faire penser à eux, comme estant declaratoire qu'il n'y a point de paix qui puisse souffrir aucuns restes de la Religion, notamment la restitution des Evêques & aultres Ecclesiastiques en tous leurs biens, avec quelque repetition d'arages. C'est un article qui se propose comme n'estant pas mesme en la puissance des Espagnols d'en disposer. Cela va bien ailleurs. Messieurs de ceste ville, qui esperent toujours du costé de la France, ont envoyé vers M. Desdiguieres un député bon & suffisant. Aprez plusieurs protestations pour la fermeté en la religion, & encore plus de declamations contre Bear, la Rochelle & Privas, autant de loüanges du Gouvernement present, le député luy demandant qu'il estimoit de l'armee qui se dresse à Milan, & alleguant qu'elle donnoit crainte à ces quartiers, il ne respondit au commencement que par un ris, & le landemain ayant long temps branlé la teste, il s'estendit com-

ment ces forces estoient de quarante & deus mille payes, & qu'elles apportoient crainte à la France aussy bien qu'à Geneve, & qu'elles se partageroient la moitié pour marcher vers Spinole, & du reste une partie vers les Grisons, l'autre pour les affaires de Venize. Il n'y avoit à Monmelian que huit canons au commencement de cest an : il s'y en trouve maintenant vintg & deus, quelques mortiers, & forces grenades. J'aurois quelque chose à vous escrire de trez exprez sur les bonnes volontez qu'a tesmougnees le Roy de la Grand'Bretagne, & sur le fait de la Rochelle. Vous savez que ceste contrée est mon vieux breviaire, auquel je dois avoir bien estudié, mais cela ne se peut faire que par un trez bon chiffre que je desvierois de M. Justel, & cela par un vad-pied. Icy finist de vous estre importun Vostre...

III.

A M. LE CHANCELIER DE SILLERY.

Monsieur, ayant esgard à tant d'affaires, & que seul vous soustenez, j'eusse arresté ma lettre, si elle n'eust eu à vous rendre conte que de ce qui me touche particulièrement; mais son subjeçt est en public, comme traittant de l'honneur du Royaume. En la dignité de telle cause, j'ay esperé vous faire lire, y adjoustant l'honneur de vostre cognoissance, & les bons accueils desquels il vous a pleu me gra-

tifier aultre fois. Depuis la mort du grand Henry, j'ai cherché plusieurs voyes par lesquelles (sinon pour continuer l'honneur que mes services avoyent obtenu en la maison royale) au moins travaillois-je à n'estre pas criminel de l'oubliance passive, & du chagrin qui en provient. Mais j'ay esprouvé combien inutile messager est le papier, & combien foible la parole des absens. Il m'est arrivé en mon séjour des champs d'avoir, par le commandement du grand Roy que j'ay servy, écrite l'*Histoire* de laquelle il est principal personnage, & moy fidelle tesmoing, & de prez. Le fardeau de ceste entreprise a redoublé sur la fin de mon labeur, pour la peine qu'il y a, en ne servant que la verité, à se garder des haynes fraisches & des interets encores en fleur : & puis il m'a esté trop difficile, de l'acul de mon visage, pouvoir bien discerner toutes les circonspèctions de la Cour. Ce fut pourquoy ayant demandé des Commissaires, j'acceptay volontiers M. d'Aire, depuis Evesque de Nantes, & M. d'Aillé pour correcteurs aux choses de leur cognoissance. Ce fut lors des mouvements de la Royne, que les deus s'estans acheminez vers l'isle Bouchard, prindrent frayeur des troupes qui s'amassoyent, m'envoyerent leurs excuses par un Carme dechauffé, nommé Tiragueau, lequel aussy avoit mesnagé cest affaire dès le commencement. Mes imprimeurs que j'avois fait venir de loin avec grand' despense, le papier, les presses aprestees, & plus que tout cela la conscience trez asseuree de n'avoir point franchy les barrieres du devoir, me firent achever mon ouvrage, aussy tost attaqué à la sollicitation des Jesuites, & condamné par la brieve sentence du Lieutenant civil. De mesme temps, je me suis trouvé accablé de soupçons & dis-

graces par les menees des mesmes accusateurs : les oreilles du Roy imbuës de mon nom, & moy qui ne respirois plus que le repos, rendu digne de l'ire de Cæsar.

Il pleut au Roy me faire parler par M. de Montelon & aultres, pour recevoir recompense d'un Gouvernement que j'avois aquis par siege, & d'une maison plus considerable pour sa nature que par mon labeur. Ma premiere response fut d'accepter le prix que S. M. m'ordonneroit, ce qui s'acomplit purement & simplement selon la mesme volonte.

Monsieur, j'estime selon le soin que j'en ay pris, que vous aurez seu comment, me voyant desagreable sans forfaict, ou peut estre criminel de mes trop haults services en la personne de Henry le Grand, par la voye de Messieurs de Vignoles & de Montelon, & par lettres que j'escrivis à deux Secretaires d'État & à M. Frontenac, j'offris ma retraite hors du Royaume, chez tels aliez du Roy que S. M. me voudroit prescrire, sans aultre choix que la liberte de ma conscience & profession, & au lieu de 4000 livres de pension ordinaire, & de 3000 sur le petit estat, de quoy il avoit pleu au Roy signaler ses bontez & mes labeurs, S. M. daignast restreindre ces sommes jusques à un escu de pension par laquelle je peusse adjouster la marque de domestique à celle de subjeet, & qu'ayant pour maitre mon Roy, je fusse de tant plus criminel, si j'oublois mon devoir par aucuns de mes comportements.

Maintenant, Monsieur, ayant faict place aux calomnies des rapporteurs (selon un ancien) tousjours infidelles, assez hays de tout temps, & jamais assez corrigez, je vous escriis de mon Ostracisme, que j'ay choisy au milieu d'un peuple, duquel la saincte pas-

sion au service du Roy reluist par les effaiçts, ne voulant par mes lettres importuner S. M. ny vous d'aucune demande des choses que j'ay touchees, mais bien m'en servir à ma justification, vous presentant une requeste que vostre justice ne refusera point. C'est qu'il vous plaise jeter l'œil sur quelque ou quelques personages de probité & de savoir, bien instruits au livre du monde, lesquels ayants veu & reveu mes trois Tomes, y cotent les poinçts qui peuvent offenser, comme s'il m'estoit advenu d'avoir reçu quelques memoires sans trebuchet, & par là d'avoir failly en la question du faiçt, car je me suis abstenu estroittement de celle du droit : afin de reparer tout en une edition que je veus donner au contentement de moy mesme, & de mes Seigneurs & amis. Je croy que vous me laisserez la liberté des choses que les Catholiques ont escrit avec privilege, & de tout ce qui appartient à deffendre de calomnie, & justifier par la verité les premieres & dernieres armes de Henry le Grand; & encore, si vous jugez que ma liberté moderee sera receüe avec plus de creance que les servilles declamations des mercenaires, & qu'il vous plaise jeter dessus quelques corrections ou memoires de vos remarquables gestions, vous verrez que je n'ay pas rompu paille avec la bienfiance en m'acuillant au service de la verité.

Je protesteray pour la fin, que ny les menaces de ceux qui m'ont jugé, ny les esperances d'aucunes faveurs comme d'un privilege, n'ont tiré ceste depeſche de mes mains : c'est la loy de mon devoir, & de tous ceux qui ont en main le partage de l'honneur : c'est la reverance deuë au trosne, sous lequel nous sommes nez, & auquel nous respirons,

c'est le respect à ma patrie & à ses peres, entre lesquels vous tenez le premier lieu, & enfin pour ne dementir point l'inscription qui dit au Frontispice de mon *Histoire* :

Nil gratiæ detur, nil offensæ.

IV.

AU BARON DE SPIETZ.

Monsieur, j'ay appris par vostre lettre pleine de consolation pour les gens de bien, & d'un ecces d'honnesteté en mon endroit, que Dieu vous a fait presant des deus premieres pieces de son secours, qui sont le savor & le vouloir; reste le pouvoir, & le parfaire, qui ne vous manqueront point, pour ce que un bon Capitaine qui engage ses coureurs au combat, les suit de son reste, & ce savor & ce vouloir sont l'avant garde du secours de Dieu. Ceste contenance que vous prenez de ne perir pas, montre aux ennemis de Dieu un aultre tableau, & une aultre face d'affaires que celle sur laquelle ils avoyent basti le desir, l'espoir, & le project de vostre destruction. Vostre prudence saura bien maintenant cognoistre de quels yeux vos voisins contempleront ceste nouveauté, car sans doubte ils fremiront contre, mesmement si leurs desseins sont traversez par les moyens de vostre subsistance. Et si vos desseins leur sont offenses, elles empeschent le cours de leur mau-

vais propos; car si vous les bleffez en ne prenant que les armes deffensives, dites qu'ils avoyent fourbi les offensives, & vous ne vous tromperez. Je dis toutes ces choses pour vous faire souvenir que nos propositions generales & les projectz de toutes nos forces doivent estre les garant du particulier effect de la fortification, au cas qu'elle esmeust nouveaux mouvements entre vos voisins, & pour ce que c'est une precaution qui sera inutile, Dieu aydant: je n'en diray pas davantage, mais bien adjousteray ce mot, que s'ils murmurent, vous ne devez pas estre paresseux à faire garde; & d'autant que vos peuples sont tellement alienez, par le long repos, du mestier de la guerre, qu'ils ont mesme en aprehension de faire la garde. Si vous en venez là, je croy que vous auriez besoin de quelque petit seminaire de soldats, & d'approprier le memoire de la garde [de] ce lieu, que vous a laissé le Capitaine Cambiague, à vos commoditez, au naturel de vos peuples & à l'espargne, sans vous mettre du commencement à la rigueur qui s'observe en ce lieu. Nous en traiterons quand il fera temps, comme aussy du grand soulagement que ce vous seroit de n'avoir qu'une porte hors de vostre ville. La Fosse attendra vos commandemens & moy toutes occasions de joindre mon labour & mon peril à mes advis. Supportez, Monsieur, moins discret & plus violent, Vostre...

V.

A M. DE MAYERNE [1621].

Monsieur, ceste voye m'a esté fort chere pour vous ouvrir mes pensées de loin, & mes desirs qui croissent en alant, comme la renommee, ou comme les vents septentrionnauls plus furieux après avoir passé les Alpes qu'en la Sicie, d'où ils viennent. C'est donc en attendant qu'Aubonne vous reçoive, & que nous vous y voyons. Je vous demande quelque correspondance, en tesmoignage que l'honneur & l'amitié que je vous porte, sont receus de vous. Cest honneste porteur vous rendra conte de nostre estat avec plus de liberté que ma plume n'oseroit. Tant y a que l'estendart de la croisade qui n'estoit préparé que pour l'an mil six cent vingt & deux est arboré d'un an & demy plus tost par l'amorce de Boheme. Ces peuples ont tellement oublié ce qu'ils estoyent autrefois, que le nom mesme de la guerre leur fasche, & n'en peuvent enduire les preparatifs. Ceux qui aux Grisons batent un'aile pour leur liberté, aprenent tous les jours qu'ils pouvoient mieux faire, & ne se preparent qu'aux regrets. De nostre Duc voisin, il ne vous en fault rien aprendre, nostre Ambassadeur entre dans ses conseils plus avant qu'Ambassadeur. Ce prince a escrit quelquefois que les paroles servent aux aultres hommes pour decouvrir leurs pensées, mais aux Grands pour les cacher. Sa resolution despend de ce que fera, ou ne fera point le duc Desdiguieres à la Cour. Il veust avoir pour estre François la lisiere depuis la riviere

d'Ain jusques au lac; on prendra d'Espagne l'offre pour les Genevois, & tout le pays qui parle Roman: & lors vous l'aurez pour souverain, & je serois confisqué. Le Languedoc est en armes, & à grand regret a mieux aymé suivre la resistance de la Rochelle que l'obeissance des Navarrins. La France s'en va sur le *væ & iterum væ*. Si je vous avois abouché, je serois voir que la modestie de vostre Roy *remitter domui Austriacæ novissimos casus*. Dieu veille que son traité d'Espagne ne soit point la planche aux assassins pour sa personne sacree, & pour le Royaume, aux machinations. J'en dis peut estre trop pour un étranger, mais je ne le suis pas de sa foy, ny en affection qui m'a fait mediter pour luy un grand service, quoy que inutilement. Si vous corrigez ceste franchise par l'eslournement de nos yeux & de ces affaires, je vous remets à la proportion visuelle, qui fait mieux voir d'une juste distance, & de prez ne fait qu'esblouir. Tel voir, & tel prévoir nous a quelquesfois fait porter en l'oreille de Henry le Grand des pensées qui ne se pouvoient justifier par raison, & l'ont esté par les effects. Je brise là, & donne un coup de cavelon à ma liberté qui m'emporterait plus avant: corrigez la par vostre reprehension, ou me faites sçavoir si vous aurez agreable la communication que veult avoir avec vostre ame, Vostre..

VI.

A MADAME DE ROHAN [1621].

Madame, je ne puis entamer aultre discours, que je n'aye satisfaiët à ce qui me presse davantage : c'est qu'ayant trouvé en la lettre dont il vous a pleu m'honorer, le terme de mon precipité depart, & ayant feu que mon affliction avoit esté ainſy nommee en Poictou, je veux me purger de tous blafmes de legereté, ayant voüé au ſervice de vous & des voſtres, ſur toutes qualitez, ma conſtante affection qui paſſe à l'opiniaſtreté.

Quand je ſuis party de Poictou, je ne pouvois regarder les Rochelois que pour avoir ſolicité le renverſement de ma maiſon ſur mes oreilles. Ce ſont les termes auxquels M. de Ville-Roy m'eſcrivit, trouvant eſtrange que ceux me vouluffent perdre, pour leſquels je m'eſtois tant de fois perdu. Je m'eſtois ſauvé de S^{ct} Jean d'Angeli comme participant à la riſque de M. du Parc. Les autres places eſtoyent tellement partiſannes de mes Seigneurs & amis, que toutes traittoyent avec ceux à qui je ſuis irreconciliable. Les maiſons de mes amis & enfans eſtoyent troublees & en effroy de m'avoir couché une nuit, & nul de ceux à qui communiquois mon eſloignement ne le diſſuadoit, & n'avois reſponſe qu'un ſouſlevement d'eſpaules, ou un œil larmoyant. Encores avois je taſté, en trois lieux, ſi 12000 eſcus en un, & deus ou trois mille aux aultres, me pouvoient remettre la clef de ma vie à ma ſeinture.

C'est en cest estat, Madame, que je passé la nuit parmi trois corps de garde de l'armée, & que j'ay fait sept vint lieues, presque autant à pied qu'à cheval, pour mon indisposition; pardonnez moy ce fascheus discours pour ne souffrir aucun trouble en une pensée qui peut ordonner de ma vie.

Je passe à l'Estat douteus où est toute l'Europe, & sur tout la France; car les autres pays qui sont dans la guerre ne sont point incertains de leur estat, & je plains sur tout Messieurs & amis aux difficultez où je les voy, & desquels je ne juge point, ny en ma passion, ny sans passion. Par le premier terme, je veus dire ceste violence de laquelle j'ay tousjours tendu à n'esperer rien des ennemis, mais tout de la vertu. Je maintiens encore que en ne se despartant point de ce chemin, il estoit droit & seur; mais puis que l'on s'en est esgaré, on n'y peut pas retourner que par des sentiers tortueux. Je dis cela pour ne declamer point contre les prudents, desquels on peut user en la misere presente; on apeloit cela à Saumur loveer. Pour retourner à la navigation, c'est en loveant ainsy qu'on s'est affablé. Je voy bien d'icy ce que vont operer les distinctions que je ne rejettes pas toutes; mais ainsy qu'aux disputes de Sorbonne nous les avons apelez extinctions, il y a bien apparence qu'elles esteindront la charité & l'honneur de quelqu'un. Ceux à qui je me suis voüé ne manquent ny de prudences pour ces laberintes, ny de bon desir pour venir au bon port. Je suis marry de leur estre inutile en leur difficultez; ne pouvant plus, j'y aporte mes prieres. Tous ces propos entre les barrieres de divers respects, est de vous supplier trez humblement, Madame, quand tous ces nuages viendront à la tempeste for-

mee (laquelle semble s'adoucir en ce lieu & me permettre quelque liberté), ne laisser oublier à Messieurs vos enfans, que je suis serviteur d'extrémité, & ne fera point mal à propos de les faire souvenir en ce temps là du petit jardin de Maillezais; car parmy toutes choses incertaines, j'en fay une qui ne l'est point, c'est le constant desir, non sans esperance, de montrer avant mourir, combien j'ay esté, suis & seray partisan des Mavules, & que si on fait anathomie de moy, on les doit trouver peintes sur mon cœur.

VII.

A M. DE ROHAN

SUR LA DOUTEUSE ENTREE AUX AFFAIRES.

Monsieur, vous avez eu de moy emple depefche par le jeune Savion. Vous aurez maintenant ce que le temps a depuis aporté : l'estat de ce regne veult que nous ayons alternativement une nouvelle de paix aprez une de guerre, y ayant grande differance entre ceux qui jugent par discours de raison ou ceux qui simplement raportent ce qui se fait. Les premiers se trompent souvent quand ils attendent ce qui se devoit faire, à qoy l'estat du royaume sert d'un exemple non commun, là où vous voyez le vieil Conseil du Roy, les cours de Parlement, les corps des villes, & qui est plus que tout cela, ceux de la faveur ennemis de la guerre, de laquelle ils cognois-

font trop le dommage pour eux : & contre tout cela, un petit vent punais embrasse la guerre en une disposition des affaires du dehors, qui devoit mener à la paix nos Conseillers d'Etat. Et j'ose dire que ces considerations qu'on foule aux pieds se leveront, & rameneront au logis les plus eschaufez par le poing. Dieu vous fasse la grace de prendre advis de vos affaires, & non des personnes : car il y en a peu ou point de qui la langue ne soit à la folde des interetz.

VIII.

A M. DE CHASTILLON.

LE DERNIER MAY 1621.

Monsieur, le peril des chemins, l'ignorance de vos affaires particuliers, & les violentes occupations ou ma lettre fait conté de vous trouver, tout cela exige d'elle la discretion & la brieveté. Je suis trop passionné à vostre bien & mal, pour ne m'estre soigneusement enquis de ce qui s'est passé en Languedoc : sur quoy, selon mon devoir, je n'ay point donné de bornes à mes desirs, ouy bien à mon jugement, qui me permet seulement de vous faire souvenir comment toutes guerres, & sur toutes les civiles, entre plusieurs vices, ont cettuy là que la mediocrité, qui est l'or des vertus & compagne de la seureté, est très pernicieuse, ennemie non seulement de l'honorable, mais de l'utile & du seur; sans feuilleter

les livres pour prouver ce que je dis, par exemple Bear, Saulmur, & plusieurs aultres villes qui nous reveillent de leurs larmes, s'ils ne le font bien tost de leur sang. Je ne declameray point contre ceux qui ont perdu ces avantages par l'action derniere; mais pour s'estre mis de longue main, Saulmur en l'impuissance, & les aultres villes que nous avons perduës, en la difficulté de faire mieux. Je cesse de faire le critique, pour vous offrir le reste de ma vieillesse, pourveu que Geneve soit en repos, à laquelle j'ay voüé mon dernier fumeau. J'ay plusieurs choses à dire à vous ou à un confident, que le papier ne peut porter. Et tout pour rendre un evident tesmoignage, combien je me sens, & suis Vostre...

IX.

A M. D'ARSENS

POUR UNE ASSISTANCE AUX GENEVOIS [1621].

Monfieur, vostre charité n'est point cachee sous le muys, & s'espend en tant d'endroits, & en chascun lieu si puissamment, & avec telle abondance que tous la cognoissent, les bons l'exaltent, & entre ceux là Geneve y fait bien son devoir; mais ce pendant que nous faisons esclater les louanges de vos bienfaits, nostre extreme necessité s'oppose à ceste contemplation, & nous contraint d'essayer pour nous ce que nous admirons sur aultruy : ce n'est pas que la

violence de nos affaires nous oste le respect des vostres, mais l'urgente necessité nous met au rang de vos importuns, pour peu que vous puissiez nous assister, car le vouloir n'est point en doute ; il y a de quoy esperer que Geneve fera un des endroits où Dieu veust faire briser les cornes de ses ennemis, & lors, comme nous nous esjouirons en vostre assistance, aussy ferez vous en vostre bon employ. Honorez tousjours de vostre souvenance & quelquefois de vos commandemens Vostre...

X.

AU CONTE MANSFELD [1621].

Monsieur, j'avois eslougné vostre attente jusqu'à la fin de Novembre, & pour user de vostre bienveillance sans en abuser, sentant la misere, l'irresolution & mauvaise esperance de vos requerans, j'avois en toutes mes lettres (ce que je vous prie marquer sans l'oublier) excepté & mis cause expresse, afin que mon traité ne fist perdre à vostre Excellence les honorables & utiles occasions que maintenant elle prend par les cheveux ; mesme encor je vous prie de ne mettre point sous les pieds la retention & condition que toutes mes lettres ont portee, & plus expressement les paroles de M. de F. J'ai eu nouvelles que les difficultez de passer en ce lieu, & le choix d'un plus digne & plus puissant negociateur avoit fait tourner les affaires vers les Ardenes, & qu'avec

deux Seigneurs de marque on y avoit envoyé une somme notable. Certes ce negoce accabloit mes espaules, & ne fera qu'un jeu au Seigneur que vous savez. Ayant veu le train que cela prend, j'ay quitté une voye qui sembloit favorable pour n'amuser point M. F. J'ay creu me devoir entierement decharger envers vous, hormis de tout service particulier, priant vostre Excellence que si elle passe dans le pays d'Alfasse, & qu'elle m'estime encore capable de donner un coup d'espee auprez d'elle, il luy plaise mettre les mains sur moy, & honorer de ses commandemens Vostre...

 XI.

A M. DE MAYERNE [1622].

Monfieur, ce qui a retardé l'envoy de la piece à laquelle vous faites trop d'honneur, est que mes copies ayant esté emportees cà & là, il m'a falu redemander celles des Seigneurs. J'y adjoufteray un petit discours de ce qui s'est mis en perfection depuis vostre partement. Je croy estre obligé à vous rendre conte de ce qui nous touche de prez, car vous estes à la Haye mieux instruit de toutes les choses eslougnées que nous. J'avois differé, pour des raisons que je vous dis à l'oreille, le voyage que Messieurs de Berne requeroyent de moy : enfin leur priere plus expresse me fut un absolu commandement. Forces gens de ce lieu, qui mesurent tousjours les choses pre-

lentes & à venir aux passées, trouvoient ridicule d'essayer à reveiller cest ours endormy. Ce qui me fit entreprendre d'aller essayer le possible, fut d'esperer que si je les trouvois sourds aux raisons, ils ne seroyent pas aveugles au spectacle de leurs ruës pleines de gens qui donnoyent l'aumosne, il y a peu de jours, & maintenant demandent miserablement leur pain. Cela a reücy de façon qu'à mon arrivee, l'Advoyer Sagner & quelques principaus s'estans allez promener aux champs pour n'en revenir que deux jours aprez mon partement, les Seigneurs de la ville choisirent six des principaus pour entrer, eux & moy ensemble. en Conseil secret, par onze jours, au bout desquels les ayants quittez, & l'Advoyer estant revenu fort contraire à tout ce que nous avons fait, les Abayes ayants eu communication de mes memoires traduits en Alman, la convocation generale se fit, & les Seigneurs escrivirent icy, que de memoire d'homme ne s'estoit veu un tel consentement que celuy avec lequel ils ont juré les resolutions que nous avons traffectes, lesquelles estans suivies, ils doivent mettre sur pied un'armee de 12000 hommes, & tenir prest une milice de deus fois autant. Si bien que pour une bataille assignee, ou pour un levement de siege, ils peuvent, de leur Canton seul, voir 36000 hommes selon leur estat. Nous sommes aprez pour joindre à ce gros amas de fer un peu d'acier estrange, & pour tant. pour leurs continuelles sollicitations, j'espere leur donner de bonnes pieces, & sur tout les meilleures testes de Montauban. Depuis trois [jours] ils m'ont envoyé ce qu'ils ont resolu en une seconde assemblee, à sçavoir l'election de 18 commissaires, six du Petit Conseil, entre aultres l'Advoyer Manuel, Messieurs

de Graferrier & Baron de Spits, Virman, Ornes, & aultres bien choisis. A ceux là tout le pays a passé une obligation autantique de les obeir, & indaniser soit pour emprunts generauls, ou pour les impositions particulieres qu'ils adviseront de mettre sur un chascun. Encor est il bon de vous dire, que nous estions en grand peine de choisir en leur pays quelque place de retraite, pour donner moyen d'alumer la meche, quand nous avons descouvert l'erreur populaire qui descroit Berne incapable de toute fortification. Au contraire, c'est une assiette merveilleusement avantageuse, & qui se peut (pour la moitié des despeses de Geneve) rendre beaucoup meilleure que La Rochelle, si vous laissez à part l'avantage de la mer. Je say bien que je viens d'offenser vos oreilles, & de quelques-uns ausquels vous pourrez communiquer ce propos avantageus; mais je feray la paix avec les yeux de ceux ausquels je pourray montrer de quoy, & encore mieux si le brave, utile, & necessaire dessein des Bernois nous peut conduire aux effects. J'adjouste cecy, sachant bien que c'est de l'inconstance des peuples, & d'ailleurs la zizanie que seme dès ceste heure l'eschole de Fribourg & de l'aultre ville voisine. J'aprens que de mesme eschole, vous avez eu des traverses en vostre negociation, dont je say bien que vous aurez fait paroistre une consequence, à sçavoir que tous ceux qui traversent la desense des sources, & les secours de Geneve, ne se peuvent apeler François, ny vrais serviteurs de leur Roy. Adjoustrons que c'est encores une preuve de l'union generale à un mesme dessein, sous le rouge estandart de la croifade qui s'arbore en l'an 1622, union qui, à cause de nos pechez, ne se fait que d'un costé seulement de

cela. C'est ce qui se peut dire par ceste voye. Vos amis vous auront escrit l'augmentation de l'armee de Savoye jusques à 30000 hommes de pied tels quels : mais à 4000 chevaux en Chablais, & 1000 hommes de pied vers la Bonne-ville. Les uns disent que cela menace la Suisse protestante avec l'ayde des Cantons papistes ; les aultres qu'ils tourneront à nous qui sommes en mesmes resolutions que nous vous avez laissez.

Je vous envoie un plan fait à la haste de nos dehors, comme ils sont parfaits : chascun les juge les plus beaux qui se foyent guere veus, sur tout à cause de leurs grands fossez. J'aurois bien à vous entretenir du Dauphiné, mais c'est un affaire qui est encore trop obscur ; d'ailleurs nous ne savons si les promesses qui estoient faites au Connestable touchant Orange & Geneve, passeront au Prince de Condé, comme quelques-uns disent. Il reste un mot de priere pour sauver de naufrage mes pauvres livres ; mais une plus ardente à Dieu pour vostre heureux retour, que desirent ardemment vos amis & serviteurs, & en ceux là, Vostre...

XII.

AUX TREZ HONOREZ SEIGNEURS DE BERNE
[1622].

Messeigneurs, l'honneur que j'ay reçu d'une Seigneurie qui possede tant d'honneurs pour en pou-

voir donner, exige de moy, aprez la profession de la recognoiffance, un perpetuel resentiment par effects. Je n'eusse point crainct de commettre mon hyver en celuy du temps quelque rude qu'il soit, s'il m'eust esté honeste & suportable de partir de Geneve, à qui j'ay vouë ma vie, voyant l'avant garde des ennemis nous mugueter de deux lieues : tel advancement estant necessité d'entreprendre d'avantage, ou s'eslougner en peu de temps. Je ne lairray eschaper aucune espace pour vous aller presenter mon service, avec un grand desir que ma presence ne diminuë point l'estime qu'il vous a pleu faire de moy. Il est certain que les divers interets de tous les Princes qui abaissent leur sceptres soubz le joug de Rome, sont aujourd'huy adunis, & ameutez à un dessein qui est d'esteindre deux choses, premiere-ment la verité de Dieu, & puis les Republicques, & leur liberté. Nous cognoistrons que Dieu aura fait paix avec nous, & que nos pechez seront hors de devant sa face, quand nous respondrons à la fureur de nos ennemis par la fermeté de nos courages, & sur tout à leur complot & conjuration generale par une generale & saine union. Dieu vous a mis en mains & hommes & moyens pour resister. & vous donne justice pour mettre ces choses en usage. Il reste que vous trouviez en vous le tresor que la Royne d'Angleterre montra [à] ceux des Pays Bas dans leur sein; car comme ils la pressoyent de levees sur levees pour leur secours, elle leur fit voir qu'ils avoyent en eux mesmes ce qu'ils cerchoyent en aultruy. Vous voyez, Messseigneurs, commant les assistances que l'on reçoit des armées defreglees ruinent les membres sur lesquels ils tombent en les guerissant. Il me souvient d'avoir oüy disputer dans

le Conseil secret de deux grands Princes souverains, qui leur feroit plus utile d'employer à leur guerres les estrangers, ou bien leurs subjects : le plus de voix emportoit de mettre es mains des regnicoles le moins d'armes que faire se pourroit, & les plus fortes raisons aboutissoient toutes à la dangereuse autorité des generaux d'armee & principaux officiers, lesquels pourtant ils ne vouloyent pas d'estrangers; mais on ne vouloit pas laisser à leur portes des hommes obligez à leur interets & aux mescontentemens qui ordinairement fleurissent quand les guerres sont esteintes. Quelqu'un disoit que fort peu de gens de guerre oubliroyent leur devoir envers le Prince qui leur donne le pain, pour ceux qui ne leur distribuent, en faisant le mestier, que perils sans recognoissances. & immenses labeurs. Je pris la hardiesse de dire en ceste compagnee ce que j'avois appris parmy les veneries, à sçavoir que les chiens ne cognoissent plus celuy qui leur porte le pain, quand les veneurs ouvrent la porte du chenil. Mais sans vous enuier davantage de ce discours auquel je m'enfonserois volontiers, j'en viens là, que toutes les considerations qui convient les Princes à se servir d'estrangers, sont fausses ou contraires en les Republicques, ausquelles il n'est arrivé que trop souvent d'avoir fait leur maistres de leur puissants secourants, & d'avoir mis sur leurs testes ce qui devoit marcher à costé.

Employez donc vos biens pour vos biens, & vos vies pour vos vies : & si vos ennemis vous reveillent du long repos de Capuë, ils trouveront l'ancienne vertu par l'acier de laquelle vos ancestres ont chastié les tyrans, esloigné les voisins turbulants, & maintenu la verité du Dieu des armées qui, ayant

en main les victoires, fait bien planter le triomphe sur le chef de ses partisans. Je le prieray qu'en mon extreme vieillesse, il me donne encor l'honneur d'estre vostre soldat : je mettray de bon cœur mon ame consolee entre ses mains, quand j'auray veu par vos valeurs arrester l'insolence de l'Antechrist, & que, en remplissant mon insuffisance en fidelité, j'auray tesmougné à quel point je suis Vostre...

XIII

A MESSIEURS DE GRAFFRIER
ET BARON DE SPITZ [1622].

Messieurs, je vous prie de trouver bon que je vous escrive conjointement des affaires qui touchent le public pour la crainte de l'absence d'un de vous deux. A la derniere venuë de nostre messager, je ne trouvoy rien digne de vous estre envoyé : & encor pour ceste fois je n'eusse point mis la main à la plume sans ce qui m'est venu de Grenoble. Vous pouvez favoir d'ailleurs l'entree du Roy à Paris, la grande despence des Parisiens où l'on remarque particulièrement des mandilles en broderie de diamans estimez jusques à six ou sept mille escus : vous aurez feu l'accord aparent des Princes de Condé & de Soissons, l'envoy du Marechal de Pralins dans Amiens, la volonté du Roy d'y aller, les autres disent en Champagne, pour aboucher le Duc de Bouillon ; & cela pour la paix, à laquelle on specifie

ceux qui sont contraires, & pour laquelle parlent ceux qui ont veu les sieges de Gascongne. On parle diversément de M. de Vic, Garde des Sceaux : peut-estre aussy qu'il en parle diversément. Les plus exprez mettent le doute de la guerre ou de la paix sur les tresors que l'on trouvera dans Annans. La Rochelle continuë à se fortifier en mer, toutes les villes de haulte & basse Guyenne & Languedoc en terre ; ils se ventent maintenant qu'ils ont trante Montaubans : & M. de Rohan a dict du premier, qu'au lieu de quinze mille hommes, qu'il en faloit 50,000 pour le rassieger. On a defaiët auprès de Montlimar 400 hommes, comme vous verrez par la lettre de M. de Bouterouë, laquelle je vous envoie avec un memoire qui m'est venu de deux endroits, & toutes les deux voyes par Ministres, qui me fait croire qu'il est compilé par quelque consentement. Je leur respondray que vous aviez desjà montré vos volontez en cest affaire par la depefche de M. Stek. Je ne vous importuneray point sur cette affaire, craignant troubler la securité, où l'on me mande que les lettres du Roy vous ont mis. Je ne presseray point vos commandements : mais en priant Dieu qu'il conserve vostre tranquillité, & que ce grand amas qui se faiët sur le Rhein se puisse departir sans produire quelque effet pareil à Prague, & que pour cest effect il luy plaife envoyer du ciel un caducee d'une nouvelle force, & non ouyë ; je me tiendray prest à toutes occasions pour vous tesmougnier combien vos courtoisies m'ont rendu Vostre...

XIV.

A M. LUTZELMAN [1622].

Monsieur, j'ay pris l'occasion de cette troupe de soldats tous bien advoüez & bien de la Religion, qui s'en vont chercher à estre employez, pour vous dire que les forces de Savoye n'ont point changé de place depuis vostre venuë en ceste ville : nous aprenons seulement qu'ils se disent payez de l'argent du Roy d'Espagne, montrent des pieces faites au nom de Sainct Carles, & commencent à parler de se joindre à l'armee de Milan qui doit passer à Pasclauß pour aller joindre Leopold. On la fait fort grosse, de quoy je ne veus rien asseurer : seulement vous diray je le bruit de Turin qui assure le concours de tant de forces qui arrivent sur le Rhein d'une part & d'autre, ne pouvoir se demesler sans une bataille commandee de Romme, à quelque prix que ce soit. Si je suis adverty de l'autre costé qu'il se prepare quelque chose de semblable, je serois trez heureux d'estre receu pour aller apprendre & servir en vieillissant : c'est chose que l'on nous a appris à chercher de cent lieües. Si Dieu nous fait present de la victoire, il fera bien aisé de s'en resjouir, & d'en jouir ; si autrement, nous sentirons sur nos fronts la sentence que nous avons prononcee contre ceux de Prague qui pouvoient armer 40000 hommes, ou pour empescher l'ennemy d'hasarder le combat, ou pour en rendre le succez à leur avantage, ou pour arrester la malheureuse consternation qui a rendu la patrie

avec eux joiët de leurs ennemis, fange à leurs pieds, horreur à eux mesme, & à leur posterité. Ce seroit une marque de nostre paix faite avec le Ciel, si, comme toute l'Europe infidelle renge ses hommes, ses tresors & ses desseins (qui estoient divers), sous l'estendart de persecution & de la croisade : ainsy, si tous nos divers partis n'en faisoient qu'un, & si nous prenions de bons yeux pour voir les desroutes encores plus prochaines que celle de Prague, & que par tel exemple nous peussions devenir advisez, sans que ce fust à nos despends. Je n'ose m'estendre davantage pour plusieurs respects, & fault pour ceste fois que je me contente de ce que j'ay desjà offert à mes trez honorez Seigneurs par vous : c'est que je ne perdray aucune occasion, quand leurs Excellences voudront mettre la main sur moy pour, au general & à vostre particulier, me montrer par bons effects Vostre...

XV.

A M. DE BOÛILLON [1622].

Monseigneur, ceste annee commenceant par diverses perplexitez, je ne puis en vous rendant conte de ce qui est le plus prez de nous, vous donner rien d'assuré. Nous avons les yeux sur quatre accidents, desquels quelqu'un aura frapé son coup avant que ma lettre parvienne à vous. Le premier est le resultat

de l'Assemblée notable ; le second ce qui arrivera du concours de tant de forces sur le Rhein ; le tiers ce que produira le traité qui se fait en Languedoc, dans lequel est bien considerable l'angoisse où se trouve M. le duc Desdidières ; & pour le dernier point ce que deviendra l'armée qui s'amasse à nostre veüe. Nous ne pouvons de loin rien espelucher sur les premiers points, & n'avons rien à y porter que nos prieres. J'ay à vous dire sur le penultiesme, que ce vieil Seigneur a raporté de son voyage une reputation pleine de soupçons & de haynes, & entre aultres Lyon & le pays voisin animé par les Jesuittes à un langage pernietieux : sur quoy il y a le voyage du Roy, nombre de fascheus advis, les craintes de tous les siens qui l'ayment, les violences des commissaires qui sont prez de luy, & les interets de sa femme. On nous menace maintenant de nous faire sentir la famine, & semble qu'on veille prendre ce chemin là ; si nous pouvions nous reveiller assez à temps, nous la ferions sentir à nos ennemis plus tost qu'eux à nous. Je vous deduy nos perplexitez sans y apporter jugement, seulement pour vous en rendre conte, & prier de nous donner vos decisions & ordonnances comme il se peut. J'adjousteray seulement que pour estre capable de vos commandemens, & du service où je le doy, je ne me suis attaché à rien, mesurant les charges, non au front & au cœur, où sont les pensées & les desirs, mais à mes foibles espauls seulement. Vray est que si le siege se parfait, le devoir m'arrestera où il fault. Vous avez resjouy ce peuple par vos lettres ; vos advis y sont puissants. Vous ne sauriez prendre si petite part à nos peines que ce ne soit un charitable soulagement. Dieu veille vous garantir des effets de ceste

epidemie qui semble comme les fiebvres pestilencieuses vouloir fouïller par tout & ne laisser rien en l'Europe qui ne se sente de l'accez. Honorez de vos pensees & commandements Vostre...

XVI.

AU GOUVERNEMENT DE BERNE [1622].

Messieurs, il y a dix jours que nous avons esté affligé par un bruit constant que M. le Conte de la Suze estoit prisonnier derechef à Lyon : il est vray qu'il a esté detenu aprez quelque esmeute du peuple contre luy, mais principalement pour empescher qu'il n'halenast M. le Conestable sur le poinct de sa defection. J'ay ce jour d'huy receu un homme par lequel il m'advertist de sa delivrance, & acheminement en çà : c'est surquoy j'ay voulu user de la voye de diligence pour vous oster de ceste crainte, venant sur le poinct de vos délibérations pour les secours de vos Grisons. Le messager n'a point veu M. Stek, pour ce qu'il avoit suivy M. le Conestable à Valence, où il va dresser son armee pour assieger Bays, ou Privas, ou s'employer ailleurs, au cas qu'il se face quelque composition que l'on mesnage tousjours. L'armee du Roy a pris en Languedoc trois bicoques, desquelles les noms vous seront incogneus : la plus celebre s'appelle Bedarrius, on y a pendu quarante hommes : le reste, femmes & enfans,

traictéz à la Negrepelice. L'armée regarde d'une lieuë Montpessier, où M. de Rohan a conduit de quatre à cinq mille hommes, & mesmes dict on qu'il s'y veust enfermer : qui seroit un traict de soldat, plus que de Capitaine general. De toutes les parts de la France nous n'avons nouvelles que d'insolence de peuple : on en conte une de Paris, que un homme pour avoir dict en une boutique que le nouveau Conseil du Roy le pouffoit à des choses deplorables, qu'on avoit aussy tost crié à l'huguenot, & qu'un grand peuple amassé l'avoit fait pendre ; que la multitude estant au suplice, sans l'ordre que y mit le Parlement, commençoit un massacre par la ville, eschaufez par un bruit que les prestres firent courir, à sçavoir que l'Eglise de Paris avoit assemblé & envoyé 40000 escus au Conte Mansfeld pour le faire entrer en France. La fureur des peuples est en un tel penchant, que nulle bride ne les pourroit relever du precipice, & on trouvera que les orages de Royaume en auront pourri les reines, qui se rompront quand on voudra tenir la main haulte, & garantir la cheute dans le malheur. A cela se joint la puissante violence des prescheurs & confesseurs : ceux là infectent les ames, & embrasent les cœurs de pensées & de desirs, à l'execution desquels rien n'est difficile, ny cher, & les peuples qui obeissent aux commandemens quelquefois à regret, exploitent sans regarder derriere, les ordonnances de leur volonteé : sur tout aux passions de la religion, auxquelles s'unissent les commandemens, & les volonteés : comme aujourd'huy que le dessein general de Rome, d'un mesme, employe les [grands] par pensions, & les petits par passion à un mesme effect. Ceste derniere clause se pourroit bien faire cognoistre,

en la distinction de laquelle vous m'avez escript, entre les pensionnaires des petits cantons & le peuple : tesmoin que ce sont les derniers qui gardent les passages, & brisent vos amitez. Cependant M. le Conestable dict à ses familiers, que sa revolte n'est par cognoissance de religion, mais au bien des Eglises pour lesquelles il se damne. Nous devons estre preparez à ce langage, commencé par un Prince qui nous a dict les mesmes choses avec plus d'apparence, & aussy peu de raison & moins de suez. Ce qui empesche la paix en France, c'est que la crainte mutuelle par laquelle elle subsistoit est maintenant tournée à mespris, & ce grand Capitaine, pour nous rendre plus considerable, acheve de nous accabler : voilà en quelles mains on a conseillé, & on conseillera encores aux oprimez & à ceux qu'on veult oprimer, d'avoir recours. Dieu veuille benir vos prudences en toutes choses, mais plus expressement aux deliberations sur lesquelles vous estes, & desquelles selon vostre promesse, je vous prie me faire autant de part comme vous verrez à propos pour en communiquer avec M. le Conte de la Suze à son arrivee en ce lieu. Je ne prends point la hardiesse de vous donner mon advis sur le principal de vos affaires; j'ose dire seulement que à quelque dessein que vous poussent, & vos serments solempnels, & vos aparentes necessitez, vous n'establisiez rien d'incertain, n'y ayant de toutes resolutions nulle pire que de n'en avoir point. J'ay dict cy devant combien il importoit d'être puissants en greniers, non seulement pour nous, & pour ceux qui sont en mesme cause, & du salut desquels le nostre despend : mais aussy pour oster le pain aux ennemis. J'apprens combien l'execution de telles choses

est de faison, en voyant faire le mesme mefnage en Bourgougne, Auvergne & Lyonois. Les rigueurs du Duc de Savoye qui ne se contente pas de nous priver de ses grains, nous oste les nostres, & en mesme temps a donné de l'argent à chascun de ses Capitaines pour augmenter leurs compagnees de cinquante à deux cents hommes; il est bon que vous sachiez aussy qu'entre les magasins de guerre qui arrivent à Lyon, on specifie 600 charretees de poudre, ce seroit pour tirer six vint mille coups de canon. Ceste quantité ne peut estre vraye, mais cest effort est bien considerable à gens qui traittent de paix.

 XVII.

A M. LUTZELMAN, EN SEPTEMBRE 1623.

Monsieur, oultre l'honneur que je reçois de vos lettres, & l'agreable tesmoignage de vostre foyeillance, j'ay esté fort aisé de voir la bonne resolution des trez honorez Seigneurs de vostre ville. Plust à Dieu qu'elle eult pris son terme dez mon voyage; Basle ne pourroit aujourd'huy estre menacee que d'un Empereur, ou d'un grand Roy, n'ayant affaire qu'à elle, & encor faudroit il qu'elle fust destituee de tous amis, horsmis de sa vertu : or j'espere qu'en vostre affaire vaudra la vieille sentence qui dict, *assez tost, si assez bien*. Encore ne vous puis je celer que ce m'est honneur & joye de ce que mon project

a esté choisy après ceux que de si grands person-
nages ont presentez, aufquels je ne me veux pas
estimer pareil en science; j'ose seulement dire deux
choses : l'une que la veuë m'a donné en cela un
grand avantage, selon la comparaison que je fis
chez vous d'un excellent medecin auquel on aporte
de l'urine, ou d'un moindre qui voit l'œil du ma-
lade & qui taste son poulx; l'autre avantage est
qu'ayant appris avec beaucoup plus de pratique
que de theorie, je fay travailler en ayant esgard à
l'espargne, quand elle ne ruine pas la seureté.
Les desseins des ingenieurs ne peuvent faire cela,
pour ce qu'ils ont honte que leur art soit incom-
modé par les necessitez. Les Capitaines veulent
que les necessitez n'empeschent point leurs actions,
que la preuve delivre de tous blafmes. Dieu vous
face la grace d'avancer, & moy d'estre capable de
prouver par la pique, que la plume n'a point failly;
ou plus tost, que vous jouissiez du principal bien des
fortereffes, qui est d'apporter crainte & respect aux
ennemis, & la paix par la crainte & le respect. Ho-
norez tousjours de vostre amitié Vostre...

XVIII.

AUX TREZ HONOREZ ET TREZ PUISSANTS PRINCES
ET SEIGNEURS DE BERNE.

Ne doutant pas que les mesmes bruits & incerti-
tudes que nous avons receuës en ce lieu pour la paix

de France n'aye passé jusques à vous, j'ay estimé vous devoir faire voir une lettre que je viens de recevoir de M. de Rohan par un de ses gardes : d'autant que par elle vous pourrez avoir certitude de ce qui s'est passé, plus que par les autres nouvelles qui ont couru : & aussy que dedans le dict secours quelle porte pour le projet à venir, vos prudences auront de qoy s'employer sur ce qui touche vous & vos voisins, pour la liberté desquels force gens de bien donneroyent leur vie, & moy entre ceux là, reservant ce qui touche vos Seigneuries premierement. Je desire aussy vous avoir advertis que le jour mesme que j'avois cotté à M. le Conte de la Suze les bandes qui devoient venir au pays de Gez ont passé La Cluse, un regiment seulement ; le reste encor douteus de son assiette. Je prie Dieu pour la prospérité & augmentation de vos Seigneuries, en attendant qu'elles honorent de leur commandement Vostre...

XIX.

AUX TREZ HONOREZ ET TREZ PUISSANTS PRINCES
ET SEIGNEURS DE BERNE.

Encor que je fois courtifan que du palais & de la basse court, j'ayme mieux vous obtemperer selon mon debvoir & mon naturel, que de vous refuser par une prudence sans charité. Ceste ligue nouvelle nous rend perplex : les vieux Conseillers d'icy ne le

font pas moins, les jeunes Seigneurs ne pensent & ne parlent qu'à gagner de l'honneur, les vieux pensent sans parler à y gagner de l'argent : mais vos Seigneuries de qui l'honneur est assis en leur conservation, & ne veulent aultre guain que de ne perdre point, craignent que ce dessein se sentant de la vanité françoise s'engage dans pesante hayne Hespagnole. Et d'aultre costé il vous fault éviter que vous mettant mal avec la France, vous ne soyez comme vous ne pouvez aucunement estre de l'aultre costé : vous craignez encore qu'en ne prenant point de party, vous ayez les deux pour adverfaires : & de plus que le party que vous prendriez ne soit obligé par l'autorité de Rome de vous estoufer en son sein. Vous voyez d'un costé les massacres des François, de l'aultre l'inquisition d'Hespagne : tous les deux vous touchent, vous haïssent, vous recerchent, & vous menacent : j'ose croire que l'un & l'autre possède quelques voix parmy vous. Regardez bien à bon essiant dans le giron duquel vous ferez le mieux assis : vos serviteurs ont une opinion que vous ne trouverez amitié, confiance, ne seureté, qu'en la bonne grace de Dieu, & en vostre vertu. Pour l'envoy de Paris on y trouve plus d'apparence qu'il n'y en avoit au vostre dernier : mais voicy ce que j'ay ouï dire à des gens du mestier. *Les Suiffes evangeliques font-ils pas desjà en alliance avec la France? Savent-ils pas ce qu'ils luy doivent aux choses ordinaires, ou est-ce grand changement qui demande une nouvelle liaison? Ils peuvent donc promettre leur secours à la naissance des occasions, sans qu'on n'exige d'eux pour la France, plus que la France n'avancera pour elle.* On vous bat de ce que vous avez demandé les choses, aufquelles on

vous convie maintenant : & là dessus plusieurs disent simplement, que ce voisinage estoit plus à propos que le dernier que vous fistes en une mal convenable façon : d'autres respondent pour vous que vous n'avez point esté conviez par la voye ordinaire, & que la mauvaise forme d'inviter ne vous donne pas bonne esperance du festin ; & enfin on veult tirer de vous un avantage de vous avoir mis à la guerre ouverte, n'y ayant que vous descouverts, ou prendre sur vous l'excuse, quand on se couvrira de sa chemise par une explication de Madril. Voilà ce qu'on diët. Voicy ce que ose dire un de vos Serviteurs : si la guerre se fait à bon essiant contre l'Espagnol, vos avantages, vostre honneur, vos sermens vous obligent à y participer, & armer pour cela : & si la crainte des petits Cantons vous en empeschoit, le mesme respect vous feroit perdre la defense de vos foyers. Si aussi l'entreprise se tourne en vanité, certes il vous fault estre armez pour le retour de la foire, vous assurant qu'on ne laissera pas inutiles des armées qu'on aura mise sur pied. Celuy qui vous escrit cecy n'ignore point combien les armemens vous sont à contre cœur, combien il vous est dur de vous despouiller de l'or & vous vestir du fer, combien il est difficile de faire remonter les richesses qui sont venues du public, des bourses des particuliers au secours général, comme la charité defend & ne monte guere de bas en hault : il fait bien encores combien puissants sont les conseils parmy vous quand ils tendent à l'aïse & au profit, & combien quelques uns [estiment] que vous estes defavorisez quand vous montrez le chemin par lequel la necessité vous mene à vostre ancienne vertu. Sachant bien ces choses vous n'eussiez pas eu cet escrit, si vous

en l'eussiez exigé : pource qu'aprez l'honneur de vostre cognoissance, je n'ai plus estimé qu'on peult vous estre utile par advis : mais que (Dieu vous donnant de penser ce qui est propre à ses jugemens) vos bons serviteurs attachez à vous du lien de religion, ne pouvant de leur foibles epaules empescher vostre cheute, comme nous avons dit ailleurs, les doivent tenir prestes pour vostre relevement. Vostre...

XX.

AU CONTE DE LA SUZE.

Monfieur, depuis mon entretien avec M. du Moulin que il vous aura raporté, j'ay esté encore pressé deux fois par un des Seigneurs de Berne que vous ne tenez pas des moindres en merites, de luy donner mes advis en particulier, puisque je les avois refusé en general, sur la difference qu'il y avoit entre le premier voyage qui les a rebutez, & cestuicy, où ils sont apelez sur le tesmoignage & conseil de M. le Connestable & le vostre. J'ay adjousté qu'ils avoyent esté requerants de ce à quoy on les convie : que si l'Ambassadeur les a mal traictez en ceste affaire, comme ils en escrivent rudement, qu'ils ont à qui se pleindre. Aprez aultres discours, je conclus par ce dylemme : que si la liaison que leur offre un grand Prince succedé heureusement, leur honneur, leur interest & leur seureté veulent qu'ils

arment pour en estre participans; que si le dessein alloit à neant, encores doivent-ils armer, afin que l'excuse du mal ne soit pas sur eux, & en tout cas pour estre préparé au retour de la foire, au cas que leur voisins voulussent employer leur argent. J'y adjouste quelque chose un peu rude contre la lethargie du temps, jusques là je crains de les avoir irritez; mais il fault tel remede à ce mal. Ils ont trouvé fort rude une clause de M. de Belujon, comme je luy ai dict, par laquelle il les advisoit de se mettre bien avec M. Miron, afin que par luy ils eussent la bonne grace du Roy. Là dessus ils m'ont escrit en termes que je n'ay osé montrer ma lettre aux Seigneurs d'icy. Ceste voye leur est de dure digestion. Ils maintiennent en termes fort exprez qu'ils n'ont point esté advertis selon l'ordre que le Roy avoit donné, & de mesme ceux de Basle m'ecrivent d'hyer qu'ils ont ouy parler de quelque association qui se doit faire; mais en tout cela point de nouvelles d'y estre conviez. Or, de tout cela, je ne veus estre ny plege, ny certificateur, mais bien vous dire que la Suisse prend un mauvais ply. Si ils sont irritez, ils sauront bien dire de quoy, mais je diray un mot de leur estonnement que je say par eux mesmes. Ceste grande mence qui se faiet au pays de Valey, & en mesme temps les nouvelles qu'ils ont qu'on acheminera les forces de Milan pour la Franche Conté par le pont Sainct Maurice, leur donne la fiebvre qui est redoublée par une protestation des petits Cantons qu'ils disent en ces termes, qu'ils armeront contre quiconque voudra l'execution du traitté de Madric. A cela se joint les deux demandes de Leopold, l'une pour un Conte de Mönfort, l'autre pour luy. Les Cantons Catoliques qui y ont part, resolus

de leur accorder, & cela me fut encore confirmé hier au soir par un homme que l'Ambassadeur de Venise a envoyé icy. Nous avons en mesme temps nouvelles de l'Italie de l'avancement de 6000 hommes, & d'un ordre pour attaquer Zurik à ce printemps. Le pis de tout cela est qu'horfmis quelques gens de bien & peu, le gros reçoit les nouvelles non pas en la crainte qui fait prendre les armes, mais en la peur qui les fait jeter, jusques où il y a des villes principales qui cherchent pour remede de se faire villes imperiales; Berne n'est pas encore de ce rang. Je vous diray aussy que le peuple de Valey se contentent de banir ceux de la Religion de leur pays, mais ne prend pas encore les aultres marques de defection. J'ajousterois bien encore ce que contribue à tout cela le voyage de M. le Prince, mais vous savez mieux ces choses que nous. Voilà ce que j'ay creu estre de mon devoir; ne vous irritez pas si vous n'avez point de mes lettres par la commune voye, je suis trop subject aux mauvaises interpretations. Nous avons les deus prisonniers pour lesquels on a tant prié; ils ont fait mourir le troisieme & sa mort a esté glorieuse, aussy bien que d'une dame bruslee à Milan. Donnez moy de vos nouvelles, & de celles du monde par voye assuree. J'ay à vous dire que vous m'avez trompé de l'horeloge que vous mesprisiez pour me donner, c'est une trez excellente piece: & ainisy en une façon pleine d'artifice au mal, vous faites le bien avec art. Dieu vous face la grace que l'aproche du soleil vous esclaire sans vous esblouir. Vostre...

XXI.

A L'AMBASSADEUR DE VENISE [M. CAVASSA].

Monfieur, c'est un grand contentement de fervir aux chofes justes & honnestes, quand mefmes elles seroyent difficiles & dangereufes, & encor quand nos inclinations naturelles font d'accord avec nos conditions. C'est pourquoy j'estreindray à bras avancez les occasions qui se presenteront pour vous montrer que vos commandemens vers moy ne feront pas mal employez. On nous promet vostre prefence en ceste ville pour quelques jours : elle seroit fructueufe à deus chofes : l'une à l'establiffement de nos correspondences par chiffres, & moyens secrets, & l'autre pour ouïr & dire nos sentiments plus privement que le papier ne peut porter fur un demeflement d'affaires les plus obscures & perilleufes & plus generales qui se foyent impliquees, il y a cinquante ans en la Chrestianté. Ce que nous recevons de Paris, de Londres, de la Haye, de Turin, & de divers endroits d'Almagne me faiët dire cela, & les contrariantes opinions de ceux qui nous efcrivent, me font vous prier de n'exiger de moy pour ceste heure rien de certain en chofe tant incertaine. Il refte que je vous fasse un vœu, qu'ayant dez ma jeunefse affecté de voir la Sereniffime Seigneurie de Venize, ayant esté son apologue en tous mes efcrits, je voudrois que Dieu m'eust faiët la grace d'employer auffy bien que la plume ma petite efpee

contre leurs ennemis; il n'a pas tenu à moy que je n'y fois engagé tout entier. Cependant je demeureray à vostre estat en general, & à vous en particulier, Vostre...

XXII.

AU SEIGNEUR CAVASSA,
AMBASSADEUR DE VENIZE EN SUISSE.

Monfieur, il vault mieux que je responde aux honnestetez de vostre lettre par service, & par aprocher de l'honneur qu'elle me donne, que de penser les recognoistre dignement par discours. Deux jours avant la vostre, j'en receus une de M. de Rohan, par laquelle (comme se tenant assuré de servir la Serenissime Seigneurie), il m'usoit de ces mots : *Nous n'avons rien maintenant de si grande importance que de regarder aux passages de nos forces; nous nous sommes attendus à vous pour la recognoissance de cela. Je vous prie de m'en instruire amplement.* A ces mots j'ay respondu que par l'ayde de trois personnes confidentes & d'autorité parmi les Grisons, j'avois tellement veillé à cela que je prenois sur moy tant que quatre mois dureroyent, non seulement la difficulté du passage, mais tout le reste allant de bon pied, la premiere demarche & le premier employ avec un effect, à l'execution duquel je m'offrois, qui avanceroit tout d'un coup la moitié de la beïougne; que tels preparatifs doivent

estre achevez dez cest hyver, & les forces sur pied pour marcher sur les dernieres neges. Je luy avois escrit que tout ce qu'il espereroit de cet affaire par la duree de la Cour en une opinion & sur le sentiment des affaires voisines, seroit de peu de seureté; mais qu'il devoit fonder ses esperances simplement & purement sur la S. S. &, se rendant leur homme, establir tellement toutes choses, que son nom ne puisse estre taché des fautes d'autruy.

Il m'a semblé bon de vous rendre conte de ces propos entre ce Seigneur & moy, pour ofer vous dire que je fais grande difference entre les hommes qui seroyent à la S. S. ou ceux qui s'appelleroient leur secours. Ceux cy sont retenus aux commandemens bornez de leurs chefs, les autres servent sans restriction. Et la premiere hardiesse que je prendray avec vous, sera que je ne voy point de parfaite fiance ny en chefs ny en soldats, à qui la reverance du siege de Romme puisse aprendre à interpreter les absolus commandemens de la S. S. Il court aujourd'huy un terme qui n'a pas esté oublié au dernier accord fait à Romme : *Le tout pour le service de l'Eglise*. Ce terme est un piege & un nid de interpretations & puis trahisons. Je dis donc qu'il vault mieux avoir 4000 François qui ayent en horreur les equivoques des Jesuittes, que 20000 qui les aillent interroguer sur le point de conscience. Il y a là dessus forces choses à dire qui ne s'escrivent point.

Je jette dans mon chemin une petite opposition, c'est que les Republicques ordinairement veulent & sagement, *ostendere bellum, ut pacem ferant*. Et je dis que le choix des restes de Montauban & de Montpellier seroit montrer la guerre; que si vous

leur presentez des hommes desquels ils puissent disposer par argent, ils feront la paix à eux & la guerre à vous. J'entens quelqu'un disant le danger qu'il y auroit d'employer des courages violents, comme ceux là, mais j'ay appris aux escuries que les chevaus de bon espron ne laissent pas d'avoir la bouche bonne & estre de facile arrest.

Monsieur, vostre collegue Ambassadeur en France devisant avec M. de Rohan de quelque Capitaine, & de sa reputation, demanda si ayant esté bon aux guerres civiles, il le feroit de mesmes aux royales. La responce à cela est que les pylottes de la mer ne peuvent se troubler en l'eau douce. Or je m'attache à bon essiant à l'estime de ceux qui sont en possession d'attaquer, & vaincre grand nombre avec peu, de mettre le mousquet en la main gauche & l'espee au poing pour mesler chose de dure digestion aux Hespagnols, mais encore j'estime pour vostre affaire les nations qui font profession de sobriété, tant pour l'espargne des soldes que des vivres où je voy ceste annee grande difficulté.

Je toucherois un mot sur ce que M. le Connestable a dict, que la Serenissime Seigneurie seroit assiltee des François ouvertement ou couvertement. En cest endroit le respect m'arreste l'explication de ces deux termes, & l'avantage que je pense estre au dernier des deux demande le discours de vive voix. Vous m'avez comblé de joye en l'esperance de ce bonheur; Dieu le veille faciliter & me donner les moyens & les occasions de montrer à la Serenissime Seigneurie, en general & en particulier, que je suis de toutes mes affections Vostre...

XXIII.

A M. DE GRAFFERRIER,
ADVOYER DE BERNE [1623].

Monsieur, ayant feu depuis ma dernière lettre vostre promotion à la suprême charge de Berne, entre tant de personnes qui vous portent leurs félicitations (pour user des termes de ce pays), je les porte à la cité plus tost qu'au bon citoyen, & pour vous des supplications à Dieu qu'il fortifie vos espauls sous la charge que la saison va apesantir. Voilà ce que je donne à la bien seance afin de dire à la nécessité. Nous avons reçu la semaine passée nouvelles d'un homme de bien & de conseil du pays de Savoye, qui estoient fort expressees en plusieurs points de l'entreprise qui se fait sur vos terres, pour de là venir à Geneve : l'importunité de tels advis, & la mauvaise chere qu'on leur faict, fit que je ne les communiquay à aucune compagnee de Geneve : mais quelqu'un des Seigneurs de ce lieu les ayant veu, me dict que le Conseil venoit d'avoir confirmatoires des mêmes choses : & entre aultre d'Evian, & d'Yverdon. Nous eufmes hier quelques aultres articles sur la conjonction des interets du Duc de Longue-ville avec ceux de vostre voisin. Et aussy quelque homme d'estat nous escrivoit que la disette d'argent & la difficulté des bledz pourroit bien faire differer l'entreprise. Je ne vous dis point ces choses pour vous presser, ny d'achever vos fortifications, ny d'establiir vos ordres pour la garde generale

& particuliere, ny pour vos magasins : tout cela est de vos prudences. Mais le poinct de ma lettre est pour vous dire, que si les affaires vous amenoyent à mettre la main à la besougne à bon essiant, je vous prie n'oublier point les ouvertures que je vous fis à vous premierement, il y a prez de trois ans. Il est bon que vous sachiez qu'elles sont encores faisables aux conditions que je les proposay, vous priant, au cas que Dieu nous menaceast d'une conlternation & estonnement, vouloir que deux personnes nommees par celuy à qui vous avez donné l'honneur du choix, eussent charge de prendre de moy mon project avec toutes ses particularitez, estant ceux qui savent vostre langue plus propres à desmesler cet affaire qu'un homme estrange de tout poinct, comme moy, & duquel pourtant vous ne trouverez estrange (comme la langue) le cœur, la teste, ny la main.

XXIV.

A M. CAVASSA, AMBASSADEUR DE VENIZE.

Monsieur, il n'estoit pas raisonnable qu'un si excellent moyen de vous escrire m'eschapast, bien que je n'aye rien appris despuis ma derniere, sinon quelques legeres indices du dialogue veritable escrit par cy devant. Je pense vous avoir cotté une defence faicte aux advocats en Parlement du lieu principal de non playder pour ceux qui sont condamnez

par l'inquisition. Un autre indice est, qu'à nostre Cour, le soupçon de ceste mutation ou defection est arrivé. Je seray fort curieux de vous lever un eschantillon de la piece, pour, au lieu de vous donner seulement un advis historique, comme j'ay fait, en donner un tout evident pour faire la preuve entiere que *facile congregantur pares cum paribus*; j'y adjouste *facile dissentiunt* (paradoxe duquel la verité est trez esproovee), & que jamais Monarque ne fut bon support des Republicques; si je voulois discourir sur les exemples je ne fortirois point du territoire de Venize; vous les avez mieux estudié que moy. Cecy n'est qu'un mot d'entretien, & pour entretenir l'honneur & la profession d'estre toujours Vostre...

XXV.

A M. LE DUC DE ROHAN.

Monseigneur, la premiere ligne de ma derniere lettre est en ces termes : *Voicy la sixiesme sans responce*. Mais Dieu mercy, j'ay receu la vostre qui m'a aporté plus de contentement que toutes celles dont vous m'avez honoré depuis le defastre. Vous pouvez vous souvenir de ma juste opiniastreté au fait de la Valteline : j'en fens une pareille en la constante & seure attente de ce que vous m'escrivez craindre. Je vous prie vous souvenir que le manquement d'un messager exprez, que vous & Monseigneur vostre frere m'aviez promis, a fait beau-

coup de mal à l'un & à l'autre, & m'a causé autant de repos que j'en puis souffrir quand mes amis sont en travail. Si pareilles occasions se presentent, ne foyez pas chiche d'un entremeteur duquel la creance soit choisie par vous. Tout ce que ce papier peut respondre aux vostres est, que les anciens remedes sont presque tous esnervez; il en faut demander à Dieu de nouveaux, & il semble qu'il les nous montre par un bout, & comme sous la cappe; c'est ce qui se peut dire. Vostre...

XXVI.

A M. DE MONBRUN.

Monsieur, je vous rendrois bien un ample conte de la Valteline & des Grifons, comme des garnisons que le Pape y avoit mises & lesquelles, à l'ouyr de sa mort & à la premiere menace Hespagnole, ont mis les drapeaux au sac, & leur ont tout quitté, reçeus à Milan avec rifee; là y a armee outre les vieilles forces de 4000 Bisongnes descendus au Final, & de trois Terçes, Neapolitans & Calabresses, faisans 9000 hommes au commencement: ceux-cy se vantent d'estre au Duc de Savoye, les autres doivent marcher en Flandres. Je vous dirois bien encor des Grifons, & comment l'Empereur ayant fait venir vers soy les forces qu'avoit Leopold pour les terreurs de Betlehem. Cestuy-ci a envoyé à une assemblée de Suisses au commencement de laquelle les

Papiftes avoyent declaré aux aultres qu'ils n'auroyent point de fecours d'eux. Nonobftant quand l'Ambaffadeur de cest Archiduc eut demandé confentement & ayde pour un fort que fon maiftre vouloit baftrir à Steik, important comme celuy de Füentes, les Papiftes furent les premiers (comme les plus proches & plus intereffez) à refufer de l'endurer. J'ayme mieux vous donner la confirmation de la bataille que vous aurez desjà veü gangnee par le jeune Braumzvik à laquelle fa valeur a contribué, le foldat plus [que] le Capitaine. On met les mort à 10000 hommes, à 12 canons, & l'argent des montres pris à 300000 talars. Voftre...

 XXVII.

A M. LE CONTE DE LA SUZE [A BERNE].

Montieur, je n'ay garde de conter entre les nouvelles les tefmougnages que vous me donnez de voftre affection envers moy, ce ne font que les fucez de mes attentes, & certaine eſperance en voftre charitable probité. Quant au bruit de Loſanne, c'eſt une friponnerie qui vient de ce lieu; il euſt eſté bien malaiſé de me perſuader telles choſes de M. le Colomnel Peblis, tant pour les honorables propos qu'il m'en a tenu, que pour la ſuitte du project. Je cederois bien plus volontiers la gloire d'ingenieur, à quoy je ne ſuis que empyrique, que celle de donner ma vie pour la deſenſe de ces utiles travaux. Pour

vous entretenir de choses meilleures, j'ay leu vostre billet de nouvelles. Les Valezans se trompent en disant qu'il n'y a point de forces au tour de Milan; mais si les nouvelles que nous avons de devers Vienne continuent, ces bandes feront pour prendre la volte de Baviere. Pour le Duc voisin, on n'en peut discourir que vainement. Nous avons eu du National quelques lettres d'un stile bien nouveau; s'il y a avec M^{me} la Contesse, quand elle passera, quelqu'un à qui je puisse confier le jugement que je fais de ce langage, vous l'aurez par luy. J'ay aussy eu lettres d'un homme d'affaires sur un envoyé de la part du Roy de Boheme au Roy de France, avec des responces du dernier, portant quelques reprehensions du passé, allegation du secours envoyé, demande d'estre plus acertené des desseins cy aprez, & le reste est de promesses conditionnees. Vous saurez cela mieux que moy; mon loisir n'occupera pas davantage vos grandes occupations. Commandez & instruisez, Vostre...

XXVIII.

A M. LE DUC DE ROHAN.

Monseigneur, on demandoit un jour à feu la Garenne pourqoy il estoit si curieux de faire nourrir ses deux garçons en Almagne; il respondit avoir appris du plus s'avant homme du monde que toutes les affaires de l'Europe se devoient demesler entre

les Almans. Il semble que Dieu veille encor remedier aux malheurs de l'Occident par diversions de l'Orient, comme il fit l'an 1572. Il n'est pas que vous n'ayez oüy dire que l'estat de la Poulougne que je n'ose vous escrire, pour les impudentes mentries que nous recevons tous les jours avec consentement de sept ou huit endroits, confirmees & imprimees bien souvent ; je vous en rendray meilleur conte dans le mois prochain, Dieu aydant. Ce que nous avons pour ceste heure est une revolte generale de la noblesse de Poulougne : premierement la Huguenotte qui estoit trez rudement traittee, & puis de la Catholique, pour cause que je ne say pas. La principale fiance estoit en une armee, la plus part de Cossagues, lesquels estants à la frontiere ont tué leur Chancelier ou Conestable : (vous savez que ces offices sont confus). & puis ont marché pour se donner au Roy Gabor, (car ceux qui escrivent ne luy donnent aultre titre). C'estoit sur la saison qu'il avoit rendu toute la Syleisie, & presque toute la Moravie sienne, observant pour le dernier pays qui ne luy a point resisté de ny faire entrer aucun Turc, ny Tartare. Vous aurez oüy dire son progres vers Vienne, la desfaiete des forces de l'Empereur campees sur le fleuve Iglaf pour ne l'avoir feu passer, & comment la faim avoit pressé ceste armee de perfer la pique basse, à qoy ils furent accablez, ny ayant que le Conte de la Tour & la cavalerie de l'avant-garde. Voicy ce que nous avons feu depuis, qu'y ayant grande quantité de prisonniers, & entre ceux-là le Marquis de Montenaigre General des Hespagnols, & Dom Baltazar Marechal de camp general que l'on diét estre mort de ses playes, le principal Bacha de l'armee que quelques uns veulent estre un Wizir, voulut envoyer tous les pri-

fonniers de marque à Constantinople : ce que pour empêcher, Gabor desploya au conseil sa commission du Grand Seigneur & lettre à tous les chefs, pour luy obeir absolument avec cette clause, que luy seul avoit les volontez secretes du Grand Seigneur. A ceste lecture, le Bacha qui donnoit le mot auparavant, sortit de la premiere place du Conseil, se prosterna devant l'autre & s'alla mettre au dessous de luy. Je n'oserois vous dire le partage de l'armee en quatre, une partie qui a fait le premier effect, l'autre sous Budeani qu'on escrit avoir pris Vesprium, de laquelle les terres ne sont qu'à trois journées de celles de Venize. Le Marquis de Heguerdof a un' autre partie pour menacer la Styrie & mesme la Baviere ; le reste demeure auprez du Roy. Encor ne faurez vous point par moy les fauls bruits de Pragues, comme je vous prie de ne croire rien qu'aprez les confirmations.

Voicy ce que nous pouvons vous dire plus affurement : c'est qu'un regiment que Leopold avoit encores laissé vers Constance, & celuy du Conte de Sulz qui gardoit les Grisons avec le Colonel, s'en vont à grandes journées vers le bord du Danube pour gangner l'Autriche, & Leopold a envoyé en diligence relascher au profit des Baslois la desense des bledz & les gardes qu'il avoit establies en tous ses pays.

J'ay nouvelles de l'Ambassadeur Cavassa pour lesquelles je pourrois bien vous envoyer un homme de creance si elles continuent, pour vous convier à prendre le temps que il dict n'avoir jamais esté tel pour esmouvoir ses maistres à entreprendre & dependre comme il fault. Si j'avois auprez de nostre Roy le quart du credit que le pere m'avoit donné,

j'espererois luy faire un des signalez services que pauvre soldat ait jamais fait à Prince : mais Dieu ne permettant pas qu'il y ait oreilles pour nous, j'oseray seulement vous dire que ceste bonne volonté estant convertie en quelque commencement d'action, nous verrions accourir à nostre besongne des multitudes que je n'ose vous dire. Si M. Locar est encore à Venize, branlez luy le mors pour taster les nouvelles pensées du lieu : & sur ce point viendroit bien à propos l'homme exprez que vous m'avez promis de m'envoyer. Vostre...

XXIX.

A M. DE BREDERODE [1623].

Monsieur, il ne fault point ayder à vostre memoire sur nos derniers propos, lesquels il semble que Dieu veille rendre efficacieux. Voicy ce que peut dire ce papier : si la mutation est telle en Almagne comme on commence à nous faire savoir, & que sur les progrès de Gabor quelques Princes & quelques Republiques essayent à relever l'enseigne d'Israël, ceux qui auront levé les mains quand Dieu nous tend les fiennes, ceux qui premiers recevront de Dieu la prudence & le courage, & qui en feront part les premiers au testes & aux cœurs capables d'un tel present, ceux là, dis-je, ne pourront manquer d'un grand contentement à leur consciences, & de ce qui a nom falaire au ciel. Je ne vois homme en l'Europe

à qui Dieu ait donné plus de conditions propres pour lier nos desirs & actions que vous. Nous avons à répondre d'un talent, & vous de dix. Pour-
suivez, au nom de Dieu, ce que vous avez bien
commencé. Je ne puis vous celer que quelques per-
sonnes publiques ont envoyé vers moy pour s'af-
furer de deux choses : l'une si je pourrois répondre
de bonnes & gaillardes forces de France pour tra-
vailler en Almagne sur la bourse de la Serenissime
Seigneurie, sur le jeu de laquelle il avoit nouvelles
& grandes assurances; l'autre poinct est s'il se pour-
roit assurer de mon service. J'ay montré pour le
premier les escrits de quatre Marquis & de cinq
Colonnels qui ne font de guere moindre estoffe,
& les prieres qu'il me font d'estre leur œuil pour les
faire employer, mesmes en diminution de leurs
charges. Ainsy je les ay assurez de ce costé là, n'y
ayant apparence que le Roy n'ait trez agreable cet
employ, & ay desjà depeché en Daupiné, Bour-
gogne, Languedoc & Gascogne, aussy avant que
la depeche receue me permettoit. Pour moy je me
suis restreint à beaucoup moindre prix qu'on ne
me mettoit de ce costé là, mais promis de donner
ma vie & d'espouser la condition qui me pourroit
donner un' honorable mort sous un maître qui ait
l'entendement de se laisser bien servir. Si ce que je
vous conte estoit plus en forme, je passerois plus
avant aux particularitez; c'est assez pour ceste heure
de vous montrer que vous n'estes pas seul en la
besougne de Dieu. Je ferme ceste lettre en chantant :
O qui & quand de Sion sortira pour Israël. Honorez
de vos nouvelles & commandemens... Vostre.

XXX.

A M. LE BARON DE SPIETZ.

Monfieur, vous m'avez obligé de me faire favoir l'estat des Grifons. Si les affaires se defcouvent vers Hongrie, il ne fault pas douter que vous n'avez vostre voifin plus garni de deffeins & de forces qu'au temps passé : cela vault la peine d'estre feu de bonne heure, car Dieu vous donne grands moyens de vous deffendre, pourveu que la furprife n'ammene pas la confternation. J'ay defiré le voyage que vous faites, afin que vous vous fouveniez de ce que j'ay dict & escrit touchant vostre maintien par campement. Les choix en feront à M. le Conte & les difpofitions à M. Tritoran, & à vous le jugement des prevoyances qu'il fault pour cela, ce que je ne partage pas entre vous de façon que vous ne foyez tous trois puiffants en chafcune des trois charges : mais c'est félon le trez propre : & à tout je cree quatre magazins de bled en Suiffe ; vous ne pouvez vous repentir de l'amas, oüy bien du contraire. Prenez en bonne part ma paffion, car je fuis Vostre...

XXXI.

A M. CAVASSA, AMBASSADEUR DE VENIZE
[1623].

Monfieur, les nouvelles eftant defgelees, il fault que nos plumes le foyent auffy, & maintenant que les affaires femblent prendre un nouveau vifage, tant par les bonnes nouvelles que nous venons de recevoir d'Angleterre & que vous faurez mieux que moy. Le principal des poinçts refolus eft la reconquefte du Palatinat laquelle fe pourra faire des nations Teutoniques & Angloifes, & cela nous rendra la main gauche hors de jaloufie. Mais fi la France a purement refolu, & fi elle garde fermement le defsein pris fur les parties de deçà, c'eft aux François, Venitiens & Suiffes à coudre cefte befougne qui ne fera pas fans piqueres, le plus grand danger fe trouvant à enfourner. Je crains pour la premiere difficulté, que les efgards & interetz de chafcune des trois pieces ne fe laiffe pas aifement lier en un bouquet bien fait; maudit foit à qui il tiendra. M. Durant & moy en parlons familierement, & craignons bien qu'on n'employe à la correfpondence les efprits de divifion, & au reftabliffement ceux qui ont fait les ruines que nous voulons reparer. C'eft ce que peut porter le papier à la naiffance d'un ours qui n'eft pas encore leché. Honorez de vos nouvelles & commandemens Vofre...

XXXII.

A M. CAVASSA, AMBASSADEUR DE VENIZE.

Monsieur, un mien amy qui a eu part aux affaires depuis la derniere mutation m'ayant escrit deus fois des affaires qui branlent, & de toutes douteusement, j'ay estimé devoir laisser les doubtes, & vous faire part feulement de deus poincts, qoyqu'il soit difficile d'adjouster rien à vos bonnes cognoissances. Le premier poinct est que la Royne mere a pris telle part à l'administration, qu'elle peut plus que tous en la responce qui se fera aux Ambassadeurs extraordinaires, lesquels on n'a point voulu ouir qu'elle ne fust arrivée. Pour l'autre poinct, mon amy dict ainly : le different des Grisons se composera tant plus aisément qu'eux sont les moins considerables en leurs affaires, comme en ayant quitté leur esperance & leur part. Les necessitez que l'Hespagne aura de pacifier la fera contenter de sa commodité, le Pape de l'honneur, & la France d'une apparence. Mais si ces pauvres Grisons eussent eu le cœur & les reins pour prendre part en l'affaire sur la grande distraction & engagement des forces Italiennes qui semblent s'aller faire en Flandres, au Palatinat & en deux autres lieux, on dict que pour peu de partage qu'ils se seroyent donnez, pourveu que solidement, leur part du tout eust esté la plus considerable. Il s'entend davantage sur cela jusques à exprimer que deux cent mille escus d'assistance en prenant bien la saison, pourroyent remettre ces pays dedans deux

ans en estat qu'eux & leurs voisins doivent desirer. C'est de qoy peut entretenir pour ceste heure nostre correspondance. Vostre...

XXXIII.

A M. DE BREDERODE [1623].

Monfieur, nous avons receu la nouvelle de la paix de Gabor felon son importance, & puis la seconde meilleure nous a grandement relevez; c'est un grand cas que cet affaire si esloigné soit en effect si proche: c'est ainsi que les coups du talon se sentent premierement dans l'occiput. Nous attendons avec impatience à quoy se resoudra ceste grand crise qui se joue sur l'eschafault de Paris. Pleust à Dieu vous en pouvoir dire mon opinion à l'oreille. Voicy ce que j'en puis commettre à ce papier: c'est que je vous conjure de ne vous deffaire d'aucune de vos anciennes maximes: elles se trouveront veritables, & les nouvelles frauduleufes. Je n'adjousteray à ce billet que la commemoration de nos derniers propos. Si j'avois une plus commode voye, je vous ferois part d'un affaire qui n'esclatera que trop. Vostre...

XXXIV.

A M. VERAS, SECRETAIRE ET CONSEILLER
DU ROY DE BOHEME.

Monsieur, me souvenant du soin que vous avez eu de m'escrire, j'ay donné ce billet à cette occasion pour vous dire que je m'estois préparé un voyage & un homme de Nurembourg pour me guider vers M. le prince d'Anhalt, quand je feus son partement pour Vienne. Les mauvaises conditions des Almans sont, outre celles que vous savez mieux que moy, qu'ils ont hay le secours qui, different de langue, ne l'estoit pas de cause: ils ont offensé avec respect, l'espee & le chapeau à la main en même temps, banny trop tost l'esperance, oublié les cruaultez de ceux aux pieds desquels ils se jettent, & que les soumissions des ennemis qui ont arboré les enseignes, ne font plus qu'apeler au galop le mal qui ne venoit qu'au pas. Excusez ces paroles en l'amertume de mon cœur qui desire ma mort. Vostre...

XXXV.

A M. DE VULSON.

Monsieur, pour ce que vous estes trop empesché à festiner M. le Connestable & les siens, vous ne le

ferez guere à lire ma petite lettre qui vous requiert responce à quatre poinçts : le premier, si le Marefchal de Vitry, comme on dict, est de la troupe ; le second, si messieurs de Monbrun ont fait la reverance à M. le Conneftable ; le tiers, si M. de Bulion en jouist tousjours ; & le quart, si ce brave vieillard ne montre point quelques sentimens à la veuë de sa patrie de retourner *quasi jure possliminii* au chemin de la Celeste. Honorez de vostre peine & charité Vostre...

XXXVI.

[SANS SUSSCRIPTION.]

Monfieur & trez cher frere, la misere generale estant trop veritable, & ne voulant dire que le vray, ma lettre ne peut estre agreable : & toutefois il est bon de ce condouloir pour ce que l'amas de nos pensees sur le passé produisent quelque fois & mesme les conseils. On nous donne encor le mariage de vostre Prince pour incertain : & pour ce qu'il faut parler de ces choses en crainte, je voudrois que vous eussiez leu un discours que Henry le Grand, mon Maistre, fit amasser par M. Dupleçis sur les malheureux exemples des mariages des Roys attachez aux raçes royales & bastis sur l'esperance de secours : & d'autre part des exemples de leur mariages choisis aux excellentes vertus des Dames ou Damoiselles qu'ils ont menées sur le throsne. Durant ces incerti-

tudes Tilly met en frayeur le Rhein, les Almans ployent les genoux tremblants, & subiffent le joug à pedaçes. Dans toutes les villes des Suiffes, & en quelques aultres, la crainte de la maison d'Autriche la rend venerable, & la faiçt estimer mefmes aux discours privez. Quelques Roys ont instruit les mediocres, & ceux là les moindres à telle dangereufe adoration. Encor y a ceste difference, qu'il y auroit moyen par quelques bons exemples de relever les cœurs des petits, pour ce qu'ils ne font tombez de guere hault : mais ceux des Roys font des cheutes incurables, & la haulteur de leur precipice ofte l'eſpoir de leur relevement. Je me mets du rang, en matiere de courage & non de grandeur, d'une troupe de mediocres qui feront bon marché de leur vies pour toucher à la main des affligez & participer à l'honneur de leur reſſources : mais ceux qui font prudence de laſcheté rendent criminelles nos premieres deliberations. Or en attendant le ſentiment qu'aura la France ſur l'exaltation de ſes ennemis, nos yeux pleurent, nos genoux ſe ployent devant Dieu, & la faiſon de fermer les poings s'enfuit. Payez mes faſcheux diſcours de quelque bonne nouvelle de voſtre Albion, ſans oublier celle de voſtre perſonne & famille que je voudrois avoir veü de mes yeux (comme les tableaux me font bonne compagnie,) & que ce fuſt à une bonne occaſion. **Honorez** de voſtre amitié Voſtre...

XXXVII.

A M. DE BULJON.

Monsieur, sachant que M. le Prince Christophe vous porte un recueil de ce qui s'est passé depuis un mois & de ce que nous savons se pratiquer aujourd'huy vers le Rhein, je me contenteray d'y adjouster ce que je receus hyer de Berne confirmant les mesmes choses, & y adjoustant qu'il y a entre les Suisses Protestans une deliberation sur le bureau d'armer de tout point pour aller au devant de Leopold, ou au moins d'aller les premiers saisir quatre villes qui lui appartient, dans lesquelles ils ont advis qu'il veust distribuer ses forces pour les mettre à leur perfection. Vous aurez feu la prise de Sondrio par force, & de Morbeigne par la surprise d'Ulisse.

Pour les deux commissions desquelles vous m'avez aporté la joye & l'honneur, vous ne doutez point que l'une & l'autre ne soit pleine de difficultez; je travaille à toutes les deux, plus craintif de pecher par diligence que par retardement, cependant je ne puis laisser aller ma lettre sans vous supplier de tout mon cœur de vouloir regarder & ordonner à quoy M. le Conestable me voudroit honorer de ses commandemens. Je vous dis dernièrement l'offre avantageus que j'avois reçu de M. le Marquis de Baden avec actions de graces & acceptation, si le Roy l'employe. Il me tarde que je n'aye quelque chose digne d'estre écrit à M. le Conestable; en atten-

dant je vous supplie de redoubler vostre obligation envers moy en m'instruisant & vous souvenant d'un escu de pension que j'avois fait demander, pour estre obligé au Roy des devoirs de domestique aussy bien que de trez fidelle subiect, & en ce qui est de vostre service particulier, je vous supplie d'honorer de vos commandemens Vostre...

XXXVIII.

A M. LE CONNESTABLE [DE LESDIGUIERES].

Monseigneur, ce n'est ny pareffe, ny faulte de recognoistre l'honneur de vos commandemens qui m'a rendu un peu long à y satisfaire : c'est que j'ay soupçonné la diligence dangereuse en telle chose, & me suis trouvé bien empesché à rendre conte de l'ame de plusieurs par la bouche de peu. Vostre obligé y a servy dextrement & fidelement. J'escriis à M. de Bulion les particularitez qui se peuvent par un messager incapable de porter secret, gardant le reste quand il vous plaira le faire prendre par un des vostres. J'attends impatiemment qu'il vous plaise mettre la main sur mon obeissance, & honorer de vos desirables commandemens, Vostre...

XXXIX.

A M. LE CONTE DE LA SUZE.

LE 11/21 DE JANVIER 1625.

Monfieur mon trez honoré fils, il y a quatre ou cinq mois qu'on m'avoit fait eſperer l'honneur de voſtre abouchement, comme auſſy de M. l'Advoyer Graſſier & puis de M. le Baron de Spietz. Les affaires generauls & particuliers m'ont fruſtré de ceſte attente, & non ſans regret, pour ce que j'avois à vous communiquer quelque choſe qui eſtoit importante, & l'eſt encores plus que je ne voudrois. Tout s'eſt paſſé juſques icy comme vous avez veu à voſtre contentement, & de ceux qui vous y ont ſervy. Pour ce qui eſt arrivé depuis peu, & qui ſe preſente pour l'advenir, je vous feray participant de ce que j'en auray quand il viendra, & peut eſtre dès aujourd'huy.

Je viens maintenant à ma derniere depeſche ſur la quelle je receus hyer voſtre agreable reſponſe. Je vous ſupplie de tout mon cœur de faire que par ces Meſſieurs & par vous je ne ſoye conté ny pour requerant ny pour conſeillant, mais pour ſimple expoſiteur de la charge qu'on m'a donnee, jointe avec un' autre commiſſion de laquelle voſtre reſponſe me deſcharge bien aiſement. J'avois bien tousjours eſtimé conjointement avec le prudent Seigneur qui vous porta les miennes, qu'on aymeroit mieux la ſeureté des conditions preſentes que le peril de la nouveauté, & avois philoſophé pourquoy

Dieu a logé les elements humides & froids entre la region du feu & de la terre, à favoir pour en empêcher l'embrasement. Or sans faire le phisicien plus avant, ma responce se fera avec le secret qu'ils y voudront garder; Dieu conduira le reste. J'avois hyer ceans un homme d'affaires & d'execution qui est M. de La Saludie. Il m'aprit que le regiment de 22 compagnees qui est fort plein & fort beau, & qui s'attendoit d'aller trouver M. le Connestable pour passer les monts, & duquel ce Seigneur faisoit estat de valoir 4000 hommes & s'en servir comme de ses hardes & representer le quartier du Roy; ce regiment, dis-je, de Normandie a receu depuis trois jours deffense de partir, & doit demeurer encor en sa place, pour servir à ce que nous ne pouvons favoir. Le mesme ordre avoit esté envoyé à celuy de Chappes; mais on l'a fait marcher diligemment, & est avec celuy du Conte de Sault, dans le miserable pays de Pragues, au grand regret des logez & des logeans, si bien que j'ay lettres de Turin qu'un seul François n'a encor logé sur les terres du Duc. Vous penserez là dessus.

J'adjousteray un mot de mon particulier. Je ne puis vous mentir que ma piece du milieu ne se pourroit accorder avec mon loisir, & mon inutilité, si la teste ne la faisoit taire, en luy alleguant la bienfiance de mon aage, & l'accoustumance que j'ay prise de me laisser mener au bon conducteur sans gronder; j'ay maintenant crainte d'estre trop employé & là où je ne voudrois pas. Le service que j'ay voué à vos trez illustres Seigneurs, & le desir de reconnoitre l'honneur que j'en ay receu, ne peut estre esteinct ny par dehors, ny par dedans; je vous supplie de les en assurer. Je n'ay plus qu'un mot sur

la lettre de M. de Bouillon : car j'en ay une de luy escrite en mesme temps par laquelle il n'oubloit rien pour me persuader d'aler planter le piquet à Sedan. Si je ne vous envoie point quelque billet de nouvelles par le messager qui part demain, dites que je n'ay rien. Recreez de vos commandements, Vostre...

XL.

A M. DE BULION.

2 AVRIL 1625.

Monfieur, vous n'aurez point oublié le dernier avis que vous avez reçu de moy, & auquel le temps adjouste deux choses : l'une que l'obeissance de ceux de Lindau a fait qu'on ne leur a point laissé de garnison, l'autre que ce corps qu'ils apelent armee d'Alemagne passé à deux ou trois fois. La seconde flotte marche maintenant, mencee par le Conte de Papenheim qu'il a levé vers Trier. Le conte de Schombourg le suit aprez une si avantageuse capitulation, quatre regiments ont passé prez de Nuremberg qui enfilent encor le mesme chemin de la Suisse. Toute ceste queue se vante de 15000 hommes. Il y en aura moins, & hormis Schombourg font tous culs blancs. A travers tout cela Cavaluschi a tiré 3000 hommes de Vittemberg & va servir les Venitiens. Six autres regiments ont passé à Darmestat & se sont laissez deriver par batteaux de Cobelens en

bas & c'est à mon advis ceux qui font tant crier le peuple des Gueldres. Ceux de Berne, selon ce que m'écrit M. de La Suze, font estat d'aporter quelque empeschement à la dernière partie de ces bandes; Dieu leur en face la grace. C'est ce qui m'a fait redoubler, pour ce que à mon advis tout va à Milan pour y faire un gros qui est de considération. Le Duc de Baviere continue ses levees, mais ne trouve rien qui vaille. Quant à la Franche Conté, ils ont levé 2500 de pied & 500 chevaux, en compaignes qui ne passent point 50 ou 60 hommes, chascune desquelles est logee dans une de leurs petites villes ou bourgades. J'ay fait recognoistre cela par deux voyes. Ils se vantent fourdement de faire une diversion en Savoye, & de quelque entreprise que l'on estime estre sur Chaumont prez du pont de Grefin. Je ne voy pas qu'avec si peu de gens ils osassent livrer de chance. Si S. A. en advise d'ailleurs (comme j'estime) il y a force gens de bien en ce pays qui s'y opposeroyent pourveu qu'avec son gré. J'acheveray en vous disant que vostre guerre pourroit bien en quelque duree, & vos armées ne pouvant pas estre par tout, vos ennemis pourroyent bien user de diversion. En ce cas là je vous prie vous souvenir & faire souvenir que je suis homme de siege & sans capitulation. Si cependant le soin que je prends de donner advis estoit importun, je vous prie m'imposer silence en bien usant du desir que j'ay de me montrer, & surtout en vostre juste & glorieuse expedition... Vostre...

XLI.

[A M. LE CONTE DE LA SUZE.]

Monfieur mon trez honoré fils, je n'ay que cela à vous donner & à répondre fur le doute que vous m'efcrivez pour la droite ou la gauche ou l'avance droit à Milan que doivent prendre les troupes imperiales : j'estime qu'ils feront le dernier pour une raifon que vous peferez s'il vous plaift, c'est qu'ils reçoivent leur ordre de loin, là où les deffeins generaux l'emportent, & d'où l'on ne voit pas les petits avantages qui vaudroyent quelque fois bien la peine de quitter le droit fil de l'obeiffance ; comme ils n'ont point un chef de telle ettoffe qui oſeait s'en faire à croire & glauffer fur le commandement. Vostre...

XLII.

A M. DE BULION.

LE 13^{m^e} JUILLET 1625.

Monfieur, pour ce qui est des gens lesquels vous blaſmez par vostre lettre, je me tiens au droit & au tort que leur donne M. le Conneſtable par une lettre qui court eſcrite au Baron de Coupet ; ſi j'ay esté homme de bien, j'en ay dit mon advis où & comme il falloit, & à ce jeu, perdu une amitié

esprouvée de trente ans : c'est assez pour cela. Vous pouvez vous souvenir, Monsieur, que le desir de servir en la haulte & noble entreprise où vous estes employé me poussa à vous escrire en valet qui cherche maistre : & en cela desrogeant à ma gloire particuliere jusques à me vanter d'estre homme de siege & sans capitulation (comme je vous ay escrit), je prenois la cause d'offre sur les diversions qui estoient à craindre en l'estandue de vos conquestes.

Or maintenant que ceste mesme bonne volonté pour des causes plus generales se presente, je prends argument sur les deux dernieres lignes de vostre lettre, que ce me feroit un honneur souhaitable de mourir en bien faisant, non avec, mais sous le plus redouté Capitaine de l'Europe. Je reprendrois joyeusement la petite espee que j'ay mise au crochet, & forcerois toutes les incommoditez de l'exil, de l'aage, & de la pacifique condition que je suis, avec la diligence & vigueur qui se peut. Voyez en vostre particulier ce que pourra sur vos commandemens Vostre...

 XLIII.

{AU DUC DE ROHAN?}

Monseigneur, vostre bonne opinion de moy me confere trop d'honneur en me communiquant non seulement vos affaires, mais ce qui concerne la Christianité. Vous excuserez ma franchise en vous respondant avec assurance, & la bonne affection qui

m'a osté la cognoissance du pouvoir par celle du devoir, & mon esprit destraqué des affaires a presté obeissance au cœur desireux qu'elles allassent bien. Vous trouverez en mes raisonnemens que j'insiste beaucoup sur la difficulté de persuader à tous que l'affaire marche de bonne foy, c'est pour ce que aprez un grande orage on ne peut si tost quitter le manteau; la confiance, & la deffiance sont difficiles & ruineuses esgalemment. A cela les gens de bien apportent ceste discretion de n'estre, par leurs meffiances, obstacles au bien, ny par leur confiances denge-reuses, instruments de malheurs. Or je trouve que ce n'est pas un petit service de donner les moyens de se confier sur des marques qui sont justes, necessaires & faciles, qui conferent beaucoup, & sont de l'essence du dessein. De ceste sorte, je puis maintenir les trois qui sont en mon discours : & puis la particularité des congez de guerre par nos ostes & sur tout aux Rochelois avec la retention des bledz est de beaucoup plus grand effect que plusieurs ne penseroient. Si cela s'obtient, je vous mettray en main l'affaire que j'avois entrepris sur le grand dessein du feu Roy, & duquel M. d'Esquiles se pourra souvenir si vous en conferez avec luy : pour cela mesme j'eusse désiré faire la reverance au Roy, & avoir l'honneur de vostre abouchement sans l'eresipele que vous me vistes à Loudun, & qui ne me manque point à la fin des automnes. Je vous supplie, Monseigneur, respondre pour moy, que pour m'estre veu dechiré à la Cour & despouillé des anciens bienfaits du plus grand Roy du monde achetez bien chairement, la vraye pieté m'apprend à ne laisser pas de vouer mes derniers ans à mesme usage que les premiers pour le service de mon Roy

fans le consentement duquel j'eusse accepté les charges qui eussent honoré mon sepulchre entre les Grisons. Maintenant je suis disposé selon les commandemens que je recevray à me regler à un heureux refus, ou à un honorable travail qui me servira de responce s'il peut prouver à quel point je suis Vostre...

XLIV.

A M. MANUEL, ADVOYER DE BERNE.

Monsieur, j'ay appris de vous de quel air on vous convie; je n'ay pas esté d'accord avec le Seigneur du quel vous m'avez fait savorir l'opinion, tousjours resolu à cela, que les submissions amenant le mespris, & le mespris la ruine des corps qui ne peuvent estre cachez derriere foy. On nous escrit qu'on vous envoyera M. de Brederode. Nous cognoissons la face de Dieu retournée vers nous, quand elle y ramenera le zele & l'union qui s'en sont fuis de nous au camp des ennemis. Nous ne pouvons vous faire part d'aucunes nouvelles, que nous n'ayons veu quel vent prendra la nuee de Lyon. Dieu veille que ce ne soit point la mesme qui s'amassa à Bayonne, l'an 1567. Encore que je vous die peu, je vous prie n'en faire part qu'aux fidentes. C'est Vostre...

XLV.

[AU DUC DE ROHAN?]

Monseigneur, j'ay esté fort joyeux que vous m'ayez donné adresse pour vous escrire. Vous n'aurez de moi que nouvelles septentrionales, & encor que je ne garantiray pas de toutes leurs circonstances. Il y a deus jours que j'ai reçu lettres de Berne, & hyer de Balle. Ces dernieres ne m'apprenent que leur fortifications suivant le plus petit de mes desseins. Un des Seigneurs qui m'escriit a veu Leopold qui en sa grande maladie n'a voulu souffrir qu'aucun Jesuitte ait mis le pied en sa chambre, comme ayant plus de besoin de remedes que de confessions. Il demande passage à ceux de Zurik par un lieu fort dangereux. La maladie est en ses troupes. Ceux de Berne m'apprenent deux choses : l'une la grande negociation qu'un Hespagnol nommé Basso a faicte au pays de Sion, où il s'est ancré. Sous couleur de traité du sel il a mis par l'ayde des ecclesiastiques & par presents ces gens là sur le point de tourner le dos à la France & tendre la main à Milan & recevoir l'inquisition. C'est grand cas qu'ils ont banny ceux de la Religion de leur pays & ne veulent pas recevoir le Calendrier nouveau : & encore ont déclaré à leur Evesque qu'aussy tost qu'il auroit accepté un chapeau rouge qu'on luy presente, ils le banniront de leur pays. Les petits cantons les ont pouffez à prester serment à Milan. L'autre nouvelle merite plus de vous [estre] escriitte; elle est de mesme main que la lettre que je vous envoiy : c'est

que les Cantons evangeliques ont refolu de n'envoyer point à Paris contre les fuafions de leurs amis. Il y a cinq femaines que je ne leur ay efcrit de peur des mauvaises explications; j'ay feulement dict de bouche à un qui les a veus, que fi l'armement contre Milan est veritable, que l'affociation ne leur pourroit estre qu'honorable & utile, & que fi le Duc se trompoit en fes desseins, l'armement des 6000 hommes qu'on leur demande estoit bien à propos. M. le Veillieux a esté au liêt vingt jours.

XLVI.

A M. LE DUC DE CANDALES.

Monfeigneur, j'ay entretenu privement M. de La Fontau par lequel vous aurez nouvelles de divers endroits : & particulièrement les dernieres & plus feures des combats de Xaintonge. Si Messieurs de Venize trouvoient bon de faire un coup d'Etat en Almagne, fuivre le commencement d'une prosperité & au point que le visage des affaires se change, en changer aussy le corps, ils trouveroyent icy un Prince, Capitaine & Soldat, desja logé dans le milieu des affaires & qui a combattu quand les autres fuyoyent, & moy qui suis condamné à un suportable repos, si mon cœur s'accordoit à mon age. Je ferviray de prier Dieu pour la benediction de vos actions...

XLVII.

A M. LE CONTE DE LA SUZE.

Monsieur mon trez honoré fils, si j'ai esté un peu tardif à vous donner des nouvelles du Rhofne, c'est la crainte d'estre porteur de mentries, car quelque protestation que l'on face de ne pleger point, & quelque distinction que l'on puisse représenter du vray semblable, du douteus & du faux, on s'en prend tousjours à l'organe, & aussy si je me fusse hasté de vous donner ce que j'avois receu, vous y eussiez trouvé une deffaiçte du regiment de Picardie, une de 300 chevaux qui venoyent au Pouzin, comme aussy de la prise de Bays sur Bays. Ces trois articles font demourez en croupe & n'ont pas continué. Voicy ce qu'on certifie : la prise du Pouzin par Brisfon. Il y avoit dans la ville des Suiffes, & en le chasteau un parent de M^{me} la Connestable. Quelques uns veulent qu'il y ait eu quatre heures de combat. J'ay envoyé pour les particularitez, pour aussy favoir quelles font d'autres petites places prises en ces quartiers. On redoubte aussy la prise du Crest en Dauphiné par ceux de Gouvernet, qui ont aussy Mévouillon. Les Lyonnois assiste de Saint Chaumont & de Maugiron voulurent promptement penser à ferrer le Pouzin avant qu'il fust accommodé des necessitez d'un siege, lesquels ceux qui s'estoyent sauvez pouvoient rapporter fidelement; mais un homme de marque de Lyon qui n'est point Huguenot nous a

après que trois choses avoyent rompu ce dessein : l'une, que les preneurs avoyent tenu prêts dans Privas toutes munitions de guerre & de gueule, & cela dans vingt quatre heures logé dans le Pouzin ; la seconde incommodité, est la pauvreté de soldats, tout estant à la guerre au dehors, & la grosse garnison qui leur eust disputé le chemin ; si bien que Saint Chaumont s'est contenté avec ce qu'il avoit de se jeter dans Tournon, où les Jésuites avoient pris l'effroy ; la troisieme raison est que M. le Connestable, vers lequel M. de Villeroy est allé, leur a conseillé de faire halte avec quelques promesses de remedier à tout. Là dessus, imaginez vous les discours qui se tiennent à la Banque de Lyon, & dans lesquels je me meslerois si c'estoit de vive voix. Ce qu'il y a de pris en Daupiné fera voir les demarches de M. le Connestable lequel on nous escrit avoir arresté les premieres troupes de M. de Longueville. Voilà pour le voisinage ; mais je vous veus donner *una fatta nuova* que le marquis de Baden, duquel je vous envoie un paquet, me communiqua hier par le prince Christophe son fils. L'Ambassadeur Wak luy mesme escrit que pour certain le Pape a fait une declaration publique pour le party hespagnol, prenant son fondement sur ce que l'autre party s'allioit & servoit des heretiques. Ils en ont eu courrier exprez du Prince Cardinal lequel mande s'en devoir venir bien tost accompagné de l'Ambassadeur de France. Voilà de quoy exercer vostre bon esprit, quel mal, ou quel bien cette nouveauté produira : pour le moins ceux qui ont pour devise *per noi fa garbuggio* en espereront. Les deux Antagonistes de la Cour en concevront des esperances par des voyes bien diverses, & sans doute un des deus

y fera trompé; pour moy n'en attendez pour cette heure que le commencement du Pseaulme 39.

On m'escrit & de bonne part de la Cour que le changement de Seguiran en Soufran paroist en ce que le Roy va souvent au logis du Cardinal de Richelieu, quand il ne peut venir au sien. On m'escrit que le Roy ayant tout à plat refusé d'entrer en la ligue offensive sur la demande faicte ouvertement & expressement par le Seigneur d'Arfens, que l'Ambassadeur de Savoye a pris le poste le mesme jour pour aller à Londres accepter pour son Maistre cette condition. Il a parlé ainfy à celuy qui m'escrit. Maintenant on parle au refus du Roy d'estre chef de cette ligue, que la place tombe au Roy d'Angleterre. J'oubliois de Turin, que les forces du Pape devoyent aller à la Valteline pour reconquerir. Vous aurez feu de la Cour les boutades du Cardinal de Sourdis, desquelles il a demandé pardon, son bonnet rouge aux pieds du Roy, & depuis, les chipotries du clergé en signant le contrat des 500000 escus pour le siege de La Rochelle, la compagnee menee par le Cardinal de la Valette, les quatre commandemens contraires l'un à l'autre obtenus par les deux Antagonistes avec leurs paroles de querelle, durant lesquels commandemens contraires d'arrester, ou d'avancer : & cependant qu'on a envoyé querir les deputez Rochelois pour renover le traitté, ils ne laissent pas de poursuivre le fort qu'ils ont mis en deffense. Vous aurez feu aussy comment le Marquis de Portes ayant fait prendre le chateau d'Alez par deux Consuls, le Duc de Rohan l'a repris à la veuë du secours, & pour conclusion comment la flotte qui estoit allée au secours de l'Abbaye de Todos Santos a pris l'isle de Porto Ricco, comme on escrit

qu'ils estiment autant que ce qui s'est perdu. Tout soit dict sans me rendre pleige, mais assez pour vous donner de l'exercice comme doit, à son trez honoré fils, Vostre...

 XLVIII.

Monfieur, on ne peut vous obeir en vous donnant un role des hommes d'Estat du ciecle, qu'on ne deplaise à plusieurs : & puis vous le demandez de toute l'Europe occidentale, mais à la charge de reparer mon oubly par la correction des plus advisez.

L'Almagne nous donne d'entree deux grands Empereurs de la maison d'Autriche, à savor Charles le Quint & Maximilian : l'un grand à conquerer & l'autre à conferver. Je vous donne aprez Maurice de Saxe, duquel si vous considerez la ruse & la longue trame, il ne doit rien à pas un des deux : vous avez aprez.
 Electeur Palatin, & entre les moindres, un habile serviteur de cette maison nommé Beutrec. Mon *Histoire* vous dict quelque chose de tous ceux là :

L'Italie seroit bien plus fertile de ces esprits si nous les connoissions comme les François. Cosme & Laurens de Medicis se sont fait cognoître, & les femmes de ce nom tiennent le premier rang en ce role, tesmoin la Reyne Catherine, & c'est à leur service qu'ont esclaté ces excellents esprits Machiavel, Guycharadin. Les Papes. Sixte cin-

quiesme, Clement huitiesme. Les
Cardinaulds Cajetan.

Le Roy Philippes. & sous luy
Escouardo, Antonio Perez, Eaxis.
& en ces derniers temps par dessus tous le Conte de
Gondemar.

Nous n'avons d'Angleterre que la Reyne Elizabeth
qui a plus montré de sagesse à conserver que tous
les autres à aquerir. Nous mettrons à ses pieds
Walsingan, Casil.

Au Pays bas & en Flandres ont esclairé pour
estre de nostre age les deux Princes d'Orange, pere
& fils, & à leur service. Sainct
Aldegonde

L'excellence de ceux là est de s'estre exercez contre
vent & maree, foibles, pauvres & petits, contre les
puiffants, riches, & grands

Nous voicy en France, où le tableau est plus large,
& nous plus savants : & pour ce qu'il y a eu trois
partis, où chascun a exercé ce qu'il savoit faire,
nous les partagerons selon cela.

Sous les Roys François premier, Henry II,
& François II, ont paru le Conestable de Monmorancy,
les Chanceliers Olivier & L'Hopital, & un
peu depuis.

Les Ducs, de Guise, tué à Orleans, celui de Monmorancy,
Morvilliers, l'Evesque de Monluc, Villeroy, les Chanceliers
de Chiverni & de Bellievre.

Du party reformé l'Admiral & le Cardinal de Chastillon,
du Rozoy leur Secretaire, le Baillif Groloi, & Aubigné
pere de celui qui escrit.

Ceux de la volée d'aprez ont mesnagé choses tres difficiles, la Haye, Lieutenant du Poictou, la Meusse, Calignon, Clauzonne.
 Les ministres du Nort, Pagesy, Molet.

Le Roy, depuis Henry III, est aprez entré en jeu qui a eu besoin de pilottes de tempeste & non pas d'eau douce : de ce rang a esté le Viconte de Turrennes, depuis Duc de Bouillon, le Seigneur de Clervault, le Plessis Mornay, le Seigneur Constant, le Secretaire Pin¹.

Ceux de la Ligue, desquels je dis, comme des Reformez, qu'ils ont eu à combattre sur eux, aux costés, & dessous. Les Roys establis en leur puissance, les plus proches qui les servoyent en compagnons, & non en subjects, & les peuples qui sont rudes maistres & insolents : tout cela a esté supporté quarante ans par les nostres & quelques six ans par le Duc de Guise tué à Bloye que je mets au rang des hommes d'État, s'il en fut onques. J'ay congneu entre ces negociateurs le President Janin, les Secretaires Chartier, le Seurre, Pericard, & Roslieux. Le premier des quatre, sous un autre maistre, faisoit les affaires des Guisars.

Quand le Roy Henry III a possédé le Royaume, il s'est lors servy, oultre les anciens, du Duc de Seuilly, du Conte de Chomberg : & entre ses agents d'Almagne on a plus attribué à Bongas qu'aux autres. Si vous me demandez un jour de vive voix pourqoy j'oublie plusieurs Chanceliers & Secretaires

1. Tous ces points indiquent des lignes laissées en blanc dans le manuscrit.

d'Etat, je vous le diray librement & non pas en papier.

Pour corollaire, je veus choisir quelques uns qui ont esté admirez plus que les autres, comme Morvilliers & Villeroy : car Bellievre que j'ay mis en leur rang a esté, s'il me semble, plus heureux en reputation [qu'en] action. Je vous en feray un petit conte. Ayant l'honneur d'estre son collegue pour calmer le reste d'une guerre en Guyenne, je tressaillois de joye, estimant que l'haleine de cet homme là me rendroit homme d'estat jusqu'aux dents. Je humois ses paroles, cherchant en toutes quelque hyperoglife, ou sens pretieus. Un jour nous estions au Mont de Marsan : un courrier nous apporte une grande confusion & tuerie à Bazas. Je prends la botte avant courir à mon oracle : Je luy demande avec une hastiveté françoise : « Hé bien, Monsieur, que dites vous de cela ? » Il esbranla sa teste peu à peu, & puis d'un grand mouvement de hault en bas. & de bas en hault, jusques à quinze ou seize fois, il fut une seiziesme partie d'heure sans pouvoir arrester ce grand nez duquel Raspin lui a escrit :

Non cuivis nasi machina longa datur.

Enfin, *Cum centies abnuisset, annuisset, nutasset nictassetque*, voicy son advis : « Que je dis, Monsieur mon Collegue ? » Et puis il dit trois fois « Vous demandez ce que je dis : Si say, je dis vraiment, je dis que, que, que nous ne sommes pas tous bien sages. » Je repars : « Mais, Monsieur, je demande qu'il faudroit faire à cela ? » Aprez autant de branlemens qu'à la premiere question : « Ce qu'il faudroit faire, Monsieur mon Collegue, je vous le vay dire, dit-il, Il faudroit vraiment » & apreze trois fois : « Il faudroit que

nous fussions tous bien sages. » Et cependant, on se tuoit à Bazas, & fallut remettre d'en adviser au landemain.

Les uns appellent cette pesanteur marcher à pied de plomb, & nous avons quelque fois dict en compagnie, à pied de veau. Entre les traictez de la façon de M. Bellievre, beaucoup de gens ont hault loué sa negotiation d'Angleterre, pour sauver la vie à la Reyne d'Escoffe : on a trouvé excellentes les maximes d'Estat qu'il laissa escrittes sur le privilege des testes couronnees : & moy je dis que tels remedes font autant inutiles, que ceux que Rablays fait trouver à Hanscarvel pour sa jalousie. Je dis encore que c'estoit faire en homme d'Estat, de pratiquer dans le Royaume quelque face de trouble, comme il a paru se pouvoir faire : afin de retarder par diversion, & pour sauver une vie de telle importance, il ne falloit espargner rien de pretieux.

La bande que j'ay mise aprez celle là marchoit d'autre pied, & en avoit besoin : entre ceux là estoit trez excellent le Secretaire du Rozoy, plus vieux & plus inventif que l'Admiral son maistre. J'ai appris de mon pere, qu'il lui disoit quelquefois : « *Vous vous endormez en sentinelle, vous vous perdez, il y a trois mois que vos gens n'ont rien fait de nouveau.* » & l'Admiral aprit de luy la leçon que vous voyez en mon *Histoire*, quand Genlis vouloit temporiser, & luy vouloit venir aux mains. J'ai aussy veu triompher dans les affaires d'Estat la Meauffe & Calignon, & aprez eux le Viconte de Turenne en sa verdeur; mais à nul ne cede le Roy, mon excellent Maistre, surtout à sentir les menes des ennemis, & y trouver des remedes non esperez; mais il ne se fit parfaict à cela que quand il falut mettre le pied à la couronne, car auparavant il haïssoit les affaires.

& elles l'eussent ruiné, si les bonnes testes qui le fervoyent autant interessées que luy à bien faire, n'eussent porté son fardeau.

XLIX.

[AU PRINCE DE CONDÉ.]

Monseigneur, quand je refusay les lettres de Mareschal de camp, que M. le Prince m'avoit envoyez chez moy, quoy que ce me fust honneur, jusques à ce que l'Assemblée de Nismes m'eust commandé de les accepter, je me doutois bien quelle en seroit l'issue, tesmoin la lettre de deux lignes que vous reçustes à Maziere dattee de Saint Jean d'Angely. Maintenant vous demandez pourqoy je vous ai quitté à Loudun, mesmes ayant procuration de Messieurs de Rohan, pour signer ou debattre pour eux. Je vous pourrois donner en excuse la blessure qui me tient au liêt depuis deux mois, ou que mon mestier est de mener une armee, & non pas à la congedier : & quant à la procuration de Messieurs de Rohan, j'aurois bien tost fait de dire qu'ils y font en personne, mais pour vous respondre avec ma nayveté acoustumee, une parole m'a chassé de vostre conseil, à favoir de demander pardon au Roy, bien que nous n'ayons pas failly, mais par honnesteté, bienfiance, tendresse de cœur, comme on le demande à un enfant, à une maistresse, ou à un malade.

Nostre Roy est hors de l'enfance par declaration

publique, c'est mal estimer de Sa Majesté de la conter pour malade, & jamais son Conseil & luy ne le font ensemble. Quant à la tendresse de cœur, je l'appelle plus franchement lascheté. Quiconques ploye les genoux au pardon n'a pas les mains capables ny dignes de recevoir la paix.

A ces infimes & infames soumissions, la corde, le pardon, ou l'aufmosne : mais la paix ne se faisant que *mutua formidine* & par interets communs, on peut, on doit refuser la paix à celuy qui demande pardon, par ce qu'il ne peut estre capable de l'un & de l'autre en mesme temps.

On debat la paix par la montre de justice premierement, & puis de sa fermeté : or le pardon renonce à la justice, presuposant crime, ne pose pas les armes, mais les jette par terre, & celuy qui a offensé le Prince, ayant offensé Dieu, quitte sa part du secours du ciel, & de sa propre vertu.

De là est venu qu'en toutes les paix bien faictes on a constamment demandé & emporté cette clause : *Advoüant tout ce qui a esté faict & geré par eux. avoir esté pour nostre exprez service, & bien du Royaume.*

Avec nostre interest marche aussi celuy du Roy : car ce seroit injustice à un Prince d'honorer du nom de paix celuy qui doit condescendre à demander pardon, ce seroit autoriser le vice, mettre à couvert les brigands, defautoriser sa justice, & le Prince qui fait telle paix veult avoir la guerre contre le Ciel.

Si la repentance des meffaits fait joindre ceux qui ont failly, à qoy l'orgueil de la paix au repentant ? Si c'est la foiblesse, quel Prince fera si lasche d'embrasser debout celuy qui veust ou doit parler à genoux ?

Les paix & les abolitions n'ont rien de pareil : & c'est pourqoy le premier est ceelé en cire jaune, comme qui marqueroit d'or les contrats honoraires faiçts avec le Souverin : mais on applique aux pardons & lettres honteuses la cire verte, comme symbole de la folie du repentant, ou de l'esperance de mieux.

Et quand la demande du pardon seroit tolerable en de legeres pretentions d'Etat, cela ne peut estre suporté en la deffense de religion, si elle est bonne : si fausse, comme le pardon l'advoüeroit, certes il la faudroit quitter en demandant pardon, & sur les allegations de la contraincte & de la necessité, nos peres nous ont appris par les harangues qu'ils ont faites sur les buschers qu'il n'y a point de contrainte à qui fait mourir. Nous nous sentons en nos consciences, non la plus splendide noblesse du Royaume, mais la plus pure en nos actions. & envers nostre Dieu & envers nostre Roy : & horsmis le petit nombre de Catholiques qui n'a point trempé à la Ligue, nous tenons justement le reste pour remissionnaires, si remission peut estre faiçte à ceux qui ont conjuré contre leur Roy au profit des Estrangers, sans pouvoir mettre en pretexte la persecution de leur foy, n'y ayant nulles justes armes contre les Roys que la querelle du Roy des Roys. Combien sont loin de là ceux qui se peuvent dire en verité avoir sauvé la Couronne, ou au moins la teste qui la devoit porter.

Je viens à l'honneur humain, pour dire qu'il n'y a point de paix pour les deshonnez, mais seulement paction de servitude. Celuy qui a demandé pardon a mis une bouze de vache sur sa teste & ne peut plus traiter honorablement.

Voila, Monseigneur, ce que j'entendois, en disant

que je ne voulois pas estre compaignon de la cire verte. J'ay eu quelque petite part à toutes les paix qui se font faites depuis le siege de La Rochelle, & aux resolutions contre apparence qui ont mis Dieu de la partie, & fait marcher leur honneur aprez le sien.

Je ne suis pas de ceux qui font marcher leur reputation colte à coste de la gloire de Dieu, encore moins de ceux qui la logent devant. Il n'y a que trop de testes relevees en France qui n'ont autel que leur ambition, tesmoin l'abus des duels. Mais David nous a appris à craindre les oprobres honteux : & sur toutes les graces qu'il rend à Dieu, il allegue à tous propos la salvation de son honneur. Il nous est donc permis quand la gloire du Tout-Puissant tire nostre bonne renommee par la main, comme une grande Princeffe qui convie une moindre à la fuivre, de cherir le bonheur que ce nous est d'estre partisans du Dieu des armees, veu qu'il ne se desdeigne pas de se trouver en personne en la bande qui le soutient.

Pour¹ ce qu'il est parlé en cette lettre de celle qui fut envoyee à Mezieres, vous saurez que le Prince de Condé ayant levé les armes voulut faire branler les Reformés ; en mesme temps pour engraisser son traité, il envoya à Saint Jean d'Angely, où Messieurs de Rohan avoyent assemblez leurs principaux partisans, & ceux là à Maillzais vers nostre auteur qui gardoit le liêt d'une blessure, pour lui demander son advis sur la responce, & luy leur donna les

1. Ces dernières lignes sont une note explicative.

deux lignes suivantes qui furent envoyees, fans y rien adjouster :

Monseigneur, nous sommes prêts de mettre sur nous le peril de vostre guerre, si vous nous ostez celui de vostre paix.

L.

A M. LE DUC DE CANDALES.

LE 8^{m^e} DE MARS 1626.

Monseigneur, vostre homme m'a fait plaisir de m'advertir pour vous donner si peu que nous avons. Nos nouvelles s'estendent à plein fonds sur les grands differents que plusieurs occasions ont fait naistre entre la Cour de Parlement, & l'Assemblée des principaus du Clergé : d'autres les ont acreeues, jusques aux deffenses publiees à tous Cardinaux, Archevesques, Evesques &c. de ne s'assembler mesmes sur quelque peine. Ceux là desobeissans & estants assemblez, la Cour leur envoye commander la separation par deus Huissiers qui furent comme forcez de raporter à la Cour une responce signee des principaus : par elle ils declaroyent à la Cour qu'elle n'avoit aucune autorité sus l'Eclesiastic : & cela avec des termes [tels] que la Cour irritée fit brusler par les mains du bourreau cette piece publiquement, avec mille livres d'amande pour chascun Evesque, applicables aux œuvres pies, tout par prise de corps. Le Conseil du Roy a eu grand'-peine d'interposer l'autorité de S. M. pour faire surseoir

les procédures, & cela ne va pas en amandant.

Vous aurez feu les diverses sentences sur le bruslement de quelques livres des Jesuites : & puis comment le Roy estant allé au Parlement, pour faire passer quelques edits burfaus, l'advocat Servin s'y opposa avec une harangue qui a esté fort admiree, & l'epilogue encor plus : car en achevant Servin perdit la parole, n'ayant peu dire plus que *Christe. miserere mei*. Là dessus tout deffonse en epitaphes pleins d'extremes louanges : quelques uns aussy ont loüé le traict de la mort, laquelle, disent-ils, sachant que Servin s'estoit plusieurs fois dedit de telles belles actions, luy osta le moyen de le faire.

Vous aurez feu mieux que nous l'acceptation de la paix : ce qu'il y a de secret n'est pas encor venu ; mais peut être n'aurez-vous pas encor feu comment le Prince Major [a été] déclaré General de l'armée de Piedmont, à l'exclusion de tout autre : quelques [uns] donnent sa lieutenance à M. de Rohan, que je croy trez difficilement. Dites que s'il se presentoit quelque chose de mieux, je le prendrois à deux mains pour vous tesmoigner que le bon homme est de tout son cœur Vostre...

LI.

AU ROY [LOUIS XIII],

LE 23^{m^e} OCTOBRE 1618, DU DONJON.

Sire, depuis l'envoy duquel la province de Poitou m'honora vers vostre Majesté, plusieurs accidents & sur tous mon aage m'ayant desnié le bonheur de voir la face desirable de mon Roy, j'ay cherché par l'entremise de mes amis tous moyens d'achever le reste de mes jours avec cet avantage, qu'ayant eu pour seul Maître & à bonnes marques le Grand Henry, je ne feusse necessité de servir sous vostre Magesté autre qu'elle mesme; mais ayant esprouvé combien douteuses & peu utiles sont les lettres (foibles paroles des absens), sur les deux qu'il a pleu à vostre Magesté m'escrire d'affaires particuliers, quoy que ma petiteffe eust à se contenter de s'adresser en choses ordinaires aux Officiers de l'Etat, j'ay, par l'advis de M. de Montelon, pris la hardiesse d'envoyer le plus proche de mes amis pour ce qui me touche, & plus le service de Vostre Magesté, comme aussy, afin qu'en employant la partie que Dieu m'a laissée entiere à la gloire du plus grand Roy qui ait ceint espee depuis huit cents ans, mes envieux ne me peussent oster l'acez à l'oinct de Dieu, que je prie jour & nuit pour vostre personne & Etat, comme doit Vostre...

LII.

[SANS SUSCRIPTION.]

Monfieur, depuis quelques jours j'ay veu M. le Prefident de Monton qui m'a aporté quelque difficulté de S. A., fur le fait de la Religion, au traité de mon fils, avec acceptation de toutes les autres conditions. Sur cette premiere il y a quelques accommodemens propofez & qui pourroyent reuffir. Tout conté, je n'en efpere pas plus qu'au commencement, m'ahurtant à deux obstacles : l'un la faulte d'argent qui va eſtre par tout, l'autre que fi S. A. ne voit le Roy à la guerre, il ſe jettera fans doute à ſa particulière paix. C'eſt la beſongne où on travaille à Turin, & pourtant j'eſtime que voſtre Alteſſe a bien à propos depeſché Monſeigneur le Marquis de Chriſtofle. Nous avons de France pluſieurs faſcheuſes nouvelles, incertaines Dieu mercy, ce qui me diſpenſera d'en eſtre le rapporteur. Ce qu'il y a de moins douteux, c'eſt l'excommunication du Pape ſur l'Eveſque de Chartres & autres Eccleſiaſtiques, qui ont oſé prononcer & eſcrire pour l'abſoluë ſouveraineté. Sa *Sotteté* a fait ſon Viquaire pour l'exécution de ſa fulminante le Cardinal de la Valette, avec indiſtion de peines, s'il ſe rendoit laſche exécuteur, & notamment de la perte du chapeau. Mais le Roy a deſſendu au Cardinal, ſur peine de perdre la teſte, de non toucher à ſa commiſſion. Ils diſent que le Cardinal ayme mieux ſauver la teſte que le chapeau. Je voudrois que ces affaires en empêçaſſent de pires. J'ay reçu lettres de Monſieur de Rohan qui

parlent bien un langage plus pacific que le bruit qu'on lui donne. J'ay resolu de n'entretenir point Vostre Altesse des affaires françoises : car ma conscience ne les pouvant approuver, ny ma condition les condamner, il ne me reste que le taire & attendre le resultat du ciel. Nous avons nouvelles meilleures d'Almagne. Je ne diray que la plus generale qui est que la journee imperiale est remise pour cet esté; (marque de trouble aux affaires de l'Empereur), & tout le reste de ce corps de nouvelles que nous n'avons pas eu seuls promettent un *volta facia* de ce qu'on appelle la Fortune : cette conjuration de la Noblesse de Poulogne en est un synthome. Il y a bien de qoy discourir, en attendant que Vostre Altesse ait en main les occasions pour esprouver les siens, & entre ceux-là Vostre...

LIII.

[SANS SUSSCRIPTION.]

L'AN 1616.

Monfieur, j'écrirois à Messieurs vos Collegues si j'avois le bien de leur cognoissance comme j'ai l'honneur de la vostre, mais vostre union qui s'est maintenuë entre diverses testes, divers interets, est peut-estre contraire à suivre une mesme resolution : qoy que le diable vous aye deputé toute forte de trahistres pour vous departir. Ce consentement d'un si grand peuple sans exemple, me

faict croire avoir dict à tous ce que je me suis resolu contre ma coustume de faire sçavoir à peu. J'eusse escrit à vostre mere, mais les tesmognages que j'ay de sa mauvaise volonté m'en dispensant, il est temps que ce qui ayme vostre salut commun se convie aux preuves. Le Duc d'Esperron dilaye tant qu'il peut d'aller à la Cour, où il est appellé, & a fait ces jours la plus part du regiment de Picardie, c'est à dire de ceux qu'il avoit par Sainct Leger, de Melle, pour retourner en Angommois. Il s'est vanté que le loup gris avoit des amis en vostre ville, & des plus huppez; il dict cela à quelques confidens, le premier de ce mois, jour de la prise de M. le Prince, se trouvant lors assisté de force noblesse de toutes parts, laquelle il sembloit avoir amassée à deux fins, l'une pour se rendre admirable en creance, par sa correspondance, de la Cour, l'autre pour de là depescher chacun à sa fonction. Depuis il a formé Rochefort : c'est à qoy je m'attache presentement, voyant que celuy de vous ou de luy à qui le desmenti en demeurera faict perte de reputation. J'ay voulu donc de bonne heure vous dire que si vous en venez au contrainte, je desirerois que vous passassiez en ceste Ile une troupe gaillarde de vostre infanterie, & de ceux de l'Ile de Ré, à quoy quelque Seigneur que je cognois vous seroit grandement utile, & auquel force gens, & des Gentilshommes & de ses amis & des miens se joindront. Tout cela retranché dans l'Ile n'empescheroit pas seulement le siege, mais sembleroit avoir disputé la campagne à ce Grand. Je parle de cela comme l'ayant experimenté aprez la desroute d'Angers, lorsque nos troupes ruinees de la Loyre, battues & dissipées dans les Isles, n'avoient retraicté que les

fossez de la Rochelle & de Saint Jean d'Angely. Messieurs de vostre ville m'employèrent au ralliement de tout cela ; à quoy faire je choisîs l'isle de Rochefort, où avec fort peu de retranchements, au nez de trois regiments avancez entre Niort & Saint Jean, menez par M. de Laverdin, & des forces de Xainctonge qui avoyent levé le siege de Brouage, nous fîmes un corps qui depuis regagna la campagne, prit par siege cinq ou six places dans le pays. Je vous prie de vous servir de cet advis, si vous voyez qu'il en soit besoin : sinon supprimer ma lettre, n'estant plus d'aage pour me faire de feste & assez empesché aux ridottes que je fais, auxquelles il faudra parler avant voir vos bastions. Je ne vous escriis point ces choses comme ayant pris & formé parti, mais seulement comme obligé de contribuer à tout ce qui concerne la Rochelle. Permettez-moy d'employer l'amitié que vous m'avez tesmognée, à vous prier d'affurer vos fidelles compagnons d'œuvre que je tiens ma vie prestée pour tesmognier à ces braves qui relevent l'honneur de ce temps, que je suis à eux & à vous. Vostre...





III

LETTRES

D'AFFAIRES PERSONNELLES

[Collection Tronchin, Mss. d'Aubigné, T. II, f^o 92.]

I.

A M. LE COMTE DE LA SUZE [1622].

Monfieur, entre les graces que Dieu vous a conferees en vofre affliction, elles ont cela d'agreable, que c'est par des mains fi honorables que vous les baiferez toute vofre vie avec une glorieufe reconnoiffance, comme vous m'efcrivez dignement, & M. le Marefchal [De Lefdiguieres] prendra à plaisir de vous lever tout d'un coup de la fervitude des prifons au commandement de 4000 hommes. Si le grand defir de ces peuples succede, je voy encor un grand contentement que le Ciel nous depart, de

pouvoir, au lieu des viles excuses, nous justifier devant le Roy par utiles & honorables actions. Je vous prie m'instruire comment il plaira à ce Seigneur d'en ordonner, & de disposer de vous, afin que je n'en promette rien outre les lignes que vous me traßerez : le reste fera en la bonne memoire de M. du Moulin. Honorez de vos nouvelles & commandemens Vostre...

II.

A M. LE COMTE DE LA SUZE.

Montieur, puis qu'il fault que le pere obeisse au fils aux depens de la bien-seance & à l'avantage de la charité, je vous diray, mon trez honoré fils, que le voyage de M. Stek me tardoit beaucoup, pour ce qu'estant de besoin de lier les affaires, il fault que les parties touchent à la main : il y a long temps que nous traittons ensemble à plein fonds, & confidement. Je vous convie à cela mesme envers luy : il ne fault pas laisser tromper ces gens à l'election des Officiers, & mesme en garder le plus qu'on pourra à choisir au premier Conseil : je ne les ay encor obligez qu'à leur Lieutenant general & au Colomnel de leur François. Il y a bien eu du remuement contre nous, & par des gens qui ne devront pas estre advoüez du Roy : car c'est contre le service de S. M. Tandis que Dieu vous en donne le moyen, munissez vous des bonnes instructions & assistances

de M. le Marechal. J'attendray, si je puis, le retour de M. Stek pour aler à Basle. Ayez Vostre...

III.

AUX TREZ HONOREZ SEIGNEURS

DE BERNE.

Messeigneurs, ayant reçu l'honneur de vos commandemens, j'ay laissé couler un jour pour attendre les nouvelles du mardy, & pouvoir vous rendre conte de ce que nous [entendons] de tous costez, comme je feray en la lettre de M. Stek. Les trez honorez Seigneurs de Geneve s'estants resolus à la perfection de leur ville du costé de Sainct Gervais, ont désiré que je donnasse le bransle à cet affaire. Cela me recule d'une semaine pour vous aller servir. J'espere donc partir pour m'aquiter d'une partie de mon devoir, si vos Excelences me font savorir ce terme leur estre agreable. Je n'estime pas avoir besoin de conduite, si ce n'est au partir de Lozanne. J'ay honte du soin que vous avez de moy, & mesme en ce qui vous aporte despense, c'est pourqoy je desire aler en estat de vous donner quelque moix, si quelque accident notable ne me pousse en quelque lieu pour vostre service, qui est celuy de Dieu. Nous avons estudié un moyen d'acoursir à la fortification de deça & la depense & le temps par la moitié. Je portray de bon cœur ce que Dieu m'a donné à vostre genereuse & utile resolution : & sur tout s'il faut donner

le coup de pique où nous aurons donné tant de coups de pics, esperant qu'à la fin, encore plus qu'au commencement, vous m'esprouvez Vostre...

 IV.

A M. DE ROHAN [1623].

Monseigneur, vous ne doutez point que selon le zele d'amitié duquel je brusle pour vous, la nouvelle de vostre aproche sans le contentement de la veuë ne rangrege une eresipele qui me caresse tous les automnes, comme vous vistes à Loudun; sans elle j'eusse desiré faire la reverance au Roy, quoy que je sache le mauvais estat où le Jesuitte Arnou & mon miserable fils m'ont reduict à la Cour. J'ay de quoy montrer qu'il n'y a crime sur moy que les violents & remarcables services rendus au Roy, recogneus par le despoüillement de mes pensions, dont l'une estoit dattee de quarante huit ans. Le malheur est que ceux qui sont maltraictez ont pour crime l'imaginaire mescontentement. C'est trop parlé de moy; j'ai à vous dire sur la nouvelle que je receus hyer de Venize, de quelque espoir qu'ils ont de vous avoir pour General, que le fait de la Valteline ne se doit pas commencer par l'envoy d'une armee entre ces montagnes, mais par quelqu'autre moyen plus facile, plus utile & plus honorable que j'ay estudié en deux ans & en trois mois de promenade par ces frontieres, comme y

ayant interest pour les charges qui m'y ont esté presentees & lesquelles j'ay refusees, ne les voulant pas posseder sans le congé & l'adveu de mon Roy. Si vous estes employé à cette honorable entreprise, ne desdaignez point mes plus fidelles que suffisants avis; j'ose y adjouster la cognoissance des lieux & des personnes, le credit parmi les Suisses & Grisons, & plus que cela, la passion qui s'augmente tous les jours en Vostre...

V.

A M. DE ROHAN.

Monseigneur, vous verrez ce que je vous envoie pour faire paroistre, si vous le trouvez bon, aux directeurs en cachant le nom autant de temps que bon vous semblera : mais ce qui vous touche n'est pas du paroistre, ny du *Faineste*. Je vous prie de prendre en bonne part la juste crainte que j'ay que vous ne preniez pour estre ce qui devrait estre : & que là dessus, vostre grand courage face vostre esperance de vos desirs, & vous aporte le desplaisir d'avoir creu legerement, & d'avoir engagé avec vous ceux qui despendent de vous. Là dessus, je vous recommande encor une fois les trois premiers chapitres de mon second tome. De l'austre costé, il ne fault pas que vos soupçons, quelques apparens qu'ils soyent, eslongnent tant soit peu un si bon affaire que celuy qui se presente : le moyen de calmer ces

deux craintes est de grand prix. Or je vous en fais par les trois preuves qui sont en mon discours & par plusieurs autres que vous trouverez aux articles respondus. Ne méprisez point le point de la Rochelle, car il est puissant, ou à confirmer la droiture du dessein, ou à prouver la fausseté. Si vous envoyez M. le Veilleux à Venize, vous trouverez que je ne vous ay pas adressé un homme commun. Durant son voyage, je pourray agir quelque chose entre les Suisses, s'ils n'ont beaucoup rabattu du credit qu'ils m'avoient donné sur eux. C'est avec grand regret que je ne puis vous aboucher, pour des raisons qui ne se peuvent escrire : mais si les choses vont au bien, nous guerirons bien toutes ces craintes en mettant la main à l'œuvre pour lequel je quitteray, quand il vous plaira, mes livres, mes compagnies exquises, mes bonnes & grandes musiques, & la plus douce vie que j'aye encor favorée. Servir à Dieu & à vous tout ensemble est le souverain bien de Vostre...

VI.

A M. DE ROHAN.

Monseigneur, cette cy vous sera renduë par M. le Conte de la Suze, que vous trouverez disposé à toutes choses bonnes, & particulièrement à vous rendre du service. Oultre la preudomie de laquelle il a rendu bon tesmoignage en choses difficiles

& perilleuses, l'estroicte amitié qu'il a jointe avec moy vous est un arre de fidelité, & entre les parties de ce qu'il peut, vous considererez la condition qu'il a establie en Suiffe. Vous aprenrez de luy l'estat où sont les Cantons, & particulièrement par une lettre que m'escrit le Baron de Spietz, dans laquelle je marqueray quelques passages sur lesquels j'ayme mieux vos sages conjectures que mes licentieux discours. Là dessus j'ay esté d'avis que M. le Veilleux teint son voyage secret & court, se contentant de preparer quelques amis, & sur tous un à la correspondence, & quant à l'Ambassadeur, aprenre de luy, sans luy laisser rien prendre. J'ose vous dire que tout ce que vous negotierez avec qui que ce soit, horsmis les Venitiens, se tournera en infidelité & changement pourpensé de longue main, & pour les voisins, en mesfiances, longueurs & mortelles stupiditez. Il n'y a rien encore si sain que la volonté & le moyen des Venitiens. Triez une ferme resolution de ce qu'ils veulent pour vous, & si vous y trouvez condition, c'est du dedans de cette place qu'il faut voir ce que vous aurez dessus, aux costez & dessous vous. Les affaires de l'honneur & les domestiques veulent que vous fermiez quelque chose. Excusez mes hardiesses qui naissent d'affection & de l'envie de participer à vostre bien ou mal : & Mucian aprenoit à son maistre que c'est la marque des bons conseils. Si vous le trouvez bon, je m'expliqueray davantage par le retour de M. le Veilleux. Je vien d'avoir nouvelles de M. d'Escoutures qui est à Strasbourg & que je vous avois recommandé, que pour coronner ce que vous aviez ouy dire de l'achat de Ratibonne rompuë, les trahisons preparees pour les Princes lutheriens & autres ont esté tellement

descouvertes que tous les Grands d'Almagne, hormis le Duc de Baviere, arment puissamment, & sur tous le Duc de Saxe, prenant pour pretexte qu'il maintiendra les privileges de l'Empire. Sur ce poinct, le Duc de Braumzvik qui estoit emprisonné par avance est mort, & nostre Evesque à bras de fer reçu dans Bromzvik Seigneur de deux millions de livres de rante qu'il leve sans espargner.

VII.

[A CONSTANT D'AUBIGNÉ.]

Surimeau, si [la] suscription de vostre lettre eust esté de vostre tant de fois perjure main, elle eust avec toutes celles que vous m'avez adressées depuis vostre apostasie, esté condamnée au feu. J'estime que vous l'avez jugé ainſy, estant bien raisonnable que toutes vos paroles n'estants que fumée envers vous, & vos écrits envers moy, terminent en mesme condition; & encor, si je n'eusse perdu la cognoissance de vostre peinture (comme j'oublie tant que je puis celui qui après Dieu m'a oublié), vous n'eussiez point veu cette responce qui m'eschape au soulagement de ma douleur, & non en l'esper de vostre changement. Vous m'avez ouï dire plusieurs fois qu'en vain on attendoit guerison des ames trahitresses & des corps lepreux, pour ce que le premier infecte toute la substance de l'ame, comme l'autre la masse du sang. C'est donc pour vous faire perdre l'opinion que vos im-

postures ayent puissance envers moy que je vous escriis : ne pouvant reveiller vostre ame entiere & ses devoirs, j'en appelle la memoire seulement, me fiant que le diable ne l'aura pas esteinte, car elle luy doit d'un de ses fleaus envers vous. Cette memoire vous dicta non vostre eslevation, ny vostre nourriture plus digne du Seigneur que du pauvre Gentilhomme, non vostre education par les plus doctes & plus excellents personnages que j'ay peu arracher des plus grandes maisons *hamis auctis*, non l'eslevation de vostre courage, en quoy j'ay peché en vous donnant compagnee entretenüe sur l'estat du Roy, avant que porter hauts de chausses ; je veus bien encor que vostre memoire oublie la part que ma confiance me donne en vostre malheur, qui est de ne vous avoir laissé tomber aux instructions de la necessité, qu'aprez que vous avez abandonné Dieu & moy, & que vous m'avez osté les renes des mains pour les confier en celles de Satan. Je suis content que vous oubliez ces choses, mais non pas ma fermeté au service de Dieu, mon amour envers ses enfants affligez, ma hayne envers les meschans prosperans, & l'une & l'autre de ces passions redoublantes à mesure de l'affliction & de la prosperité. Ayez donc cette souvenance, afin que vous n'esperiez pas que je puisse toucher à la main qui sert les idoles & faict la guerre à Dieu, que la langue puante de blasphemes me puisse accoiser de paroles, & que les genoux qui ont ployé devant les profanes autels me puissent flechir en flechissants devant moy. C'est batailler contre le Ciel que de faire paix avec ceux qui ne veulent point de paix. Que peut esperer en mes biens celuy qui est desherité du Ciel, & qui en a foulé aux pieds les tresors avec ceux que son pere avoit aquis,

convertissant mes amertumes en rîees, mes perils en delices, le feu & la fumee qu'il m'a falu endurer & avaler en parfuns parmy les putains, & faifant de la poudre d'Apocagine, où il s'est arrefté comme un ferpent, mellec avec mon fang & mes fueurs avec la bouë & le fouil où il s'est veautré? Là deffus, voicy vos magnifiques paroles : « *S'il fault me relever par charité, qui en ha au prix du pere? Si par autorité, où dois-je pareille reverence ailleurs? Si par exemple, à qui est plus cogneuë vostre prohibé? Si par fçavoir & vivacité d'esprit, qui efgale le vostre?* » O miserable, que c'est mal argumenté du devoir à l'aétion! Ceste charité tant de fois deffenduë de moy à vous, n'a point remonté de vous à moy. Cette autorité honnie de mefpri, n'a plus que la sentence de malediétion qu'elle recient à la barriere de fes levres. Et fi vous avez eu de moy quelques bons exemples, Dieu veuille qu'ils ne fervent point de condamnation à la grande journee du Seigneur. Vous avez eftouffé l'esprit du pere quand celuy de Dieu a esté contrifté par vous. Il n'y a plus qu'un degré à prononcer le pis.

Le dernier propos que j'ay eu avec vous, qui est en prefence d'un ferviteur de Dieu, fut en ces termes : « *Mon pere, je vous prie affectionnement, fi vous oyez dire que mes affaires m'ayent mené à la meffe, ne croire point que jamais vostre fils puisse espoufer une religion si dannable & impie, & d'ailleurs fotte & brutale comme celle là; mais tenez moy plus toft pour atheifte parfait;* » & les derniers propos de ma lettre feront : Surimeau, tenez pour certain que l'apoftafie ou l'atheifme me font infupportables envers ceux qui ne me touchent point de fang, [mais] qu'il n'y a regle mediocre en ma douleur ny en ma juftte colere,

quand le Diable a mis les ongles dans mes entrailles pour triompher du fils que Dieu m'avoit donné! Et bien heureuse la mere tant aymee que vous alleguez, d'estre morte plus doucement que par les regrets de son parricide enfant. Enfin vous demandez que je vous ouvre, pour vous jeter à mes pieds; & je vous dis que ma porte ne vous peut recevoir, que vous n'ayez brizé, ou franchy les portes d'Enfer.

VIII.

A M. DE MAYERNE.

[26 MARS 1623.]

Monsieur, *compendium faciam* de remerciements de vostre bonne souvenance, & en recognoissance de l'honneur que j'en reçois, je vous promets en un mot de faire mon debvoir pour l'agreable jeunesse de vos enfans. L'aîné est compaignon de nostre grand confert, & nous difons tousjours quelque mot sur le τὸ πρῶτον du monde. Sur le mesme subject je vous diray que toute l'Europe est plaine de declamations contre les Princes, Republicues, villes & personnes particulieres qui par peur, stupidité, infidelité, & abandon d'autruy & de soy mesme, semblent contribuer au grand desseing où d'aulture costé les Jesuites & leurs disciples ne preschent que la necessité de tomber sous

le Roy catholique qui doit commander *ααθ' ελθω*. Sur tous ces discours je hauffe les espaules, & dis que Dieu a faiçt venir devant foy tous les anges bons & mauvais, pour voir qui fera l'Ange trompeur qui entreprendra de feduire les dominations de l'Europe occidentale, & les Demons se font presentés à milliers pour faire comme fit celui d'Achas. Voila ce que vous aurés de moy sur ceste matiere pour tenir fous la clef mon satyrique Demon.

Je viens au second poinçt de vostre lettre & dis que mon secret n'estant point de magie, mais par moyens naturels, est difficile & de coult selon ce qu'il entreprend. Les deux engins qui ont servi aux trois espreuves à l'une desquelles vous avez assisté à Geneve, m'ont cousté environ 60 escus chascun. S'il le fault essayer d'une lieuë, & le lac entre deux, ils cousteront prez de deux fois, qui viendroit à 1200 escus. Celuy de France en Angleterre cousteroit encore prez de dix fois autant, qui seroit 12000 & *sic de cateris*. Or pour ce qu'il ne seroit pas beau de vendre la peine de mes engins, nous essayerons quand on voudra, au prix de ce qu'on y voudra mettre, si mon faiçt est bien assuré, par une maniere de gajusre : les pactions bien escrites & l'argent consigné, peut estre que je faudrai, & ce sera au profit du gageur. Il faut reduire tout cela à juger de mon desseing selon ce qu'il est. Il peut servir à instruire un prisonnier dans un cachot, pourveu qu'on luy peult faire tenir un cofret d'un demy pied. Il peut servir aux macrelages & entretenir de loing une femme auprez de son mary. Je ne l'ay vouë aux choses villes ny vitieuses. Voicy son propre : C'est pour faire conferer le conseil d'une ville assiegee avec celui d'une armee qui la vient secourir

& dire toutes les vingt quatre heures ce qu'on pourroit dire de bouche, en quatre ou cinq, avec distinction de personnes opinantes, & de leurs noms, & en toutes les langues qui seront entendues par ceux qui en ont besoin. Et mesmes si vous n'aviez pas entiere fiance en celuy qui maniera l'engin, vous pouvez vous servir de luy en langue qu'il n'entendra pas. J'estime que pour les 12000 escus, nous ferions bien les engins pour parler de ma maison du Crest à la vostre d'Aubonne. Il y a neuf lieuës favoyardes de l'une à l'autre, & plus que de Paris à Estampes ou de France en Angleterre. Si on allegue le detour, il n'y en a pas pour une lieuë. Voyez si l'armee qui secourroit Paris ne seroit pas bien contente d'entrer en ce Conseil d'Estampes : l'engin de Mondery qui est à moitié chemin, ne cousteroit que deux mille pistoles, & ainsy en approchant. Si cet affaire estoit pris à cœur, je voudrois en vertu de bons passeports de la Maison d'Autriche en aller moy-mesme faire le present. Encore faut-il vous dire que le secret est aussy puissant pour parler de Londres à Paris, voire à Madric, qu'au travers des trois murailles où vous l'avez veu essayer. Mais il y a deux grandes incommoditez en choses si esloignées : la premiere est le coust, car ne se pourroit faire de Londres à Paris qu'il ne coutast 200000 livres : l'autre poinct est qu'il fault avoir des logis où celuy qui parle & qui manie l'affaire soit hors de danger d'estre veu par une porte ou planche persee, & ces choses se faisant sous la puissance d'autruy, le secret vaut bien la peine d'une violence, puisque c'est un morceau de Roy. Je vous ay donné en vous obeissant de quoy passer une soiree sans autre fruit, quoy je maintiens tout ce que je vous escriis aux despens de ma bourse

& de mon honneur ¹; au moins les effets en sont véritables & n'y a rien d'incertain si je n'ay dict quelque chose en ce qui est des despences selon ma commodité.

Pour achever ceste lettre qui est de deux temps bien differents, j'ay à vous dire que nous avons à Milan armee de vingt mille hommes preste qui ha quatre mil chevaux. Le Duc de Savoye qui n'en a que cinq mille, exhorte les Suisses en ces termes, parlant à ceux de Lucerne : *Vous n'estes que trop attachés aux volontés des Ecclesiastiques, vous perdans par un zele inconsideré ; je vous conseille & conjure de vous raillier & faire estat de mon assistance. Si vous demeurés desunis, vous serez attaqués par deux puissances tout à la fois qui vous enleveront, & j'essaierai d'en avoir ma part.*

Le passage du Prince de Galles effraye beaucoup de gens, & là dessus souvenés vous de mes offres & discours, s'il se presentoit occasion pour les recevoir. Geneve s'en va un bon abric, toutes choses confiderees : vous y estes aimé & honoré. Ne vous pouvant pour ceste heure rendre un plus grand service, je vous promets que vos enfants & moy auront querelle bien souvent. Honorés le plus souvent que vous pourrés, & le plus souvent qu'il se pourra, de vos nouvelles & commandemens,

Vostre tres humble & tres fidele serviteur.

1. La fin de cette lettre manque dans le manuscrit de la collection Tronchin. Nous la donnons d'après une copie conservée au *British Museum* & publiée en entier par M. Th. Heyer.

IX.

A M. SERVIN.

Montieur, le raport de mes amis de vostre favorable memoire envers moy, & du desplaisir que vous avez pris en l'enorme injustice qu'on a rendue à mes services, à ma vieillesse & à la pureté de mes mains, me fait vous interrompre par ceste action de graces & priere de continuer vostre equanimité, quand mesmes elle ne pourroit produire le fruit qu'elle devoit. J'envoye un factum que j'ay voulu estre corrigé au stile du siecle & de Paris avant le presenter, (comme l'est la coustume aux juges.) J'ay en cela soupçonné que l'amertume de mon cœur ne produisist quelque chose de mauvais gout : & quand j'auray reçu vostre correction, je me delibere d'essayer ce qu'il y a de justice entre les hommes avant que d'appeler à Dieu, à qui je laisse la garde de ma vie, de mes biens à nul, & pour la reputation à tous les moyens que Dieu a mis en main à ceux de ma sorte, & qui font lettiere de la vie & des biens pour le renom. Je fais grand difficulté de demander à un esprit chargé de la France un demy quart d'heure de lecture sur la brieve & simple deduction de mon droit : mais vostre bonté cogneuë me fait esperer cette courtoisie, & que Dieu me donnera encore moyen de vous faire recognoistre par quelque signalé tesmognage que je suis & continuë d'estre Vostre...

X.

A M. DE LA BARRE.

Montieur, j'ay feu la vilenie qu'on m'a faiçte, voltre bon defir à mon fecours, & le desplaisir qu'il n'a peu reuffir. J'envoye un petit factum que je n'ay pas voulu faire imprimer avant qu'estre passé au rabort de Paris. Je feray ce que je pourray pour chercher justice entre les mains de ceux qui me hayffent fans raison : cela manquant, je la trouveray au fein de Dieu & la cause de reputation qui me chatouille plus que la perte de ma vie & des biens. J'en appelleray dans le temple de l'Univers, verray si j'ai credit envers la renommee pour lui faire emboucher ses trompettes, desquelles j'ay aussi appris à jouër. Vous verrez si ce que j'ay voulu esteindre (Dieu n'ayant pas voulu qu'il le foit) valoit la peine d'y penser. Je conclurray par les termes que vous avez autrefois ouy de moy : c'est que mon bien le plus diminué que je pourray tombera es mains des frippons, ma vie en celles de Dieu, mon honneur aux miennes, & encore celuy de mes amis. Vous avez de plus en plus obligé & attaché à vous Vostre...

XI.

A M. SCENDER.

Monfieur, vous cognoiffrez à cela que je m'estime aimé de vous, *id mihi dictante amoris mutui confcientiâ*, que je vous employe franchement pour une perfonne & une caufe qui le merite. La perfonne eft M. Vanelly fignalé patron des courtoifies, la caufe eft d'un bienfaicteur qui demande, & d'un héritier qui n'oublie aucune voye pour ne payer point. C'eft là où je m'attends de voir florir vofre juftice & vofre veritable amitié à obliger de plus en plus Vofre...

XII.

A MADAME DE ROHAN.

Madame, avec les plus amples memoires que M. le Duc m'envoya il y a deux jours, je reçeus auffy une des voftres datee du mois d'octobre. Je ne la contay pas pour vieille, mais pour une grande nouveauté, qu'en un fiecle defnaturé il fe trouve des efprits, des ames & des cœurs de la vieille teinture, & qui en temps d'orages ne perdent point leur couleurs. Je le dis, Madame, & pour vofre amitié & foy envers ce qui eft fur vous, & pour vofre charité

envers ceux que vous regardez en bas. Entre ceux là, vostre perseverance s'exerce sur un banny etesté, depouillé de biens & d'honneurs, & non pas d'honneur. Vous donc & ma consfience m'apprenez une mesme leçon, qui est de ne passir pour aucunes menaces, & à ne rougir point des reproches des meschants, & à rendre tout franchement mes regards d'où viennent vos rayons. Je suis icy persecuté de divers hommes, moyens & afflictions : la derniere malice a esté de bailler le choix aux Seigneurs de ceste ville, ou de me perdre, ou [de les priver] des assistances qui leur sont necessaires. Ils ont respondu en respectueux à Sa Majesté, en amis de l'affligé, en justes & en Souverains. Je me resjouis de l'assistance de Dieu : mais sur tout en la digestion de pilules si amaires, lesquelles comme pour luy, il m'apprend à enduire avec exultation. J'escriis ces choses qui ne seroyent pas dignes de vous, si ce n'estoit en vous rendant conte de ce qui est à vous. Le parlement pressé du messager ne me permet pas d'adjouster davantage que la promesse de vous entretenir par le discours des absents, & par cette plume qui fut tiree du pennache de Mercure pour reparer les coups des cyseaux de l'absence, comme nous avons appris en la tragedie de nostre Princeesse. Ce n'est donc icy que est le commencement de nostre dialogue, qui durera entre nos ames quand les mains se reposeront. Encor fault il qu'en ma simple privauté, je vous die que ma compagne que vous honorez de vostre soin est niece de M. Calandrin qui luy a appris & à toute sa race à se consacrer à vostre service, & leur a, comme je poursuis, planté des *Maclés* sur le cœur. Interpretez à bien la passion qui affranchist de respect Vostre...

XIII.

A M. DE LOMENIE [1624].

Monfieur, depuis mon eflougnement de la Cour j'ay, par deux fois, reveillé l'ancienne amitié de laquelle vos premiers ans ont honoré les miens. Ce fut à l'une de ces occasions que je priay Messieurs de Vignoles, de Seaux & vous, de dire au Roy que, defirant fortir du Royaume pour n'estre point embarqué aux mouvements que je voyois naistre, il pleut à Sa Majesté me bien faire de deux choses auffy justes que faciles : l'une me prescrire entre quels de ses aliez & de ma religion j'aurois à achever mes jours en paix, l'autre qu'il pleust à Sa Majesté en remplacement de 7000 livres de pensions desquelles les premieres estoient de 45 ans, ce que je puis montrer par l'honorable feing de Marciliere, m'ottroyer une pension d'un escu à la charge que tous les ans une fois, par une ceremonie tudesque, j'en despendrois 50 pour boire à la fanté de mon Prince. Tout cela fut vain, & a falu que je me fois retiré un an avant la guerre sans avoir autre loy que ma commodité. Je n'eu pas esté fix mois icy, qu'ayant aydé aux Seigneurs de Geneve en leur fortifications, quelques heritages incommodez par elles ne m'ayent fait des ennemis lesquels ayant accez à M. Miron, Ambassadeur en Suisse, ne se foyent vengez de fauls rapports vers luy, luy persuadents que je parlois licentieusement de la personne royale : à cela s'adjousta que faisant un voyage en Suisse, & ayant deliberé

de prendre lieu & temps à propos pour rendre ce que les François doivent à l'Ambassadeur du Roy, je fus rudement convié à cela par les propos que l'Ambassadeur teint à sa table contre moy, à sçavoir que je parlois indignement de mon Roy; me voyant si rudement convié, je m'en reveins à Geneve & presentay requeste à la Seigneurie pour me donner Commissaires à faire une curieuse enquette de mes propos & actions entre tous ceux que j'avois halené, m'ofrant à tenir prison clause jusques à la parfaite inquisition. Messieurs ordonnerent les dictz Commissaires : &, pour ne voir rien en moy de fugitif, se contenterent de la garde de leur murailles jusques à six mois que le raport des Commissaires m'a laissé sans accusateur, jusques à deux ans de là que la hayne s'estant acruë, la Seigneurie a reçu lettres, premièrement de l'Ambassadeur & puis du Roy, lesquelles m'ont designé sans nommer, qui ont obligé la dicte Seigneurie à respondre qu'ils estoient tout prêts de faire brieve & severe justice de ceux qui ont delinqué suivant les termes de l'accusation. J'ay requis que procez me fust fait & parfait sans faveur aucune; mais il ne vient ny partie ny tesmoins, & cependant je demeure criminel en la pensée de mon Roy, ruiné de toutes mes affaires en France, en charge & fardeau à mes amis : là dessus est survenu le procez criminel qu'on m'a fait à Paris, sans que j'aye veu, ni ouy parler d'aucun exploit à ma personne, à fermiers, mettayers, ny serviteurs, accusé d'actions les unes veritables, & les autres fausses mesmes, comme il paroistra quand j'auray des juges ausquels mon nom ne soit pas crime. Or voicy ce que je demande au Roy pour les services d'un pere, de frere, & dix parents morts à la querelle des Bourbons, de soixante

annees que j'ay fait lettiere de ma vie avec plusieurs playes pour le mesme nom, de ce que Dieu s'est fery de mon adresse pour tirer mon Maistre des prisons, & de mes mains pour le sauver de deux assassins, qu'il plaise à S. M. (si on desire mon effloignement de ce lieu & ne le causer par aucun crime, comme il seroit grand d'avoir blasphemé de l'oïnt de Dieu), trouver bon que je m'eslogne de 500 lieues, le feray. Mais si on ternit mon nom de quelque accusation, je retournerois du bout de l'Europe en ce lieu où la justice bonne & severe s'exerce mesmes des delitz faitz au loing. J'attendray donc la pure volonté du Roy pour y obeir sans deshonneur, & en cela je tiendray vostre seul raport, fuisse de retourner dans le Royeaume, s'il est en paix, pour commandement absolu. Voila la valeur de deux lignes que je vous demande pour gage d'une trez ancienne & non perissable amitié : que si d'avanture vous n'estiez pas à la Cour, je vous prie m'aquerir à M. vostre fils par ce bon office. J'eusse demandé le mesme à M. de Frontenac qui m'a obligé de sa bonne souvenance, mais j'ay craint que ses occupations à la chasse rendissent ma responce plus tardive. J'ay encor à vous dire que j'ay reçu de toutes les parts de la France, des deus Professions & des principaux Capitaines de l'armee royale, de trez exprez & grands memoires pour pousser mon *Histoire* jusques au temps present : je n'y ay pas donné, ny n'y veus donner aucun coup de plume, tant que j'auray de si dangereux interpretes à mes pures & simples narrations. Achevez d'obliger de ce dernier bien faitz celuy qui l'est desjà à demourer toute sa vie Vostre...

XIV.

A M. DE GRAFFERIER.

Monfieur, une perfonne d'honneur m'efcrivoit, il y a quelques jours, que je faifois icy du mal en penfant faire du bien, & que M. de Pifieux luy ayant diët un jour qu'il n'y avoit point moyen de faire mon accord, le landemain luy diët que fi je voulois changer de methode, on changeroit de procedure envers moy, au grand profit & de moy & de celuy qui m'efcrivoit. Une aultre fois, il m'aprit que j'offenfois en ce pays S. A. & aultres gens qui avoyent crediët à la Cour. J'entendois tout cela des Jefuittes; mais vofre lettre m'a appris quel eft mon crime. Dieu me face la grace de commettre de tels pechez jufques à la mort! Dieu ne me lairra pas fans amis qui protegeront mon integrité, & j'ay beaucoup à vous remercier du fentiment que vous en tefmongnez. Or en pourfuivant ma paffion au fervice de l'Eglife de Dieu, je vous veus advertir que M. Tritorans eft icy, la pratique avec lequel me faiët vous dire que je n'ay jamais congneu homme capable de vuider les doubles que ceux pour qui nous avons faiët des deffeins, pourront avoir en leur fortifications : c'eft un efprit general que je vous fuplie & confeille d'employer à regler vofre malheur, principalement delà l'eau. Je ne trouveray point mauvais qu'il change mes piquets & projets, car je voudrois aprendre de luy. Je me rejouis que Dieu l'ait faiët naître vofre fubject,

& même je vous diray hardiment que si Dieu nous affligeoit d'une guerre en ce pays, je le tiens trez capable de vous servir de sergent de bataille, qui est une perfection rare, & de laquelle surtout vostre nation ha besoin. Je luy ay demandé s'il ne se donneroit point l'honneur de vous voir avant retourner à son Maistre : il m'a respondu qu'il n'avoit commandement de s'attacher à aultre besougne qu'à celle de Geneve, mais que le vostre luy serviroit d'excuse envers S. E. Je n'ay plus qu'un mot de dylemme que j'escrivois dernièrement à M. le Conte : c'est que si le dessein de Gabor se maintient à ce printemps, vous avez un beau temps à remedier aux menaces de vos voisins : si son progres s'en va en fume, Leopold s'en reviendra bien accompagné. Il seroit bon qu'on vous trouvast de dure digestion. Continuez d'aymer & d'employer à vostre service Vostre...

XV.

AU PERE FULGENCE, A VENIZE.

Monsieur, vous trouverez estrange qu'un homme incogneu de face veille entrer en correspondance avec vous, demandant un bienfaict. Si vous n'estiez de ceux qui ont commercé avec les intelligences, & des dons spirituels, & moy de ceux qui cultivent la liberalité aussi franchement par recevoir que par donner, j'eusse esté plus circonspectueux : & ce qui me donne encore plus de courage, c'est l'assu-

rance de voir joindre à ma requeste, & quelque jour au remerciement, ce que nous avons d'honnêtes & de rares esprits en ce temps qui respirent quelque liberté. Donc, sans plus grande presique, je vous supplie vouloir faire venir entre vos mains mon livre d'*Histoires* lequel je vous eusse envoyé par cette voye, si le fardeau n'eust esté dangereux au porteur. Vous verrez comment entre les loix que j'ai reçeuës des meilleurs maistres, j'observe de ne descrire que les pures actions, sans donner ma sentence au lecteur. Je ne luy fais present que des premisses, & luy laisse la façon de la conclusion, comme on peut bien donner les viandes cuittes & preparees, mais celuy qui les avale les doit mascher. Quelques uns qui ne font profession que des lettres eussent voulu que je leur eusse laissé cette besougne comme appartenant à eux proprement : mais la matiere de laquelle j'escris ne se recueille pas entre les pupitres, & fault des ammes ferrees pour escrire du fer, & que *propter ignaviam & desidiam scriptorum scribendi scribant cantentque canendi*.

Les Jesuittes me reprochent que j'observe l'æquanimité de laquelle je fais profession *in speciem* seulement, & que je fais parler les actions qui rendent evidentes leur conclusions; *habent reum confitentem, & mihi laudi duco quod illi vitio vertunt*. Entre eux le Jesuitte Arnou a montré mes affections cachees & partifannes, comme il dict, en tout ce qui touche la Religion & les Republicques, faisant remarquer à ceux qui me l'ont escrit comme je traite les succez des Venitiens & des Pays Bas, des deux Estats aux dependz d'Hespagne, & des premiers au fait de Lespante, & en ce qui est de la paix avec le Turc.

Monsieur, la censure de ces docteurs ne pouvant rien sur moy, je demande la vostre avec ces termes : *ure, seca,* & puis avec vos diatribes, les aydes desquelles nous accompagnons volontiers les charitables corrections. Sur tout honorez moy de memoires qui me facent encore davantage nommer republicain. Voila ma demande que je fais d'un si bon cœur, que si vous pouviez me donner une voye assuree pour consigner en vos mains mes derniers manuscrits corrigez & augmentez d'une bonne partie, je le ferois tres librement : je n'ose vous parler de donner cette besougne à quelqu'un de vos imprimeurs, car si vous me faisiez sentir que cela se peust, je déposerois entre vos mains le pere avec les enfans, qui empounera avidement toutes occasions pour vous montrer combien votre digne reputation m'a rendu Vostre...

XVI.

AU PRINCE CHRISTOFLE DE BADEN.

Monseigneur, voicy la premiere voye qui s'est offerte à moy pour respondre à l'honneur de vos lettres, & m'esjouir avec vous de qoy vostre voyage a succedé selon le desir de vos serviteurs, non seulement en ce qui est de vostre bon portement, mais aussy en la part que vous avez reçeuë en une des plus souhaitées & plus glorieuses expeditions que les François ayent faite depuis plusieurs annees :

j'adjoufterois heureufe, fi l'avarice & la difcorde m'avoient donné pleige de n'y mettre point le nez, fi bien que qui ne le juge, ne le goufte, & ne l'advouë ainfy, n'eft pas François : & ceux qui demeurent muets à nos louanges, comme j'ay effayé depuis peu, ont la croix rouge gravee fur le fecret de leur cœur. Je paffe à vous dire que S. A. m'ayant fait l'honneur de me communiquer les voftrés, nous avons loué Dieu de ce que fon affaire eft aux mains d'un fi parfait cavalier que celuy que vous me nommez : pour ce que ceux qui font comblez de louanges ne traversent point celles d'autrui : la longueur en eft un peu ennuyeufe & fera dommageable, fi durant le parachevement, il ne fe trouve quelque moyen de mettre es mains de S. A. de qoy arrer les chefs & membres d'une levee : pour ce que tout prend party, & un peu plus tard en la Gafcongne, où nous voulons travailler qu'ailleurs : mais enfin, fi nous ne voulons avoir le refte d'autrui, il fault pratiquer, s'il y a moyen, quelque avance. Jamais Prince chrestien n'a aproché des despenfes de nostre Roy : mais si S. M. veuft employer S. A. & les fiens, je ne croy point qu'aucun des desseins qui font aujourd'huy fur le bureau, porte plus de gloire d'un costé, & d'estonnement de l'autre que le nostre fera. Je l'apelle ainfy, encor que j'aye reçu commandement de me tenir prest pour ailleurs ; je prefereray le pain noir fous vos banieres aux delices que l'on peut promettre autre part. Honorez de vos nouvelles & commandements Voftre...

XVII

A M. DE LORMOY.

LE 17 FEBVRIER 1625.

Monsieur, j'ay grandement à louer Dieu de ce que j'apprends par le tesmougnage de plusieurs & habiles : c'est qu'il m'a donné en vous un excellent secours, soit pour la probité, pour la suffisance ou pour le courage, n'y ayant pas une de ces pieces inutiles à la deffense d'un client que les rapports ont rendu *dignum Cæsaris irâ* : & le mal est que je ne suis point accusé de ce qui me rend le plus hay, & de qoy je ne me puis departir. Vostre premiere adresse fera de separer le personnel du reel : en ce dernier, vous trouverez plusieurs choses que je puis justement reprocher, & nulles dont je me doive excuser. Je commenceray par vous prier que mon *factum* soit imprimé : je le soubsmets à vostre correction, *expungendo quidquid ferocius protulerit militaris animus & mens conscia recti, nec evirando tamen*. Je tiens prestes les pieces justificatives pour les envoyer par la mesme voye que j'espere consigner argent : & pour ce que je remets à deduire les affaires en quelque memoire à part, je me contenteray par cette premiere lettre d'exhorter vostre courage à la deffense d'une cause, où un timide auroit à craindre : mais il n'y a rien pour rougir, si ce n'est de trop de louange pour avoir osé deffendre un absent en qui on desire les vices. & de qui on hait la vertu : c'est Vostre...

XVIII.

A M. DE HAULTE FONTENE.

Monſieur, j'ay eſté grandement reſjouy que vous n'avez point oublié nos propos d'amourettes : je ſuis en perpetuelle inquietude pour la proſperité de ceſte maiſtreſſe, laquelle me ſemble plus agreable, plus elle eſt ruſtique & fans fard : ne fraudez point l'eſpoir que vous me donnez que nous en puiffions diſcourir enſemble, autrement qu'en papier. Je attendray ce contentement, ſi la perſecution, qui s'attache & s'eſchauffe ſur moy, me permet d'attendre. Noſtre exercice cependant fera aux prieres mutuelles, comme je les fais ardemment pour le pere & pour vous qui me pouvez tenir Voſtre...

XIX.

A M. LE CONNESTABLE.

LE 18 DE JUILLET 1625.

Monſeigneur, c'eſt par violents ſervices, & non par paroles, que j'ay à recognoître l'excez de vos courtoifies envers le pere & le fils. Si on luy tient promeſſe, je mettray l'eſpaule ſous la ſienne pour

luy ayder à la tenir : il luy faudra un peu de longueur pour le chemin qu'il y a jusques en Gasconne & Xaintonge. D'ailleurs il n'y a plus que des culs blancs.

Monseigneur, j'eusse tenu advertie vostre Grandeur de quatre mille hommes à qui on a osté au Pays-Bas le mousquet & la pique, pour se mettre à grand journee devant Cordoua, de son logis à Basle, de la levee de 6,000 hommes en la Franche Conté & 1500 chevaux, au moins comme on conte, facils pour la cavalerie, des autres levees de Leopold en la Suave fort sterile, de l'assemblée des Cantons dans son mouvement : & encor de l'État de la Rhetie, comme aussy du voyage du Conte de la Suze & des principaux de Berne vers M. le Marquis de Queuvres : je n'eusse point esté paresseux, dis je, à vous bailler ces choses sans l'affurance que vous les avez d'ailleurs, & n'eusse point voulu servir de frefaye : j'ayme mieux servir à porter ma vie où elle pourra fermer un pertuis, quand il plaira à Vostre Grandeur d'honorer de ses commandemens Vostre...

XX.

A M. DE LA TOUR.

Monfieur mon cousin, si la compagnee ou la patience de M. le Lieutenant de Martel m'eusse peu donner une demie mattinee de loisir, j'eusse pris plaisir à vous rendre conte de ma condition entiere-

ment, comme obligé à cela, & par l'honneur de vostre alliance, & par les bienfaicts que vous avez rendus selon mes prieres à beaucoup de gens de bien : le temps, la distance, ny les franchises du Royaume ne m'ont pas faict rompre compagnee à vostre douce fouverance. Ne pòuvant mieux, j'ay rendu un petit conte au porteur suffisant, comment Dieu m'a puiffamment assisté en la hayne que je supporte pour luy. Le desir que j'ay de favoir les particularitez de vostre famille me faict esperer que vous prendrez en bonne part la creance de ce porteur. Si quelqu'un (fusse un Jesuite de Bourdeaux) va en Italie pour le jubilé ou aultre cause, je luy ferois bonne chere à Geneve, & y seroit le bien venu en se disant avoir des affaires à moy. Si M. le Cardinal eust cru le conseil de M. de Vignoles, il y en auroit envoyé un exprez. C'est ce qu'a loisir d'escrire Vostre...

XXI.

A M. DADOU

LE 27 AOUT 1625.

Mon brave fils, vostre courage n'a pas seulement pour object les coups des ennemis, mais aussy ceux du seul & grand amy qui est mieux à luy qu'à nous, & qui fera mieux avec luy qu'avec nous, mais encor trez mal icy & trez bien là. Il a tiré

ceste affligée qui ne vivoit qu'autant qu'il falloit pour sentir les douleurs, pour la colloquer en une vie sans douleur & sans mort, mais au comble d'une indicible félicité : vous l'avez trop aimée pour devoir regretter cet heureux changement. J'écris à vostre hôteſſe pour ce qui eſt des enfans, tenez conſeil vous deux & me diſtribuez vos penſées : aſſurez-vous qu'il n'y a point de rupture au lien de noſtre amitié; elle tient par quatre chaînons, & plus que par les quatre, par la chaîne d'or de voſtre vertu, laquelle ne doit plus eſtre attachée à l'obſcurité d'une petite famille, mais ſe doit deſployer en une ſaiſon, où on va mandier les hommes de vertu. Il n'y a paix du dehors ny du dedans qui puiſſe faire ferrer les armes de long temps : tout ſe reſeſpoye en ces quartiers. Je croye bien avec voſtre frere que ce pourroit eſtre pour donner couleur à une paix, mais tous les aers des Eſtats tendent ailleurs.

XXII.

A M. DADE [1621].

Mon brave fils, vos ſuaſions ſont fondées ſur choſes vraies, & bien eſprouvées par moy. Je voy bien l'immeuſe fardeau qui va tomber ſur nos amis, & leur paucité, foibleſſe, pauvreté, deſunion, & appaſſante conſternation. Je le renvie d'autant de lâcheté & d'infidélitéz notables qu'il y a de places. J'ay encor à dire que l'Assemblée m'a debouté en

toutes mes requifitions, follicitee & gourmandee par les Rochelois, & c'eft pourquoy, quand on me demande mon advis fur leur permanence, je m'excufe comme eftant offensé. Vous avez encore une puiffante raifon fur moy, & que je fuis en pleine miffion qui fe donnoit à foixante ans, puisque j'en ay foixante-dix, ou plus. Je voy comme vous qui savez combien mes blessures m'incommodent à cheval, que mon labour fera fans mefure pour aller crever fous un autre labour, que mon peril continuel ne fervira qu'à chercher un peril mortel, qu'à ce labour il n'y a point de guain, qu'à ce danger il n'y a point d'honneur qui font la monnoye de tous les deux : mais les Huguenots n'ont point de loy *fi quid fortiter*, fe font porter aux combats. s'ils n'y peuvent aller, ne pouvant fouffrir *cumulo deesse virorum*, & le falaire est en Dieu. C'est pourqoy je vous prie & ordonne, fur voftre devoir de fils, qu'achevant de lire cette lettre, vous donniez jufqu'à Maillezay, que vous taffiez le poux au petit Gouverneur que je tiens pour Gentilhomme de courage, mais à la mefure de fon experience; & me trompe fort, fi voyant venir une fi horrible nuee, & le premier paquet deffus fes épaules, vous ne le trouvez en peine de fa contenance. Je veus que vous lui offriez 10000 efcus, defquels il fait bien la feureté, pour me mettre en fa place, tant que la guerre durera : à la fin de laquelle je luy donne ma foy de luy reftituer, fi je ne fuis enfevely dedans en me rendant mes 10000 efcus : s'il accepte, envoyez moy un bon piqueur de courrier, & tenez moy pour mort, fi dans dix jours je ne fuis à vous. J'attens voftre refponfe avec l'ardeur & impatience de vingt ans. Voftre...

XXIII.

A M. DE LA VOYETTE.

Monsieur de la Voyette, voyez le moyen que j'estime le meilleur sous la correction de MM. Platon & de la Barre, à l'opinion desquels je cederay, quand ils auront considéré la mienne. Je dis que je suis prest de consigner en argent content ou en lettre de change la somme de 8000 livres à mettre ez mains de ma partie, quand je feray en estat de pouvoir transporter valablement mes debtes à un autre : je ne dis point quand j'auray touché l'argent, mais seulement quand je pourray traiter le mien. Il n'y a pas faulte de noms nouveaux pour me traverser : c'est pourqoy ma debte est juste. Je vous prie donc d'affsembler MM. Platon & de la Barre & y adjoûter M. Dupuy, Conseiller au siege Presidial de Bourg, & lequel à mon advis aura fait sçavoir de ses nouvelles chez M. Vannelly. Vous pourrez encore adjoindre à ces trois quelque homme de conseil : si on m'en donne un avec ceux là, vous adviserez à la difficulté presente, comme qoy doit estre fait le transport, lequel je desire estre fait en vostre nom, s'ils trouvent que la qualité de gendre n'y soit point contraire, & de là me donner ma leçon par escrit : & cependant voicy ma besongne : premiere-ment de trouver moyen qu'il y ait à Paris 3000 escus à moy, à qoy je procede par violentes depesches à M. le Duc, auquel je montre qu'il ne sauroit rien perdre avec moy, & puis je le somme de me declarer

sa volonté absolument, pour à ce default y venir par emprunt duquel je suis desjà assuré. Messieurs du Conseil de M. le Duc ne peuvent guere demeurer à recevoir sa volonté; mais ils pourroyent faire un grand coup pour moy, si eux ne l'osans faire, faisoient escrire par quelque bonne main, ou à M. le Duc, ou à M. de la Miltiere que la Cour ayant liquidé les sommes que je dois, M. le Duc me peust tesmouguer le cours de son amitié, & à mon grand besoin sans perdre le sien. L'autre poinct de ma besougne est de pratiquer ce qui me peut exempter du guichet, de qoy Dieu me montre des moyens par ce que je vous ay desjà escrit, & que vous dira ce porteur. Ayant mis ordre à ces deux poincts, je commenceray mon procez par les voyes que mon Conseil me dira; si ma partie tient promesse, j'obtiendray facilement, sinon je suis resolu de subir la despense & la peine.

 XXIV.

A M. MANUEL.

LE 25 DE NOVEMBRE 1625.

Montieur, mettant pied à terre de mon voyage champestre, j'ay esté bien ayse de trouver promptement un moyen de vous escrire sur ce que on m'escrit de la Cour, qu'il se debat au conseil du Roy du moyen qu'il y auroit de faire un logis sur le passage du Gothar. On me prie d'en pouvoir respondre avec

quelque certitude. En la souvenance des bons propos que vous m'avez tenus autrefois, là dessus je recours à vous pour vous demander un memoire par lequel vous nous fassiez participans de vos sages & braves pensées : & voicy les poinçts principaus. S'il y a lieu commode à faire que par une forteresse ou deux, on peult empescher ou grandement incommoder le passage des gens de guerre? Quelle estenduë il faudroit à ce logis pour en mesurer la despense? Si les avantages naturels y sont grands & quels? S'il y a de l'eau? Si les incommoditez de l'air sont supportables, & par quels aydes? Si le lieu de la construction appartient à Messieurs de Berne, sinon à qui? Et pour ce que je suis consientieux à me parer des plumes d'autruy, instruisez-moy, si vous voudriez que vostre nom y fust employé en l'advertissement, & vostre personne en l'execution avec les clauses qui en despendent. Je vous prie ne m'eïtre ny tardif, ny chiche en responce. L'amour que je fay que vous portez aux choses bonnes & à moy, pour les desirer me fait user de vostre peine comme estant Vostre...

XXV.

A M. D'EXPILLY.

LE 22 JANVIER OU 1^{er} DE FÉVRIER 1626.

Monsieur, le porteur de ma lettre est M. Tronchin que j'ay prié de vous dire que je n'avois eu

que du plaisir à faire une pièce qu'il me faut refaire avec peine & desplaisir : & oultre cela avec grand danger que mon labeur ne sente une Minerve forcee. Si vous entretenez le présentateur, vous verrez si ce que je dis de luy ordinairement eût vray, à sçavoir qu'ayant de la leçon tout ce qui se peut, ce grand travail n'a point esmouffé une incomparable sagacité, presant de son heureuse nature. Je dis encor que la pesanteur de sa charge luy sert de lest pour porter plus hautes voiles. J'ai veu de ses vers latins qui doivent peu à l'antiquité : j'eusse dit rien, mais vous ne me l'eussiez pas pardonné. Vous saurez amplement par ce personnage à qoy s'employe Voistre...

XXVI.

[AU MESME.]

DE GENEVE, CE 22 JANVIER 1826.

Montieur, il ne fault point vous recommander M. Tronchin : son nom, sa charge, son excellence en elle & en toutes sortes de sciences le rendent assez recommandable, & plus que tout cela, son bon droit. C'est par luy que vous pouvez en toute seurété me donner l'instruction que je vous avais demandee. Certes, quand il me dict la necessité de son voyage, au lieu de m'en condouloir avec luy, j'en reçeus joye pour cette seule raison qu'il auroit de vostre abouchement : ou bien que je le recevrais par

luy, en qui je me confie plus qu'en moy mesme. On cherche pour la confiance la sagesse & l'amitié, bons liens de la fidélité : le premier point n'a que faire de mon tesmougnage, & pour le second, je ne m'ayme pas tant que je croy estre aymé de luy.

Par un si bon organe instruifez Vostre...

XXVII.

A M. DE LA VACHERIE.

Monsieur, la veuë de cette lettre, & la recognoissance du nom de l'auteur vous seront choses nouvelles & inesperees, & c'est pourquoy j'ay à vous rendre raison de cette nouveauté : c'est que quelques amis, comme il m'en reste encor en vostre Cour, m'ont adverty que vous aviez tesmougné quelque affection en ma personne & quelque passion à mon endroit en ce qui est de mon honneur, jusques à l'avoir voulu relever. Je dis donc que cette probité m'estant moins à esperer que mes lettres à vous, je vous dois une bonne action de grâces, & une grande resolution de me vanger de vostre bienfaict. C'est cette pensee qui m'a tiré cette lettre des mains pour non seulement vous dire quelque chose de moy, mais aussy vous employer pour un amy : c'est M. Sarrafin premier Syndic de Geneve arraché de sa fonction trez necessaire, contre l'usage commun de ceux qui tiennent ceste charge, par un affaire trez fascheux à supporter. mesmement à un excellent juge comme il

est, & puis à ce pays qui à grand peine se peut passer de luy. J'ay dict que sa demeure estoit necessaire, j'ose y adjouster mesme pour le bien des affaires du Roy & du Royaume : pour ce qu'il semble que nous foyons au demeslement des negoces qui touchent les Suiffes & les Grifons. Je vous prie de croire que son conseil n'est pas borné aux murs de cette ville, mais cherché de plus loin, & son entretien fera foy de ce que je dis. Or vous savez tres bien que le voyage de M. de Bassompierre n'est point pour affaires legeres & où S. M. n'ait interest : & de plus cette ville sert comme d'estommac au pays d'alentour pour le departement des aliments. J'adjousteray que depuis les difficultez qui sont sur le Rhofne, tous les divers passages d'Italie en France & en Almagne se reunissent en ce lieu. Je conclus pour l'employ de vostre faveur, afin de nous renvoyer bien & bientost un personnage que vous aurez à gré d'avoir obligé avec nous. Pour mes affaires, Monsieur, vous n'en aurez que ce mot : c'est que la saison ne me permet pas de desployer ma justice, il fault que je me retire dedans moy jusqu'au temps oportun. Cependant si vous aviez agreable que je vous envoyasse un *factum*. auquel vous ne blasmeriez que le stile qui ne peut sentir le vil ny le criminel, je le vous enverrois : s'il ne vous plaist de le recevoir, ne refusez point mon cœur obligé qui en son exil volontaire, medite comment il pourroit se montrer à bon effiant Vostre...

XXVIII.

[SANS SUSCRIPTION.]

Monfieur, entre toutes les vanitez de laquelle la France est galeufe, & deviendra ladrefse s'il n'y a changement, il y en a une par laquelle il est deffendu à tout homme de favoir quelque chose. Un de mes anciens compagnons nommé M. de Fonlebon ne se pouvoit appaifer contre la sottise, de laquelle je veus parler : c'est qu'il se fault donner garde à la Cour d'avoir quelque excellence, de crainte qu'elle vous soit imputee à mespris. Ce gentil Cavalier premier de la grande escurie avoit de belles filles & de 50,000 escus chacune. Quand on luy parloit de quelque Gentil homme, voire Seigneur qui en recherchoit une, il demandoit : « *Que fait-il faire?* » On respondoit : *C'est un brave Gentilhomme.* — Il repartoit : « *Est-il homme de favoir?* » — R. *O ce n'est pas un philosophe.* — D. *Mais dit-il bien? escrit-il bien?* R. *Ce n'est pas un poëte.* — D. *Ayme il la musique?* R. *Ce n'est pas un chanteur.* — D. *Joue il point du luth?* R. *Ce n'est pas un menestrier.* — D. *Sait-il bien danser?* R. *Ce n'est pas un baladin.* — D. *Ha-il bien les armes à la main?* R. *Ce n'est pas un escrimeur.*

D. *Est-il bon homme de cheval?*

R. *Ce n'est pas un saltimbardelle.*

D. *S'est-il pas adonné aux Mathematiques?*

R. *Ce n'est pas un Astrologue.*

D. *Entend-il point les fortifications?*

R. *Ce n'est pas un Ingenieux.*

D. *S'est-il point apliqué aux surprises des places?*

R. *Ce n'est point un Petardier : & notez qu'à chascune des negatives s'adjoustoit une clause que pour brieveté j'ay voulu mettre icy, c'est : Mais c'est un brave Gentilhomme. Là dessus Fonlebon juroit & disoit : Il fault que vostre Gentil homme soit un sot, & un marault qui ne sache rien : par là, Monsieur, mes filles n'espouferont aucun qui ne sache pour le moins jouer du sublet.*

Sous ce personnage je veus poursuivre la vanité de laquelle il est question, à mes despens mesmes qui ay esté long temps à la Cour & parmy les armées, cachant si peu que je savois, jettant les livres au feu devant les compagnons pour faire le brava-che à la mode : je vous diray comment je fus gueri de cette epidemie. Un jour je me trouvoy au lever de Buffy d'Amboise, grand Maître des braveries de la Cour, & qui a esclatté en temeritez par dessus tous ceux de la volée : je le surpris corrigeant quelques vers grecs qu'il avoit faits. Si tous les savants & grands personnages de France m'eussent exhorté à n'avoir point honte de savoir, j'eusse levé avec le nez toutes leurs paroles, mais (comme les exemples peuvent plus sur les fous que les raisons) ce foux, cet enragé m'ayant dit : *Ce n'est pas estre assez brave que de cacher ses rayons de peur des nuës*, je changeay de posture avec un grand regret du temps perdu : & de là en avant, au lieu de cacher la meche, je me mis à faire paroître ma petite chandelle, comme un grand flambeau.

Je veus accompagner ce discours d'un conte qui le fera valoir. Entre les braves hommes de guerre de ce siècle, nous avons eu le pere du brave Conte de Montgommery portant le nom de Lorges. Les Mont-

gommeris font venus d'Angleterre de trez noble famille, & la Conté de Mongommeri qui est en Normandie fut achetee par le vicil Chevalier duquel je parle : son commançement fut par estre archer de la garde Escossoise ; en cette condition il fit la guerre en Italie : il en revint là par sa valeur qu'il fut Capitaine d'une compagnie : & puis de 800 hommes : de là, Lieutenant des Gardes Escossoises. A un autre voyage des guerres d'Italie il amena deus levriers Corfes, avec lesquels il se ventoit de combattre un lyon. L'envie de ses compagnons & la facilité du Roy François en vint là qu'on lui offrit l'experience de ce qu'il avoit dict : luy n'en voulant rien demordre, se trouva en une petite cour où on avoit lasché un lyon : il y vint avec les deux levriers, leur couvrant les yeux du bord de la cape, pour ne les laisser pas longtemps aprehender le gibier. Ces levriers corfent le lyon, & luy avec deux espees courtes luy en met une dans la gorge, & l'autre au flanc : & ainfy, avec la mort d'un de ses chiens, vint à bout de ce qu'il avoit dict. Depuis retourné à la guerre, il revint Colomnel des bandes du Piedmont & chef de la Garde Escossoise. En passant je diray qu'un foldat parlant à luy, & l'ayant apellé *mon Capitaine*, corrigea ce mot en *Monsieur*. Luy ne le souffrit pas & reparti : « *Ne vous reprenez point : J'avois nom Monsieur parmi nos domestiques au sortir du berceau, il m'a depuis cousté beaucoup de sang & de sueur pour avoir nom Capitaine ; aurois-je bien esté en diminuant ?* » Leçon pour nos capitaineaus qui ayment mieux une vaine qualité naturelle de *Monsieur* que l'aquise de *Capitaine*. Le voila amoureux d'une des filles de la Royne, d'une des meilleures maisons de France, & laquelle je ne puis nommer

pour la conclusion que vous verrez. Cette cy glorieuse de sa beauté & de sa race, desdaignoit la recherche de ce beau Seigneur. Un jour que la Cour estoit allée voir quelque combat de Lyon, & son gand lui estant tombé en la cour des bettes, dict ainsy à son serviteur : « *Vous qui faites mestier de dompter les Lyons, allez moy querir mon gan.* » Lorges empougnant la hallebarde d'un de ses archers, s'y en va, fait retirer le Lyon & apporte le gand, & en le jettant à terre aux pieds de sa dame, cassa de colere sa hallebarde auprez du gand en disant : *Vous estes une putain : & s'il y a des Lyons en vostre race, que le plus mauvais me combatte sur ce que j'ay dict.* Il n'y eut pas presse à cela : mais jamais depuis cette heure, n'a voulu voir en sa maison nourrir aucun chien, pour le desplaisir qu'il sentoit que la sottise du siecle cerchast moyen d'attribuer à choses viles les honorables causes de son eslevation.

Un jour que les Capitaines de M. de Parabelle se pleignoient à moy de ce qu'il ne les cognoissoit plus, eux qui avoyent sa fortune & cœt., je leur fis ce conte pour les appaiser, & je le vous donne pour faire foy de la premiere clause de cette lettre & conclus ainsy, que si la manie des hommes qui s'exerce en la vraye estimation des autres avoit quelque raison, il n'y auroit plus de raison pour ce qu'il y auroit raison. Vostre...

XXIX.

AU ROY DE LA GRAND BRETAGNE.

Cyre, puisqu'au lever du jour & à celui du soleil, on espere & craint de la journée que l'on attend de la rougissante aurore, vent ou pluye, & que celle qui est passée produise un triste jour; il nous est permis des Princes (qui sont nos soleils) former nos prédictions & dire de la naissance de Votre Magesté, & de son advenement aux couronnes de la Grand' Bretagne, que Dieu a fait naître un clair soleil de joye après un temps couvert & nebuleux. L'aube de sa naissance & de nostre espoir a esté sans taches & pure, n'a rien promis que de la pureté : son Aurore n'a esté signalee que de roses, & ces roses Angloises se sont espanouies de leurs vives & agreables couleurs, aussy tost que ses rayons de firez ont esmaillé nostre orizon. Les Princes qui naissent couverts de nuees, sont astres passés & ternis de foiblesse, qui sont par leur inclination trembler les peuples descouragez : comme aussy d'autre part les flamboyantes humeurs de leurs Roys menacent de vents, qui sont soughirs, d'orages qui sont larmes & sont cometes ardents & ignés, desquels on n'attend que des deluges de sang! Bien heureuse Albion, qui admire sur son trosne, non seulement pour elle, mais pour tout nostre hemisphere, un soleil au teint net & vif, un Prince qui ne s'infecte point de la passée pusilanimité & ne rougist de l'orgueil flamboyant, qui presente dès son entree le bouclier du

defenfeur de la foy au devant des enfans de l'Eglife, & la pointe de fon eftoc aux dents des loups devorans & des tyrans perfecuteurs : pareil à ces Apollons que l'on a fait de mefmes rayons adminiftrer la vie aux fleurs & falutaires plantes, & des mefmes, fortir des fleches d'or pour crever les Pythons, & chaffer les venins : images par lesquelles les payens representoyent à leur mode ce Dieu trez doux qui, foleil & bouclier pour tous, desploye pour la foy fes defenfes, & fes offenfes contre l'infidelité.

Voila, Cyre, le fpecieux tableau, qui attirant vers Vofre Majefté les yeux de l'univers, ou en amour, ou en terreur, m'a efmeu de luy presenter les offrandes d'un vieillard, qu'elle ne foupçonnera pas de flatterie, s'il luy plaift de voir fon present, & le livre contre lequel forcenent ceux qui ont perdu le gouft de toutes veritez. Tel le careffe en fecret qui l'a brulé publiquement. Ses juges m'ont envoyé pour excufe la tyrannie où les Jefuittes les ont reduits, & la fervitude volontaire en laquelle ils fe font eux-mefmes foubmis : puisque nul ne peut eftre contrainct aux chofes vilaines, s'il fait mourir! patrie defolée, miserable faifon en laquelle les efclaves jugent de la liberté d'autruy.

Je ne demande pas que la nuit indigeftte d'Affuerus faffe apporter ce livre condamné au chevet de V. M., mais qu'elle fe faffe lire à quelque heureufe foiree, ou par diversion, ou fur la difpute de quelque action efcrivite diverfement, ce livre efcrit d'une main que les presents n'ont ny corrompuë ny affervie, & qui peut juftement efcrire fur fon frontifpice : *Nihil gratiæ datum, nihil offenfæ.* Ma premiere proteftation fera, que eftant condamné par V. M., je ne veux plus eftre abfous. Elle verra

en moy grande rareté & chicheté de louanges : ce qui garantit les siennes, & ma lettre de n'être pas cageoleuse, & de ne dementir la conscience ny le cœur. S'il se trouve des fautes, mêmes en l'impression, je dis qu'aux lieux où le mensonge travaille en splendeur & à midy. la verité se cache & besougne à minuit, n'ayant que sa lueur naturelle pour flambeau.

Or, si V. M. prend goût à mes franchises veritez, si elle desdeigne les phrasés hyperboliques des charlatans du siecle, & tout ce qu'ils desrobent à Dieu pour donner aux Princes, si elle estime que d'un itile de fer comme le mien, les exaltations des grands & des vertueux bien meritees seront reçeuës de la posterité, & par elle establies comme constantes veritez, elle mettra la main d'acceptation sur la teste de celuy qui se prosterne à ses pieds, afin que mon extreme vieillesse m'ayant fait mettre mon espee au crochet, je serve la vostre royale, en appliquant ma plume en ce qu'elle se donnera de triomphes, & à moy de veritables subjects.

De V. M. le trez fidele serviteur.

XXX.

A M. DE MAYERNE.

DE GENEVE, LE 6^e MARS 1626.

Monfieur, j'ay pris la commodité du cofre de vostre fidelle, pour y mettre un couple de pieces que

vous y verrez, vous priant d'en faire presant d'une au Roy Serenissime reliee au mieux que vous adviserez, ce que j'eusse fait faire icy, sans la crainte d'evanter la mine : la verité n'a pas ses coudees franches où la crainte habite. L'autre exemplaire est pour vous. Je vous envoie aussy une lettre pour accompagner le presant, laquelle je laisse ouverte, afin que vous en usiez avec les egards qu'il fault. J'ay ouï dire que le livre de M. de Thou, quelque excellent qu'il soit, avoit esté trez mal venu, pour avoir escrit nayvement sur le fait de la Reyne d'Escoffe, grand mere de S. M. J'escris d'elle aussy sobrement qu'un veritable peut & veust, & loing d'animosité. Vous pouvez vous souvenir qu'au temps de ma grande faveur, ayant dict au Roy mon Maistre que j'avois envie de voir l'Isle d'Albion, il ordonna en mon absence que je porterois la resolution demandee aux Princes Reformez : ce que je refusay, ne voulant point porter le noir, & fis donner la commission a M. de Lisle Grolot. Je dis ces choses, pour vous prier que si mon livre estoit mal venu, vouloir changer de main, & le donner au Seigneur Philippe Burlamachi, auquel j'en eusse envoyé un troisieme dés cette heure, si je l'eusse eu entre les mains. Les espions, les fauls freres, & un fauls pere nous font bien du mal. Pour changer de subject, j'ay failly à vous escrire d'un affaire, sur les nouvelles que nous avons reçu par quatre ordinaires, des mal-entendus qui eussent donné lieu au discours que je vous fis une fois, sur la distinction des devoirs differents pour la terre & pour la foy; j'ay rejetté la plume à une autre voye, & occasion plus evidente : n'oubliez pourtant rien, & surtout retenez en vostre memoire Vostre...

XXXI.

A M. DURANT.

Monlieur, je ne puis mieux vous montrer avec quelle diligence j'obeis à vos desirs, que de vous envoyer le livre demandé, auquel il manque le frontispice, & la dernière partie de l'indice que j'espère vous envoyer dans peu de jours. J'en eusse envoyé un autre pour le Pere Fulgence, si j'eusse esté assuré qu'il eust esté bien venu : mais faisant criminel tout ce qui me touche, j'espargne plus autrui que moy. S'il y a quelque marchand libraire qui en veuille envoyer querir, au prix que ceux qui ont contribué à l'impression y ont mis, à sçavoir à une pistole & demie les trois tomes, il ne faudra que m'advertir, & sur ma parole, les imprimeurs feront tenir les bales à une journée, dans le chemin de Berne. Vous pourrez faire remarquer de quelle ancre sont decrites les procédures de la Serenissime Seigneurie, soit en guerre, soit en negotiations, sans que l'auteur ait jamais pensé à un grand mercy, accusé pour cela, ou de la hayne Hespagnole, ou d'un amour republicain, mais deffendu par la verité sur la fidelité qu'il employe à la servir. Continuez à aymer Vostre...

XXXII.

[A M. D'EXPILLY, 1626.]

Monfieur, nous fommes rencontrés de penfée, & cela me donnera meilleure opinion des miennes. Je bandois fur le traitt pour vous écrire de mon *Hiftoire*, & vous rendre un raifonnable conte de ce que j'ai le plus cher. Si nous euſſions eſté aſſiegez en cette ville, j'en faisois apreſter trois copies, pour en depoſer une à un ami ſecret prez du Roy, l'autre aux Archives des Eſtats, & la tierce en voſtre ſein, qui n'eut pas volontiers (comme d'un courageux) aydé à oſter les cendres des Cœſars de ſur l'Obbellique, pour y loger celles d'un Cordelier, eſperant de vous que l'amour des lettres aura quelque merite à la choſe, & la confiance d'un eſprit qui faiçt amitié avec le voſtre ſans l'uſage des ſens ſeroit plus forte que l'imperieuſe & vilaine domination de quelque hypocrite ennemy de vertu. Voila ce que je voulois & veus faire, ſi Dieu ne me donne le temps de l'impreſſion : Je ſuis à la fin de la correction & augmentation, pour faire dire à mon Imprimeur que ſon Lecteur verra la difference qu'il y a entre les livres reveſtus en une bonne ville ou qui ſont fortis tout deſchirez du *Deſert*. Quand à ce qu'il vous plairoit me donner, je le reçoÿ des autres, je le dois mandier de vous. Si M. le Connettable me donne l'honneur & à ſoy le contentement de me lire, j'auray vincu, ſi je luy donne un petit courroux contre ceux qui ont diverti ſon dyaire. On m'a diçt

qu'il est en mains d'un fort habile homme & qui s'en aquitera bien : mais il me semble que la reputation qui se loge dans un esprit universel prend plus de pied que dans le particulier. Si donc il vous plaist m'honorer de vos pensees, je les logerai selon ma grosse Minerve, *fida oratione non in speciem composita*.

Que ne dois-je aux amis, moy qui durant les guerres plus flamboyantes, envoyois demander au Duc de Mayene des raisons ou au moins des excuses pour son mauvais exploit d'Arques : & encore maintenant estant sur les guerres de Son Altesse, & de ce lieu voudrois avoir les memoires de ce Prince martial, & eusse accepté l'honorable offre qu'il me fit dés mon arrivee d'un discours de trois semaines à Turin, sans qu'il m'a fallu laisser en leur entier les pensees de mes hostes aufquels je suis obligé. J'ay à cette derniere façon reçu force memoires de plusieurs, que je dois aymer & estimer comme estans amateurs de la bonne renommee : & cet amour oblige à celuy des bonnes actions.

Excusez l'amour paternel, si je vous rends un conte trop exprez de mon livre incognu au vulgaire, hay & persecuté des mercenaires, aymé de peu & de bons : entre ceux là il se glorifie de qoy vous honorez de vostre amitié Vostre...

XXXIII.

A M. LE DUC DE ROHAN.

L'AN 1617.

Monfeigneur, je viens de vous efcire pour mon privilege, quand j'ay eſté honoré de lettres du Roy & des voſtres. Je ne ſaurois vous donner plus d'aſſurance de moy par eſcrit, que celle que vous ay donnée de vive voix. Vous ſavez, oultre les autres haynes, celle que je ſuporte de M. d'Efpernon, qui n'eſt pas chiche de menaces, & oultre les menaces, d'employer les ſiens à me nuire : je ne dis pas cecy en l'air. Il eſt neceſſaire, ou que je quitte ma maifon en la vendant à quelqu'un qui aye les reins plus forts que moy pour la garder, ou que je cherche ma fureté dans une Veniſe, ou que je ſois aſſiſté par qui que ce ſoit. M. de Villette m'a aporté un mauvais preſent d'eſperance en me declarant la perte de deux années paſſées, qui ſont plus de 14,000 livres pour moy. Ce ſeroit de qoy deſeſperer un homme qui ne ſe conſoleroit point en Dieu. Maintenant que j'ai donné mon bien à mes enfans, & en ay vendu une partie, je vous ſuplie, Monfeigneur, ne trouver point mauvais, ſi je fais plainte à la premiere Aſſemblée pour la perte des deux années, ſeulement pour les clauses qui en cela bleſſent la foy publique, ſur laquelle j'ay fait la depenſe : ſi vous me le deſſendez, je me retiendray, & pour le reſte de ce qui me touche, il vous ſera bien ſeant dans l'eſclat d'une

Cour triomphante, de vous souvenir du service sans fin & sans mesure que vous a plus voüé que rendu Vostre...

XXXIV.

[SANS SUSCRIPTION.]

Monsieur, je me sens vostre obligé par vostre vifitation, & pour ce qu'elle n'a pas esté avec le loisir qu'il nous falloit, j'oferois vous demander le mesme bien à votre premiere commodité. Je vous dois encor vostre livre que j'ay bien leu : le dessein en est bon & la prose meilleure que les vers. Vous avez séu ce que m'ont respondu Messieurs de vostre Ville : je ne leur ay rien demandé pour moy, il faudroit que je fusse en une grande extremité. J'attendray bien le terme de l'Assemblée, mais je n'ay pas deliberé de m'y faire refuser ; c'est pour qoy ils n'auront de moy aucun propos de ce qui me touche en particulier. J'ay veu des Courtifans gens de credit, de qui j'ay appris les intentions de la Cour sur tels affaires que le mien : on ne m'offre point de perte de ce costé là, mais plus de commoditez qu'il n'en fault à un homme de mon aage, en qoy je cognois quelque chose des deliberations generales ; c'est à moy à en parler sobrement & me garder bien de convertir mes conjectures en nouvelles. J'en ay reçu une de la revolte de mon fils, qui est venuë de M. Duplessis à Marans : je ne le puis croire absolument ; quand il plaira à Dieu me donner ce coup de baston, la longue prevoyance a pris de long temps sa part à la

douleur : sa famille ne pouvoit demourer en celle de Dieu, ny telle puanteur parmy les encens de l'Eglise. Cependant nous ne laissons de voir une grande destruction à nos troupeaux, & pleust à Dieu que nos Pasteurs voulussent entendre à fermer la breche par laquelle tant de brebis & telles se precipitent. Quand nous travaillions à la confection de la paix, Dieu donna à quelques uns de prévoir ces mesmes choses, & à nul d'y pourvoir : & les voix qui le predisoient se firent enruees & mal agreables de leur cry : les marchands de la paix tourneront en crime cette parole : *Hic non fit pax, sed pactio servitutis*. Les Courtisans disent que la revolte de Valiers est une action purement du Roy, qui de celle là & d'autres en veult la gloire particulièrement, mais certes en laissant au diable la part qui luy en appartient. C'est nous qui avons fait ce mal, & je n'ose vous interpreter cela que de vive voix. Dieu garde vostre Jerusalem; quelque mal que j'ay reçu des infidelles, la bonne quantité de gens de bien qu'il y a en elle, me font craindre & desirer, & en y pensant dire le Pseaume 122. Excusez ma longueur : en cela ma coustume a esté vincuë par mon affection, laquelle me rend pour toute ma vie Vostre...

XXXV.

[S A N S S U S C R I P T I O N .]

Monsieur, j'ay reçu vostre lettre à honneur : je vous diray pour la responce à laquelle vous m'avez

obligé, comment il y a plus de sept ans que je m'exerce à pardonner à mon fils aprez ses desbauches des lettres & des armes, la dissipation de tous mes labeurs, mon nom invoqué en rizee, le verre au poingt parmy les garces & dans le berlan, le pardon de ces choses, les promesses & les serments execrables d'un amandement faussez (qui est le terme duquel je datte tous ses malheurs), les breches reparees par ma bourse, & les dons pour cuider obliger son courage mesprisez, la despoüille de tout mon bien à mes enfans, celle de mon Gouvernement entre les mains de l'infidelle, qui en fit un puant bordeau, un berlan, une eschole d'atheisme ouverte où, quand on menaçoit de moy, la responce estoit qu'on m'en engardroit bien : & ce Gouvernement s'en alloit encor une boutique de besongne que le meschant faisoit tout à la fois de sa revolte, de la prise de quelques villes, ou de la mienne mesmes. Je desnichay ce malheureux train : & depuis, ce galand ayant demandé mon abouchement, comme il fait encores. & ayant amené avec soy un Pasteur de l'Eglise auquel il promettoit de me rendre sans replique, l'affaire alla bien autrement : car aprez luy avoir reproché la ruine de tant de pauvres familles qu'il a affrontees, le deshonneur de plusieurs, celui de la sienne mesme, par le sang de laquelle il a montré que les vanitez desgenerent en cruauté & les erreurs en horreurs; aprez ces choses je lui fis trois questions : l'une pourquoy il avoit contracté amitié avec mes ennemis mortels, mesmes en une inimitié conçüe pour la querelle de Dieu, la responce fut que j'estois leur ennemi, & non pas eux les miens; l'autre pourquoy il avoit promis d'aller à la Messe, il respondit que si ses affaires luy pouffoyent, il nous

prioit tous de ne le tenir point pour Papiste, mais pour atheiste tout à fait, tesmongnages qu'il en practiqua & produisit & le pardon que la vilaine & les tesmoins en ont demandé : plusieurs telles choses furent concluës par un crime qui surpasseoit tout. Pour toucher la protestation que le meschant fait de n'avoir pas renoncé Dieu, je n'allegueray point son abjuration & ses Pasques entre les mains du Nunce, ny tant de messes qu'il a oüyes en la chapelle de Madame de Sourdis, en faisant l'amour à la battarde, pour ce que je ne fay cela que par d'autres renegats & par un docteur de la Sorbonne, gens reprochables à luy & à moy : mais je diray que c'est chose assez horrible que le fils d'Aubigné ait rendu sa religion douteuse ; & puis voicy un fait duquel je parle assurement : c'est qu'il a fait des prozelytes pour le diable, & mesmes en ont presenté qui n'avoient jamais fait profession de la Religion, pour boufonner en ce qui est du salut : entre ceux là je me plains d'un jeune homme que j'avois nourri d'enfance, & auquel je me fiois de ma bouche. Je vis un jour ce galand qui l'entretenoit, le tenant embrassé, si bien que cettuy-cy enchanté de careffes, me declara qu'il luy falloit quitter mon service pour beaucoup de raisons qu'il ne me pouvoit dire, dont je fus contraint de le laisser aller à grand regret. L'ayant donques payé & obligé de quelque don, il fut reçu aux gardes du Roy, sur ma recommandation, en la compagnie de la Besne. Dans deux mois de là, il me tomba des lettres entre les mains du Feuillant Saint-Hylaire, qu'il ne falloit que chercher des benefices vaquans, & que quand il les auroit il n'iroit point à la Messe : ce jeune homme mourut dans un mois aprez, ayant senti sa faulte.

Voilà un exemple pour tous des meschantez de vostre prisonnier, auquel (comme j'ay fait depuis dix ans) je suis prest de pardonner tout ce qui ne touche que moy : ce qui blesse le Sainct Esprit n'appartient qu'à Dieu, que je prie encore pour luy. Je vous prie de croire que toutes les playes qu'il m'a faittes au cœur sont encor moindres que son impudence à farder ses actions, & l'orgueil qui paroist aprez telles choses en ses paroles ou escripts; nous en avons un de sa main plein d'horribles vilenies : aussy il adresse son billet aux bougres & verollez compagnons ses amis. Diçtes que telles choses passées n'estant rien sur son cœur, il y en a de bien estranges pour l'advenir. Je vous supplie de dire à M. le Maire (duquel nous n'oyons que des louanges extraordinaires) que le fait du Dognon n'est qu'un jeu au prix des autres projects qui sont maintenant estoufez, parce que Dieu a rompu leur premier dessein, que si Surimeau veust deposer en mon sein les vrayes particularitez de ce qu'il a escrit, & qu'il fait bien que je fay, quelque incommodé que je soye, je me feray porter à la Rochelle pour le bien de la ville à qui j'ay tout vouë : pour tout autre affaire sa veuë m'est d'un bazilic : & quant à ses lettres, je n'exige point de luy (estant prisonnier) la verité qui le condamneroit; d'ailleurs les fauffetez m'en offensent : c'est pourqoy je ne le veux point voir. J'ay eu peine à cacher les noms de vos amis & des miens, qu'il a à mon advis alleguez à faux. Il reste que je vous remercie du soïn non meritè par nous, & de la peine que vous prendrez à lire cet escrit trop long pour la peine de vos yeux, mais racourci par tout selon l'angoisse de mon cœur. Je finiray donc par la sentence de vostre lettre : c'est

que la paix fera bien aïsee avec moy, s'il fait la sienne avec Dieu & qu'elle paroisse par bons effects.

XXXVI.

A M. DE LESDIGUIERES.

Monseigneur, j'ay desiré que vous vissiez le commencement de mon labour, & en luy la premiere aube de vostre renommee. S'il vous plait me donner quelque piece du Dyaire que vous me promistes à Fontaine-Bleau, je m'efforceray en rendant conte de l'univers de traicter vostre gloire comme si elle seule possedoit mon labour : c'est ce que requiert de vous en peu de paroles & avec beaucoup de devotions Votre...

XXXVII.

A M. DE MONBRUN.

Monfieur, fans employer les paroles en recognoissances ny en protestations, & gardant tout cela aux effects & services que je vous dois, s'il vous plait d'envoyer querir des memoires que je puisse avoir dans un mois, j'espère faire succeder vostre juge-

ment comme certes il y a bien difference entre les louanges particulieres de ceux qui escrivent pour un ou celles que l'on reçoit sur le theatre de l'Univers : comme ceux qui au loin ne trouvent en la carte que Paris, Lyon & deux ou trois autres pour la France, en jugent par là le merite & la grandeur. Faites donc vostre depesche, s'il vous plaît, ainſy que vous me l'escrivez, & sur le memoire que je vous ay envoyé en y mettant vostre livre, si vous l'avez à gré, & M. de Lespinay vous en donnera un aultre sur la veuë de cette ligne. Mon impression surfoira le mois, quoy qu'avec beaucoup de despenſe. Si je puis ſuporter le cheval, je desire aller baifer les mains à mes amis de vostre Asssemblée & jurer un bon coup en vostre main que je suis Vostre...

XXXVIII.

A M. DE ROHAN.

EN AOUST 1616.

Monſeigneur, vostre lettre m'a aporté honneur & grand contentement : vous estes venu à bout de vos desirs & labeurs de sept ans, & ce qui m'esleve davantage, c'est qu'avec quelques gens de bien, je puis dire nostres, non point tant en ce que nous y avons contribué, qu'en ce que nous y devons esperer d'equitables faveurs : il reste que ce que vous estes, vous le foyez à bon effiant, ce que je ne di point

fans raison : car quand vous ferez une liſte de 24 ou 25 places fermées, qui ſont en voſtre Gouvernement, & que vous regardez combien de ces places & de ces Gouverneurs ont voſtre joug auſſy agreable, comme il le doit être, ou comme l'auront la Ganache, Beauvois, Sainct Maixant, & Maillezais : vous trouverez, Monſieur, que je ne vous ay point en vain importuné par pluſieurs lettres pour le faire comme les autres Gouvernements, que l'eſtat ſoit chaſcune année diſtribué par vos mains, que vous ayez pouvoir ſur les aſſignations, augmentations ou diminutions, comme a trez bien pratiqué Monſieur voſtre beau pere à mes deſpens, ce que j'attribuë (en faiſant juſtice contre moy) pour n'avoir pas eſté lors ſon confident. Je dy donc qu'il y va de l'efficace de voſtre autorité, de pouvoir, là où vous eſtes, mettre le nez au depart qui ſe faiēt des deniers d'augmentation, & icy priver de leurs diſtributions ceux que vous jugerez ne s'y porter pas bien. La bonne chair qu'on vous faiēt s'accorde avec ce deſſein. Je ne vous donne point ces avis de village en hors, au deplaiſir, & plus toſt au meſpris de ceux qui meſnagent vos affaires, que je ne voye des menaces qui exigent cette hardieſſe de ma fidelité.

Monſieur, voila pour vos affaires, le bon eſtat deſquelles me permet maintenant de vous demander quelque peu de temps pour les miennes. J'ay attendu ce bon poinēt, comme doit un patient & bon ſerviteur : c'eſt qu'ayant eſté traité à Loudun, comme vous ſavez, c'eſt à dire ſeuſ fans un denier de ſouagement, ſoit pour mes deſpenſes de guerre, ſoit pour ma deſpenſe pour la paix, y eſtant attaché à mon refus par les commandemens de Monſieur le Prince & de vous, ayant cet honneur de preſenter

les interets de vous, de M. de Soubize, de M. de Candalles, de M. de Loudriere, de M. de Pardaillan avec un mot des miens, j'ay esté le seul qu'on a deigné d'un mot de responce, qui n'ay esté mis en rang ny de Mareschal de camp, ny de Mestre de camp, ny de Conseiller : qoy que le regiment que j'ay mis sur pied le premier, & qu'on a contrainct ceux qui m'ont fait ma part depuis, & maintenu plus d'hommes ensemble seul que six tels recognus que j'ay veu en l'armee, & desquels les Mestres de camp ont eu des recompenses. La verité est que j'ay retiré au commencement de l'annee dans l'Isle, & payé publiquement de mon argent, & de là fourni trois cents hommes qui se trouverent à Chandeniens au rendez vous, à l'estonnement de Saint Maixant : deux compagnees ont encore esté foulagees de ma bourse à la famine de Loudun jusques au dernier point. Toutes ces choses ne m'ont aporté que hayne parce qu'elles sentoient le reproche. Or, Monseigneur, j'attribuë cet inique traitemet pour estre tombé en la tyrannie de l'homme que savez, à qoy M. le Prince ne me devoit jamais exposer : peut estre aussy que mes amis ne m'ont pas fait rendre justice avec assez de fermeté. Or tout ainsy que je suis en cela un exemple notable de l'ingratitude du Prince, je le suis aussy de la puissance & dextérité du F. B., lequel a fait esgal à M. de Loudriere mon collegue, un jeune homme de vingt & un an : pour quarante carrabins il y eut 4,500 livres; il passa une soiree à lire les recompenses, & à la queuë mon nom fut mis sur le bureau, non sans celuy de ceux pour qui je m'estois employé. Pour la perfection de cet ouvrage, c'est qu'ayant levé des deniers du Roy & de l'Ecclesiastique quelque chose, j'avois dressé mes contes à la

deſcharge de mes commis, par leſquels la Cauſe me doit une ſomme notable. Je voulus les rendre à l'Affemlee : ceux qui avoyent couru là, pour empêcher qu'au default de Tonnaycharante, le Donyon ne ſuccedaſt point à m'entendre, eſcrivirent à Niort qu'ils avoyent fait mes affaires, & que ſeulement je n'aurois pas le crediſt de conter, y adjouſtant que j'eſtois fraîchement. Cela a fait rire le jeu du billard : depuis j'ay conté avec les Commiſſaires de M. le Prince, qui m'ont renvoyé mes roolles bien nettoyez. & ma debte bien liquide, mais m'ont demandé 800 livres pour ſigner. Mon juſte courroux & mon injuſte pauvreté m'ont enſemble empêché de cela ; & ainſy je demeure exemple des deux choſes que j'ay diſtes. Je le feray d'un troiſieſme : c'eſt que contre vent & maree, je demeureray permanent & tousjours pareil, premierement aux Eglifes de Dieu, & puis aux voſtres, aymant mieux voſtre prohibé domageable que les fœcondes meſchancetez des autres. Je ne fay part d'un ſeul mot de ma plume à M. le Prince pour ce que je n'ay point le cœur vers luy, comme vers vous.

Or, ce que je vous demande pour le preſent eſt que l'Affemlee de Saint-Maixant (en laquelle le Miniſtre de M. de Parabere ſuivy de quatre autres demanda le rafement de ma maiſon, qui eſtoit à dire de ma teſte) a depeſché cet article pour toutes choſes miſes en arriere ; faire adviſer à quelque augmantation pour le Dognon ſoubs le nom de Maillezais, il vous plaiſe y mettre la main pour vous ſauver un bon homme, & une bonne place. Affûrez [vous], Monſieur, que le deſpit des villonneries qu'on m'a faiſtes ne me pouſſera jamais à rien de meſchant : mais je pourrois bien prendre conſeil de la neceſſité, en la-

quelle je suis, & tel soubfrit quand je me fis pauvre qui n'en rira pas si ne je suis secouru. Il y a quatre mois que j'emprunte jusqu'à dix escus, m'estant deu dix neuf mois de l'ordinaire du Roy, & dix de celui des Eglises : je voy mes deux voisins payez jusques au dernier denier, comme m'ont appris les payeurs. En mesme temps se présentent des achepteurs pour ma maison : quand je responds la fidelité que je dois aux Eglises, ils ont bien esté assez savants pour repliquer que cela estoit bon pour Maillezais, mais non pas pour le Dognon. Je vous supplie, Monseigneur, n'ayant que du papier pour parler à vous, qui est bien foible au regard des choses qui se presentent devant vos yeux, avoir en presence ma fidelité & fermeté, & ne permettre que la misere me face aller manger l'argent de ma maison à Venize : mais servez vous d'elle & de moy aux choses où plusieurs vous abandonneront, & me pardonnez la longueur de laquelle n'avoit jamais usé en vostre endroit Vostre...





IV

LETTRES FAMILIERES

[Collection Tronchin. Mss. d'Aubigné, T. II, f^o 29.]

I.

.....¹
La principale de toutes fut le corps des Jesuites
bandez à ma ruine, comme j'avois appris par les
memoires qu'aporta de Rome ce Baronius duquel je
parle à la fin de mon troisieme tome d'*Histoires*. Je
vis là dedans ma teste condamnee par ceste Compa-
gnee, que je tiens plus redoutable que la plupart des
Princes trez puissants, & ils m'avoient montré le
premier eschantillon, & de leur hayne & de leur
pouvoir, par le bruslement de mon livre fait par leur

1. Le commencement de cette lettre manque dans le
manuscrit.

requisition, qoyqu'il n'y ait aucune escapade contr'eux.

A l'Assemblée de Saumur M. de Boiffise m'avoit porté parole de voir mes pensions doubles, & l'amitié de la Royne, ou tout mon entretien de quarante ans perdu, & la hayne d'une Princeffe de laquelle la bonne grace m'eust esté un grand tresor. Je suivis le chemin de ma vocation, & sentis bien tost les marques de la defaveur.

A ce fardeau je joinets l'inimitié du Duc d'Esperron, premierement offensé par le livre des *Tragyques* qu'il tenoit pour mien, dans lequel il s'attribuoit plusieurs discours, bien qu'il n'y fust pas nommé : il s'estoit offensé de nouveau pour ce qu'en l'expédition qu'il fit vers la Rochelle, je m'estois rendu plus partisan de la querelle de mes voisins qu'eux mesmes, & luy troublay quelques logis sans action qui vaille le conter.

Comme il congédioit ses troupes, deux Gentils hommes qui en partoyent me visiterent au Dognon. Après dîner un d'eux m'ayant dié : « *Nous vismes hyer M. d'Esperron en grand colere contre vous, disant devant 200 Gentils hommes que s'il ne vous pouvoit avoir autrement, il vous convieroit à voir dans un pré une des meilleures especes du monde.* » Je ne respondis à cela qu'un haussement d'espaules, & un soufris ; mais son compaignon ayant redoublé le mesme propos, je me sentis obligé à dire ain sy : « *J'ay esté nourry en trop bon lieu pour ne savoir pas les avantages des Ducs & Pers de France quand ils s'en veulent servir : mais si M. le Duc me commandoit absolument, & si vous aviez charge expresse à me convier dans ce pré, certes il seroit promptement obeï.* » Un des deux repartit : « *Monfieur, il a des*

qualitez qu'il ne peut despoüiller, & d'ailleurs il est cir-
cuis de tant de Seigneurs & de Gentils hommes, qu'il
ne pourroit pas aisement assurer le pré. » J'achevay
ainfi : « Messieurs, on faiçt en France ce qu'on veult
de ses acquets, Monsieur le Duc n'a rien de sa nais-
sance par dessus moy, & encor les Princes, tefmoin le
Chevalier de Guise, quittent ce qui leur appartient par
exces de courage : & quand à la feureté du pré, je l'af-
surerois bien moy mesme, & dans son Gouvernement. »

Cela luy estant par ces indiscrets raporté en com-
pagnee, & jugé diversément selon la passion des audi-
teurs, j'apris qu'il n'y avoit rien de mediocre en ses
desirs de me perdre ; mais plus que tout, les menaces
de la cour & la defection du Parti de mon fils me
firent choisir quinze bons hommes armez & montez
pour le voyage, avec lesquels je passay la premiere
nuiçt les corps de garde de trois regiments sans res-
pondre, & le landemain traversay le reste de l'armée
en faisant le bon compagnon.¹

II.

.
à Paris, & sachant combien vous avez digéré
d'amertumes l'an passé, & combien cettuy-ci vous

1. La fin de cette lettre & le commencement de la sui-
vante manquent dans le manuscrit.

presente de labeurs : je desire vous tesmouguer que contribuant mes prieres à la querelle de Boheme, je voudrois bien y adjouster un service de vieillard, quand le peril de Geneve me le permettra. Excusez, Monsieur, si j'ay eu à cœur de vous faire souvenir de moy qui tiendrois ma vie bien employee en vous tesmoignant combien je suis de toute mon affection Vostre...

III.

AU PRESIDENT D'EXPILLY.

Monsieur, vous m'avez fourni d'un ample argument d'action de graces, soit pour la difficulté de rendre le premier coup, soit pour l'honneste cause de vostre bon desir, ou pour l'avantage que vos grands bien-faiçts me donnent en une amitié qui m'estoit plus desirable que pleine d'esperance de vos courtoisies. Tout cela vouloit que je m'esgayasse en m'obligeant, mais la miserable saison oste toutes mignardises à nos pensees, & par elles à nos escrits, & me faiçt vous prier en ce siecle *ubi de verbis, quin etiam de votis, argentur qui rerum sunt innocentes*, vouloir recevoir ceste petite sedule que la simplicité de ses termes autorisera, en vous certifiant que jour de ma vie je n'oublieray vostre double presant, & en cultivant l'un & l'autre, je tiendray pour fort cheres les occasions qui me deffendront de l'ingratitude, & seront voir en effects combien je suis en desirs Vostre...

IV.

A LUY MESME [AU PRESIDENT D'EXPILLY].

Monfieur, cecy n'est pas une lettre, mais une excuse de n'efcrire pas. Quelle partie pourrois-je tenir en l'excellent confert de vos doulces penſees, ne pouvant mettre hors fur mon lut caſſé que le ton enroué de mes afflictions.

Nos patriam fugimus, & dulcia linquimus arva,

& vous enſeignez non pas les forets, mais toute la France à vous ſervir d'echo pour chanter Amarille.

Producat Deus hæc quæ vobis otia fecit.

Vofre Daulphiné vous eſt une mer pacifique, & non pas un nid d'alcons. Cependant que nous nous preparons ſur les menaces de nos voiſins à mourir comme il fault, *nec inulti*, j'auray encor ſur mes vieux jours faiçt aqueſt en vous d'un amy qui jettra quelque fleur ſur mon tombeau. Je vous le demande, ſi j'acheve ma quarriere de bonne grace, & ſi par mes dernieres actions je merite le tiltre de Vofre...

V.

A M. LE DUC DE VIMAR

SUR QUELQUES LEVEES GRATUITES ET QUELQUES
SECOURS DE FRANÇAIS.

Monſeigneur, je louë Dieu de quoy il ſuſcite encor en la Germanie des eſprits & des courages

qui reffantent ce qu'ils luy doivent, à leur patrie, à leur maifons & à leur noms, comme j'aprens de Meffeigneurs vos freres & de vous qui prenez le¹

VI.

A M. D'EXPILLY.

Monfieur, quand je cherche la nativité de nôtre amitié & *Cui*

Musæ obftetricis nutritrix absentia pennas Sufficit.....

D'autre part me fouvenant du romman (ne l'ofant apeler poëme epique) que j'ay autrefois broüillé en ma jeunefse & du quel je n'ay que des fragments, cette naiffance, dis-je, douteufe de nôtre amitié me fait efperer qu'elle fera la guerre à quelque monstre comme ont fait les enfans nez de quelque eſtrange façon. En ce poëme perdu² je faisois l'Absence, fille de Saturne & de Fortune, precipitee du ciel pour ce qu'elle avoit la teſte platte par derriere, le front eſtroit, les yeux tousjours pleurants, & qui de ſa grand'bouche crioit ſans ceſſe : & ainſy cette Absence ne pouvant demeurer entre les divinitez, ny la mere la preſenter à ſon pere par autre moyen, elle eſpia le temps que fuyant de ce beau chaſteur de Jupiter ſon fils, il eſtoit

1. La fin de cette lettre manque dans le manufcrit.

2. On trouvera au tome III un long fragment de ce roman que d'Aubigne lui-même, dans une note marginale, appelle *le Poëme de l'Absence*.

caché au Latium : la Fortune l'ayant trouvé par fortune, elle luy presenta ce vilain enfant pour luy demander quelque partage. Le vieillard pauvre & en colere d'ailleurs s'arrachoit la barbe, en disant qu'il avoit avec les joyes du monde tout perdu : puis par depit frappa de sa faux contre terre, & en cassa un morceau que la mere prompte mit dans son sein, & ayant renmené sa fille à Lemnos, fit faire par Vulcan (compagnon de l'Absence en la cheute du ciel) une paire de cizeaux de ce fer : & puis arrachant une plume d'ale à une des colombes de Venus partagea sa fille en luy disant : *Puis que le ciel ne te peut endurer, & que les Dieux ne seroyent pas Dieux si l'Absence habitoit en leur ciel, tu auras pour ton sort de qoy faire mal & bien. Voila des cizeaux pour couper & separer les unions & amitez des humains. Je te donne d'ailleurs l'invention des lettres & ceste plume pour consoler les afflictions & recoudre les playes que les mortels recevront de tes cyseaux.* Il y en a qui veulent que le premier coup de l'apprentissage de ce maudit acier ait esté fait sur l'Androgene, & que l'Amour qui guerit ceste playe tailla une des plumes de ses ailes, que Mercure & selon d'autres Apollon inventerent l'escriture. Tout cela se dict gaillardement : mais je n'avois point sceu, ny mis en mon escrit que ces mesmes plumes eussent le pouvoir de commencer les amitez, aussy bien que les entretenir. Je l'ay appris de vous, & vous prie de m'excuser, si pour ma part de la nourriture de cet enfant Absence, je vous envoie des fables qui sont viandes legeres : ou bien disons que c'est un jouët de qui le son contente nostre amitié en son berceau, à laquelle nous pourrions bien donner un jour des viandes plus solides. Je ne veux pas demordre mon allegorie en advoüant

que vous avez bien contribué à ceste nourriture aultre chose que des fables : car vos bienfaits y ont conferé un restaurant, auquel les perles ny l'or n'ont pas esté espargnees. C'est le benefice excellent du quel un ingrat mesmes ne pourroit estre oublieux à cause de sa grandeur. Le mesme poëme du quel j'ay commencé ma lettre fait commettre à l'Absence une inceste avec Saturne, d'où sortent l'Oubly & l'Ingratitude tout d'un part. Je ne vous entretiendray plus de mes pieces perduës, mais j'espere vous faire voir une declamation faite sur cette sentence, que *qui ha dict à quelqu'un ingrat, n'a plus de reproches à luy faire*. Je descriis ce peché dans l'Orgueil, où dans le mauvais naturel des Grands il m'eschape d'adjouster une stance qui poursuit ainſy aprez une qui finit par *ingrats*.

Au fein ferré desquels l'ame & l'amitié mortes
 Vont tarir & tomber : vous estes de deux sortes,
 Ou lasches oublieux, ou fiers mescognoiffans,
 Ou vostre main est seche, ou sanglante & traitresse :
 Car l'un laisse mourir les biens faits de vieillesse,
 Et l'autre les esgorge encores floriffans.

Et ainſy il fault, estant M. d'Expilly,

*Cum tot sustineas & tanta negotia solus,
 Legibus Allobrogas tuteris, moribus ornes,*

que vous ſoyez ſubject à quitter quelque requête d'importance d'un client qui diët des patenotres de ſinge, contre celui qui vous amuse : & enfin ce ne ſont que les fumees d'Aubigné. Certes vous ne les deſdaignerez pas, pour ce qu'elles ne ſont pas ſans feu, duquel il brulle pour vous, comme étant Voſtre...

VII.

AU GOUVERNEUR DE BEAUMONT.

Monfieur, le prefent de mes trez honorez & magnifiques Princes & Seigneurs eft de foy mefme recommandable, & auffy reçu de trez bon cœur par vos mains, mais encor plus eftimable pour ce qu'il tefmougue que leurs Excellences m'ont en leur fouvenir. Si Dieu nous donne la paix, leur fanté & la vofre ne feront pas oubliees en bonne compagnie : s'il faut vivre en autre faifon, ce fera pour les tranchees & pour les compagnons qui employeront leur vie avec la mienne à tefmouguer combien je fuis & veus eftre à leurs Excellences en general, & à vous en particulier Vofre...

VIII.

A M. LE CONNESTABLE.

Monfeigneur, vous m'avez fait grand plaifir d'avoir eu en horreur la voye d'abolition. Je n'ay jamais demandé pardon qu'à Dieu & à maitrefse : Je ne racheterois pas de cette monoye ce que les hommes peuvent ofter, pour ce que nul n'eft deshonoré que par foy. Vofre...

IX.

A M. LE CONTE DE LA SUZE.

Monsieur mon tres honoré fils, vous m'avez grandement consolé de m'avoir envoyé un sage par lequel il faut peu escrire. L'Eglise de Dieu le louë de ce qu'il vous a tiré de vostre prison tout entier, le prie pour vous que tel il vous veille conserver. C'est ce que je mets à l'explication du Gentilhomme sur les choses à venir. Il vous dira comment les pensees que j'employois autre fois pour moy, sont toutes employees à vous faire voir par des exemples qui ne sont point de ce siecle à quel poinct je suis Vostre...

X.

AU BARON DE VIJAN.

Monsieur, advoiant mon caprice contre l'eccez des bottes, je veus en rendre quelque raison. Je suis nourry à l'infanterie en un siecle où elle a flori, & lors, si un Capitaine ou Meltre de camp eust esté veu botté, il en estoit repris & moqué, comme ayant à montrer exemple de labour & de diligence à ses soldats : labour auquel la jambe ne veut pas estre entravee d'un fascheux fardeau. Les Meltres de camp

avoient leurs recours aux gamaches des plus belles estoïffes qu'ils pouvoient, prestes à estre quittees aux occasions. Aujourd'huy comme la chambre du Roy & les cabinets sont pleins de bottes, les rangs des gardes en sont difformez. Nous nous sommes autrefois ameutez à rire sur les Anglois qui faisans profession de nobles [estoiient] tous obligez à estre espronnez parmy les cordages des navires : & depuis nous avons rit de leurs Procureurs qui font bruire leur Palais de leur bottes sous la robe longue. Nos François n'ont batteau coche, lettiere, chambre ny cabinet exempts de cela, font les voyages de deux cents lieuës à pied avec la botte & l'esperon. J'en ay bien fait rire le Roy Henry quatriesme, luy en faisant descouvrir un, qui pour couvrir sa pauvreté, feignoit se promener autour de ses bois, & l'ayant interrogué, confessa aller à Paris & venir d'Anjou. Ce qui faiët que je ne puis tomber d'accord avec cette folie, & que l'excuse de l'espargne des bas de soye est fausse, sachant bien que le Baron d'Estissac en a payé une fois 500 escus, qu'il n'eust feu dependre en bas : j'adjouste les decoupures que font faire ceux qui montrent les bas de soye pour n'estre honteux d'aucun mesnagement. Quelqu'un me disoit que la sonnerie des molettes dans la chambre du Roy monroit quelque majesté. Pour achever, l'auteur de cette sottise fut un maigre courtisan que le Roy voyant botté choisit pour estre plus promptement à cheval, & loua sa diligence au retour. Il n'y en avoit point de plus fat, & plus mesprisé que luy : ce nonobstant fut promptement suivy & contrefait de tous. Presque tous les Gentilshommes françois ont suivy les courtisans, & les Almans les François. Moins en sont malades les Hespagnols & les Ita-

liens. Je desire que mes amis soyent delivrez de ce fardeau, & que mes ennemis soyent tousjours embourrez de bonnes grosses bottes de vache doubles de veau, bottes à pleins fonds & à grand gueule avec de grands esperons bien espais à la marquise & des enferges, s'il leur plait. Je finis par une vieille rime du temps jadis.

Depuis que decrets ont des ales,
 Les gens d'armes portent des males,
 Les chicaneurs font gras d'abus,
 Les estrangers font les tributs,
 Les plus putains font plus bigottes,
 Les gens de pied portent des bottes,
 Et que moynes vont à cheval;
 Le monde n'a eu que du mal.

XI.

A M. D'HARAMBURE [1620]

QUI CONDUISIT L'AUTEUR UNE JOURNEE
 EN PAYS DANGEREUX.

Monsieur, Dieu ayant conduict mon petit vaisseau à baïsser la voile & terrir au Havre de grace qui est Geneve, je ne puis dedans le port oublier les voiles que j'ay laissé au large de la mer : mais sur tout je fais enqueste quel est vostre repos, vous estant parvenu à la saison de le desirer. Lorsque les Grands du Royaume ont payé mes services d'ingratitude & d'oubly, vous avez bien fait sans services à celuy

qui ne pouvant plus que la recognoissance, la porteroit s'il pouvoit par delà le tombeau. Vous n'avez point veu fans desplairir les choses passees, & quoy qu'on die que les traits preveus blessent moins, ce que j'ay feu prévoir sans avoir peu pourvoir, m'a grandement affligé. Je vous supplie humblement me faire part de vos sentimens, desirs, esperances & craintes, pour essayer si avant mourir, Dieu ne me donneroit point de qoy tesmouguer par une action par delà ma puissance, combien je suis jusques au dernier fumeau Vostre...

XII.

A M. DE LA TOUR.

Monieur, je m'estime obligé de vous rendre conte de ce que je suis devenu dans l'escart du grand orage, estant raisonnable que vous sachiez où est une personne qui est vostre par alliance & par obligations. La marchandise des Grands de mon Party & la stupidité que les mediocres avoyent prise au repos de Capuë ayant rendu mes compagnons fourds & insensibles à ce que je leur monstrois à l'œil, non par prophetie, mais par bonnes cognoissances de leurs affaires, lassé de faire la Cassandre, tout resolu de prendre le party d'Ænee & aprez avoir presté mes mains au fer. & dans le sang de Troie, je voulus oster mes pieds des cendres & embrassements, contrainct à cela par l'aveugle ingra-

titude des Rochelois, qui sollicitoyent de faire choir ma maison sur mes oreilles. Dont advint que M. de Villeroy trois semaines avant sa mort m'escrivit ces paroles : *Vos voisins pour lesquels vous vous estes tant de fois perdu nous sollicitent violamment par homme exprez de raser vostre Dognon, & offrent leur artillerie pour cela. Regardez en quels termes vous leur respondriez si vous estiez en la place du Roy.* — Ma réponse fut : *S'il vous plait que je sois vostre commis pour cette response, il y aura au bout de la requeste : Soit fait aux despens de qui le requiert.* Je n'adjousteray point les offres que je fis à mon Party sur ma volonté invincible de perir avec eux, pour eux & devant eux; mais je vous diray que ce qui me donna resolution de changer d'air, fut de ne pouvoir plus respirer celuy qu'avoit empuanty de ses pestiferes haleynes mon abominable fils unique, qui aprez avoir guerroyé ma condition, ma vie & mon honneur à la Cour par faux rapports, vint enfin au fer, & à la surprise de mes places, & essaya que ma vieillesse avoit plus de verdeur que son ame & son courage fenez par la trahison.

XIII.

A M. DU PARC D'ARCHIAC.

Monsieur, nostre amitié avoit jetté ses ancrs sur le roc assuré de la vertu : & c'est pourqoy aprez cette grande tormente que les mariniers appellent *de Nouveüe*, à la premiere clarté que tant de navires

se trouvent brisez, mis à fonds, & les autres efgarez en la plaine, les nostres se trouvent debout en leur place, & vous avez tiré le premier coup de canon de reconnaissance sur Vostre...

XIV.

AU MARQUIS DE COURTAUMER.

Monsieur, vous n'avez point de l'heureuse & enviable condition où vous estes, desdeigné celle d'un pauvre banny & d'un exil qui n'a point d'esperance de fin, pour ce qu'il est volontaire. C'est donc à moy de vous rendre par congratulation la souvenance que vous avez reveillée par charité. Il n'y a comme point de courages en ces vilaines saisons qui ne doive plus estimer une pique dedans vos rangs que de se voir à la teste de tant de bourreaux qui diffament la France : & je vous proteste que si je n'eusse point esté criminel de mes services & de ma passion qui vault mieux que tout mon reste, j'eusse pris ma retraite dans le logis d'honneur qui ne se trouve plus qu'au Pays-bas. Il ne fault point vous dire qui m'a osté cette esperance & ce desseing, pour me reduire en un lieu où j'aurais perdu toute esperance sans les menaces de siege que nous recevons continuellement depuis deux ans, & qui depuis dix jours nous montrent plus d'apparence que jamais. Je dis cela pour ce que nostre voisin & ennemy ne se peut dedire, que dans le mois où nous entrons il ne nous face voir

ses enſeignes, ou qu'il ne montre le cul par ſes hon-
teux deſſeings. Or l'eſtime que je fais de luy me
rend certain du premier, & me fait eſperer de don-
ner encor quelque coup de ma petite eſpee avant la
mettre au crochet. Cependant le principal poinct de
ma lettre eſt de vous faire ſavoir comment forces
amis me condamnent à un quatrieſme tome, & j'exige
de vous les memoires de voſtre Septentrion, & parti-
culierement de la derniere piece qui eſt (Bergopzom).
J'euffe faiët cette demande au ſeul Capitaine general
de l'Europe ſous les auſpices duquel vous combattez :
mais il ſe va plonger en tant d'actions que ce ſeroit
incivilité de requerir de luy des meditations. Donnez
donc quelques ſoires à un ami qui eſſaye de bien
faire, ſi mon *Histoire* vous a appris que je ſerve à
la louange ou au decry de mes amis & de mes
ennemis, ſans eſtre pouſſé aux menſonges, ny par la
hayne, ny par l'amitié, en n'eſtabliffant ny la louange
ny le deſhonneur, que par les actions ſimples & nuës
ſans y apporter jugement. Il m'eſt advenu deux retri-
butions qui ſemblent iniques : c'eſt que n'ayant eu, non
plus qu'eſperé aucun grand mercy de mes bienfaicts.
je n'ay pas laiſſé d'eſtre perfecuté pour mes offences :
mais rien de cela n'a dementy mon attente, car ceux
que j'ay louiez, puisque je ſuis veritable, devoient
cela à leur merites & non pas à moy, ce qui me faiët
leur donner de bonne volonté quitance de leur grand
mercy. Pour les autres qui m'ont perfecuté pour
avoir fait paroître leur iniquité, j'euffe menty s'ils
m'euffent laiſſé ſans perfecution. Voila comment je
vous raconte de celuy que vous aymez ; en attendant
reſponſe & commencement de ce que je vous de-
mande, honorez de vos commandemens, & quand
vous pourrez, de vos nouvelles Voſtre...

XV.

A M. D'EXPILLY.

LE PREMIER JUIN 1623.

Monfieur, j'ay voulu interrompre vos labours pour vous rendre conte de mon loisir : c'est que je fais tranfcrire mes epigrammes latins, defquels le langage fent un peu la meche & la poudre, mais l'agreable malice de leur fubjects me donne courage de les faire voir. J'ay penfé que les elegies & grandes narrations vouloyent eftre parees comme des mariees, des perles d'une exquife latinité, mais que les epigrammes pour eftre braves, ne vouloyent eftre veftus plus delicatement que foldats, comme ils font, pourveu que leur efpee & leur poignards foyent portez comme il fault. Donnez-moy s'il vous plait un exaftique fur cela, & dites que vous demande prievement, ce que je n'ay fait à aucun, en la confcience d'eftre Voftre...

XVI.

A M. DU FAY.

Mon coufin, voftre fouvenance m'eft fort douce. quoy que vous & nous foyons en amertume & acablez d'inimitiez. L'orage eft trop violent pour eftre

de duree. Nous portons deux marques du grand courroux de Dieu : l'un qu'il nous a à l'abandon des passans exposé, & partout ruiné nos fortereffes munies; & ainfy nous sommes reduits à la honteuse & douloureuse nudité; l'autre poinct est qu'il n'y a part en l'Europe chrestienne qui ne sente l'affliction. Mais courage! car ses chastiments n'excèdent point la façon des peres, qui aux rebellions despoüillent leurs enfans tous nuds : & pour l'autre poinct les marquent de verges dès la teste jusqu'au pieds. Je say bien que nous sommes prez de sentir la pesante guerre des plumes, *bellumque togatum*. Nous sommes enfans de ceux qui ont souffert toutes ces choses, & Dieu les en a retirez.

XVII.

A M. HUGUETAN ADVOCAT A LYON.

Monsieur, entre les choses que j'ay peu estimer pouvoir ameliorer mon *Histoire* j'ay donné au premier tome trois pieces : l'une plusieurs apophtegmes signalez à la mort de nos martyrs; en second lieu un abregé du concile¹.

1. La fin de cette lettre & le commencement de la suivante manquent dans le manuscrit.

XVIII.

.....
par sa dextre en prenant pour sa dextre vos mains. J'avois recherché ci-devant par amis particuliers ce qui vous touchoit en mes deux premiers tomes imprimez : mais cette voye n'ayant pas reüffy, & commenceant de traicter les plus rares pieces de vostre honneur uni à celuy de Dieu, je me suis adressé à vostre Seigneurie pour luy demander les memoires de vos actions publiques depuis l'an 1585 jusques à la fin du siecle passé, & s'il vous plait promptement ce qui touche les cinq premieres anneés, pource que je suis pressé par mon imprimeur. Si j'obtiens ma juste demande, mon amour violent de Geneve, duquel j'ay fait profession de l'enfance à la vieillesse, n'aura pas esté vain, de quoy en preparant un tesmoignage evident, je prie Dieu pour vostre Sion avec assurance d'estre exaulsé.





V

LETTRES DE PIETÉ

OU

POINCTS DE THEOLOGIE

[Collection Tronchin. Mss. d'Aubigné. T. II, fo 146.]

I.

A MESSIEURS DE L'ASSEMBLEE DE LOUDUN.

DE SAINT-JEAN D'ANGELI, LE 9^{me} DE MARS 1620.

Messieurs, ayant feu la sentence du Chastelet contre mon livre, j'en fis savoir ce que dicta mon premier desplaisir à Messieurs les Secretaires de vostre sainte Assemblée : j'apris par leur responce que je devois en escrire à vostre Corps. Je desire m'excuser envers vous sur deux circonspections : l'une que nous ne savions pas encore de qui estoit ce jugement, ni par qui pourchassé, l'autre qu'ayant apri en l'escole de Dieu la difference des oprobres

que l'on reçoit pour sa vérité, & de ceux que nos vices nous jettent sur le front, je porteray de bonne grace cest honorable fardeau, fans que vous souffriez l'envie & le refus de la justice que vous pourriez demander, endurant ayfement sur ma robe les coups que j'attends en mon sein, quand il plaira à Dieu, voire disant de bon cœur : *Meure un membre de peu d'estime, florisse l'Eglise en sa liberté.* C'est ceste liberté generale que vous protegez, & pour laquelle vous faurez bien ressentir ce qui la touche en cest outrage, & le temps pour y mettre la main, selon la fermeté & la prudence que l'esprit de Dieu vous a departies favorablement. Le fidelle & veritable conseiller ne rendra point inutile tant de vœus d'Eglises & de familles qui mettent les genoux en terre journellement & pour tous, & pour vous, à ce que l'issüë aussy bien que l'entree soit bonne & assuree. Or à vos sainctes resolutions donne ses veus & sa vie Voltre...

II.

A M. CHAUVE, A SOMMIERES.

Monsieur, vostre lettre m'aprenant ce que je dois estre, & non ce que je suis, a donné encor un coup d'espron aux derniers services que j'ay vouë à Geneve, en la memoire que vostre soubscription m'a donnee de vostre trez honoré & encor plus honorable pere, auquel je dois les fondemens de si peu de lettres, desquelles j'ay gardé les mafures comme j'ay

peu. J'ay encor appris de luy à digerer tout ce qui est de moy au service de Dieu & de son Eglise. C'est aujourd'huy que nous devons le present de Thrasee à son gendre, qu'il faut *firmare pectus constantibus exemplis*, & que ceux-mesmes qui ont regardé derriere eux en faisant l'œuvre du Seigneur, ou en quittant Sodome, doivent s'unir aux violants, & ravir avec eux le Royaume des cieux. Si j'ay jamais le contentement de m'aboucher avec vous, j'uséray de ma franchise à vous specifier ceux que mon propos designe en Languedoc. Voicy la saison qui nous fournit d'exemples preffans & accablans, qui nous font voir les Papisites en leur naturel. Icy nous prenons pour maxime que l'Eglise de Dieu persecutee par toute l'Europe ne peut esperer Geneve en paix. Je y trouve un excellent pourpris à promener la vie : mais un doux chevet de mort. Dieu vous doit la grace de respondre à vostre esperance de voir convertir mes desirs en effects, avec une occasion pour en particulier vous montrer que je me sens obligé à demeurer toute ma vie Vostre...

III.

[SANS SUSCRIPTION.]

Monsieur, quinze jours aprez la dispute de Fontainebleau, j'arrivay à la cour, & vis avant avoir eu loisir de prendre mon repas, passer devant la porte de la Biche où j'estois logé, le Roy accompagné

de vingt Seigneurs ou Gentilshommes qui entroit dans celle de l'Abaye Sainct Germain. Je creus devoir prendre cette occasion pour faire la reverence à S. M. que je trouvoy bien empeschée à faire son accord avec la Princesse de Conty pour des paroles dites gaillardement. Aucun n'estoit entré dedans la chambre de la Princesse que Messieurs d'Epéron & le Grand. Ayant avancé un coin d'oeuil à l'huy qu'ils avoyent laissé ouvert, le Roy ne m'ayant veu que le front, sort promptement de la ruelle du liét & court à moy, & quant les deus qui le suivoient, pour deployer une grande exultation sur la victoire de l'Evesque. Excusez-moy si je ne vous rends conte aussy particulierement comme vous me demandez par vostre lettre, tant de la dispute de M. Duplexis que de la mienne, pour ce que l'une & l'autre seront veuës en public, la premiere par la diligence des adverfaires & l'autre par la mienne, si je puis.

Je reviens à vous dire que me tournant vers M. le Grand qui chantoit la victoire de la verité comme l'on la crioit au palais, je luy dis : *Vous souvient-il point qu'au premier voyage de M. de Joyeuse en Poictou, on crioit en mesme lieu : ENTIERE DEFFAITE DES HUGUENOTS ET LA PRISE DES BASTILLES DE LA ROCHELLE PAR M. DE LAVERDIN ! Je pensois qu'il n'y eust que les Parisiens qui fissent esclatter de telles joyes. — Comment, dit le Grand, voudriez-vous dire qu'il y a aussy peu de verité en l'une de ces affaires qu'en l'autre ? — Là dessus le Duc d'Epéron rancherit : Voudriez-vous entreprendre la dispute que Duplexis a quittee. — Je payay tous les deus d'un ouy. Le Roy me tira à part, se doutant d'avoir de moy quelque trait de liberté à laquelle il ne*

vouloit point de tesmoins pour me tenir ce propos. Le Plecis a il pas fait une grande faulte, ayant esté admonesté par moy de n'entrer point en cette lice, ne m'avoir pas creu, & d'avoir reçu honte devant moy & à mon regret, en deffendant un passage qui n'estoit pas bien allegué :

Syre, dis-je, M. Du Plecis n'a point fait de faulte en l'allegation du passage lequel il cote selon Sedrenus, & comme ce docteur bigot entre tous les bigots l'allegue à la honte de ceux qui le prennent pour docteur, & non de luy, l'emplastre à cela est bien aisé, pris du mesme lieu; car son livre commence en ces termes (si je traduits bien le Grec) : LORS RELUISANTE EST LA VICTOIRE QUAND NOUS METTONS EN AVANT LES TESMOINS DES ADVERSAIRES. Mais la faulte qu'a fait M. Du Plecis est de s'estre persuadé tant de services & de merites envers V. M. que vous presideriez en cet affaire favorablement pour luy, & que vous seriez plus ferme à le soutenir contre le Pape que vous n'avez esté pour vostre ame & pour vostre salut. Il vit donc tout à la fois les marques de vostre defaveur, & par elle, la diminution de luy & d'une famille trop aymee. Voila sa faulte & la cause de ceste vaine exsultation.

Ce Prince piqué de cela dit aux deux qui l'accompagnoient : *Aubigné fait le resolu, mais il aura sa part au gasteau!* — Il se passa dix ou douze jours que l'Evesque d'Evreux m'envoyoit de ses nouvelles, me conviant à faire petit morceau de bonne chere & à discourir amiablement. Voulez-vous que je ne vous mente pas, j'entray en grande aprehsion de ce mauvais garçon &, plus que de luy, du grand defavantage que nous avons en l'estenduë de nos veritez, auxquelles on coupe les ailes par la tyrannie des

Jesuites sur les imprimeurs, & pour ce que mille voix font esclatter le mensonge avec des organes stentorees contre une foible qui ose le vray. La faim, non pas le double trahistre, m'advertit un matin aux Tuilleries, que ce jour l'Evesque d'Evreux faisoit un grand festin, auquel se devoient trouver dix prozelites, desquels il devoit triompher en ce jour-là : que on disoit par tout que j'y avois esté convié, & que le Roy disoit que je payois d'excuses pour ne m'y trouver pas. En mesme temps je feus que le Roy avoit envoyé à mon logis un neveu de la Valiere, pour me sommer de tenir ce que j'avois promis en l'Abaye Saint Germain. Certes, tout transporté de cela, un juste despit me fournit de resolution, & ne me promenay gueres parmy les alees des Tuileries pour me montrer, que m'estant aproché à une tourbe de gens qui oyoyent une dispute à la mode du temps, je ne visse l'Evesque qui avoit mis au pied Berticheres sur le point de la Justification. Cette foule me fait place ; je pris la parole pour luy, & l'Evesque, aprez quelque legere velitation, me teint ce propos : *Monfieur, j'ai envoyé à vostre logis plusieurs fois, pour vous convier à prendre vostre dîner au mien, où se doivent trouver dix personnes de marque, la plupart nourrys de vostre main en la maison du Roy. Ceux la sont obligez de parole, qu'en leur montrant quelques poincts que je leur ay promis, ils me donneront le gantelet, & gloire, & resjouissance à l'Eglise. Je vous convie encor devant cette compaignee à vous y trouver, aultrement il y va du vostre & de la bonne opinion que le Roy & un chascun a de vous.*

Ma réponse fut : *Monfieur, vous me menez au combat avec telles necessitez que je ne puis plus, comme je ne veus, me vanter de gayeté de cœur : aussy en ayme-je*

mieux la resolution que la gayeté : je suis vostre homme quand il vous plaira. Nous entrons en son carroce, duquel il prit la portiere; je vous puis jurer que je vis par la ruë Saint Honoré plusieurs personnes à genoux devant luy.

Arrivez en la sale, j'y trouvay Vignoles, Sainte-Marie, Bertichere, Chambret, Lomenie & deux autres nourris pages chez le Roy, desquels il ne me souvient pas, & en tout les dix qu'il m'avoit promis, pour seeler leur defection d'une ceremonie avec splendeur, hors mis deux qui m'ont tesmogné n'avoir pas ce dessein. Le premier de ce festin fut un grand bassin plein de viandes exquises, bordé comme de tourelles de patez faits de blancs de chapon. En nous mettant à table, je demanday à l'Evesque si ce plat estoit la couronne murale pour avoir deffendu les murs de Babel; luy surpris me demande : *Et vous ne cherchez-vous point de couronne? — J'ay vrayment, dis-je, celle que tout fidele doit esperer, & pour le present la civile, pour la garde de ces dix cytoyens que vous nous voulez ravir.* Il convertit cela en quelque honneste louange, & puis entreteint tout le disner d'un aussy excellent discours que j'en aye oüy en ma vie : c'estoit sur un livre à luy envoyé par le Patriarche d'Armenie, qui estoit comme un romman sur les guerres des Roys d'Israël, & duquel les entrees, les fictions, les epifidies, les epimities, & les catastrophes n'avoient rien de pareil en tout ce que nous avons leu. Le tapis estant mis, M. d'Evreus me prend par la main, prend sa place vers la cheminee, marque la mienne à sa main gauche & deffous luy : de l'autre costé, à cinq ou six pas de la table, fait mettre deux grands bancs tapissez, & y loge les dix clients. Toute la sale qui estoit grande fut aussytost

remplie en foule d'environ 400 personnes, docteurs de la Sorbonne, Jéfuittes, de plusieurs sortes de moines & parmy eux plusieurs furtanes de damas & de fatin, qui estoient à mon advis de la cour de Parlement. Auffy tost entrerent trois crocheteurs qui deschargerent les livres qu'ils portoyent sur deux tables vides à nostre main gauche, & le jeune du Perron mit sur table un gros manuscript, & puis se teint debout derriere son frere.

Le silence estant fait, mon antagoniste commença une harangue sur l'Occasion presente, rendant graces à Dieu de ce qu'ayant à tenir promesses à dix personnes de grande marque qui estoient là presentes, & à verifier par les Peres la doctrine de salut qu'il leur avoit enseignée, notamment sur la controverse & poinct de Justification, de ce que, par un grand bonheur, il alloit rendre ce conte devant un personnage & cœt.

Certes mon ancre deviendroit rosette, ou mon papier rougiroit, si j'y couchois les demesurées excessives & specieuses louanges qu'il prononça de moy en toutes les parties que l'on peut meriter, des lettres, des armes & de l'Etat : si bien que, honteus de cette gloire, je le tiray par sa manche & luy dis assez hault : *Monsieur, c'est trop pour un Evesque,* & par là abregeant sans rompre entierement son discours, il conclut ainſy : *J'ay donc promis de montrer par les Peres que voila presque tous sur ces tables, & particulièrement par Sainct Jean Chrysostome, duquel voila un notable manuscrit de six cents ans ; — ouy bien de huit,* ce dit le frere qui estoit derriere. — *Je montreray,* dit-il, *comment il traite leur poinct de Justification au mesme terme que nous le desſendons : & puis nous passerons aux autres poinct*

desquels ces Messieurs demandront instruction. — Cela dict, il se tourne devers moy, comme demandant responce.

J'oste mon chapeau, je joints les mains & fais une priere ardente & craintive à Dieu, & puis, m'estant couvert, je tourne le visage vers cette grande multitude pour leur dire ainſy : *Je voy, Messieurs, à la frequence de cette Assemblée & aux marques exterieures de ceux qui l'emplissent, que cecy n'est poinct une conference privee, mais une Assemblée de longue main & avec apparat, & me semble que vos regards m'accusent de presomption, de voir un homme qui n'a jamais fait profession que des armes, & un Capitaine de Carrabins oser descendre sur le sablon de ce theastre pour, sans ou bien peu de lecture, prester le colet à un Prelat tant consumé en toutes sortes de sciences, tant redoutable au faict des controverses, & duquel la reputation me devoit couvrir d'espouventement. Là dessus, je vous prie de prendre en bonne part deux choses, la premiere que je n'entre point en cette lice de gayeté de cœur, mais engagé par des occasions puissantes, & que je n'ai peu honestement refuser, principalement pour voir assis devant nous dix personnages notables, desquels les uns m'ont demandé secours, comme ayants esté nourris de ma main en la maison du Roy, & mesmes quelques uns ayants fait leur apprentissage & leur premier coup d'essay de la guerre sous moy. Je n'ay peu leur refuser mon ayde, sinon assez forte, au moins assez fidele, obligé de mettre mon devoir en la place du pouvoir. L'autre poinct est que les murs de la verité sont bastis comme Joseph nous despeinct ceux de Jerusalem, si fermes & si haults, que les petites mains de ses enfans, quelques tendres & foibles qu'elles soyent, pourveu*

que fidelles, sont capables de vaincre & de renverser les ennemis. J'acheveray par ces personnes d'honneur auxquels je m'adresse pour dire ces trois mots :

Messieurs, si vos doutes sont fondez sur les affaires de la Cour, si vous craignez la suite des miseres & d'afflictions que vous avez souffertes en deffendant la verité, si l'espoir des richesses & des honneurs, si celui qui commence ses harangues par : JE TE DONNERAY, vous amene en ce lieu pour, comme quelques uns ont fait, apporter une ceremonie à vostre resolu changement, Dieu vous demandera les tesmougnages de sa verité, sa parole, & son nom que vous aurez pris en vain ; si vous doutez veritablement, vous avez chanté plusieurs fois : C'EST QUE DE REDRESSER CEUX QUI PLOYENT, L'ÉTERNEL EST CURIEUX.

Là dessus je me tourne vers M. d'Evreux [pour] luy dire : *Voicy, Monsieur, ce que j'allegue sur vostre proposition puisque nous ne sommes icy, ny moy pour prendre instruction de vostre profession adverse, ny vous de mon incapacité. Je vous prie que nous n'employons point le temps ny à parler la main estenduë, ny aux discours bien polis auxquels vous excellez, lesquels en aultres choses je saurois bien admirer & estimer : mais que le poing fermé & par les regles de logique pressantes nous puissions extraire le suc de la verité. Pour vous mettre en ce chemin suivant la regle de Sedrenus disant : τότε λαμπρὰ ἔστι νίκη & ce qui suit & que vous entendez à peu de mots. Je prends pour axiome un tiltre de vostre droit canon qui dict : Falsus judex non est judex. Là dessus je forme mon syllogisme :*

*Nullus judex falsus est judex,
Atqui patres sunt falsi,
Ergo Patres non sunt judices.*

La forme est approuvée, la majeure aussi; l'Assumption n'est, pour la prouver je suis ainsi :

Quicumque sibi contradixit falsus est in alterutro, Patres sibi contradixere, Ergo Patres sunt falsi.

M. du Perron fit distinction de *attributis ad singulos aut universos*, mais en discourant, & non en disputant, & se trouva embarrassé en declinant *ad singulos*, sur lesquels j'offrois prouver contradiction de chacun à soy-mesme & en tous de soy à l'écriture. Et ce qui le fit disputer de *universis* fut pour voir que *in cætu autoritas, non in singulis*.

Je n'ay pas délibéré de vous raconter en cette lettre une dispute de cinq heures, pource que ce feroit un livre, & non pas une lettre, mais principalement pour ce que j'espère donner le jour à ces choses & autres defenses de la verité, sur lesquelles la tyrannie loycaulitique ferme tous les jours la gueule de son puits.

La conclusion fut telle que mon premier argument demoura vers lui, écrit de ma main, & devers moy écrit de la sienne, la mineure restant à prouver, à savoir les differents & dementis des Peres l'un contre l'autre que je m'obligeay de verifier par un traité expréz. Le Roy vers qui tout fut rapporté s'en rendit fide-jusseur. A mon premier retour à la Cour, le Roy avant me dire que je fusse le bien venu, me demanda si j'avois accompli & apporté ma promesse. Je n'eus pas plus tost dict qu'ouy, qu'il envoya un valet de chambre à mon logis querir mon livret, lequel par son commandement je mis entre les mains de M. du Perron fait lors Cardinal, en presence de celui de Larochehoucauld, & de six autres Prelats. La réponse promise dans trois mois est encor à venir, quoy que

ceux de la Sorbonne l'en ayent exhorté par du Val, lequel le sensura d'avoir nié la dissention des Peres au lieu de la distinguer, comme j'ay pris de la Valiere, Aumosnier du Roy, qui estoit en cet affaire. Je vous prie de faire enqueste de ce que j'escriis & vous prouverez qu'aucun des dix ne quitta sa religion de quatre ans, au bout des quelz Sainte Marie, Vignoles & Lomenie se laisserent aller pour divers interestz, mais les deux derniers ne lairront pas de donner tesmoignage à la verité. Excusez la longueur non accoustumee que vous avez ordonnee & la puiffance que vous avez sur Vostre...

 IV.

LETTRE DE M. DE MONTAUSIER.

Monsieur, n'y ayant poinct moyen que je vous puisse rendre dignes actions de graces de la peine que vous avez prise pour nous, il fault que je paye vostre labour par la requeste d'un second. Vous estes obligé de Dieu à vous ne laisser point en un siecle où la verité est prisonniere ou bloquee de si prez par la diligence & l'autorité de ses ennemis, qu'elle n'a plus de commerce avec les humains que par les courages plus relevez qui percent les gardes posees contre elle par les rares exemples de leur magnanimité. J'ay veu trois de vos clients : entre ceux-là M. de Chambray m'a parlé de je ne fay quelle pluye qui tomba du front de ce con-

vertiffeur. Il m'a auffy dict que quelque temps aprez vofre difpute, fur une nouvelle de fa mort vous aviez pris la poſte à Blois pour vous trouver à fon chevet de liêt avec un deſſein que j'ai trouvé grandement à mon goût. Je vous prie de donner encor un mot à vos enfans fur l'un & l'autre de ces deux points, & m'ordonnez par quels ſervices vous voulez que je me preuve Vofre...

V.

RESPONSE A M. DE MONTAUZIER.

Monſieur, en vous obeiffant vous me faites pecher contre la bienſeance : car vous me contraignez aux louanges de moy-mefmes, aufquelles je ne me lairerois pas aller, fans l'obligation que chaſcun doit avoir de donner jour & reſpiration à cette pauvre verité prifonniere, & comme vous dites bloquee de tous cottez. Les imprimeries des grandes villes n'ont plus de voix libres; vous ne voyez dans les priſons que des imprimeurs pour avoir mis au jour choſes permifes, mais autrement jugees par la couverte Inquiſition. Ce qui fort des villes libres & eſtrangeres eſt querelé fur les dattes & tiltres, teſmoin ce qui ſe fait à Lyon aux depens de Geneve. On achette les impreſſions entieres, comme on a fait de deux livres polemiques miens, pour les jeter au feu. Ceux qui eſcrivent en faveur des adverſaires, quoyque pauvrement, ſont affurez de recompensés, les autres

d'estres punis [en] leurs biens & personnes, ou au meilleur marché, exilez. Certes les bons esprits prennent envie de voir la vérité quand on luy deffend le jour, ayant trouvé par l'Antiquité que ses deffenses & persecutions n'ont jamais esté du costé de la vraye Eglise, & que le Prince du monde deffend son empire par les injustes rigueurs. C'est de quoy animer les bons courages, & qui me faic̃t contre le *decorum* reprendre ce que j'avois retranché.

C'est que l'Evesque à tout propos changeant la dispute en harangues latines qu'il tournoit à la compagnee, il me contraignit d'essayer ce qui me restoit de l'antinité : & pour ce qu'il avoit voulu eschaper à l'autorité de l'Eglise visible, selon leur bonne coustume, il me traifna à dedire cette visibilité & luy donner un syllogisme, la force duquel est sur les termes [d'] Aristote, & sans traduire pour abreger :

Πᾶν τὸ καθ' ὄλου ἐστὶν ἀόρατον,
Ἐκκλησία καθολικὴ ἐστὶ τι καθ' ὄλου
Ἐκκλησία καθολικὴ ἐστὶ οὖν ἀόρατη.

Cela le mit en quelque peine, mais une heureuse cautele l'acheva de troubler : car j'espiay si bien son long discours, que j'y trouvay deux premisses sans changer ses termes, sur lesquelles je fis un syllogisme que je maintenois œquipoller à demonstration, puisqu'il estoit formé *ex concessis ab adversario*. C'estoit sur la necessité que les notes de quelque subject fussent homogenees à leur subject ; & puis estant tombé sur les notes de l'Eglise, il les fit toutes de choses invisibles. Là dessus je formay ma preuve pour l'invisibilité de l'Eglise où il m'avoit emporté sur le *pronunciatum* qui estoit fort y

de sa bouche. Cet esprit violent se trouva tellement entravé qu'il luy sortit du front autant d'eau qu'en contiendrait une quoque d'œuf, & cette rosee tombant sur le Chrifostome que j'ay dict, je mis les mains au devant pour la destourner; il se prit à moy, disant que je me moquois, & que c'estoit son naturel. J'atteste le Dieu vivant que je pensois que ce fust eau tombant du plancher. Là dessus un homme luy apporta deux grands verres de vin trez fort, comme nous l'avions trouvé à dîner, desquels il en engoufra un, & advancea la main pour l'autre, que par honte il retira, & cela n'a esté ny ne sera crié au Palais.

Je feray courte vostre seconde demande : c'est qu'aland à Paris à mes journees, un courrier m'aprint à Blois que le Cardinal du Perron estoit à la fin. Je pris la poste & allay de ce jour coucher aux faux bourg Sainct Jaques pour me trouver le lendemain à son chevet, & le voyant hors d'espoir de vie, le sommer sur sa damnation, n'y ayant plus rien ny à esperer ny à craindre, d'avouer ou defavoüer les choses qu'il avoit confessees en secret sur la primauté de l'Eglise & la Transubstantiation.

Je ne faurois vous exprimer l'aprehension qui changea le cœur de cet homme en foy : car il avoit confessé que la *Metousie* estoit une creance de bestes brutes, & là dessus M. Constant luy ayant remontré en ces termes : *Ouy, mais vous avez demain à deffendre ce poinct contre M. du Moulin. — O de quelle façon, dit-il, je suis payé pour cela!* — Depuis ce temps là, j'ay eu opinion que les extremes caresses qu'il me faisoit, & le bien qu'il disoit au Roy & à tous de moy, estoit bien autant de crainte que d'amitié. Il n'avoit rien de vulgaire ny en vices, ny

en perfection. C'est trop vous entretenir : Dieu veuille favoriser votre heureuse famille de ses perpétuelles bénédictions. Votre...

VI.

[SANS SUSCRIPTION.]

Monsieur, à mon dernier voyage de Paris, étant descendu au faux bourg de Saint-Germain, cependant que mes gens établoyent mes chevaux, je me desrobay pour aller voir du Moulin que je trouvay accompagné de Messieurs Chamier, Durant, Chambaran, du Ministre de Baujenci, & deux autres. Entre ceux de cette compagnie qui me reçut fort amiablement, M. Durant m'embrassa en disant : *Vous estes venu trez à propos pour avoir bien de l'exercice : car depuis trois semaines, sur quelque esperance de nos collegues corrompus, aussy gens de bien que les six que vous savez & nous avez fait cognoistre, les cabinets, les chambres, les ruës & tous les cantons jusques à la Samaritaine resonnent d'acomodement pour l'accord des religions. Nos courtisans s'abreuvent de cette esperance, le Roy les en conjure tous : vous pouvez penser si vous serez attaqué.* — Là dessus je devins songe-creux, & puis je dis en me reveillant : *Messieurs, vous estes icy sept Ministres & aultres personnes consistoriales, me voulez-vous permettre avec promesse de me soutenir, d'offrir à ces gens le reglement de l'Eglise à tous les poincts esta-*

*blis en la primitive, jusques à l'entree du siecle cinquiesme, & puis je me demesleray bien. — Je rendis la compagnee aussy pensive que je l'avois esté. L'affaire agité entre nous deux bonnes heures, je m'en allay instruit. Le landemain je fis la reverance au Roy en son cabinet, à une heure aprez midy, en presence de cinq ou six Princes, deux Cardinaux & autant de Jesuittes. Le Roy m'ayant faiçt bon accueil, me demanda avec son impatience accoustumee si j'avois veu mon grand amy, entendant le Cardinal du Perron. Ayant dit que non, que je reservois cette visite au retour de l'Arcenal, il me commanda d'y aller à l'heure mesme, ce que faisant sans delay, je trouvay ce Prelat adverty de ma venuë, ce que je cogneu pour ce que je le trouvay, selon ses courtoisies excessives, s'estant desjà fait porter assez loin au devant de moy. Aprez ces caresses, baisement de jouë & serrement de mains, comme les fiennes gouteufes pouvoient, aprez un discours de sa façon sur la misere des divisions, il me demanda comme gemissant si nous ne saurions faire quelque chose de bon. Je respondis que non, parce que nous n'eltions pas bons. Je ne puis exprimer avec combien d'affections il me demanda une ouverture. Rien ne me servit de respondre que c'estoit le meltier des plus jeunes; il falut enfin que je lui tinse ce propos : *Ouy, Monsieur, je la feray & vous ne l'accepterez pas. Reglons-nous, vous & nous, aux doctrines, lithurgies & ceremonies observees par Christ & par ces Apostres & par toutes les constitutions establies en l'Eglise jusques à l'entree du cinquiesme siecle. — Il s'elcra fort : Vos gens ne le feront pas & s'en engarderont bien. — Ils le feront, dis-je, & me souvenant de vous avoir autrefois dit, quand vous me pressiez à la**

dispute qui se passa entre nous, que si vous gangniez quelque avantage, qu'il seroit peu utile contre un Carrabin. Mais maintenant je parle avec ceste assurance, que si je ne me fais avouër à nos Eglises, je consens que le Roy m'oste la vie & l'honneur. Voila mon ouverture, advisez à vostre refus. — Mais quel ordre voudriez-vous tenir, dict le Cardinal, à faire reussir l'offre que vous faites? — La responce fut : Vous vous dictes les aisnez : octroyez-nous l'article de reestablishement que nous demanderons le premier, & nous ferons le semblable à celuy que vous choisirez aussy. — Comment, dict le Cardinal, nous accordez-vous (sans crainte d'estre idolastres selon vos preceptes) de porter l'honneur aux croix, que nous vous prouverons avoir esté rendu dedans le terme que vous avez limité? — Si ferons, dis-je, selon ce qui s'en trouvera estably, quand vous nous aurez au prealable accordé l'autorité de l'Evesque de Romme toute telle qu'elle estoit dans la fin du quatriesme siecle. — Là dessus mon homme ayant pensé, demanda d'alonger le terme de 40 annees. Je repartis qu'il luy en falloit un peu plus de 50 pour le Concile de Calcidoine que je voyois bien qu'il demandoit. Ce Prelat fut esmeu, & me dict en changeant de couleur : Si cela ne se fait à Romme, il le fault faire à Paris. — Sachez qu'il y avoit esté empoisonné de ce voyage, duquel arrivant freschement il avoit laissé aller à M. Constant quelques propos bien hardis sur la Transubstantiation & sur l'election d'un Primat en France. Aprez plusieurs aultres discours, nostre separation fut en railleries familières selon nostre coutume, luy disant sur l'adieu que j'escrirois au Pape ce que j'avois en ce jour-là oüy dire sous un bonnet d'escarlatte. Retournant au Louvre, je ne me

deffournay que pour entrer & fortir chez le Prefident Langlois, & trouvoy dans le cabinet prefque la mefme compagnee que j'y avois laiffée. Le Roy me demanda les propos du Cardinal & de moy. Je les laiffay aller comme à regret en me les faifant commander plus d'une fois. Le plaifir fut que le Roy s'eschaufant fur cette matiere, m'enquit pourquoy fur la demande des 40 ans, j'avois refpondu : *Je ne vous les puis donner icy ; mais fi vous les demandez fur le tapis d'une conference, on vous les donneroit avec 200 ans pour le vin du valet fur la controverfe de la Primauté.* — Le Roy me preffant pourquoy j'avois ainfy refpondu : *Sire, dis-je, c'est un petit stratageme du mestier ; mais puisque vofre Magefté me le fait dire par autorité, c'est que fur le terme de 400, en demander 50 d'alongement, eftoit confeffer que les quatre premiers fiecles estoyent pour nous, & par la naiffance, pureté & vraye antiquité, l'Eglife eftre de noftre party.* A ces mots, le Jefuite Cotton prit par la main le Conte de Soiffons pour le divertir, & les Cardinaux dirent au Roy que ce difcours eftoit trez perniteus. Le Marechal de Fervaques dit qu'il les faloit mettre au rang de la gajufre du Courtault, entre Canizi & Courtaumer, fur l'intention à confacrer. Je puis vous dire avec verité que ce coup rompit entierement, & fit taire dans la cour les difcours d'accomodement. Si j'ay esté trop exprez à vous faire mon conte, fouvenez-vous que vous l'avez requis ainfy, & que vous n'avez peu eftre refusé par celui qui est [Vofre]...

VII.

[SANS SUSCRIPTION.]

Monfieur, fur ce que j'ay d'honneur & de crainte de Dieu, je vous promets de vous rendre fidelle conte de l'aâion qu'on vous a raportee, & de laquelle j'ay fept ou huit Princes & plus de 200 Gentils hommes pour tefmoins. Il y a trois ou quatre ans qu'à toutes les fois que le Roy me voyoit en lieu où fut le Jefuitte Cotton, il nous appelloit tous deux & ne nous laiffoit qu'il ne nous eult mis en propos de familiarité & peu ou poinât de Theologie. Un matin que le Roy entretenoit le Prince d'Anhalt au bout de la premiere gallerie, le Marefchal de Fervagues me prit par la main, comme je devois avec le baron d'Ervos, il [me] mena à une grande feneftre de l'autre bout, où estoient Messieurs de Soiffons, de Longueville, le Chevalier de Guife, le Marefchal de Bois Dauphin, & avec eux le diât Cotton. Tout impudemment il le prit de l'autre main avec ce langage bien farfi de jurements : *On ne voit autre chofe que vous deux affis fur un bahu devisants familiarement, & jamais de religion : ce n'eft pas par difcretion, mais c'eft que vous vous craignez l'un l'autre. Pere Cotton, cette compagne vous prie d'en dire trois mots à M. d'Aubigné.*

Luy à qui on avoit desjà reproché cette crainte m'attaqua ainſy : *Quand fera, Monfieur, cette heureufe journee albis fignata lapillis, que le ciel accomplira tant de graces defquelles il vous a comblé, par*

celle sans laquelle toutes les autres sont ruineuses, à savoir par vostre reconciliation à l'Eglise catholique, apostolique & romaine. Quand nous esjouirons-nous avec vous de ce que chassant les prejuges qui vous retiennent en vostre creance, vous viendrez en la voye de salut? »

Cette entree m'ayant piqué, il me prit envie d'accourir & de venir aux prises, & aprez avoir en peu de paroles montré contre les prejuges, d'un costé les services non communs rendus au Roy que je designois, & de l'autre l'abaissement de ma condition & le reculement des miens, j'achevay en disant que j'entrerois en la creance de l'Eglise Romaine, quand luy & ses compagnons m'y pourroient faire voir une miette de salut.

« *Voila, Monsieur, dict Cotton, la tromperie qu'ont exercé sur vous les traducteurs d'Almagne. Que pouvez-vous montrer en nostre Eglise discordant avec le salut? — C'est, dis-je, que vostre Eglise n'est point Eglise chrestienne, pour ce que sa doctrine est fausse, qu'elle est sans succession & sans antiquité. »*

A ces mots, les auditeurs qui estoient presents s'escrierent, & ces Princes tesmongnerent un grand desir de voir enfler cette controverse par un bout non accoustumé & par eux estimé si delavantageux pour moy; mais Cotton le prenant autrement pour un piege où je l'attendois preparé (& peut-estre ne se trompoit-il pas), rompit les chiens de ce costé-là d'une façon que je [ne] me peu tenir d'appeler grandement impudente : *Voila, dict-il, ce que je vous ay dict des traducteurs d'Almagne qui ont corrompu les principaux passages des Peres, & entre ceux-là un de Theodoret par lequel ils ont detorqué contre la*

facree Transubstantiation un passage qu'il establîst entièrement.

— *Monsieur Cotton, dis-je, je cognois à la contenance de ces Princes & de cette Noblesse qu'ils ont envie de nous oüyr sur la responce que je vous ay faite, & sur ce que je dis qu'il n'y a antiquité ny succession.*

L'acclamation de toute ceste Noblesse confirma mon dire, & le prièrent tres-exprez d'enfonser ce passage tant avantageux contre les devoyez. Luy, le visage tout en feu, dict qu'il y reviendroit bien aprez, mais qu'il vouloit vider le passage de Theodoret.

Vous avez feu comment la dispute que j'avois eüe avec le Cardinal du Perron m'avoit laissé à prouver les diffensions des Peres, sur quoy j'avois manié Theodoret. Je me doutay du passage mignon duquel mon homme vouloit triompher, si bien que je luy ayday à faire la paix avec la compagnee pour depescher Theodoret le premier aux deux promesses que je luy fis faire : l'une que nous retournerions à la preuve susdicte, & l'autre qu'il me rendroit le mesme silence que je lui alois preiter. Voicy son propos :

Nous avons un passage du Pere que j'ay allegué, lequel parlant de la sacrosainte Eucharistie, dict ces mesmes mots : Manent autem sacra symbola in prioris substantiæ forma & figura. Les traducteurs d'Allemagne ont mis aultrement, à sçavoir : In priori substantiæ forma & figura. S'il y avoit in prima substantia à la verité ce positif prima prononceroit pour vous autres, mais le mot de prioris coupe la gorge à toutes vos raisons, pour ce que vous ne sauriez interpreter prioris aultrement que la substance qui estoit auparavant, & par consequent qui n'est plus. Vous m'avez dict ces jours que vous saviez fort peu de græc : mais

vous n'en pouvez savoir si peu que vous ne sachiez comment ils n'ont point d'ablatifs : tellement qu'il fault interpreter les genitifs ou bien en genitifs mesmes ou bien en l'ablatif des Latins : & c'est pourquoy l'interpretation convient bien à dire in prioris substantiæ forma & figura, & ne sauriez aller au contraire sans estre vef de jugement.

Estant à moy à rendre la foule [attentive] aprez avoir redemandé la promesse d'audience paisible, & mesmes pour ce que voyois derriere moy dire avec acclamation : « Il n'y a que respondre à cela. — Monsieur
 « Cotton, vous me laissez à respondre à trois choses :
 « Premièrement, en ce qui est des traducteurs d'Al-
 « magne; secondement, à la force que vous faites sur
 « le terme de prioris & de primus que vous avez mis
 « au positif, quoy qu'il soit superlatif; pour le tiers,
 « à la construction græcque desquels les genitifs s'in-
 « terpretent quelquefois en genitifs mesmes, quelque
 « fois en ablatifs. Je dis au premier que si Jancian
 « Hervet avec ses compagnons de la Sorbonne, si les
 « Jesuittes Maldonat, Sanderus, Herdingus, & enfin
 « vostre grand maistre Bellarmin sont traducteurs d'Al-
 « magne, vous avez bien parlé, car il a interpreté la
 « clause syllabe pour syllabe, comme vous l'attribuez
 « aux traducteurs d'Almagne, si bien, qu'aprez avoir
 « allegué Theodoret pour un de nos passages, il respond :
 « Nescio quid hic verum sibi voluerit Theodoretus,
 « nisi forte intellexerit de substantia externa, non in-
 « terna. Je say si bien ce passage que j'ay escrit à la
 « marge : Provoco ad metaphisicos distinctione. La
 « preuve de ce que je dis sera à la veuë, & cela soit
 « pour les traducteurs.

« Mais bien injustement sur la pauvre interpreta-
 « tion françoise du terme prioris qui ne peut destruire

« τὸ prius per posterius quand vous faites en Christ
 « duo tempora, prius in statu glorificationis, poste-
 « rius humiliationis. Le second estat ne ruine point,
 « bien qu'il distingue ce qui estoit du premier ; pour
 « mettre donc au jour la verité & querir nostre passage,
 « il le fault à sa langue originele : & afin qu'on
 « ne me soupsonne pas d'adjouster quelque chose au
 « texte, je vous prie de nous le donner en la langue
 « qu'a escrit Theodoret.

« On m'a accusé de malice & de m'estre montré
 « fort joyeux quand ma partie n'ayant pas le passage
 « en main, me pria de le dire si je l'avois prest. Je
 « poursuivis donc en prononçant le texte. Μενεῖ γὰρ
 « τὰ ἄγια σύμβολα ἐπὶ τῆς προτέρας οὐσίας καὶ σχήματος καὶ
 « εἶδους. Or, pour montrer clairement qui interprete le
 « mieux, ou ceux qui ont traduit des trois genitifs
 « l'un en genitif, les autres deux en ablatifs,
 « disants : In prioris substantiæ forma & figura, en
 « desrobant l'et & le καὶ qui est après οὐσίας, ou ceux
 « qui ont traduits les trois genitifs en trois ablatifs
 « & ont tourné ἐπὶ τῆς προτέρας οὐσίας καὶ σχήματος καὶ
 « εἶδους in priori substantia forma & figura. Pour,
 « dis-je, tirer le vray de la traduction, je vous de-
 « mande à vous & à vostre société, qui fait des textes
 « nouveaux, des logiques nouvelles, quelle nouvelle
 « grammaire vous pourra souffrir que la copule καὶ en
 « græc & l'et en latin possit conjungere diversos casus?»

Sur la contenance effrayée du Sieur Cotton, une grand' barbe s'escria d'un peu en arriere : *Monsieur, on vous attend où vous savez : il y va de vostre promesse.* Quelques Gentilshommes le voulurent faire taire; mais ce fascheus redoubla : *Monsieur, il y va de vostre promesse.* — Et Cotton pria de remettre la partie, pour ce qu'il estoit engagé de parole : & là

deffus quitta la compagnee fans dire à Dieu à perfonne. On m'accufe d'indifcretion pour un mot qui m'efchappa qui fut, à *Dieu paniers, vendanges font faictes*. Certes je voudrois ne l'avoir poinct dict : mais il fut pourtant bien reçu de la compagnee. La deffus, le Marefchal de Fervaques me vint mettre fa main fur la mienne en difant : *Quoy que ce foit-il, il fault advoüer que Pere Cotton eft un rude homme.* — *Ouy*, dis-je, *Monsieur, il eftoit aux rudiments*. Voila la bataille. Le baron d'Ervos & le jeune Rouët & les nepveux de la Valiere font vos voisins. Je vous prie favoir d'eux fi j'ay obeï à vofre curiosité fincerement. Vofre...

VIII.

A MADAME DE ROHAN.

Madame, vous n'eftes point à Paris fans entendre mes perfecutions, comme ceux qui font infectez des fauterelles travaillants contre ma vie, m'empeschent, s'ils peuvent, l'ufage de la terre, & me mettroient en grand'peine, s'il n'y avoit poinct de ciel. Je ne faurois mieux vous montrer comme Dieu me donne de mefprifer ce que les hommes peuvent, qu'en vous faifant part de mes esbattemens. Voicy ce que je dis & à quoy je paffe mon temps rigoureux, le mefurant à mes folies du temps paffé :

Mes volages.

Ainfy, difois-je, me voyant menacé d'une fuite à trois hyvers, ne daignant regarder ny fentir les

épinés qui servent de jonchée en mon chemin estroit, parce que je voy au bout de la quarriere & du bon combat le repos, le triomphe & la couronne qui ne flestrist jamais. Vostre...

IX.

A MADAME DE ROHAN.

Madame, puisque vous prenez plaisir à savoir des nouvelles des affligez, & que ce qui aporte aux autres du fiel à la bouche est du miel à vostre cœur, je vous feray part des douceurs de ma persecution, de laquelle la consolation principale est en la cause de la verité tant aymable en ses rigueurs, que quand elle porte le poignard à la gorge de ceux qui la portent, encores luy fault-il baiser ses sanglantes & favorables mains. Et là dessus, elle me fait souvenir des tiltres de *douces rigueurs, de belle meurtriere & de favorable mort* que nous apliquions autrefois à nos maistresses du siecle, particulièrement lorsqu'elles nous faisoient rendre les faveurs reçues d'ailleurs par la jalousie de leur rivales, & pour triompher sur elles de leurs presants : & ainisy cette derniere & victorieuse maistresse nous despoüilloit de ces locutions, & fault enfin que nous dressions à la Verité un trophée des despoüilles de la Vanité. Voila, Madame, comment autant que portent la teste basse les criminels de leur pechez, autant portent l'œil gay, & la cheire hardie les accusés de vertu. Quelqu'un m'escrivoit ces jours, qu'il fault esperer de

devenir juges des enfans de Moab & d'Edon, quand la journée épouvantable nous logera à la dextre dans le trofne de l'Agneau, & eux à la fenestre fur les fellettes des condamnez. Certes cela est hors de doute, & cependant comme :

Il est un Dieu qui juge icy
Les bons & les malins auffy,

Et encore dés ce monde reçoivent-ils leur jugements, ce que je ne dis pas seulement pour le precipice de ruine & de deshonneur où Dieu a poussé depuis un mois ceux qui perfecutoyent ma vie : mais encore pour les bourreaux internes qui exécutent dans leur pensées les sentences de nos veritez. Je finiray ce qui me touche par une gaye pensée : c'est que j'attribuë à meschanceté le dessein que ces laches ont fait sur mes biens & sur mon sang, mais je conte à folies & à brutalité qu'ils m'ayent attaqué en la reputation, ne se souvenant pas que la verité a attaché à ma ceinture la clef du temple de l'honneur. Je vous diray plus generalement pour bonnes nouvelles, que aux derniers martyrs de Milan & de Turin il a paru que Dieu n'a pas le bras racourfi aux miracles, premierement en la sentence de mort que le mourant prononça à son juge, exécutée dans la semaine immédiatement & sans causes naturelles par un veritable coup du ciel, & puis les constances par delà toutes forces humaines nous font gages certains que l'heritage de Dieu n'est pas abandonné, puisqu'il y a encores une telle portion, & que l'Eglise en sa vieillisse verdoye & produict de ses fruicts nouveaux, & enfin que :

Luy mesme se trouve en personne
En la bande qui le soutient.

Et pour ce, Madame, que vous me repristes dernièrement de vous avoir laissé une page blanche, je remplis la suivante de ma priere ordinaire, de laquelle vous pourriez autrefois avoir leu quelque petite partie. Vostre...

X.

[A MADAME DE ROHAN.]

Madame, on diët que pour bien juger & pour bien conseiller, il fault estre sans passion. Je n'estime pas ainſy en l'un ny en l'autre, Madame, & croy que ce qui fait le bon juge est la pitié vers l'offensé & la hayne contre l'opression qui passe jusques à l'opresseur. Ainſy aux conseils, & meſme aux consolations, si vous n'avez goûté les ſtorges & amertumes aufquelles vous mettez la main, vous ne pensez la playe que par aquit. Vous m'escrivez que vostre fils vous est souſtrait par les Jesuittes, que desjà ils triomphent de sa revolte, & que ceux qu'ils apellent Peres vous ostent la puissance de mere de dessus luy. Vous avez trop d'honneur pour estre sa mere quand ils seront ses peres à bon eſſiant. Il n'y a pas long temps que je fis une honte à quelqu'un de nos jeunes gens qui degoiſoit à tous coups : *les Peres Capucins, les Peres Bernabites*, &c. Je luy dis qu'il mentoit aux despens de l'honneur de sa mere. Or, Madame, je confesse que vostre fils est en grand dan-

ger d'estre en si mauvaises mains. Je sentis le commencement de la revolte du mien par l'assidue frequentation avec le Jesuite Arnou, & le Feuillant du May, & luy escrivis que Arnou & du May faisoient ἀρνέσθαι; vostre Pasteur vous interpretera ce mot en ce qu'il signifie *renier*, que pour ce que c'est un des attribuez à l'Antechrist. Je vous convie à prendre la mesme resolution que je fis, & la quelle, Dieu mercy, m'a succédé; car ce perdu s'est retrouvé, & mon mort est ressuscité. Il y a un peuple en Afrique qui s'appelle les Pŷlles : c'est en la contree de tout le monde la plus fourmillante des plus venimeux serpents qui soyent. On raconte d'eux que la nature les a douez d'un avantage merveilleux, à sçavoir que tous ceux de la nation non seulement sont à l'épreuve de toutes morsures de serpents, mais encor qu'ils en garantissent ceux qu'ils tiennent par la main. Les peres qui ont peur que leurs femmes ne leur supposent lignee, prennent les enfans naissants, & les plongent dans un monceau de viperes & basilics : & s'ils en sont retirez sans playe, les advoient pour eux, & non autrement. Nous n'attribuerons pas à Dieu ce soupçon, car il cognoist toutes choses, mais ce que ceux-là font par doute, luy le fait au tesmougnage de sa gloire, messe ses enfans avec les betes venimeuses du siecle & les expose à la tentation, comme il fit son Christ bien aymé, afin qu'ils sortent victorieux de la sainte milice & du bon combat.

Madame, je vous dis encore : prenez la resolution pour vostre fils que j'avois prise pour le mien. S'il reçoit le venin mortel, dites qu'il n'estoit enfant de Dieu, & ne merite point d'estre le vostre. Faites luy gouster cette determination, changez vos

plaintes en prieres ardentes à Dieu, & il le vous rendra fans playe, fans cicatrice, bien fain & bien esprouvé.

XI.

A MADAME DE ROHAN.

Madame, Thyamis enfin a reçu une recommandation verbale du fils aîné de Niobé avec tesmougnages d'une affection qui n'a pas esté morte pour avoir esté muette, y joignant promesses de contentement sur les choses deuës & de participation à un meilleur estat qu'il espere. Thyamis m'a juré avec le cœur en feu & l'œil en eau, que cette participation qu'il avoit desirée n'estoit point aux biens, mais aux maus, aux perils & enfin à la mort. Je change de propos pour dire que, puisque vostre courtoisie a daigné prester vos yeux, & vostre bouche quelque louange à la meditation que je vous ai envoyée, j'ai creu pour la rendre encor moins imparfaicte vous devoir envoyer quelques additions que vous verrez en l'autre page. Un secretaire de Thyamis m'a fait voir l'espître liminaire du quatriesme tome auquel il sert les enfans du Gouverneur de Lusignan d'aussy [bonne] ancre qu'il a fait le pere. Et pour ce que la piece m'a semblé estre deuë à Niobé qui luy passera la main sur la tette, je demande une voye bien assurée pour faire tenir de Paris en hors : c'est parce que la maladie de nostre amy estant douteuse semble oster

la feureté des commoditez. Madame, fi j'avois des vaiffeaus d'or, je les porterois en vofre cabinet : à faulte de cela, je fay bien que plus par amitié que par eftime, vous y logerez ces vafes de Fayance que vous prefente d'une main fidelle Vofre...

XII.

A MADAME DE ROHAN.

Madame, je vous euffes envoyé les juftes plaintes de Thyamis contre les enfans de Niobé, pour fe voir abandonné d'eux en une faifon où tant de gens les ont abandonnez, pour fe voir refusé d'avoir part en leurs perils & labeurs, & de fe voir le filence impofé par le filence à douze de ses recherches; mais ce difcours eft fâcheux & l'injuftice en bleffé les oreilles. J'ay donc mieux aymé vous faire part du mefme Thyamis, propre pour ceux qui veulent cuillir de l'efperance dans la moisfon des varietez. Je voudrois que le fervice des Macles m'euft peu tirer de l'oifiveté de cette ville, & des inquietudes où j'y paffe les nuits fans fommeil, en attendant de Dieu, non fans efperance, l'occafion de me prouver encor une fois avant la mort Vofre...

XIII.

[A M. DE ROHAN.]

Monseigneur, le baing auquel je me suis engagé, & quelque accident qui l'a suivy ayant empesché ma condoléance de vive voix, j'ay eu recours à la plume, attendant que je puisse rendre à Vostre Altesse toutes les parties de mon devoir. J'ay dict condoléance, n'osant entreprendre la consolation envers Vostre Magnanimité qui a porté d'une constance à sa mesure ce dernier coup sensible & douloureux, ainſy que me l'ont raporté ceux qui ont receu de Vostre Altesse la consolation qu'ils lui presentoyent. Je la convieray seulement à regarder ce qui vous a esté osté, qui l'a fait, comment & en quel temps. Au premier point, c'est un fils, Prince genereus, de grande esperance. La premiere qualité vous ordonnoit de le tenir tous les jours prest à mourir, en accordant son courage aux occasions qui se presentent : & pour l'esperance, opposez luy la crainte à son pois : encor diray-je qu'il y a plus à craindre qu'à esperer. Dieu m'a visité de la perte de deux enfans : la vie du troisieme m'a fait jeter plus de sanglots que la mort des autres deux. Ce n'est point pour estimer les choses pareilles : mais Dieu desploye ses coups pareils à foy en nostre imparité, & n'y a personne qui fache mieux que Vostre Altesse ce qu'elle a perdu, & ses louanges rafreschiroyent vostre playe au lieu de la guerir : mais elle fait bien aussy qui a pris ce deſoit, c'est Dieu auquel il estoit encor

mieux qu'à vous, qui ne l'a point pris pour le perdre, mais pour l'empêcher d'estre perdu, & le mettre où seulement il pouvoit estre heureux. C'est luy qui nous accorde nos requestes en les refusant, nous donne en nous ostant, & nous ottroye le desirable au lieu du desiré. L'action donc est bonne & parfaicte, puisqu'il est bon parfaitement. Voila le second poinct sur lequel je laisse tant de choses à dire pour montrer comment Dieu l'a apellé à foy : c'est par la mort des justes, en laquelle il a eu un champ propre pour se reconcilier à Dieu, & lever la main vers celle qui le venoit querir. Ce jeune Prince avoit cherché la mort dans les combats, dans la poussiere, dans la fumee, & dans le bruit & l'horreur; elle s'en est fuyee de luy pour remettre la partie à une plus douce commodité. Mais le quatriesme poinct qui est le tableau du temps nous doit faire desirer pour nous ce que nous lamantons en luy; routefois selon Dieu & la clause : *Ta volonté soit faicte.*

Vous voyez, Monseigneur, quel est le visage de l'Europe entiere, espouventable de 34 grandes armées, sur lesquelles le ciel gresle, & fait plus de meurtres justes que d'injustes : le couteau, la faim & la peste marchent au son des tambours, & font leurs charges plus souvent que les trompettes ne la sonnent. L'Italie, l'Almagne, la France & les Pays-Bas sont puants de morts, & plus que les charounges y puent les defections, les infidelitez & le mespris de toute vertu, en un temps où elle feroit tant de besoin. Les chefs des armées enseignent leurs soldats au mespris de la foy, & font trafic avec la mort de ces ames miserables pour emplir leurs coffres d'or & de sang. Ceux qui sont cogneus pour y apporter

plus de probité font rejettez, la faveur partage les honneurs, & la vertu repoussée enfonce le chapeau : si bien qu'un mourant courageux, à qui la vie montreroit d'un des costez du liçt ce tableau pour y venir vivre, tendroit la main gauche vers la ruelle à la mort qui luy en promettroit l'exemption. Nous favons bien quelles doivent, peuvent estre, & avoir esté en cela les justes & vives pensées de Vostre Altesse, celles de Messieurs les Princes, vos enfans, & de vos plus fidelles serviteurs.

Je veus finir, & si je n'estends mes consolations assez au long pour la mesure de leur subject, deux esgards me les font abreger : l'un de Vostre Altesse puissante à consoler & instruire autruy, & par juste raison pour soy-mesme, l'autre est de moy qui ayant esté visité en ma famille de la perte, & toutefois du retour, par la grace de Dieu, d'un fils unique, j'ay appris cette rude sentence que miserables & trez miserables sont les peres qui pleurent leurs enfans en vie, au prix de ceux qui lamangent pour leur mort. Il se fault divertir des affaires privees à celles du public comme plus pretieuses, & pour lesquelles il fault mettre les domestiques sous les pieds. J'avois ces jours ma table couverte de lettres presque de toutes les parts où se jouent les tragedies funestes. J'ay supprimé à mes Seigneurs & amis ces fascheux paquets, & de nouveau la paix mal scelee de France, & celle qui se pratique malheureusement à Venise : il fault tirer le rideau au devant de ces hideuses peintures & lever les yeux en hault, où seulement nous verrons grace, vie, vray honneur, joye veritable, & triomphe qui prend les mesures à celles de l'eternité.

XIV.

A M. L'EVESQUE DE MAILLEZAIS.

Monseigneur, j'ay receu le livre qu'il vous a pleu m'envoyer, & quant selon l'exhortation de vostre lettre, j'ay fait mon devoir d'en faire mon profit. Je vous prie de prendre en bonne part que je vous rende conte comme il est raisonnable de vostre prefant, lequel m'a esté premierement recommandable pour le tesmognage qu'il me rend de vostre souvenance : & puis par la gentillesse du stile & suptilité de l'invention, ce qui rend le S^r Richaume admirable en tout ce qu'il escrit. L'auteur se montre encor semblable à soy-mesmes par ses gentiles comparaisons de guerre bien à propos, comme escrivant à un Prince belliqueus; tout y est fleury. Trouvez bon, qu'à l'age où nous sommes, que nous y cerchions les fruiçts, & si l'auteur mesle *utile dulci*. Il diçt au Roy que cependant qu'il achevera de disner, qu'ayant amené une belle milice pour la defente de l'Eglise romaine, il va mettre ses gens en trois bataillons pour les presenter en bon ordre à S. M. Nous avons pris le loisir de les aller recognoistre : nous leur trouvasmes de loin assez bonne mine; il faudra voir quel en sera le jeu. On nous a permis d'entrer dans les rangs, & là nous avons trouvé que sous ces morions dorez, il n'y avoit que des crocans *hostibus ludibrio, hospitibus terrori*. Comme aussy cette cavalerie legere qu'il pouffe devant & aux costez n'ont esté trouvez qu'Arquebusiers à cheval

pour tout potage, propres à courir la poule, & faire ce que les Argolets de ce fiecle ont nommé la petite guerre, car aprez m'estre joié dedans ces gaillardes comparaifons & quitté les allegories, tous ces arguments font armez à la legere, & ces *Estradiotes* ne prendront prifonniers que les efgarez & ceux qui font hors de leur devoir : ce qu'il appelle courir fur les ailes. En trois mots je vous donneray l'annalife de tout le livre : fon but est, sous couleur de la reverence duee aux morts, d'attribuer aux obseques des lyurgies & des sacrifices expiatoires : & par là, faire couler, sous le manteau de l'honorable, la terreur du Purgatoire pestifere à l'Eglise & utile aux imposteurs.

Voicy la fumee qui fort du fang de ces bataillons : le premier nous met en rang la curiosité des Hebreus en leurs sepultures, le second celle des Payens qui par leur despenfes admirables l'ont renvié sur les premiers, le tiers est des Turcs, jusques à la structure du tombeau de Mahommet enlevé dans un cofre de fer par la vertu d'une goutte d'aimant. Vous plaist-il, Monseigneur, que d'un coup de canon je vous mette en fuitte toute cette canaille de culs blancs?

A quoy tant de peines pour ce malheureux syllogisme : « Il faut faire tout ce que les Juifs, les Payens, les Turcs font : les Juifs, les Payens & les Turcs ont aporté de grandes ceremonies à leurs enterrements : donc il faut apporter, & cœt. »

Je ne saurois lacher sans rire & dire à la majeure que nous ne voulons estre ny Juifs, ny Payens, ni Turcs.

Monseigneur, je vous prie ne vous fascher point, si je traite l'affaire joyeusement, & si à ce propos

je vous advertis que le Cordelier frere Jean Bonhomme, preschant ce carefme à Saint-Maixant, prit à bon effiant la querelle de ces bataillons jusques à dire maudic̃ts heretiques qui ne se soucient pas des sepultures. N'ont-ils point leu en leur Bible la peine que prit nostre bon pere Adam pour estre ensevely au sepulchre de ses ancestres?

XV.

AU MESME.

Monseigneur, vous ne vous laissez point de m'obliger à vous ; c'est signe que vous n'avez pas trouvé la franchise de mes responses desagreable. Le second livre qu'il vous a pleu m'envoyer m'a esmeu par son tiltre comme à la veuë d'une chose non esperee, ce que je n'entens pas pour les faultes communes, car tout ce qui sort de la main de l'homme est subjeçt à cela : mais il m'estoit dur de voir au livre de M. Dupleis des allegations fausses, & qui pis est, des contradictions. L'un est d'un impudent, l'autre est d'un imprudent. Or ne veux-je pas que la dignité de la personne m'empesche de venir à celle du faic̃t. J'ay leu son traitté par trois fois, & n'y ay peu marker fausseté, ny contradiction. Vous direz, Monseigneur, qu'un foldat comme moy n'est pas capable d'en juger : mais il ne fault pas grande

capacité pour mettre le doigt sur des fauffetez & contradictions, l'un ne demandant que la peine de l'œil, & l'autre de la memoire. J'ay veu assez clair aux allegations qu'on a voulu faire entrechoquer, pour cognoître que les differences & oppositions font difsemblables par leurs circonstances, & par ainſy ne violent point le principe qui diët que *deux contraires ne peuvent ſubſiſter en un meſme ſubject en meſme temps*. Principe veritable, & qui ne l'eüt pas eſté ſans la note de la circonſtance, comme quand j'auray diët d'un Roy qu'il eſtoit pacifique, & ailleurs qu'il eſtoit guerrier, la difference des temps permet à l'un & à l'autre d'eſtre vray. J'ay vuïdè la ſeconde piece la premiere, à cauſe qu'elle demandoit moins de diſcours. Je n'ay point veu en tout le livre maintenir aucun texte alleguè faux, que celui de Sedrenus, de qui M. Duplecis prend le texte, & non de ſon origine, pour ce qu'il avoit à faire à Sedrenus directement, & que c'eſt à luy à maintenir ſon texte, & à ſes partiſans à rougir, ſ'il a mal alleguè. Luy que nous ne ſommes pas marris de voir convaincre de fauffeté, pour eſtre un auteur trez ſale de bigotries, de mentries & d'abus, & qui feroit revivre tout ce qu'il y a de ridicule en la Chreſtianté, ſ'il eſtoit eſteint ailleurs, il ſe rend teſmoin de tous les contes de vicille, & de toutes les impoſtures qui faiſoient honte aux autres eſcrivins : & c'eſt pourquoy nous prenons contre vos gens pour leur faire honte les deux premieres lignes de ſon livre, diſants :

Τότε λαμπρὰ ἐστὶ νίκη, [ἔταν τοῦς] τῶν ἐναντίων μάρτυρας
προσφερομέν.

Je n'ay point veu en tout voſtre livre maintenir faux un texte alleguè, mais bien forces diſcours ſur les interpretations, quelques curioſitez en Cronolo-

gie, Geographie, où j'ay esté bien [aise] d'apprendre quelque chose en ces delectables sciences, mais je n'ay rien trouvé en Theologie.

J'ay veu aussy quelque gentile dispute sur les idyomes des trois langues, & là remarqué combien le menfonge donne de peine à la suptilité. Pour exemple, Monseigneur, je vous prie de lire curieusement, je ne dis pas mesme sans preoccupation (car la faulte est si lourde qu'elle vous mettra en colere contre vos gens) ce lieu du dixiesme chapitre où l'on reproche à M. Duplecis un follecisme avec une sottie piaffe d'insultations, longs & niais discours du fouet de grimas & d'escole, que ces galands hommes devoient laisser aux escoles. J'ay cherché le follecisme au françois, il ne s'y est trouvé : car « faire des congregations *qui* sont interdites, » si je fais le françois, c'est bien parlé : mais ils vouloyent qu'il dist « faire des congregations *lesquelles choses* sont interdites. » Je trouve le premier meilleur françois : mais disent-ils, συνάξεις & ἄπερ ne s'accordent pas ; si feront bien s'il comprend aux choses deffendues autres choses que τὰ συνάξεις, lesquelles peuvent estre comprises par le neutre collectif. J'ay appris encor qu'en françois & aultres, de plusieurs substantifs qui n'ont qu'un adjectif, le dernier des substantifs en ordre oblige l'adjectif à son genre : & s'il y eust follecisme, il estoit au grec, & non au françois. J'ay bien veu en quelque lieu que pour accorder συνάξεις & ἄπερ, ils ont mis dans le canon ἄσπερ. Là ils sont tombez de fiebvre en chaud mal, car ἄσπερ fait un gros follecisme avec ἀπεγόρευται : c'est là où ils devoient crier au fouet, ou pour s'en fauver le donner à l'imprimeur, à qui nous en donnons la faulte charitablement : & pour cela avons couru à l'*errata* de la

fin du livre, & n'en avons trouvé nouvelle quelconque. Nous n'avons pas fait ces insultations sur ἀπιέναι pour ἀπιέναι, & autres fautes qui sont moins pardonnables à ces rudes grammeriens, mais l'accord de συνάξις & de ἀπερ dont ils se montrent si curieux les devoit faire regarder à leur affaire eux qui disent si franchement ces mots. Et pourtant il faut qu'ils corrigent cecy en la seconde edition.

Je trouve aux auteurs de ce livre une aiguë supériorité, un langage bien poly, & de tout cela plus qu'il ne m'en semble seant aux Theologiens : ils n'ont point manqué de toutes sortes de livres, & quelqu'un m'écrit que plusieurs y ont apporté leur symbole. Quelques hommes de savoir auxquels j'ay communiqué le livre ne trouvent pas que l'art ait été assez celee : mais je les excuse pour la force qu'a la verité, contre laquelle il faut des artifices si eslevez qu'ils ne peuvent se cacher. Le stile, si je ne me trompe, est de mesme main que la preface de Richaume au *Livre des Miracles*. Cela paroist principalement en l'avant propos, où vous voyez dès l'entree une elegante similitude de ceux qui courent au feu, laquelle s'estend en allegorie en la multiplicité des secourans. En cela, je louë la comparaifon pour ce que, parlant du feu qui s'embrase dans la maison de Dieu, ils font courir à l'ayde non ceux de la maison divine, mais ceux du dehors : ils les font hafter sans avoir loisir de s'habiller. Excuse propre pour ce livre qui en plusieurs lieux montre sa vergongne par sa nudité : & cette excuse est encor bien propre pour les prescheurs & escrivins de l'Eglise romaine qui courent à ce secours comme font les Anges de Greve, en espoir d'y piller, & non d'esteindre le feu.

Et quant à l'inventaire duquel le livre porte le

tiltre, ces chicaneurs en entreprenent la façon pour mettre en leur poches, mais ils y feront trompez, car le Pere est vivant & faudra tout verifïer : là on leur fera dire : *hoc opus, hic labor est.* Voila.

Vostre...

XVI.

A L'EVESQUE DE MAILLEZAIS¹.

Sur la premiere impression d'un livre du Sieur Duplessis apellé le *Mistere d'iniquité*, l'Evêque de Maillezais envoya à l'auteur une attaque de Richaume, la presentant comme sienne, & par là obligea à cette responce.

Monseigneur, j'ay veu le present qu'il vous a pleu m'envoyer. Je ne puis mieux recognoître vostre courtoisie qu'en vous rendant conte du profit que j'ay fait en la lecture de cet inventaire, s'il vous plaist d'en recevoir sans prejudgé mon opinion.

Le tiltre du livre m'a esmeu comme à la veuë d'une chose non esperée, ce que je n'entens pas pour faultes, car tout ce qui sort de la main de l'homme y est subjeët : mais il m'a esté nouveau de trouver le livre de M. Duplessis accusé de fausses allegations & de contradictions. L'une de ses faultes, digne d'un impudent, l'autre d'un imprudent : la premiere desquelles s'examine à l'ouverture des bons

1. Cette lettre est une autre rédaction de la précédente, mais elle en diffère tellement par la forme que nous avons cru devoir les donner toutes deux.

livres, l'autre par le livre même qui est à l'examen.

Or afin que la dignité de la personne n'empeschast de cognoître celle du fait, j'ay conferé les traictez du Sieur Duplessis & de Richaume, & maintiens n'y avoir trouvé ny fausseté aucune, ny contradiction.

Vous pouvez dire, Monseigneur, qu'un soldat comme moy n'est pas capable d'en juger, & ma pensée est bien telle, & vous m'avez dispensé de cette crainte par vostre envoy. Mais aussy si les subtilitez de vostre livre n'ont peu esblouir un homme de ma grossiere condition, que pourront elles persuader aux Theologiens?

Premierement pour les faussetez, je n'ay point veu en tout l'inventaire que les Jesuittes maintiennent un texte allegué faux, mais forces discours sur leur interpretations au 10^e ch. On luy reproche un sollecisme avec forces termes niais de fouet de grimaux & telles pedantries que ces honnestes gens devroyent avoir laissé aux écoles. J'ay cherché ce sollecisme où il est cotté & ne l'ay point trouvé : car « faire des congregations *qui* sont interdites, » c'est bon françois, si j'entens cette langue. Ils vouloyent qu'il dist « faire des congregations, *lesquelles choses* sont interdites. » Je trouve le premier de meilleure plume : mais (disent-ils) *συνάξεις* & *ἄπερ* ne s'accordent pas : ce seroit donc mauvaise traduction & non pas sollecisme, de quoy le stile grec se desfendra bien. J'ay appris en diverses langues que quand plusieurs substantifs n'ont qu'un adjectif, le dernier en ordre oblige à son ordre l'adjectif.

Mais ces Messieurs qui renvoient chez les grammairiens les appellations de Theologie sont chastiez de leur aveuglement, car au même lieu voulants

accommoder συναξις avec ἀπερ, ils ont mis dans le canon ἀπερ avec ἀπεργόρευται. Là dessus j'ay couru charitablement à la fin du livre aux erreurs de l'imprimeur, où je n'ay rien trouvé pour les sauver de cette faute, de laquelle pourtant je ne voudrois soupçonner ces savants hommes, non plus que de ἀπιέναι pour ἀπιέναι, n'estoit la peine que je leur voy prendre à rendre congru ἀπερ avec συναξις, & que faisant en ce lieu le mestier de correcteurs, ils advertissent leur partie adverse en termes si exprez qu'ils sont affectez d'aviser bien aux correcteurs, & d'y mettre la main plus soigneusement en la seconde edition.

Il y a un autre endroit duquel les grammeriens feront juges, puisqu'ainsy leur plaist, à la page 427 où est la prose rimee du breviaire de Premontré. M. Du Plessis veult que *quos* se raportast à *eorum*, les Jesuittes veulent que le raport soit à *nos*. Vous pouvez considerer cinq choses pour demesler ce different : premierement l'analogie de *adjuvent* à *impediunt*, de *excuset* à *accusat*; secondement, la proximité de *eorum* à *quos*; pour le tiers, le mot de *propria* qui donne force à la figure; pour le quart, la particule *at* montre que c'est à Dieu seul à pardonner mesmes à ceux qu'on invoque. Mais je leur demande pour le dernier où est le *nos* qui se puisse rapporter au *quos* du 4^{me} vers?

Ils ont destourné presque toute la question theologique en telles recherches, & comme vous voyez, peu heureusement & à leur honte : comme ils disputent si Febvrier est appellé de son nom à cause de la feste purificative ou la feste à cause de Febvrier, tant pour ce mot que celle qu'ils appellent *feraria*.

J'ay gardé pour la fin l'accusation des contradictions, comme estant chose plus enorme de falsifier

foy mefme qu'autrui. J'ay espluché les allegations qu'on a voulu faire entrechoquer; je remarque que leur differences ne font aux matieres, mais aux circonftances feulement, & par ainfy ne choquent point le principe, lequel ne foufrant que deux contraires puiffent fubfifter en un fubject, aporte quand & quand la note de la circonftance, *Judicis officium est ut res & tempora rerum*. Ces deux cautions confrontees à leur reprehenfions, les rendront vaines prefques partout.

La premiere objection de contradiction eft en la page 12 où M. Du Plessis eft accusé d'avoir écrit : *S'ils euffent eu en mains cette lithurgie où elle est appelee Θεστικος* : voulant de ces paroles inferer qu'on leur avouë la verité de cette lithurgie. Il paroît par là que cet inventaire eft fait à la mode des inventaires de chicaneurs, & qu'il y faut dire *bon pour l'inventaire*, affez pour tromper les trez ignorants ou trez paresseux; car qui fera le nonchalant qui ne voudra voir comment il eft parlé de cette liturgie par un auteur qui la maintient fauffe tant exprefsement, & que les paroles qu'on luy allegue font dictes par concession : & cependant ces hommes s'efgayent là-dessus auffy mal à propos qu'en un autre reproche fait au mefme auteur ez pages 30. 31. 32. 33, où vous voyez une grande & lasche escarmouche pour trouver contradiction entre ces termes : *Les Grecs n'estiment point leur Consecrations accomplies qu'aprez la priere qui suit l'institution de la Sainte Cene felon leur interpretes*. Cela, dis-je, eft reproché & opposé à ce que dict le meme auteur à la page de son livre 794. & plus loing en la page 817, que les Docteurs grecs montrent par leur termes, que mefmes aprez la Consecration, ils n'ont pas tenu les

figures du sacrement pour Transubstantiers, mais les nomment encore *ἀτίτυπα*. Voicy la contradiction pour ce que M. Du Plessis a dict que les Grecs ne tiennent la Consécration accomplie qu'aprez la priere, que les anciens Docteurs devoient tenir la Transubstantiation pour accomplie aprez elle. Voyent les bons logiciens, s'il y a en cecy opposition de termes. Au premier, il parle de ce que les Grecs estiment aujourd'huy : aux autres passages de ce que ensei- gnoit St Bazile & de la lithurgie attribuee à St Clement; en l'un il traiçte de la dissimilitude de creance entre les Grecs & les Latins : en l'autre il montre par la contradiction de St Bazile à la creance romaine, la fausseté de la Transubstantiation, & ce qu'il y a de dissemblable en l'un & en l'autre sert à M. Du Plessis à les convaincre. Tant s'en fault qu'il doive estre ny le consiliateur ny le garand : c'est au lecteur qui veult profiter de sa peine, de justifier ce que je dis par la lecture fidelle de ceux qui se condamnent eux mesmes, qui ont besoin d'apologie & non pas nous. Que si nous alleguons les Peres, c'est pour nous en servir de tesmoins, encore que nous les ayons objectez, veu que nous nous en servons, comme eux mesmes ont demandé en ce qui consent aux Escri- tures : mais ceux qui s'en servent sans cette correction sont obligez à les advoüer sans restriction τότε λαμπρὰ γίνεται νίκη, όταν τὸ ἐξ ἐναντίας μέρος τῆ τῶν οἰκείων διδασκαλιῶν αὐθεντία ἠττηθῆ; les autres disent όταν τοὺς τῶν ἐναντίων μάρτυρας προσφέρωμεν¹.

Je crains, Monseigneur, de passer la mesure d'une juste lettre & celle de mon dessein, qui n'est pas de

1. En note marginale : Georgius Cedrenus in historiarum compendio.

faire réponse à l'inventaire : joint aussy que le livre de M. Du Plessis n'est pas orphelin, & que son pere ne souffrira pas que de mauvais juges y commettent les fautes qu'on fait souvent aux inventaires des pupilles ; mais encore je vous demande permission de vous montrer à la page 157 comment M. Du Plessis est indignement repris d'avoir tronqué le canon du Concile de Gangres, ne l'ayant pas voulu translater, mais seulement en dire le sens en un mot selon la confession des repreneurs en la page 159, 11^{me} & 12^{me} lignes. Il paroist à leur discours mesmes que ce que dict M. Du Plessis ne desroge point à la particularité. Certes en tout & par tout, je trouve que son livre se deffend soy-mesmes & ne se lairra pas desbaucher de son pere à ces Messieurs, pour ne les point faire anathemes par le canon 16^{me} de ce mesme Synode de Gangres *εἰς τινὰ τέχνη γενέσθων.*

Je louë franchement aux auteurs de cette piece le grand labour d'une curieuse recherche, une aiguë subtilité & un langage (comme on dict en ce temps) joly & poly. Le premier point a esté soulagé par la commodité des livres & la multiplicité des esprits qui y ont porté leur symbole : & pourtant il y a telles pieces à ce que j'ay appris par un docteur de Sorbonne qui est à vos gages, lesquelles ont esté mises dans les rangs, au refus & au regret du Sergent de bataille.

Quant à la suptilité, il la falloit plus forte & moins deliée, encor eust-elle esté plus grande si elle eust moins paru : dequoy ils se peuvent excuser sur les forces de l'invincible verité & que les toiles d'Anacharsis arrestent bien les mouches.

J'estime le stile de mesme main que la preface du *livre des Miracles*. L'allegorie de l'avant propos est

bien suivie : mais pour la rendre encor plus exacte, je remarque qu'il faiçt courir à l'embrasement de la maison comparee à l'Eglise, non les enfans & domestiques, mais ceux de dehors. Ils ont pris l'alarme si chaude, qu'ils n'ont pas eu le loisir de s'habiller ; comme il est diçt aussy en plusieurs endroits, paroist la vergongne de cet inventaire par sa nudité. Tel court au feu de cette façon, pour butiner & non pour esteindre, meu d'avarice & non de charité.

L'auteur du stile se trouve encor semblable à soy-mesmes par ses comparaisons qui sentent la meche & le soldat ; car comme au devant du *Livre des Miracles* il faisoit marcher trois bataillons bien couverts de morions dorez pour remettre les Jesuittes en France, ainsy il poussé maintenant ses *Estradiotes* armez fort à la legere, & comme ces premiers bataillons ont esté sans effect, & recognus à la montre par de bons commissaires se sont trouvez pagnotes & croquants, *hospitibus tantum metuendi, hostium ludibrio*, ainsy ces Chevaux legers ne feront peur qu'aux goujats & manants, ne leveront aucun logis, & se trouvera que ce sont Argolets pour tout potage qui courent la poule & vont à la petite guerre.

Monsieur, encor que je me sois excusé sur la mesure d'une lettre, si vostre messager m'eust donné plus d'une matinee, je me fusse estendu davantage sur la liberté que vous avez donnée à Vostre...





VI

LETTRES

TOUCHANT

QUELQUES POINCTS DE DIVERSES SCIENCES

*Et touchant les personnes qui par elles
ont aquis reputation.*

[Collection Tronchin. Mss. d'Aubigné, T. 11, f^o 178.]

I.

[A MES ENFANS.]

Mes enfans, en mon chemin il m'est souvenu de vostre derniere dispute devant moy, & qu'à tous coups je vous ay veu broncher sur l'ordre que doit tenir le terme moyen, que les autres apellent l'argument, aux deux premisses du syllogisme. En revant à cheval j'ay fait un vers latin, duquel je vous fais presant, afin d'avoir tousjours la memoire preste pour le logis de ce terme. Si mon vers sent la barbarie de Despautere qui a despleu à beaucoup de

grammeriens modernes & mal advisez, comme aussy à ceux de mesme estoffe qu'on a fait sur les modeles æquivalans, & autres poincts qui ont besoin de ces petites clefs pour ouvrir promptement, ne le rejettez pas pourtant : car il est fait à l'utile plus qu'au delectable, & encor qu'il ne soit fait que pour vous autres petits apprentifs, quelque meilleur logicien le gardera en sa pochette, non pour enseignement, mais pour soulagement de memoire. Le vers est :

Hic præit & sequitur, sequitur post, at præit ultra.

Vous entendrez bien que par *hic* je veus dire la figure *quæ prima occurrit*, en laquelle le terme moyen va devant en la majeure & suit en la seconde, & ainfty des aultres. Cela vous servira encores quand on vous forcera à la reduction des aultres figures à la premiere, à quoy je vous conseille de vous exercer tant pour donner tousjours peine à vostre adversaire, que pour voir plus clair dans les nids des sophistes qui se font en la construction. Bonjour, mes enfans, que je vous trouve à mon retour si mauvais garçons que vous me logiez chez Guillot le Songeur.

II.

A M. TOMPSON, PRECEPTEUR
DE MES ENFANS.

M. Tompson, parmi les affaires pesantes qui me tenoient en ce lieu, j'ay visité l'Academie, pris

garde à leurs exercices desquels j'ay envie de vous dire un mot. On fait icy de bons grammeriens & qui ne sont pas fondez à la piaphe, comme ceux des Jesuittes, mais avec toute solidité. Les Morales, la Physique & la Theologie y sont bien servies, & ne manque rien de ce qu'il fault à faire de bons Pasteurs, tant pour interpreter & detailler l'Escripture fidelement que pour travailler de mesmes contre les mauvaises mœurs. Je requiers seulement un poinct que j'y voy manquer : c'est qu'on adjouste à nos bergers, outre la houlette pour les brebis, une fonde contre les loups. Quelques Docteurs de ce lieu laffez des intrigues de logique, se defendent du labeur par la conscience, & pensent avoir assez dict contre un sophisme aigu de l'avoir nommé sophisme, sans prendre la peine de le demesler & perfer, tant en la malice des vocables & omonimies, qu'en celle des constructions. Et là dessus j'ay oüy demesler toutes les disputes par celuy qui y preside en ces termes : *Aliquomodo, aliquatenus, habita ratione, aliquantum, quasi*. On ne purge point les enonciations des metaphores : j'ay à tous coups des arguments de pures particulieres & de negatives, mais sur tout des distinctions qui ne servent que d'extinctions. Il m'est eschappé d'en dire mon advis aux Maistres qui m'ont respondu par acquit, comme à un homme qui avoit une espee au costé : & quand j'ay osé leur parler des Metaphysiques, sans la pointe desquelles on ne peut desnoüer les ambages des distinctions, ny dicerner les bastardes d'avec les legitimes, & mesmes que j'ay osé desirer qu'un escolier fust instruit à devider les ruses de Thomas d'Aquin, Scotus & leur compagnons, à tout cela on m'a respondu par eslevations, la pureté de l'Escripture, & la simpli-

cité de ceux qui en font profession : si bien que ces
 bonnes gens se tiennent à la simplicité de la colombe
 & ne veulent pas la prudence du serpent. Je vous
 prie que nostre jeunesse soit instruite à se deffendre
 plus qu'à enseigner les autres en un siecle où nos ad-
 versaires ne pechent point faulte de cognoissances,
 mais deffendent leur gloire & leur richesses par
 l'acier de la suptilité. Vos compagnons d'escole prat-
 tiquent ce que je desire mieux que les autres, & je
 vous ay veu trez bien vous en desempetrer en la
 dispute contre l'Arrianisme de Chandenier, où nous
 fusmes Commissaires, M. de la Valette, vous & moy.
 Rendons nous pareils à nos adversaires en l'art de
 la dispute, & le subject de nos controverses est si
 avantageus pour nous qu'il nous donnera la palme
 infailliblement. Mais si nous montrons aux auditeurs
 de nos disputes de l'imparité à la science, il n'y en
 a plus guere qui escoutent avec conscience, & ne
 cherchent que des couvertures à leur defections : la
 plus part, dis-je, seront bien aises de donner la honte
 à la verité simple & le prix à la vaine suptilité.

 III.

A M. DE LA RIVIERE, PREMIER MEDECIN
 DU ROY.

Monsieur, nous avons autrefois oiiy dire à la
 Royne de Navarre, qui estoit Jeane d'Albret, que
 les medecins estoient communement du tout bon re-

ligieux ou du tout atheistes. Quelqu'un de vos amis induiët à soupçon par la sentence de cette Reyne, ne sachant pas bien user de vos libertez & gayetez ordinaires, & vous ayant ouï dire plusieurs fois que vous n'aviez jamais rien veu de furnaturel, m'a prié de vous remettre en memoire la demoniaque de Cartigny, au pays de vostre naissance & de vos etudes de vous & de moy. Cette femme vilageoise, ne sachant ny lire ny escrire, respondoit en toutes langues disertement au ton de celuy qui parloit, la bouche fort ouverte, sans user aucunement ny de la langue ny des levres. Il me souvient qu'ayant entrepris avec d'autres escoliers de l'aller voir à Cartigny, nous la trouvasmes (allans à la leçon de deux heures) devant l'hospital, qu'elle se faisoit lier, pour ce qu'elle sentoit un paroxisme de ses Demons à l'aproche de quelque personne de doctrine & de pieté. M. Chevalier, Lecteur en hebrieu, l'entretint fort longtems en cette langue, & elle (s'il lui fault attribuer l'action des Demons) le corrigea en se moquant sur la mauvaise prononciation de l' *א* & du *אין* [*aleph & ain*].

Il estoit arrivé le jour auparavant dans la ville trois Orientaux, desquels l'un portoit le turban blanc, l'autre le bleuf, & l'autre n'en avoit point, estant Chrestien. Ils estoient Perses, Arabes & Armeniens, tous trois hommes de savoir & qui avoyent passeports & lettres de recommandations du grand Seigneur, du Sophi & autres Princes, pour estre favorisés au voyage par eux entrepris en l'Occident. Ces trois furent priez par la Seigneurie d'interroguer ceste femme en toutes les langues desquelles ils avoyent cognoissance, qui se trouverent en nombre 18 orientales; elle respondit en toutes, observant particulie-

rement l'idiome auquel ils parloyent. En passant, pour me vanter d'avoir parlé au diable, je luy fis deux petites questions greques, & remarquay sur tout qu'en me respondant ἐπειδὴ elle n'aprocha nullement les levres.

Je m'en allay de là, resolu que la marque des vrays & faux demoniaques est l'usage de toutes langues, hors mis en ce qui est des Demons muets. Vous estiez lors à Geneve & fay bien que vous la vistes, & mesme en ce qui se passa à S^t Pierre le landemain, quand on la fit communier à la Cœne. Je vous fomme de vous en souvenir, ne le voulant pas desdire de peur de faire crier au bigot. Voila ce que vostre ancien compagnon de lettres a creu estre obligé de vous escrire, pour antidote contre la vanité de la Cour où vous habitez & en laquelle vous avez trop bonne part, pour n'estre en danger de luy faire part de vous.

Mais je parleray maintenant à vous comme au plus grand medecin que l'Europe connoisse, pour vous conter quelque chose de surnaturel, & par dela l'effect des melancolies auxquelles il ne fault attribuer trop, ny trop peu. Il a passé par nostre Poitou, & séjourné trois ans, mesmes dix huit mois en ma maison, un jeune homme (si homme se peut dire) agé de vingt ans ou environ, muet, & qui n'avoit en la place de la langue qu'une petite tuberosité. Aprez avoir ouïy force contes de cet homme là, de ses divinations de choses presentes, eslougnees, passées & futures, & n'en avoir rien creu, je le trouvay chez une niepce du Marechal de Fervaques, ma cousine, laquelle nous festinant, j'aperçus ce garçon baissant les bords de ma jupe ; son visage, & surtout l'œil effroyable me fit

demander qu'il estoit : on me respondit que c'estoit le muet de la Chevreliere, car il portoit le nom du lieu où il sejournoit, comme il porta longtemps le nom de ma maison, ce qui ne me fut pas agreable. Au sortir du dîner, il vint une chambriere de la maison de Monts toute exploree pour avoir perdu une clef; ce muet en prit une à son clavier & luy montra par signes qu'elle l'avoit cachee dans un paquet de serviettes au cofre de ceste clef, luy montrant la neuvesme serviette de la douzaine : mais il la pressa de s'en retourner, & dict par signe à la compagne qu'elle trouveroit les deux freres l'espee à la main à se couper la gorge. Sur cela on nous fit monter à cheval, & trouvâmes la chose ainsy. Peu de jours aprez je vis arriver le galant à Maillezais. Il faudroit un livre & non une lettre des choses qu'il fit. Je desendis à ma famille de ne luy faire aucunes interrogations des choses à venir, & c'estoit de cela seul qu'ils l'entretenoyent. On luy demandoit à tous coups : *Que fait le Roy?* — *Il est,* respond-il par ses gestes, *en telle chambre, gallerie ou cabinet.* — *Qui parle à lui? de qoy?* — Il respondoit : *De tout.* Je vous voy en peine de l'intelligence des signes; il dresseoit ses auditeurs, & quelque un choisy parmy eux, à ses dialogues avec telle dexterité qu'on parloit de toutes questions reelles & personnelles; & la maniere d'instruire à ses singeries : c'est que cognoissant ce que vous aviez peine à respondre, il faisoit la response pour vous, & vous montreroit à la faire une autrefois, si bien qu'ayant passé le souper à discourir avec mon cousin Du Fay que vous connoissez, & un Polonnois qui estoit chez moy, sur ce que l'on peut dire des qualitez des huit sphères qui sont sous le ciel empiree, les deux que

j'ay alleguez m'ayant aprez Souper prié de continuer dans un cabinet au bout d'une alee, le muet aprez m'avoir entendu patiemment comme il pouvoit entendre, nous pria tous trois de luy donner audience sur la question. Il fit de son poulce gauche comme un centre, de ses huit doits les huit spheres, & mit le poulce droit comme en eslevation par dessus, & sur chascune des spheres fit une leçon non assez entendue par nous pour la juger, mais assez pour l'admirer grandement. Je rabrouay longtemps ceux qui adjoustoyent foy à ces prestiges; luy irrité de cela se mit à me signifier mes pensées les plus obscures, & un jour me fit signe que mon grand amy, qui estoit M. de Chaliers, passeroit en carroce à l'endroit où le chemin de Marans à Niort croise celuy de la Rochelle à Maillezais, & qu'il y seroit precisément à deux heures aprez midi, qu'il parloit de Marans sur la nouvelle d'une grande maladie de sa femme, laquelle il trouveroit se promenant au devant de son chemin. J'obeis à regret à quelques Gentils hommes, qui aux despens de deux lieues & demie me presserent d'aller guetter mon amy au chemin dict. Je n'y fus pas plustot que je vis son carroce : & pour ce qu'il estoit fort ennemy aussy bien que moy de la foy qu'on adjoustoit à ce monstre, je fus bien aisé de luy dire qu'il trouveroit sa femme dans son chemin se portant bien. Il y a cinq cents contes à faire comme cettuy-là, comme de faire venir devant une vintaine de toutes sortes de gens, faire dire de toutes les conditions, de toute leur race, & quel argent ils avoient au coffre & en la bourse. Je finiray ces contes par deux : l'un que la folie de mes gens les poussa à l'enquerir sur la prosperité du Roy : il designa que dans trois ans & demy estant en un car-

roce à l'endroit du plus grand cimetiere, il recevoit trois coups de poignards, espancheroit son sang par la grande ruë & feroit aporté sur un lit au Louvre, mort sans avoir parlé, specifiant mesmes ceux qui estoient avec lui. Je commanday en tant que je peus le secret à ceux qui me raportèrent cela. Voila une des causes qui me les fit enmener à Murfay pour le chasser ; là estant seul dans une chayre, je me mis à penser sur ce que l'on m'avoit escrit de la Cour que le Marechal de Laverdin y avoit mené un homme cornu, dont il estoit moqué des Courtisans comme un meneur d'ours. J'eus crainte que les nouvelles du muet me fissent avoir un commandement de luy mener & d'entrer en ce predicament. Comme j'estois sur [ces] pensees le muet entre, me les deduiët toutes sans y faillir, adjoustant comme il estoit vray, que j'avois mis huitës carts d'escus en ma pochette, pour le conduire. Voila qui le separa d'avec moy, & ce que j'ai voulu vous escrire pour vous faire employer vostre *de abditis rerum causis*, vos enthousiasmes, visions melancoliques, & tous les traittez de la remembrance, pour faire Madame Nature puissante de tout cela, & moy jusque à ce que j'aye esté mieux instruiët, ay estimé que c'est un Demon muet incarné, à qui Dieu estend les reins de sa bride jusques aux choses susdictes, pour convaincre ceux qui luy ostent la gloire de ce qui est furnaturel : & pour ce que je suis homme qui fait maintenir tout ce que je dis pour vray en toutes ses parties, je ne vous en mets point la clef sur la bouche, vous prie de m'en escrire vostre opinion & regarder en quoy vous peut faire service Vostre...

IV.

[AU MESME.]

Monsieur, quand je voy la grande difference des jugemens qui s'exercent à Paris en toute faveur pour les Sorciers, & presque partout ailleurs en toute rigueur, je dis souvent que le jugement de ces choses est un grand fardeau à une ame qui ayme son salut, estant d'un costé une grande brutalité de prononcer arrest de mort contre ceux qui sont affligez en leur esprit, & qui s'estant persuadez des crimes non commis, les persuadent à leurs Juges aisement. C'est d'autre costé une grande impieté de croire que l'Escriture, en laquelle il n'y a rien de vain, ait vainement prononcé contre les forciers & enchanteurs : ce dernier erreur mortel & pernitieus.

Pour ces divers egards je desirerois que la cognoissance d'une cause si pleine de neuds & difficultez ne fust point attribuee à des Juges de village, pour obliger leurs Seigneurs par la confiscation en apelant des Licentiez faits sous la cheminee : ny aussy aux Prevots qui sont communement de leur justice une picoree, comme en mon absence a esté condamné & brullé un de mes tenanciers, au procez duquel les Juges me dirent qu'il avoit [fait] tourner devant eux un plat sur une table avec le bout du doigt, comme font les oublieurs quand ils chantent la chanson. Oferay-je aussy dire que dans les Cours souveraines il y a bonne quantité de Adiaphoristes & Saduceens qui ne croient ny Anges, ny Demons? Or je vous veus donner deux exemples, de la verité des-

quels je puis répondre, & force personnes notables mieux que moy. Vous avez oüy dire comment, un an aprez la paix des dernières guerres civiles, Dieu frappa la plus part de la France d'un fleau que les Prophetes apellent *la masse beste*. Cette playe fut telle qu'elle fit perir plus de cent mille personnes en commenceant entre Nantes & Angers, & s'estendant le long de Loyre jusques dans le Galtinois. Les loups venoyent ravir les enfans & les filles jusques dans les chambres basses des maisons, & me souvient qu'estant allé en ce temps-là à Mer pour recevoir le revenu d'une petite terre qui s'apelle les Landes, la niece de mon Receveur, nommé le Sieur Lôiât, agee de treize à quatorze ans, alant querir une salade, le corps demoura au jardin, & un loup en emporta la teste. Rien ne se deffendoit contre eux que les vaches. Je trouvay dans la forest d'Orleans quelques bergers qui gardoyent environ trois cents oüailles & tenoient les vaches aux advenuës pour garder (comme ils me dirent) les brebis & eux-mêmes, & ne prenoient nul bestail à garder, si par le marché ils n'avoient trente ou quarante vaches pour cors de garde. Les officiers du Vendommois, qui n'est qu'un angle du pays, tindrent conte de six mille personnes mangees en huit mois : ce que je dis sur l'affurance de leur raport.

Or le peuple courut quant & quant à l'opinion des loups garous, & arriva auprez de Chemilly que l'on trouva assis dans un fossé un grand homme effroyable, les yeux haves & furieus, & tel que l'Accesseur de Poitiers, qui condamnait les hommes aux mines, ne l'eust pas elpargné. On lui trouva une main & la bouche sanglantes. Il avoit auprez de luy un petit enfant duquel le ventre estoit mangé : on luy

demande en le faiffant qui avoit mangé cet enfant ? Il répond que c'estoit luy. Mené à Angers entre les mains de la justice, & d'un Presidial auquel la cour de Parlement envoyoit plus de causes qu'à aucun aultre pour la bonne reputation des Juges du lieu, on l'enquit quelles autres personnes il avoit mangées ; il en laiffa fort peu de celles qui avoyent esté devorees en tout le voisinage qu'il n'avoit esté passées par ses dents, lorsqu'il estoit changé en loup, comme il luy arrivoit fort souvent. On observa la loy *perire volens & cat* ; on depefche Commissaires par tous les quartiers, pour informer de toutes les circonstances marquées en sa confession ; on ne trouva rien à contredire aux jours, ny aux heures, ny aux parties des personnes mangées ou restées. Il fut encor enquis de celles qu'il n'avoit pas confessées, & desquelles il avoua la plus part. Voila les Juges n'avoir plus à faire autre chose qu'à donner à ce malheureus une peine de laquelle l'exemple fust horrible à ses compagnons, & comme on ne cherchoit plus qu'*exquisita supplicia*, le Lieutenant civil, nommé Giles Matras, plus digne des Seaux que d'une charge subalterne, demanda à ses collegues qu'ils fissent une pose durant quelque interrogatoire qu'il vouloit faire avec droit. Il interroge ainsi ce brutal. — *Vien ça*, dit-il, *qui a mangé Pierre Herault ?* — *C'est moy*, dit ce monstre. *Et Giles Matras ?* — *Moy aussy*, dit-il. — Le premier estoit le Lieutenant criminel qui presidoit en la Compagnie, laquelle ayant reçu comme un coup de marteau d'estonnement, refit le procez & toutes les enquestes faictes par Commissaires mieux advisez. On trouva ce pauvre homme innocent de tout, & qui n'avoit eu sang à sa bouche que celui que sa main y

avoit porté aprez avoir touché à l'enfant. Ce sont les Juges de cette Compagnie qui m'ont appris cela, estans mes Commissaires en quelque procez.

Quoy donc? Les Sorciers n'auront ils autre vice qu'une licanotropie imprimee en la fantaisie? & doit on laisser perir tant d'ames qu'ils voudront par leurs prestiges & venins? Nenny vrayment; Dieu en redemandroit le sang aux Juges : mais ne voulant parler de cecy en Jurisconsulte, & moins en Legislatteur, je me contente d'une simple narration, pour vous faire voir que les Sorciers bien examinez doivent estre severement punis, non pour leur fantaisie, mais pour leurs actions effectueles qui ne paraissent que trop.

Comme nous etions à Pau, une fille de vingt-deux ans se trouvant au Presche du foir entendit avec telle affection un Pasteur nommé Martel traittant par occasion des sortileges, qu'au partir de là toute esmeuë d'une estrange repentance, elle vint à la porte du second President Sponde, pere de ce Sponde qui s'est fait cognoistre, elle luy demande la prison comme criminelle de forcellerie. Ce vieillard lassé des miserables procez qu'il avoit entre les mains refuse de l'y envoyer, luy conseille de se retirer & demander pardon en secret. Elle s'en va au Chafteau : le Geolier sans autre consideration luy ouvre la porte, & la ferre au dedans. Les auditions de cette fille furent trouvees si admirables par le Parlement que le Roy fut prié de vouloir assister à la confrontation de plus de quarante personnes prisonnieres sur le raport de la fille, & la plus part de sa parenté. Le Roy accepta & mena avec S. M. pour luy tenir compagnee le Baron de Salignac, les Sieurs Duplexis Mornay, Constans & moy.

Là nous vîmes une fille trez belle, d'une grande blancheur, un œuil qui ne sentoit point le crime, un visage franc qui ne monroit point d'emotion aux injures atroces que vomissoyent contre elle ses tantes, ses cousines & autres parents pour la recuser, mais elle leur disoit tout doucement : *Non, ma tante, ce n'est point hayne que je vous porte, vous ne m'en avez jamais donné l'occasion : mais il fault d'un costé donner gloire à Dieu, & d'autre costé chercher sa misericorde dans nostre mort.*

Le premier President, nommé Ravignac, avoit feuilleté sa *Demonomanie* de Bodin, son Wyerus & autres de cette estofe, pour faire les plus exquises demandes que l'on peult rechercher, se voyant entre les mains un criminel, à qui la crainte de la mort ne pouvoit donner occasion de subterfuge ; & vous puis assurer que toutes les questions qui peuvent faire douter de la verité en cette matiere furent recherchees par six apres-disnées que nous y employâmes continuellement. Sur la fin quelqu'un de nous demanda congé aux Juges de s'enquerir sur quelques poinçts. Cela ottroyé, il demande : *En quel estat croyez-vous aller au Sabat, ou en corps ou en esprit ?* — Elle respond : *Aux grands Sabats qui sont estlongnez, nous n'y allons qu'en esprit, aux petits qui sont proches nous y allons en corps.* — *D. Vous le croyez ainsy, mais ce pourroit n'estre qu'une imagination.* — *R. Je vous feray bien voir que ce n'est point en imagination. Il y a dix jours que nous tinâmes le Sabat en un tel vilage, en la grange d'un tel : là le Mestre commanda à tels & à telles, & à moy avec eus d'aller querir le fils de la Jeane d'un tel lieu, enterré ce jour-là : il fut donc aporté sur la table, partagé à*

quatre-vingts personnes : je me souviendray d'une trantaine de parts qu'en envoyant fouiller dans les maisons aux lieux que je diray, on trouvera presque tout.

Commiffaires furent depeschez, & furent aportez en justice le talon, le poulce, une piece du crane, palettes, menton & autres pieces que les Medecins apelez jurerent tous de mesme corps. Je vous diray que ce procez changea l'opinion de quelqu'un de ces Juges & de ces Medecins, entre aultres du second President, qui avoyent appris à Paris à changer le crime des Sorciers en maladies. Ce procez fit mourir trente-quatre personnes, à la mort desquelles assista la fille, une corde dans le col, à son grand regret de ne mourir point, ayant esté, comme elle disoit, dès l'age de neuf ans menée au fabat & marquée du Diable. J'appris là que les marques insensibles sur le corps sont principales pieces sur lesquelles les Juges doivent prononcer. Voila ce que j'avois à vous conter sur la dispute que nous eufmes dernièrement.

V.

[AU MESME.]

Monfieur, vous me rengagez encore aux propos des enchantements & fortileges : mes curiositez paffées m'ont sans mentir donné de quoy payer la vostre, n'ayant la folle vivacité de ma jeunesse rien

trouvé de difficile de qoy elle n'ait voulu pouvoir parler. A l'age de quatorze ans m'en revenant en France, estant arresté à Lyon pour y recevoir quelque argent, je m'accostay d'un Loys d'Arza se disant bastard d'un Duc de Milan, & passay neuf mois avec luy me faisant leçon d'Astronomie : & mesmes aprez avoir passé les theories nous donnasmes dans le Judiciaire. Il me fit croire qu'il estoit Magicien, de quoy voulant savoir des nouvelles, il me dict qu'outre ce qu'il cognoissoit en moy de la crainte, ma physionomie & cognoissance de mon naturel ne permettroient jamais de venir à aucun effect de cette science. Ces paroles d'accord avec mon desir me donnerent courage d'en savoir davantage : si bien qu'il me lut & interpreta le quatriesme livre d'Agrippa, la clavicle de Salomon, & les facinations de Zoroaste avec force autres petits livrets pleins de cette marchandise. Quand il ne resta plus qu'à faire le cercle magistral, l'horreur des ceremonies, & les termes des invocations, comme *Adeste spiritus benevoli*, & puis *Ecce ego totus vester* me firent rememorer à mon Precepteur ce qu'il avoit jugé de moy au commencement. Sur cette theorie je ne laissay pas de me faire voir dans la vanité de la Cour, où en ce temps les Magiciens estoient merueilleusement recerchez. J'estois bien aise de faire le devineur des choses que je favois par moyens, & quand les filles de la Roynne prenoient leur masque en parlant à moy de peur que je leur dise leur pensees, comme je fis à la petite La Motte sans en dire le surnom : cette-cy estant grosse d'un violon nommé Rochepot qui montoit à danser aux filles, fut bien estonnee qu'en la voyant pensive, je luy disois la teneur de ses pensees qui n'estoyent jamais ellongnees de son fardeau.

A une autre je fis voir dans un jardin en son miroir ordinaire le plus accompli de trois amants qu'elle avoit, par la reflexion d'un autre qui prenoit l'effigie vivante dedans un autre jardin. Je vous pourrois conter une douzaine de tels traits, qui m'acquirent enfin plus de cette vaine reputation que je n'eusse voulu, si bien que j'eus peine à me deffaire du Roy Charle & d'un autre Grand qui me cuydoient employer à bon effiant. Un jour le Roy de Navarre mon Maistre, m'ayant mené au cabinet du Roy Henry III, ils regardoyent une bague prise au Curé de Saint Saturnin de Tours, prisonnier au Four l'Evesque par commandement du Roy lassé de voir affronter la Royné sa mere par les faux Magiciens, qui en tiroient de grands biens & n'excecutoyent rien. Ce Curé promettoit de faire par des divisions qu'il feroit naistre sur la Rochelle, que la moitié du peuple couperoit la gorge à l'autre. Estant pressé de l'aller interroguer, je ne le refusay pas, pour ce que le Roy avoit fait apporter d'Hespagne curieusement les plus excellents livres de Magie que la faveur du Roy Philippes peust luy mettre entre mains, & ayant un merveillex desir d'y mettre mon nez, je les demanday à voir pour me rafraeschir la memoire de choses oubliées, & le pouvoir interroguer plus suffisamment. Aprez beaucoup de difficultez, un serment solemnel de ne les copier point, & le plegement de mon Maistre, j'eus ces livres, & entre autres les commentaires de Dom Joüan Picatrix de Tolledo, & le landemain m'en allay à la prison, où le Curé ne me vouloit rien respondre, pour me voir vestu de verd & d'orange, & me prenoit pour quelque noble Prevost : mais la bague m'ayant servi de commission, la promesse de recompensé & la menace du gibet

l'ayant tenu, il fit le Magicien, continuant les promesses qu'il avoit fait à la Royné. Pour preuve de cela, je luy demande qu'il fist parler la bague : il s'excuse sur la pollution de la prison. Je luy offre pour l'expier un sacrifice de pigeonneaus le Vendredy, & un parfun de canfre & autres choses aus quelles on donne telle vertu ; comme il refvoit pour me respondre, je luy demande le nom de son Demon : l'ayant nommé Daraynel, je luy remontre que cetuy-là n'entroit jamais dans l'onix telle qu'estoit sa pierre, mais dans le pur cristal. Luy ayant demandé s'il ne vouloit point dire Daraizel, il se mit à pleurer comme un veau, & me confessa que le desir de parvenir luy faisoit jöuer ce personnage. Je laissé là le Curé, qui estoit encor prisonnier quand nous sauvasmes le Roy de Navarre, & reviens aux commentaires de Joüan Picatrix de Tollede que je leus curieusement, principalement sur les poinçts des images d'or & de cire, car ils avoyent esté cerchez sur les accusations de la Mole & de Cauconnas. J'y espluchay encore tout ce qui est des caracteres soit offensifs, soit deffensifs. Je trouvay veritablement que tous ces instruments sont de nulle operation, horsmis aux lieux où selon les grands Physiciens *fiunt veneficorum vehicula*, ou selon les Theologiens offensent ou deffendent autant que Dieu leur donne efficace d'erreur. J'ay depuis conferé de ces choses avec feut M. Hortoman, Chancelier de Monspelier & premier Medecin du Roy de Navarre, que nous apellions le thresaurier de nature. Ce grand personnage, apellé autrefois à de grands procez touchant ces matieres avec des recherches fort curieuses, prit la mesme opinion en laquelle je persiste : c'est qu'il n'y a point de Magiciens tels qu'on les

estime, & qu'Emmanuel de Savoye a recherché avec 100,000 escus de despense, mais seulement des Sorciers qui trompez par le Diable d'un plus honneste nom, en trompent les autres. J'aurois un mot à vous dire des philtres, mais c'est trop vous importuner.

VI.

[AU MESME.]

Monfieur, quiconque vous promettra doit avoir quand la main à la bourse, car sur la fin de ma derniere lettre, comme elle vous servant de scedule, vous me pressez pour les philtres, & fault que je m'en aquitte. Un matin que nous attendions le Roy de Navarre à esveiller, M. Hortoman & moy seuls en la chambre tinsmes ce propos, que j'entamay le premier disant : *Il ne fault pas perdre une demie heure de patience que nous devons icy : & pourtant sur la privaulté que vous m'avez donnée de vous importuner tousjours, j'ay à vous proposer cinq questions contiguës & enfilees l'une dans l'autre sur le fait des philtres. Ce qui me meut à cela est un Gentil homme de nos parents, homme de grands moyens & auctoritez, lequel depuis quelque temps s'est accazé & servilement attaché à une Damoiselle de beaucoup moindre condition que luy. Ce qui nous a fait soupçonner qu'il y eust du philtre, est qu'un jour passant au moulin de la Puyjade, je trouvoy les sol-*

datz faisants la guerre en ce lieu bien, empeschez à partager sept ou huit mulets qui portoyent les meilleurs meubles de cette Damoiselle & de sa mere : entre autres il y avoit un cabinet de Flandres, dans lequel avec quelques pierreries de moyenne valeur y avoit force livres de Magie, des parchemins vierges, & d'autres drogues qui faisoient horreur. Je me meslay de cet inventaire, & fis ce que je peus pour desrober des papiers seulement, mais j'avois affaire avec des coupeurs de bourse qui se seurent bien garantir. Tant y a que le memoire de ce que j'avois veu aux hardes de la Damoiselle me fit condescendre au soupçon de plusieurs : c'est que l'amour desreglé du Gentil homme envers une Damoiselle impareille de condition, enormement laide, comme tannée & couperosee, contraire de religion, & cet amour poussé jusques aux promesses de mariage, ne fust artificiel. C'est pourqoy je suis prié d'eux de vous faire les cinq demandes qui sont : S'il y a des philtres? Si en eschaufant par amour ils peuvent s'apliquer à l'amour d'un particulier? Comment cela se peut faire? S'il y a des remedes, & quels? Voicy de gros en gros la responce de M. Hortoman : Vous me taillez bien des besongnes à la fois, & je vous respondray promptement aux poincts generauls. Ouy, il y a des philtres : ils s'apliquent à l'amour d'une personne particuliere. Je vous diray en partie comment ils se donnent. Ils se peuvent guerir, comme je vous diray aussy, mais premierement j'ay à vous demander si le Gentilhomme a une continuelle frequentation, comme de boire & de manger avec la Damoiselle : & puis ayant entendu de moy qu'ouy, & que mesme le Gentilhomme qui avoit un train de Seigneur se desroboit de ses gens, pour en une chambre à part

faire bouillir leur pot ensemble & repaître de mesme, n'estans servis que d'une femme, le Medecin diët bien au long ce que je vous donneray racourcy : *Sur la question 271, il fault estre sans lecture & sans experience pour n'avoir point feu les monstrueux accidens que les philtres ont aporté, soit les grossiers & violents, desquels les Sorciers & Sorcieres se servent en employant des caustiques, comme vous pourriez dire les cantarides, ou soit l'horrible invention de laquelle Charon a fait l'abominable comparaison pour la methousie de la Cæne, soit d'un autre part les drogues plus benignes qui à la longue infectent le cerveau par les fumees d'un xile venimeux. — Il n'y a point de Medecins qui refusent de dire qu'ouy à vostre premiere proposition : mais il faudroit un plus long discours pour respondre aux deux autres questions aux quelles je satisferay ensemble en vous disant pourqoy j'ay demandé s'il y avoit privee frequentation. C'est pour ce que les potages, patez & cloches où l'on fait cuire quelque chose, en retenant la funee se peuvent composer de drogues, desquelles les vapeurs ammolissent & debilitent la substance du cerveau, la destrempent de façon que tendre qu'elle est, elle se trouve propre & susceptible de prendre les impressions que luy suggerent les sens externes & les esprits internes esneus par les sens. Et pour le secret de l'aplication particuliere, c'est qu'elle se fait avant la perfection de la digestion, en presence de la personne qui use du philtre bien preparé de tous artifices avantageux, quand les atouchements, les doulces haleines & propos, & sur tout la veüe attrayante ayant usé du goust tanquam vehiculo, quand toutes ces choses sont conduites en la partie du cerveau où est l'imagination.*

Il y a plus, c'est que quand le docte Magicien naturel voit à certaines marques l'impression de ses caracteres estre faicte, & les images attachees à la cire tendre & eschauffees par les premiers philtres, il use d'autres drogues pour rafermir le cerveau gravé une fois : en cela sont puissants pharmagues des herbes & racines que nous apelons cephaliques pour rafermir le cerveau tousjours en presence, & usage commun des premiers objects.

Je couple les deux dernieres questions ensemble en disant que la guerison de ces choses se fait par le contraire de tout cela, mais il fault avoir le malade en vostre puissance, ce que je tiens difficile me doutant qui il est : il le faut non seulement priver de la mauvaise nourriture, mais de la frequentation, & pour luy donner des exemplaires nouveaux & nouvelles idees, suggerez en la place quelque chose qui vinque le premier object par lequel Nature combatte pour vous, & accompagnez cette mutation d'une nourriture excellente, de puissantes odeurs, de tableaux choisis, de musiques ravissantes & d'amulettes, s'il est besoin : les fruits exquis y entrent bien à propos. les marmelades sur tout composees de pommes de Capendu. Nous vous donnerons le reste quand il en sera temps.

Sur le mot d'amulettes je repars pour demander s'il estimoit que les Demons fussent cooperateurs en telles choses. — Certes, dit-il, à quelque saulce que nous mettions les philtres, ils sont vrays empoisonnements, & comme le Diable les conseille, il les accompagne aussy, quelque fois aydant au pharmague & quelque fois ne se servant des drogues que pour couverture de son immediate action : car j'ay montré à des procez de Sorciers où j'ay esté appelé, que les

drogues estimees meurtrieres n'avoient aucune venefique faculté, comme il paroiffoit par la diffolution que nous en faisons en l'alambic & autrement, mais le Diable ufoit de ces chofes in speciem & pro vehiculo.

Je penfe vous avoir payé de bonne monnoye en fatifaisant à vofre question par les paroles de ce grand homme, comme il l'eftoit de fience & de taille. Le Roy, mon Maître, avoit dreflé une petite Academie à l'imitation de celle de la Cour. Messieurs Duplecis, Dubartas, Constant, le Prefident Ravignan, La Nagerie, Ville Roche & Peliffon en eftoyent : mais quand il faloit faire party, Hortoman & Peliffon ne pouvoient demeurer d'un cofté, pour ce que nul de nous ne pouvoit refifter à ces deux Docteurs. Je ne m'excufe point de la longueur de ma lettre : l'argument me porteroit plus loing, fi la difcretion ne me faifoit finir.

VII.

[AU MESME.]

Monfieur, c'eft de l'Escot que vous m'enquerez, (me voulant faire defdire par les chofes eſtranges qu'il a faites de ce que j'ay mis tous les enchanteurs au rang des Sorciers) : or je vous diray de fes nouvelles, comme ayant eu avec luy longue & privee frequentation.

Il estoit à la Cour de mon temps, faisant tousjours faire de luy quelque conte admirable, comme d'avoir changé à l'Hercules tous les velours en futaines, les satins en bouccasins & les tafetas en toilettes, prez du petit pont, en presence des filles de la Roïne : & puis on disoit du vieux temps, qu'ayant esté convié à dîner par le Pape & par le Cardinal Bourrommee en mesme temps & en divers logis, & ayant dîné avec les deux, le Cardinal le trouvant par la ruë luy en voulut faire reprehension : *C'est bien à vous, dit l'Escot, qui portez sous vostre effaile au lieu de breviaire des taras :* & puis le Cardinal voulant justifier que c'estoit un breviaire, fit une belle jonchee par la ruë. On faisoit force contes des Reitres qu'il faisoit paroistre sur son chemin pour l'accompagner, & puis des mutations de cartes en toutes façons. Or je laisse les oüy-dire pour vous confesser ce que j'ay veu.

Le Cardinal d'Est venant de donner à dîner à force Seigneurs, comme il estoit trez magnifique Prince, un Gentilhomme qui en venoit me conta qu'on avoit demandé à l'Escot comment il pouvoit tous les jours changer d'habits neufs, n'ayant point de bagage : luy allega sa valise, & tira de sa pochette comme une andouille de cuir, de laquelle il avoit arraché pour la premiere piece une robe de chambre de damas bleuf, fourree de panne de soye orangee, & en fuitte fait un amas d'habillements de sa hauteur. J'entray dedans la chambre comme il repleyoit son bagage & en ayant veu quelque chose de la fin, il me prit un grand desir de cognoistre ce personnage de plus prez.

En ce temps là, je fus employé à une querelle du Sieur de Ravel contre le Sieur d'Allegre pour un

courfier que Allaire estoit allé prendre dans le chasteau de Ravel en absence du Seigneur, & depuis, le ravisseur l'ayant amené à Paris, Ravel prit conseil de quelques gens à peu de barbe, qui fut de l'aller querir par force au logis de l'autre en la ruë de Betizi. Cela aprez quelque coup de pistolet fut executé, & nous conviez à une colation chez M^{me} de Lœuille avec quelques dames de la maison de la Rochefoucault. Là vint aussy l'Escot qui avoit esté de la troupe. Le tapis estant mis, on le convia à faire quelques traits de carte, & pour ce que sur les premieres quelqu'un dict que c'estoyent cartes accommodees par luy, quelqu'un jetta un escu qui fut employé en cette marchandise. L'Escot se prit à rire, disant : *Ce jeu de carte est tout Roys de trefle, cettuy-la de valets de pique & cettuy-la d'as, cettuy-la de carreaus & cettuy-la de portraits.* Tout estant trouvé comme il l'avoit dit, il prit un jeu à la main, nous fit tenir au tour de la table vingt sept en nombre, tant hommes que dames. *Je vous vais,* dit-il, *tous contreindre de penser une mesme carte, hors mis la plus belle de la compagnee qui en aura une à part,* ce qui s'observa en la seconde de Chaumont, belle par excellence, qui avoit pensé un Roy de trefle. *Tirez,* luy dit-il, *celle qu'elle a pensé, c'est un Roy de trefle;* elle ayant tiré & advoüé, « *Je veus,* dit l'Escot, *que cette carte soit celle que tous penseront; elisez donc tous sans communiquer l'un avec l'autre.* » Ma pensèe fut d'un valet de pique; mais en considerant depuis que je l'avois veu entre les cartes que cet homme avoit renversées sur la table, je me mis à en choisir une aultre. Cet homme me prit par le bras assez rudement. « *Vous avez pensé,* dit-il, *un valet de pique, & maintenant vous changez*

à un autre; n'abusez pas de ce que vous savez beaucoup. *Pensate e fermatevi.* » J'advouë que cette parole me gela le sang. Enfin je m'arrestay à un deux de piques, auquel deux toutes les cartes qu'il fit tirer sur la compagnee furent changees & advoïees pour leur pensees.

Voila l'entree de nostre cognoissance qui fut aprez tres familiere chez le Roy de Navarre, où l'Escot frequentoit pour l'amitié violente qu'il portoit à ce Prince.

Un soir, il demeura au coucher du Roy mon Maistre, & me tirant à part me dit que nous n'avions plus que trois jours pour enmener ce Prince qui se sauveroit heureusement, qu'il feroit la paix à Pasques prochaines, & toutes sa vie auroit guerre jusques à ce qu'il fust Roy, qu'il triompheroit à force de vertu de tous ses ennemis. Cette divination m'ayant aporté de l'estonnement, il m'assura en disant que son Maistre l'estrangeroit s'il avoit servi d'espion à aucun Prince, & qu'il estoit leur compagnon & bon amy. Durant ce discours, les Gardes cryoyent dehors : & pour ce je devois coucher cette nuit en la ville, il me voulut empescher de me hastier, me promettant que nous nous en irions par dessus le Louvre. Je ne say s'il l'eust peu faire, mais je ne le voulus pas essayer. Il se ventoit à moy qu'il avoit despendu 80000 ducats en parfuns pour affriander les plus subtils Demons à ses offices. Cela est beau à dire, mais il est certain que toutes les nuits du Jeudy au Vendredy il estoit vilainement battu, & nous luy voyons souvent les cheveux arrachez; & c'est ce qui me confirme en ma premiere opinion que tels galands ne sont differents des Sorciers que de noms, & se damnent avec plus

de luitre. Je luy ay plusieurs fois parlé de son salut, à quoy il respondoit tousjours : *Che si puo salvar si salva*. Sa mort a esté incertaine, & n'en avois rien oüy dire qu'en ce pays où l'on tient qu'en Tuscane, comme il disnoit, vint un cocher More, qui avoit quatre chevaux noirs, l'apeller, & sur le delai de l'Escot il luy manda qu'il le feroit bien halter s'il ne s'avançoit : estant dedans, le coche s'en alla au galop en l'air.

J'eusse bien voulu vous entretenir de quelque chose de meilleur, mais vous ne pouvez estre refusé par Vostre...

VIII.

A MES FILLES TOUCHANT LES FEMMES DOCTES DE NOSTRE SIECLE.

Mes filles, vostre frere vous a porté mon abregé de Logique en François que M. de Bouillon a nommé la Logique des filles, & laquelle je vous donne à ceste charge que vous n'en userez qu'en vous mesmes, & non envers les personnes qui vous sont compaignes & superieures ; car l'usage des elenches des femmes envers leur maris est trop dangereux, & puis je vous recommande la bien seance d'en celer l'art & les termes, comme je l'ay pratiqué à cette fin où il s'est peu, comme en la distinction des quatre

caufes principales. Je les ay nommeez par ces quatre termes familiers, d'où, de quoy, comment & pourquoi, au lieu de dire *originale, materielle, formale & finale* : & encore pour matiere & forme nous avons quelquefois diët *estoffe & façon*, pour prædiquer, *aproprier*, pour enonciation *propos*, & au lieu d'immediate sens *entredeus*, & autres termes bien feans. Je ne blafme pas vofre defir d'apprendre avec vos freres; je ne le voudrois deftourner, ny efchauffer, & encor pluftoit le premier que le dernier, ce que j'ay appris en la cognoiffance de plusieurs femmes favantes, & de leur fucez, comme j'en diray mon advis à la fin : & pour ce que vous defirez favoir celles de cette forte qui font venuës à ma cognoiffance, j'en diray un mot brievement.

Dés le temps du Roy François nous avons eu la Royne Margueritte, mariee en Navarre, fille, femme & mere de Roy, qui nous a laiffé de fa compofition la *Marguerite des Marguerites*, & autres tefmougnages de fon favoir. Bien toft après elle, a écrit Loyfe Labbé, Lyonnoife, la Sapho de fon temps. L'Italie nous a produit la Marquife de Pefquiere de la maifon de Colone, & Ifabel Manriguez quoy que venuë d'Heſpagne. La Marquife nous a laiffé d'excellents poëmes aufquels il eſt mal aifé de choifir à admirer la doctrine ou la pieté; Padouë, Iza-bella Andrei & Cornelia Miani. Nous avons ce flambeau d'eternelle memoire qui a reluy en Angleterre, la Royne Elizabet, de laquelle un acte feul prouvera à quel poinët de ſcience Dieu avoit eſlevé cet eſprit : c'eſt qu'elle reſpondit en un jour à huit Ambaſſadeurs aux langues qui leur eſtoyent les plus propres; mais le plus louable de cette ame benitte de Dieu a eſté la pratique de ſa theorie, ayant

fi bien employé ses Ethiques & Politiques, qu'elle a tenu la nef de son royaume en calme quarante ans en une mer fort troublée & en un siècle tempestueux : le nom & la mémoire se béniront à jamais.

Nous avons veu depuis reluire en France cet excellent miroir de vertu, la Duchesse de Rohan de la maison de Soubize, & dans son sein Anne de Rohan sa fille : les écrits des deux nous ont fait cacher nos plumes plusieurs fois ; en elles deux les vertus intellectuelles & morales ont eu un doux combat à qui surmontoit. J'ay cogneu puis après en Angommois & en Xaintonge M^{me} de Saint-Surin & M^{me} de Belle-Ville, feur du Lieutenant de Roy au pays ; cette dernière me voulut servir d'*amanuense* à écrire sous moy deux livres qui ont esté perdus. Le premier estoit des moyens de reunir les esprits à une religion, duquel je pourray dire un mot ailleurs, l'autre des commettes. qu'elle me contraignit d'écrire sur l'explication d'un diatrique qui est aux *Tragiques* :

Ce comette menace, & promet à la terre
Lousche ou peste, flambant, peste, famine ou guerre.

Elle donc me pressa d'écrire de ces trois différences par les causes & non par les effets ou exemples desquels presque tous sont contentez. Je choisiss aussy dans la Cour pour mettre en ce rang la Maréchale de Rez & M^{me} de Lignerolles. La première desquelles, qui est l'honneur de vostre parenté, m'a communiqué un grand œuvre de sa façon que je voudrois bien arracher du secret au public. Ces deux ont fait preuve de ce qu'elles favoyent plus aux choses qu'aux paroles, dans l'Académie qu'avoit

dressée le Roy Henry troisieme, & me souvient qu'un jour entre autres, le probleme estoit sur l'excellence des vertus morales & intellectuelles; elles furent antagonistes, & se firent admirer. Nous avons eu de mesme temps à Paris la Dame de Gournay celebre par Michel Montagne.

J'ay entre les mains les œuvres d'Olympia Fulvia Morata, fugitive d'Italie en Allemagne pour sa religion : elle a écrit en Grec, Latin & Italien, en prose & vers excellents, & de divers subjects, desquels tous elle s'est heureusement acquittée.

Je ne puis oublier en ce rang les deux seurs Morelles de Paris, & les Dames des Roches, mere & fille, de Poitiers, desquelles je ne puis louer que l'elegance. Mais je garde pour la fin deux personnes qui m'ont été plus cheres : l'une est Loyse Sarrafin, Genevoise, honorée de plusieurs doctes, & qui ayant passé par tous les degrez de science, s'est veüe capable, si le sexe luy eust permis, de faire des leçons publiques principalement aux langues, ayant la Grecque & l'Hebrayque en main comme la Françoisise. J'estois entierement destourné de la Grecque sans elle; mais elle ayant recogneu en moy quelque aiguillon d'amour en son endroit, se servit de cette puissance pour me forcer par reproches, par doctes injures auxquelles je prenois plaisir, par la prison qu'elle me donnoit dans son cabinet comme à un enfant de douze à treize ans, à faire les themes & les vers grecs qu'elle me donnoit. J'estois nourry & logé en cette maison qui foisonnoit d'un pere & de quatre enfans & d'une seur, qui tous ont été excellents en diverses professions, & ont produit une race pleine d'honneur; mais la fille à cause de son sexe estoit la merveille de sa maison. Je ne puis

que je ne vous donne en tesmougnage un epigramme du docte Meliffus qui m'est tombé en main heureusement :

AD LODOYCAN SARRACENAM.

*Si nostrum, Sarracena, vis videre
Museum, venias licebit ad me
Quandocunque licebit otiosa;
Est vernantibus hinc & inde cinctum
Pulchre frondibus arborum virentum :
Hac sed lege, tuum mihi vicissim
Ut monstres, simul & tuos libellos
Ostendas, Latiosque, Græculosque,
Quos noctesque diesque perlegendo
Trivisti, teneris studens ab annis
Doctis artibus imbuisse pectus.*

*Ergo cara veni, & tui coloris
Flores purpureosque candidosque
Fer tecum, quibus hoc meum venustes
Museum : tibi tot probabo versus
Quot flores dabis herbulasque suaves :
Quamvis mille dazes, tamen receptas
Explebo numerum, licet trecentas
Horas terque quaterque duplicatas
His insumere cogar exarandis.*

J'acheveray en Catherine de l'Estang vostre grand'mere, laquelle son fils qui en escrit n'a jamais veü, (& c'est ce qui m'a donné le nom d'Agrippa), mais ouy bien ses livres dans lesquels j'ay estudié, ayant gardé pretieusement un Sainct Bazile grec commenté de sa main.

Je viens à vous dire mon advis de l'utilité que peuvent recevoir les femmes par l'excellence d'un tel savoir : c'est que je l'ay veu presque toujours inutile aux Damoiselles de moyenne condition, comme vous,

car les moins heureufes en ont plus toft abusé qu'ufé : les autres ont trouvé ce labour inutile, effayants ce que l'on dit communement, que quand le roffignol a des petits qu'il ne chante plus. Je dirai encor qu'une eslevation d'efprit defmeſuree hauſſe le cœur auffy, dequoy j'ay veu arriver deux maux, le meſpris du menage & de la pauvreté, celui d'un mary qui n'en fait pas tant, & de la diſſenſion. Je conclus ainſy, que je ne voudrois aucunement inciter au labour des lettres autres que les Princeſſes qui font par leur condition obligees au ſoin, à la cognoiſſance, à la ſuffiſance, aux geſtions & auctoritez des hommes, & c'eſt là où le ſavoir peut reuſſir comme à la Royne Elizabet. Voila ce que voſtre curioſité a voulu exiger de voſtre pere.

IX.

[SANS SUSSCRIPTION.]

Monſieur, au lieu du deſiré je vous donne le deſirable : vous me demandez une enumeration des Eſprits par ordre & par diſtinctions, ce que je reſuſe pour n'eſtre pas mon deſſein d'eſtre Profefſeur en vanité, mais bien d'oſter la fauſſe eſtime du nom de Magie, duquel le Diable a impoſé aux eſprits eſgarrez. Vous ne trouverez que trop ces avantages au quatriefme d'Agrippa, & en la clavicule de Salomon. Là & ailleurs vous trouverez les Demons diſtinguez

en divers partages, comme en celuy de l'air vous aurez sous Vacan, Roy d'Orient, tous les Esprits Orientaus, & ainfy des autres. Ailleurs on les a separez en mestiers & professions, ailleurs en Duchez, Marquifats, & toutes sortes de Seigneuries, ailleurs en ceux de la premiere, seconde & troisieme region de l'air, aux ignés, aquatiques, terrestres & fouterrestres. Toutes ces vanitez sont alienes de mon dessein. J'ayme mieux vous dire quelque chose des differences qu'on a trouuees entre ceux qu'on nomme Magiciens, les partager en deus, à favoir en ceux qui veritablement servent le Diable, vouez à luy par serments, par marque ou presant de sang & d'excremens, & qui le servent par leur prestiges & forceries : car il fault tousjours venir à ce terme, & mettre d'une autre bande ceux qui se servent des secrets de Nature, des Sciences abstruses de la Pharmaceutric, des suptilitez des ombres & miroirs, & qui par là, trompeurs & charlatans, trompent & contrefont quelque chose de furnaturel.

Le mot de Mages, interpreté Sages, vient de מְנוּשִׁים que le Siriaque a pris du Persique & pris en bonne part, depuis attribué aux deux especes que j'ay proposees, mais improprement. Or il fault mettre au premier rang ceux que les Hebrieus appellent הַרְטָמִים que l'on trouve en Genese ch. 41. Exo. ch. 7. Dan 2 & 5, que tous les interpretes Chaldeens ont rendu d'un commun accord par le mot הַרְטָיִן qui respond au grec $\alpha\ \pi\epsilon\sigma\iota\sigma\tau\epsilon\gamma\alpha\ \pi\epsilon\kappa\alpha\lambda\epsilon\mu\alpha\tau\epsilon\varsigma$. (Actes ch. 19, v. 19.) Ceux que les Egyptiens ont nommé Chartumim, bien que contez par quelques uns pour faiseurs d'horoscopes & de nativitez, sont pourtant par les meilleurs auteurs pris pour Necro-

mantiens qui interroguent les corps morts & les Demons dans les arbres creux. Je vous diray en passant que la fotte distinction de Magie noire & blanche qui court en la bouche du vulgaire est venuë avec d'autres grands abus de l'ignorance de la Langue Grecque, pour laquelle nos bonnes gens ont dit *Nigromantie* pour *Necromantie*. En ce rang se mettent les nommez Chaubherim qui se ventent de faire venir les Diabes en un lieu comme on nous a conté, à mon advis faussement, des Docteurs de Tolledé. Vous avez aussy בְּעֵלֵי אִזְבֵּי que les Chaldeens ont rendu בְּיָדֵיךָ & quelques uns estiment que ce soit les mesmes qui en Hebrieu sont appelez בְּדִים & vers les Grecs ceux qu'ils ont appelez Ἐγγαστριμύθους ou *Pythomicos* qui font interroguer les Demons dans les ventres. Tous ceux là sont reputez par l'ayde des Diabes favoir & faire outre nature : pour à quoy parvenir, il fault qu'avec ceremonies notables ils ayent renoncé à salut. Nous fermons cette danse par les Sorciers tels qu'ils sont cogneus par tout : toute cette premiere espece servant au Diable en mesme condition, sous divers noms, sont tous compris sous le mot hebrieu מְשִׁפִּים ou pour les femelles מְשִׁפָּה

La seconde bande est de ceux qui operent par moyens, sans ayde aparente de Demons, comme ceux qui sont apelez en Daniel אֲשָׁפִים. Ce mot comprend les Astrologues & mesmes les Medecins que les Grecs, aprez les Chaldeens, ont nommez Ταλαγένης (*sic*), ceux qui pour deviner font des temples en l'air où ils guettent les oiseaus, ou en nourrissent en cage pour cet office, ou espient les entrailles des victimes. Mettez de ce rang tous les Aruspices & Augures de

l'antiquité : & puis les כְּשָׁדִים, nom qui en changeant ש & ל noterait les Chaldeens inventeurs de l'Astrologie judiciaire : aussy ceux là ont esté apelez Planetaires. Il y a encores le terme מְלַחֵשִׁים pour toute fortes de divinations depuis la *Metoscopie*, *Bromantie*, *Kiromantie* & *Podomantie* jusques à la plus fotte de toutes qui est la *Geomantie* : encor ont-ils compris là deffous toutes les niaiseries que l'on prend des nombres à table, du sel respendu, des pailles croisees, & les scrupules des voyageurs sur la traverse d'un serpent, d'un lievre, d'un loup ou d'un renard : les interrogatoires qu'on fait à un tamis, à un baston, & pour les derniers ceux qui consultent les formes de nuës, apelez particulierement Meonenim.

Estant devoüyé de mon Hebrieu, j'ay consulté M. le Clerc, Professeur en cette langue en cette ville, & [qui] auparavant la barbe au menton a possédé cette chaire dignement. J'en ay de luy une beaucoup plus ample description que je vous enverray, si vous la demandez.

X.

A M. CERTON.

Monsieur, premier que vous dire mon advis des vers mesurez François, je veus vous oster de l'opinion qu'ils ayent esté mis en avant par ceux que vous me nommez : car dés le temps du Roy Charle,

Baïf s'attribuoit cet honneur, mais Jodelle en avoit fait avant luy, & meilleurs que luy, tesmoins ceux que vous trouvez en ses œuvres, & notamment ceux qui commencent ainſy :

*L'on demande en vain que la ſerve raiſon
Brife pour ſortir l'amoureuſe priſon.*

& ce qui s'en ſuit.

Baïf en a fait grande quantité, & leſquels à la faulſe de la muſique que leur donna Claudin Le Jeune furent agreables, mais prononcez ſans cete ayde furent trouvez fades & faſcheus, ſurtout pour ce qu'il donnoit au François une dure conſtruction latine. Auparavant ces deux, un vieil homme, precepteur du Conte de Courtalin, avoit traduit en exametres [*Illiade*] d'Homere qui commençoit :

*Chante, Deeffe, le cœur hautain & l'ire d'Achilles
Pernitieuſe qui fut.*

& ce qui s'en ſuit.

M. de la Nouë & Raſpin les ont remis fus, prenant au commencement la mauvaiſe conſtruction du Baïf, & depuis nous en fiſmes par emulation : ſur quoy je vous prie prendre garde la différence qu'il y a en micux entre les derniers & les premiers. Nous euſmes de grandes diſputes là deſſus, & pour leur eſtime, & pour les loix qui leur apartenoyent. Je remontrois pluſieurs impropretez, deſquelles la dernière mit ces gens en colere : c'eſtoit que nul vers meſuré ne peut avoir grace eſtant prononcé ſans accent, & que le Langage François n'en pouvoit ſouffrir aucun, pour le moins de production : car l'eſlevation eſtoit permife à tout. Il eſchappa à Raſ-

pin que cette raison estoit bonne pour ceux qui n'en pouvoient faire. Le landemain estant à un Presche, où l'on avoit chanté le Pseaume 88, il m'arriva de mettre le premier couplet en Saphiques, & quelques remontrances que je fisse à moy mesme pour me rendre attentif à choses meilleures, je ne peu estre maistre sur moy que je n'avanceasse cette besougne autant qu'on pouvoit sans escrire. Je commençay par :

Dieu benin, j'espars nuict & jour devant toi, &c.

Comme vous le pouvez voir à la fin du *Traitté des douces afflictions à Madame*, ou dans les vers mesurez de Claudin, & mesmes en ceux de du Corroy. Depuis j'en ay fait un petit livre que vous pourrez voir quelque jour. Il est certain que ces vers se marient mieux que les autres avec le chant : & c'est pour quoy j'ay escrit au commencement de la musique mesuree du Jeune un epigramme qui finist :

*L'un se joinct par violence,
L'autre s'unist par amour.*

Le Sieur Pajot pour me faire bonne chair convia tous les musiciens des Princes, soit de chambre, soit de falette, & ce qu'il y avoit de plus excellent dans Paris. Il me souvient qu'estant ouillez de la grande quantité de pieces & de la longueur du confert, nous nous retirasmes auprez du feu. Le President Lescalopier, & quelques Conseillers qui estoient venus passer l'aprez-soupee, pensants à leur retraitte oüyrent commencer une piece de nos Saphiques, ils recoururent à la table comme à une nouvelle douceur. Certes

cela vient des mouvements qui deviennent plus puissants quand l'estoffe ne contredit point à la façon, que ce qui est long ou bref à la musique l'est aussy au subiect.

Soit pourtant dict en passant qu'en faisant nos vers mesurez, nous avons trouvé la Langue Françoisse trez commode aux choses gaillardes, & si vous n'y apportez un grand labeur, trez impropre aux choses pesantes & majestueuses. Vous y trouverez tousjours trois pyrriques pour un spondee : voyez pour tesmoin de cela mon ingrat labeur sur ce qu'on appelle le *Te Deum laudamus*.

Ces mesmes nouvelles ont voulu estre favorisees de l'orthographe nouveau auquel ils font escrits & imprimez presque par tout : ortographe premierement mis sus par Jaques Peletier du Mans, & qui est encores au jourd'huy affecté par plusieurs Doctes, & non sans raison, car si la Langue Françoisse s'escrivoit comme elle se prononce, les estrangiers qui la veulent aprendre auroyent espargné le tiers de leur labeur. Je dis là dessus que les raisons n'ont point manqué à ceux qui ont voulu, & qui veulent encor establir ce changement en leur langue naturelle. Le seul default qu'il y a, c'est d'autorité : il y falloit celle d'un Roy savant, ou au moins d'un excellent Chancelier secondé des meilleurs des Parlements, pour faire escrire les actes publics en cette forme, & aprez quelque temps, deffendre toute impression qui ne fust reglée à cela. Les mesures & l'orthographe demourront en leur ancieneté, comme se fait l'un & l'autre envers les Hebreus.

XI.

[SANS SUSSCRIPTION.]

Monfieur, vous defirez de moy deux chofes, un rolle des Poëtes de mon temps, & mon jugement de leur merites. Je feray le premier curieufement & félon ma cognoiffance, l'autre avec crainte & fobrement. Vous ne devez pas avoir regret que je laiffé en arriere tout ce qui a efcrypt en France aupara vant le Roy François, à caufe de leur barbare grofserie : encore qu'ils ayent esté estimez pour la rarité plus que les plus excellents de ce fiecle, tefmoin Aflin Chartier dormant fur un bahu à la garde robe, qu'une Reyne de France, Princeffe de bonne eftime, alla baifer, *pour honorer*, difoit-elle, *la bouche qui a proferé tant de belles chofes*. J'ay cogneu plufieurs efprits affez cognoiffants qui faifoient profeflion de tirer de belles & doctes inventions du *Rouman de la Rose* & de livres pareils. Je me mis à leur exemple à effayer d'en faire mon profit. Certes je trouvoy à la fin que c'estoit *aurum legere ex stercore Ennii* au prix des efcrits des derniers fiecles, lesquels je partageray par volees.

La premiere bande fera de la fin du Roy François & du regne de Henry fecond, & luy donnerons pour chef M. de Ronfard que j'ay cogneu prive ment, ayant ofé à l'age de vingt ans luy donner quelques pieces, & luy daigné me répondre. Nofre cognoiffance redoubla fur ce que mes premiers amours s'attacherent à Diane de Talfi, niece de M^{lle} de Pré qui estoit fa Caffandre. Je vous convie

& ceux qui me croiront, à lire & relire ce Poëte sur tous. C'est luy qui a coupé le filet que la France avoit sous la langue, peut estre d'un stile moins delicat que celui d'aujourd'hui, mais avec des avantages auxquels je voy ceder tout ce qui escrit de ce temps, où je trouve plus de fluidité : mais je n'y voy point la fureur poëtique, sans laquelle nous ne lisons que des proses bien rimees. L'autre avantage est *πρὸς τὸ ποιεῖν*, sans lequel nous sommes rimeurs & non pas poëtes. Voyez ce que je dis dans ses hymnes principalement. Voicy la suite de ce chef : du Belay, Salel, Le Chevalier, Lopital, Jodelle, Belleau, Pontus de Thyar, Filieul, Peletier du Mans, Bayf, Seve Lyonnois, Marot, Bèze, Florant Chrestien, Denizot, Sainte Marthe, Aurat, La Roche Chandieu, Marc Antoine de Muret, Guy, Le Faivre.

Voila cette premiere volée en laquelle je n'ay point refusé quelques uns de qui on n'a rien veu qu'en Latin, comme Lopital & Aurat. Bayf se doit ranger à eux, pour avoir esté plus heurus en Latin qu'en François. La plus part des autres ont bien fait aux deux langues. Voicy la seconde bande qui a trouvé le chemin battu par les premiers. Je feray mener la danse par le Cardinal du Perron suivy par Desportes, Laval, Byard, Billard, Amadis Jamin, Benjamin Jamin son frere, Dubartas, Trelon, Bonnefon, President de Thou, du Brach, Raspin, Bely, Vatel, la Gessée, & du Monin. La primauté que je donne au Cardinal du Perron n'est point tant fondée sur l'ordre de ses escrits que sur leur excellence. Desportes escrivit heureusement sur les inventions d'autruy, & la faveur de Henry III passa de la personne aux escrits. Ce Roy en reputation d'en bien juger, & que

j'eusse mis en ce nombre s'il eust fait œuvre, comme de petites pieces que peu des escrivains de ce temps eussent voulu defavoüier comme l'ode qui commence :

*Qui veust voir un bocage espais
Ou bien une forest de traits
Viene voir le monceau de fleches
Dont l'Amour à mon cœur fait breches.*

& ce qui s'en suit.

Ce Prince savoit bien dire quand on blasmoit les escrits qui venoyent de la Cour de Navarre de n'estre pas assez coulants : *Et moy, disoit-il, je suis las de tant de vers qui ne disent rien, en belles & beaucoup de paroles; ils sont si coulants que le goust en est aussy tost escoulé : les autres me laissent la teste pleine de pensees excellentes, d'images & d'amblesmes desquels ont prevalu les anciens. J'ayme bien ces vins qui ont corps, & condamne ceux qui ne cherchent que le coulant à boire de l'eau.*

Les trois qui viennent aprez ont esté d'estime mediocre, & les deux freres Jamin ont eu cela d'estrange que Amadis trez savant, & notamment à la Langue Grecque comme ayant traduit Homere, n'a rien fait heureusement en François; son frere Benjamin ne sachant que sa langue maternelle a emporté le prix des Stances de son siecle. J'ay eu cognoissance privée du baron Dubartas. Un jour, du Brach m'aporta sa *Judit* & un gros livre de poésie imprimee, où je ne trouvoy pas grand goust : & puis il me montra un jeune Gentilhomme qui l'avoit suivy, & à peine luy donna le courage de me montrer quelques cayers en vers. Je mis le nez dedans, & comme je fis quelque cry d'admiration : *Il escrit gentiment*, diët le Brach; lors en colere je pouffe du coude son livre

& vay accoler ce jeune homme tout honteus qui estoit M. Dubartas, qui me fist voir les commancements de sa premiere *Semaine*, de laquelle je n'ay besoin de rien dire. J'euy peine à lui donner bonne opinion de sa besougne, & de l'oster à celuy qui l'avoit amené. C'estoit une excellente abeille pour disposer les fleurs qu'il cuilloit, n'estant pas si heureux en inventions. Quand nous l'eufmes fait courtifan, il voulut s'esgarer de son gibier & se mesler d'escrire d'amourettes, ce qui ne luy reussit pas. Un jour il nous vint trouver Constant & moy : à l'entree de la chambre il nous dict qu'il s'estoit vincu soy mesme, s'estant soy mesme ravi en admiration, à savoir pour [un] sonnet hyeroglifique à la louange de la Reine de Navarre. Certes nous trouvasmes que c'estoit un Rebus de Picardie : entre autres au cinquiesme vers il y avoit une grenouille bien representee (car il estoit bon peintre) & puis un *la* & un *mi* en musique, & une *fauls*. Nous leufmes : *grenouille la mi fauls*. Il nous corrigea disant que c'estoit une Rene qui estoit grande, & faloit dire grand' Rene. Nous estant eschappé de rire, & de le prier à jointes mains que cette Princeesse, bonne critique en cette matiere, ne vist point cette piece, il s'escria qu'il y avoit de l'envie partout, & se hastia de l'aller faire rire à ses despens. Je vous fais ce conte pour vous prier d'apprendre d'autruy à quoy vous estes bon, & non de vous mesmes.

Trelon & Bonnefon ont heureusement rencontré, l'un en Epigrammes, l'autre en Elegies. Je mets le President de Thou pour une merveille que cet esprit portant le faix soit de sa charge, soit de ses œuvres, aye peu *sfogarfi* à descrire les choux, les violettes, & les petites fleurs. Raspin plus heureux en Latin

qu'en François, également aux lettres & aux armes, a mis aux champs une troupe de jeunesse de Fontenay qui continuent la possession de cette ville de produire d'excellents esprits, tescmoin Bely : aussy apelent-ils Fontenay *Fontem Nayadam*. Vatel fut bon Satyrique, & les deux derniers ont obtenu place, plus pour la facilité d'escrire que pour la foelicité.

Je mets Bertaud à la teste de la bande delicate qui fuit, à savoir Malerbe, Desiveteaus, Lynjande, Motin, Sponde, le Marquis d'Urfé, Nerveze, Foncheran, Gombault, Expilly, Gamon & la Damoiselle ¹ qui s'est opposee à la gloire que ce jeune homme vouloit picourer sur le tombeau de Dubartas. On a dit qu'il estoit facile d'ayder aux choses inventeez : ainfy l'est-il de donner quelque couleur plus vive à un excellent tableau, mais le dessein de ce jeune homme a esté si desplaisant à tous les hommes d'honneur qu'il a falu qu'il fust sans miroüer, & sans amis, ou bien qu'il ait refusé à l'un de ces conseils les yeux, & à l'autre les oreilles.

La premiere de ces volees qui dura jusques au commencement de Henry III guerit le François de toute barbarie, luy aprit à piller la Grece, & changea la liberté des discours en vers communs & alexandrins en cet article, qu'il faloit disposer les couples des vers en rimes masculines & foëminines alternativement. La seconde qui a duré de la fin de Henry III jusques à celle de Henry IIII : cette là a profité abondamment dans les Poëtes Italiens, & accourfy la liberté de la Poësie, en ne souffrant plus les rimes foibles & celles des simples aux composez. Et la derniere, qui est du regne present, observe

1. Les noms omis font restés en blanc dans le manuscrit.

plus exprez que les autres que la construction françoise n'ait rien de different au langage commun : ce que je n'approuve pas en toutes locutions, donnant un peu plus de privilege aux amphetiques & majestueuses. Pibrac m'aydera à deffendre, pour avoir dict de bonne grace : *Blanc est le lis, & Blanche est la peau,* pour dire *le lis est blanc,* & cœt., & Beze ne fera point repris d'avoir dict : *Grand est le Seigneur.*

Il est certain que toutes ces observations ont quelque justice & y a plaisir à les suivre, mais avec jugement. Je demande seulement à ces Legislatteurs, que pour avoir l'autorité sur le siecle que les grands Maistres de ce temps là ont prise, & qu'ils puissent estre alleguez comme ceux-là *exemplo,* que nous voyons de leurs mains des Poëmes epiques, heroïques ou quelque chose qui se puisse appeller œuvre.

Voila ce que vous aurez de moy, avec priere à ceux que j'auray oubliez qu'ils ne s'attachent pas à ma faute de memoire, comme à un manquement de bonne volonté. Vostre...

XII.

A M. DE BOUILLON.

Monfieur, je ne pourroi vous faire don ce qui est né sous vous & les vostres, seulement veus-je l'honneur d'estre presentateur, pour recognoistre celuy

que j'ay d'estre vostre domestique. J'ay pensé estre à propos en un temps où tant de discords sont accordez, donner aux François de quoy unir les tons comme les pensees, & les voix aussy bien que les cœurs. Si cette musique est pesante & grave, j'ay estimé que nous devons estre lassez de nos modulations legeres, & de nos legeres mutations. Pleust à Dieu pouvoir par le mode Dorien esteindre les fureurs que le Phrigien peut avoir esmeuës, & estre aussy puissant aux effets de mon harmonie, comme Possidonius tesmougue avoir esté Damon Milezien. Aussy faut il d'autres mouvements plus energiques pour esteindre les Phrygiennes fureurs des François : à tels effets ont eu plus de puissance l'heur & la vertu du Roy que tous les tons du monde. Sa magnanimité n'a point eu besoin des modes, desquels Timothee reveilloit le cœur d'Alexandre ; sa patience & probité ont esté naturelles, sans que les mesures Doriennes ayent fomenté ses esprits : & pour l'advenir je ne voudrois pas tant de force à la musique, comme luy en ont attribué les Anciens : mesmement je n'oserois dire d'elle ce qu'on dict des astres, à favoir que si elle ne violente, pour le moins elle incline. Je me contenteray de remarquer que les apetits des peuples en l'election des modes & mesures, sont eschantillons certains de l'affection dominante en eux : & pour ce que l'affection engendre les effets, ces mesmes marques en sont les presages. J'oseray donc convier mes compagnons à honorer nostre musique d'arguments, de tons & de mesures serieuses, pour donner opinion aux plus advifez des nations voisines que nos legeretez & mutations ont achevé leurs cours, qu'une constante harmonie est establie en nos cœurs, & que la paix

qui est appuyée sur nos constances est une tranquillité de durée, & non un nid d'Alcions. Pour toucher un mot du particulier de mon ouvrage, deux raisons m'ont empêché de coter tous les modes par leurs noms, m'étant contenté de distinguer l'authentique du plagal. Premièrement j'ay voulu fuir l'ostentation des vocables recherchez : puis après, la diffusion des Anciens, & leur diversité d'opinion sur tels noms requierent un plus curieux esprit que moy, qui ay mieux aimé estre leur disciple que leur juge. Je diray en passant que les diversité d'opinion sur l'Ionien, s'apointent par la différence du premier Ionien & du dernier, étant le premier louable, avant le passage des Ioniens en l'Asie, lesquels depuis ont chanté comme vescu avec mollesse & lasciveté de mœurs. Quant au Lydien, on l'a departy en Mixolidien pour appaiser le différent d'Olympe & de Pindare : le premier & le plus ancien desquels s'en est fery aux Chants funebres, & aux Epicedies, le second plus nouveau aux Epithalames. Et pour ce que cette matière meritoit un traité à part, je prendray courage de le faire, selon le traitement que recevra des François ce mien premier part, lequel s'en va se jeter à vos pieds, avec assurance que pour l'amour de son pere, vous l'honorerez tant que luy mettre la main sur la teste & me tenir, autant que ma vie durera, Vostre...

XIII.

A M. DE LA NOUE.

Monſieur, je ne puis oublier qu'eſtant à Paris, & retournant avec vous d'un excellent conſert de guitare, de douze violes, quatre eſpinettes, quatre luts, deux pandores, & deux tuorbes, comme je m'en allois ravi, vous me conviaſtes à me faire bien oüyr autre choſe, ſi j'avois à entrer en voſtre logis, que vous prendriez le bonhomme la Planche, voſtre homme de chambre, & voſtre laquais, & que ce feroit merveille au prix de ce que nous avons oüy. Vous & M. de Conſtans me reprochez tousjours que j'ayme le gros bruit, & que je n'entends pas aſſez la compoſition de la muſique pour favouer un trio ou un duo aprez une piece à ſix ou à ſept : j'ay beau vous reſpondre que je me laiſſe delecter d'un trio à voix ſimples, pour y admirer l'artifice de l'auteur, & cela eſt un plaifir de l'eſprit : je vous advouë que j'ayme fort à paiſtre la partie ſenſuelle, quand la meſme delectation d'eſprit y eſt. Revenant hyer de vous viſiter à Montreuil, je fis rencontre de l'hiſtoire que je vous envoie à ce propos.

Je trouvoy le *Cheval blanc* de Luſignan eſtimé la meilleure hoſtellerie de France, ſi pleine qu'il me falut loger au *Daufin*, où nous fumes mal traittez. Sur le milieu du diſner voicy entrer vers nous un petit homme qui n'avoit qu'un pouce de front, un œuil bas, l'autre hault, turquet du nez : c'eſtoit le cuiſinier, qui ayant fait autour du bras le traict du ſaupiquet avec ſa ſerviette, nous vint faire des excuſes

sur nostre traitement, à quoy repartit le Dasse contre Mulot que je vous avois fait voir bien beuvant & mangeant à proportion. *Par là, Monsieur,* dict-il, *il falloit dire en un mot que tu ne nous as donné rien qui vaille.* — A quoy le cuisinier Camus se tournant vers nous repliqua : *Que c'est que l'ignorance!* Sur le mot d'ignorance, voila les deux antagonistes desireus de se battre, si ce n'eust esté nostre respect ; il falut interpreter cette ignorance. Enfin le queux nous jura, que sachant que nous estions honnestes & habiles gens il n'avoit rien accoustré que selon les loix de physique, & qu'il voyoit bien que les plus savants d'entre nous en seroyent contents. Mulot disoit qu'il n'y avoit point de juge des senteurs que le nez, des couleurs que la veüe, du goust que le palais. *Adjoustez,* dis-je, *M. Mulot, ny des tons & consonances que l'ouïe.* Je vous ay voulu faire part de mon bon ris pour apologie de nostre different.

XIV.

A M. DE LOMENIE, 1618.

Monsieur, cette lettre ne vous importunera ny de mes trois pensions ostées, la premiere desquelles estoit signee de M. de la Marciliere, ny d'apologies contre les calomnies, desquelles quelques uns se pensent faire estimer en me deschirant. Pour remede à ces deux afflictions je m'apivoise à la pauvreté

& me mets à l'ombre du jugement de Dieu, & de celuy que mon Roy fera un jour de moy, pour le moins aprez ma mort. Au lieu de tels bienfaicts j'en requiers un que vous m'octroyerez gayement : c'est qu'ayant achevé l'*Histoire* du grand Henri par son commandement, j'ay arresté l'impression pour la moitié, n'estant pas content de ce que j'ay couché de l'Orient depuis l'an 1575 jusque en 90. Je vous supplie de vous employer vers celuy de Messieurs vos collegues, qui auroit de quoy me secourir aux dernieres actions de Selim & de ses succeffeurs, comme aussy de ce que a suyvi Tekmazes de Perse. Je m'adresse à vous, croyant que vous ne me pouvez hayr, mais plus expressement pour votre amour envers les restes de nostre incomparable Maistre, qui ne sont pas seulement en son heureuse Posterité, mais en son veritable renom, auquel j'ay sacré le petit reste de ma vie, quelque defaveur que sente mon ouvrage en la hayne de l'ouvrier : je le dis pour ce que on me reffuse un privilege, & ma modestie mettra cette injustice au vent, quand il n'y auroit aucune preuve que de me voir raconter tant de choses estranges, & mesmes la Saint Barthelemi sans que de ma plume eschappe le vocable de cruauté, ny encores celuy de la rigueur. On a voulu penser que j'ignorasse le devoir de l'Histoire, & que je ne me peusse chastier des violences & libertez où les jeunes ans & la fureur des vers m'ont emporté autrefois. Ce n'est pas que j'aye rien à excuser en mes premiers escripts, mais un autre temps demandant d'autres meurs, & autre dessein autre stile, je me dois montrer pareil à cela. Je feray paroître ce changement par un bon juge, pourveu que separé des Jesuites & de leur juri-

diction, je ne prononce rien contre eux, laissant toutes sentences & conclusions de mes premisses à mon lecteur : mais ces gens-là voudroient tordre les choses mesmes indifferentes à leur but. Pour moy je n'ay que celuy de la verité, & faire que le Roy (si mon livre est si heureux que d'aller un jour à son chevet) en y marquant comme je fers de bonne ancre la Royauté, aprez l'avoir servie de mon sang, reproche un jour à ceux qui me reffusent, leur injuste rigueur. Contribuez donc, Monsieur, à un grand labeur auquel le nom des vostres & de vous ne peut estre oublié, & prenez mon adresse vers vous pour un rejetton d'une ancienne amitié semée en bonne terre : car quelques orages qui l'ayent foudroyée jusques dans les racines, elle me rend encore en mon extreme vieillesse Vostre...

 XV.

A M. BOULLET.

Monsieur, l'envoy de vostre fils vers moy m'a-voit aporté quelque petite gloire que sa cognoissance a bientost guerrie, quand en me desployant sa richesse il m'a fait sentir ma pauvreté. Je vous diray sans flaries qu'il ne se peut dire de la matiere de son escript que des admirations. Pour le project & la disposition, je luy en dis promptement & à ma mode ce que je coucheray en vostre lettre, pour ce que c'est à vous à qui j'obeis en hazardant mon

jugement. Son panegirique s'adresse à un enfant, lequel bien que doué de belles esperances, & que l'on doibt luy attribuer force louanges prophetiques, si est ce que les critiques ont prononcé de ce genre d'escrire que ils n'y veulent rien que semblable : & partant aux louanges des jeunes ils touchoyent les dons de nature, partageans les choses qui paroissent veritables d'avec celles qui sont *supra fidem; hæc postrema cuiusdam Deo, somnio, vel Magicis tribuebant*; & puis d'un enfant ils ne se mettoyent point à descrire τὰ ἔθρα, ἀλλὰ ἔξεις, *affectus nempe qui actiones antecedunt*, qui sont dispositions & non pas habitude : si bien qu'il se fault contenter icy de ce qui s'appelle ἐπαινος, n'y pouvant apporter τὸ ἐγκώμιον : le premier propre pour les vertus & avantages naturels, mais le second n'estant que pour les gestes. Ainsy il me semble que les plus belles pieces de nos louanges, lesquelles sont trop belles pour retrancher, nous apporteront quelque blafme au lieu d'estime. Je voulois donc que sans changer l'estoffe, nous changeassions le dessein à la description d'un vray Roy prenant pour organe un portique de Saullion autrefois ruiné dans un trablement de terre, & depuis decouvert par un second : pour ce fait, chercher en Grece quelque accident pareil, & trouver ces choses escriptes au dedans, ou publier un livre de Charlemagne, car il a escript ce livre recouvert par quelque estrange façon. Ainsy sans rien perdre de nostre premier labeur, nous gangnerons beaucoup d'admiration. J'ose adjouster que cest esprit excellent doibt laisser plus d'haleine à son lecteur, meslant plus du sien qu'il ne fait, *ut insurgat stilus naturali pulchritudine* avec des intervalles dilucides : comme les aurfaivres logent les pierreries par compartiments,

& les jardiniers n'emplissent pas leurs allees, quelques plantes excellentes qu'ils ayent de reste en leurs mains. Auffy nous pourrions faire l'ouvrage tri-party : au premier poinct, à la description d'un Roy vertueux, & cela distingué par les quatre vertus cardinales, le second, de l'utilité que reçoit le peuple de ces vertus, & pour le tiers, la felicité qui en redonde à luy-mefme. Excusez fi en vous obeiffant je remplace en franchise & fidelité ce qui me deffault en fuffifance : c'est en me deffendant d'un honneur non merité, & qui m'oblige à demourer toute ma vie Vostre...

XVI.

A M. DE SEAUX, SECRETAIRE D'ESTAT.

Monsieur, quand le Roy Henry le Grand me commanda par l'advis de M. le Cardinal du Perron de mettre la main à son *Histoire*, il me fit promettre en mesme temps les memoires de feu M. de Villeroy par luy mesme, mais quelques aigreur qui se sont passez m'ayant eslongné de la familiarité de ce grand homme, j'ay esté privé d'un avantage que j'eusse beaucoup estimé. J'ay recours à vous pour un bienfaict general, & duquel vous tirerez plus de contentement que moy-mesmes, s'il vous plaît de donner quelque heure desrobee à vos grands affaires pour impetrer de quelqu'un de Messieurs vos Collegues (si vous mesmes n'en avez) des memoires d'Orient

depuis l'an 1575 jusques à 90. Ce n'est pas que mon *Histoire* ne soit achevee il y à six ans, & desja à demi imprimee, mais ce que je dis de la fin de Selim & de ses deux successeurs ne me contente pas, & encores moins ce que j'ay de Persé depuis le voyage de M. Daramont. Je vous prie ne craindre point de moy que je me sente de la violence des vers, ny de la liberté de la jeunesse. Il n'y a massacres perfides, ny defaveurs, ny mesmes la Sainct Barthelemy, qui puisse arracher de ma plume les mots de cruauté, ny seulement de rigueur, tant j'observe l'equanimité de l'Historien qui perd son nom, quand il veult prevenir le jugement du lecteur. J'espere que cette modestie fera repentir ceux qui m'ont refusé le privilege : & comme ceux de vostre condition ne peuvent n'avoir point de part en tel labour que le mien, si vous avez entre les mains quelques particularitez dignes de la lumiere, je les vous demande pour la Posterité. Deux choses m'ont fait adresser à vous, l'une le raport qu'un de mes proches m'a fait d'un jugement que vous avez daigné faire de moy, & l'autre les sciences que vous possédez par delà le besoin de vostre charge : l'une & l'autre de ces occasions me faisant desirer un juge de vostre equanimité pour le privilege qu'on m'a refusé. Excusez un vieillard amoureux de sa patrie, de l'honneur de ses Roys, sans desfavoriser le sien, & qui vous rendra graces publiques si vous oütroyez sa demande. demeurant en oultre son reste de vie Vostre...

XVII.

A M. GOULARD, MINISTRE A GENEVE
L'AN 1616.

Monsieur, comme il n'y a hauteur qui ne soit le marchepied d'une autre, horsmis celle de la Divinité, je m'égayois en une victoire enviee de peu, estofee de plusieurs, assuré de faire beaucoup d'ingrats & ne l'estre de personne. Vous avez effacé & corrigé ma petite gloire, en me faisant vostre ingrat, lorsque de si loing parmy les tempêtes de tant d'affaires, vous avez daigné savoir qui j'estois, que je faisois, & parmy mes labeurs d'enfant (au prix des vostres) mettre de l'huyle en ma lampe par vos presents. Lorsque la publique dispute que j'eus avec le Cardinal du Perron me laissa à prouver les discords des Peres en matiere de la foy, vous m'envoyastes un Alman, & vostre *papa non papa*, par l'ayde desquels principalement je fournis à ma promesse, de laquelle Henri III estoit en quelque façon fidejusseur, & en l'autre exacteur. Vostre soin m'estonna en bienfaisant : si je ne puis souffrir que la pose faite pour respirer (sur l'obligation que je me sens à vous) me rende criminel de l'oubly. J'avois pris par M. Bourgade, Ministre de Lyon, le chemin pour vous communiquer mes remerciements, mais Dieu luy fait prendre celuy des Cieux. J'avois depuis cherché aux foires de Niort quelque marchand de la Religion, mais mes gens ne trouverent qu'un Papiste fastueux, à qui le nom de Geneve faisoit joindre les sourcils. Ce jour d'huy seulement, en un Colloque

qui s'est tenu à Maillezais. & où l'Eglise du lieu m'a deputté, j'ay fait l'heureuse rencontre de M. Fossac qui m'a fait rougir & passer d'une honteuse colere, quand il m'a dict avoir charge de vous, à quoy j'estois de mes petits labeurs, où vous avez esté trop bon par le passé pour me refuser audience, apres vostre commandement que je veux estre fait à moy directement, & non pas à autruy pour moy : tel est le plaisir que je trouve à estre vaincu des meilleurs. Je vous diray, Monsieur, en la franchise que vous m'avez donné, que depuis ma nourriture aux lettres à Geneve, en trompant mes debauches & soulageant le labour des armes, j'ay voulu perdre mon temps un peu moins mal, que si je l'eusse du tout perdu en commençant par les folies auxquelles il sembloit que les jeunesses de nostre temps deussent hommage, pour de là mettre le nez dans les affaires d'Etat. De ces deux subjects la vanité du premier, la desloyauté du second m'ont fait sage à mes despens : si bien qu'une vieilleffe [finissant] assez tost, si assez bien, je me suis donné au service de la verité : & ainsi apres avoir mugueté les sciences chambrières, j'ay trouvé qu'elles estoient mentereffes ou impuissantes de me contenter, mais que le repos, vray salaire des labeurs, estoit dans le gyron de Sarra, quand mesmes il n'y auroit en la Theologie autre fruit que de s'apriivoiser à la mort. De telle estude sont eschappez quelques livrets anonimes ou imprimez sous d'autres noms, & dernièrement les *Tragiques* que je vous envoyerois, si je ne savois bien qu'ils ont passé jusqu'à vous, & par là eu moyen de vous ennuyer, si ce n'est qu'en la bonté que vous m'avez fait paroistre, & en l'amour d'un bon dessein mal executé, vous n'avez pas voulu *urere, secare* :

mais au lieu d'une liture generale prendre la peine de mille corrections, où presumant quelque chose de vostre bonté & de mon bon [vouloir], vous ayez voulu payer le corbeau qui tout enroué disoit les louanges de Cœsar, ou comme le Dieu que vous servez, avoir esgard à ma bonne volonté. Depuis il pleut au Synode de Gap de me changer mon delectable à l'utile, & des courbettes & voltes de ma jeunesse, me reduire à l'Histoire & au char triomphant de la verité. Il est bien besoin que la posterité sache de vos nouvelles par nous mesmes, & qu'elle ne sente pas les deffaults, desquels nous pouvons accuser en cette partie l'Eglise primitive : mais j'eusse desiré cette commission à quelqu'un plus laborieux & qui eust meilleures espaules pour les fardeaux de l'Histoire. J'ay pourtant obeï, n'ayant que l'article du Synode pour garant d'avoir osé. Toute droiture se deffend ou s'impugne par deux questions, à sçavoir du droit & du fait. Pour ces deux voyes le Pape a choisi Bellarmin & Borromee. La terre est couverte de livres qui touchent le premier poinct pour nous : mais nous n'avions rien qui sentist d'universel que l'ouvrage de Thou, puissant bastion de nostre justice en ce qui est du fait, & principalement comme dict Sedrenne à son commencement. De cet auteur excellent, bien que j'eusse achevé avant luy, j'ay tiré beaucoup de choses, comme estant plus tardif à l'impression. Je luy ay fourni quatre-vingt articles de choses qui n'avoient besoin de plus d'un tesmoin, & les quelles il m'avoit promis de loger en sa derniere edition. J'entends que tous ces memoires ont esté ravis par menaces : enfin on faura de nos nouvelles par un enfant de la maison, tesmoin par les yeux de toutes les choses plus notables,

& admis au Conseil des plus secrettes. Le poil blanc m'advertist de me haster, craignant de dire en vain à l'ouverture de ma priere & de mon labeur les versets 17 & 18^{mes} du Psalme 71. Or comme tout ce discours tend à vous remercier & rendre conte du passé, aussy est-il petitoire à la mode des escoliers. J'ay donc deux choses à vous requerir fans aultres conjurations que vostre bonté éprouvée : la premiere est d'un memoire exprez des merueilleux succez que Dieu a donné à vostre ville & ez environs, entre mes pieces les plus rares ; à l'autre demande y a plus de difficulté : c'est qu'ayant esté refusé d'un privilege par la hayne seule de ma personne, quoyque je fois moins violent à descrire les iniquitez de nos ennemis que n'ont esté les Papistes historiens, quoyque je ne me presente point juge en aucun endroit, & que pour eschantillon de ma modestie j'ay descrit la Saint Barthelemi fans avoir usé du mot de cruauté, ils disent que je fais parler les choses, & que je me fers des livrets qu'ils ont escripts (les uns contre les autres) pour descouvrir leur honte par eux mesmes : & là dessus me vouloyent affervir à prendre les corrections de M. du Vair. Je ne l'ay pas recusé pour sa doctrine, mais pour avoir estimé que la teste qui peut attendre un chapeau ne peut entendre au bonnet de ma liberté. En un mot ils n'ont pas trouvé en moy un homme à menacer, mais qui aymeroit mieux se mettre au feu que son livre. Je vous requiers recours & conseil, au cas qu'il me falust envoyer mon imprimeur & son correcteur achever hors de France, que vous veilliez me marquer un logis, où à la requeste des Jesuites on ne puisse envoyer querir mon equippage. Je ne mets point mon couffi-

net sur vostre ville trop necessiteuse & trop liee d'affaires pour porter cette envie, seulement je vous prie jetter vos yeux sur vos voisins, & voir quelle caution vous m'y pourriez donner. Le Prince d'Anhalt m'a fait l'honneur de m'offrir les portes, mais je voudrois bien n'envoyer point mon thresor si loin. Voila la fin de mon importunité. J'attendray de vous une loy pour mes pensees, de Dieu & du temps une occasion desiree, pour montrer à vostre Sion, de qui j'ay succé le lait des vostres, & à vous mon bienfaicteur, que je suis, pour le moins en desirs & en vœux, Vostre...





VII

LETTRES DIVERSES

[Collection Tronchin, Mss. d'Aubigné, T. III, VI, VII & IX, passim.]

I.

A MON FRERE.

Monsieur mon tres cher frere, je ne perdray point de temps ny aus vains regrets du passé, ny aus blasmes qui sont bien souvent injustes, ny aus excuses ou louanges des actions mal connus. Je tourne le visage en avant pour vous dire le mesme que j'ay escrit ci-devant.

Il y a un mois que nous sommes assiegés sans le sentir, pour ce que sous couleurs de la peste, nous ne recevons [rien] de dehors non plus que si nous estions bien blocqués, & ainsi nous souffrons la guerre sans la faire. A ces raisons jugeant nos affaires de dehors

& cognoiffant bien celles de dedans, je fouhaite avec viollante paffion ma bonne & pretieufe moitié auprès de fon frere : nos ruineufes incertitudes empeschent le fruit de mes fuazions en fi dure nouveauté, laquelle je voudrois colorer par les affaires que vous avez à defmeller. Aydés moy ; pour moy je continuë [de penfer] que la loy d'honneur & de charité ne me permet pas ce que je confeille. S'il plaifoit à Dieu que les accidans qui menacent noltre voifin tournaffent fes armes ailleurs, je reprendrois le defir que vous ay tefmongné avec une petite caution : c'est que la pais n'eftant point, je ne chercherois que ma commodité & feureté fans demander d'eltre appelé ; mais la pais eftant, je ne dois pas chercher & ufer de la protection fans un convy qui me feroit un commandement : le fardeau que j'ay fur ma tefte me ordonne cette difcretion. J'efpere que Monsieur l'Ambaffadeur dans le fein duquel j'ay confié mes penfees prendra la peine d'en difcourir avec vous, & peut eftre plus clerement Monsieur le Comte au paffage duquel nous ferons plus efclerci. Je n'ajoufteray que la priere que faiët pour vous voftre heureufe fammille.

II.

A. M. C.

Mon frere, ayant bien confideré chez toy l'eftat de ta maifon, & t'en ayant dit mon avis en la rude franchize que tu as non-feulement deliree, mais

extorquée de moy, tout mon chemin ayant esté plein de pensées pareilles à mon discours, il m'a esté aussi difficile de retenir ma plume que ma langue : reçois donc par cette lettre les veritez desquelles je ne voudrois user envers autre que toy, tant pour n'estre tenu à aucun autre qu'à toy de le facher pour son profit, & aussi me confiant en la force de ton esprit que je cognois seul capable d'une reprehension d'amy. Ta mayson ne sent rien de petit, ni en sa structure, ni en son ameublement, ny en son service, ni en ses serviteurs. Quatre pavilions liez de quatre grands corps de logis, le tout bien ardoisé, tes basses courz, ton parq, tes jardinages & viviers vont par de là le Gentilhomme & sentent le Seigneur. Tes chambres pleines de tapifferies, ta galerie de tableaux, tes lits & linges, ton ample vaisselle d'argent contenteroient un Prince ; tes vivres exquis & abondans & ceux qui les portent sont de mesme condition. Ton estable avec plusieurs pieces de grand chevaux, le brun charosse & charron meritent le nom d'escurie aujourd'huy très comung. Tout ce que j'ay allegué usqu'icy ha le nom d'utiles commoditez, & encores qu'elles causent de grandes envies à nos voisins & visiteurs, je ne suis pas d'avis que nous les reglions aux pensées d'autruy, pour ce qu'elles nous font du bien en leur faisant mal : seulement avons nous à nous abstenir des inutiles vanitez. Les premieres choses envoient vos hostes murmurans en vous estimant, mais les secondes leur donnent de quoy enrager avec raison : celles ci leur donnent à rire, les autres à grincer les dens. C'est trop me retenir à te dire deux choses que j'ay veuës & ouyës de toy sans les aprouver, & qui exigent de mon amitié quelque douce rigueur : c'est en premier

lieu ton equipage de chassè & de fauconerie qui m'a fait desirer la presence de nostre amy & docteur aux ethiques, M. de Fauleto, pour l'oüir crier : *Mes oïoï, mes oïoï!* Souvien toy de ses censures sur les niayseries du pays & qui te diront bien : *Mon amy, patience pour les chiens.* Mais que tu soys devenu fauconnier, tu es propre à cela comme un crucifis à jouer du sublet. *Ouy, mays j'auray un faulconnier,* dirois tu, & tu sera l'argentier pour donner du plaisir à ton homme. Mais pour toy, ta veuë courte te deffend d'en user. Ta taille ne te permet de monter que des chevaulx fortz, desquelz tu tuera quantité, si tu veux arriver à la remize. Si on te dit que cela fera du bien à la cuisine & que tu en esperes de l'utilité, ferme les yeulx à tous les voisins de qui la volerie ha vollé les maisons, mais ouvre les sur Surimeau & Murfay. Souvien toy en quel estat je les [eus] & comm'il m'a fallu acheter ce qui venoit de succession. Hors cette vanité d'oiteaux, les Seigneurs de là estoient estimez & braves apointeurs de querelles, mays enfin ils se sont trovez oyseaux nyays, & leur maisons de passage. Or je te pardonne ton autour & ton facret, mais non pas ce qui fuit : c'est que le President qui ha disné avec nous t'a mis en propos de ta belle biblioteque, & tu l'a destourné à ta volerie. A un'autrefois il ha fait mention de tes beaux vers & tu en as rougi, & parlé de boire. Hé! où est, mon amy, & qu'est devenu celuy que j'ay veu autrefois testonner de si bonne grace ceux qui à la Cour se cachoit d'avoir estudié, apelant cela lacheté selon le propos que je t'ay conté du brave Buffy? Te voila compagnon de Tonduprez, qui ayant pour rival en ses amours M. du Bellay, disoit à sa mestresse qu'elle ne devoit pas esgualer à luy le

filz d'un faiseur de livres. M. du Pleffis nous conta à tous deux que comme on vendoit à l'encant les meubles d'un Gentilhomme son voisin, & s'y estant trouvé des livres, un des parents conseilla de les donner à quelqu'un, de peur que l'inventaire demourant entre les titres de la maison, on ne peut un jour les metre à la taille, en leur montrant qu'ilz estoient descendus de gens de lettres. Donne à quelqu'un ta belle bibliothèque, afin qu'on te prene pour Gentilhomme de toute part. Le mesme M. du Pleffis m'a dit que quant on parloit du mariage de sa fille avec M. Fabariere, il y eut un parent qui ne vouloit pas jamais consentir que son cousin espousast la fille d'un libraire, & quand on remontoit les qualités du *sposo*. *C'est tout un*, dit-il, *il est libraire, puisqu'il fait des livres*. Je te prie, revien là, pren pour bornes la commodité & retranche ce qui est de la vanité. Tes preceptes m'ont quelquefois garanti, ne rejette point les miens, & souffre ce que je dis à toy, pour ne souffrir ce qu'on dira de toy. Tel cuide par splendeur cacher l'obscurité de la naissance, qui par elle fait voir dans le fons de son peu, & tel par elle pense esblouir les yeulx de ses voisins, qui les aguise.

 III.

[SANS SUSSCRIPTION.]

Monfieur, le plus doux fruit que j'aye eu de la paix, diray-je que j'en espere, c'est l'ouverture à nostre communication. Je vous eusse donné noz nou-

velles excellentes d'Autriche, mais vous les sçavez mieux que nous ; sy cet embrasement estoit en France, je l'appellerois avec les autres un feu de paille, mais l'exemple du passé m'en fait attendre un hignochaf. Il semble que Dieu veut mettre en besongne des mains nouvelles, voyant les vieilles sans foy & sans vertu. Je vous demande deux nouvelles expresses, l'une du viel estat du Pouffin, l'autre de Monsieur Le Voilleux. J'aurois à vous entretenir de la Rochelle, mais le danger des fausses interpretations (lequel je n'estime pas encores passé) fait que cette lettre n'aura plus que le nom de Vostre très fidelle & obeissant serviteur.

 IV.

[SANS SUSCRIPTION.]

Monseigneur, nous avons en mesme temps reçu divers tesmoignages de la consternation d'Italie. Vous trouverés peut-estre ce nom trop rude pour ce qui paroist aujourd'huy, mais je ne demande gueres de terme pour la voir en ce mauvais point ; j'estime pourtant que les courages qui n'ont peu estre excités par la prevoyance le seront par les premieres douleurs de la souffrance. Ce seroit le desir de beaucoup de gens de bien que vostre patience & vos conditions peussent atandre le retour de ceste periode. Salis à passé par ici avec une grande & belle compagnie ; en luy disant nos advis de [son] action, il nous a payés d'une rude monoye, assavoir que avant par-

tir, il a laissé tous les articles que on leur a envoyé d'Espagne, leus, agréés & promis, & est parti pour s'exempter de la signature. Je vous escrivois il y a quelque temps les raisons par lesquelles j'osois dire que j'estimois que la Serenissime Republique devoit employer les deux tiers de ses forces à se faire maîtres & possesseurs fortifiés d'un pays qui branloit à la deffection de ses amis; que dirois-je après sa cheute? Il ne faut point eslever l'importance des passages à qui les fait mieux que moy, mais je prononce hardiment que toute Republique qui se cuide maintenir par l'assistance de quelque Souverain que ce soit, que les Huguenots qui esperent quelque douceur ou foy sous la domination des prestres [se trompent]. Excusés les folies que je vous ay escrites comme partantes d'un vehement desir de vous servir de miroüer un jour de bataille, & en quelque lieu que vous soyés, honorés de vos commandemens, Monseigneur, Vostre très humble & très fidelle serviteur.

V.

[SANS SUSCRIPTION.]

Monseigneur, ce qui vous fust escrit dernièrement touchant la pratique faite en Souise pour la demande des forces Françoises demeure à vostre jugement qui en savés plus que tous. Nous nous resjouissons de voir quelque amandement en la lethargie. Il faut demander à Dieu des colyres & puis des cardiaques.

Nous avons un Gentilhomme d'honneur parti de Milan depuis douze jours & un lacquais de onse : le premier a passé loge dans l'armée du Pape, laquelle il estime à vingt-cinq mille hommes ; il a fait le même dans les troupes devers Milan qu'il conte pour trente mille, sans les grandes forces desquelles on remplit sans cesse toutes les galleres & vaisseaus de la mer Ligustique & de Naples. Il a veu partir de Milan les pains & les chairs & autres vivres cottiens pour l'armée Allemande. De là il a passé à Turin, veu quelques forces du Duc retranchées comme par acquit à Veilliane ; mais celles du Marechal de Crequi le font à bon esciant, tant au devant de Suse que à Suse mêmes, & à la grand Crois où l'on travaille & apelle on des forces, comme à la veille d'un siege. Le lacquais adjouste un point : il dit avoir veu mettre prisonnier le Gouverneur de Milan. Les troupes de Savoye continuent le chemin de la Val d'Oste en toute haste ; mais je vous vais partager la cervelle comme les nostres le font, en ce que l'Empereur a demandé au Duc de Savoye pour place monstre la ville de Verciel. Estudiés avec nous ce que ce peut estre.

VI.

[A CONSTANT D'AUBIGNÉ.]

Vous avés trouvé mon invantion rude. Peut-estre le seroit-elle à un cœur feneant ou à quelcun à qui l'abitation de France ne seroit point si rude. Vos

mauvaises actions vous ont rendu foubonneux aus bons, leur retour vers eus irreconciliable aus meschans ; de là n'y a plus d'emplois ni d'honorable travail : vos desbauches & dettes vous ont osté l'orillier de la maison, & le repos. La condition où vous estes vous est en horreur. Toutes ces maladies implicites demandent un grand changement d'air & le bain de vos fueurs.

VII.

[SANS SUSCRIPTION.]

LE 7^{me} DE NOVEMBRE.

Monsieur, sur l'honneur que vous m'avez fait d'avoir voulu savoir ce que j'apprendrois de la ville qui porte l'ancien tiltre de Constantinople, les choses y sont encor comme au temps de vostre passage sur la crainte qu'on a receuë de quelque soulèvement, mais plus que cela par quelques nouvelles propositions envoyees à la Cour de France. La gestion de cet affaire est entre les mains du Conte de Salmes, ou Prince, comme on l'apelle maintenant, lequel traite un affaire pour quelques nouveautez vers le Rhein merueilleusement bien receuës. Un homme d'affaire & de sagesse de la Cour m'escrit qu'il ne s'est presenté affaire au Conseil secret mieux receu que cet-luy là, tesmoin les voyages que on paye au mot du chef, mais de ceux qu'il fait courir qui sont taxez & payez à toute faveur. Il n'y a point d'heure pres-

cripte au dict Prince de Salmes pour parler au Roy. Un renegat qui y est employé a promis à mon homme un advis à propos. Voila pour ce point. J'ay pansé à vous adresser un rare personnage, pour en faire un Lieutenant de vostre compagnie colonelle. Je le mettrois bien à plus haut titre s'il estoit parmi sa nation. Il a commandé par mer & par terre; un chef pourroit aller dormir sur un tel second, & au cas que vous eussiez fourni à ceste place, il la faudroit donner à quelque jeune homme de bonne maison, pour aprandre en secret ce qu'il auroit à desployer en publicq, non pas seulement au fait de la guerre, mais aus meurs & autres affaires. C'est un homme qui vaudroit la peine d'envoyer chercher & pratiquer bien loin. Si il n'y a rien de prest, une pistole par semaine le peut garder. Je vous prie me faire responce, afin que je ne face point ce present à un autre que n'en soyés refusant.

VIII.

A M. DE SAVIGNAC, A LONDRES.

LE 22 NOVEMBRE 1626, V. ST.

Monfieur, vostre lettre m'a resjoui, me voyant aymé d'une personne tant estimee par moy & en possession d'une amitié que la parité des veuës, des desirs violents, des perils, des haynes, des sympathies & peut estre des desseins a fait toucher à la main & conjointe sur l'autel du Tout Puissant. Si

tout cela se pouvoit mettre en pratique, en nous tenans vous & moy par nos fidelles mains, Dieu de foibles les rendroit fortes. Je le prie pour vous, & pour moy qu'il me donne ce contentement avant mourir. Honorez cependant de vos nouvelles & commandemens, Monsieur, Vostre...

IX.

A M. LE DUC DE CANDALE.

Monseigneur, vous recevrés ce billet par un mesfager auquel il ne faut ny creance ny instruction; sur tout il dira mieux que je n'escrirois les contraires objets qui nous donnent & ostent la crainte. Je n'ay pas oublié ce qui vous pleust m'escrire touchant la cunctation de ce bon Capitaine François; c'estoit, disiez vous, pour se presenter & avoir occasion de retourner; il a fait tout cela horsmis que l'issuë du ballet a esté un *poco frettolosa*. Vous avez à entretenir le porteur, & demeure, Monseigneur, Vostre...

X.

[SANS SUSCRPTION.]

Madame, j'ay peu de chose à adjouster à ce que vous dira M. Dupuis, c'est qu'il a passé par icy un

Gentilhomme que le maître du Capitaine Grilletiere a envoyé vers le frere dudiët Capitaine. Il a eu charge de me donner un inventoire fort exprés de tous les meubles de la maison où le diët Grilletiere est maintenant logé. Je vous prie de croire que ce sont meubles exquis, & qu'il y a pluttot de l'excés que du manque. Je ne vous diray plus que les termes de recommandation que porte le diët message, ils sont tels : *Diëtés à mon cousin & parrain que ce qu'il aura affaire en tous mes biens, qu'il ne l'envoye pas demander, mais commander.* La pesanteur de ses procès nous a fait suer à trois cent lieues de luy. Il semble que Dieu luy prepare mieux ; nous prenons toute part en sa joye. En nos deliberations sa voix en vaudra dix dont la mienne en fera une. Le porteur a passé heureusement le grand fossé & le reste, Dieu mercy & à nos amys. Honorés de vos commandements, Madame, Vostre...

 XI

[SANS SUSCRIPTION.]

Monseigneur, ne pouvant rendre conte à Vostre Excellence des choses principales que les couriers ne l'en ayent instruiët auparavant, je me contentois de desduire les nouvelles contenance de Strasbourg & de la liberté où s'est mise la ville de Lyndos, mais il m'est venu un petit advis qu'il y avoit en cet affaire une connivence de l'Empereur, cette charité esmeuë par quelque jalousie prise sur les mences de

l'Archiduc Leopold. Ne voulant point estre porteur de choses incertaines & obscures, je me reserve à plus d'affurance & de clarté & ensemble à la part que prendra le duc de Baviere dans le mescontentement des Electeurs. Si j'y trouve quelque chose de bon contre mon esperance, je ne feray pas paresseux à en rendre conte fidelle à Vostre Excellence, laquelle je supplie honorer de ses discrets commandemens, Monseigneur, Vostre...

XII.

[SANS SUSSCRIPTION.]

Madame, l'arrivee de nos Damoiselles nous a tous rajeunis. Je les appelle nostres, pour la multitude, donation qui s'est passée entre nous, comancee par promesse, suivie des tesmoignages que le temps nous a permis. Ce ne peut estre sans delectation que nous voyons comant en une saison où l'esprit de division separe les cœurs & les amitiés que nature obligeoit à l'union de ses plus forts liens, en mesme temps Dieu prent son plaisir à conjoindre les choses separees & aproche les esloignees & d'amour violant : & de ceste amitié, Madame, j'ai à vous dire selon l'honorable & agreable comission que j'ai reçeuë de vous, le premier progrès de ceste union qui nous comble de joye. Un vieillard de nos amis exhortoit ses filles & ses gendres par une courte & utile lesson, en ces termes : « *Sachez, mes enfans, que le jour de vos nopces les premiers meubles qui vous sont*

presentez sont les outils des massons & bastisseurs, pour edifier le paradis de l'union ou l'enfer de la discorde. Pour rejeter le mal & travailler à ce qui est du bien, il faut que l'amant se transforme en la personne aimée, & l'amante en celle de son ami. »

Il est arrivé à ce bonhomme que ses enfants ayant pris à cœur un precepte si excellent, quoyque differans de pais & de nourriture, ont troqué ensemble d'humeurs, de complections, d'apetis du cors, du desir de l'ame, enfin choisissans le meilleur de cest eschange, ont peu dire à bon essiant l'un & l'autre : *Voici les os de mes os & la chair de ma chair.* Je ne vous puis donner nouvelles, Madame, sinon que nous voyons naistre mesmes comancemens entre mon cousin vostre gendre & sa chere [femme]; & pour ce que telle benediction nous fait souvenir de celles desquelles Dieu nous a comblés autrefois, c'est pourquoy j'ay dit au comancement que par ces tableaux delicieux nous estions rajeunis. J'ai à vous remercier de vos lettres excelentes, & à vous prier de la part de nostre societé qu'il vous plaise nous entretenir & bien heurer le plus souvant que vos serieuses occupations le permettront par le commerce & langage des absens, si absens se peuvent dire les bourgeois de mesmes cité permanente, les domestiques de la maison de Dieu, & de plus ses enfants qui ont son giron pour siege, & le chevet de son sein pour inviolable repos.

XIII.

[SANS SUSCRIPTION.]

Madame, Monsieur Darci vostre fis vous pourra dire l'amitié qu'il me porte & comment il me fist passer pardeffus les dificultez que je faisais de la recevoir, craignant luy faire part des haines que je fuporte. Selon vostre lettre & mes justes considerations, sa frequentation m'a porté jusques à l'estonnement d'un esprit sublime, d'un jugement de vieillart & d'une probité en ses parolles & actions plus privees qui ne trouvent point d'exemple en ce siecle; si bien que ce petit cors, comme fragile cabinet pour la garde de tels tresors, nous fait peur de sa richesse. Madame, vous le verrés comme prudente & en disposerés comme mere; vous en avez la garde, il vous est commis de Dieu : vous savés que Satan & les Loyaulites sont acharnés & diligens à destourner du Ciel, & à ravir pour eus tels joyaus. Vous estes priece de beaucoup de gens de bien de mettre hors de leurs griffes le plus precieux butin qu'ils ayent encor fait; vous consulterés avec vos amis & surtout avec Dieu quels moyens il vous en donnera. Entre ceux qui vous en prient, prenés en bien la franchise & le service que vous a voüé Vostre...

XIV.

[SANS SUSSCRIPTION.]

Monsieur, le porteur de cette lettre ne me donnant pas le loisir d'escrire à Messieurs les Ambassadeurs sur la souvenance de vos offres d'amitié que je tiens pour veritables, j'ai voulu me descharger à vostre sein de quelques pensees, desquelles je ne vous fais pas gardien seulement, mais juge. Despuis le passage de Son Excellence par ce lieu, j'ai reçu de France plusieurs memoires des guerres qui ont suivi mon *Histoire*, si exprez qu'en toutes les actions plus notables j'ai les instructions des Marechaux de Camp de l'un & l'autre parti. Je suis exorté & pressé de Princes & des principaux Capitaines de poursuivre jusques à la faison de leurs actions, lesquelles ils veulent bien estre deduiètes par mon gros stile qu'ils appellent ferré. D'autres personnes de pieté m'animent à la meme besogne, pour ce seul esgard que nous puissions faire sçavoir de nos nouvelles à la Postérité par nos mains, à ce que nostre justice & vertu [ne] soyent estouffées comme il est advenu aux Albigois, nos predecesseurs. J'ai reçu toutes ces exortations comme le souffre la meche, & peut estre ay travaillé à la besogne trop avant pour m'en pouvoir desdire. Vous sçavez que dedans mon Septentrion la Grand' Bretagne tient le premier lieu. Je vous demande que vous participiez à mon labour, en priant Messieurs les Ambassadeurs me vouloir ayder & fayre ayder de bons memoires de ce qui touchera leur pays despuis la mort de la Royne Elizabeth. car

jusques là j'ay esté bien assisté, mais despuis je n'ay eu memoires qui ne soyent plustost deffavorables à l'Angleterre qu'autrement. Je ne desire pas d'estre inique ny au Prince ny au peuple qui faiçt tant de biens à l'Eglise de Dieu. Je demande vos leçons & je les prononceray le mieux que je pourray. Particulierement je vous prie d'impetrer de Monsieur l'Ambassadeur de Contantinople quelque abbrege de ses labours, & que par son moyen je puisse faire naistre sur nostre horizon un astre *ὄπιστε γαινόμενον*, qui est le Prince de Maugor. Je ne desroberay point la gloire à ceux qui m'assisteront & leur bonne part de la lumiere qu'ilz donnent à autrui. Il reste un point, c'est que j'ay respondu à ceux qui me sollicitent pour l'ingrat & perilleux labour de l'histoire, que ilz me montrassent un bon datte pour mes escripts, c'est-à-dire un lieu où Acritophile & son amie ne soyent pas esteints en naissant. Là-dessus je me suis ouvert au dit Seigneur Ambassadeur sur ce qui me seroit necessaire en cas de paix avec les Roys ou autrement. Il y a d'autres choses aussy desquelles nous luy avons faiçt part, nous voyans menassés du detour de Monsieur le Comte. Il eust trouvé ici plus de santé & d'affection à son service qu'en lieu où il peult mettre le pied, & vous, les tesmoignages d'une amitié promise entre nous & nee comme en une tormente, sans qu'elle ait eu loisir de s'estendre en son berceau. Aussy n'ayant pris sa vie dans le calme, nulle tempeste ne pourroit destourner ce que vous a voüé de tout son cœur [Vostre].

XV.

A M. DE MAYERNE.

Monſieur, vous aurés peut eſtre ouvert cette lettre, eſtimant y trouver un diſcours de conſolation ſur voſtre notable perte, non la part que y prennent vos amis de ce lieu, & entre tous ma femme & moy, [qui] eſt ſi grande que nous ne cedons que à vous ſeul en amertume & en ſantimant. Nous vous touchons donc à la main par compagnie d'affliction, mais trop faibles pour vous en relever. Les orrages qui roulent ſur nos teſtes, les gouffres ſémons l'un par l'autre, & en un mot, les trois fleaus de Dieu qui nous acablent tous enſemble, tout cela nous ayans randus ſtupides aus accidans communs, le voſtre nous a reveillés & s'eſt fait ſenſible à noſtre ſtupidité. Ce que nous pouvons dire en tel eſtat, eſt de vous convier à baiſſer la teſte à la greſſe de derriere & ouvrir les yeus aus precipices qui ſont devant, & deſquels vous pourrez conſulter avecques Meſſieurs les Ambaſſadeurs. Ceſte lettre ennuyeuſe ne peut avoir rien mieux que la briefveté, & pourtant apres vous avoir faiët offre, & ma fame mieus que moy, tout le ſoin d'une ame fidelle en vos affaires de ce païs, nous demandons là-deſſus voſtre employ & vos commandemens, moyenant leſquels vous me trouverés à toute preuve [Voſtre...]

XVI.

[SANS SUSSCRIPTION.]

Monfieur, j'attendois tousjours quelque chofe de bien exprés & bien certain par les mains d'un confident, mais les nouvelles de nos ordinaires eftans gelees comme les chemins, vous avez pourtant fçu d'icy le partement de Monfieur & du regiment des Gardes trois jours devant fa Majesté, fon fejour de douze à Fontainebleau, celui qui fe doit faire à Troyes & à Dijon, où fe doivent prendre les refolutions pour l'employe de cinquante mil hommes en trois armées, fans conter les petites, ordonnées & commences aux frontieres de Champagne & Picardie, les regiments femés aux coftes de la mer jufques à Baionne, où le Duc Despernon doit faire corps. Vous aurés fçu auffi le bruit de la paix de Languedoc, de laquelle j'euffe bien voulu vous donner les articles; mais maintenant elle eft moins affurée par les nouvelles d'hier au foir, avec lesquelles nous reçeumes ce qui m'a preffé de despescher, & fur la foi de ce qu'on nous raporte, je pourrai bien dire quelque menterie fans être menteur : c'est que les bandes qu'on nous avait écrit monter le Rein arivent depuis trois jours à la foule. Dans la Franche-Conté, hier matin, huit compagnies d'infanterie fe logerent dans Saint-Claude, à fept lieuës d'icy; en deux autres endroits, à gauche & à droite, fix cents hommes ont esté departis, & ceux-là gardent logis à plus grandes troupes, comme ils difent, d'un nombre defmefuré, attendans Tilli qui les fuit avec une

juſte armee. Si ils diſoyent vrai, tout cela paſſeroit foixante mil hommes. Cela eſt pour faire halte à Monſieur, que l'on diſoit avoir traité avec le Prince d'Orange pour toutes les terres de la maiſon de Chaalons bien ſeantes pour eſtre joinctes à la Principauté de Dombs. Nous trouvions deſja cete conquette marque d'un grand meſpris des Suiffes, obligés par ferment à la deffenſe des Contois, & deſquels Suiffes le reſpect, avec l'accident de Picardie, fit quitter à Henri le Grand ſa conquette encommee. Ce qui ſe preſente plus conſiderable à nos yeux, c'eſt la contenance du Duc de Savoye à l'ouïr de cete aproche. Il y a trois jours qu'il a commencé à faire marcher les troupes du Chablais comme vers la Muriane; j'en envoie querir de nouveaux advis. Entre les Capitaines de ce parti-là, le bruit eſt que le Duc n'otroyera point le paſſage au Roy verbale-ment, mais oui en effect, laſchant le pied comme forcé. Telles feintes ne ſe font pas à la guerre comme au jeu. Nous diſions que ce ſeroit une criſe remarquable que la deliberation des François ſur la redi-tion de Caſal, que l'on ne tient plus pour perduë. Je trouve auſſi grandement critique la demarche du Roy ſur l'approche de Tilli. Si elle eſt, Dieu nous garde d'un conſeil de Pretre. Je ne ſçaurai rien qui merite une deſpeſche expreſſe, puisſque vous l'avés ainſi ordonné; pleult à Dieu pouvoir rendre à la Sereniſſime Seigneurie le dernier ſervice de ma vie, & à vous quelque bon teſmoignage que je ſuis de toute mon affection, Monſieur, Voſtre très-humble & très-fidelle ſerviteur.

XVII.

[SANS SUSSCRIPTION.]

Monsieur, on ne mesure pas les fardeaux quand ils sont sur nos épaules, ni les perils dans leurs fumées, mais quand ils sont posés & le temps éclairci, & lors on admire avec horreur ce qui par coutume n'estoit pas considéré. Un Seneschal de Chavigni passa de nuit avec sa mule sur le pont, auquel on avoit osté de deux planches l'une pour arrester quelque cavalerie, & le lendemain comme on luy fit voir le danger qu'il avoit passé, mourut en le considerant. Vos fardeaux qui m'ont fait trembler sur tout deux ans en les admirant, au lieu de la mort, vous donnent une resurection. Leur grandeur mesurée à vos forces nous aprent à tous que le bras du Ciel les a portez, & au lieu que nous ne faisons que hauffer les épaules, nous font maintenant lever le visage en haut & maintenir entre les hommes que les charges qui ont accablé le grand Admiral estoient de plume au pris des vostres. J'ay de quoy garentir ces termes du flateur, & les faire advoüer à la plus part des vivans & à toute la posterité, quand nous pourrons trouver un bon datte pour achever. C'est la premiere halene que je prends sur vostre retour, remettant le discours des autres matieres à Monsieur de Chavigny que vos serviteurs d'ici ont bien escouté, & deliberé sur le fait en plusieurs seances. Ce chemin de tels affaires est si espineux qu'il faut faire une pause en y entrant, & y entrer au petit pas. Vous prendrés donc la chemise blanche

que vos fueurs demandent, premierement entre les bras de Madame, & puis entre les mains fidelles de ceux de qui Dieu vous a donné les cœurs. Vous n'effacerés pas de ce rolle, Monsieur, Vostre...

XVIII.

[SANS SUSCRIPTION.]

Madame, ceste lettre ne va pas jeter des fleurs sur vostre contentement. Pour en deduire curieusement les parties, vous voyés, vous oyés choses si pretieuses, que vous ne devez avoir ny yeux ny oreilles pour ce qui vient de dehors. Vos mains jetteroyent les lettres de congratulation qui seroyent longues & affectees, pour retourner à toucher & à ferrer plusieurs fois la personne aimee, pour rassurer vos esprits que ce n'est pas un songe que vous embrassés, mais une verité. S'il faut donc en favoriser les douceurs, pour en rendre par le menu & par toutes les circonstances graces au Dieu vivant, ce fera après avoir changé nos souspirs de deux ans en larmes de joye. En vous donnant ces penffees je le prend pour moy, & attenderay que mon extase soit finie pour tourner les yeux des choses passées à celles d'avenir, & demander à quoy peut employer son reste, Madame, Vostre...

XIX.

A MONSEIGNEUR LE DUC DE MONTBAZON.

Monseigneur, quelque esloignement où je fois, il m'est souvenu qu'un jour, à Fontainebleau, ayant donné à dîner à Monsieur le Marechal de Boisdaulphin & à moy, vous me tirastes à part pour me demander advis de plusieurs particularitez qui touchoient à vostre charge de Bretagne. Après m'estre excusé sur le trop d'honneur que je recevois de vous, ce qui me manquoit en suffisance fut remplacé en fidelité. Aujourd'huy, ayant sceu par bonne inquisition combien vous avez sur les bras d'affaires multiplians à la mesure de vostre felicité, j'ay desiré que ce capable & très fidelle porteur vous assurest que mes desirs à vostre service ne sont point esteints par l'absence, & que j'en ay deux en main, l'un pour le beau-pere & l'autre pour le gendre; que s'ilz estoient les bien venuz de la part d'un Huguenot, d'un esloigné & d'un homme deschiré de callomnies, j'espererois qu'après ma mort vous beniriez un jour de la cognoissance dont j'ay esté honoré dès vostre premiere jeunesse, de la confiance que depuis vous m'avez fait cognoistre par ce voyage dont, Monseigneur, je vous prie de recevoir la premiere ouverture, en attendant (si elle est bien venuë) que je me montre par bon & utile effect, Monseigneur, Vostre très humble & très fidelle serviteur.

XX.

[SANS SUSCRIPTION.]

L'affaire qui a passé devant vous, & pour lequel le Roy m'a honoré de ses lettres, me donne vers vous l'acez fans lequel je n'eusse ozé y arriver pour la multiplicité de voz occupations. Je vous supplie vouloir oüir avec toute confidence un second moy mesme que je despesche vers vous par l'advis de Monsieur de Montolon, n'ayant peu ei devant confier à d'autres ce qui est du service du Roy & de mon honneur, & je prie Dieu, Monsieur, qu'il fortifie voz bonnes espaulles pour les pesans fardeaux qui sont appelez sur elles par vostre vertu.

Vostre très humble & très fidelle serviteur.

XXI.

A M. DE MONTOLON.

Monsieur, mon fidelle vouz va trouver pour faire des despesches fellon ce que vouz ordonnerez. Nouz sommes à vu de la principale these, j'espere que les circonstances seront trouvees par vous; je demeure en mon dylemne de la confiance ou mesfiance pour prendre de là l'une ou l'autre condition, & en toutes les deux un ferme desir de recognoistre l'honneur de

vostre amitié pour m'en rendre digne, chercher toutes occasions pour me monstrier à toute épreuve, Monsieur, Vostre très humble & très fidelle serviteur.

XXII.

[AU ROY LOUYS XIII.]

Sire, ceste lettre qui voudroit & debvroit estre leuë de Vostre Majesté seulement, le fera plus tost de tous autres que d'elle, selon les soings de vos honestes geoliers & de vostre insensible prison. Les mains qui vous l'adressent sont celles de qui Dieu s'est servy à deffendre & garentir les vies & les Estats des Roys qui ont exposé les leurs, & ont fait liètiere aux pieds du grand Henry, nom qui vous doit toucher de prés : mais au contraire vos infideles nourriciers ont donné une telle teincture à vostre ame, que au prix de l'amitié, de l'honneur & de la bonne grace bien acquise dont chacun s'estoit attaché auprès du pere, autant se trouve il hay, diffamé & abhorré du fils : ce qui se justifie par tout ce qui approche & ce qui suit Vostre Majesté. Les fascinateurs de vostre entendement & de vostre courage ne jettent pas seulement leur sort sur les personnes, mais sur les villes aussi, comme le traité auquel ceste lettre est attachée le spécifie plus expressement. Nous sommes donc contraincts, Sire, de servir de loing Vostre Majesté : aussi ne sommes nous point valets à l'œil, & n'ayants que nos consciences pour tresorieres de

nos recompenses, nous avons cest avantage, que si nos assignations se trouvent fausses en la terre, ce nous font des contants au Ciel.

Donc pour tesmoignage que nous sommes duits de nostre nature à la conservation des Roys, de quelque loing qu'on nous chaffe & par dessus les barrières de vostre artificiel emprisonnement, nous nous escrions sur le danger de la personne Royale & de l'Estat, à la charge que si ceste voix ne peut parvenir à l'utilité desiree, qu'elle soit à l'acquist de nos fidelitez.

Sire, il souvient à quelqu'un de nous qu'en vostre enfance tendre, nous discourions en vostre garde robe, & en la presence de Votre Majesté, sur l'assassinat de Henry le Grand; à l'ouïr de tels comptes elle s'escria : *Et quoy ! me feroit on aussi bien moy ? J'ayme mieux n'estre point Roy & qu'on fasse Roy mon frere au lieu de moy.* Le jesuite Cotton vers lequel Votre Majesté se tourna pleurant respondit : *Non, Sire, on ne vous tuera pas ; car vous serez bon enfant de l'Eglise & luy obeirez entierement.* Montigny dit à l'oreille de quelcun, *Il me souvient quand on me mena au college, & que mon pere disoit qu'on ne m'espargnast pas les verges, car il sera bien obeissant, & là dessus souspiroit, ne pouvant esperer une telle obeissance au college qui peust empescher le fouët.* Sire, il vous est impossible d'obeir à tous vos maîtres que vous n'en irritiez quelcun, car difficilement pourrés vous fournir à la soif de sang qui embrase ces ames infernales qui par terreurs, & non sans soupçon de filtres, vous font trembler au milieu de vos prosperitez. Vostre vie est entre leurs mains : tenés la pour perduë quand leurs affaires en demanderont la fin, & ce sera lorique les traîtres que vous avez pris en la bouë pour les eslever en si

haut lieu, auront perdu l'estourdissement de la mutation & auront veu que le dernier degré se peut franchir. Ces fauconiers sont de la nature de leurs faucons qui ont en la matinee de leur jeunesse déchargé leur cerveau sur le tiroet : sur le midy ils voudroyent bien se gorger du gibier de votre Royaume ; vous leur faites plus que le devoir, & quelques pleins qu'ils soyent, ils devorent le reste & en creveront, si un autre fauconier ne leur fend la meule comme à Conchine leur predecesseur. Ils n'oublient point de se rendre recommandables à Votre Majesté, en feignant de grandes passions à son service & s'appelants zelateurs de l'Estat. L'affection de l'Estat ne peut paroistre en ceux qui sont l'Estat leur, mais en ceux que l'Estat persecute, toutes fois n'en abandonnent pas la fidélité. Ils disent qu'ils desirent le bien de l'Estat, mais ils le possèdent & le mangent, qui est plus que le desirer. Leurs pauvretes les ont intruits à patience par laquelle ils ont pleu à Vostre Majesté. Quand les trois freres n'avoient qu'un cheval, vous les avez non pas eslevez, mais ravis dans la hauteur de vostre ciel où ils ne respirent plus rien de bas, & mesprisants toute la terre de si haut, ce qui leur estoit un monde autres fois ne leur est plus qu'un point, & ainsi accoustumés à l'augmentation sans mesure, comme sans merite, ils ne se scauroyent passer de monter, & n'ont plus de place que la vostre où ils puissent mettre leur coussinet. Qui pourroit esperer de la modestie en ceux qui après Mareschaux de France, Ducs & Conestables, ont commencé à contrefaire les soldats ? Que diroit aujourd'hui le Conestable Anne de Mommoranci qui avoit passé par tous les degrez de la milice depuis l'Amstfader ? Il diroit que ceux qui ont esprouvé à leurs grandes peines le

furhauſſement de tels eſchelons ſçavent apprehender & reſpecter le ſupreme degré, & par la reverence de l'honneur qu'ils ont acquis, n'aspirent point à deſloger leur Maïſtre, tant pour l'injuſtice que pour l'impoſſibilité. Mais qui apprendra à ces champignons qui ſans peine ont paſſé tant de degrez? Qui leur fera apprehender la peine & le peril du dernier eſchelon, eux qui n'ont jamais eſſuyé ni peine ni perils? Ils ſont gens ſans lecture auſſi bien que ſans armes, & toutes fois on nous dit qu'ils ſe font lire l'Hïſtoire de France & que leur lecteur a eſté commandé de redoubler aux endroits où les Coneſtables ſont venus Roys.

Il y a plus, c'eſt que les hommes d'Eſtat qui veulent parvenir à la mediocrité par la ſouveraineté de leurs Maïſtres ne ſont pas à leur faire goulter que leurs branches trop eſtenduës ont beſoin d'un ferme appuy. Ceſt appuy n'eſt point en France, ils ne ſont pas à le chercher dehors; ils ont conſulté ſur voſtre fanté, Sire, & ne la trouvant affés ferme, ils ſoupçonnent le vif & hardy eſprit de Monſieur, & quoy qu'ils tiennent la fleur de toutes les places de France, il n'y a guere de ceux qu'ils employent à les garder à qui ils oſent demander ferment contre le Roy deſigné. Il leur faut quelque puiffance externe qui porte reverence aux ferments & ſur quoy ils ſe puiſſent aſſeurer. Encore veut on croire que ce trafic avec l'eſtranger eſt trafic de partage, qui fera ſans faillir celuy de l'aſne avec le lion.

Dieu vous garde, Sire, de ces bons ſerviteurs de Roy qui ſont muguets du Royaume & ſervent la Royauté comme les galands ſont leurs maïſtreſſes, pour monter deſſus. Et vous ſouvienez que c'eſt choſe plus inſolente de monter de Fauconnier au Conſe-

table que du Conestable au Roy. Mais n'attendent ils pas vostre mort naturelle ? Je ne sçay si leurs rivaux les contraignants se sauver dans l'audace, ils n'aymeront point mieux posseder le Royaume que l'attendre à venir.

Le second peril que court Votre Majesté est en ce que vous mettrez au desespoir la partie de vostre Royaume qui l'a empesché d'estre entierement aux mains de l'Espagnol. Les possesseurs de vos oreilles n'endureront pas cela, & vous endurez ne le sçavoir pas, si vous ne presentez requeste aux geoliers de vostre ame, à ce qu'ils vous eslargissent sur le quarreau, c'est-à-dire qu'ils vous permettent le pourmenoir dans les belles allees des Histoires auxquelles, outre la volupté, vous pourrez cuillir toutes fortes de fruists des deux mains. Là, Sire, vous verriez que jamais l'Espagne n'a esté sans pretention sur vostre Royaume, combien desortes de factions elle a nourri au dedans pour l'affoiblir, que vostre Conseil n'a jamais esté sans pensionnaires de l'or estranger, quelles sectes ont favorisé ce qu'on appelle en un mot *le grand dessein*, par quels artifices ils ont bandé la France contre la France, de quels liens sont attachez les Jesuites à la grandeur d'Espagne, le serment qu'ils ont presté à faire qu'il n'y ait qu'un Chef en l'Eglise & qu'un seul Empereur des Chrestiens : à quoy il a tenu que cela n'ait reüssy aux despents d'Henry troisieme, le plus bigot Prince qui ait esté il y a trois cents ans, & le plus obeissant à l'Eglise, selon leur geargon : vous verriez aussi les detestables impuretez qui sont en la secte peltifere, & souffrez que nous l'appelions ainsi, ou que vostre cour de Parlement fasse amende honorable de l'avoir ainsi nommee par ses arrêts gravés sur la pyra-

mède : pyramide qui avec l'honneur de la France fut mise à bas, quand Henry, le grand invincible, fut vaincu par l'inutile peur du coup de cousteau. Vous verriez donc, Sire, dans ces livres que vos maîtres vous deffendent, qui a sauvé la personne des Roys, l'Estat & la Royauté : ce sont ceux qui n'y ayant point de part en portoyent le fardeau & avec peu d'autres bons François sacrifioyent leurs vies pour autoriser les mains qui ne s'estoyent pas encore lavees de leur sang. Ces choses vous paroistroyent dans le jardin de la France, mais en vous pourmenant un petit plus loing, vous verriez aux bordures que vaut le desespoir des Peuples auquel vous poussez maintenant les meilleurs & les plus vaillants, vous verriez les Republicques vos voisines, desquelles les Souverains ne se pouvant supporter eux-mesmes ont causé la liberté : les Grisons, les Suisses & tant de villes imperiales d'Allemagne vous feront voir un tableau de cest arbalestier à qui le Prince ordonne d'emporter une pomme dessus le front de son enfant : vous verriez à quoy sert la seconde fleche du tireur juste en deux façons. Et ces choses meritoyent un plus long discours, mais la Flandre qui est fertile de tableaux vous feroit voir combien ses peuples ont supporté d'actes tyranniques avant secouïer de leur pensèe & puis de dessus leurs testes le nom Royal ; vous verriez par quelles justices ils sont venus en l'heureuse condition de leur estat, & comment ce grand Monarque d'Espagne ne les ayant peu souffrir pour subjects & serviteurs, a esté contraint de les advoïer pour souverains. Certes la veüe de telles bordures vous feroit retourner en vostre jardin & y cueillir des pensèes & des soucils plus salutaires que celles qui sont cucillies par vos bouquetiers.

Vous verriez chés vous dix guerres subſéquentives pour le faiçt de la religion & autant de paix, les ruſes par leſquelles on a diminué par la paix les Reformez, & celles par leſquelles des dix guerres, les huit [premieres] ont eſté commencees à leur deſçeu; vous verriez les maſſacres qui ont engendré ces guerres, & puis celuy de la Saint-Barthelemy qui a penſé les finir, comment trente mille hommes, & parmi ceux-là les meilleurs chefs de la guerre & plus vaillants hommes maſſacrez, n'avoient laiſſé en France portes fermées aux executeurs que celles de la Rochelle & de Sanſerre. Les Princes & Seigneurs Reformez faiſoyent à l'envy les vaillants aux trenchées de la Rochelle, ayants ſauvé leurs vies par la Meſſe & par execrables ferments; les pauvres coquins qui reſterent prirent la place de leurs gens, & avant que leurs Princes euſſent eſchappé de la Cour avoyent acquis à leur Party ſix vints places de guerre que depuis ils ont multipliées à deux cents quarante-huit. J'advoüé que la trame de ce temps a eſté encor filée de plus longue main, & avec une ruſe plus lente que celle du temps paſſé. Vous les avez diviſez, & comme leurs eſprits, vous avez partagé leurs places; vous en avez encore d'autres preſtes à faire le faut, mais ils ne ſont pas encore reduiçts à deux, & vous eſtes ſur le point de ſçavoir que peut leur deſeſpoir.

Sire, les Rochelois avoyent obligé voſtre couronne, quand les Anglois par leurs rigueurs les contraignirent de ſe ſauver dans leur liberté, de laquelle ils firent preſent aux Roys vos predeceſſeurs. Tous les peuples qui ont ſecoué le joug ont appris tels changements par les extremités; la neceſſité qui apprend les arts (comme on dit) arrache des cœurs des peuples l'amour de leur Prince, quoy que violent.

& sur toutes necessitez celle de la religion fait les plus hazardeux. Je n'ose dire icy autant de mal que j'y voy, mais donnez-moy congé de dire pour vostre bien que vostre nouveau Conseil met Israël aux espourgés, vous fait joüer le personage de Roboam. Les anciens Conseillers du royaume travailloyent à unir les peuples, ceux-ci à les mettre en division & en morceaux. Tel de vos voisins qui ne peut devorer la France d'un coup, la voyant destaillee se prepare à l'engloutir; voila les dangers de dehors. Celuy de dedans est que tant de gens que vous chassez du regne le feront de l'amour du Roy, & n'ayants plus le Royaume pour pere, mais pour belle-mere la Royauté, vous les envoyez penser leurs playes au foyer de la liberté.

*Trop hazarde le Roy qui des Princes espreuve
L'extreme desespoir, qui ses peuples abreuve
De vinaigre, & les paist d'alvine & de fiel,
Qui fait conseil de moine & d'ennemis sa force :
Mais il risque de tout quand les ames il force
A renier son throne ou le throne du Ciel.*

Le troisieme peril est du Ciel, Sire; je souhaitois nagueres que vous fussiez essargi sur le carreau, mais il vous faudroit une pleine delivrance pour cognoistre Dieu & le voir non deguizé. Vos hipocrates le vous depeignent traffiquant avec les hommes & se payant de choses qui l'offencent au lieu de le payer; tous les fatras de fausses devotions, de grains benits, de pardons par les mains du Pape, de voyages & de vœux, & surtout de celuy du sang des vostres, font autant de crimes en la face du Dieu vivant. Sire, Dieu hait le sang, & celuy qui s'espand par vostre Royaume vous fera goutte à goutte demandé. La

justice en fera de vous exigee en deux façons. Premièrement en ce monde :

*Car du sang du juste il s'enquiert,
Et c'est un Dieu qui juge icy
Les bons & les meschans aussi.*

Je vous ay nagueres proposé des tableaux, mais je voudrois que vostre gallerie fust garnie des morts exemplaires envoyees du Ciel aux persecuteurs de l'Eglise de Dieu. L'Eglise ancienne & la primitive ne vous lairroyent qu'un petit coin pour les dernieres histoires qui vous touchent de plus prés. Guerres ne dura Henry d'Angleterre, quand de protecteur il fut persecuteur, aussi peu que le grand & premier François qui mourut dans le preparatif d'une grande persecution. Henry son fils fut tué par les yeux qu'il preparoit à voir les embrasements; Antoyne de Navarre qui avoit presté l'espaule au support des fideles fut tué par elle, si tost qu'il l'eust soubstraite à un si honorable fardeau : François second pour avoir presté l'oreille aux sanglants conseils & l'avoir fermee aux gemissements des affligez, & pour voir l'effect de ceste sentence :

*Quand Dieu frappe l'oreille, & l'oreille n'est presté
D'aller toucher le cœur, il nous frappe la teste.*

Trois pareils accidents aux mesmes trois parties ont encor desployé mesme vengeance de Dieu & desquels on a dit que Dieu :

*Dit, exerça, fit droit, [&] vengeance & merveille,
Crevant, poussant, perçant l'euil, l'espaul' & l'oreille
A ses persecuteurs.
Qui peut cacher la vermine de poux?*

Qui a devoré vostre voisin, chef de l'Inquisition & en ceste annee son fils suivant son train, annee qui n'est pas finie & qui a enlevé pour sa part sept Souverains? Mais je ne veux entretenir le Roy que d'exemples Royaux : Antoyne, Roy de Navarre, me fait souvenir de Dom Jean, son predecesseur, qui commençant les feux en son pays fut bruslé dans les estoupes & l'eau de vie de laquelle il pensoit ses gouttes. Charles neufvieme qui espendit tant de sang veit sortir le sien par tous les pores de son corps; nous l'avons veu en cest estat maugreant contre ceux qui l'avoient nourri au sang. Sire, cest exemple vous touche, pour ce que ceux qui vous ont nourri ont pris ce Roy Charles pour patron. Monsieur, frere de ce Roy, trouva le sang d'Anvers à Chasteau-Tierry, & semblable en peché se veit pareil en mort. Jetez l'œil en passant sur les executeurs de ceste Saint-Barthelemi, & faites metre le tableau de Blois dessous celui de Paris. L'autre Roy suivant, conseillicier & solliciteur du massacre, & qui avoit encor sur la tette le sang du Prince & des Seigneurs qu'il fit mourir prisonniers à Jernac, un vilain Moyne espendit le sien au mesme moys, au mesme lieu, en la chambre & en l'endroit de la chambre où il avoit fait toucher à la main pour la Saint-Barthelemy. Je coupe là & vous delivre de cent histoires de moindre estoife, mais de pareil jugement.

La funeste mort de vostre dernier & excellent predecesseur ne vous apprend pas seulement à quoy tiennent les vies des Roys, mais encor comment Dieu sçait vendanger les esprits de ceux qui l'abandonnent, par les mesmes iniques moyens dans lesquels ils cherchent assurance contre la main puissante de l'Eternel.

Or veuille le Dieu puissant, conservateur des Roys, garentir son oinct des trois perils alleguez, desquels l'un vous environne, le second est sous vos pieds, & le troisieme vous pend sur le sommet. Tous les trois vous menent à la perte des choses temporelles, mais il y a un mal au dedans qui menace des peines eternelles, & duquel dependent les trois : c'est, Sire, vostre ame blessée, non du cousteau que les hypocrites & caphars ont en la manche, mais du rasoir de leurs langues envenimees & des poisons enfucrés par lesquels ils ont imbu votre esprit de haine des choses bonnes & de l'amour des horreurs, de la crainte des choses feintes & du mespris de la verité. Ils ont couvert du nom de prudence une impudente desloyauté, & comme si la foy politique n'estoit point partie de la justice, en vous rendant parjure par effect, ils vous proclament Louys le Juste en titre sans valeur : titre non seulement d'orgueil, mais de perdition, car Jesus-Christ n'estant point venu pour les justes, ils vous font par profession renoncer à son salut & dire qu'il n'est point venu pour vous.

XXIII.

A MESSEIGNEURS LES PRINCES ET GRANDS
DU ROYAUME.

Messeigneurs, pour ce que le Roy ayant achevé le Languedoc & quelque bordure du Royaume, & ayant mis par vostre Estat la France au point de l'honneur & du repos où elle s'achemine, vous aurez tous loisir d'estudier, vous ne vous amuserez point à la

Theologie, de peur d'y trouver des troubles & des regrets; l'Astrologie ne vous montreroit que de mauvaises influences d'heur sans verité d'un costé, & de l'autre le renversement de courages & d'esprits, & quant & quant d'Estats; pour les Politiques ne vous y amusez pas, car les anciennes ne s'observent plus; je vous deffends bien la Logique, car il vous seroit dangereux de raisonner ou disputer. Les Histoires vous feroient crever de despit. Je vous permets la Physique pour cultiver les jardins qui vous demeureront, où il n'y aura pas faute de pensees & de soucis, pour avoir soing de vostre santé & vous garder, comme vous pourrez, de faire place à Messieurs, mais surtout pour vous consoler en un principe : c'est qu'il n'y a nul accroissement d'un costé qu'il n'y ayt deperition de l'autre, & c'est affin que vous portiez patiemment le transport de vos substances condamnées par le Ciel & par vous à estre mieux employées, à sçavoir à ceux qui, sans merite & sans justice, ont le courage & le vouloir de Princes, & vous ne l'avez pas de vous y maintenir.

Monseigneur du Hayan, afin que vous ne vous y trompiez, est bien plus sçavant que quand il estoit valet de Guiton. Il a employé ces jours un Ministre revolté à faire un traité contre du Haillan & contre tout ce qu'il dit de l'ancien Estat de France, touchant les offices de la Couronne & les Principautez : il en vient là qu'elles feront dignitez personnelles, & non reelles aucunement. Si bien que pour quelque temps vous serez les premiers aux festins, & vos femmes auront quelque rang en dansant les Allemandes desfrobes en la sale du bal. Et de plus tant que les Rebelles dureront & troubleront les affaires de Messieurs, on vous donnera quelque nom aux armées

pour faire rompre la teste à vous & à ces fascheux. Et puisqu'on a mis sur le bureau d'espargner à la France tant de Gouverneurs de province, il n'y a rien tel que l'Antiquité; on reduira le Royaume à trois partages : à sçavoir en la France Celtique, Aquitanique & Narbonoise. Trois est un si beau nombre! Pere Cotton fit une fois un sermon devant le Roy de tout ce qui se conte par trois, en commençant du nombre divin & venant par les trois fleurs de Lys jusques au jeu de trois qui s'exerce aux tavernes. Or donc les trois freres soulageront les Princes de tant de charges où ils se trouvent bien empeschez, & qui les rendent soupçonnez de pouvoir ou vouloir troubler l'Estat du Royaume. Chacune des trois provinces aura des repartiments : bons Capitaines provençaux qui ne sacrifieront point à la grandeur naturelle de leurs berceaux, mais à ceux qui les auront créés. Cela fait, on regardera d'entre vous qui sera supportable ou non; si quelqu'un de vous se messe de solliciter des procès à soufflets & à coups de pieds, on s'en defera comme du Cardinal de Guise & comme on n'a failli de l'ainé. Ceux qui se rengeront bien au montoir, on leur fera l'honneur de leur donner quelque conualet, ou les joindre par alliance au sang de la faveur pour s'en fortifier en les affoiblissant.

Mais, Messeigneurs, encore vous veux je faire toucher à quel point descendent vos submissions, & comment il faut vivre sous le sceptre offensé, comment il se faut cacher derriere soy mesme, effacer le soupçon de vostre naissance & de ce à quoy les vostres vous avoyent obligé. Ne doutez pas que vous n'eussiez espousé la Bastille, & quelques uns pis, sans deux vertus de ce temps qui vous ont protegez,

à sçavoir une merveilleuse pufillanimité & vos mutuelles infidelitez; vous avez veu sur le bureau la prison, la liberté & la mort du Prince de Condé; il a esté plus d'un an à jouer : il est dehors, il est dedans. Tous les soirs, Messieurs, Pere Arnould, Modene & du Hayan ayants discouru à leur gras souper, & mis sur table tous les propos & gestes que l'espiat avoit espiez & remarquez ce jour là en leur prisonnier, ils disputoyent curieusement s'il ne paroïssoit point encor en leur pigeon quelque racine de vertu cachee qui peult rebourjonner au sentiment du passé, mais en fin en ayant fait une bonne anatomie de ce pauvre condamné [ils eurent] l'assurance d'une abjecte poltronerie reduite en sa perfection. C'est la premiere piece que je vous recommande, Messieurs, que j'espère que pour bien faire paroître ceste lascheté, comme il n'y a rien si vray semblable que le vray, sans grande peine vous l'imprimez en vos cœurs, & vous estes trop dociles pour davantage vous en importuner. Vous voila donc hors de danger d'estre criminels d'une miete de vertu, mais sachez, si vous n'y prenez bien garde, que vous estes en danger de l'estre encore par celle d'un amy ou mesme de quelque valet qui aura eu l'honneur de porter une halebarde. Cestuy-ci un jour en faisant la diminution d'une estolle sur la croupe d'un hongre, n'ayant pas si bien despoüillé l'honneur comme son Maistre, declamera sur la honte du Prince & sur la misere du valet; un de vos fourriers qui pensera encor debattre vos logis comme au temps passé, vos pages qui se querelleront aux relais, vos laquais qui voudront faire les compagnons avec les valets de pied de Messieurs, tout cela, sans parler de ce que peut faire un avy plus élevé, vous peut rendre cri-

minels d'ambition & vous ruiner entierement. Voicy encor un efceuil mortel dans le gouffre de vos païs : c'est que vous ne foyez pas assez diligents à voir l'aube cofmique de quelque afre naiffant & quelque Prince nouveau, que Meffeigneurs feront naître dans le ciel de la France, quelque pauvre parent dont il faut faire un pilier au Triumvirat ; il faut de bons efpions à defcouvrir cela, & pour vous trouver au lever de fon liët & de fa grandeur, avant que fon elevation vous y face trotter. Encor un accident, fi le Roy par aventure prenoit en affection le laquais de Cadenet, Desplan ? Il vous faut efre magiciens en prudence ; il y a danger de n'y accourir pas comme nous avons dit, mais s'il advient qu'il foit eftouffé par la jaloufie & toute puiffance de fés maîtres & les vofres, la fortune de Desplan tombera fur vos testes & vous accrafera.

Voila l'heureux estat où vous vous acheminez en fervant aux armes de bourreaux à l'envy, que plusieurs pauvres foldats que vous recognoiffez en les faifant mourir, avoir fery aux petites guerres de vos mefcontements & y avoir porté la vie que vous leur otez. Certes efre cruel pour venger fa paffion eft chofe assez indigne d'un Prince, mais l'efre pour la frenesie d'autruy, que dis-je d'autruy, de vos rivaux, de vos ennemis du paffé & de vos maîtres maintenant, cela paffe le valet & va jufques au bourreau.

Voila fur un des deux efcueils qui eft la puiffanimité : voicy l'autre, à fçavoir l'infidelité à tous vos parents & amis, compagnons de fortune, & à vous mefme, qui eft vofre pis. Il ne faut guere vous importuner fur cest article : vos douteufes naiffances vous ont d'elles mefmes acheminé à faire des tours de mullet, les preuves en font trop frequentes en

toutes vos actions & vous fustes passez docteurs en trahison en la conference de Loudun. Donc affin que Messeigneurs ne vous puissent considerer unis, mais tous à part, plaignez vous les premiers à vos compagnons de misere, & si la douleur leur fait eschapper quelque desir ou quelque esperance de mieux, portez cela bien augmenté à Monseigneur de Modene, grand Espervier du Bourguignon. Quand Messeigneurs blasmeront quelqu'un de vous, le soupçonnant de quelque courage, adjoustez quelque chose au soupçon, faites le paroistre vertueux & vous offrés à l'estrangler. Nous discourions un jour avec quelques uns des plus Grands des guerres de Bretagne & d'ailleurs, & des penderies qu'on exerçoit sur les pauvres Liguez; parmi ceux-là nous remarquions quelques jeunes soldats qui conviez à sauver leurs vies en perdant leurs compagnons, choisissoient plus tost la mort & disoyent aimer mieux estre les *pendus* que les *pendeurs*. Là dessus nous demandasmes à un Prince, sur son reste de foy & de conscience, lequel de tous les Grands de la France il estimoit avoir autant d'honneur qu'un de ces pauvres soldats & qui aimast mieux mourir que de pendre pere, mere, freres & compagnons : celui à qui se faisoit la question après avoir phisionomisé tous les autres, advoüa qu'il n'en cognoissoit aucun qui pour sauver sa vie ne fist l'excecrable choix. On luy repliqua, *Non certes, ni vous mesmes qui en parlez*. A Dieu, Messieurs, fils de putain comme vous qui vous servira. Prenez pour vostre bonne bouche ce quatrain :

*Princes, où est vostre gloire?
 Vous estes tous prisonniers
 Sous les trois hommes d'escritoire
 Et autant de fauconniers.*

XXIV.

[A SON IMPRIMEUR.]

Monsieur, je vous envoie une piece de marque-
trie pour *les Jugemens*. Quant aux additions de
diverses pieces, soit vers, soit prose, j'en fourniray
jusques à faire le ventre du livre trop gros pour sa
taille, & pour cela je vous donneray une demi semaine
quand vous l'ordonnerez. Bonjour.

A. A.

XXV.

[SANS SUSCRIPTION.]

Monsieur, ny vous, ni Monsieur Goular n'avez
point eu de remerciemens pour les livres : à quoy je
n'apporteray point pour excuse la multiplicité de
mes occupations, car qui a loysir de recevoir doit
avoir celuy de cognoistre ; c'est qu'il faut remercier
en service & non en vocable du commun, aussi *ea
in publicum contulisti : si idem fecero, bona inter nos
erit ratio & accepti & impensi*. J'envoie mon petit
fruit d'une grande pene à Messieurs Hart & Tom-
son lesquels je prie vouloyr *surere & ecare, sensibus
deruncinare ægrum & potius vulnus facere quam non
mederi. Si tibi medico per ægrotos liceat huic sætui*

horarum aliquot operam dare, tu mihi, tu illi Æsculapius esto. Je n'ay peu jusques ici estre secouru de personne en la verification des passages, qui m'est un dur labour. J'eusse prié quelcun de Messieurs les Ministres de la Rochelle d'y jeter l'œil, mais je crains que dés le nom de l'auteur ils rejettent la piece, pour ce que c'est aux grues du Capitole à se faire quand les chiens ne sont pas muets, comme Dieu merci ilz ne sont pas; mais j'ay pour raison que j'ay esté tiré à ce combat *oborto collo & non spe authoramenti.* J'oublie à vous dire que *papa non papa* ne m'a apporté aucun aide, mais Oulhens livre *de traditionibus.* Ces passages ne sont pas bien citez, entr'autres un où il fait dire à Saint-Jerosme : *Augustinum hæresica quædam scripississe.* Ce lieu vault la pene, si quelcun de nos amis le pouvoit marquer, de le mettre en rang pour le combat *inter evocatos, at si militant loci proletariï & capite censi, tum demum alieno periculo periculum feci quam sit infidiosum ex judice sapere.* Souffrez que je vous desbauche de meilleurs affayres & recevez de bon cœur ce que de bon cœur vous envoye Vostre...

XXVI.

MONSIEUR MON TRÈS-HONORÉ FILS.

Vous pouvez dire avec verité que les cœurs & les esprits des meilleurs de la France ont tenu prison dans la Bastille autant que les Comtes criminelz de leur vertu, & ont trouvé leur liberté en la vostre :

en attendant que celle de la vive voix me soit donnée, je vous envoie un petit recueil de mes exercices. Je croy que Madame la Comtesse en a reçu le premier qui a passé en France; je ne vous convie pas à le lire pour y apprendre, mais pour ce que vous y trouverez quelque piece qui sent la compagnie que mon ame vous a tenuë un temps. M'estant fort difficile parler de vostre affaire avec toutes les circonspectiõns que le siecle exige des plus advisez, je metz ma briefveté en la place de la modestie, pour me taire après vous avoir supplié d'honorer & bien-heurer de telle lettre que la vostre, Monsieur [mon très-honoré fils. Vostre...].

• XXVII.

[SANS SUSCRIPTION.]

Monsieur, ce seroit imprudemment fait à moy de vous entretenir des nouvelles incertaines desquelles toute forte de couriers payent leur passage, quelque fois en riant, comme d'une nouvelle querelle en Italie pour le Duché d'Urbain, de la blessure du jeune Prince de Mantouë, de la deffaiçte de quelques François, que M. de Rohan se soit jetté dans le siege, & force telles choses lesquelles estant vraies passeroient par vos mainz avant les nostres. Il nous en vient quelquefois par des voyes desquelles nous pouvons respondre; quand il viendra quelque chose de pareil, l'honneur de vostre commandement me donnera la hardieffé de vous en adresser l'advis.

Quand à mon sentiment, j'en fairay difficulté en me voiant hors d'employ & d'affaires : & puis que vous daignez vous enquerir si j'escris, je diray que le mauvais traictement qu'ont reçu mes labeurs me fait reposer, & jeter dans un cabinet un gros amas de memoires reçeus depuis dix ans bien souvent par les Marefchaux de Camp des deux partis. Je garde cela pour quelque bonne plume qui ne soit pas criminelle par le nom de l'auteur, & ce pendant je vous donne de mes exercices pour employer quelque heure defrobee à voz affaires, pour lesquelles & pour vostre prosperité prie Dieu de tout son cœur, Monsieur, Vostre..

 XXVIII.

[SANS SUSSCRIPTION.]

Monsieur, j'ay peu de choses à adjouster aux consolations de vos divers amis, à celles que vous aurez tirées de lectures, plus encore de vos prieres, des meditations auxquelles Dieu aura répondu par l'esprit consolateur, en excitant la magnanimité de laquelle il vous done amplement. Je ne leveray donc point la crouste que le temps aura commencé de faire sur vostre playe, bien que la contagion de [vos] larmes en ait fait respandre ceans. Le propos fera donc place à ce que je puis dire sur celuy de vostre retraite : c'est que je ne puis que estimer beaucoup en vous la resolution que j'ay executée pour moy, y ayant trouvé de quoy rendre grace à Dieu ça pour

ça. Il n'y a rien pareil pour lesser le repos des personnes & familles qui peuvent se baïsser pour s'affeoïr, ou comme les joueurs de luth deffendre d'un ton pour faire durer les cordes ; j'ay seulement à vous exorter de juger bien si [en] vostre absence, nostre point de support espere aus affaires & aux personnes pour qui Dieu vous a fait naitre aussi que pour nous.

XXIX.

A MADAME DE ROHAN [1630].

Madame, il m'est impossible de representer l'envie que je porte à mon livret, prest de recevoir la clarté de vos veuës & d'estre touché par les mains pures d'une si sainte compagnie que la vostre. Je ne participe à cest heur que par les desirs que Dieu changera, quand il luy playra, en espoir, en desseïn, & puis en effet. Cependant mon ouvrage servira d'une plus longue lettre & vous contera quelles panssees ont poussé despuis dis ans mes souspirs vers le Ouest & le Sud. La passion de mon escrit merite plus que sa doctrine ; furtout je vous demande la lecture des Psaumes 73 & 84 comme inspirés par la compassion des immanfes fardeaus de vous & des vostres. Vous saurés bien excuser ce qui manque au bien dire, remplassé par les violentes affections desquelles vous suit, où que vous soyés [Vostre...]

XXX.

A MADAME DES LOGES [1630].

Madame, je ne vous donne pas ceste piece degroffie pour estre exposee sur la scellette de vostre excellente Academie : mais je l'envoye à vostre faveur pour vous faire changer de viande, vous trouvant peut estre rassasiee de douceurs, comme on s'en nuye de geles & de restaurantz, & mesmes des plus exquises delicateffes de la Court. Si je vous trouve en ce poinct, j'auray fait à propos :

*Et celz aussi bien comme
Les perdrix fachent nos Roys
Qui vont aux champs quelquesfois
Manger les choux du bon homme.*

Au lieu d'attendre voz louanges, je demande voz excuses que vous pourrez prendre sur le datte de quatre-vingts ans, & de mon exil, sur ma teste foudroyee & non vaincuë & qui s'arme encor de lauriers. Representez-vous le vieux Ovide criant du Pont & d'entre les Sarmates :

*Les vers cherchent la retraite
Tranquille, seure & secrette
Et le repos des espritz :
La mer, les vents & l'orage,
Un hyver dur & sauvage
Divertissent mes esprits.*

Ne pensez pas que je n'aye apprehendé le dangier de n'arriver pas à la bonne heure, mais il m'est sou-

venu de celuy que vous courustes à Maillezais, quand avec vostre gentille bande vous arrivastes la nuit, & une des rouës de vostre carosse eschappa dans un fossé taillé en roche de trente pieds de haut; vous aviez tout ce qu'il faut pour estre la bien venuë, mais vostre hardiesse & le peril y apporterent quelque chose de succroist. Que mon livret pour la risqué qu'il va courrir soit rendu, non selon son merite, mais pour la gaillardise de vostre amour qui ne peut flestrir en mon hyver & tous les jours par vostre renommee embrazé à vous admirer.

Madame, Vostre...

XXXI.

A . M. DE ROHAN [1629].

Monseigneur, je vous escriis en vostre lit de la fiebvre, du mien de l'eresipele, laquelle semble me promettre de me traiter plus honnestement qu'elle ne fist à Loudun, quand j'estois vostre procureur vers le Prince de tous les vicieux. Nous voyons issi desnouër l'enigme de Savoy, Son Altesse faisant toujours profesion de demourer neutre s'il pouvoit, mais la consequense de Suse l'en doit empescher; cette place est l'aimant qui doit attirer tout le fer, pour ce que l'Empereur ne peut suivre son dessein que en la reprenant, ni le Roy le sien que en la defendant. Estre neustre en telles affaires n'est pas un bon estat, car le neutre n'engendre rien, & [est] bien

souvent la proie du victorieux qui convertit en haine son mespris. Le Prince de Carignan, retournant de Piedmont, fait faire diligemment les pains de munitions pour les Espagnols qui passent les monts. Si le traité d'Ast est rompu, comme l'on dit, je pansse que la Serenissime Seigneurie aura loisir de mettre ses places & ses hommes en bon estat pour ce qu'il faut vider le procès de Sufes le premier¹ . . .

.....

.....

Nous commandons à voir le Roy attendu à Dijon, où la Cour a defance de prandre les privileges de vandanges, pour ce que Sa Majesté leur veust communiquer choses d'importance qui se pourront refoudre en quelques Edits burlesaux. J'avois ci devant, faisant hardiesse de ma bonne volonté, osé escrire par les mains de Monsieur de Candalles. Messieurs Scaramelli & Durant sur deux points : l'un pour ne mesler point les armes de la Seigneurie avec les François, l'autre pour monstrier que Messieurs de Venise devoient fondre sur les Grifons pour leur laisser ce que la courtoisie non ruineuse eut permis; je m'estois efforcé d'en deduire les viollantes raisons, mais depuis l'affaire de Portugal j'ay trouvé force gens qui m'ont refusé pour Medecin & m'ont advoüé pour Prophete. Si la guerre s'atache au territoire de Venise, je ne doute point qu'ils n'ayent à choisir de vieux Capitaines exercés & bien esprouvés dans la pratique des sieges; il semble qu'ils en auront de besoin, pour deça les Souisses conduits si horriblement mal que je n'en veus point importuner vos

1. Ici un feuillet du manuscrit a été arraché.

meditations, ouy bien les miennes qui ne furent achevees d'imprimer que hier au soir. Je ne vous en puis envoyer qu'une copie; après ceste sepmaine, une adition que on imprime estant faite, vous en aurés davantage, car celles du Pseaume sont faites pour vous & pour vostre famille. Les prisonnieres m'ont escrit deus fois despuis leur liberté. Les affaires plus domesticques seront pour Madame la Duchesse, car vostre esprit & vostre cœur ont randu les choses privees indignes de vostre souci.

XXXII.

A M. DE ROHAN.

Monfieur, ceste lettre n'est pas pour vous dire en papier l'adieu que la prudence a empesché de vive vois, c'est une faffon que j'ay accoustumee il y a long temps, & qui s'apelle en Poitou le privilege d'Obigni. Aussi ne puis-je conter pour absens que les mors ou les revoltéz; tous autres demeurent en mesme maison qui est l'Esglise de Dieu, & encores par là je tiens pour superflu de dire à Dieu à ceux qui meurent au Seigneur. Or Dieu veille conduire de jour par la nuee du refreschissement, de nuit par le feu qui luit sans ambrasser, la bande agreable & benite de nos très aimees & très honorees Princeffes, de vous & de ceus qui les servent en leurs dangers & labeurs. Le ciel sera importuné

de telles prieres par leurs ferviteurs & fervantes acquises, & entre ceus-là espere faire son devoir [Vostre...].

 XXXIII.

[SANS SUSCRIPTION.]

Monfieur, je vous plains de vostre guerre fans esclat que je crois vous estre facheufe. Je voy quatre chefs de Parti tandre aparamment à faire mine de plus pour la composition, mais le plus puissant des quatre fait à bon escliant son flus de picques, & nous trompera, s'il ne se trouve le plus prest, le plus fort & le plus fin. Il semble que le Pape met en sa main un caducee de fer, mais Mars pourroit bien traiter Mercure en maquereau. Permettés à ma vieillesse & à mon affection de vous exorter à patience & de regarder à quoy vous peut estre bon [Vostre...].

 XXXIV.

[SANS SUSCRIPTION.]

Monfieur, en atandant que je vous puisse entretenir avec assurance, l'ayant prise pour la vous donner tant sur la paix d'entre les deux Roys, sa façon & termes, que de celle du Duc, des combats qui se

font passez pour le revivaillement que de Languedoc, d'où nous n'avons rien depuis la prise de Portes, utile en ce que les magasins pour le siege de Privats-y estoient, nous n'avons. di-je, que l'entreprise du Duc Monmorranci sur les moulins à vent de Nismes. en quelques uns desquels ses Chevaux legers ont mis le feu avant [le] jour, & n'ont peu se retirer sitost à leur armee proche de là [qu']ils n'ayent payé d'un bon nombre de mors que les Lionnois content ça sinq cens : tout cela & le siege de Soyon encore incertain. Voisi pourquoy j'escri principalement, & par autre Segretaire que de coutume. Le Seigneur Courtisant pour qui nous avons despendu de la pouldre n'est oisif sur vostre escrit. J'ay esté visité par deux hommes : l'un est le Saduceen qui venoit devers vous ; cettuy-là m'a fait une harangue pour montrer combien vostre traité feroit de dommage public, parce que il fonde l'union des Cantons Protestans sur la desfence de nostre Religion, que cela en chasse les voisins Papistes & une grande suite de Leopold, & autres considerations d'Almagne : tout ce long discours pour tumber sur le Roy* qui (en me ferant la main) estant pris de bonne sorte entreroit en cette conjonction, & partant la randroit forte & heureuse. Le mesme jour je fus visité de mesmes propos par un qui a esté des premiers à mettre l'union & le conseil sur l'enclume : n'ayant les deux harangues de diferance pas une seule chose, cettui-ci n'avoit point veu l'autre, mais ayant pratiqué en mesme escole qui est Chatillon plusieurs fois, & à chesque fois ayant tenu cabinet de deux heures & plus.

XXXV.

[SANS SUSCRIPTION.]

Monfieur, le porteur eft homme de creance, tant pour la fuffifance que pour la fidelité. J'ay difcouru avec luy touchant la propofition qu'il m'eft efchapé de vous faire, & mefme luy ai fait voir un extrait de mes raifons courtes & fans fard, felon lesquelles la mefcollance eft ruyneufe, & l'employ feparé de lieu & conjoint en confequence eft de honorable utilité. La queftion du jufté y eft aparante, c'eft celle que on fait marcher la premiere à la parade, & la derniere en efficace. Que vous dirai-je du paffage de l'armee, duquel nous recevons à toutes les heures nouvelles qui fe dementent, & fur tout fi Son Alteffe pefche en cest affaire par faute de force ou de prevoiance, ou fi il confant par la crainte de la grandeur d'Espagne, ou s'il s'est refolu à vouloir ce qu'il ne peut empescher. Quoyque ce foit, le Rubicon eft paffé & la meilleure nouvelle que je puiffe vous donner, c'est une monftrueufe fuite de vivres avec telle defpance que vous ne pouvés plus douter d'un loyal commencement. Il y en a de Lion qui ofent desja loger le Roy à Turin; c'est affés qu'il ait paffé Sufe & que j'attande à en avoir davantage pour vous en rendre conte comme eftant [Vofre...].

XXXVI.

[SANS SUSSCRIPTION.]

Montieur, ceste lettre vous fera donnee par le Seigneur Crotta qui porte la creance sans la recevoir de moy, à commencement de l'employ de Monsieur de Candale. On m'avoit demandé pour luy un Secrétaire d'armée, & j'avois pensé à le nommer, mais les presens laissent tousjours les os pour la part des absens. Si vous avés moyen de le loger ou le mettre en besongne vous mesmes, les gens de bien & vous mesmes vous en sauroient gré. Il vous parlera d'une ouverture que j'ay faite au Seigneur residant avec lequel vous m'avés mis en commerce, c'est pour persuader à la Serenissime Seigneurie de ne confondre pas leurs forces dans les Françoises, mais les appliquer au grand bien de l'union & à l'avantage de Venise pour le fruit de ses despanfes & labeurs. J'en ay des articles faits curieusement que j'enverrois s'ils m'estoyent demandés : autrement je suis tout instruit de me taire. Je picque & sollicite vos gens de vous aller trouver; je ne vous envoie point de nos douttes touchant la montagne franche, car le Roy estant en Italie, ce seroit envoyer de ses nouvelles en Italie mesme. Si Monsieur de Candalles est parti, comme on nous dit, je vous prie de garder la lettre que je luy escrís, s'il doit venir bien tost : sinon l'ouvrir, car elle est de vos affaires; vous savez bien sans que je l'escrive que je suis [Vostre...].

XXXVII.

[SANS SUSCRIPTION.]

Monseigneur, ne pouvant me guerir de la continue follicitude où je suis pour ceux qui travaillent au bien, j'ay conferé par lettres avec le Seigneur residant à Suric, du grand bien que j'estimerois à ne confondre point vos forces avec les Françoises, mais les employer à une action separee de lieu, mais conjointe à l'utilité. J'en ay ouvert quelque chose à ce porteur, conoissant sa fidelité & sa suffisance. J'en ay fait un petit traité de plus de raisons que de paroles, mais je n'oserois l'exposer, si je n'en avois un commandement pour gager de sa bien venue. Monsieur est reparti d'auprés de Vienne, & a par Lion repris la riviere. Quelqu'un nous dit l'avoir veu vers Tours; les uns donnent à son voyage quelque caprice, les autres quelques Anglois aus costes. Je vous escrirois les forces de l'Empereur vers le Rein, de sept Regimans qu'il leve, du refus de Strasbourg aux Commissaires, de quelque emotion du Duc de Saxe & plus seurement de la diete des Protestans à Suric qui a commancé le 12 de ce mois, au nouveau stile, mais le Seigneur Scaramelle est sur le lieu. Il se leve quelques Regimans en Gascogne, entre autres Castelnau pour marcher après le Roy : excusés une importune bonne vollonté, c'est...

XXXVIII.

[SANS SUSCRIPTION.]

Monfieur, vos lettres nous ont relevé de la confternation qui commençoit à nous abbatre fur les bruits qu'on faifoit courir d'un navire perdu & d'un autre pris par les Donquercquois. Ce premier bruit avoit pour auteurs qui pouvoient y prefenter titre. Quelqu'autre vous écrira les infolences & inegalitez qui fe font paffées en cette ville : je me contenteray de vous affeurer que les proches fervantes de Mefdamoifelles les Princeffes, n'ont point chanté la palinodie, ni favorifé le mal de prefence, de parolles & auffi peu des yeux.

XXXIX.

LETTRE A MADAME, SOEUR UNIQUE
DU ROY¹.

Madame, c'eft dés vofre enfance que la trifteffe & l'adverfité vous ont été mieux fceantes & plus utiles que la joye & la profperité : mieux fceantes à

1. Cette lettre, que nous reproduisons d'après le ms. de la Coll. Tronchin, a été publiée par M. F. Chavannes dans le Bulletin de la Société d'histoire du Protestantisme français, (t. IV, p. 561) sous ce titre : *De la Douceur des Afflictions*.

vos beautez visibles, plus utiles à celles de l'âme. La premiere de ces remarques parut en vostre chambre de Pau, ainſy que vous chantiez un air triste, duquel vous aviez honoré mes paroles :

Et c'est un don du ciel particullier à vous.

Pour le second, qui est commun à tous les enfans de Dieu, j'auray les tesmoignages des consciences qui se font examinees, & en l'affliction & en la prosperité. Or si autrefois le triste maintien de vostre visage luy a donné parement, la tristesse qui aujourd'huy vous est familiere, embraze vos spectateurs de veritables amours, de cœlestes desirs les cœurs, & emplit leurs bouches de louanges. Et moy, qui ay toute ma vye aymé les tristesses, comme vous savez, Madame, je sens mon cœur compatizer de deux cens lieuës aux peines qui vous font bien heureuse : ayez agreable de ma bouche des louanges, de ma plume cet escrit. Que si autrefois vous avez donné l'air à mes parolles vaines, comme liant d'or & de foye ces fleurs de printemps, ferrez au thresor de vostre cœur (comme le sanctuaire du petit temple que Dieu a mis en vous) ces fruiçts de vostre esté & de mon automne, qui à la faison des feux & des tempestes parviennent à leur maturité. Assez d'esprits sont sectateurs de la gayeté, & s'embrazent d'elle : les bons cherchent la maison de pleurs que le sage tesmoingne bien heureuse. C'est en ces pleurs que reluisent en vous des beautez furnaturelles; cette affliction esmeut l'Eglise de Dieu à vous endormir dans son giron, à vous ferrer en son sein, à donner des baizers chaux à vos larmes tandres, & à faire ce que font les meres debonnaires à leurs chers enfans qu'elles menacoient nagueres en l'esclat de leurs felicitez. Ces

careffes font les prieres que toutes les Eglifes de l'Europe prefentent à Dieu, comme encens de bonne odeur : vofre nom par leurs bouches refonne dans le Ciel avecq des cris plus amers, dès lors qu'avec plus d'amertumes, & plus de playes honorables, vous combattez le bon combat.

Nous avons fceu, Madame, comment Monfeigneur le Duc vofre mary, eftant allé vers le Pape pour faire lever l'excommunication foudroyee fur luy, a reçu pour fa peine ce qui fe trouve ordinairement en ce fiege d'impieté, c'eft à fçavoir aultant d'orgueil, comme on a recongneu en luy d'humilité, & des menaces auffy hautaines qu'ont esté infimes fes fubmiffions. Or comme l'acte de vofre martyre & triomphe a pour efchafault vofre grandeur, & pour fpectateurs l'Univers, là deffus nous oyons divers advys des Theologiens [&] des hommes d'Etat : les uns penfent que le Pape ne peut feparer ce que Dieu a conjoint : les autres, que quand il eft dit que l'homme ne le fepare point, cela ne fe peut entendre du Pape qui n'eft pas homme, mais quelque chofe d'entre Dieu & l'homme. Les uns efperent que Monfeigneur le Duc oppofera l'amitié cordiale qu'on dit qu'il vous porte à la tyrannye infupportable de ce monstre : les autres difent qu'on doit au Pape ce qu'on doit à Dieu, quitter femmes & enfans, vie temporelle pour luy, peut eftre l'eternelle auffy. Les uns, que Monfeigneur le Duc reconnoiftra commandant les Papes, qui ont mis le pied fur la gorge des Empereurs profternez, fe font profternez aux Empereurs & aux Roys qui avoient la main haulte, & que tant de Princes ayant aujourd'huy fecoué le joug de Rome, il n'a plus maintenant pour fes tributaires que les efprits facinez par fes prestigés. Les trom-

peurs fournissent d'exemples au lieu de raisons, montrent la valeur incomparable de quelque Roy & la grandeur des autres Roys prosternées sous même joug. A ces exemples on leur fait voir tant de petites villes, Principautés & Communautés, qui n'ont autre peine à s'affranchir du pouvoir de l'Antechrist, que d'embrasser la liberté de Christ. Contre ceux là les canons du Pape ne sont chargés que de foin, ses foudres ne sont que des fusées : mais en fin nous voyons que là où il plaît à Dieu, cette efficacité d'erreur a puissance, & certes bien souvent sur les personnes plus haut élevées, comme si les nues, qui servent ordinairement de chapeaux à ces montagnes, trompoient de si haut la vue par plusieurs milieux, & faisoient voir, à travers ces faux miroirs, les sept montagnes de Rome pour nues voisines du Ciel. De là vient que nos Roys, si clairs voyans ailleurs, troublent en cet endroit leur vue de leur hauteur, & si braves & courageux en toutes autres choses, prennent ce masque pour homme, & pour masques bien souvent les hommes de mérite & de vertu. De là vient que les merveilles victoires de nos Princes vont mourir aux pieds puants de cette idole, & les préfans de Dieu les plus glorieux aux marchepieds infames de Satan. Quand les prières Eucharistiques & les actions de grâces, qui devoient voler vers le Ciel, ont fait leur pointe vers la terre & son Prince ténébreux, de là sort l'erreur de principe, & nous souffrons pour loix ce qui devrait souffrir nos jugemens. De là vient, Madame, que les amitiés mutuelles de Monseigneur le Duc & de vous, amitiés plutôt amours, que chacun tesmogne devoir servir d'exemple à toutes unions de mariage, de là vient, dis-je, que ces amours sont changés en

regretz, vos douces esperances en frayeurs, vos careffes font rompuës de circompections, vos foirees, au lieu de bal & de jeux, se passent en un triste filance, qui n'est entrerompue que de sanglotz : vostre maison est maison de deuil, vostre lit une prison, & la nuit, qui vous prestoit les rideaux de ses tenebres pour couvrir vos plaisirs, couvre tant qu'elle peut vos soupirs & vos doleances. Voyla ce que nous en a fait favoir la renommee; [le] reste est au sein de Dieu, dans le registre duquel vostre peine est escrite, & qui a vos pleurs amassez en ses vaisseaux plus precieux.

Nostre siecle a veu plusieurs fortes de Martyres, & les cruautez ingenieuses dont Satan, son lieutenant & ses supots ont deschiré l'Eglise en ses membres, & pourtant la pansant meurtrir, ne lui ont aporté que des saignées & des scarifications. Les cordeaux, les couteaux, les feux, les tenailles, les enterrements vifs, & aultres morts exquises qui [ont] etoffé les triumphes de ce temps, ont esté hideuses à nos yeux & effroyables à nos pancees : mais qui considerera vostre martyre continuel, vos tormants sans fin, vos mortz sans mort, vos gehannes spirituelles, les loix qui servent de liens pour vous attacher à vos souffrances, vos justes desirs estranglez sans paroistre, vostre esperance traversée & destranchée, les embrasemens de vostre ame, la distraction que font de vostre jugement ceux qui le tenaillent de menaces & promesses, vostre cœur vif, qui desirant voler au Ciel, est enterré avant sa mort par les hommes de terre? Les vehementes passions que m'ont causees vos afflictions, ont fait que je me les suis depeintes par un embleme que je vous donneray. J'ay usé de la vulgaire description d'une Foy, & de

la liaison de deux mains impareilles, l'une forte & armee, qui n'estraint point le nœud de ceste Foy qu'à demy : cette-là est attachee à une chaine rouillee qui sort d'un Averno obscur : l'autre main petite & delicate comme l'une des vostres, ferre non ferree, & estraint non estrainte, l'union distraite des deux parts, car un bras qui fort de la nuë la tire à foy. J'ay donné pour ame à cett' embleme :

Cedat vis infima celo.

Voyla un portraict de vos angoisses, desquelles quiconques jugera justement jamais ne vous refusera place en la troupe candide & triomphante des martyrs : & vous permettra de dire ce que, en les descrivant, un auteur de ce temps fait prononcer à une Royne Angloize menee à la mort :

*Dieu meslera par moy,
Au pur sang des martyrs, l'illustre sang d'un Roy.*

Et à bon droit dira-on de vous, ce qu'il dit ailleurs d'elle-mesme,

*Car elle avec sa foy, garda aussy le rang
D'un esprit tout royal, comme royal le sang :
Un royaulme l'attend, un autre Roy luy donne
Grace de mespriser la mortelle couronne,
Pour chercher l'immortelle, & lui donne des yeux
A troquer l'Angleterre au Royaulme des Cieux.
Elle ayme mieux qu'ailleurs reigner sur elle-mesme,
Plustot que vaincre tout, surmonter la mort blesme.
Prisonniere çà-bas, mais Princeesse là haut,
Elle changea son trosne au sanglant eschafault,
Sa chaire de parade en l'infime sellette,
Son carosse pompeux en l'infime charette,
Ses perles d'Orient, ses brassartz esmaillez
En cordeaux renouez & en fers tout rouillez.*

Mais ce n'est pas la peine qui fait le martyr, c'est plustost la Cause. Après donc avoir fait un tableau en petit de vos afflictions, mettons auprès de luy celuy des causes pour lesquelles vous estes affligée, & par mesme moyen un creyon de nos differands, par les reproches communs de nos adversaires, en retorquant sur eux leurs objections ordinaires, sans sophismes, & sans ayder d'un coup de pinceau à la blancheur naïve de la verité.

Or, pour traiter par ordre les tentations de ce temps, je prendray le modele des attaques & defences remarquées en Saint Mathieu, cap. 4, entre Jesus-Christ, qui est la sagesse eternelle, & Satan, Prince & pere des tentations.

Premierement, les sedueteurs de ce siecle choisissent les ames affamees & destituees de la parole de Dieu, & mesme jettent l'œil sur ceux à qui la perte des honneurs & des biens, la crainte de la famine & de l'exil ont attendry le courage.

Ces circonstances observees, Satan a trois classes de tentations, à chacune desquelles nous rapporterons les lieux communs de ce temps.

On commencera par le desdain de nostre Religion, & à nous dire : *Si vous estes enfans de Dieu. pour preuve de vostre vocation extraordinaire, faites des miracles.* La nation perverse demande signe, nous les renvoyons au vray Jonas, & à la preuve de la verité par les Escritures. Eux, en nous demandant telles choses, tacitement se ventent de leurs prestiges, qu'un Italien a nommé de bonne grace *Miracoli invisibili*. Et certes ce qui en parroist de nouveau nous fait rire & pleurer tout ensemble, mais les miracles les plus familiers à Satan sont les transubstantiations des pierres en pain : car des

pierres des temples, des idoles de pierre, & des os des morts petrifiez, se tire le pain blanc des idoles charnelles de ce temps.

De mesme boutique font fortyes la mutation des pierres en pain, & celle du pain en la chair precieuse de Christ. Satan prit son milieu & fa preuve par sa puissance, en disant, *sy tu es Dieu*. Ses diciples, au lieu de raison pour changer les supstances, discoururent sur la toute-puissance de Dieu. Nous respondons que Dieu peut tout, & ne le veut pas, comme il pourroit les faire advisez à leur salut, ce qu'ils ne font pas, mesme en ce point où ils attachent la puissance de Dieu à la mutation, contre nous qui estimons estre de la puissance de Dieu de nous distribuer les thresors du Sacrement, sans oster à son fils & au mistere de nostre salut la necessaire humanité. Ils asservissent Dieu à ce que Sainct Augustin appelle en disputant sur ce point, infame servitude. C'est de la puissance de Dieu de nous donner le pain de vie, sans les moyens grossiers & charnels : aussy Jesus respond pour nous à ce Transubstantiateur : *L'homme ne vit point de pain seulement, mais de la parole qui sort de la bouche de Dieu*. Aussy le vray manger & le vray boire, comme a dit Origene, & Hierosme depuis luy, ne font pas seulement au mistere des Sacrements, mais encor nous participons au corps & au sang de Christ en la lecture des Escritures Saintes.

Au contraire Satan continuant ses coups, semblable à soy-mesme, change tant qu'il peut les adorations spirituelles en materielles, & nous reproche par la bouche des siens que nous n'avons point de temples, voulant captiver l'Eternel dans les temples faiçs de main d'homme : à l'execution de quoy

nous voyons les peuples abufez contribuer leur pain, & changer leurs fubftances en pierre, qui eft bien une aultre mutation.

Les ftupides nous reprochent que nous ne representons point Dieu & les Sainçts en pierre & en boys : après, que nous fommes incurieux d'honorer les fepultures de terre & de pierre, de parer de beaux veftemens les idoles, comme ils font. A ces hommes de terre & de pierre, & à ces cœurs endurcis qui difent à une pierre, *Noftre Pere*, à ces vrays enfans de tels peres nous refpondrons que nous fervons Dieu Efprit en efprit, & ferions bien marys de fouler aux pieds l'honneur des fepultures, comme ils font : car ils [en privent les os,] ou vrays ou imaginaires, de leurs Sainçts vrais ou invantés, les pilent, les vendent, & pour les contenter, parent leurs images de veftemens precieux. Ce font les facrifices des Liftrois qui feroient aux Apoftres (s'ils eftoyent encores en vye) au lieu d'avoir telles robes agreables, defchirer d'horreur leurs pauvres veftemens. Ces apoftres eftoyent d'autre honneur que les Capuchins & Feuillans : car ils defchirerent leurs habits pour refufer le facrifice, ceux-cy defchirerent leurs robes & leurs peaux pour avoir des oblations.

La feconde tantation de Satan eft cefte-cy : *Sy vous eftes enfans de Dieu, & predestinez à falut, precipitez-vous à tout peché : car vous eftes fauvez avant la constitution du monde : vous n'avez que faire de bonnes œuvres.* Là s'estend cette longue difpute du franc arbittre, de la grace, & des merites. A quoy nous refpondons, *Nous ne tenterons point le Seigneur noftre Dieu : nous n'offencerons point la toute-puiffance en foubstrayant de fon pouvoir & fça-*

voir les causes secondes ; nous apprehendons la grace par la foy, cette foy sera tesmoingnee par l'esprit de Dieu ouvrant en nous par charité, ne tenant aucunes œuvres bonnes, que celles qui sont purement œuvres du Saint-Esprit. Mais qui voudra sçavoir en quel pris les Papistes ont les bonnes œuvres, il faut voir combien peu ilz ont en horreur les meschancetés, à quel pris ilz les ont mises au livre des taxes de la Chancellerye Romaine, où, à fix & sept gros pour le plus, se vendent les remissions des sacrileges, violemens, incestes, horreurs contre nature, & plus enormes pechez.

Ils ont encores appris du Tantateur à nous faire mesme reproche pour nos justes desfances & feuretez, pour le soin que nous avons de nos affaires & de nostre liaison, & comme ennuyez de ne voir plus bruler, ils cryent en se fouriant des cruautez passées : *Si vous estes enfans de Dieu, quittez tout le soing de vos vies, toutes desfances, precipitez-vous en nos mains* : Nous respondons après nostre Maistre, *Tu ne tenteras pas le Seigneur ton Dieu.*

Je voy en passant qu'aux trois responces de Jesus-Christ, le commencement est tousjours par ces mots : *Car il est escrit.* Ce *car* est d'un bon Logicien, & non d'un Sophiste : c'est la cause immediate (qu'ils appellent). Auffy ces demonstrations sont vrayes, non demonstrables, cette cause est cause de conclusion, conclusion premiere & plus congneuë, enfin principe de necessité. Or si de toutes causes il n'y en a qu'une selon les maistres, qui soit très prochaine, Jesus-Christ a pris celle-là, & [ne] reste aultre vray milieu pour faire des demonstrations contre les tantations de Satan, & contre les disputes des Satanistes, que ce « *Car il est escript* ». C'est le principe, c'est l'axiome.

duquel auffy la faute des Pharifiens fut prouee : « *Vous erreç, n'entandans pas les Eſcriptures.* » Et le Diable meſme, plus honteux que les Jeſuites, n'oſe debaſtre contre un principe ſi puiffant, & l'empoigner pour ſophiſtiquer. Il y a plus, ces Eſcritures icy n'ont point de queuë, & s'appellent par excellence Eſcriptures : il n'eſt point beſoin d'exprimer où il eſt eſcrit, pource qu'il n'y a qu'une parole procedante de la bouche de Dieu.

Jeſus qui ſçavoit tout, ſçavoit bien les gloſes des Docteurs de la Loy & les traditions des Peres, que ſes ennemys luy objectoyent, comme font nos adverſaires. Il ſçavoit toutes les parolles non eſcrites : il n'a point argumenté ſur cette parole non eſcrite, que je ne ſçay ny où ny comment ceux de ce temps l'ont peu lire, auffy peu de quel front ils nous l'oppoſent, quand nous reſpondons à leurs folies : *Il eſt eſcrit* ; mais encores de quelle aſſurance paroiffent les livres, qui en leur impudant frontiſpice, portent pour tiltres, *De l'infuffiſance de la parole eſcrite* : car tout lecteur qui ſçait conclure a ce ſylogiſme preſt :

De quiconque la parole eſt infuffiſante, celui-là eſt infuffiſant.

La parole eſcrite de Dieu eſt infuffiſante. Donc, &c. L'infidelle acheve de conclure, les enfans de Dieu ne l'oſent prononcer, & demeurent tranſis à la panſée de la blaſphemente conclusion.

La troiſieme claſſe des tantations giſt en l'authorité. C'eſt pourquoy ils tranſportent les eſprits ſur leurs ſept montaignes, pour de là deployer leur gloire, qui conſiſte en l'ancienneté, [en] eſtenduë, & en la puiffance du pris & de la peine.

Pour le premier ilz nous appellent ſectateurs de

nouveauté, deferteurs de la venerable anticquité. Nous prouvons nostre anticquité en la creance aux loix que nous recevons, en la façon de prier, & en l'usage des Sacremens.

Pour les controuverses de nostre creance, nous honorons tant l'anticquité, que nous ne voulons recevoir pour principes que la primitive Eglise en sa pureté, Jesus-Christ, & ses Apostres, & ce qui est du vieil Testament. Eux au contraire, maintiennent pour axiomes les traditions incertaines & nouvelles, les escrits de leurs Peres pleins d'heresies [&] contrariez, & les plus sains, de doubtes & imperfections. Jugés qui a pour principe la venerable anticquité.

Nous n'avons pour loix que celles du vieil & nouveau Testament; eux, toutes les inventions & nouveutez des Papes, comme les vœux, & la desfence des mariages & des viandes, de laquelle ilz ne sçau-roient maintenir l'ancienneté, si ce n'est par ce que dict St Paul, au cap. 4 de la premiere à Thimotee, qui appelle la doctrine de ces defences, *doctrine de Diabes*. [Ces docteurs] font de longtems au monde. Les revoltez de la foy voudroyent-ils bien par là prouver leur anticquité?

Nostre façon de prier est celle qui nous est commandee par Jesus-Christ, observee par les Apostres, intelligiblement comme ilz veulent, par ce seul nom qu'ils enseignent, & pour les causes qui nous sont permises par leurs escrits. Injustement donc ils crient contre nous, qui nous veulent encores faire une fois deschirer les vestemens des Saints. A tort ils nous appellent impitoyables envers les mors, en les privant [des prieres & des secours] des vivans. Ceux là sont peu charitables envers les morts, qui jugent mal de leurs repos & de la misericorde de Dieu, qui veu-

lent que leur fin ait esté sans repentance & leur repentir sans mercy, qui les condamnent à passer de l'agonie & des fureurs de la mort aux grincemens de dents d'une gehanne plus furieuse, qui encores après leur mort, en abusant de la priere, pillent leurs familles esplorees & rançonnent l'ignorante posterité.

Quand à l'ancienneté de nos Sacremens, nous sommes ceux de qui Sainct Paul dit que les Peres ont mangé avecq' eux mesme pain au desert, & beu mesme breuvage; ce pain estoit la manne, ceste eau pure le pur sang de Christ: car la pierre estoit Christ. L'eau pure de nostre baptesme est pareille à celle du Jourdain, de laquelle Jesus mesme a receu le baptesme: Sainct Jehan Baptiste l'a ainsy institué, Phillipes & ses compaignons ainsy continué. La nouveauté de ces temps y a apporté là ce qu'il y a de plus: & nous leur disons que leurs messes charnelles n'avoient point de part au festin du desert, s'ils ne veulent que la chair materielle de Christ fust avant l'incarnation.

Les tantateurs montrent encores du hault de ces montagnes l'estanduë de leur religion, & font sonner au mot de Catholique que la multitude soit preuve de la vraye Eglise. Voyez en la revelation de Sainct Jehan, le petit nombre des sauvez, au pris de celuy des damnez; la porte estroite, seul passage du Ciel, ne laisse point passer cette consequence trop enflée, & les armées des Perfes & Mahometans seroient l'Eglise Catholique, sy la multitude pouvoit donner un nom sy precieux.

Il reste la puissance du fallaire & de la peine, qui est une dangereuse demonstration en la main de l'Antechrist: c'est du hault de leurs montaignes

qu'ilz nous font voir & fantir la ruine & la mort sur la teste de ceux qui refusent l'adoration à Satan, & font voir que la possession des honneurs, des Estatz & mesmes des Royaulmes, est pour ceux-là seulement qui se prosternent en terre pour baïser la pantoufle de l'Antechrist.

A la verité, Madame, voyla tout l'ordre qui fut tenu à la Conferance du desert, entre Jesus-Christ & le Sorboniste qui le vouloit convertir : mais pour ce qu'il n'y avoït point d'Estatz à perdre ny de Chapeau rouge à esperer, le Convertisseur ne trouva pas un cœur resolu à se faire instruire. Sa responce fut, *Va, Satan : car il est escript, tu adoreras le Seigneur ton Dieu, & à lui seul tu serviras.* Ce mot de *seul*, exclut toutes creatures de l'adoration : & sy nous y prenons bien garde, toutes les controverses des idolatres & de nous sont signalees par ces trois mots : *seul, seul & seulement.*

C'est ce *seul*, sa simplicité & sa pureté, pour lequel nos ennemys nous reprochent que nostre Religion est trop nuë. Certes la leur est trop patee, & semble ces vieilles courtizanes, qui deviennent plus laides par le pourpre & plus hideuses par le fard. La verité se plaist en la simplicité, & est chose remarquable, que le plus est toujours du coté du manfonge, & que tous les pointz principaulx de nostre Religion ne sont pas niez par eux, mais emplisiez. Leurs services (qu'ilz appellent) sont plains de blasphemes : il n'y a rien en nos prieres eclesiastiques à quoy ils ne puissent dire, mesme selon leur creance, *Amen.*

Ils veulent que non-seulement Jesus soit mediateur, mais la legion de leurs canonifez. Nous avons Christ, seule propiciation de toute creature. Ils veu-

lent que nous invocquions les anges & les hommes : nous Christ *seulement* ; que Christ soit immolé tous les jours : nous qu'il ait esté une fois *seulement*. Ils croyent que nos œuvres foyent moyens de nostre salut : nous tenons ce benefice de sa mort *seule*. Ils veulent qu'en la celebration de cette mort, nous prenions le corps de Christ avecq les dens chairnelles : nous par la bouche de la foy *seulement*. Ils ont augmenté les Sacremens jusques à sept : nous avons les deux sacremens de l'Eglise ancienne *seulement*. Ils veulent que le Pape pardonne les pechez : nous que ce soit Dieu *seul*. Que nous espondions nos ames dans le sein des Prestres : nous dans le sein de Dieu *seul*. Ils veulent que la foy *seule* ne fufise pas à salut : nous difons, après Sainct Paul, que la foy *seule* suffit. Ils veulent que Dieu nous ait predestinez à salut, par la cognoissance des bonnes œuvres à advenir : nous par sa misericorde *seule*. Ils veulent enfin que nous servions à l'Antechrist & aux idoles : & nous difons, *Va, Satan*, car il est escrit : *Tu adoreras le Seigneur ton Dieu, & à luy seul tu serviras.*

Il est vray que les sophistes de ce temps, pressés de ce mot, *seul*, en beaucoup d'endroits couvrent leur honte de feuilles de figuier, à travers lesquelles Dieu les voit, & leurs consciences les picquant, ils s'enfuyent dans le labirinte de leurs distinctions, demambrent & deschirent l'Escriture, au lieu de la diviser & detailler. Les enfants de tenebres s'esjouissent de leurs subtilitez : ceux de la lumiere y voyent le manfonge à clair, & jugent sainement que telles distinctions sont extinctions de la verité.

Soyt donc icy le corolere de nos responcez, & aux plus fortes tentations desquelles vous estes affligee, levez les yeux au Ciel, dictes ces paroles en foy : *Va,*

Satan, j'adoreray le Seigneur mon Dieu, & à luy seul je serviray. Satan s'en yra & les Anges vous serviront.

Les ennemys de la verité, qui ont les menaces & les promesses pour lieux communs, nous veulent faire peur d'excommunications & de banniffemens : banniffons-les de nous, & nos vices avecq' eux, & quand nous serions releguez aux desers, c'est en ces desers que les Prophettes banys ont esté servys par les Anges, c'est en ces desers que pleut la manne, & courent les vives eaux, presans familiers de la main du Dieu vivant. Vous avez veu, Madame, combien doux estoit l'exil du Roy & de vous, en cette Guyenne, que nos courtizans estiment une solitude. Vous souvient-il de la douce vye que nous y vivions? Premièrement nous servions Dieu en paix, & faisons esclater ses louanges non estouffees : il ne falloit point tenir clos dans les barrieres de la bouche, ny dans les cachots du cœur, les treffaults violants de la verité prisonniere. O qui a bien senty le poix de la servitude spirituelle, de quels yeux verra-il le jour de delivrance? & encore pour ce qui est des contentemens de cette vye, souvenez-vous, Madame, qu'il ne vous a rien manqué de ce qui est necessaire à la vraye splendeur des Princes. Le Roy se voyant suivy, & qui mieux vaut, tendrement aimé d'une Noblesse liee à ses piedz des vrays liens de la Religion. Ceux qui bruloyent de mesmes desirs que les siens, estoient brulans à l'execution de ses commandemens. Remarquez la diférence de ceux qui s'employent pour l'un & l'autre party, & celle qui parroist encores aujourd'huy. Aux uns, au pris de leurs labeurs croissent les esperances, aux autres les craintes; aux uns les honneurs,

aux aultres les hontes publicques. Des uns les maisons obscures se font splandides, les mafures des aultres leurs fervent d'estauffes, & les meilleurs fervent de rifee à leurs ennemys, d'espouvantement à leurs compaignons. Ces prosperans combattent en mercenaires; les aultres, vrays foldats de Christ, ont eu les playes pour payemens, & pour promesses specieuses, on les retenoit dans les armees par la nouvelle d'une bataille : sy que le Roy peut dire, ce que disoit Cesar, que ses foldats ont cherché les combats mesmes au travers des naufrages. Encores est-il à marquer, que cette troupe choysie de Dieu se mesuroit en toutes sortes de perfections à la grande bande, qui talonnoit un grand Roy miserable, ne grondant que reproches & menaces, & meditant sur la teste de son Prince une infame couronne de cheveux. Nous gardons cher l'apophtegme de nostre Prince, qui respondit à un courtizan blasfant les Huguenots d'importuner leur Prince par la presse : *Leurs haleines sont douces*, dit le Roy, & dans les combats ils me pressent encores davantage. Mais n'oubliez pas encores nos franchises delectations, nos honnestetes sans admertumes ny soupçons; il vous en souvient, & les avez peut-estre conferez avecq vostre condition presante. Je ne craindray point avecq les qualitez de la vye, de vous faire encores aprehender celles de la mort. Bienheureux qui meurt au Seigneur en la maison de Dieu, entre des mains fidelles, pleine de larmes sans feintes, & qui, agreable flambeau de l'Eglise, s'esteind aux regrets des bons, & ne delaisse pas une puante fumee au nez de la posterité. Au contraire, malheur de mourir sur le precipice de l'enfer, dans un lit assiegé d'idoles, environné de bouches blasphemantes, d'un

confert de demons, & voir les ennemys de Dieu, & de vous, qui avecq foupirs contrefaiçts, preparent leurs impures mains à vous fermer les paupieres. Dieu vous donnera, Madame, l'esprit de discretion pour faire choix de telles choses : & cependant ce mesme esprit nous aprant de porter chastiment comme il fault, non certe insensiblement, car les peres sont irritez contre les enfans endurcis, à pleurer non avecq des cris de colere & de despit, sur ceux-là ils redoublent les playes : Dieu veut que nous sentions ses verges, mais aussy que nos offences nous cuisent au milieu des douleurs. Il faut donc oster du sein de Dieu les causes de son yre, non les moyens de punir, & ne faire comme je voyois ces jours mes petits enfans bien empeschez à depeupler ma basse court de vervenes, incurieux d'aracher les ofances, mais cuidants en vain faire perir les moyens des chastimens.

Or c'est de l'humilité Chrestienne, d'attribuer tousjours à nos pechez les causes de nos souffrances. Bien-heureux sont ceux à qui les consciences randent tesmoingnage que l'occasion de leur peine est mixte, & que Dieu rend capables de souffrir en leurs imperfections, pour la confession de la parfaite verité. Ne donnez donc plus le nom de malheurs à vos oppresses, mais de felicitez incomparables, car souffrir pour nos pechez, ce n'est pas similitude à Christ, mais souffrir pour luy, c'est porter à bon effiant son image.

Vienne le calomniateur nous appeler baptarz, ceste image ne se peut efacer, cette conformité de Christ rand l'Eglise amoureuse des Martyrs, pource qu'elle voit en eux les lignes & les couleurs qui sont embrasees d'eternelles amours. Ce sont ces caresses

desquelles j'ay parlé au commencement; c'est pourquoy elle vous presse contre ses mammelles, elle se mire en vos pleurs & vous arouse des siens, plus soigneuse des plus petis enfans jusqu'à ce qu'ils soient grands, des eslongnez jusques à leur retour, des malades jusques à la guarison, des affligez jusques à la prospérité.

Les beautez tant affectees par les dames de ce temps, sont bien d'une aultre sorte : l'affliction les ternit : c'est elle qui donne de sy vives couleurs, que les affligez pour Dieu passent en blancheur la neige. La raison en est bien aysee à trouver, pour ce que près des cœurs desolez le Seigneur volontiers se tient. C'est ce qui a fait reluire quelques visages de beautez sans mesure, comme l'Escriture tesmoingne de Moÿse, & de Saint Estienne, l'un retournant, l'autre s'avançant à la presence du Pere des lumieres.

Tout Paris en est tesmoin que telles beautez non accoustumees parurent au visage de la Damoiselle de Graveron & de ses deux sœurs, qui furent couronnees du martire au temps des Barricades. Bien heureux sont ceux que l'esprit de Dieu esclaire & pollit, & qui comme un cristal reluisant, ou plustost comme les astres, renvoient les rayons de la face de Dieu qui se myre en eux. aux yeux des Anges & des humains.

L'Auteur cy dessus allegué, escrivant de ces sœurs, dit en ces termes :

*Nature s'employant à ceste trinité,
A ce point vous para d'angelique beauté,
Et pource qu'elle avoit en son sein preparees
Des beautez pour vous rendre en vos jours honorees,
Elle prit tout d'un coup l'amas fait pour tousjours,*

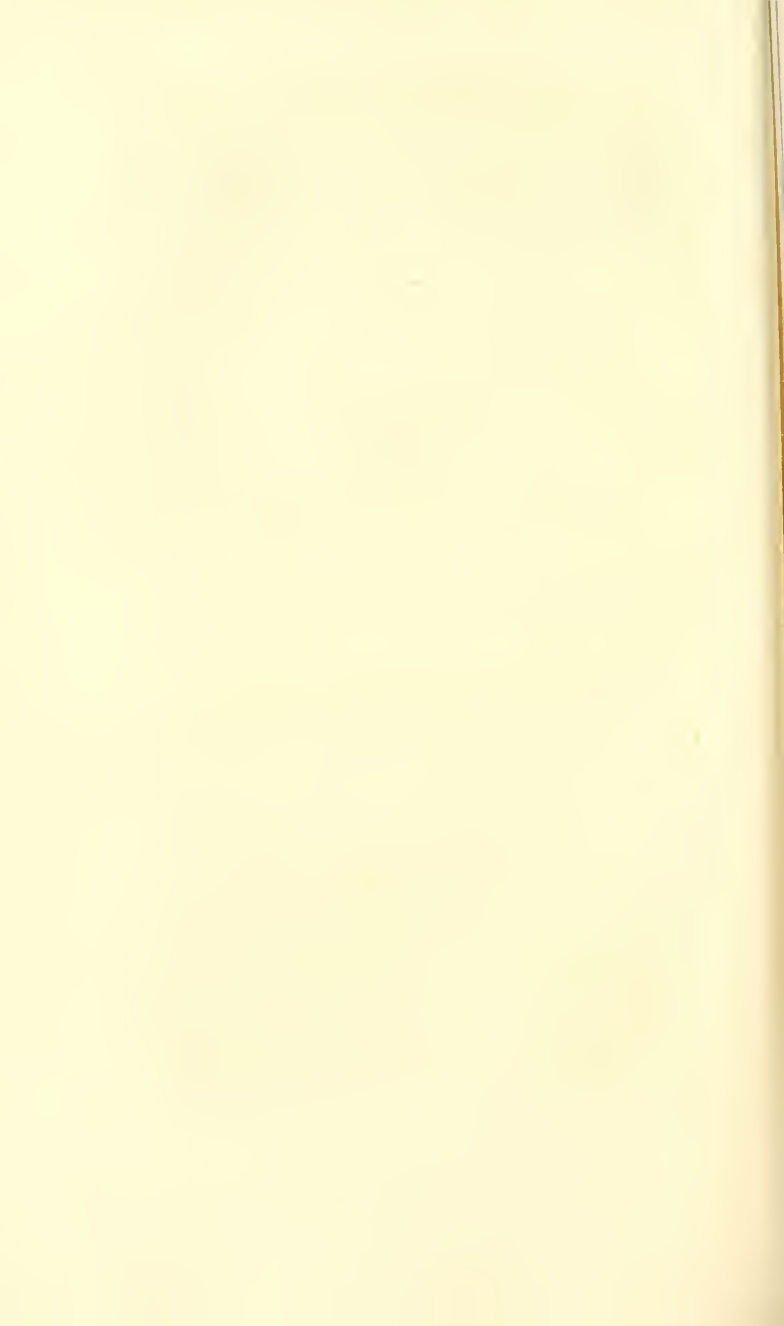
*En donnant à un jour l'aprest de tous vos jours,
 Elle prit à deux mains les beautez sans mesure,
 Beautez que vous donnez au Roy de la nature :
 Et d'un coup prodigua en vous, ses chers enfans,
 Ce qu'elle reservoit pour le cours de vos ans.
 Ainsy le beau soleil monstre un plus beau visage
 Dans le sentre plus clair, sous l'espaiç du nuage,
 Et ce fut par regrets & par desirs aymer,
 Quand ses rayons du soir se plongent en la mer.
 Ce coucher en beaux draps que le soleil decore
 Promet le landemain une plus belle Aurore :
 Aussi ce beau coucher tesmoingne à ces Martyrs,
 La resurreccion sans pleurs & sans souspirs.
 Ces Martyrs s'advançoient d'où retournoit Moÿse,
 Quand sa face parut sy belle & sy exquisite.
 D'entre les couronnez, le premier couronné
 De tels rayons se vit le front environné,
 Tel en voyant son Dieu, fut veu le grand Estienne,
 Quand la face de Dieu brillâ dedans la sienne.*

Ces choses repugnent bien aux habillemens diaboliques, que les Inquisiteurs font vestir aux Martyrs le jour de leur acte sanglant, & aux horribles deformitez, avecq lesquelles aux boutiquez du Pape on depeint les excommuniés, sy bien que les bigots leur pensent voir peler & noircir le visage : en voyant le vostre, Madame, Monseigneur le Duc doit avoir perdu cette opinion. Mais pleust à Dieu qu'il eust les yeux ouvers pour les beautez de l'ame, beautez desquelles tout ce que nous avons dit, n'est qu'une peinture de fort loin proportionnée à ce qu'elle represente : car ce qui parut de splendeur en Moÿse & en Sainct Estienne, est ce qui en ces siècles apporte joye & consolation à l'Eglise de Dieu.

Tous ces rayons esloingnez du grand soleil de

lumiere, ne font que petits gaiges de la beauté fans mesure, de la felicité indicible, de l'incomprehensible splendeur qui est preparee aux Agneaux de Christ, en la face de l'Eternel.







VII

LETTRES

DE

SOURCES DIVERSES

I.

A MESSIEURS LES TRES HONOREZ
ET MAGNIFIQUES SEIGNEURS
DE LA REPUBLIQUE DE GENEVE.

DE MAILLESAIS, CE 20 JUILLET 1619.

[Archives de Genève. Registres du Conseil, vol. 118, f^o 158.]

Messieurs, outre l'ardente affection que tous les vrais Chrestiens portent à vostre excellente Cité & l'obligation qu'elle a sur moy de ma principale instruction, la verité que je fers m'a faict desirer de voir parmi d'autres tableaux resplendir les vertus que Dieu a faites par sa dextre, en prenant pour la dextre vos mains. J'avois recherché cy-devant par amis particuliers ce qui vous touchoit en mes deux pre-

miers tomes imprimez. Mais cette voye n'ayant pas reussi, & commençant de traiter les plus rares pieces de vostre honneur uni à celuy de Dieu, je me suis adressé à vostre Seigneurie pour luy demander les memoires de vos actions publiques depuis l'an mil cinq cens octante & cinq jusques à la fin du siecle passé, & s'il vous plaist, promptement ce qui touche les cinq premieres annees, pour ce que je suis pressé par mon imprimeur. Si j'obtiens ma juste demande, mon amour violent de Geneve duquel j'ay fait profession de l'enfance à la vieillesse, n'aura pas esté vain : de quoy en preparant un tesmoignage evident, je prie Dieu pour vostre Sion avec assurance d'estre exaucé : car, Messieurs, puisqu'il vous a deffendus avec miracles, c'est à foy & pour foy qu'il vous a gardez. Vostre très humble & très fidele serviteur.

AUBIGNÉ.

II.

AU PETIT CONSEIL DE GENEVE.

DE MODON, CE 26 NOVEMBRE 1621.

[Archives de Genève. Portefeuille des pièces historiques, dossier n° 2691.]

Magnifiques & très honorez Seigneurs, selon l'honneur que j'ay reçu de vos commendemens, j'auray pour but ce que je cognois estre le vostre, touchant l'assistance de Messieurs vos Aliez. Si je n'obtiens à vostre gré, ce ne fera point faulte de ma sollicita-

tion. Quant aux Capitaines pour Zeurick, il me semble que cela depend de leur resolution pour se defendre, & que s'ils prenoient le chemin de la fournition, ils auroient tort d'en demander & nous de leur en donner. Je le dis (oultre le stile de leur despesche vers vous) pour avoir trouvé plusieurs soldats par le chemin d'assez bonne façon, que n'ayant point retenus, il semble qu'ils n'en n'ayent que faire. Je vous supplie, Messieurs, avoir agreable que j'use en cela d'une juste crainte, & en cas que j'y voye une mauvaise disposition, que je remette à vostre seconde deliberation, & en tout ce que je pourray faillir par insuffisance, le remettre à la fidelité que vous a vouee vostre très humble & très fidelle serviteur, Messieurs,

AUBIGNÉ.

J'avertis M. le Syndique Rozet que de six soldats qui vont ensemble demander à servir, il y en a un qui estoit à la prise de Prague.

III.

A M. SARRASIN.

DE GENEVE, CE 15 NOVEMBRE (A. ST.) [1623].

[Publiée d'après M. Th. Heyer. Th. Ag. d'Aubigné à Genève, p. 140.]

Monsieur, pour commencer à vous entretenir à Lion, je vous diray sur la lettre & le livre que

M. Wahk duquel il faut taire le nom, vous a envoyé de Turin, que c'est un Classique sinon sur ce que on veust faire, au moins sur ce qu'on vouloit & pensoit. Dieu soit loué de la mutation. J'ay donné aujourd'hui à Messieurs une lettre qu'on m'escrivait pour du blé qui reviendroit à vingt & un florain deçà la riviere d'Ain. Nous avons dans cette ville, de Vendredy au soir, un des quatre Seigneurs qui mirent la couronne sur la teste du Roy de Boheme, aagé de septante ans; je le viens d'entretenir, il est homme d'Etat, Souverain en son pais & s'appelle Baron de Tschernembl. Le Duc de Wirttemberg l'a congédié sur la peur que luy fait l'Empereur. Ceus de Chafouze luy ont refusé de le loger, tant le nom d'Autriche est espouventable. Cependant nous continuons à recevoir nouvelles que cette grand' diette se rend vaine par deux Electeurs seculiers & un de l'Eglise : les deux premiers par cette peur qui fait un office nouveau, l'autre s'excuse sur la pauvreté. Je ne sçay qui m'a fait tenir icy les œuvres diverses du Cardinal du Perron. Si c'est vous, je vous en remercie; je les ay payées selon le memoire, mais je n'ay point eu de lettre. Je vous prie sur tout que nous sçachions les progrès, faveurs & empeschemens qui surviendront à nostre grand'affaire & quelle esperance se trouve au second bon jour.

Monfieur, vostre humble & très fidelle serviteur.

IV.

A MADAME DE LA TRIMOUÏLLE.

ESCRIT A CHINON, CE 13 AOUST 1592.

[Collection de M. le Duc de la Trémoille.]

Madame, depuis ma fortune, il m'est tant survenu d'affaires que je n'ay fçu avoir l'honneur de vous aller offrir le très humble service que je vous doibts, vous asseurant que aussy tost que j'auray un peu de fanté, je ne fauldray à vous confirmer mes parolles. Cependant, Madame, je vous diray que vos officiers de Thouars ont fait saisir Nanivardiere pour l'hommage qui vous en est deu à Thouars & font des fraiz grands, qui me fait vous supplier très humblement leur escrire une lettre pour cesser les poursuites desirant entierement de satisfaire à tout ce qui est deu; obligez moy doncques tant, Madame, & croyez que toute ma vye je feray vostre très heumble & obeissant feuegt & serviteur.

AUBIGNÉ.

V.

A MONSIEUR LE DUC DE THOARS.

A MAILLEZAYS, CE 13 DE MARS 1601 (N. ST.).

[Collection de M. le Duc de la Trémoille.]

Monsieur, il y a en ce pays un Aleman, filleu du Conte P[alatin]¹, qui merite beaucoup, & pour ce que il dit que les obligations nat[urelles] de son pays & de son Prince ne luy permette[n]t pas de deme[urer] plus en France sans le congé de M. l'Electeur, il [desire] avoir lettre de faveur de M. & M^{me} de [Bouillon], tant pour sa recommandation que pour permission d[e rester] encore trois ans auprès de M. de Saint Gelays, duque[l il est] gouverneur. Je vous prie de me faire despescher les d[ites lettres], & y adjouster qu'il est prés de personnes qui l'aym[ent &] estiment & où il se façonne grandement à la cognoiss[ance] des affaires du Royaume, pour de là se randre plus propre [aux] services de Monsieur l'Electeur & de sa patrie. Vo[us m'] obligerez en m'envoyant cette despesche, & où je p[ourray] vous randre service, vous me cognoistrez,

Vostre bien humble servi[teur].

AUBIGNÉ.

La lettre que je demande est pour Jean Casimir

1. L'extremite des lignes étant rongee par l'humidité dans le manuscrit, nous y avons supplee pour le sens, par les mots ou lettres entre crochets.

Ringlet. Ce laquais attend la despêche. Je vous suplye que j'aye une pareille lettre de Madame en la faveur dudit Ringlet.

VI.

A MONSEIGNEUR LE DUC DE TOUARS.

5^{m^e} DE JUIN 1603.

[Collection de M. le Duc de la Trémoille.]

Monteigneur, je viens d'estre averty d'une asez roide querelle qui est entre les Sieurs de la Bouschettiere & de Constant qui est l'un des maisons tiers. Cest afaire prand un mauvais chemin, si vous n'y mettez la main, leur faifant ce bien à tous deux que d'y envoyer un Gentilhomme de vostre part, pour leur faire deffance & les envoyer querir. C'est de quoy plusieurs Gentilz homes vos ferviteurs vous prient, & moy avec eux. L'un des deux se tient à la Maiffiere, près de Cintray, & l'autre à Cintray mesme, tout cela n'est qu'à une lieuë de Champdenier.

J'attans l'honneur de vos comendemens pour les donner.

Vostre très humble & très fidelle ferviteur.

AUBIGNÉ.

VII.

A M. DU MONCEAU.

DE MURSAY, CE 30 JULIET 1604.

[Collection de M. le Duc de la Trémoille.]

Monfieur, je vous reveille de noſtre affaire & vous prie me mender ce que vous aurez eu de certain de Paris, afin que je ne travaille point en vain. Je croy que vous aurez maintenant ſceu tous les points du decret. Je vous prie de m'obliger en ce ſoing là, come pour celuy qui eſt & veux demeurer toute ſa vye, Monſieur, votre bien humble & plus afectioné ferviteur.

Ce lacquais a charge de ſe derobier, ſi Monſieur tarde ſa reponſe. Je vous prie qu'il ne retourne point ſans la votre.

AUBIGNÉ.

VIII.

A M. DU MONCEAU.

[Aoust 1604.]

[Collection de M. le Duc de la Trémoille.]

Monſieur, ce n'eſt que pour vous faire refouvenir de preſſer un peu la nouvelle de Laiguillon de laquelle

l'incertitude me pourroit faire beaucoup de torts. Je vous prie donc faire une si bone depeſche à voz gens que je ne craigne point de m'engager. Quant à ce que vous m'eſcriviez des ventes, j'ay bien ouy dire que Monsieur en avoit diſpoſé, auſſi n'eſt ce pas mon intention d'y demander plus de faveur que le comung, ſes affaires m'eſtans auſſy recomandables que les mienes propres. Ce lacquais a charge de s'en retourner dès qu'il aura la depeſche de Monsieur Chauveau pour laquelle il va exprés, que je vous prie de ne retarder point & de me tenir comme je ſuis, Monsieur, voſtre bien humble, plus afectionné ſerviteur.

IX.

A M. DU MONCEAU,
 CONSEILLER ET SECRETAIRE
 DE MADAME LA DUCHESSE DE TOUARS.

CE 24 NOVEMBRE 1604.

[Collection de M. le Duc de la Trémoille.]

Monsieur, je vous remercie de ce que vous m'avez envoyé. Je vous ſuplie continuer quand l'occafion ſe preſentera. Je vous prie auſſy de demander à M. Dupleſſis Beloy les raiſons que je luy ai eſcrites pour leſquelles il n'eſt pas beſoin que j'aïlle ſi toſt à Touars, afin que Madame ne me comende point qu'après y avoir bien penſé. Je pars Samedi au matin, Dieu aidant, pour veoir Meſſieurs de Con-

Itans & de Pumbelle, en allans à une assignation plus esloignee, pour n'estre de retour chez moy qu'à la fin de nostre foire. Je vous baise les mains & prie d'aimer toujours, Monsieur, vostre bien humble & plus affectionné à vous faire service,

AUBIGNÉ.

Faites moi souvenir estans à Touars de vous rendre ce que vous avez baillé pour ces deux mesagers.

X.

A M. DE LA MOTE, INTENDANT DES AFAIRES
DE MADAMME DE LA TRIMOUÏLLE.

DE LA ROCHE CE 14^m DE JUILLET 1611.

[Collection de M. le Duc de la Trimoille.]

Monsieur, j'ay aprins que le Grefier des eaux & forets en Bretagne s'est fait adjuger taxe de la grosse du sac lequel il a envoyé à Paris, ce que je trouve estrange, l'en aiant païé, de quoy en ay reçu de luy quitance. Je ne doute que ne poursuiviés le jugement du procex. Je vous supplirai prendre la painne de me donner advis de l'etat d'iceluy. Le controle se fait fort des amis lesquels il a de par de là. J'ai dict à ceux lesquels le m'ont dict, que Madame luy pouvoit faire faire son procex sans que ses dictz amis l'eussent osé entreprendre ny se declarer à l'ancontre de Maistre Damme. Si elle favoict la ruine qu'il a

causé en la forest de la Bretaiche (ce qui se peut juger à l'oil), elle jugeroiët m'avoir esté rapporté aux enquestes & procex verbaux de Monsieur le grand Maistre unne moitié des arbres qu'il a faict couper & permis estre coupé dedans la dicte forest. En ceste assurance je demeureray, Monsieur, vostre très obeyfant serviteur,

AUBIGNÉ.

XI.

A MONSEIGNEUR DE LA TRIMOUÏLLE.

[OCTOBRE 1616.]

[Collection de M. le Duc de la Trémoille.]

Monseigneur, vostre commandement accomplit un de mes plus grands desirs & me fait esperer une chose dont je me suis vanté à tous mes amis & en toutes occurrances, c'est de donner, avant mourir, une bonne journee à l'aquit de ce que je doibz à feu Monsieur de La Trimouïlle, auquel je ne voy nul pareil en merites. Je vous supplie pardonner à mon filz s'il a voulu veoir vostre lettre, s'en allant en un lieu où je m'engage pour Mercredy & Jeudy. A mon advis, quand vous saurés pourquoy il a pris ceste hardiesse, vous l'approuverés. Or, Monseigneur, puisque vous me donnés comme le choix du lieu pour vous faire la reverance, & que vostre retour est necessairement par un passage de la Sevre, c'est-à-dire Maran, la Ronde ou Coullon, s'il vous plaist me

donner l'heure, le soir auparavant je vous iray attendre de pied coy, pour vous dire choses que vous eussiez desjà sceues sy le papier les pouvoit porter, & apprendre de vous quand & comment je pourray par une occasion non vulgayre mourir contant, après m'estre montré, Monseigneur, vostre très humble & très fidelle serviteur,

AUBIGNÉ.

XII.

A M. ESSERTEAU, A NIORT.

De Mursay, en montant à cheval pour aller à Maillezais.

CE 14 DE JUILLET 1600.

[Collection de M. le Duc de Noailles.]

Mon Curateur, je vous envoie Le Camus despeché pour aller à Saint-Jehan. Il ne luy fault que vostre depefche, laquelle je vous prie luy bailler promptement, & l'argent qu'il faudra pour la comparution. Cependant si Monsieur Du Vanneau vouloit arester un conte des interests au denier douze & faire une transaction du tout sans deroger à l'ancienneté de l'obligation, pourveu qu'il me donnast une robe de bureau pour plege, comprenant aussy les despends, je luy quitterois mes interests & mon voyage de Paris. J'entends que l'interest de l'annee fut dans le globe. Si vous en entrez en propos avec luy, dittes que vous me le ferez faire, encore que ma colere me pouffe bien loing de là, mais tou-

jours en redoublant nos poursuites jufques à la difte tranfaction fignée & un plege trouvé. Son fils eft icy à qui je parleray plus rudement que cela. Vous aurez tousjours de la peine pour voftre très obligé pupille,

AUBIGNÉ.

Mon coufin paftera par Niort. Si mon oncle s'y trouvoit affez matin pour pafter l'obligation, les fraits feroient moindres, & vous vous ferviriez de mon lacquais à contremande.

XIII.

A MADAME DE VILETTE, A MURSAY.

CE 8 DE MARS 1622 (ST. N.)

[Collection de M. le Duc de Noailles.]

Ma fillette, vous n'aurez par ce porteur q'une affeurance de mon bon portement & des nouvelles communes, car j'efpere ces jours vous envoyer Logan & efcire par luy plus expreffement. J'ay esté bien aife de ce que m'a efcrit voftre doux maiftre. Nous fommes fur le point d'être employez pour le fervice de noftre grand & jufté Roy. Les refolutions qui fe prendront ou prennent maintenant à Paris nous donneront certitude de mal ou de bien. Nous fommes demi affiegez & envoions devers le Roy, en efpérance d'être affistez par luy. La calamité eft partout,

pour ce que le peché estoit partout. Je vous prie, faites sçavoir à M. de Chauffepied que j'espère en peu de jours une voye feure & ouverte pour faire sçavoir de mes nouvelles à vous & à luy plus à plain. Dieu veille vous garantir contre l'orage & nous faire la grace de nous voir encore une fois.

Vostre bon pere.

XIV.

A M. DE VILLETTE.

DE GENEVE, CE 21 DE JUIN 1626.

[Collection de M. le Duc de Noailles.]

M. la F., je vous ai desjà assuré par une autre despêche, que j'ai bien reçu les lettres de change pour la somme de seise mille frans, & elles agrees & advoüees par ceus à qui elles s'adreffoient. Il est vrai que je n'en puis toucher rien que d'ici à deus mois par quelque ordre qu'ils ont entr'eus, en me payant un & demi pour cent. J'ai honte de vous dire que j'estois à sec, & que j'aurois besoin que vous me fissiez envoyer, par la dernière voye, afin qu'il n'y ait point de longueur, quelque quatre mille livres, ou moins, si la doute de l'affaire de Maillezais le veut ainsi; car vous n'aurés ceste lettre que vous n'ayés veu quel il fait là bas, & aussi qu'il faut ouvrir la guelle au bœuf qui a foulé le grain. En cela je vous demande une privauté de plus que de fis encores, & que vous me donniés ma leçon en la

franchise de vostre cœur : le mien y répondra. Je m'en vay escrire à M. Dadou, pour suivre vostre bon advis en ce qui est des deus obligations, mais cependant si pour payer contant à Paris vous pouviés garantir quelque chose, je vous dis encore une bonne fois que je ne vous prescri rien. J'ai quitté vostre lettre pour faire les deus de Messieurs Dadou & Chaupepié. Je change de propos en vous priant que en prenant à bon escient le conseil de Mon Vnique, vous deus me conduisiés à donner quelque foulagement à la famille de M. Dadou ; car encores qu'il semble s'estranger de moi, je ne prens la faute de personne pour excuse à mon devoir. J'ai donné charge à Touverac de fantir à bon essiant d'Artemise, si sa vollonté est tandue à venir vers moy, si ses meurs s'accorderont bien à la modestie & humillité qu'il faut à Geneve. Je demanderai aussi au pere s'il auroit à plaisir que je la mariaffe à ma volonté. S'il y a quelque chose à redire, je pourrois essayer à ployer les plus petis. Je vous prie d'en parler expressement ensemble, & puis avecques moy. Je n'escri point à Touverac, car il n'y auroit point d'aparance que ma lettre le trouvat encores là. J'ai tant de lettres à faire qu'il me faut quitter ceste ci en priant Dieu pour la prosperité de vostre famille, & vous de la part de mon secretaire & de moy, que vous espargniés ni la peine ni les frais d'une course vers nous pour gouter en presence l'amitié & l'honneur que on vous porte ici de loin.

Votre bon pere .

SS
S

XV.

A M. DE VILLETTE, A PARIS.

CE $\frac{5}{18}$ NOVEMBRE 1626.

[Collection de M. le Duc de Noailles.]

M. S. F., j'ay reçu de nuit vostre despêche avec mille remerçiments de la peine immense que vous prenez à me resjouir par ces fleurs estranges. Quant au fait des debtes, je n'adjouste rien à ce que j'escrivis hyer en attendant que vous m'en puissiez instruire plus au net. Quant à M. Malleray, la promesse qu'il a s'est convertie en un affaire où il a composé, & depuis je fis le ferment de ne payer jamais un denier de ces debtes, sans lequel je ferois en mauvais estat. Il est certain que nulle des debtes de mon fils ne m'a tant offensé que celle-là. Or pour ne faire pas tort à mes paroles, j'agree le present de cent escus, mais non pas en payement de debtes : vostre prudence conciliera cela. J'ay encor un mot à vous dire : vous m'obligerez beaucoup quand vous me pourrez faire donner liberté de me promener en France, mais pour effacer l'ignominie de l'arrest qui a esté mis sur ma teste quatre fois en ma vie ; & je tiens ces persecutions à tel honneur que je ferois bien marri de dependre un escu pour les abolir, comme aussy mes affaires ne le requierent pas : car de tout ce que vous avez heureusement & fidelement fait pour moy, il s'en fault de deux cents livres que mon revenu m'aquite de ce que je suis

obligé d'employer tous les ans : il vault donc mieux faire, ce que pourra la bonne volonté du Roy, & non pas me mettre à l'escorcherie de nos faux juges. J'ay reçu avec vostre paquet celuy de M. de Rohan qui m'instruit des affaires de la Rochelle & de ce qui s'est passé entre Toras & les Anglois. Je vous redemande tousjours que vous instruisiez de l'affaire Anglois

Vostre très affectionné pere,

SS

S

XVI.

A M. D'YVERNAY.

DE NIORT, CE 3 DE DECEMBRE 1600.

[Collection de M. B. Fillon.]

Monfieur, la lettre que vous m'avez escrite icy, prie M. Henry Efferteau d'aller jusques à Poitiers. Je vous prie que son voyage ne soit point inutile, comme estant pour vostre soulagement & le mien. Regardez en quoy je vous pourray monstrier par quelque service que je desire demeurer toute ma vie,

Vostre bien humble à vous faire service,

AUBIGNÉ.

XVII.

A M. DU CANDAL.

A MAILLEZAIS, CE 23 NOVEMBRE 1610.

[Collection de M. B. Fillon.]

Monfieur, je vous ay voulu recommander mon fils par cette lettre, & vous prier affectionnement luy prefter quatre cent livres, des quelles il aura neceffairement affaire, & en gardant fa fedule avec cette lettre, je vous les rendray, Dieu aydant, à mon voyage de la Cour, lequel je datte du retour du sien. je fuis affez accouftumé à recevoir du plaifir de vous, pour ne vous en prier pas davantage. D'ailleurs, je vous prie de m'advertir fi M. de Boisfragon, paffant à Paris, a payé la demie annee de fa rante, afin que je follicite ou paye. Mon fils vous dira de mes nouvelles & me fera fçavoyr de celles de vofre famille, comme des chofes aimees d'une part & d'autre, & de moy principalement, qui fuis de toute mon affection, Monfieur, vofre bien humble & plus fidele ferviteur,

AUBIGNÉ.

XVIII.

A M. DE LA PIERRE BLANCHE.

DE MAILLEZAIS, CE 25 DECEMBRE 1610.

[Collection de M. B. Fillon.]

M. de La Pierre Blanche, vous n'estes fans connoître de quelle humeur est mon fils, qui ne se peut tenir coy au loin comme auprès un jour durant, & quel fond il y a à faire de ses promesses de se ranger à l'ordre. Vous ne l'avez eu un an durant en vostre mayson, pour ne point sçavoir qu'il prend plus goust aux folz qu'aux sages propoz. Sans entrer en d'autres details de ses deportements, qui ont empiré avec l'age, & recommenceront demain si l'occasion naist au devant de luy, ce memoyre que je vous fais de ses faitts de conduyte est à fin que je sçache en droict si ce qu'il m'en a cousté luy fera seul imputé ou non; car ne me semble bon que ses sœurs en souffrent en leurs interests au partage que je suys resolu, sans plus attendre, faire de mes biens, estimant qu'en un temps comme le nostre, la prudence nous enjoinct d'estre prest par tous les costez à vuyder la place, l'heure venuë. Et m'esclairant de vos conseils, Monsieur de La Pierre Blanche, vous obligerez fort celuy qui, despous jà longtemps, s'est dict pour la premiere foys, vostre obligé,

AUBIGNÉ.

XIX.

A M. L'ADVOCAT DU ROY,
A FONTENAY LE COMTE.

DE NOSTRE MAYSON DE MAILLEZAIS,
CE 25 DE MARS.

[Collection de M. B. Fillon.]

Monsieur, il vous messied de douter du credit & accez que vous aurez en ce lieu tant que l'habitant fera devot aux Muses. Si bon Chrestien qu'il est, il ne quittera d'estre idolastre à leur endroiçt aussy longtems qu'il aura le soufle au plastron & que le pouce luy fera serviteur de la teste. Vostre dessein en m'escrivant estoit, je crois, de me convier à un tournois où couleroit l'encre plustost que le sang, & point d'aviver la querelle de la robe contre l'espee, sur quoy j'enfonce le chapeau & ne cederoy d'une femele, moy tout seul, devant un Senat en robe d'hermine & d'escarlatte tout entier, qui le prendroit à contrepoil. Doncques, arrestons ce propos à tel point, à fin que je me dise comme devant,

Vostre bon voyfin & compaignon,

AUBIGNÉ.

Vous plairoit-il m'envoyer par Bernard, present porteur, *Petrarcha* & *Bembo* & *il Cortegiano di Baldezar Castiglione*, qui me fera escole à ceste heure-cy ?

XX.

A MESSIEURS LES MAIRES, ESCHEVINS,
PAIRS ET BOURGEOIS DE LA VILLE DE NYORT,
A NYORT.

[Archives municipales de Niort. B. B. 346, 2^e partie. Registres des
Assemblée extraordinaires, p. 39. Communication de M. A. Bardonnnet.]

Messieurs, j'ay esté contrainct de faire remettre à Maillé, & non pas au Doignon, qui est ma maison particuliere, l'impost qui se levoit aux derniers troubles à ung tiers moins, sur toutes sortes de grains, ne pouvant autrement respondre au Roy de la place de Maillezais, à laquelle l'estat du Roy a esté desnié deppuis dix huit mois.

La responce que je vous puis faire à present est que M. de Rohan fera demain en vostre ville, lequel, comme Gouverneur de la province, a moyen de mettre ordre à tout : je seray très ayse que lui en communiquiez, vous promettant que rien ne me fera dur, pourveu que possible, pour vous tesmoigner, comme j'ay fait au passé, que je suis, Messieurs. vostre très humble & très fidelle serviteur,

AUBIGNÉ.

XXI.

A M. DE VILLETTE.

A MURSAY, CE 9^{me} JUIN 1627. (N. S.)[Collection de M. Feuillet de Conches. Publiée par M. H. Bonhomme (M^{me} de Maintenon & sa famille), p. 29.]

M. S. F., la multitude des depeschés que j'ay sur les bras fera que je n'escriroy qu'à vous ; quand aux pertes que nous faisons en poursuivant nostre reste, j'estime qu'elles vous font pour le moins autant sensibles qu'à moy. Quand vous aurez sauvé le reste de la tempeste, je n'en prendray que part d'aisné. Finissez l'affaire : car je crains bien que le trouble particulier se generalize, & l'estime comme infalible. Le principal point de mon billet est pour l'affaire de 50,000 livres. Apres avoir prié Dieu dessus, pensé & repensé, j'en viens là que c'est une separation fort dure, mais que plus dure seroit la privation entiere, à quoy se doit resoudre qui ne se veust priver du ciel. Vous aurez ce mot d'Apollion : « *Que Dieu m'a bien assisté en cette affaire ! Prions le tous.* » Ce n'est point sans besoin. J'ay comme achevé de bastir mon *Crest*. Je travaille au moyen de faire qu'il soit pour les miens, sinon eux & moy ferons mieux logés au ciel. Au premier loisir, M. de Chauffepied & vous faurez des affaires estrangeres. Bon jour, ma fille, dis bon jour à tes petits.

Vostre serviteur & affectionné pere,

N N

N N

XXII.

A MADAME DE VILLETTE.

CE 9^{me} AOUST.[Publiée d'après M. H. Bonhomme (M^{me} de Maintenon & sa famille), p. 27.]

Ma fillette, un habitant de vostre Mursay vous porte & dira de mes nouvelles. Nous fortons, Dieu mercy, de la famine; la guerre ne nous est pas si espouvantable qu'elle estoit. Nous sommès menacés de quelque peu de contagion, l'hyver ayant passé par dessus. Je serois bien aise de voir vostre doux maytre & vous, pour vous faire gouster la douceur que Dieu donne à ma vieilleffe. Les chemins du Berry & de la Bourgogne ne sont plus aux brigandages comme ils ont esté. Si Dieu nous donne ce contentement, je voudrois bien deux choses en nostre eschipage : l'une, un des petits enfants de vostre sœur tel que vous deux choysirés, & puis que vous me fassiez faire un couble de pliees de toile qui ait quatre grandz doits plus l'aulne, la piece de vingt-cinq aulnes, ou bien qu'une des pliees n'ait qu'une aune pour la donner à ma femme, qui aime fort vos toiles; que vous ne regardiés point ce qu'elle couftera, pourveu qu'elle soit belle & bonne. Voila les affaires d'Estat desquelles vous entretient

Vostre bon pere,

N N
 N

XXIII.

A M. DE VILLETTE.

[Publiée d'après M. H. Bonhomme (M^{me} de Maintenon & sa famille), p. 31.]

M. la F., autre qu'un sage & diligent ne pourroit faire ce que vous avés mis à bien. Il n'est pas temps de vous remercier ; vous m'instruirés du reste à vostre loisir. J'aprouve ce que vous avez fait touchant le Sieur de la Barre & de la Voyette. Je ferai mon devoir pour M. Vannelli. Vous avés un bon meffager en Touverac ; je luy avois donné cent francs pour son voyage : il a fait le sot par les chemins ; s'il luy faut pour s'en retourner jusques à une vintaine d'escus, je vous prie de les luy baillier, & aussi ce qu'il faudra pour une couple de chapeaus dont je vous recommande le chois. Vous verrés par ma derniere lettre ce que j'avois pancé pour vous ; mais je ne vous regle rien, prenés à mesme de tout ce qui est en ma puissance. La derniere lettre que je vous escriis de ma main fera inutile mesmement, le Roy s'esloignant comme il fait ; mais par ces ouvertures j'ay donné ce contentement à ma conscience, *nihil intentatum reliquisse*. Vous estes mon bienfaiteur, & les biens faits sont dons de la main qu'on aime.

Je suis après à envoyer mon desbauché dans l'armée de Danemark, où je luy ai préparé un ami pour le recevoir travesti & inconu pour le commencement.

Je le connois bien pour estre ennemi des entreprises rudes, comme il a nommé celle-là ; mais pour luy faire quitter son Paris, par quelques intercessions puissantes sur moi qu'il a employées, il n'a feu obtenir de moi le secours d'un teston. Maintenant il promet de franchir la barriere. Je luy escriis que, m'en asseurant, je luy feray donner de quoy partir de Paris & aller jusques à Hambourg ; là, il recevra de quoy achever son voyage. Je veus eslogner de monnés & d'autrui la puanteur de sa vie. Si je pouvois le faire employer plus loin, je le ferois pour luy faire goustier là quelque vie honeste ; & moi, fogueus de luy, à Paris, je ne connois point s'il me trompe par quelque excuse que ce soit. De l'argent du desloger, il m'espargnera plus en deus ans qu'il n'aura defrobé à foi-mesme. Voila mon dessein, dont je demande vostre advis, en le tenant secret.

Je n'ai point de parolles à vous remercier de vostre labour par lequel j'ai ce que j'ai sauvé. Quant vous aurés loisir, vous mettrés à part vos depances pour moi avec la perte de gasteau ; & puis nous verrons ce que Dieu nous donne pour vous y donner autant de puissance qu'à moy. Quant à la famille de Surimeau, je m'efförccrai de la soulager en ce que je pourrai, encore qu'il fust plus raisonnable qu'ils mangessent leur part de ce bien que ce qui me reste, comme estant reduit au petit pié sans vostre filiale action. Je ne ferai rien de ce coté-là que par l'advis de mon Vnique, à qui j'en escrirai, Dieu aidant, à la premiere commodité. Je la prie qu'elle y pance cependant. Le reste à vostre vuë desirée que vous nous promettés encore ; pour vous en faire plus d'envie, je vous dis que vous vous trouverés conu & hon-

noré en ce lieu, & furtout de celle qui me preste fa main bien aimée pour efcire ces choses ; Dieu vous ameine !

Vostre bon Pere.

XXIV.

A M. DE VILLETTE.

[Publiée d'après M. H. Bonhomme (M^{me} de Maintenon & sa famille), p. 35.]

Monsieur, je ne vous faurois dire la peine en quoy nous sommes de n'avoir eu aucunes nouvelles de vous depuis que vous estes parti de Paris. Dieu nous fasse la grasse d'avoir bien tost de vos lettres, telles qu'elles sont desirées. Je vous mandois par ma dernière que Monsieur se trouvoit mal ; vous faurez par ceste-ci sa bonne santé ; par la grasse de Dieu, il est remis à son accoustumée. Il dort fort bien & mange de très bon apétit. Il dit qu'il ne vous efcira point qu'il n'ait de vos lettres, & qu'il ne vous fauroit rien mander de certain, car la guerre d'Italie n'a encores fait que des morgues. Les Imperiaux avoient toutefois bien comancé, ayant pris tous les forts d'entour de Mantouë, hors mis un, & ceux qui y commandoyent prisonniers, pour avoir capitulé sans raison. Un de ceus-là a esté exposé à la foi de Colalte qui le demandoit, sur sa parole de le restituer après avoir donné un tefmoignage d'humilité à l'Em-

pereur; mais tout a esté expliqué au privilege du concile de Trente, & le Duc, qui vouloit avoir la main à l'espee & au chapeau tout ensemble, traité comme heretique. Les Venitiens tenant la congation des François pour desertion, ont, contre l'estime qu'on faisoit d'eux, couché de leur reste, jetté deux regimens dans Mantouë, & font à la guerre tant qu'elle durera. Nous & nos voisins vivons en securité : Dieu veuille que ce soit en feureté ! Ce que nous avons d'Allemagne promet beaucoup; mais Paris vous donne cela, & les verités qui en viennent sont clair-semées. C'est ce que j'ai peu avoir de Monsieur pour vous mander, après l'avoir bien flaté. Je tiens que vous avés à ceste heure accru vostre famille. Je prie Dieu pour la santé des petits & principalement pour la vostre & de Madame ma fillie, & vous souhaite à tous une bonne & heureuse anee, avec autant de benediction & prosperité que desire, Monsieur, vostre très-humble servante & fidelle mere,

RENEE BURLAMACHI¹.

1. Bien que cette lettre porte la signature de Renée Burlamachi, nous avons cru devoir la donner, parce que comme le contenu l'atteste, elle a été pour ainsi dire écrite sous la dictée de d'Aubigné.

XXV.

A M. DE LA POPELINIERE.

DE NERAC, CE 1^{er} DE AVRIL [1583].

[Bibl. nationale. Mss. Coll. Dupuy, n^o 744, p. 251.
Publiée par M. L. Lalanne. *Mém. d'Agr. d'Aubigné*, p. 457.]

Monfieur, je vous ay refpondu une fois feulement à vos lettres, mais plufieurs aux effets de voftre demande. J'ay parlé à Roy, mon Maiftre, de voftre affaire, & au Miniftre de Saint-Gelais. Depuis, au confeil du Roy de Navarre, ilz difent que de vous-mêmes vous pouvez effacer ce qui les offence. Je voudrois à ce voyage que nous efpérons faire en Poitou, que vous peuffiez voir le Roy de Navarre. Vous le trouveriés préparé à ouïr. Advifez y, & là où je pourray vous prouver en quelle eftime & honneur j'ay ceux qui vous reffemblent, Monfieur, je prie Dieu qu'il vous doint en fanté longue & heureufe vie.

Voftre bien humble à vous fervir,

AUBIGNÉ.

XXVI.

A M. DE PONCHARTRAIN,
 CONSEILLER D'ÉTAT ET SECRÉTAIRE
 DES COMMANDEMENTS DE SA MAJESTÉ.

CE 29 AVRIL, EN SORTANT DU DONJON, 1619.

[Publiée d'après M. C. Read. *Bull. de la Société de l'Histoire du Protestantisme français*, t. 1, p. 386.]

Monfieur, le refpect des affaires infinies que vous avez fur les bras m'a empesché de vous importuner encores que d'une lettre, mais à l'occasion qui fe prefente ma difcretion passeroit en negligence, si je ne vous faisois fçavoir comment ayant depuis trois ans referché importunement l'honneur d'achever ma vieillesse fans avoir autre Maître que mon Roy, n'en ayant jamais eu que Henry le Grand, j'ay receu aux mesmes trois annees plusieurs promesses de la faveur desirée par Monsieur de Montholon, aux parolles duquel je me suis attaché selon qu'il avoit pleu au Roy me commander par despêches de vostre main. De meme lieu j'ay eu promesse qu'on me restituerait la pension qui me fut donnée il y a quarante-huit ans pour des services qui n'ont esté que trop cogneus ; à cela par mesmes mains, on a adjouxté de la part du Roy directement un traité pour la vendition de ma maison du Donjon, & demif-

sion du gouvernement de Maillezais. Pour cela j'ay accepté les conditions offertes moins utiles que celles qui m'estoient presentees d'ailleurs, ne changeant un seul mot à ce qui portoit l'authaurité du Roy. Tout ce traitté & promesses remis à plusieurs fois ont enfin esté abandonnez tout à plat, & lors après en avoir sollicité l'accomplissement mesmement quand j'ay veu les troubles, afin que l'on dist pas qu'ils m'eussent fait changer de ton, je me suis despoüillé tant de ma charge que de ma maison entre les mains de Monseigneur le duc de Rohan, ne pouvant sercher aucun plus fidelle & passionné au service du Roy ; & ce qui m'a pressé à cela, outre mes necessités, ç'a esté un offre duquel l'excedz m'a faiët soubçonner la main d'où il venoit pour n'estre pas fidelle au service du Roy, & par là en donnant du pied sur une somme notable, j'ay voulu monstrier par exemple qu'un bon François, quoy que deschiré, despoüillé & traitté comme je suis, n'est pas moins obligé à toute fidellité vers son Roy. J'ay creu vous devoir rendre compte de ces choses le plus briefvement & sincerement que j'ay peu, tant pour en responce où vous adviserez, que pour l'estime en laquelle je doy desirer que vous teniez
Votre très-humble & très-fidelle serviteur,

AUBIGNÉ.

XXVII.

AUX MAGNIFIQUES ET TRES HONORÉS
SEIGNEURS DE GENEVE.

[Mss. de la Bibliothèque publique de l'Université de Leide. Fonds latin.
n° 267. Communiquée par M. du Rieu.]

Tous vrais Chrestiens, magnifiques Seigneurs, ayants part aux haynes que vous supportez, doivent aussi contribuer ce que Dieu leur donne à vos labeurs & à vos perils. Entre tous je m'y fens plus particulièrement obligé, par ma premiere nourriture aux lettres, & de plus près par la favorable & honorable reception que j'ay trouvé entre vos bras, & depuis laquelle je n'ay cessé de mediter comment je pourray donner mes veilles, mes labeurs, & enfin ma vie à l'acquist de vos bienfaits. Pour donc y conferer ce que Dieu m'a donné sur les menaces d'ung siege duquel on bruit de toutes parts, j'ay trouvé à propos d'adviser si en cinquante cinq ans d'experience, & de mon employ aux pieds de Henry le Grand, je pourroy avoir appris quelques ouvertures pour vostre subsistance & secureté. Prenez en gré ce que je vous presente à ceste occasion, n'estimant estrange celuy qui au milieu de vos dangers se fera voir vostre citoyen.

Jusques icy, Messieurs, vostre ville a esté garentie de siege par les mutuelles jalousies des deux Royx & du Duc, vos voisins, qui n'ont voulu consentir & moins aider aux pretentions l'ung de l'autre : à quoy il faut adjouster les interests de vos alliés, fans ou-

blier la charité de la Noblesse & des foldats françois. Telles communions de caufes ayants fait voir aux entrepreneurs qu'il falloit emprunter les reins de plus d'un Prince, pour executer ung deffeing de telle pesanteur, donnans encores pour ínstrumens à la miraculeufe protection du ciel, la prudence de vostre Conseil, les severes chastiments des infidelles, l'union & affection d'ung bon peuple, quoyque de diverses nations, par le veritable lien de religion semee & cultivee par fideles Pasteurs, & puis la gaillardise de vos foldats dressez par la necessité, qui en plusieurs combats d'heureux succès ont si mal traité les approches du siege, qu'ils en ont renvoyé la fuyte de là les monts. Or les mutations des personnes & des affaires (comme tous exemples clochent d'ung pied) sont cause que l'on argumente mal à propos du passé à l'advenir, comme il se peut voir en la face nouvelle de la Chrestienté, laquelle couverte d'armees a pour cause de mouvement le différent de la religion. Que si les termes & les pretextes sont differents selon les lieux, ils sont pourtant de tout point adunez, soit pour le lieu d'où ils prennent naissance, soit pour avoir mesmes progrès, ou estre semblables de leur fin. Au lieu de Henry le Grand aussi excellent à conserver la paix par ses loys, qu'à l'acquérir par ses armes, & qui avoit pris à tasche vostre conservation, le Roy qui tient sa place n'a peu en cest aage tendre estre si tost heritier de ses experiences, & par elles de ses volontés; mais empieté par les puissantes & ordinaires artifices des Jesuites, il a trouvé en nourriture leur lait & leur levin. Son naturel courageux le pousse au mespris de tous dangers, mais son education le rend tendre à la terreur des fouldres ecclesiastiques ou aux pro-

meffes auffi vaines contre les terreurs, fi bien que la menace de damnation par la bouche d'Arnou, ou du moindre Capucin a plus de puiffance fur fes volontés que les fulminantes des Papes n'en avoyent fur les Royx des derniers temps : de là vient que vous ne pouvez plus attendre le holà de fa main, mais la fuite de fon project jufques au bout. Auffy peu paroît-il de fecours des Eglifes françoifes au miserable eſtat où vous les voyez.

Le throne d'Heſpagne ayant changé de perſonne a retardé quelques accidents, mais non pas deſmordu ce que les preſcheurs appellent *le grand deſſeign* : qui eſt de reduire toute la Chreſtienté en tiltre ſoubs un ſeul Paſteur, en effet ſoubs un ſeul Roy : à quoy il ſemble que la conſternation de l'Europe Occidentale ſe laiſſe aller, ſi la vertu qui a pris ſon ſiege en Hollande ne la retient.

Les changements d'Heſpagne ont ſur tout paru en la defaveur du party du Duc de Lerme, & a mis en ſa place les enfans de Savoye qui en eſtoyent les ennemis deſcouverts. De là nous viennent les nouvelles de toutes les armées d'Heſpagne, confi-gnees es mains du pere ou du Prince Philibert, ſelon quelques ungs, de la rupture avec les Venitiens, que le Marquiſat de Montferrat s'eſt donné à la France, des embarguements & deſcentes d'armées, en fin de divers amas de force, qui en leur incertitude ont cela de certain, que nulle Republique expoſée à leurs deſirs ne ſe fait tor d'oppoſer à bon eſtiant la prevoyance & la pourvoyance à leurs dangers, avec une maxime plus ſeure que tout ce que nous avons dict : qu'en la perſecution generale de la Relligion il eſt très dangereux d'eſperer Geneve en paix.

C'est une question à la quelle nul que vous, Messieurs, ne peut mettre le doigt. Les principes despendent de vous. Nous pouvons vous présenter nos conseils & nos services de paix & de guerre, mais c'est à vous à les choisir, & encore nos conseils en choses particulieres, car en generalles nous n'aurons que les avis. En voicy quelques eschantillons qui requierent vostre resolution.

Si le Duc de Savoye s'est lié à l'Espagne & fait son Capitaine general, ou esbranlé par les prosperités de la maison d'Autriche, ou par les forces du Milanois comparees aux faibles armements des Republiques voisines, ou par le succès de la Valteline & branle des Grisons, ou alleché de changer ses vanités en esperances, & d'employer les mains qu'il craignoit à son augmentation ?

Si donc son Altesse peut disposer des forces d'Espagne, on peut juger à quoy il employera la partie qui ne cheminera point au Pays Bas. Si de là les monts à entamer les Venitiens desquels l'amitié n'est pas encore esteinte, ou deça contre ceux de qui l'inimitié est mieux seante & toujours en sa vigueur.

Si Bergame, Bresse, Padouë & Palmanova luy font de plus facile digestion que ce qui est deça les monts ?

Si le clergé qui preside aux Conseils animera les Princes ou contre ceux que les interets de l'ame & de l'Etat rendent irreconciliables, ou contre les enfants de l'Eglise, lesquels (comme les Papes n'espousent pas les passions de leurs predecesseurs avec leur chair), celui qui sied à premier voudra reconcilier ?

Si luy mesmes aimera mieux souffrir les embrasements de la guerre en Italie, ou la faire passer chez ses ennemis ?

Si aux commodités qui se presentent, les traittés & accords faitts avec le Duc seront inviolables, ou si l'article de Constance aura plus de vigueur au party de la croisade & au poinct des persecutions?

Si ce Prince emploiera ses forces durant les troubles de la France, ou s'il la voudra voir pacifier?

Enfin s'il aymera mieux conquerir pour soy, ou pour son Maistre, & laisser vieillir la promesse du Genevois & de Vaux, comme il a fait celle de Milan?

Depuis que ces propositions furent escriptes, vous avez eu plusieurs divers advertissements sur la varieté de ces affaires, & sur les dangers d'une autre main qui vous menace, moins attenduë & non moins dangereuse; quelques differences qu'il y ait en ces perils, les remedes n'en sont point differents. Tenez pour ennemi quiconque l'est de Dieu & pour persecuteur qui l'est de son Eglise. Il vous donne de quoy vous affermir contre une armee Turquesque. Arrestez selon vos loyx ceux qui ouvrent la bouche pour eslever quelque puissance par dessus vostre liberté, soit par frayeur, soit par esperances particulieres qui destruisent l'egal.

Pour precautions à tout cela, vos amys & serviteurs desirerent premierement, après la recherche des Roys & Princes & des Estats eslognez, voir reserver votre alliance avec les Cantons reformez, la faire esclatter en toutes ses apparences pour l'amener aux veritables effets, sans oublier aucun accident que vous n'en ayez estably le remede, & qui visant de tout poinct les mesintelligences qui auroyent peu alterer le passé, & ainsi que si l'aïse & le chaud avoyent rendu vostre corps moins solide & ferré, le voir rejoindre par le froid & l'affliction.

A quoy n'ayant point de part les cantons Papistes, il y a peu d'esperance de les voir contribuer à ce qu'ils veulent destruire, & la citadelle qu'ont bastie les Jesuites sur le haut de Fribourg a un tel commandement sur les consciences & volontés que si vous essayez de renforcer vostre corps de pieces heterogenees, c'est comme si vous vouliez grossir vos bras de la chair d'autrui.

Le second poinct est de chercher, appeler & asseurer quelques bons Capitaines de dehors, car j'advouë bien que vos voisins sont vaillants hommes, mais non exercez. Vous pouvez estre secourus de beaucoup de fer, mais excusez moy si je voudroy un peu d'assier estrange pour en faire le trenchant.

Au troisieme lieu & presque au premier en consequence marche la bource, qui est le nerf de la guerre : vous ne la pouvez chercher que chez vous, chez vos ennemis, ou chez vos amys. C'est de quoy je parleray plus sobrement pour l'ignorance de vos respects.

Je viens à vos magasins de bouche & de guere, desquels je vous trouve assez pourvus & aisés à pourveoir, horsmis de salpestre. C'est de quoy la guere de ce temps est infatiable pour ce que le beau feu que l'on demande à la mousqueterie, au canon & aux artifices, n'est point encore de telle despence que les mines & fours qui tiennent aujourd'huy en lieges le premier lieu. Quant aux boulets je vous en trouve assez bien pourvus : s'il vous en plaist davantage, cherchez en seulement de calibre irregulier, vous avez assez des Royaux pour le commencement : car si vos ennemis vous pressent, ils vous en fourriront suffisamment.

Voicy le poinct des fortifications que j'ay mis le

dernier, pour le deduire plus expressement comme principale partie de ce discours.

Il est certain que vous avez passé par des opinions bien differentes, pour lesquelles s'uyvre il vous a fallu faire & desfaire : c'est de quoy il faut estre chiche, car telles pieces n'ont pas ajusté les symetries & les lignes de deffence qui ne laissent pas d'arrester l'ennemy & couvrir les flancs; il ne faut oster que celles qui luy seruiroyent d'avantage & de logis.

J'ay grandement à l'ouïe les cornes que M. de Bethunes advancea sur votre haut, pieces necessaires & bien logees, principalement en ce que les deux lattes des extremités ont pris un avantage naturel en ung lieu defavorisé pour le front. Il a respondu en cela à l'instruction qu'il a reçeuë du plus parfait Capitaine du monde, & ne luy a manqué que le loisir de parfaire, creuser le fossé, hausser & espessir les courtines. J'ay seulement ausé convertir en quelque chose de plus solide ces petites lozanges destachees qu'on vouloit emplir & miner, non pas que l'invention n'en soit selon l'art, mais tout en si petit volume qu'une batterie du rideau eminent mettroit dans huit heures l'artifice & l'estoffe en un monceau, & l'amas de terre qui resteroit confus favoriseroit ung logement, & tout ce que j'y ay tracé de plus estoit de son desir, non du desseing, à cause de la haste, comme quelques ungs de votre Conseil m'ont asseuré.

Ce qui a fait ce Capitaine, & moy après luy, tant insister à ceste hauteur de la ville, est que le Lac & le Rosne prenant la part qu'ils prennent à defendre, ne laissent rien où les approches ne soyent ruineuses que ce haut, seul chemin du siege des cavaliers, des tranches & des efforts : car tout ce qui

descend depuis le boulevard du Pin jusqu'au commencement de la Courraterie, se reduit en une avantageuse tenaille, & puis va affronter une montagne ou terrier si eslevé qu'il n'appartient qu'à un mauvais assiegeant de se jouer de ce costé. A la Courraterie les approches sont tellement gourmandees par ceste mesme eslevation, & tellement tenaillées par les pieces desjà contruictes à St. Gervais, & par celles que nous y marquons à faire, & parce que le Rosne y contribuë, que la ville est saine de costé. Posant ce point & ce que nous avons dit, la conservation des moulins nous rend très necessaire la deffence de St. Gervais, où il faut tirer une corne à cent toises du bastion desjà fait, & trancher sa teste sur le haut de St. Jean à une coche naturelle que les ravines d'eaux y ont commencee, les precipices & flancs desjà pratiquez garentiffants tout le reste. La teste seule auroit besoin d'ung ferme labour. Il resteroit pour donner à Sainct Gervaix ce qu'on peut, un petit fort que nature & le lac semblent demander au lieu nommé le Pasquir. Ceste piece ne pouvant estre de la grande structure a ceste commodité, qu'en la defendant & partageant jusqu'à l'extremité, vous en retirez à l'aise les hommes & les munitions. Là nous pratiquerons le logis de vos galeres & batteaux.

Tout ce que dessus est pour rendre Geneve une bonne ville de guerre, capable d'arrester une armee royale de vingt cinq canons, & la ruiner en se ruinant. C'est ce que peut demander & choisir un Capitaine de marque, & les Gentilshommes & soldats, qui de cent lieuës vont chercher l'apprentissage & la gloire des sieges hazardeux.

Mais je voy en ceste ville quelque chose qui merite une plus tendre consideration. Ce sont vos hono-

rables familles, l'honneur & les vies de tant de femmes & d'enfants, pour lesquels il n'y a point de capitulation non plus que pour le reste, ainsi que leur condition vous a esté despeinte à la mort de vos entrepreneurs. Cela me fait adjouster que qui voudroit mettre ceste ville (à la conservation de laquelle toute l'Europe vraiment chrestienne a interest) au rang de Malte, Corfou, Palmanova, l'Escluze & quelques autres des Pays-Bas, qui ne peuvent estre menacees que du grand Seigneur ou des Roys de France & d'Espaigne, ou du Prince d'Orange, ces trois derniers n'ayants que faire ailleurs, il faudroit recevoir le present que nature vous offre en un costaut nommé Champs que la vuë coupe par la moitié à sept cents cinquante pas de vostre corne droicte, costau un peu plus eslevé que tous les rideaux qui menacent la ville, duquel la teste est un precipice de trente toises de hauteur, la riviere furieuse au bas. Sa pente droicte fait une grande & creuse tenaille avec la ville & ses fortifications, son eschive est sous la deffence du bastion du Pin & des deux cornes; la gauche qui seule se peut attaquer, va en descendant doucement vers l'Arve qui la circuit en partie de ce costé : là seulement faudroit desfence & labour.

Les profits principaux de ce desseing sont neuf : le premier, la reputation qui vaut bien la force pour ce que ceste cy empesche les prises, & l'autre les sieges, lesquels bien que repoussez, ruinent les villes qui subsistent par le traffig.

Le second est l'insupportable despence de l'assiegeant qui par ceste adjonction doit chercher pour vingt & cinq mille hommes, soixante mille pour quatre mois, un terme que je ne puis exprimer, pour

deux millions d'or six millions. Et cela voudroit un discours à part.

Le tiers est qu'en possédant l'Arve, le Rhofne & le Lac, il est impossible à trois armées de garnir si bien leur circonférence que par espions & mesmes par troupes, la ville n'ait communication avec ses partyfans.

Pour le quart, logeant là vos estrangiers, les faletez & incommoditez qui apportent les contagions font dehors & laissent la ville en pureté.

Pour le quint, elle demeure exempte de leurs mutineries & autres accidens qu'il n'est pas bon d'exprimer.

Je mets pour le sixieme la place que les rivières vous gardent, capable de nourrir mille vaches & quatre mille moutons.

Pour le septieme, les grands & spacieux jardins, à la nourriture & la recreation des malades & des sains.

Le huitiesme est que sous le rideau de vos forts, & en une place de bataille qui ne seroit pas seulement veüe, vous pouvez disposer au combat huit mil hommes de pied & mille chevaux pour en ordre fondre sur vos ennemis desordonnés, ou par les diversitez de tranchées, ou par les commandemens d'artillerie. Cest article vaut pour juger ceux qui se font fery de telles commoditez.

Le dernier proffit est que quand une despense d'hommes, d'argent & de temps, avec une resolution & félicité desmesurée auroyent emporté ce que nous descrivons, les ennemis trouveroyent la ville en son premier estat, & de mieux, ayant eu loisir de parfaire de tout point ses fortifications.

Or il y a trois manieres d'exécuter nostre project :

en camp, en ville augmentee, ou en fort separé. Le dernier plus dangereux que les autres deux, pour les infidelitez des gens de guerre, de plus de despenſe à la ville que les autres : car par ſon raccourciſſement ne pouvant eſtre que peu favorifé de la ville, il faudroit achever toutes ſes faces de perfection, & ſervant à Geneve de ce que fit le chasteau St Elme à Malte, il y auroit danger qu'on n'achep-taſt de meſme perte une meſme utilité. Reſtent les deux moyens de travailler en ville ou en camp : & le choix des deux deſpend du temps & des facultez. Comme ſi pluſieurs familles d'Allemagne & de France eſtoyent chaffees à leur feureté & à la notre, entre leſquelles s'en trouvaſt cinquante puiffantes d'edifier chaque une maiſon, d'autres de la ville meſme pourroyent aider à parfaire une belle ruë, qui contiendroît avec ſon temple un arſenal, la haſle pour le marché & autres lieux publics, trois cents braſſes. Quelque petit peuple ſe logeroit à leur ombre. Des rampards & places de bataille acheveroyent noſtre eſtenduë, & ceux là contribuants à leur garde eſtabliroyent une permanente feureté.

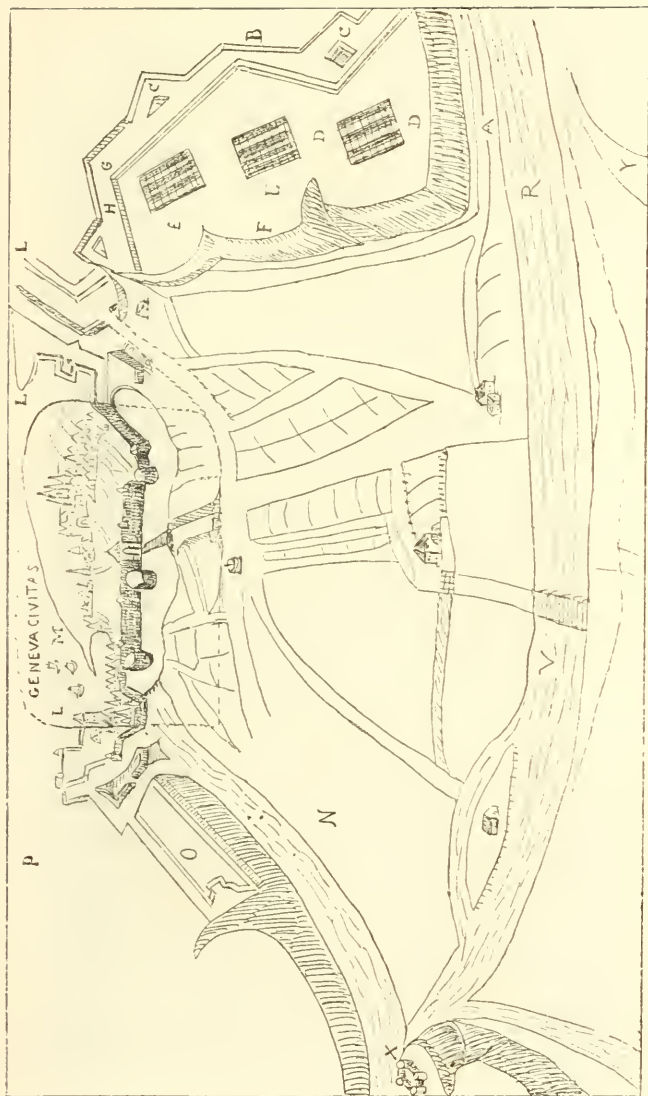
Si cela ne ſe trouve, reſte le champ : lequel nous commencerions pour ceſte pente de main gauche à laquelle nous donnerions quelque forme de tenaille imparfaicte, pour tirer du milieu & du flanc & du haut, & de deux quarts de la courtine (à qui nous ne lairriens pas de luy donner par delà un foſſé de cent pieds) deux lattes de cinquante toiſes chaſcune, pour faire un baſtion tant obtus qu'il vous plair-roit. A la teſte de ce camp il faudroit une gabionnade ; à toute la main droite un foſſé de dix huit pieds en eaux ; pour le cul qui eſt vers la ville, je n'y voudrois que des paliffades ou un leger retran-

chement. Et puis pour unir bien ma piece à la ville, & empescher une gayeté de rate de l'armee, nous pourrions accomoder deux ridottes, desquelles les ravines d'eaux ont desjà fouffoyé les trois quarts. Et feroient flanquees pour mousqueterie les deux parties du camp, desjà commandees pour l'artillerie de la ville, & de plus prés pour les nouvelles fortifications.

Par ainsi ceste face du camp qui descendroit vers Champs, constitueroit une grande tenaille qui defendroit de costé & en eschine la teste de la corne prochaine du mousquet, & toute la face haute de la ville à coups de canon, & de là les approches impossibles avant la prise du camp.

J'estime que pour faire ceste besogne à plein fonds, il nous faudroit quelques trois mille hommes en trois regiments que nous logerions entre une grande ruë estenduë vers la teste & le rempart de la main gauche, en la forme que je vay vous monstrier en pages suyvantes :

- A. Le front devers Arve, 30 toises de hault.
- B. La pente de gauche où fault le grand fossé.
- C. Son bastion destaché.
- D. Trois logis de regiments.
- E. La grand'ruë.
- F. Place pour la cavalerie.
- G. Retour vers la ville avec son bastion.
- H. Courtine vers la ville, fans flanc.
- J. Place pour ridotte.
- K. Corne de droiëte.
- L. La Corne de gauche.
- M. La Ville.
- N. Plain palais.



- O. Corne projectée pour St Jean.
- P. Fort projecté vers le Lac.
- Q. St-Gervais.
- R. Place pour le pont à l'abry.
- S. Le Lac.
- T. Le Rone.
- V. L'Arve.
- X. La Bastie.
- Y. Pinchat.

Voicy les objections qu'on apporte à mon desseing :

Premierement, que ceste place estant fortifiée aux despens de la ville, si l'ennemy s'en pouvoit saisir, ce luy feroit un blocus tout edifié.

Secondement, on apprehende la despense de la construction.

Pour le tiers, la multiplication de peine & de coust en un plus grand circuit à garder.

[Pour le] quart, la partie estant trop esloignée, on pourroit perdre ceux qu'on employeroit.

On a depuis adjousté pour cinquieme que ce que l'on fait à un coing de la ville oblige tous les autres endroits à en recevoir autant.

Je réponds à la premiere objection qu'elle pourroit avoir pareille raison pour ne fortifier point Geneve entier, pour ce que si l'ennemy l'avoit gagnée, nous aurions travaillé pour luy. Les Venitiens, les Hollandois & le Party des Reformez en France se sont gueris de cest erreur, & ont appris par experience, que ceux qui ne portoyent point d'espee de peur d'estre battus, l'ont esté à coups de baston; j'adjouste à cest affaire parce que le Duc desseignant pour Geneve un siege de blocus, les a marquez au mesme lieu : & encor faut advoüer

que ce qui ne coulera pas dix mille écus à construire, cinq cents mille ne le sçauroient conquérir.

A la seconde je dis, que si c'est pour un fort, je ne le travaille pas : si pour une augmentation de ville la despenſe doit venir de dehors ; si pour un camp, en y employant les travaux qui se peuvent sans bourse deslier, qu'on me mette pour le reste deux milles pistoles, je donneray bonne assurance de parfaire de la mienne ce qui restera.

Pour la troisieme, je dis que les gardes qu'on avance espargnent celles de derriere, & que les sentinelles n'augmentent point en nombre, pour ce que le precipice de l'Arve les espargne à vostre teste, & que la nouvelle difficulté, & en quelque temps impossibilité, d'entrer au Plain Palais soulage toutes les gardes de la courtine depuis le Pin jusques au Rhofne beaucoup plus que la nouvelle besogne ne requiert d'augmentation. Que si on vouloit construire le camp avant l'arrivee des estrangers, pour les convier à le traduire en ville, vous seriez quittes pour garder tout en attendant d'une telle piece que celle que vous avez au bout du pont d'Arve, moins spacieuse & un peu plus haute. Vous la pourriez garder avec la moitié de vos patrouilles à tour de roulle, l'autre se pourmenant, ou mieux y envoyant par jour deux hommes des seize compagnies, qui par ce moyen entreroient en gardes deux ou trois fois l'an.

Pour la quatriesme, n'y ayant que sept cents cinquante pas entre la teste d'Arve & le bout de vos fortifications, vostre camp qui en prend cinq cents, il ne reste plus qu'une place d'armes de deux cents cinquante, dans laquelle nul ennemy ne peut loger battu de toutes les faces. Au contraire de

l'objection, j'eusse bien voulu les elevations de terre, qu'il faut faire à la main gauche plus esloignées de deux cents, pour qu'elles ne font. Que si on craint l'esloignement pour la retraicte, suyvant l'accident du chasteau St Elme où ce qui faulva Malte fut perdu, qui verra le penchant & la tenaille du chemin de retraicte & mesme les deux ridottes que nous avons marquées, fera bien guery de ceste apprehension.

A la cinquieme & derniere objection, je dis que ceux qui travaillent en une plaine sans deffence & aussy esgale que le papier des Ingenieurs, se donnent pour plaisir la loy des symetries, desquelles les bons Fortificateurs se dispensent par les avantages du haut & du bas, du sec & du moiüllé.

Voila les objections qui sont venuës à ma connoissance : mais je trouve une difficulté plus consequencieuse que tout cela. C'est que tout ce que nous avons deduiçt est inutile, si on n'est assuré d'une troupe gaillarde, & de Maître de Camp, Capitaines & soldats, qui ayent à cœur d'acquérir reputation avec entendement, pour leur faire comprendre qu'en cest affaire plein de gloire, soit pour la nouveauté, ou pour la salvation de l'excellente Geneve, ce qui paroît très perilleux n'est que feureté, si nous apportons l'ordre & la resolution.

C'est brievement, Messieurs, ce que j'ay voulu vous donner par escript, pour faire pesamment considerer chose de telle importance, & pouvoir satisfaire à plein fonds aux scrupules d'un chacun. Excusez moy, si je prens vos affaires au pis, elles en valent la peine. Je vous parle de la guerre au milieu de la paix, à vous qui avez senty en la paix que la guerre n'estoit pas morte, ni seulement en-

dormie au fein de ses ennemis. Si ma voix interrompt vostre dormir, le feu est chez vos amys & concitoyens de Sion, mais quel feu ! Ils s'en vont en cendre, si la pluye du ciel n'esteinét leur embrasement : je fay, *Quod Gallus debuerat, &c.*

(*Finit la derniere ligne de la derniere page.*)





TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS CE VOLUME.

	Pages.
INTRODUCTION.	1
PREFACE.	3
SA VIE A SES ENFANTS.	5
TESTAMENT DE TH. AGRIPPA D'AUBIGNÉ.	115

LETTRES.

I.

LIVRE DES MISSIVES ET DISCOURS MILITAIRES.	131
I. A M. d'Arfens [1621].	131
II. A M. Du Parc d'Archac [1621].	133
III. A M. de Bouillon [1621].	135
IV. A MM. de Graffrier & de Spitz [1622].	137
V. A M. Turetin [1622].	139
VI. A M. Sarrafin	143
VII. A M. Lubzetmann [1622].	145
VIII. A MM. de Graffenried & de Spietz [1622].	148
IX. A M. Manuel [1622].	151
X. Au Conte de la Suze.	152
XI. A M. de Vaubecourt.	153
XII. A M. le Conneftable [1625].	154

	Pages.
XIII. Au Marquis de Castellnault & au Sieur de Campet, Sergent-major au Mont-de-Marfan. . .	156
XIV. A M. de Saint-Gelays.	158
XV. A luy-mesmes [M. de Saint-Gelays].	162
XVI. Au mesme.	172
XVII. A l'Ambassadeur de Venize [1625].	175
XVIII. A M. Durant [1625].	176
XIX. A M. le Connestable, le 2 apvril 1625, n. st.	177
XX. A M. de Touverac, mon lieutenant a Maillezais	179
XXI. A M. Huguetan, Advocat à Lyon.	180
XXII. A M. de Brederode, le 22 septembre 1625.	184
XXIII. A M. de Sainte-Marthe	186
XXIV. A M. le Duc de Candales, 1 ^{er} novembre 1626.	191
XXV. A mon Fils [1626].	192
XXVI. Au Capitaine Rufigny.	194

II.

LETTRES ET MEMOIRES D'ESTAT.	197
I. A Monfeigneur le Duc de Rohan [1621]	197
II. A M. le Duc de Bouillon [1622].	199
III. A M. le Chancelier de Sillery	200
IV. Au Baron de Spietz.	204
V. A M. de Mayerne [1621]	206
VI. A Madame de Rohan [1621].	208
VII. A M. de Rohan, sur la douteuse entree aux affaires.	210
VIII. A M. de Chastillon, le dernier may 1621.	211
IX. A M. d'Arfens pour une assistance aux Genevois [1621].	212
X. Au Conte Mansfeld [1621].	213
XI. A M. de Mayerne [1622]	214
XII. Aux trez honorez Seigneurs de Berne [1622].	217
XIII. A Messieurs de Graffrier & Baron de Spitz [1622].	222
XIV. A M. Lutzelman [1622].	222
XV. A M. de Bouillon [1622].	223
XVI. Au Gouvernement de Berne [1622].	225
XVII. A M. Lutzelman, en septembre 1623.	228
XVIII. Aux trez honorez & trez puissants Princes & Seigneurs de Berne.	229

	Pages.
XIX. Aux trez honorez & trez puissants Princes & Seigneurs de Berne.	230
XX. Au Conte de la Suze.	233
XXI. A l'Ambassadeur de Venise [M. Cavassa].	236
XXII. Au seigneur Cavassa, Ambassadeur de Venise en Suisse.	237
XXIII. A M. de Grafferrier, Advoyer de Berne [1623]	240
XXIV. A M. Cavassa, Ambassadeur de Venise. . .	241
XXV. A M. le Duc de Rohan.	242
XXVI. A M. de Monbrun.	243
XXVII. A M. le Conte de la Suze [a Berne]. . .	244
XXVIII. A M. le Duc de Rohan.	245
XXIX. A M. de Brederode [1623].	248
XXX. A M. le Baron de Spietz.	250
XXXI. A M. Cavassa, Ambassadeur de Venise [1623].	251
XXXII. A M. Cavassa, Ambassadeur de Venise. . .	252
XXXIII. A M. de Brederode [1623].	253
XXXIV. A M. Veras, Secretaire & Conseiller du Roy de Boheme.	254
XXXV. A M. de Vulfon.	254
XXXVI. [Sans suscription].	255
XXXVII. A M. de Bulion.	257
XXXVIII. A M. le Conestable [de Lefdiguieres]. . .	258
XXXIX. A M. le Conte de la Suze, le 11/21 de janvier 1625.	259
XL. A M. de Bulion, 2 avril 1625.	261
XLI. [A M. le Conte de la Suze?].	263
XLII. A M. de Bulion, le 18 ^{me} juillet 1625. . .	263
XLIII. [Au Duc de Rohan?].	264
XLIV. A M. Manuel, Advoyer de Berne.	266
XLV. [Au Duc de Rohan?].	267
XLVI. A M. le Duc de Candales.	268
XLVII. A M. le Conte de la Suze.	269
XLVIII. [Sans suscription].	272
XLIX. [Au Prince de Conde].	277
L. A M. le Duc de Candales, le 8 ^{me} de mars 1626.	281
LI. Au Roy [Louis XIII], le 23 ^{me} octobre 1618, du Donjon.	283
LII. [Sans suscription].	284
LIII. [Sans suscription], l'an 1616.	285

III.

	Pages.
LETTRES D'AFFAIRES PERSONNELLES.	289
I. A M. le Comte de la Suze [1622]	289
II. A M. le Comte de la Suze.	290
III. Aux trez honorez Seigneurs de Berne.	291
IV. A M. de Rohan [1623].	292
V. A M. de Rohan.	293
VI. A M. de Rohan.	294
VII. [A Constant d'Aubigné].	296
VIII. A M. de Mayerne [26 mars 1623].	299
IX. A M. Servin.	303
X. A M. de la Barre.	304
XI. A M. Scender.	305
XII. A Madame de Rohan.	305
XIII. A M. de Lomenie [1624].	307
XIV. A M. de Graffier.	310
XV. Au Pere Fulgence, à Venize.	311
XVI. Au Prince de Christophe de Baden.	313
XVII. A M. de Lormoy, le 17 febvrier 1625.	315
XVIII. A M. de Haulte Fontene.	316
XIX. A M. le Connestable, le 18 de juillet 1625.	316
XX. A M. de la Tour.	317
XXI. A M. Dadou, le 27 aout 1625.	318
XXII. A M. Dade [1621].	319
XXIII. A M. de la Voyette	321
XXIV. A M. Manuel, le 25 de novembre 1625.	322
XXV. A M. d'Expilly, le 22 janvier ou 1 ^{er} de fe- vrier 1626	323
XXVI. [Au mefme] de Geneve, ce 22 janvier 1626.	324
XXVII. A M. de la Vacherie.	325
XXVIII. [Saus fufcription].	327
XXIX. Au Roy de la Grand'Bretagne.	331
XXX. A M. de Mayerne, de Geneve, le 6 ^e mars 1626	333
XXXI. A M. Durant.	335
XXXII. [A M. d'Expilly, 1626]	336
XXXIII. A M. le Duc de Rohan, l'an 1617.	338

	Pages.
XXXIV. [Sans suscription].	339
XXXV. [Sans suscription].	340
XXXVI. A M. de Lefdiguières.	344
XXXVII. A M. de Monbrun.	344
XXXVIII. A M. de Rohan, en août 1616.	345

IV.

LETTRES FAMILIÈRES.	351
I. [Sans suscription].	351
II. [Sans suscription]	353
III. Au Président d'Expilly.	354
IV. A luy-mesme [au Président d'Expilly].	355
V. A M. le Duc de Vimar, sur quelques leveys gratuites & quelques secours de François.	355
VI. A M. d'Expilly.	356
VII. Au Gouverneur de Beaumont.	359
VIII. A M. le Connestable.	359
IX. A M. le Conte de la Suze.	360
X. Au Baron de Vijan.	360
XI. A M. d'Harambure [1620] qui conduisit l'au- teur une journée en pays dangereux	362
XII. A M. de Latour.	363
XIII. A M. Du Parc d'Archiac.	364
XIV. Au Marquis de Courtaumer.	365
XV. A M. d'Expilly, le 1 ^{er} juin 1623	367
XVI. A M. Du Fay.	367
XVII. A M. Huguetan, Advocat à Lyon.	368
XVIII. [Sans suscription].	369

V.

LETTRES DE PIÉTÉ OU POINTS DE THEOLOGIE.	371
I. A Messieurs de l'Assemblée de Loudun, de Saint- Jean-d'Angeli, le 9 ^{me} de mars 1620.	371
II. A M. Chauve, à Sommieres	372
III. [Sans suscription]	373
IV. Lettre de M. de Montausier.	382
V. Réponse à M. de Montausier.	383
VI. [Sans suscription].	386

	Pages.
VII. [Sans fufcription].	390
VIII. A Madame de Rohan.	395
IX. A Madame de Rohan.	396
X. [A Madame de Rohan].	398
XI. A Madame de Rohan.	400
XII. A Madame de Rohan.	401
XIII. [A M. de Rohan].	402
XIV. A M. l'Evefque de Maillezais	405
XV. Au mefme.	407
XVI. A l'Evefque de Maillezais.	411

VI.

LETTRES touchant quelques poinçts de diverfes sciences & touchant les perfonnes qui par elles ont aquis reputation.	419
I. [A mes enfans].	419
II. A M. Tompfon, Precepteur de mes enfans.	420
III. A M. de la Riviere, premier Medecin du Roy.	422
IV. [Au mefme].	428
V. [Au mefme].	433
VI. [Au mefme].	437
VII. [Au mefme].	441
VIII. A mes Filles touchant les femmes doctes de noftre fiecle.	445
IX. [Sans fufcription].	450
X. A M. Certon.	453
XI. [Sans fufcription].	457
XII. A M. de Bouillon.	462
XIII. A M. de la Noué.	465
XIV. A M. de Lomenie, 1618.	466
XV. A M. Boullet.	468
XVI. A M. de Sceaux, Secretaire d'Eftat.	470
XVII. A M. Goulard, Miniſtre à Geneve, l'an 1616.	472

VII.

LETTRES DIVERSES DE LA COLLECTION TRONCHIN.	477
I. A mon Frere.	477
II. A M. C.	478
III. [Sans fufcription].	481

	Pages.
IV.	[Sans fufcription]. 482
V.	[Sans fufcription]. 483
VI.	[A Conftant d'Aubigne]. 484
VII.	[Sans fufcription] le 7 ^{me} de novembre. . 485
VIII.	A M. de Savignac, à Londres, le 22 novem- bre 1626, v. st. 486
IX.	A M. le Duc de Candale 487
X.	[Sans fufcription]. 487
XI.	[Sans fufcription]. 488
XII.	[Sans fufcription]. 489
XIII.	[Sans fufcription]. 491
XIV.	[Sans fufcription]. 492
XV.	A M. de Mayerne. 494
XVI.	[Sans fufcription]. 495
XVII.	[Sans fufcription]. 497
XVIII.	[Sans fufcription]. 498
XIX.	A Monfeigneur le Duc de Montbazou. . . 499
XX.	[Sans fufcription]. 500
XXI.	A M. de Montolon. 500
XXII.	[Au Roy Louys XIII] 501
XXIII.	A Meffieurs les Princes & Grands du Royaume. 511
XXIV.	[A fon Imprimeur] 517
XXV.	[Sans fufcription]. 517
XXVI.	Monfieur mon tres honore fils. 518
XXVII.	[Sans fufcription]. 519
XXVIII.	[Sans fufcription]. 520
XXIX.	A Madame de Rohan [1630]. 521
XXX.	A Madame des Loges [1630]. 522
XXXI.	A M. de Rohan [1629]. 523
XXXII.	A M. de Rohan. 525
XXXIII.	[Sans fufcription]. 526
XXXIV.	[Sans fufcription]. 526
XXXV.	[Sans fufcription]. 528
XXXVI.	[Sans fufcription]. 529
XXXVII.	[Sans fufcription]. 530
XXXVIII.	[Sans fufcription]. 531
XXXIX.	Lettre à Madame, Sœur unique du Roy. . 531

		Pages.
LETTRES DE SOURCES DIVERSES.		553
I.	A Messieurs les tres honorez & magnifiques Seigneurs de la Republique de Geneve, de Maillelais, ce 20 juillet 1619.	553
II.	Au petit Conseil de Geneve, de Modon, ce 26 novembre 1621.	554
III.	A M. Sarrafin de Geneve, ce 15 novembre (a. st.) [1623].	555
IV.	A Madame de la Trimouille, escript a Chinon, ce 13 aoust 1592.	557
V.	A Monseigneur le Duc de Thoars, à Maillezays, ce 13 de mars 1601 (n. st.).	558
VI.	A Monseigneur le Duc de Touars, 5 ^{me} de juin 1603	559
VII.	A M. Du Monceau, de Murfay, ce 30 juliet 1604	560
VIII.	A M. Du Monceau [aoust 1604]	560
IX.	A M. Du Monceau, Conseiller & Secretaire de Madame la Duchesse de Touars, ce 24 novembre 1604.	561
X.	A M. de la Mote, Intendant des affaires de Madame de la Trimouille, de la Roche, ce 14 ^{me} de juillet 1611.	562
XI.	A Monseigneur de la Trimouille [octobre 1616].	563
XII.	A Monsieur Efferteau, à Niort. De Murfay, en montant à cheval pour aller à Maillezais, ce 14 de juillet 1600.	564
XIII.	A Madame de Vilette, à Murfay, ce 8 de mars 1622 (st. n.).	565
XIV.	A M. de Vilette, de Geneve, ce 21 de juin 1626	566
XV.	A M. de Vilette, à Paris. Ce 8/18 novembre 1626	568
XVI.	A M. d'Yvernay, de Niort, ce 3 de decembre, 1600.	569
XVII.	A M. Du Candal, a Maillezais, ce 23 novembre 1610	570

	Pages.
XVIII. A M. de la Pierre Blanche, de Maillezais, ce 25 decembre 1610.	571
XIX. A M. l'Advocat du Roy, à Fontenay-le-Comte, de nostre mayfon de Maillezais, ce 25 de mars.	572
XX. A Messieurs les Maires, Echevins, Pairs & Bourgeois de la ville de Nyort, à Nyort.	573
XXI. A M. de Villette, à Murfay, ce 9 ^{me} juin 1627 (n. s.).	574
XXII. A Madame de Villette, ce 9 ^{me} aoust.	575
XXIII. A M. de Villette.	576
XXIV. A M. de Villette.	578
XXV. A M. de la Popeliniere, de Nerac, ce 1 ^{er} de aprvil [1583].	580
XXVI. A M. de Ponchartrain, Conseiller d'Etat & Secretaire des commandemens de Sa Majesté, ce 29 aprvil, en fortant du Donjon, 1619.	581
XXVII. Aux magnifiques & très honorés Seigneurs de Geneve.	583



Achevé d'imprimer

LE TRENTE SEPTEMBRE MIL HUIT CENT SOIXANTE-TREIZE

PAR J. CLAYE

POUR A. LEMERRE, LIBRAIRE

A PARIS



NOT WANTED IN RBSC

FO
1603
A1
1873
v.1

Maigné, Théodore Agrippa d'
Œuvres complètes

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY

NOT WANTED IN RBSC

PREMIER
SERIES
DATE.....26/8/86.....

For use in
the Library
ONLY

